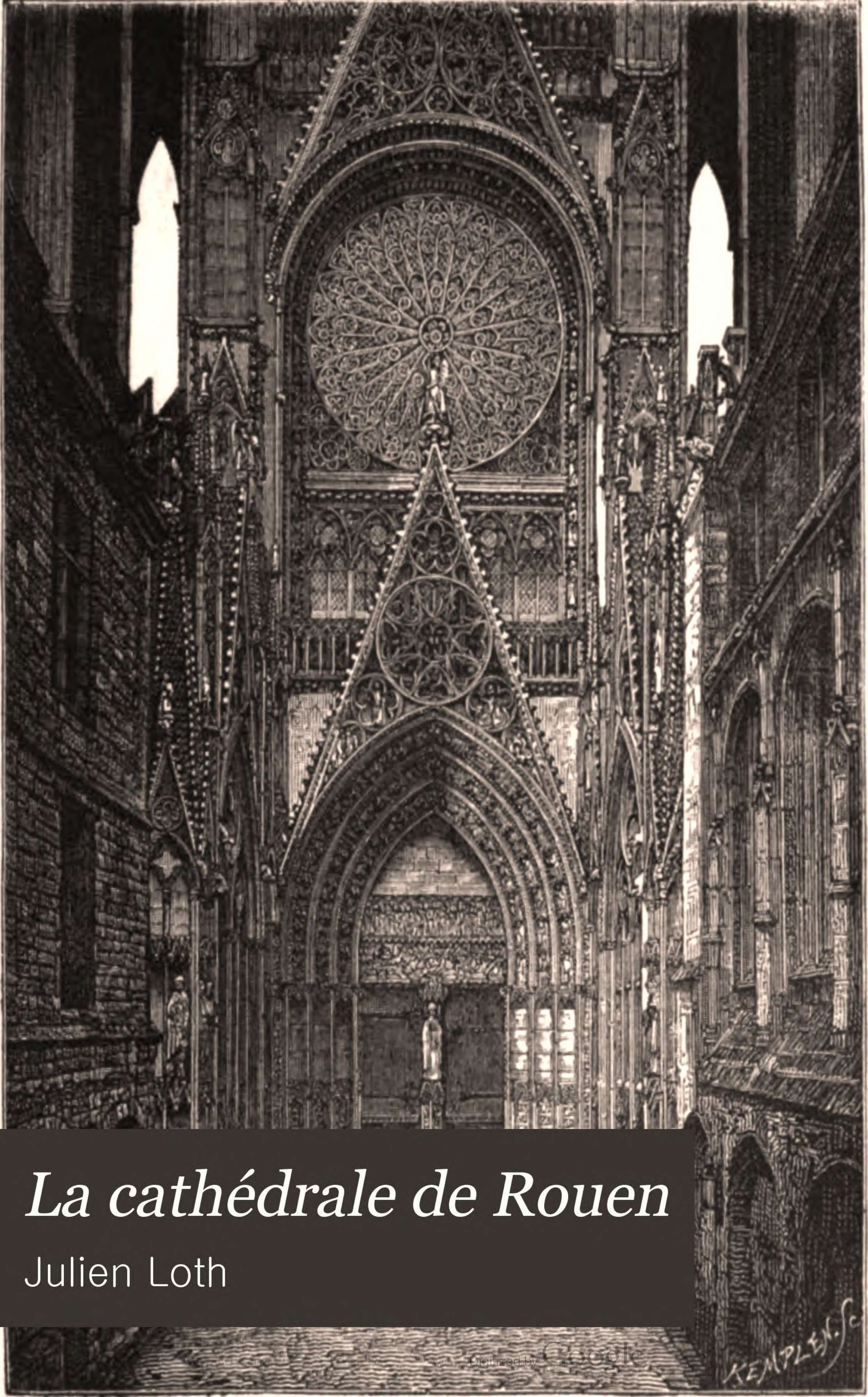
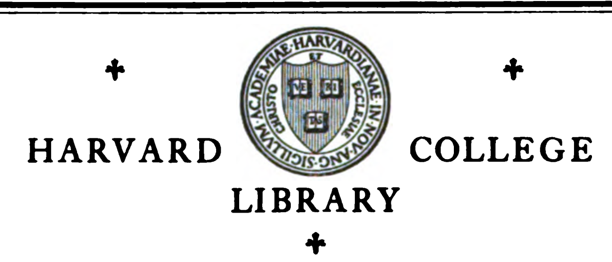

La cathédrale de Rouen
Julien Loth
KEMPLEN. Sc







LA

CATHÉDRALE

DE ROUEN

SON HISTOIRE, SA DESCRIPTION

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Par M. l'abbé Julien LOTH

CHANOINE HONORAIRE, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

ROUEN

FLEURY, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE S. ÉM. MONSEIGNEUR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 23, près de Saint-Ouen.

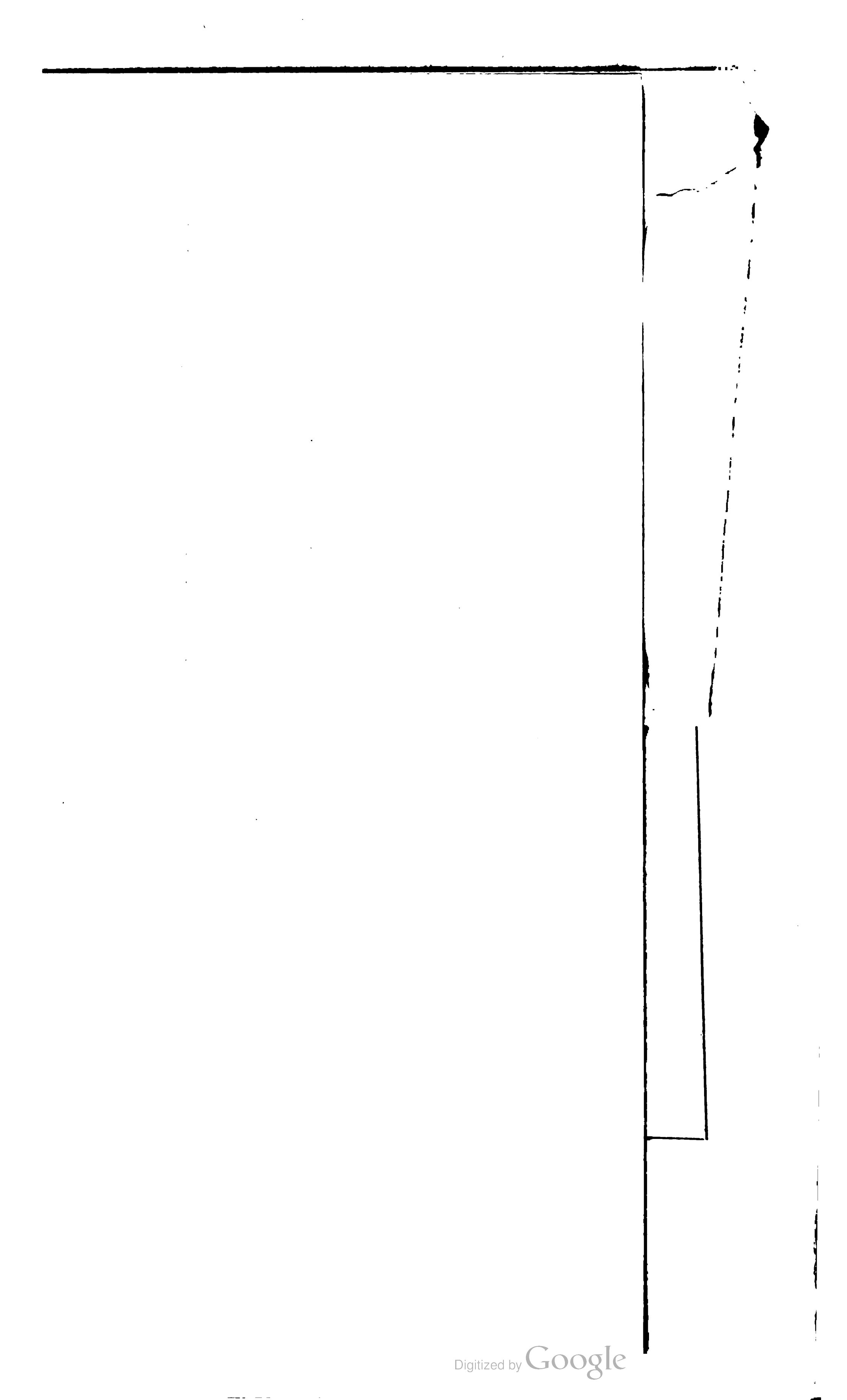
—

1879

LA

CATHÉDRALE

DE ROUEN



6

LA CATHÉDRALE DE ROUEN

SON HISTOIRE, SA DESCRIPTION

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Par M. l'abbé Julien LOTH

CHANOINE HONORAIRE, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

ROUEN

FLEURY, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE S. ÉM. MONSEIGNEUR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 23, près de Saint-Ouen.

1879

A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR

LE CARDINAL HENRI-MARIE-GASTON DE BONNECHOSE

ARCHEVÊQUE DE ROUEN, PRIMAT DE NORMANDIE

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.

Éminence,

La Cathédrale est votre église : vous l'entourez de votre prédilection, vous lui avez donné dans l'achèvement de sa flèche son majestueux couronnement. Elle abrite votre chaire archiépiscopale, illustrée et sanctifiée par tant de grands Pontifes dont vous êtes le digne successeur, et ce Siége

métropolitain et primatial où vous êtes entouré depuis vingt ans de la vénération du Diocèse et de la Normandie. Son histoire, à laquelle vous avez ajouté tant de nobles pages, vous appartient. En priant Votre Éminence de daigner en accepter la dédicace, j'ai obéi à un devoir de justice autant qu'à un besoin de mon cœur. Votre bénédiction, Monseigneur, en descendant sur ces pages destinées à faire connaître et aimer de plus en plus notre antique et auguste Métropole, leur communiquera quelque chose de sa propre vertu, suppléera à leur imperfection et les fera goûter des cœurs pieux.

Votre Eminence, en me permettant d'abriter mon livre sous l'égide et l'auréole de son nom, lui assure son plus précieux honneur et sa meilleure récompense.

AU LECTEUR.

Ce livre, fruit de douze années de recherches et de labeur, a été composé pour les cœurs bons et pieux qui aiment notre vieille Cathédrale, comprennent son langage et sa poésie, et goûtent ses souvenirs. Il en est encore de tels parmi nous, malgré le temps et la fortune adverses; il y en aura dans tous les âges. On s'attache aux monuments de la religion et de la patrie comme à un bien propre, à une partie de soi-même, à une affection sacrée. On se plaît à en connaître l'histoire, à suivre leurs développements successifs, les modifications qu'ils ont subies, les événements importants dont ils ont été témoins; à retrouver, en un mot, sur chacune de leurs pierres la page de nos annales qui y est écrite.

Ce sentiment est si légitime, que dans presque toutes nos provinces ecclésiastiques d'excellentes monographies de nos Cathédrales lui ont donné satisfaction.

Nous avons eu en Normandie des prédécesseurs et des maîtres dans cette voie. Nous en parlons avec le respect qu'ils méritent, au cours de cette histoire. Nous n'avons pas la prétention de remplacer le premier d'entre eux, Dom Pommeraye, dont l'ouvrage restera; mais, dans la sphère modeste de nos moyens, nous essayons de le completer et de le continuer. Notre dessein est d'ailleurs différent du sien. Nous n'avons pas à refaire après lui l'historique du Chapitre, ni la biographie des personnages marquants sortis de ses rangs. Nous nous sommes placé à un autre point de vue, et le plan de notre livre comprend un double objet : 1° l'histoire de la Cathédrale considérée comme monument; sa construction, ses agrandissements, ses altérations, ses restaurations; 2° l'histoire des évé-

nements et des cérémonies mémorables qui se sont accomplis dans son enceinte.

Nous avons rappelé sommairement les faits des siècles passés déjà consignés dans des ouvrages bien connus des érudits ; nous avons donné plus de développements aux faits des deux derniers siècles, principalement aux événements de l'époque révolutionnaire, si travestis d'ordinaire par l'ignorance et l'esprit de parti, et si importants à recueillir et à étudier dans leur accablante vérité. Nous avons poursuivi notre revue jusqu'à l'année présente (1878).

Le texte a été orné de gravures choisies, en petit nombre, pour ne pas élever le prix de ce volume, et nous avons dressé trois tables ; la première consacrée à une analyse détaillée de chaque chapitre ; la seconde, aux noms propres ; la troisième, aux matières principales traitées dans le volume ; de manière à rendre les recherches promptes et faciles.

Nous avons voulu conserver, dans un appendice, les usages particuliers que la Cathédrale de Rouen a gardés intacts à travers les longs siècles de son histoire et dont elle peut se glorifier encore aujourd'hui. Nous croyons, en un mot, n'avoir rien négligé pour sauver de l'oubli tout ce qui méritait d'être connu et apprécié.

Ce livre a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires ; car, dans ce temps de lectures frivoles et rapides, le succès ne sourit guère aux œuvres de longue haleine. Notre seul désir est de le voir bien accueilli des âmes fidèles qui se complaisent aux leçons et aux spectacles de la religion. Nous aimons à croire — et cette pensée nous a souvent soutenu dans nos recherches — qu'après notre mort, ce livre sera lu encore par quelques bons chrétiens, soit dans le calme de la campagne, soit à l'ombre de notre vieille Cathédrale, et qu'après avoir trouvé du charme à évoquer les souvenirs du passé et à habiter par la pensée et par le cœur dans la maison de Dieu, ils voudront bien faire monter vers le trône du juste Juge une prière pour le repos de l'âme du prêtre qui l'a écrit.

LA

CATHÉDRALE

DE ROUEN.



CHAPITRE I.

La Cathédrale de Rouen est un monde ; un monde de poésie, de symbolisme, de souvenirs et de traditions, un monument grandiose de tendresse et de foi ; c'est une histoire vivante dont chaque pierre est une page. Les siècles l'ont formée lentement, patiemment, et comme amoureusement. Chacune des générations qui se sont succédé sur cette terre de Normandie y a marqué son empreinte. Immobile dans sa majesté, elle a reçu des hommes et des choses des accroissements divers, des transformations partielles qui sont une éloquente révélation du passé. Le fleuve se grossit de toutes les eaux qui viennent se jeter dans son sein ; les eaux sont parfois moins belles ou moins pures, elles se perdent dans le vaste lit qui demeure limpide.

Quelles émotions puissantes assiégent le cœur de l'artiste et du chrétien, quand il se recueille, le soir, sous ces voûtes antiques, dans la majesté d'un silence que rien ne vient interrompre, rien, si ce n'est le timbre mélancolique des heures qui s'enfuient... On voit les ténèbres envahir peu à peu la nef aux arceaux élancés ; bientôt les colonnes disparaissent, les ogives se confondent, les voûtes se

1

dérobent. Seul le sanctuaire, éclairé d'en haut par les dernières lueurs du ciel, laisse entrevoir de loin ses profondeurs voilées. La lampe du sanctuaire, humble et fidèle gardienne, révèle la présence du Dieu trois fois saint qui remplit ce lieu sacré de son adorable majesté. Quelle paix et quel calme solennel ! Bientôt la lune se lève ; ses faibles clartés viennent se jouer à travers les couleurs harmonieuses des vitraux et donner aux objets les plus prochains des couleurs fantastiques. C'est l'heure où les souvenirs et les grandes évocations du passé assiégent l'âme émue.

La voilà cette Cathédrale, l'œuvre des siècles qui nous ont précédés. Que de flots humains y ont passé ! Que de prières et de soupirs, que de chants et de larmes l'ont remplie ! L'encens des solennités accumulé depuis le moyen âge, et la tiède haleine des fidèles qui monte avec lui, forment dans les hauteurs comme un nuage mystérieux. Les voûtes en sont voilées délicieusement. Et les pierres du pavé, comme elles parlent éloquemment ! Usées par les pas et les larmes des générations chrétiennes, elles ont vu s'agenouiller des millions d'êtres humains aujourd'hui disparus : grands seigneurs et pauvres ouvriers, monarques et sujets, prélats et simples clercs, rois et fils de rois, et les joyeuses légions des petits enfants.

Ces pierres recouvrent des tombes et des ossements innombrables. La terre qu'elles dérobent à nos yeux est devenue comme une poussière sacrée, tant il s'y est mêlé de corps de pontifes, de prêtres et de fidèles. Compterez-vous les trésors précieux qu'elle a recueillis dans le cours des âges : Rollon, Guillaume Longue-Epée, le bienheureux Maurille, Guillaume Bonne-Ame ; les Plantagenets, Guillaume et Henri Court-Mantel, Richard Cœur de lion ; Eudes Rigaud, Guillaume de Flavacourt, le cœur de Charles V, le duc de Bedford, Raoul Roussel, le Cardinal d'Estouteville, Robert de Croixmare ; Jean Le Maçon, le fondeur de Georges-d'Amboise ; les deux grands Cardinaux d'Amboise, Louis de Brézé ; Robert Becquet, l'artiste qui éleva la flèche merveilleuse que l'incendie de 1822 a dévorée ; le grand amiral de France André de Brancas, l'historien Jean le Prevost, chanoine ; François Ier de Harlay, les archevêques Rouxel de

Médavy, Claude-Maur d'Aubigné, le docte Jean Saas, les Cardinaux Cambacérès et de Croy ; et nous ne citons que les principaux.

Ce sol a été foulé, en des jours solennels qui font date dans l'histoire, par les plus puissants monarques, par de grands hommes d'Etat, des guerriers illustres, d'augustes pontifes, et par des saints. Nommons-en quelques-uns au hasard, et voyons cette brillante série défiler une fois encore devant nous : Jean sans Terre, saint Louis et sa digne mère Blanche de Castille, Charles V, Richard, duc d'York, Charles VII, le brave et beau Dunois, Marguerite d'Anjou, Louis XI, Charles VIII, le Cardinal Georges d'Amboise, Louis XII, Anne de Bretagne, le sénéchal de Brézé, François Ier, Jacques, roi d'Ecosse, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, la reine de Navarre, Anne d'Autriche, Louis XIV, Jacques II d'Angleterre, Louis XV, Louis XVI, Napoléon consul, puis empereur, Marie-Louise, l'infortuné duc de Berri, la sainte fille de Marie-Antoinette, Madame duchesse de Berri, sa fille Mademoiselle de France, le roi Louis-Philippe, la pieuse reine Marie-Amélie, le roi des Belges, Napoléon III, l'Impératrice Eugénie, Maximilien, et d'autres sans doute dont le nom nous échappe.

Ils ont marché où je suis en ce moment, tous ces hommes qui ont occupé l'attention du monde et qui ont commandé aux nations. Et la foule de puissants et de grands qui les entouraient, et les noëls du peuple, les acclamations et les vivats des multitudes, comme tout cela est loin de nous ! et comme tous ces bruits d'un instant se sont perdus dans le silence solennel de la basilique ! Chants du passé, voix harmonieuses des fidèles et des clercs, hymnes puissantes d'actions de grâces au jour des victoires, lamentations du deuil dans les calamités, accents éloquents des prédicateurs de tous les temps et de tous les ordres, quelle clameur grandiose feraient tous ces bruits réunis ! Et pourtant quel calme à cette heure dans ces voûtes que la nuit dérobe à nos yeux ! Qu'est-il resté de tant d'efforts et de siècles? Parlez, témoins immobiles de la mobilité humaine ; échos endormis, rendez-nous les sons que vous gardez. N'avez-vous rien à redire, voûtes vieilles de sept siècles, colonnes poétiques, chapiteaux gra-

cieux, statues pieuses et graves, ogives mystérieuses, et vous, croisées brillantes qui renfermez la tradition dans vos images aux mille couleurs?... Oui, vous nous affirmez tous que Dieu a été bien-aimé ici par ses faibles mais fidèles enfants. Dieu a été bien adoré, supplié et béni par les générations chrétiennes qui ont pleuré et prié ici. Pendant les quelques jours qu'ils ont vécu, les hommes des âges écoulés sont venus, Seigneur, vous saluer dans le lieu de votre présence ici-bas; ils sont venus se frapper la poitrine et implorer votre miséricorde; ils ont été régénérés dans les eaux du baptême, purifiés dans le bain de la pénitence; ils ont connu, ô Dieu bon, votre ineffable charité, dans le don que vous leur avez fait de votre corps et de votre sang adorables, à l'autel et à la table sainte; consolés, réjouis, sanctifiés par votre amour, ils ont passé les jours de l'exil, et ils ont attendu la mort avec confiance. Et quand la mort est venue, vous les avez reçus une dernière fois, Seigneur, dans votre temple, et vos ministres ont chanté sur la dépouille mortelle de vos enfants: « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, ô Maître souverain, parce que nul ne sera justifié auprès de vous, à moins que vous ne daigniez lui accorder la rémission de ses péchés. Que votre sentence de juge n'accable pas celui que vous recommandent les supplications sincères de la foi chrétienne; mais que, par le secours de votre grâce, il mérite d'éviter vos jugements vengeurs, ce pauvre serviteur qui, pendant sa vie, a été décoré du signe de la Trinité sainte. » Et ils ont entonné l'antienne du salut: « Que les anges vous conduisent, mon frère, au paradis, *in paradisum deducant te angeli!* »

Voilà le spectacle que cette basilique a contemplé, voilà le témoignage qu'elle nous rend. A côté de ces leçons augustes, elle a des souvenirs édifiants et les faits de l'histoire à nous raconter. Nous l'interrogerons donc et nous la ferons parler.

Durant six siècles, les événements les plus divers se sont passés dans son enceinte: à côté des pompes religieuses, les assemblées populaires, les séditions, les pillages, les incendies, les entrées royales, les solennelles ouvertures des états, les cortéges funèbres, les intronisations des pontifes; ce contraste perpétuel dont la vie est

remplie. Les guerres et les siéges avaient là leur dénoûment. Le vainqueur entrait triomphalement dans la basilique et y faisait chanter le *Te Deum.* C'est Henri V en 1419, Charles VII trente ans plus tard. En 1592, les bourgeois célèbrent la délivrance de leur ville assiégée par le Béarnais ; en 1596, Henri IV fait dans la Métropole, au milieu de l'allégresse universelle, son entrée magnifique, entouré de Cardinaux, d'Evêques, de princes et d'abbés, accompagné du légat du Saint-Siége, qui donna au roi converti la sainte communion. La messe, disent les mémoires, fut chantée en musique, « avec accompagnement de cornets, buccines et autres instruments, » par les chantres de la chapelle du roi, réunis à ceux de la Cathédrale et aux enfants de chœur. Pouvait-on trop célébrer le retour à la foi du Roi Très-Chrétien ? Et le sourire radieux du bon Henri ne communiquait-il pas à la foule la confiance et l'allégresse ? On était enfin délivré de ces terribles guerres de religion dont le souvenir était encore présent à tous les yeux, comme les ruines qu'elles avaient faites.

Un Dimanche, 3 mai 1562, les calvinistes avaient envahi, comme des furieux, la Cathédrale, et y avaient brûlé et brisé tout ce qui était tombé sous leurs mains. Plus tard, ils pillèrent sans merci le trésor de la Métropole, mutilèrent les statues, enlevèrent jusqu'aux cuivres des tombeaux, et souillèrent le temple de mille abominations. En octobre, le roi Charles IX paraît enfin, à la tête de seize mille hommes, reprend Rouen sur les huguenots et entre victorieux dans cette Cathédrale encore toute saignante de ses plaies récentes, où il fut reçu, disent les registres, par un petit nombre de chanoines échappés à la proscription, qui ne pouvaient exprimer leur joie que par des larmes et des soupirs.

C'est à la Cathédrale que tout se résume. Un fléau vient-il à éprouver la Normandie, pestes de 1350, de 1521, de 1522, 1580, 1621, 1668, 1695, famines de 1316, de 1521, de 1692, de 1709, tremblement de terre du 26 juin 1522, ouragan de 1518, hivers exceptionnels de 1709, 1714, 1768 ; aussitôt c'était à l'église mère que le peuple s'assemblait pour faire monter jusqu'au ciel ses cris et

ses sanglots. Cette vieille basilique semblait veiller sur ses enfants ; elle détournait la foudre et la recevait seule : dix fois la flèche de la Cathédrale fut frappée du tonnerre ; Dieu permit qu'elle se relevât toujours de ses ruines.

Quand on considère des hauteurs qui environnent Rouen l'ensemble de la ville, on voit surgir de la foule des maisons qui forment comme autant de petits points aux couleurs variées, ce grand et majestueux édifice qui les domine tous et semble les couvrir de son ombre : la Cathédrale. Ce spectacle émeut l'âme profondément; et en même temps qu'il est un beau symbole au point de vue de la foi, il apparaît comme une réalité aux yeux de l'historien. Cette Cathédrale, c'est le cœur de la Normandie ; toute la vie est partie de là, et est venue se résumer là.

Notre dessein, on le voit, est d'envisager la Cathédrale sous tous ses aspects et d'interroger à la fois l'histoire, l'archéologie, l'hagiographie, l'art et la piété populaires. Hâtons-nous de le dire cependant, nous n'avons nulle prétention de savant, et nous n'apprendrons rien aux érudits. Nous nous servirons, au contraire, de leurs recherches et de leurs travaux. Et afin de leur rendre un premier hommage, nous citerons les noms de ceux qui nous ont le plus souvent servi de guides, de maîtres, et au besoin d'oracles : Orderic Vital, Taillepied, Servin, Farin, Duplessis, Dom Pommeraye surtout, Gilbert, Deville, Fallue, Hyacinthe Langlois. De toutes ces sources nous avons formé notre œuvre, humble et pieuse, sans autre prétention que d'intéresser et d'attacher de plus en plus à notre Cathédrale nos lecteurs normands. Nous savons par avance que nous ne donnerons pas au public une histoire digne de l'église que nous voulons célébrer. D'autres plus compétents et plus autorisés que nous ont dû y renoncer. Sauf Dom Pommeraye, qui a tenté cette tâche, les autres écrivains de ce pays n'ont donné sur la Cathédrale que des notices particulières : qui sur les tombeaux, sur les vitraux, qui sur les architectes, sur l'ancienne flèche et sur les stalles ; partout des détails, nulle part une œuvre d'ensemble.

« Ce serait, dit M. Deville, une grande et belle chose pour la

Normandie qu'une histoire de la Cathédrale de Rouen. Là viendraient se dérouler dans un vaste tableau, non-seulement les fastes de l'art architectural et de tous les arts qui s'y rattachent, mais encore tous les grands événements qui ont sillonné ses annales. Mais, ajoute-t-il, cette histoire telle que nous la concevons restera longtemps à faire. »

Nous répétons avec bien plus de raison encore la conclusion du docte écrivain. Toutefois, nous n'avons pas hésité à publier le fruit de nos recherches et à écrire ce livre. Nous apportons des documents nouveaux et des éléments jusqu'ici négligés ou inconnus à cette grande histoire. Nous rectifions sur plusieurs points importants les inexactitudes échappées à la plume de nos prédécesseurs, et nous comprenons dans notre travail les deux derniers siècles qu'ils n'ont pu raconter. Nous croyons n'avoir négligé aucune des sources d'information qui rendent aujourd'hui l'histoire si précise et si fidèle : chartes, chroniques, inscriptions, registres capitulaires, mémoires, et les précieux documents conservés dans nos riches archives départementales. Nous avons tout consulté, et par là, nous espérons n'avoir laissé dans l'ombre aucun des faits véritablement importants de l'histoire de notre Métropole. Notre difficulté a été de nous borner à un seul volume. On ne lit guère aujourd'hui les histoires en plusieurs tomes ; nous avons voulu condenser en un livre d'une lecture aisée les innombrables documents et matériaux que réclame la composition d'un pareil monument.

Est-ce à dire qu'on ne refera plus après nous cette histoire? Nullement. Un jour viendra, et nous l'appelons de tous nos vœux, où un grand auteur normand consacrera son talent et ses veilles à ce magnifique sujet, et pourra multiplier les volumes sans l'épuiser encore. En attendant, nous présentons avec confiance aux lecteurs notre œuvre modeste et circonscrite en de plus étroites limites ; elle a été inspirée par la piété filiale, elle sera accueillie avec indulgence. Nous parlons de ce que nous aimons : à cet exercice, les moins habiles deviennent parfois éloquents, ou, s'ils n'y réussissent, se font toujours pardonner par les esprits bienveillants.

CHAPITRE II.

DE 260 A 1200.

Lorsque l'Evangile prit possession de notre sol, le premier soin de saint Mellon fut d'élever un temple ou oratoire qui devînt le centre de la chrétienté naissante et qui demeurât au milieu de la cité encore païenne comme un témoignage vivant de la victoire de Jésus-Christ. Nous sommes au IIIe siècle. Saint Mellon, né dans la Grande-Bretagne, aux environs de Cardiff, avait été converti dans un voyage qu'il fit à Rome et baptisé, pense-t-on, par le Pape Etienne Ier (253-257). Ce Souverain Pontife reconnut en Mellon les qualités qui font les apôtres, et, après l'avoir sacré, l'envoya continuer l'œuvre commencée par saint Nicaise dans le nord-ouest de la Gaule, et spécialement dans la seconde Lyonnaise.

Saint Mellon arriva à Rouen vers 260. Cette ville était déjà considérable. Le Gaulois Posthumus, proclamé empereur par ses légions enthousiastes, et qui tenait en échec ses compétiteurs romains, faisait volontiers de Rotomagus son séjour favori. Nul doute que la population ne fût en proportion avec l'affluence de la cour et de l'armée. Capitale d'un vaste territoire, Rotomagus renfermait de précieux éléments de civilisation. Placée sur la Seine, la ville s'enrichissait nécessairement du commerce de transit ; elle se garnissait d'une grande rue parallèle à la Seine et de belles habitations ; des vignobles

s'étendaient sur les collines d'alentour; l'industrie et les arts commençaient à s'y développer; les nombreuses découvertes faites dans le sol de Rouen témoignent, pour l'époque qui nous occupe, d'une prospérité et d'une grandeur incontestables. Après Posthumus, c'est Constance-Chlore qui vient se fixer à Rouen, et le faste que portait partout ce César intelligent devait trouver dans la capitale de la seconde Lyonnaise un théâtre naturel.

C'est dans ce milieu que se déployèrent les premiers efforts des missionnaires chrétiens. Saint Mellon, qui les dirigeait, eut le bonheur de voir son zèle couronné de succès. Les Actes de sa vie nous initient aux résultats considérables de son apostolat : les idoles étaient renversées, le peuple accourait en foule aux prédications, un grand nombre d'hommes et de femmes, de soldats et d'indigènes, se faisaient baptiser. Les temples les plus renommés eux-mêmes tombaient à sa voix : Diane, Vénus, et la grande divinité topique, Roth, si populaire et si vénérée, perdaient leurs sanctuaires et leurs adorateurs. La foi dissipait de ses divines clartés les ténèbres amoncelées depuis des siècles. Rien ne résistait aux vertus, à la parole et aux miracles du grand Pontife. C'est alors qu'il songea à bâtir une église. Jamais jusque-là notre sol normand n'avait possédé de temple chrétien. Saint Mellon, comme tous les premiers missionnaires, avait, selon la promesse du Sauveur, confirmé maintes fois son enseignement par des miracles. L'un d'eux surtout avait vivement frappé le peuple : il avait ressuscité un riche habitant de la ville, Præcordius, qui, en reconnaissance, lui fit don des vastes terrains qui composaient son habitation. Ce fut ce lieu, consacré désormais par le souvenir de ce grand miracle, que choisit saint Mellon pour élever son église, et il la dédia en l'honneur de la sainte Trinité et de la vierge Marie, selon les paroles de l'historien de sa vie : *Quia in illo loco nondum erat aliqua ecclesia constructa, construxit novam in honore sanctæ Trinitatis et sanctæ Dei genitricis Mariæ.*

Voilà notre première Cathédrale, dont on place la construction à l'an 270 environ.

Cette première église, comme celle qui la remplaça sous le gou-

vernement des ducs de Normandie, fut bâtie sur l'emplacement même où s'élève aujourd'hui notre basilique. Ce fait considérable est reconnu par tous les écrivains de quelque valeur qui ont traité la question. Ainsi, depuis seize siècles la prière chrétienne retentit à cette même place, presque sans interruption. Ainsi, la divine présence de Jésus-Christ dans son sacrement d'amour a attiré et consolé là toutes les générations qui sont venues avant nous à la vie et à la foi. Peu d'églises dans le monde peuvent se glorifier d'une telle antiquité ; peu d'origines aussi sont plus certaines et mieux établies que les nôtres.

Comme nous voulons sur ce point capital faire la lumière complète, nous citerons le sentiment des principaux écrivains normands.

« L'opinion commune, dit Farin (1), est que ce temple magnifique fut premièrement bâti par saint Mellon vers l'an 270, ou pour le moins que ce Prélat bâtit une église au même lieu où est présentement la Cathédrale. »

Dom Pommeraye (2), après avoir établi que la première église Cathédrale fut placée au lieu où saint Mellon ressuscita Præcordius : « C'est pourquoy, dit-il, suivant le sentiment de M. Le Prevost et de quelques autres qui ont examiné assez diligemment ces matières, j'estime que la Cathédrale a toujours été au même endroit où elle subsiste aujourd'huy, ainsi que nous le donne à connoître nos mémoires, qui nous font voir qu'elle a toujours porté le nom vénérable de Notre-Dame, et qui nous découvrent plusieurs particularités qui justifient encore cette vérité. Je m'en vay décrire brièvement ces preuves. » Alors D. Pommeraye, avec une véritable érudition de Bénédictin, accumule les preuves et conclut en ces termes (3) : « Dans toutes ces pièces, soit chartes, soit anciennes histoires, et dans aucune autre qu'on puisse produire, on ne trouvera rien qui donne

---

(1) 3e Partie, p. 2.
(2) P. 11.
(3) P. 14.

le moindre ombrage, ny le moindre soubçon de ce prétendu changement de lieu de la Cathédrale ; au contraire, tout ce qui s'y rencontre s'accorde très-bien avec la vérité que je soutiens, et insinue que cette principale église a toujours conservé sa première situation avec le glorieux titre de Notre-Dame.... Aussi les deux opinions contraires ne sont-elles fondées que sur de faibles conjectures. » En effet, D. Pommeraye renverse facilement les fragiles prétentions élevées par Saint-Godard et Saint-Lô.

Nous avons à ajouter aux observations du savant Bénédictin une preuve sans réplique. La paroisse Saint-Godard prétendait qu'ayant été choisie pour être le lieu de sépulture de quelques-uns de nos premiers Archevêques, elle pouvait en conclure qu'elle avait été primitivement la Cathédrale. Or, c'est précisément ce fait des sépultures épiscopales qui renverse ses prétentions. Il est connu de tous que les lois romaines défendaient d'ensevelir les morts, non-seulement dans les temples, mais même dans l'enceinte des villes. *In urbe ne sepelito*. Cette défense dura jusqu'au VI[e] siècle environ, même dans les Gaules. Aussi les premiers Evêques de Rouen furent-ils inhumés hors de la ville : saint Mellon et saint Avitien à Saint-Gervais ; saint Godard et saint Romain à Saint-Godard, qui n'était alors qu'une chapelle, ou si l'on veut même, une paroisse, située hors de l'enceinte primitive, et qui avait nom Sainte-Marie.

Toussaint Duplessis (1), toujours si réservé, n'hésite pas à dire : « La Cathédrale est sans contredit la plus ancienne église de Rouen ; elle a dû même être la seule pendant une longue suite d'années; mais certainement ce n'est ni à Saint-Godard, ni à Saint-Gervais, comme quelques-uns l'ont prétendu, que ses premiers Evêques l'ont établie. » Dans son *Histoire de la ville de Rouen*, Servin (2) n'est pas moins explicite. M. Rondeaux de Sétry, dans ses Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi (3), professe ouvertement le

(1) 2[e] vol., p. 23.
(2) P. 45-52.
(3) T. III, p. 591.

même sentiment. Et de nos jours, le savant abbé Cochet (1), s'appuyant sur le sentiment des auteurs précités et sur ses propres recherches, reconnaît formellement ce fait si précieux pour nous. « Il (saint Mellon) construisit parmi nous le premier oratoire chrétien, là où s'élève aujourd'hui l'église Notre-Dame. »

De quelle grandeur et de quelle forme était cette première Cathédrale, c'est ce qu'il est impossible de dire aujourd'hui. Il est vraisemblable qu'elle était petite et modeste, comme les premiers oratoires chrétiens ; peut-être même, comme nous le voyons si souvent dans les Actes de la primitive Église, n'était-ce que la maison de Præcordius convertie en sanctuaire. Le zèle des successeurs de saint Mellon les porta à agrandir et à orner leur église principale. Les temps devenaient plus favorables au christianisme, les païens se convertissaient universellement ; la royauté mérovingienne avait, depuis Clovis, associé la foi à la gloire et à la prospérité de la patrie naissante ; tout contribuait à seconder l'action des Evêques et à la rendre efficace. Nous apprenons par la *Vie de saint Ouen* qu'il enrichit la Cathédrale de saint Mellon et qu'il l'augmenta par des bienfaits considérables. *Principalem ecclesiam à prioribus quidem fabricatam, multis magnisque rebus ornavit atque ditavit.*

Pendant deux siècles environ, Rouen jouit d'un calme et d'une prospérité favorables au développement du christianisme. Sous les évêques saint Ansbert, saint Hugues, saint Remi, des monastères nouveaux se fondaient ; les anciennes institutions se développaient et prospéraient ; de saints personnages surgissaient de toutes parts : le VIIe et le VIIIe siècles sont tout embaumés de leurs vertus : à Jumiéges, saint Philibert, saint Achart, saint Gontard ; à Fontenelle, saint Wandrille, saint Godin, saint Hildebert, saint Bagne, saint Bénigne, saint Milon, saint Austrufle, saint Vandon ; sainte Frameuse et sainte Austreberte à Pavilly ; saint Condé à Caudebec ; saint Waning à Fécamp ; saint Saens, saint Clair, et d'autres encore. Nous

(1) *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 506, 1re édition.



ne voyons aucun changement notable dans notre église métropolitaine mentionné par les historiens. Les Evêques l'ornaient sans doute et l'augmentaient ; mais, occupés qu'ils étaient à bâtir d'autres sanctuaires sur les divers points de leur diocèse, afin de subvenir aux nécessités des fidèles, ils ne songèrent pas à remplacer la première construction. Le grand événement qui marqua le IX[e] siècle allait changer la face des choses : nous voulons parler de l'invasion des Normands.

Dès l'année 841, le 12 mai, une troupe de Normands, sous la conduite d'Oscher, avaient paru à l'embouchure de la Seine, et deux jours après mettaient Rouen à feu et à sang. En 845, même invasion, mêmes désastres. Les farouches conquérants n'étaient arrêtés par nul obstacle. Le faible Charles le Chauve ne sut leur opposer que ses plaintes. Dans le concile de Normandie tenu à Pitres en 861, l'empereur s'écriait : « L'étranger dévore notre terre sous nos yeux. Les ravages de l'ennemi en ont fait un désert. Les habitants sont tués ou dispersés. Les églises et les villes sont réduites en cendres. Les corps de nos saints protecteurs sont enlevés de leurs sépulcres. Les serviteurs et les servantes du Seigneur sont chassés de leurs asiles.... » Tout cela dura jusqu'au fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), lorsque les Normands « consentirent à recevoir la foi chrétienne, à condition qu'on leur céderait quelques contrées maritimes avec la ville de Rouen et toutes ses dépendances (1). »

Pendant ces soixante-dix ans de guerre et de pillage, qu'était devenue notre église Cathédrale? Il est probable qu'elle subit le sort des autres monuments ; qu'elle fut au moins grandement endommagée. Aussi, dès que les ducs de Normandie eurent assis leur autorité, leur premier soin fut d'élever une église digne de leur capitale. Les ducs s'étaient convertis franchement au christianisme. Rollon, Guillaume Longue-Epée, Richard surtout, furent des princes pieux. Leurs libéralités envers les couvents et les églises furent immenses. Richard

(1) FLODOARD, cité par D. BOUQUET, t. VIII, p. 163.

contribua singulièrement à l'agrandissement et au développement des abbayes de Saint-Ouen, du mont Saint-Michel, de Fontenelle et de Fécamp, qu'il réédifia en entier. Ce duc songea aussi à la Cathédrale, relevée déjà des ruines de l'invasion par le zèle des deux premiers ducs, et qu'il augmenta magnifiquement, selon ces paroles de Dudon de Saint-Quentin : *Ipse Rothomagensi in urbe*, *in honore genitricis Dei, ampliavit mirabile monasterium*, *longitudinis*, *latitudinisque, atque altitudinis honorifico expatiatum incremento.* M. Licquet (1) ne fait aucune difficulté d'appliquer, selon la tradition presque unanime, ces paroles à la Cathédrale. D. Duplessis est plus explicite encore. « La nouvelle église, dit ce savant (la seconde Cathédrale, selon lui), fut donc construite au plus tôt sous le duc Rollon, qui y fut enterré, aussi bien que Guillaume Longue-Epée, son fils. Richard Ier, petit-fils de Rollon, la trouvant trop petite et trop basse, la fit hausser de plus de la moitié, vers l'an 950, et lui donna ainsi plus d'étendue. » Le duc Richard, dit l'ancienne chronique de Nor-
« mandie, fit croistre et haulcer de la moitié, et de plus, le mou-
« tier (2) de Nostre-Dame de Rouen. »

Le xe siècle, que Baronius (3) qualifie « de siècle de fer pour sa rudesse et sa stérilité dans le bien, de siècle de plomb pour la difformité du mal qui déborde, de siècle d'obscurité pour le manque d'écrivains, » se passe enfin. Voici venir l'an 1000 tant redouté des peuples. La première heure du xie siècle se leva sur le monde tremblant et agenouillé; et quand elle eut sonné, il y eut comme un immense soulagement, une allégresse inexprimable : on se reprit à vivre. Il y eut alors une expansion, une activité, une fécondité qui tiennent du prodige. En tous lieux, la chrétienté dépouilla sa robe décolorée et revêtit pour l'ère nouvelle qui s'ouvrait si radieuse la blanche parure des églises. Qui ne sait qu'à cette époque les sanctuaires surgirent de terre comme par enchantement ? Nous

(1) *Histoire de Normandie*, t. I, p. 177.
(2) Moutier, ou moustier, de *monasterium*.
(3) *Annales ecclesiastici*, t. X, p. 629

sommes ici en pleine histoire dûment contrôlée. Notre archevêque Robert, fils de Richard I[er], suit le mouvement général. Il commence à Rouen la construction d'une église métropolitaine digne de son siége et de la Normandie. Les travaux en furent poussés activement, et au mois d'octobre 1063 l'archevêque Maurille en faisait la consécration solennelle en présence de Guillaume le Conquérant. Le texte d'Orderic Vital est formel (l. V, p. 568.) : *Anno Dominicæ Incarnationis MLXIII, id. II, metropolitanam basilicam in urbe Rothomagi quam Rodbertus inchoavit, Maurilius archiepiscopus in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ cum ingenti tripudio mense octobris dedicavit.*

Un ancien manuscrit de la Cathédrale, rapporté par D. Pommeraye, donne des détails plus circonstanciés. « Maurille, dit ce mémoire, acheva l'église que Robert avait commencée, et y tint un concile où se trouva Guillaume, duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre, avec les Évêques suffragants, qui firent plusieurs décrets touchant la discipline, etc.; puis il dédia la Cathédrale en présence des personnes susnommées, savoir : Eudes, évêque de Bayeux, Jean d'Avranches, Hugues de Lisieux, Guillaume d'Evreux, Yves de Séez, Geoffroy de Coutances, et de plusieurs vénérables abbés de la province. » Dans ce concile, dont Bessin (p. 49) donne les actes sommaires, on condamna l'erreur impie de Bérenger sur la sainte Eucharistie, et on rédigea, pense-t-on, l'admirable profession de foi sur ce mystère que contenait le livre pontifical de notre Eglise.

Toutefois, cette nouvelle basilique, dont la splendeur fut célébrée par les contemporains, devait disparaître à son tour. L'effroyable incendie de 1200 qui réduisit une grande partie de la ville en cendres et dont tous les historiens ont conservé la lugubre mémoire, jeta à terre tout ce bel édifice, le détruisit de fond en comble, et ne laissa plus de tant de soins et d'efforts qu'un informe amas de pierres calcinées. La chronique de Rouen, qui résume tous les mémoires de ce temps, publiée dans le recueil des historiens de France, t. XVIII, p. 358, s'exprime en ces termes : « En cette année (1200), le 4[e] jour des ides d'avril (9), dans la nuit de Pasques, l'église de Rouen fut

consumée tout entière avec toutes ses cloches, ses livres et ses ornements, ainsi que la majeure partie de la ville et grand nombre d'églises. »

Le savant chanoine Le Prevost, dont nous possédons le précieux manuscrit, grâce à la bienveillance de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, écrit lui-même : *Anno* 1200 4 *idus aprilis in nocte Paschœ* (*juxta Rogerium, in ipsâ die Paschœ* 5 *idus*) *combusta est ecclesia Rothomagensis cum omnibus campanis et libris et ornamentis ecclesiœ et maxima pars civitatis et multœ ecclesiœ.* Il ne peut donc y avoir aucun doute à ce sujet ; et si D. Pommeraye et ceux qui l'ont suivi paraissent, dans l'histoire de la Cathédrale, ne pas tenir compte de cet événement, en prétendant que la Cathédrale actuelle est la même que celle consacrée par le B. Maurille, il ne faut y voir qu'une erreur fondée sur des traditions vagues et incomplètes. Le fait est ici positif. Il est confirmé de plus par la science. D. Pommeraye, qui manquait de connaissances archéologiques, a pu prendre un monument du XIIIe siècle pour une construction du XIe ; mais aujourd'hui de pareilles confusions sont impossibles.

C'est d'ailleurs le sentiment des hommes les plus compétents : M. Deville (1), M. Viollet-le-Duc (2), M. Barthelémy. Quant à cette objection que les Cathédrales ne peuvent pas brûler et que les pierres ne sauraient être anéanties, les faits se sont chargés malheureusement de la résoudre sous nos yeux. Nous voulons parler de l'incendie de la magnifique église de Saint-Paul hors des murs, à Rome, où les flammes n'ont pas laissé pierre sur pierre. Sans doute, les pierres ne sont pas anéanties, mais elles se calcinent ; et une fois calcinées, elles deviennent impropres à la reconstruction. Les chartes de Jean sans Terre et du Pape Innocent, que nous relaterons plus loin, achèvent de prouver jusqu'à l'évidence le complet embrasement de la Cathédrale.

(1) *Revue des Architectes*, p. 4.
(2) *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. II, p. 362.

La tour Saint-Romain paraît avoir échappé seule à cet incendie, dont, selon M. Deville, elle porte encore les traces. Cette tour, que ce savant estime avoir été construite dans la seconde moitié du XIIe siècle, à l'époque de la transition du plein cintre à l'arc ogival, postérieurement par conséquent à l'église dédiée par Maurille, serait ainsi le seul témoin de la basilique disparue sous les flammes du 9 avril 1200.

Avec le XIIIe siècle, le grand siècle chrétien par excellence, va s'élever la Cathédrale actuelle, dont nous allons suivre la construction et le radieux épanouissement.



CHAPITRE III.

XIIIe SIÈCLE.

CONSTRUCTION.

C'est une belle et noble époque pour l'histoire religieuse que le XIIIe siècle. Célébrée comme à l'envi par les esprits les plus élevés de ce temps, cette époque resplendit aujourd'hui d'une auréole dont l'éclat va sans cesse grandissant. Les grands rois, les grands pontifes, les saint éminents, les ordres religieux, les cathédrales, en forment les rayons principaux. Pour qui sait lire dans les siècles passés, il n'est pas de spectacle plus saisissant et plus édifiant à la fois. Le Diocèse de Rouen a sa large place dans ce grand mouvement chrétien ; la construction de notre Cathédrale va le prouver solennellement.

Gautier le Magnifique occupait alors le siége métropolitain. Le savant historien Jean le Prevost a fait en quelques mots son éloge. « Gautier, dit-il, a reçu de la postérité, en mémoire de ses grandes actions, le surnom de Magnifique, et avec raison. Nul de nos archevêques n'a protégé avec plus de constance les intérêts de notre

Église, nul ne les a gérés avec plus de bonheur. Et ce qui ajoute à sa louange, c'est qu'au milieu des occupations si diverses et si nombreuses que lui donnèrent les affaires de l'Eglise et celles du royaume, il ne demeura pas étranger à la culture des lettres. Bienfaisant envers les savants, protecteur des poëtes, il laissa plusieurs monuments de son esprit élevé et judicieux, entre autres des livres de droit, d'histoire, de controverse, et des lettres nombreuses. »

Le malheur arrivé à sa Cathédrale ne le déconcerte pas. Il prend, au contraire, la résolution d'élever une église plus grande et plus majestueuse que toutes les précédentes, et il fait, dans ce but, un appel chaleureux au Pape, au duc de Normandie Jean sans Terre, à son chapitre, à ses diocésains. Tous se lèvent à sa voix ; un ébranlement admirable s'opère au sein de la population, une activité inouïe s'empare des habitants de la ville et gagne les campagnes voisines. « Rien aujourd'hui, si ce n'est peut-être le mouvement intellectuel et commercial qui couvre l'Europe de lignes de chemins de fer, ne peut, dit M. Viollet-le-Duc (1), donner l'idée de l'empressement avec lequel les populations urbaines se mirent à élever les Cathédrales. Quand un sentiment instinctif pousse ainsi les peuples vers un but, ils font des travaux qui, plus tard, lorsque cette sorte de fièvre est passée, semblent être le résultat d'efforts qui tiennent du prodige. » En effet, en quelques années, la population aidant, on va remuer à Rouen des montagnes de pierre, les tailler, les sculpter, les monter, les enchâsser, les faire vivre en quelque sorte et leur faire chanter l'hymne grandiose des basiliques ogivales. Rouen aura sa Cathédrale qui ne le cédera à aucune autre en élévation, en ampleur et en majesté, et qui les surpassera presque toutes par la richesse de ses détails et l'harmonie de ses proportions.

Comment ce labeur immense fut-il si rapidement exécuté? C'est ce que l'histoire va nous montrer. Disons-le tout d'abord à la louange de Jean sans Terre, car c'est presque la seule belle page de son

---

(1) *Loc. cit.*, p. 281.



règne, il s'empressa de contribuer à la reconstruction de l'église métropolitaine. Il adressa aux officiers de l'Echiquier la lettre suivante :

« Le roi, etc., à Gavin de Glapion, sénéchal de Normandie, et aux barons de l'Echiquier, salut.

« Sachez que nous avons donné à l'église de Rouen, pour sa restauration, deux mille livres angevines, payables aux quatre échiquiers, et le terme de payement commencera de cette fête de Saint-Michel prochain. C'est pourquoi nous vous mandons que, au premier échiquier de la fête Saint-Michel, vous fassiez avoir à ladite église cinq cents livres ; à Pâques suivant, cinq cents livres ; à la fête Saint-Michel suivante, cinq cents livres, et à Pâques d'ensuite, cinq cents livres. Témoin moi, à Valognes, le xxive jour de septembre, la seconde année de mon règne. »

Non content de ce don personnel, Jean s'adressa par une proclamation royale à tous ses sujets, et leur recommanda en termes très-sympathiques l'église mère et maîtresse de la Normandie.

« Le roi, à tous, etc. Nous pensons qu'il est venu à votre connaissance que l'église de Rouen, la mère et la maîtresse des églises de Normandie, a été renversée par l'irruption des flammes avec toute la cité. Or, nous aimons tendrement et sincèrement ladite église, tant parce que la sépulture de nos pères et amis nous la rend vénérable, que parce que, par la faveur et les mérites des saints, elle assure honneur et prospérité à notre royaume. C'est pourquoi nous vous prions et exhortons dans le Seigneur que vous receviez avec bienveillance les envoyés qui arrivent à vous ; que vous daigniez les écouter efficacement, et que vous envoyiez vos aumônes pour la restauration de l'église, en vue de Dieu et de la bienheureuse vierge Marie en l'honneur de qui elle est dédiée ; donnant ainsi le modèle et l'exemple à ceux qui vous sont soumis, et ce avec nous, qui venons à son secours selon la munificence de notre dignité royale. Agissez donc, à notre prière, envers lesdits envoyés, de façon qu'ils puissent,

d'après votre générosité, se réjouir d'avoir eu notre recommandation, et nous, que nous ayons à louer votre dévotion au Seigneur. Or, nous défendons à qui que ce soit d'injurier ou de molester lesdits envoyés ; et si quelqu'un forfait en cela, faites-le amender incontinent. Ladite quête, *prædicatio*, durera à partir du jour de la Purification de la bienheureuse vierge Marie, l'an quatrième de notre règne, jusqu'en deux ans. Témoin moi-même, à Rouen, le seizième jour d'octobre (1202). »

Déjà le 2 avril précédent, le roi Jean, par une charte datée de Moulineaux, avait ordonné aux bancs de l'Echiquier de Caen de payer sans retard le reste de ce que lui-même avait précédemment promis. Il ne devait plus longtemps veiller sur cette construction. En 1204, Philippe-Auguste s'étant rendu maître de la Normandie, qu'il réunit à la couronne de France, poursuivit avec activité la noble entreprise et y contribua de tout son crédit.

Le chapitre s'imposa, de son côté, les plus grands sacrifices pour hâter la construction. Et comme quelques membres la retardaient par leurs dissentiments et leurs refus de lui consacrer une partie de leurs revenus, ils s'attirèrent une lettre du Pape Innocent, qui les mit promptement à la raison. Cette lettre, que nous reproduisons, témoigne de toute la sollicitude du Pontife, et prouve l'intérêt qu'il portait à l'église métropolitaine de Normandie.

Carta Innocentii Papæ de fabrica ecclesiæ Rothomagensis et ut canonici ad hoc de redditibus suis conferant.

Innocentius episcopus servus servorum Dei venerabili fratri Waltero archiepiscopo et dilectis filiis suis, capitulo Rothomagensi, salutem et apostolicam benedictionem. Ex parte tua, frater archiepiscope, apostolicis fuit auribus intimatum quod ad restaurandam fabricam Rothomagensis ecclesiæ tractatum communiter habuistis te, frater archiepiscope, postulante ut quilibet canonicorum tecum pariter aliquam suorum reddituum portionem operi tam pio et necessario deputarent. Quia vero super hoc divisa fuerunt inter vos, filii canonici, et vanæ voluntates, ne tam laudabile opus ex vestra dissidentia negligatur, auctoritate præsentium

duximus statuendum ut si qui vestrum ipsius archiepiscopi et majoris et sanioris partis capituli futuris super hoc constitutionibus duxerunt resistendum, obtinent sententia plurimorum. Nulli ergo omnino hominum licitum sit hanc vestræ paginam constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum se noverit incursurum.

Datum Romæ apud sanctum Petrum V idus junii pontificatus nostri anno primo (melius septimo, 1204).

(Cartulaire de la Cathédrale de Rouen, charte 129, à la Bibliothèque de la ville, cité par M. Deville.)

« Les grands, le clergé, le peuple de la Normandie et de l'Angleterre, dit M. Fallue (t. I, p. 489), stimulés par les délégués du chapitre, concoururent avec ardeur à l'œuvre commencée. »

Les habitants de Rouen contribuèrent non-seulement de leurs offrandes, mais surtout de leurs bras, à l'édification de la Métropole. C'est assurément un des plus admirables spectacles que nous offre l'histoire. Une lettre écrite en 1145 (1) aux religieuses de l'abbaye de Tuttébéry en Angleterre, par Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, bien qu'elle s'applique à une autre cité, peut en donner une idée.

« C'est un prodige, dit-il, que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois, et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelées au même char (tant la charge est considérable); et cependant il règne un si grand silence, qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait confession avec des larmes et des prières; alors les prêtres engagent à étouffer les

(1) Insérée dans les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, t. VI, p. 393, et reproduite par M. de Caumont, *Histoire de l'Architecture*, p. 176.



haines, à remettre les dettes, etc. S'il se trouve quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et refuser de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char et chassé de la sainte compagnie. »

La nuit, les travaux n'étaient point interrompus. On allumait des cierges sur les chariots, autour de l'église en construction, et on veillait, et on travaillait au chant des hymnes et des cantiques. Vous voyez ce tableau. Quelle foi dans cette foule! quel ensemble dans son travail! quelle activité dans le jour! quelle paix et quel charme dans ces nuits! Comme ils étaient doux, les chants qui s'élevaient de cette multitude ardente et recueillie! On entendait ces belles hymnes répétées par mille voix dilater leurs mélodies dans le silence solennel de la nuit. La Seine en prolongeait les ondes sonores, et les derniers murmures allaient s'éteindre lentement dans les forêts voisines.... Ils chantaient, ces hommes de foi, en cimentant de leurs sueurs les pierres innombrables qu'ils plaçaient patiemment les unes sur les autres, les psaumes symboliques que répétait autrefois autour du temple de Jérusalem le peuple de Dieu :

« Qu'ils sont aimables, vos tabernacles, ô Dieu des vertus! Mon âme désire ardemment être dans la maison du Seigneur; et elle est presque en défaillance par l'ardeur de ce désir.... Car, comme le passereau trouve une maison pour s'y retirer, et la tourterelle un nid pour y poser ses petits, ainsi j'espère que vos autels, Seigneur, mon Roi et mon Dieu, seront un jour le lieu de ma retraite et de mon repos.... Heureux ceux qui demeurent dans votre maison, Seigneur! ils vous loueront dans tous les siècles.... »

A leurs chants, ils joignaient des prières; car, ils le savaient, « si le Seigneur n'édifie la demeure, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent. » Ils contemplaient d'un œil ravi les premières fondations sorties de terre, et ils les saluaient avec le Prophète : « Les fondements de ce temple sont placés sur une sainte montagne. Le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob. Que de choses glorieuses, ô maison de Dieu, seront dites de toi! Ne

dira-t-on pas, en voyant cette multitude de peuples différents rassemblés dans ton enceinte : Un grand nombre d'hommes lui doivent la naissance; et elle a ce bonheur, parce que c'est le Très-Haut lui-même qui l'a fondée. » Et ils s'excitaient encore à des pensées plus hautes. Ils voyaient dans ce temple qu'ils élevaient l'image de cette céleste cité où devaient s'écouler les jours de l'éternité. Cette vision ranimait leur courage, redoublait leur ardeur et récréait leurs fatigues. « J'ai levé les yeux vers la sainte montagne, d'où me viendra tout secours. Le secours me doit venir du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.... Qu'il ne permette pas que votre pied soit ébranlé, et que celui qui vous garde ne s'endorme. Ainsi le soleil ne vous brûlera point durant le jour, ni la lune pendant la nuit.... Je me suis réjoui à cause de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur ! »

Voilà le secret de ces efforts héroïques, de ces dévouements, de ces abnégations, de cette puissante énergie qui amenèrent « ces résultats qui tiennent du prodige (1). » Les fidèles se formaient en associations « dans toute la Normandie (2), » surtout dans les lieux où l'on élevait des temples sous l'invocation de la Mère de miséricorde. *Postremo per totam fere Normanniam longe lateque convaluit, ac loca per singula Matri misericordiæ dicata, præcipue occupavit.* (*Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, t. VI, p. 394.)

Des documents publics nous donnent sur la composition de ces confréries d'ouvriers volontaires des détails touchants. L'un de nos archevêques, Hugues d'Amiens, a laissé sur ce sujet une lettre remarquable (3) : « Des habitants de Chartres ont concouru à la construction de leur église en charriant des matériaux; Notre-Seigneur a récompensé leur zèle par des miracles qui ont excité les Normands à imiter la piété de leurs voisins. DEPUIS LORS, LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE et des autres contrées voisines ONT FORMÉ DES ASSOCIATIONS

(1) M. Viollet-le-Duc.

(2) M. de Caumont.

(3) Citée par M. de Caumont, p. 177.

DANS UN BUT SEMBLABLE. Ils n'admettent personne dans leur compagnie, à moins qu'il ne se soit confessé, qu'il n'ait renoncé aux animosités et aux vengeances et ne se soit réconcilié avec ses ennemis. Cela fait, ils élisent un chef, sous la conduite duquel ils tirent leurs chariots en silence et avec humilité. » Nobles et bourgeois, guerriers et paysans, clercs et laïques, hommes, femmes et enfants, tous s'occupaient donc à transporter les matériaux « avec humilité. » Quel enseignement dans ces seuls mots! et quelle révélation du XIIIe siècle!

A côté de la masse des volontaires, il y avait, dès cette époque, les compagnies distinctes des maçons ou tailleurs de pierres, qui allaient s'établir, dit M. de Caumont, dans les lieux où il y avait des édifices religieux à construire. Tous n'exécutaient pas les mêmes travaux : aux uns étaient réservées les sculptures des statues, aux autres celles des colonnes ou des bas-reliefs; ceux-ci dégrossissaient la pierre, ceux-là la fouillaient, la dentelaient; tel ouvrier faisait les lettres, tel autre les personnages; chacun, en un mot, avait une partie dont il s'occupait exclusivement et où il excellait. Ainsi fut élevée, pierre par pierre, la Cathédrale de Rouen.

Qui dirigeait cependant toutes ces forces individuelles? qui imprimait à tous ces efforts une marche harmonieuse? qui avait conçu le plan de la nouvelle Cathédrale, et en surveillait l'exécution? Un homme dont le nom est bien oublié aujourd'hui, et qui mériterait pourtant une noble place dans l'histoire normande. Car concevoir le plan d'une telle église et lui donner la vie, c'est assurément une œuvre magistrale. Ce plan est grand, sévère, majestueux dans son ensemble, remarquable de justesse et d'harmonie dans ses proportions, immense dans ses détails symboliques et iconographiques. Croyez-le bien, dans cette profusion de sculptures, de statues, de symboles, de bas-reliefs, de vitraux, rien n'a été fait au hasard ni par caprice; et dans ce vaste assemblage de détails qui compose une Cathédrale, à l'intérieur comme à l'extérieur, tout sert à une idée, à une seule idée. Nous l'exposerons plus tard, lorsque nous aurons décrit les phases historiques de la construction. Cette idée, l'idée de la glorification de Jésus-Christ et de sa sainte mère, elle s'est épanouie, dans

ce XIIIe siècle si méconnu, sur cent points de la France à la fois, revêtue de pierre et d'or, en ces augustes et colossales basiliques, l'étonnement des âges modernes.

Oh! c'était un beau siècle que celui qui vit sortir de terre presque à la fois les Cathédrales de Soissons, de Lyon, de Tours, de Bruxelles, de Chartres, du Mans, de Beauvais, de Paris, de Saint-Denis, de Strasbourg, de Bordeaux, de Reims, de Dijon, de Sens, de Compiègne, de Saint-Quentin, d'Auxerre, de Saintes, de Bayeux, de Coutances, de Séez, de Lisieux et de Rouen, sans compter la Sainte-Chapelle, et cinquante autres églises paroissiales! C'étaient des hommes instruits, élevés, et profondément chrétiens, que les architectes qui mirent au monde ces chefs-d'œuvre; et le temps et la civilisation qui les aidèrent dans leur dessein n'étaient pas le temps et la civilisation que l'esprit de dénigrement a imaginés. Tout se tient et s'enchaîne; l'architecture appelait la sculpture, la sculpture la peinture sur verre; l'édifice tout entier voulait une voix digne de lui: la musique; puis les ornements d'or et d'argent, les vases sacrés, les émaux, les marbres, les bronzes, et les bois si finement, si richement employés; les tapisseries aux superbes couleurs, les tissus aux délicates et fantastiques arabesques; tout, enfin, était digne de l'ensemble. Or, que d'artistes concouraient à une telle œuvre! Et qui avait formé ces artistes, si ce n'est la civilisation dans laquelle ils vivaient? Pour nous, quand nous considérons les Cathédrales du XIIIe siècle, seuls souvenirs de ce temps mal jugé, nous reconstituons avec elles l'époque qu'elles représentent, et nous saluons avec admiration les hommes qui les conçurent, qui les élevèrent, qui avaient le cœur assez grand et l'esprit assez haut pour se trouver à l'aise dans ces vastes enceintes et n'en être pas écrasés. D'autres siècles viendront, qui se bâtiront des temples à leur taille, et les voudront étroits et mesquins comme eux.

L'architecte qui conçut et bâtit notre Cathédrale avait nom Enguerrand (Duplessis, t. II, p. 278), ou Ingelram (M. Deville, p. 9). M. Deville incline à croire qu'Ingelram avait embrassé la carrière ecclésiastique, et il en donne une raison tout à l'honneur du clergé

et des ordres religieux, dont tous les hommes vraiment éminents se plaisent à reconnaître les bienfaits. « Au XIIIe siècle, nous voyons les bâtisseurs surgir du fond des cloîtres : là, s'étaient réfugiés les arts libéraux, les sciences et les lettres. » Et à la vue de l'œuvre d'Ingelram, ce savant écrivain n'hésite pas à le mettre « au premier rang des immortels bâtisseurs » de son siècle.

A quelle époque précise furent terminés les travaux de la Cathédrale ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. M. Deville donne la date de 1214. Quatorze ans pour achever un tel monument, c'est le cas de répéter avec M. Viollet-le-Duc que cela tient du prodige. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ingelram fut appelé, à cette époque, par les moines du Bec pour édifier leur église. La Chronique de cette abbaye raconte que notre architecte se mit à l'œuvre avec ardeur et qu'en dix-huit mois il avait achevé la façade, la nef et deux tours ; et comme il se ralentit l'année suivante, il fut remplacé par Gautier de Meulan. Une telle mesure paraît dérisoire devant la prodigieuse célérité des travaux ; elle est cependant historique.

Quant à son œuvre de Rouen, Ingelram eut le bonheur de la conduire sans encombre. Nous verrons plus loin les changements et additions opérés par ses successeurs ; mais nous pouvons dès maintenant fixer ce qui appartient à cette première époque : le chœur, les transepts et la nef. Le style adopté est le style ogival français, avec des modifications normandes. Les quatre tours qui flanquent les transepts, les fenêtres, les corniches et les balustrades supérieures, sont normandes. Nous citons M. Viollet-le-Duc : « Dans la nef, le maître de l'œuvre semble avoir voulu figurer une galerie du premier étage, comme dans presque toutes les grandes églises de l'Ile-de-France et du Soissonnais, mais s'être arrêté à moitié chemin, et, au lieu d'une galerie voûtée, avoir fait un simple passage sur des arcs bandés au-dessous des archivoltes des bas côtés, et pourtournant les piles au moyen de colonnettes portées en encorbellement. »

Ces modifications normandes au style ogival français n'étonneront personne. On sait, en effet, que la Normandie posséda une architecture propre, pendant la période romane et la transition. Dans les

premières années de l'ogive du XIIIe siècle, le génie normand copie ou plutôt s'efface devant le génie français ; mais bientôt il reprend son essor et s'empare du style ogival pour se l'approprier, comme un peuple conquis, dit M. Viollet-le-Duc, modifie bientôt une langue imposée. Nous allons assister aux additions et modifications successives de notre Cathédrale pendant les siècles suivants, et déterminer, d'après M. Deville, l'œuvre de chacun des architectes qui succédèrent à notre immortel Ingelram.

A Gautier le Magnifique, mort le 16 novembre 1207, avait succédé Robert Poulain, que les chroniques du temps nous représentent comme un prélat simple, doux et religieux. Ce fut sous son épiscopat que fut achevée la Cathédrale, autant que ce mot peut être ici exact. Ces grandes œuvres veulent du temps et du génie humain, des additions et des perfectionnements qu'on oserait dire nécessaires ; et notre Cathédrale fut, pendant de longs siècles, l'objet des plus filiales sollicitudes des Pontifes, du clergé et des fidèles. Sans nul doute, Robert encouragea puissamment son maître de l'œuvre et jouit de ses succès ; mais comme il passa sur la terre humble et retiré, l'histoire s'est peu occupée de lui, et, malgré son épiscopat de quatorze ans, elle lui a consacré à peine quelques pages. Robert, bon et prud'homme, comme parlent les chroniques, rendait son âme à Dieu en 1222. Ses yeux, avant de s'éteindre, avaient pu contempler la belle Métropole normande, assise comme une reine au milieu de la cité réjouie. Cette vision radieuse dut consoler ses derniers moments.

Il est probable qu'Ingelram avait précédé dans la tombe son auguste protecteur. Ce digne architecte aura peut-être succombé, jeune encore, aux fatigues et aux préoccupations de son art ; nos chroniques se taisent absolument sur lui. Mais s'il mourut dans la fleur de ses ans, on doit lui rendre le témoignage qu'il a bien fourni sa carrière ; ses mains purent offrir avec une pieuse confiance au Seigneur l'admirable basilique qu'il avait édifiée à sa gloire.

Quel fut le continuateur de l'œuvre d'Ingelram ? On ne peut que le conjecturer. M. Deville estime que les voûtes ont été construites

par un artiste du nom de Durand. « En réparant (1), il y a quelques années, les voûtes de la nef de la Métropole, on aperçut sur la clef de voûte principale, celle qui commence la série de cette riche ornementation, à la place d'honneur, vers l'autel du Crucifix qui était au centre de l'église, une inscription figurée dans la pierre : *Durand' me fecit.* Toutes les clefs de voûte de la nef étant sorties du même ciseau, et la première seule, la principale en même temps, portant un nom, je pensai tout d'abord, lors de cette découverte, et la réflexion n'a fait depuis que me confirmer dans cette opinion, que ce nom rappelait celui de l'architecte qui avait construit les voûtes de la nef et ne s'appliquait pas à l'exécution même de la clef de voûte. Le talent de sculpteur n'était point, à cette époque, séparé de celui de tailleur de pierre, de maître maçon. » Il en conclut que Durand, dont on retrouve d'ailleurs le nom à l'abbaye du Bec et à celle de Cormeilles, aurait mis la main, comme maître de l'œuvre, à l'achèvement de la Cathédrale.

Ainsi, vers 1220 on peut dire que la Cathédrale, au moins dans ses parties principales, était terminée. M. Viollet-le-Duc (2) est d'accord sur ce point avec M. Deville (3), et l'histoire confirme leur sentiment. Nous voyons en effet en 1223, aux calendes d'avril, un concile se célébrer à Rouen avec une pompe imposante. Thibaut, récemment intronisé, présidait cette assemblée, où assistaient tous ses suffragants, sauf l'évêque de Coutances, légitimement empêché, un grand nombre d'abbés, et beaucoup d'autres personnages de mérite (4). En 1231, nouveau concile provincial sous l'archevêque Maurice. Ce prélat consacre, la même année, en qualité d'évêque de Bayeux, le doyen du chapitre, Thomas de Fréauville, qui avait été un instant son compétiteur au siége métropolitain. Enfin, en 1235, Maurice meurt à Sauceuse. Son corps est rapporté à Rouen et inhumé

(1) M. Deville, *loc. cit.*, p. 14.
(2) *Loc. cit.*, p. 363.
(3) *Loc. cit.*, p. 13
(4) D. Bessin, *Concil.*, p. 130.

solennellement dans la Cathédrale. Le fait est hors de doute, et l'épitaphe communiquée par M. Auguste Le Prevost à M. Deville (1) met fin à toute contestation :

D. O. M.
Hìc jacet
Mauritius ex episcop.
Cenomanensi
Ad Rothom. archiep.
Translatus
Anno M.CC.XXXI.
Vitæ austeritate,
Liberalitate
In pauperes clarus,
Obiit anno
M. CC. XXXV.

Ce tombeau, que tous connaissent, est situé derrière le chœur, à gauche, avant d'entrer dans la chapelle de la Sainte-Vierge; il est placé en renfoncement dans la muraille, et fait pour ainsi dire corps avec elle. Voici comment en parle M. John Britton, résumant la description si exacte qu'en donne M. de Caumont dans le tome VI de son *Cours*. « Derrière le sanctuaire, auprès de la chapelle de la Vierge, dans la muraille du collatéral qui fait le tour du chœur, est enterré l'archevêque Maurice. Sous une arcade semi-circulaire que supportent quatre colonnettes très-courtes, repose une statue couchée, couronnée de la mitre assez basse des prélats du XIII[e] siècle et revêtue de la chasuble, du *pallium,* signe de la dignité archiépiscopale et de l'investiture papale, et de la *mosetta*, espèce de pèlerine qui couvre les épaules. Les mains sont gantées; l'anneau pastoral est passé au doigt central de la main droite. Il ne reste plus que quelques vestiges de la crosse. Sous la chasuble, on aperçoit l'aube garnie d'une large dentelle; deux bandes brodées, ressemblant à

(1) *Tombeaux de la Cathédrale*, p. 49.

l'étole moderne, pendent entre la dalmatique et la tunique; enfin, le bras gauche porte le manipule, terminé par une espèce de frange. »

« Cette statue, dit avec raison M. de Caumont, est un type à étudier. Le soubassement qui la supporte et qui renferme le sarcophage est orné de personnages assis, très-endommagés, au nombre de neuf, parmi lesquels on peut reconnaître saint Pierre, les évangélistes, etc. Au centre de la bande sculptée qui forme l'archivolte de l'arcade, on voit représentée l'âme du défunt sous la forme d'un enfant nu, que deux anges portent dans un linceul; d'autres anges, au nombre de six, tenant dans leurs mains des flambeaux et des encensoirs, complètent ce tableau. Les arcatures qui se détachent sur la cavité de ce tombeau et forment claire-voie appartiennent à la décoration générale du pourtour du chœur; elles font suite à la ligne d'arcatures qui tapissent la muraille. »

Ainsi voilà une œuvre du XIIIe siècle qui a sa date précise, celle de l'inhumation de Maurice (1235), qui nous prouve d'une manière évidente l'achèvement des travaux intérieurs de la Cathédrale. On n'eût pas songé à élever un tombeau à Maurice à cette place et dans cette forme, si l'œuvre architecturale n'avait pas été terminée. Ce tombeau est-il le fait de ce Durand que nous avons mentionné ou de l'architecte qui semble avoir été son successeur? C'est ce qu'on ne peut établir. Le troisième maître de l'œuvre que M. Deville mentionne a nom Gautier de Saint-Hilaire, et c'est un acte de l'officialité du mois d'août 1251 qui l'a révélé. « *Magister Galterus de Sancto Hylario*, *cementarius*, *magister operis scilicet Ecclesiæ Rothomagensis*, charte 324. » Aucune œuvre authentique ne nous rappelle son passage. Il borna sans doute ses efforts à entretenir le monument et à y ajouter quelques menus détails ignorés de nous.

Ici se place une question qui divise les érudits et les archéologues. La Cathédrale actuelle a-t-elle été consacrée? Pour ceux qui la confondent avec l'église du XIe siècle, le fait n'est pas douteux. On sait en effet par l'histoire que le B. Maurille consacra sa Cathédrale le 1er octobre 1063, comme nous l'avons rapporté; et en souvenir de ce fait, le Diocèse célébrait, le premier Dimanche d'octobre, dans l'an-

cienne liturgie, sous le rite triple de première classe, l'anniversaire de cette Dédicace. Mais comme il n'est guère possible de soutenir scientifiquement et historiquement l'identité des deux Cathédrales, on se demande si la basilique du XIII[e] siècle, l'œuvre ogivale d'Ingelram, a été l'objet de l'importante cérémonie de la consécration. Au premier abord, il semble qu'on doit répondre négativement. Rien dans l'histoire écrite ni dans la tradition ne nous révèle la trace de cette deuxième dédicace. Il n'en est fait mention ni directement ni indirectement dans aucun des livres ou manuscrits venus jusqu'à nous. De plus, on sait qu'en mémoire de la dédicace d'une église, on sculptait, ou plus souvent on peignait sur la muraille ou sur les piliers, des croix, dites de consécration. Ces croix, au nombre de douze, marquent la place où l'Evêque, dans la cérémonie, a fait l'onction du saint chrême. Ordinairement elles sont en couleur, quelquefois on les trouve en relief dans un quatrefeuilles simple ou orné, et cela jusque dans les églises du XI[e] siècle. Ainsi, dans une des plus curieuses et des plus anciennes églises de la Touraine, à l'île Bouchard, la croix sculptée en très-bas reliefs est enveloppée d'un cercle et se détache en forme de croix patée. Dans quelques-unes des Cathédrales d'Angleterre, M. Pugin nous apprend qu'on rencontre ces croix sur les murailles extérieures (1), et il cite entre autres la Cathédrale de Salisbury. Selon ce savant architecte, les onctions auraient été faites en Angleterre à l'extérieur. Une église du comté de Berk, Uffington, offre des croix dont le quatrefeuilles n'a pas moins de 1 pied 7 pouces anglais de diamètre. Or, à la Métropole de Rouen, nulle trace de croix peintes ou sculptées.

Ce fait paraît assez péremptoire. Quand on connaît le respect de notre Eglise pour les traditions liturgiques, il est difficile de croire qu'on a pu faire disparaître à un siècle quelconque les croix de consécration, si l'on considère surtout qu'on a toujours célébré avec solennité la fête de la Dédicace. Il y a du reste plusieurs Cathédrales — et

(1) On peut voir encore des traces de croix extérieures sur l'ancienne église Saint-Laurent à Rouen.



tout étonnant que paraisse ce fait, il est incontestable — qui n'ont pas été consacrées. Celle de Paris, la plus en vue, la plus chère aux rois de France, célèbre de tout temps par les grands souvenirs qu'elle rappelle et les cérémonies extraordinaires qui s'y accomplirent, n'a été consacrée qu'en ces dernières années par Mgr Darboy. Il ne serait donc pas, à la rigueur, invraisemblable que notre Métropole du XIIIe siècle n'eût jamais été consacrée. Mais en de telles matières, et en l'absence de documents décisifs, il faut bien se garder d'être absolu. Il se pourrait que des recherches plus attentives, ou plus heureuses, découvrissent un jour la vérité et nous prouvassent que dans ces grandes réunions d'Evêques provoquées par la tenue des conciles, si fréquents à cette époque, on donna à l'Eglise mère de la Normandie ce glorieux couronnement.

Quoi qu'il en soit, on n'en peut rien conclure contre l'époque où furent terminés les travaux. Nous insisterons encore en faisant observer qu'au milieu du XIIIe siècle on ne fait plus mention de la construction de la Cathédrale. Elle était arrivée à son entier achèvement avant le grand Eudes Rigaud, puisque, sous son épiscopat si fécond, si laborieux et si connu, où l'impulsion fut donnée à tant de travaux mémorables, rien ne se fit pour la Cathédrale.

Cependant la reine Blanche de Castille, en passant par Rouen, avait dû visiter l'église métropolitaine. En 1255, saint Louis y était venu lui-même, et avait été l'objet de la plus enthousiaste réception de la part de la population et des ecclésiastiques de la Cathédrale. Il s'était même occupé de l'aître dont la clôture avait donné lieu à de nombreuses contestations. On trouve, en effet, dans les Ordonnances des rois de France (t. I, p. 83), une pièce ainsi conçue : « Nonobstant les droits qu'a l'église d'entourer son cimetière de murailles aussi hautes qu'elle le juge à propos, lui (l'archevêque) et son chapitre consentent, pour obtempérer à la volonté du monarque, à ne pas élever ce mur à plus de quatre pieds du sol, à moins que quelque nécessité ne les contraigne d'en agir autrement (1). » Saint Louis

(1) Cité par M. Chéruel et M. Fallue.

intervient en d'autres circonstances dans les affaires de la Cathédrale : tantôt il rend de Vincennes une ordonnance qui autorise l'Archevêque et ses successeurs à prendre dans les forêts royales tous les bois dont ils auraient besoin pour faire de nouveaux moulins ou réparer les anciens; tantôt il confirme des donations faites par les particuliers et leur donne force d'exécution. En 1257, le roi revint à Rouen, où il assista, le jour de Pâques, selon toute vraisemblance, aux offices de la Métropole. La reine, quelque temps après, se rendit elle-même à Rouen en compagnie d'Eudes Rigaud. En 1264, saint Louis, guéri d'une courte maladie passée à Bonport, assiste aux fêtes de Noël dans notre Cathédrale (1).

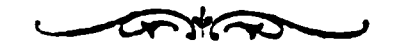
En 1267, Eudes Rigaud y consacre solennellement maître de Mérule ou de Merle, grand chantre, appelé au siége épiscopal de Lisieux. Nous voyons notre infatigable Archevêque faire le 17 novembre 1270 son dernier sermon dans son église métropolitaine, avant de partir avec le roi pour la croisade. Il laissait alors son Diocèse dans un état de splendeur et de prospérité dont nous ne pouvons nous faire une juste idée. Rouen était au faîte de la grandeur. Son commerce très-actif s'étendait partout. Son enceinte se dilatait, ses rues s'embellissaient d'hôtels, de manoirs, de chapelles; on ne comptait pas moins de trente-trois églises paroissiales, et de nombreux monastères, pleins de ferveur et de vie, entouraient comme d'une auréole de prières et de paix la cité florissante. Lorsque Eudes revint parmi son peuple, on vit bien que les fatigues et les douleurs de la dernière croisade avaient atteint sa robuste nature. Saint Louis, dont notre Archevêque était le meilleur conseiller et l'un des plus affectionnés compagnons, était mort de la peste sur la terre étrangère. Eudes conserva de ce coup cruel une incurable tristesse. Il ne tarda pas à rejoindre son bon maître et mourut le 2 juillet 1275. On l'inhuma dans la chapelle de la Sainte-Vierge, « vers l'entrée du côté du midi, auquel lieu est son sépulcre, d'une structure magnifique, » dit un ancien manuscrit. Ce tombeau, détruit en partie par

(1) *Regist. visit.*

les calvinistes en 1562, disparut entièrement du sol lors des travaux de 1769; et aujourd'hui il est impossible d'en découvrir la trace.

Nous ne dirons qu'un mot d'Eudes Rigaud. Ce fut un prélat accompli. Il a laissé un registre de visites devenu fameux, et dont on a singulièrement abusé. Le prélat, sévère pour lui et pour les autres, tenait note des moindres infractions faites à la discipline, et relatait, sans les accepter de tout point, et pour ses propres renseignements, les bruits fâcheux qui couraient sur certains membres du clergé et des ordres religieux. On a voulu voir dans ces notes prises à la hâte, et sans être autrement contrôlées, l'état du clergé de ce siècle. C'est un procédé injuste et une erreur. L'Archevêque n'a tenu compte que des infractions; il n'a pas voulu écrire une histoire et a laissé dans l'ombre les mérites et les vertus de ceux qui ne donnaient lieu à aucune observation. Ce registre destiné à son usage particulier n'a pas été écrit en vue de l'histoire et est nécessairement incomplet. On conviendra que si l'on s'avisait d'écrire l'histoire d'un siècle avec les notes de police, on commettrait de singulières méprises. Bien que ce registre n'ait pas trait à notre sujet, nous n'avons pu nous défendre d'indiquer en passant notre opinion.

Quelques années après la mort d'Eudes Rigaud, des travaux importants allaient être entrepris à notre Cathédrale, sous son successeur Guillaume de Flavacourt, terminer dignement le XIIIe siècle et inaugurer le XIVe. La nef était, comme toutes les nefs des Cathédrales françaises du commencement du XIIIe siècle, dépourvue de chapelles. « A la fin de ce siècle, on en construisit, dit M. Viollet-le-Duc (1), entre les contreforts, comme à la Cathédrale de Paris. » De plus, on résolut d'élever ces deux magnifiques portails des Libraires et de la Calende, l'honneur de l'architecture, l'un des plus merveilleux spécimens qui soient de l'art ogival.



(1) *Loc. cit.*, p. 364.



CHAPITRE IV.

XIVe SIÈCLE.

PORTAILS DE LA CALENDE ET DES LIBRAIRES.
CHAPELLE DE LA SAINTE-VIERGE.

L'architecture ogivale entre avec la fin du XIIIe siècle dans la seconde période de son règne, et ajoute à son trésor déjà si riche de nouveaux et magnifiques joyaux. Tout subit cette loi de l'embellissement et du progrès qui est la condition même de l'art. Les sculpteurs de cette époque prodiguent les ornements; sous leurs ciseaux naissent les feuillages les plus gracieux qui enroulent les colonnes élancées : feuilles de chêne, de fraisier, de lierre, de vigne, renoncules, pensées et myosotis, lotus ou nénuphar, c'est une flore charmante qui donne aux chapiteaux autant de grâce que de variété. Tous les détails de l'architecture se modifient : arcatures, balustrades, triforiums, surtout les fenêtres jusque-là composées de deux ouvertures en lancette, encadrées dans une plus grande ogive, et qui comprennent maintenant deux ogives géminées, surmontées d'une rose polylobée. Chacune des deux ogives se décompose à son

tour, dans les grands édifices, en deux parties ou en deux baies, surmontées d'une rose. Les quatre colonnettes et les trois roses qui les surmontent donnent un aspect radieux à la fenêtre épanouie ; il est des fenêtres de ce style qui comptent jusqu'à huit baies, et treize roses petites et grandes qui s'enroulent gracieusement les unes dans les autres et produisent cet effet *rayonnant* qui a fait donner à ce style cette symbolique appellation. C'est le siècle des tours hardies, des clochetons multipliés, des chapelles latérales. A Rouen, on commence à bâtir ces deux portails si gracieux, si complets, si originaux, de la Calende et des Libraires, qui, entrepris en 1280, ne seront achevés qu'en 1488.

C'est à l'archevêque Guillaume de Flavacourt qu'est due l'initiative de ces grands travaux. « Mu par le désir d'embellir la maison de Dieu et de relever sa mère église, » il voulut que l'entrée de sa Cathédrale par le nord et par le sud fût aussi belle et aussi imposante, s'il se pouvait, que l'entrée principale. Il fallait à la basilique un accès royal de tous côtés, et rien ne devait être épargné pour rendre ses portails latéraux des vestibules dignes de cet auguste temple.

Après s'être assuré du terrain, à l'acquisition duquel l'Evêque et le chapitre contribuèrent par de mutuelles concessions, on confia l'exécution des travaux à Jean Davi, maître de l'œuvre, qui avait remplacé Gauthier de Saint-Hilaire. Le portail du nord, dit des Libraires, s'éleva, grâce aux plans harmonieux de l'architecte, avec une richesse et une élégance célébrées par tous les savants. L'emplacement était « anciennement un cimetière où l'on alloit le jour des Morts chanter un Respons ; mais ayant été pollué par un meurtre qui y fut commis, et n'ayant point été bény depuis, on a cessé d'y aller (1). »

Cette assertion de D. Pommeraye ne peut s'appliquer qu'à une partie du terrain. L'autre partie provenait du domaine des Archevêques, comme il le reconnaît lui-même, lorsqu'il raconte l'échange

---

(1) D. Pommeraye, p. 40.

que fit le chapitre, « pour une certaine portion de sa maison (la maison de l'Archevêque), sçavoir, depuis le parement de la rue Saint-Romain jusqu'à l'église, et depuis le mur dudit palais au cloistre. » Cette vérité vient de nous être confirmée par une observation dont tout l'honneur revient à notre éminent maître de l'œuvre, M. Barthélemy.

M. de Flavacourt a non-seulement cédé de son terrain pour bâtir le portail, mais il a fait éventrer une chapelle située parallèlement à l'axe longitudinal de la Cathédrale, accolée au corps principal de l'église, et bâtie dans le même temps, c'est-à-dire au XIII[e] siècle. Cette chapelle, dont peu de personnes soupçonnent aujourd'hui l'existence et qui n'a jamais été mentionnée dans aucune description ni aucun travail sur notre Métropole, est encore visible aujourd'hui dans ses deux extrémités : le portail situé au couchant, dans l'intérieur du cloître, encore intact, du plus pur XIII[e] siècle et du plus gracieux effet. C'est contre ce portail et les murs du XIII[e] siècle qu'on a appliqué le cloître de la fin du XIII[e] siècle et du commencement du XIV[e] siècle, dont nous possédons aujourd'hui des vestiges importants.

L'autre partie de la chapelle qui est demeurée comme un irrécusable témoin est l'abside, située au levant, dont il reste les trois pans parfaitement conservés. A côté de cette chapelle, sous le mur de la Cathédrale, est une porte, aujourd'hui bouchée, du XIII[e] siècle, qui a dû être une entrée particulière des Archevêques de Rouen. Cette porte donnerait accès, si elle était ouverte, dans la chapelle appelée aujourd'hui Notre-Dame de Pitié. Ainsi le parvis du portail des Libraires occupe le centre d'une ancienne chapelle, parallèle à la Cathédrale, dont les deux extrémités, l'abside et le portail, sont encore debout. Ce fait, qu'on n'avait pas observé jusqu'ici, est intéressant à noter.

Quelle était cette chapelle ? A quel usage était-elle destinée ? C'est ce qu'il est impossible de préciser aujourd'hui. Peut-être quelques documents décisifs viendront-ils nous le révéler dans l'avenir. Pour nous, puisque le champ est ouvert aux conjectures, nous pensons que cette chapelle pourrait bien être la chapelle primitive de l'Archevêché.

Elle était située évidemment dans le domaine des Archevêques ; ses dimensions étaient trop considérables pour une chapelle ordinaire. Entièrement séparée du corps de la Cathédrale, avec laquelle elle ne communiquait pas, elle formait un édifice à part, complet et gracieux. Le portail est encore un très-beau morceau, conservé et restauré dans ces derniers temps avec soin. C'est cette « certaine portion de sa maison » que Guillaume de Flavacourt aura sacrifiée pour élever le portail magnifique qui devait être réservé désormais à l'entrée « des personnes illustres, mais inférieures en dignité aux rois et aux princes du sang. »

Quant aux cloîtres et autres dépendances de la Cathédrale, mentionnons-les pour n'y plus revenir. « Au nord de la Cathédrale, dit dans sa description M. John Britton (1), étaient les cloîtres, dont il ne reste debout que cinq arcades. Ils paraissent avoir consisté, du côté de l'est, en un double portique ou corridor. » De son côté, M. Viollet-le-Duc (2) s'exprime ainsi : « Les dépendances de la Cathédrale de Rouen étaient considérables ; et sous son ombre, l'Archevêché, un beau cloître, des écoles, des bibliothèques, des sacristies, salles capitulaires et trésors, étaient venus se grouper du côté du nord et de l'est. Il reste encore de beaux fragments de ces divers bâtiments. » Nous les décrirons dans la seconde partie de notre travail.

Revenons au portail de la Calende.

Le portail sud, dit de la Calende, avait eu auparavant la même destination que le portail nord. « Il y a beaucoup d'apparence que ce lieu avoit aussi servy de cimetière, depuis que l'on en eust abattu les maisons, puisque dans la procession qui se fait le jour de la Commémoration des Fidèles trépassés, on venoit autour de cette croix y chanter les prières accoutumées pour les morts.... (3). » D'où vient le nom de Calende donné à cette place, c'est ce qu'il est difficile aujourd'hui d'établir. Originairement elle s'appelait le port Morant,

(1) *Antiquités architecturales de la Normandie*, p. 87.

(2) *Loc. cit.*, p. 365.

(3) D. Pommeraye, p. 41.

le port des Navires et le port Notre-Dame, selon Farin (1) et les autres (2).

Selon eux, les navires y abordaient, et le fleuve, avant qu'on eût successivement resserré ses eaux dans le bassin actuel, y venait expirer doucement, baignant presque de ses flots tranquilles le pied de notre basilique. Plus tard, en 1433, elle fut érigée en marché; et ayant été beaucoup diminuée lors de la construction de quelques-uns des bâtiments de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, elle présenta bientôt l'aspect qu'elle garde encore aujourd'hui.

Le portail nord, disons-le tout de suite, reçut le nom de portail des Libraires, parce que les libraires de la ville firent construire dans l'enceinte réservée des échoppes où ils s'établirent (3). Voici quelle description en faisait encore au XVII[e] siècle D. Pommeraye (4): « C'est à présent une grande allée d'environ cent ou cent vingt pas de long sur dix-huit ou vingt de large, bordée de côté et d'autre de petites boutiques, qui vraysemblablement furent bâties pour y loger des libraires lorsque les gens d'une même profession étoient placez au même quartier, les libraires n'ayant pas pour lors besoin de grands bâtiments avant que le collége et le palais eussent mis la librairie en vogue par le grand nombre de gens de lettres que le siècle passé et le nôtre ont produits. »

Il est évident que l'œuvre architecturale entreprise par Jean Davi subit, dans les siècles suivants, d'importantes modifications; mais telle qu'elle est, elle fait l'admiration de tous les hommes de l'art.

« Ce n'est pas un médiocre honneur pour Jean Davi, dit M. Deville (5), d'avoir conçu et exécuté une pareille œuvre, que nous sommes heureux d'avoir pu lui restituer. Jean Davi n'eût-il fait que le seul bas-relief des Bons et des Méchants du tympan de la porte,

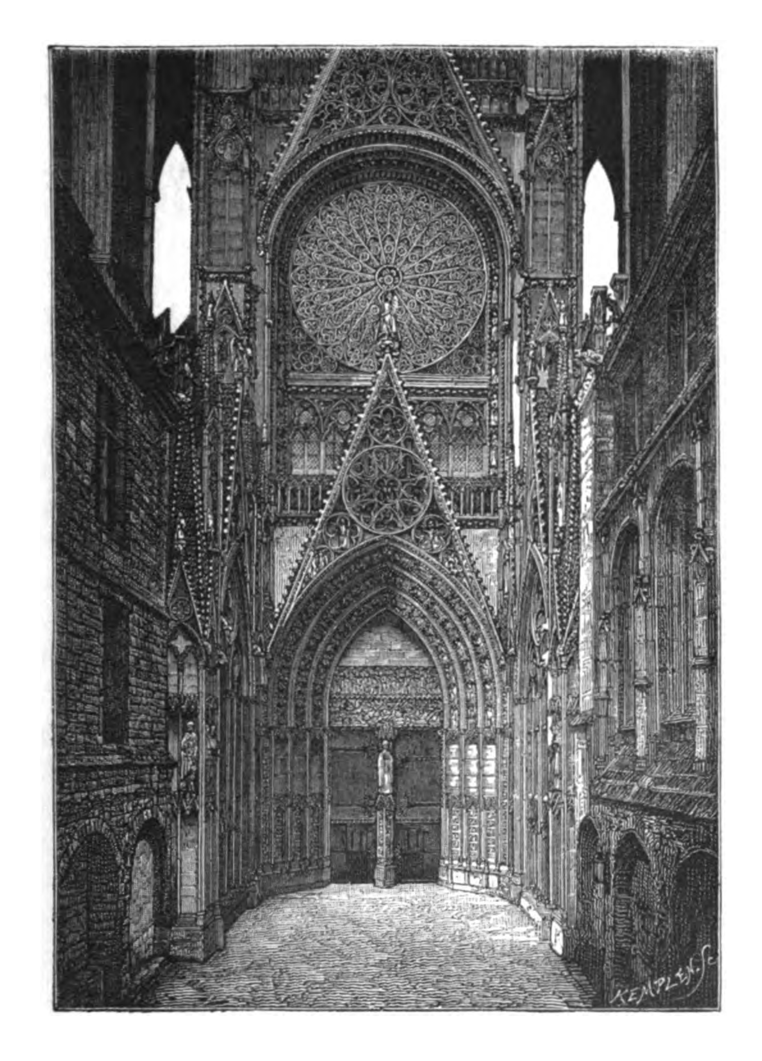
(1) T. I., 1[re] partie, p. 18 et 19.

(2) D. Pommeraye, *loc. cit.* — Dictionnaire de Périaux, p. 35.

(3) Gilbert, p. 16.

(4) P. 40.

(5) *Loc. cit.*, p. 18.



Portail des Libraires.

P. 40.

je le tiendrais pour un des plus grands artistes que le moyen âge ait produits. »

« Ces travaux du commencement du XIVe siècle, dit à son tour M. Viollet-le-Duc (1), *surpassent comme richesse et beauté d'exécution tout ce que nous connaissons en ce genre de cette époque.* »

« Les portails de la Calende et des Libraires, la chapelle de la Vierge de la Cathédrale de Rouen, sont des chefs-d'œuvre, dit M. Viollet-le-Duc. Le portail des Libraires (nord) vient d'être restauré, écrit-il en 1866, par MM. Desmarest et Barthélemy avec un soin et une perfection qui font le plus grand honneur à ces deux architectes. »

On pourrait rendre le même témoignage de la restauration de la Calende, qui se termine en ce moment, et qui est une œuvre de respect, d'érudition et de goût, dont on ne pourra jamais dire assez de bien. M. Gilbert, dans sa description historique (2), a essayé de détailler le portail des Libraires et celui de la Calende; nous osons dire qu'il n'a pas épuisé le sujet, et nous le tenterons à notre tour, lorsque nous serons arrivé à la partie descriptive. Nous suivons en ce moment l'ordre historique des constructions, et nous arrivons à celle de la chapelle de la Sainte-Vierge.

La Cathédrale possédait dès l'origine une chapelle de la Sainte-Vierge, de proportions modestes, et qui, selon M. Viollet-le-Duc, n'était pas plus grande que les deux autres chapelles absidales encore existantes. On jugea opportun de la remplacer par une construction plus considérable, et surtout plus digne de l'auguste Patronne du Diocèse. C'était à la vierge Marie que la Métropole était consacrée; il convenait que son sanctuaire se distinguât des autres, et les surpassât en grandeur et en beauté. D'ailleurs ce fut comme un besoin général au XIVe siècle de terminer les Cathédrales par une chapelle de la Sainte-Vierge vaste et gracieuse, qui faisait à l'église un mystérieux et doux prolongement. Qu'on ne s'étonne pas des modifica-

(1) *Dictionnaire raisonné d'Architecture*, t. II, p. 364 et 365.

(2) P. 32.



tions apportées au plan primitif, elles sont dans la nature même des choses. Aussi dans toutes les contrées les rencontre-t-on et les constate-t-on invariablement. « Il n'est pas une seule Cathédrale, dit M. Viollet-le-Duc (1), qui ait été finie telle qu'elle avait été projetée. » Et plus loin, parlant du XIVe siècle : « Tel était alors, en France, le besoin d'agrandir les Cathédrales, que, pendant leur construction même, les premiers travaux, déjà exécutés en partie, furent parfois détruits pour faire place à des projets plus grandioses. » L'Archevêque et les chanoines de Rouen suivirent l'impulsion universelle.

Guillaume Ier de Flavacourt, l'un de ces grands et généreux Prélats qui ont illustré le siége de Rouen, avait trop à cœur la splendeur de sa Métropole pour ne pas donner la plus vive impulsion aux travaux destinés à l'embellir. Cet Evêque, que le martyrologe gallican qualifie du titre de vénérable, fut d'une magnificence sans bornes pour le culte de Dieu, comme d'une inépuisable charité envers les pauvres. Son épiscopat de près de trente années n'est pas assez connu. Sans cesse occupé de la discipline de son clergé, Guillaume convoqua et présida de nombreux conciles provinciaux; il eut l'insigne honneur d'être chargé par le Pape Martin IV d'informer de la vie, des mœurs et des miracles du pieux roi Louis IX, dont les Evêques de France demandaient la canonisation. En 1304, dans une affreuse disette qui ravagea Rouen et ses environs, l'Evêque, tout à ses devoirs, faisait distribuer chaque jour la valeur de trois cents livres aux pauvres (2). C'est lui encore qui dota la Cathédrale du collége de Flavacourt ou du Saint-Esprit, composé de six chapelains prêtres, vivant en commun et soumis à la résidence, qui devaient assister et prendre part à tous les offices du chœur. Fondé par lettres données à Gaillon en 1305, ce collége fut spécialement destiné par Georges II d'Amboise aux ecclésiastiques musiciens qui ornaient de leur talent les solennités de

(1) P. 284.

(2) Archiepiscopus Guillelmus quotidiè erogavit in pane et argento usque ad trecentos libros, et multò plus volebat erogare, sed gentes ejus (ses gens) nullatenùs permittebant. (*Chron. Roth.*)



la Métropole. Ainsi, on le voit, M. de Flavacourt ne négligeait rien pour assurer à son Eglise le rang et la splendeur dont elle était digne. On ne sera pas surpris de le voir poursuivre avec ardeur le projet de rebâtir la chapelle de la Sainte-Vierge. Il abandonna d'abord tout le terrain qui était nécessaire et qui fut pris « dans le pourpris de son palais archiépiscopal. » Puis, avec l'assentiment et l'aide de son chapitre, il commanda et activa les travaux dont les fondements furent jetés en 1302. Il y avait alors des chanoines en grand renom de doctrine et de piété, bien capables de comprendre et de seconder les desseins de leur pieux Archevêque, tels que le doyen Adam Rigaud, Hugues Gérald, depuis évêque de Cahors, « aux bonnes qualités et à la rare suffisance » duquel le Pape Clément V rendait alors (1) hommage, Jean de Bully, depuis évêque de Carcassonne, le grand chantre Jehan le Duc (ou du Duc) que mentionne le livre d'ivoire, Thomas de Basly, Guillaume, archidiacre de Rouen, Philippe Trésorier, Pierre de Nonancourt, et d'autres également conservés dans le livre d'ivoire.

De plus, la Cathédrale possédait encore, selon toute vraisemblance, son architecte éminent, Jean Davi, dont le génie s'était révélé, comme nous l'avons dit, dans la construction des portails latéraux. L'œuvre devait donc être facile avec tous ces éléments réunis. Cette chapelle, en effet, longue de quatre-vingt-huit pieds et large de vingt-huit, haute sous clef de voûte de cinquante-sept pieds, véritable église à la suite de la basilique, que M. Viollet-le-Duc appelle un chef-d'œuvre, et qui offre en effet toutes les grâces mystiques, toutes les élégances radieuses du bel ogival du XIVe siècle, avec ces larges fenêtres aux meneaux multipliés, aux rosaces épanouies, avec ces colonnes légères et cette voûte aérienne qui ne paraît tenir à rien, tant elle est jetée hardiment, cette chapelle, dis-je, dut être achevée en l'espace de quelques années.

En 1306, Guillaume de Flavacourt, après avoir édifié les peuples

(1) La dernière partie de la vie de cet Évêque ne répondit pas à ses commencements, et de graves accusations pèsent sur sa mémoire.



par ses vertus, fit une pieuse et sainte mort, et fut inhumé dans cette chapelle de la Sainte-Vierge, l'objet de toutes ses prédilections. Son mausolée fut placé à gauche en entrant. « Un treillis de fer, dit M. Deville, fermait l'arcade du tombeau, qui était en marbre noir et orné de sculptures. » La lame de cuivre sur laquelle était gravée en caractères gothiques l'inscription laconique que nous allons rapporter, fut enlevée par les Calvinistes, lors du fameux pillage de 1562 :

« Cy gist homme de bonne mémoire Mons Guillaume de Flavacourt, jadis archevesque de Rouen, qui trespassa en l'an de grâce mil CCC et VI le VI[e] jour d'apvril. Pries Dieu pour l'ame de luy. »

Le mausolée lui-même disparut dans les travaux malencontreux de 1769. Peu de travaux importants suivirent la construction de la chapelle de la Sainte-Vierge ; nulle mention même des architectes, maîtres de l'œuvre, qui succédèrent à Jean Davi. Il faut aller jusqu'en 1359 pour trouver les noms de Guillaume de Baiex (Bayeux) et de Jehan Vassal, « maçons et plastriers, maçons jurés de la ville et du duc de Normandie, » qu'aucun document ne présente toutefois comme employés à l'église métropolitaine.

CHAPITRE V.

XIVe SIÈCLE.

FAITS PRINCIPAUX. — CONFRÉRIES.
TOMBEAU DE CHARLES V.

Notre basilique fut témoin, pendant ce siècle, de certains événements considérables qu'il est intéressant de noter. En 1330, Philippe de Valois, ayant résolu de donner à Jean son fils le titre de duc de Normandie, envoya ce prince à Rouen, et le fit sacrer en grande pompe dans l'église cathédrale (1332, selon Masseville et d'autres historiens). « Une grande cérémonie eut lieu dans la Cathédrale, dit l'auteur de l'*Histoire de l'Église métropolitaine de Rouen* (1); l'Archevêque mit la couronne ducale sur la tête du prince, et lui passa au doigt l'anneau, signe de son union avec le pays. Le duc prêta, à son tour, le serment de protéger les priviléges de l'Église, des ecclésiastiques et des séculiers; de maintenir les coutumes du pays, et de ne rien aliéner de ses domaines. » Un incident marqua cette solennité. L'archevêque Pierre

(1) T. II, p. 214.

Roger, l'un des plus fermes et des plus nobles caractères de nos annales pontificales, le même qui devint plus tard Pape sous le nom de Clément VI, refusa de prêter serment de fidélité au duc Jean, en alléguant qu'il n'y était tenu qu'envers le roi de France seul, et que cet acte pourrait porter préjudice aux intérêts et aux droits de son Église. Ce n'était au fond qu'une affaire de simple formalité qui n'eut aucune portée politique. Le duc Jean a d'ailleurs une belle page dans nos annales que M. Juste Houël (1) nous paraît avoir parfaitement résumée. L'occasion est trop rare de louer et de citer cet auteur, entaché presque partout d'une partialité regrettable, pour ne pas la saisir. Son récit donne une fidèle peinture de l'état florissant de notre contrée.

« En suivant l'inspiration de Raoul Toustain, son grand sénéchal, et de d'Espinay, le duc Jean s'occupe à son tour de la perfection des monnaies; il encourage à Rhoëm la réunion littéraire sous le nom de Société de la Conception, et il en approuve les statuts; il va accorder à Philippe de Caqueray le privilége de la création d'une verrerie; il encourage l'industrie des fabriques de drap, qui devient l'occasion de créer un bourg, aujourd'hui ville florissante, et qui a son histoire : nous voulons parler de Darnétal. Le duc éprouvait du plaisir à offrir pour récompense de ce qui était beau, utile, des livres enluminés, genre de luxe qu'il a mis encore plus à la mode ; il contribuait à l'ascendant que prenait l'archevêque Pierre Roger. Il félicitait l'abbé de Saint-Wandrille d'élever cette tour de pierre qui est restée debout trois siècles, et qu'il a fallu un siècle pour reconstruire sur le même modèle; il visitait aussi cette belle abbaye de Jumiéges, qui avait du luxe dès qu'elle avait du repos ; il engageait à rédiger les registres de l'échiquier en normand et en latin; par lettres-patentes, il exhortait chaque corps à bien respecter ses juridictions; il encourageait cette heureuse industrie qui consistait à employer du verre aux fenêtres, au lieu de toile ou papier huilé. Il excitait les notaires à rédiger leurs actes en normand : les archives

(1) *Annales des Cauchois*, t. III, p. 70 et 71.

du royaume possèdent un contrat d'acquisition passé devant Henri Quiefdeville, par lequel le duc achetait d'un bourgeois de Caudebec une partie de terrain : toutes les expressions sont normandes, jusqu'à la date, mil trois chents trente-chingt, dont la prononciation est conservée par les paysans cauchois. Tous ces soins pacifiques ne l'empêchaient pas de jouer le rôle d'une sentinelle pleine d'intelligence vis-à-vis d'Edouard, roi d'Angleterre, et de suivre les intentions premières du roi son père, quand il avait réorganisé pour lui le duché de Normandie. »

En même temps que le pouvoir imprimait par son initiative intelligente et vigoureuse une véritable impulsion au pays, l'Église aidait puissamment par ses institutions admirables à la prospérité publique. Il ne saurait entrer dans notre cadre de traiter ce vaste sujet, et de montrer quelle heureuse influence les conciles, les ordres religieux et les associations pieuses eurent sur la marche des esprits et le développement de la civilisation chrétienne. Nous devons nous restreindre à notre seule étude ; dans ce champ même nous toucherons par quelque côté à cette grande manifestation de la vie catholique au XIIIe et au XIVe siècles. En effet, ce fut à l'ombre des Cathédrales que prirent naissance ces associations d'hommes de tout rang qui, confondant en un seul mobile leurs pensées et leurs efforts particuliers, hâtèrent plus vite qu'on ne croit cette fusion des esprits et des cœurs d'où sortit si puissante et si compacte la nationalité française. Quand on aura étudié sérieusement les confréries, on arrivera à cette conclusion précieuse pour la gloire du moyen âge. Et par confréries nous entendons ici toutes ces institutions dont l'origine était pieuse ou ecclésiastique, corporations, palinods, jeux floraux, académies ou confréries proprement dites, toute réunion d'hommes, en un mot, ayant pour fin l'association et pour moyen les ressources puissantes de la foi et des pratiques religieuses.

La Cathédrale de Rouen eut quatre confréries principales, dont il est nécessaire de dire au moins quelques mots. Ces confréries apparaissent véritablement constituées au XIVe siècle et à l'époque même où nous avons laissé l'exécution des travaux, de 1329 à 1336. C'est

donc le lieu d'en traiter ici. En suivant avec soin le développement historique de la construction de notre Cathédrale, nous ne devons pas négliger cette floraison spirituelle d'œuvres édifiantes qu'elle donnait à la Normandie, d'autant plus que ces œuvres elles-mêmes contribuèrent singulièrement à son accroissement et à son embellissement particulier. Plaçons donc en leur ordre les quatre confréries principales, de la Sainte-Vierge, de Saint-Romain, de Sainte-Cécile et de Sainte-Anne, dont nous voyons l'existence authentique en ce siècle, et accordons-leur un instant d'examen.

De tout temps la ville de Rouen s'est distinguée par sa dévotion envers la sainte Vierge, et nulle part plus qu'à la Cathédrale cette dévotion ne s'est affirmée avec éclat et magnificence. Farin (1) a pu dire avec vérité dans un simple et tendre langage : « Cette belle ville de Thrace que nos historiens ont nommée Parthenople doit aujourd'hui céder ce beau titre à la ville de Rouen, que je puis appeler LA VILLE DE LA VIERGE, puisque les habitants semblent avoir plus de zèle et de dévotion envers cette Emperière (Impératrice) des cieux que n'ont tous les autres peuples de la France ; pour preuve de cette vérité, la principale église, et la plupart des autres tant paroissiales que conventuelles, lui sont consacrées. Ses fêtes y sont célébrées avec une dévotion exemplaire ; il n'y a porte de la ville, il n'y a rue, ni carrefour, ni presque aucune maison de remarque, où la figure de cette divine Avocate ne soit représentée avec tous les ornements que les plus habiles sculpteurs y ont pu ajouter.

« Je ne dis rien des dévotes confrairies que l'on a érigées en son honneur, ni de la visite des prisonniers, de l'assistance des malades et des autres charités que l'on fait à son nom. Je passe encore sous silence les congrégations toutes saintes qui sont établies en plusieurs églises.... »

Parmi ces congrégations, la confrérie de Notre-Dame de la Cathédrale tenait le premier rang. L'établissement de cette pieuse association se confond avec les origines mêmes du moyen âge ; et s'il est im-

(1) 3e partie, p. 55. Édit. de 1731.



possible de lui assigner une date précise, il est certain qu'elle existait dès les premiers temps de notre Cathédrale. Fondée sur un besoin de la dévotion populaire, cette confrérie fut une des plus douces et des plus expressives manifestations de la foi et de la piété rouennaises. C'est en 1329 que nous voyons ses statuts authentiquement confirmés par l'official de Rouen, « le jeudy après la Nativité de saint Jean-Baptiste. » Ces statuts commençaient ainsi : « Comme ainsi soit qu'à la louange et honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la glorieuse vierge Marie sa mère, et de tous les saints et saintes de paradis ; longtemps y a comme nous avons appris que les marchands et briseurs de sel, eussent commencé, fait et étably certaine confrairie de la quelle ils avoient élu pour patronne spéciale la B. V. Marie l'ayant nommée la confrairie de Notre-Dame, fondée dans la grande église, etc. (1). »

Un autre acte du XIV[e] siècle nous montre que cette confrérie avait acquis une grande importance. Le 10 mars 1341, l'archevêque Aimeric Guenaud « approuva et confirma les statuts de cette confrérie par des lettres données au manoir de Deville, inclinant favorablement à la requeste des frères et sœurs d'icelle. Le prevost, l'eschevin et les servants firent serment sur les SS. Evangiles en présence du notaire de l'Archevesché qu'ils garderoient fidèlement les ordonnances et statuts et qu'ils n'iroient à l'encontre d'iceux, par eux ou par personne interposée, qu'ils ne feroient ny ne souffriroient que l'on fist aucun monopole, conspiration, harelle ou tacquelle au préjudice de la sainte mère Eglise, et contre ses droits et juridictions, etc. »

Cette confrérie comptait parmi ses membres les négociants les plus considérables de la ville. Le maître était toujours choisi entre les plus riches et les plus respectés, et jouissait du privilége de recevoir le premier dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au retour de la procession de la fierte, le captif délivré le jour de l'Ascension. C'était à lui qu'appartenait le droit d'adresser au prisonnier délivré une allocution paternelle sur les devoirs qu'il allait avoir à remplir en rentrant au

(1) D. POMMERAYE, p. 684.

sein de la société. Ce n'était pas sans raison qu'on faisait choix pour cette dignité de maître et échevin, de ceux qui passaient pour les plus riches marchands. C'est qu'il fallait payer cet honneur par des dépenses considérables. Le maître devait donner à l'hôpital un millier d'œufs et trois mille livres de pain ; à celui qui portait l'image de la gargouille à la procession, une veste de satin blanc, une culotte et des bas ; aux prêtres, une paire de gants ; au chapelain et aux porte-châsses, une solde de plusieurs deniers ; aux serviteurs, quelques aunes de ruban ; à tous les membres de la confrérie et à leurs femmes, des cierges, des bouquets pour la procession.

Cette confrérie, composée d'hommes riches et recommandables, se montra toujours généreuse envers la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est à elle qu'on doit les embellissements successifs de ce sanctuaire, et entre autres cet admirable tableau de l'Adoration des Bergers de Philippe de Champagne, comme nous le dirons en son lieu. Elle fut honorée des faveurs des rois et des pontifes. Le roi anglais Henri VI, pour la dédommager des pertes que lui avait fait éprouver l'occupation, lui accorda un droit de perception, un *rhun* de sel à prendre (1) sur tout bateau qui en apporterait dans la ville. Charles IX, roi de France, confirma cette donation en 1563, et Louis XIV, en la sanctionnant, y ajouta une rente perpétuelle sur les gabelles. La confrérie avait le privilége d'accompagner aux processions des Rogations la châsse de Notre-Dame. « Le maistre en charge est conduit, dit D. Pommeraye (2), par le chapelain de la confrairie, qui porte sur son bras une image de la sainte Vierge d'argent vermeil doré. Ils sont précédés de plusieurs joueurs d'instruments, comme de trompettes, de cornets et autres, et de la représentation d'un serpent placé sous les pieds d'une image de la sainte Vierge, qui est une figure de la teste du dragon infernal qu'elle a brisée. » Quel aimable spectacle présentaient ces différentes confréries dans la pompe des anciennes processions, et quelle salutaire influence devait produire sur

(1) *Histoire des anciennes Corporations* de M. Ouin-la-Croix, p. 489.
(2) P. 685.



la vie pratique cette association de foi et de piété, qui excluait tout respect humain et préservait de l'isolement, toujours funeste!

Ce serait un vrai bonheur de voir ces associations refleurir parmi nous, et, à l'exemple de ce qui se pratique dans le Nord et dans le Midi de la France, la religion en retirerait non-seulement plus d'éclat extérieur dans ses solennités, mais encore plus d'action dans les familles et dans la vie quotidienne.

A côté de cette confrérie de Notre-Dame, la Cathédrale possédait une association pieuse devenue célèbre sous le nom de confrérie de Saint-Romain. C'est aussi au XIVe siècle qu'on trouve pour la première fois des actes authentiques qui assignent à cette confrérie une place dans l'histoire. En 1346, le Dimanche après la fête de saint Romain, l'official de l'Archevêque Nicolas Roger approuva de nouveau et confirma les statuts qui lui furent présentés par les confrères. La confrérie existait déjà de fait depuis longtemps. Quant à déterminer l'époque de sa fondation, s'il faut en croire D. Pommeraye, « nous n'avons aucun mémoire qui nous donne connaissance de l'institution de cette confrairie dans l'église Cathédrale, quoy que très-probablement elle soit des plus anciennes, et que l'on puisse croire avec quelque fondement qu'elle ait pris naissance lorsque l'on a voulu rendre plus pompeuse la cérémonie qui se fait aux processions des Rogations, et ensuite à la délivrance du prisonnier. » Selon M. Floquet, dans son savant ouvrage intitulé *Histoire du Privilége de Saint-Romain*, où brillent, comme toujours, la plus vaste érudition et la sagacité la plus parfaite, la confrérie remonte à l'année 1292. Elle n'avait d'abord pour objet que d'assister les prêtres et autres bénéficiers qui mouraient trop pauvres pour être inhumés avec la solennité que comportait leur dignité. C'était dans l'origine une confrérie de charité, comme il s'en est formé tant d'autres sur tous les points de la Normandie. Les patrons de cette confrérie furent choisis parmi les Évêques canonisés du diocèse les plus illustres, saint Nicaise, saint Ouen, saint Victrice, saint Ansbert et saint Romain. Ce fut le nom de ce dernier qui prévalut et qui resta attaché à l'association.

Une autre mission, non moins importante, lui fut bientôt concédée,



celle d'accompagner *la fierte* (ou châsse de saint Romain) aux cérémonies extérieures, et notamment à la procession du jour de l'Ascension, quand le chapitre, usant d'un droit reconnu par la royauté, délivrait, comme on sait, le prisonnier. Les confrères ne s'en tinrent pas là. Ils furent appelés à remplir en cette occasion un rôle plus considérable, que fixèrent les articles suivants, cités par D. Pommeraye, du règlement sanctionné au XIVe siècle : « Item il est ordonné que le lundy, le mardy, le mercredy et le jeudy des processions, le prevost, les sergeants et tous les officiers de ladite confrairie, doivent s'assembler à l'hôtel de l'Esquevin à l'heure du retraict de prime ; et quand le gros sein (la grosse cloche) sonnera pour assembler, ils doivent tous s'assembler et aller ordenement, deux et deux ensemble, et doit un chacun avoir un gans et un chapel et une verge, à la grande église de Rouen, pour aydier à porter la fierte monseigneur saint Romain ; et doit chacun faire son office tel comme à luy appartiendra et encenser devant la dite fierte. Et doivent avoir les prestres qui porteront la fierte, et les deux clercs qui porteront les cierges et les trois coustres de l'église, chacun une paire de gans. Et le jour de Rouvaisons, le prevost doit eslire quatre des compagnons pour aller avec luy en la compagnie des prestres qui iront querre le prisonnier au chatel, pour iceluy conduire et amener à la fierte saint Romain, laquelle il doit porter par devant jusqu'au maistre autel ; et quand il l'ora laissiée, les compagnons le doivent amener en la chapelle Saint-Jean ou Saint-Romain, où l'en chantera une messe secrete ; et icelle messe dite, l'on le doit mener au disner sieur l'esquevin. »

On voit ici toute la confrérie en action : les confrères reçoivent le prisonnier des mains des magistrats, l'accompagnent à la Vieille-Tour, et leur maître lui offre à souper et à coucher. Rien de plus touchant, selon nous, que cette coutume, rien de plus chrétien. Combien ce malheureux devait se trouver honoré de tant d'égards et d'attentions, et quel bon sentiment lui laissaient dans le cœur ces témoignages de miséricordieuse sympathie ! Voilà bien la religion, avec sa tendre et délicate influence, plus efficace pour réhabiliter le coupable que toutes les inventions d'une vaine et orgueilleuse phi-

losophie. D. Pommeraye constatait de son temps (1686) que ces cérémonies se pratiquaient invariablement depuis trois cent trente ans Ce fut à cette heure mauvaise du XVIIIe siècle où tout était tourné en dérision, que la confrérie subit les attaques des incroyants et finit par être supprimée (1777).

La confrérie de Sainte-Cécile était destinée aux chantres et aux musiciens. Instituée « de long temps en l'église cathédrale de Notre-Dame, du consentement de messeigneurs les archevesques, doyens, chanoines et chapitre de la dite église, » disent les statuts de 1601, elle avait pour but de grouper dans une pieuse et fraternelle association tous ceux qui aimaient et pratiquaient l'art divin des sons, et le faisaient servir au culte de Dieu. C'est l'honneur de l'Eglise d'avoir encouragé de tout temps le culte de ce bel art, et de l'avoir abrité pendant de longs siècles dans son sanctuaire, en lui conservant, avec son caractère religieux, le vrai but qui lui a été assigné, celui d'élever et de toucher les âmes. Il nous est impossible d'assigner une date à l'établissement de cette confrérie. Nous savons que Rouen se distingua dès les premiers temps par son goût pour les chants sacrés. Nous voyons au XIe siècle l'abbé Isembert diriger, dans son monastère de la Trinité du mont Sainte-Catherine, une école célèbre de musique. Au XIIe siècle, la Cathédrale possédait dans sa bibliothèque les livres de Boèce et de Marcianus Capella sur la musique.

Nous avons vu Guillaume de Flavacourt fonder en 1305 le collége du Saint-Esprit pour les musiciens de l'église métropolitaine; plus tard, en 1377, nous trouvons l'existence de la maîtrise clairement affirmée dans les registres capitulaires; en 1386, le chapitre fixe même le traitement de l'organiste. Ainsi il n'est pas téméraire d'avancer que la confrérie de Sainte-Cécile fut comprise dans ce mouvement du XIVe siècle qui imprima un nouvel élan aux associations religieuses. Plus tard, cette confrérie deviendra le Puy de Sainte-Cécile, fondé à l'instar du Puy de la Conception, distribuera des prix, donnera des séances solennelles pleines de splendeur et d'éclat, et deviendra l'une des plus riches et des plus magnifiques

corporations. Nous nous bornons en ce chapitre à constater sa fondation.

La quatrième confrérie, dite de Sainte-Anne, est incontestablement une fondation de la première moitié du siècle qui nous occupe. C'est en 1336 que l'archevêque Pierre Roger sanctionna l'établissement dans la Cathédrale de cette confrérie, qu'il devait, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Saint-Pierre, enrichir de nombreuses indulgences. A cette date, D. Pommeraye (1) reconnaît que Guillaume d'Aubussac, grand chantre, fit faire la « feste de cette sainte avec une plus grande solennité qu'elle n'étoit auparavant, l'ayant fait mettre au rang des festes triples. Et un particulier, ajoute-t-il, pour rendre la feste plus solennelle, fonda la sonnerie et le carillon comme aux festes de la Vierge. » Il était naturel que dans une église dédiée à la très-sainte Vierge, et qui professait pour le culte de Marie une si grande dévotion, sainte Anne, sa mère, fût en spéciale vénération. C'est ce que constate dans sa bulle le Pape Clément VI. Cette bulle nous révèle l'existence de reliques de sainte Anne dans la Cathédrale de Rouen, et accorde des indulgences à ceux qui contribueront à l'achèvement d'une châsse « d'argent, d'un ouvrage fort exquis et d'un grand travail, » qui était destinée à renfermer le précieux dépôt. D. Pommeraye fait à ce propos une réflexion qui confirme notre tradition et dont on aimera le gracieux langage : « Ce n'est pas de merveille si la dévotion envers la bienheureuse sainte Anne a été depuis plusieurs siècles en une singulière recommandation dans la Cathédrale de Rouen, et si cette sainte a eu des tendresses particulières pour un lieu qui a été honoré d'une partie de ses reliques. »

La Cathédrale consacra à cette sainte une de ses chapelles, et son culte se perpétua, avec moins d'éclat peut-être qu'aux premiers temps, mais avec non moins de douceur, chez les âmes ferventes et délicates qui ne séparent pas dans leur amour la vénérable mère de son auguste fille. Cette belle châsse d'argent du XIV[e] siècle fut pillée

(1) P. 690.



et brûlée dans le sac de la Cathédrale de 1562, ainsi que « toutes les écritures et papiers qui concernoient la confrérie. » On fit plus tard, pour y suppléer, une image de cette sainte que l'on portait en procession, et au xviie siècle on la remplaça par une châsse de bois doré « qui se voit, dit D. Pommeraye, avec toutes les autres aux processions des Rogations, et qui est accompagnée fort décemment des frères et sœurs de la confrairie. »

Telles sont les principales associations dont le xive siècle dota notre église métropolitaine : souvenirs vénérables et touchants de la foi de nos pères, que nous avons aimé à enregistrer ici. A l'ombre de ces pieuses associations, bien des cœurs ont trouvé les joies de la dévotion, de précieux encouragements, une véritable édification. L'homme n'est pas fait pour rester isolé, il a besoin d'être aidé et soutenu dans ses efforts vers le bien. Ces confréries qui s'ouvraient et répondaient aux besoins des âmes, qui entretenaient d'amicales relations, rapprochaient les rangs, adoucissaient en l'allégeant le fardeau des peines et des épreuves, sont une des belles visions qu'évoque en notre esprit le souvenir du moyen âge. Aujourd'hui on fait peu de cas de ces associations ; l'égoïsme moderne prend en moquerie ces expansions de la foi et de la charité ; il lui faut la solitude, superbe et dédaigneuse ; ou s'il cherche à s'unir à d'autres hommes, c'est une union fondée sur l'intérêt ou le plaisir, sur des mobiles inférieurs. On conviendra que les confréries du moyen âge avaient une plus noble et plus bienfaisante origine, et à ce titre elles méritent au moins les hommages et le souvenir respectueux de l'histoire.

La seconde moitié du xive siècle ne devait être ni moins féconde ni moins glorieuse que la première, pour notre Cathédrale. Nous avons à indiquer en passant quelques faits notables qui se rapportent à cette période et qui eurent notre Métropole pour témoin. Ce fut d'abord, en 1355, l'entrée de Charles, fils aîné du roi Jean, qui vint à Rouen ceindre la couronne ducale. Son père, cédant aux conseils habiles de l'archevêque Pierre de la Forêt, avait voulu faire cette concession aux Normands mécontents. Dix ans plus tard, c'est Charles, roi de

France, le sage et glorieux monarque, qui vient à Rouen en grande pompe. Sa première visite est pour la Cathédrale. On le reçoit « devant la grande porte qui regarde la fontaine. » L'Archevêque étant retenu au loin par des affaires importantes, le chapitre salua le souverain, qui était entouré d'une cour brillante de princes, de prélats et d'abbés, parmi lesquels l'Évêque de Coutances, les abbés de Saint-Wandrille, de Sainte-Catherine, de Saint-Georges, du Vœu, de Mortemer, de l'Ile-Dieu et de Préaux. Ce fut l'archidiacre d'Eu, Bertrand Carité ou Carity, nonce apostolique, oncle de l'Évêque d'Évreux, choisi comme le plus ancien dignitaire, qui présenta l'eau bénite au roi. Cette cérémonie fut belle et imposante. Charles avait une affection singulière envers la vieille cité normande, à laquelle plus tard il légua son cœur. C'est dans ce temps que le roi fit nommer à la dignité de doyen du chapitre son précepteur tant aimé, Nicolas Oresme, depuis Évêque de Lisieux. Ce savant docteur, grand maître du collége de Navarre, l'une des lumières de son temps, était Normand de naissance. Sa présence ne fut pas un des moindres ornements de notre Église métropolitaine. Ajoutons que son administration fut sage et prospère.

Les fréquents séjours que fit à Rouen Charles V lui firent aimer de plus en plus cette ville, ses œuvres et ses besoins. Aussi peut-on conjecturer qu'il se montra magnifique envers l'Eglise mère de Normandie, cette belle Cathédrale qui s'enrichissait chaque jour. Un nouveau maître de l'œuvre, Jean Périer, ou de Périers (1), *Johannes de Piris*, prêtait serment en 1362, devant le chapitre assemblé, comme *appariteur*. Ce mot vient d'appareil, *apparatus*, en architecture, manière de tailler et de disposer les pierres dans la construction des murs, et est l'équivalent de maître de maçonnerie ou d'architecte. Voici en quels termes les registres capitulaires racontent cet événement :

« Jehan de Périers maçon a juré sur le saint Évangile dans ce chapitre, l'an 1362, le 12e jour d'octobre, d'exercer fidèlement l'office

(1) M. Deville, p. 20.



d'appariteur, suivant la coutume légale de cet office, et d'agir, autant qu'il sera en son pouvoir, pour l'utilité et l'honneur de cette église. Dans le cas où il ne pourrait empêcher le dommage et le déshonneur, il sera tenu de le dénoncer à messieurs du chapitre. Il devra en outre, dans l'exercice du dit office, être diligent et fidèle comme le veut et le demande la nature de l'office. Fait dans le chapitre, en présence de.... »

On voit quelle importance le chapitre attachait à ces fonctions, pour lesquelles ce serment solennel fut toujours dans la suite exigé.

L'une des premières preuves que Jean de Périers fut appelé à faire de son talent fut la construction du mausolée destiné à recevoir le cœur du roi Charles. Ce monument était autrefois l'un des plus remarquables de notre Cathédrale; et bien qu'il n'existe plus, nous devons en faire mention, puisqu'il fut une des œuvres capitales de la seconde moitié du siècle qui nous occupe. Cette tâche nous est d'ailleurs très-facile. M. Deville et M. l'abbé Cochet ont traité en maitres ce sujet; nous n'avons qu'à nous faire leur écho.

« Charles V, dit M. Deville (1), qui avait été duc de Normandie et qui portait une affection particulière à cette province et à la ville de Rouen, avait formellement exprimé le désir qu'elle possédât son cœur après sa mort. Pour être certain que sa volonté ne fût point éludée, il avait fait faire de son vivant le tombeau qui devait recevoir cette plus noble partie de lui-même. Ce fut en 1367 qu'on en posa la première pierre. En même temps, par acte du mois de juillet de la même année, il fonda une rente pour des Messes à célébrer dans la Cathédrale à des époques déterminées, qu'il voulut qu'on appelât les Messes du roi Charles, et qui devaient être dites sur un autel qui était placé dans le chœur à la gauche du maître-autel, et auquel il imposa le nom d'autel royal. »

Le maître de l'œuvre Jean Périer fut chargé de la conduite des travaux et de la partie architecturale. Quant au tombeau en lui-

(1) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, p. 180.

même, il fut confié à un imagier de la ville de Liége, du nom d'Hennequin. Ces travaux durèrent plusieurs années, puisqu'à la fin de l'année 1368, le roi mandait (1) à Jehan Dorlienz, receveur général des aides en Normandie, de délivrer 300 fr. d'or sur 1,000 qui lui étaient promis, à Hennequin de Liége, « à cause d'une tumbe d'albastre et de marbre, » et 100 fr. sur les 200 convenus, à Jehan Périer, « maçon et maistre de l'œuvre de la dicte église, pour cause de certain œuvre et maçonnerie de pierre, qu'il a fait pour nous en la dicte église. » Ce tombeau était d'une grande magnificence, si l'on en juge par les détails que nous révèlent les chroniques. On y employa, outre la pierre, l'albâtre et le marbre, les métaux et l'art de l'orfévrerie (2).

Dom Pommeraye en parle en ces termes (3) : « La pièce la plus apparente du chœur est le tombeau de marbre noir qui est au milieu, sur lequel est représenté, couché de son long, Charles V tenant son cœur en sa main; la figure est de marbre blanc, de grandeur naturelle, et revêtue à la royale.... Ce bon prince ne put donner de preuve plus assurée de l'extrême affection qu'il avoit eue pour l'Église de Rouen après les grands bienfaits dont il l'avoit gratifiée pendant sa vie, que de la faire après sa mort dépositaire de son cœur, comme réciproquement les chanoines ne purent luy en mieux témoigner leur gratitude qu'en plaçant ce cœur au milieu de leur chœur, afin que cet objet étant tous les jours devant leurs yeux, ils eussent une continuelle mémoire d'un prince qui avoit eu tant de bontés pour eux. Cette royale sépulture avoit été ornée de plusieurs riches embellissements de sculpture que les prophanes calvinistes brisèrent et rompirent lorsqu'ils exerçoient leurs ravages dans nos églises; l'excès de leur fureur n'ayant pas même épargné l'effigie de roy qui est sur ce tombeau et qui porte les marques funestes de leur impiété, car ils

(1) Tome II des *Archives de la Normandie*. La pièce est citée tout au long dans l'ouvrage de M. Deville, p. 182 et 183.

(2) Quittance à Jehan le Courtois, orfeure, p. 184.

(3) Chapitre XI, p. 61.

luy brisèrent le nez, les pieds, le sceptre et la couronne, de sorte que cette figure peut servir d'un continuel monument à la postérité du mépris que ces premiers disciples de Calvin eurent pour la personne sacrée de nos roys. Ce tombeau avoit subsisté entier depuis l'an 1380 que mourut ce sage prince le seizième de septembre, au château de Vincennes; son corps ayant receu les derniers honneurs de la sépulture dans l'abbaye royale de Saint-Denys en France, on apporta son cœur, suivant sa dernière volonté, en l'église Cathédrale de Rouen. »

Le tombeau du roi subit les injures du temps, non moins que les profanations des dévastateurs. En 1461, un mémoire payé à « maistre Guiffroy Richier, maistre machon de l'église, » constate qu'il avait besoin de réparation. En 1476, il était brisé en plusieurs endroits, *in multis locis fracta*. Dans les siècles suivants, et notamment au XVIIIe, il était, au dire des registres capitulaires, dans un état de délabrement considérable. Il finit par disparaître, par suite des travaux entrepris par le chapitre en 1737, comme nous le verrons à cette période de notre histoire. L'inscription qui le remplaça disparut à son tour. Dans ces derniers temps, en mai et juin 1862 (1), des travaux heureux conduits par M. l'abbé Cochet et par M. Barthélemy ont amené la découverte et la reconnaissance du cœur du roi Charles, à la place même marquée par nos annales, et ont prouvé que ce précieux dépôt avait échappé à la fureur révolutionnaire. Une nouvelle et double enveloppe, préparée par les ordres de Mgr de Bonnechose, scellée de ses armes et soigneusement disposée, garde pour jamais, espérons-le, la poussière vénérable qui fut le cœur d'un de nos meilleurs rois, et une inscription nouvelle, que nous relaterons en son lieu, a été placée en perpétuelle mémoire du pieux dépôt. C'est devant ce tombeau et sur ce cœur que les rois très-chrétiens venaient, lors de leur entrée solennelle à Rouen, s'age-

(1) Voir l'opuscule intitulé *Découverte, Reconnaissance et Déposition du Cœur du roi Charles V*, par M. l'abbé Cochet; in-8° de 23 pages avec gravures. Havre, Costey, 1862.



nouiller humblement et prier. C'est là qu'ils se recueillaient un moment, évoquant le souvenir du prince « qui, dans les temps les plus troublés de notre histoire, sut mériter le nom de Sage (1), » et apprenaient de lui que le meilleur moyen de gouverner les hommes est de les aimer. Quand tant d'augustes souvenirs sont à jamais disparus de notre sol, quand les caveaux de Saint-Denis, violés par les bourreaux de 93, sont vides des royales sépultures de la monarchie, nous devons être heureux de conserver dans notre Cathédrale, depuis le XIVe siècle, ce qu'il y eut de plus noble et de plus doux dans un de nos grands monarques, le cœur de Charles V.

Jean de Périers ne borna pas son œuvre au tombeau du roi. Il travailla en 1370 au portail de la Cathédrale. Il en commença, dit M. Deville, cette année-là la rosace qu'on désignait alors sous le nom de l'O, de la forme de cette lettre de l'alphabet qu'empruntait cette décoration. Cet ouvrage fut remplacé au XVIe siècle par la magnifique rosace actuelle. Ce fut lui, sans doute, qui, pendant les vingt-six ans que dura son ministère, conduisit à bonne fin le grand ouvrage des chapelles latérales et la transformation que subirent les murs et les fenêtres des bas côtés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dont il nous reste à parler pour épuiser l'œuvre du XIVe siècle.

(1) Paroles de S. Ém. Monseigneur le Cardinal-Archevêque à l'Empereur.



CHAPITRE VI.

XIVe SIÈCLE.

LES CHAPELLES.

Le plan primitif des églises cathédrales ne comprenait que peu ou point de chapelles. C'est là un fait qu'il est impossible de mettre en doute. On en donne les raisons suivantes. D'abord une pensée d'unité. « La Cathédrale française qui naît à la fin du XIIe siècle semble protester, dit M. Viollet-le-Duc (1), contre ce besoin de multiplier les autels. Érigée sous une pensée dominante, l'unité, elle n'admet les chapelles qu'assez tard. » Ensuite l'état du clergé. Dût cette assertion étonner beaucoup ceux qui ne sont pas au courant de l'histoire du XIIIe siècle, nous la tenons pour incontestable. Il y avait peu de prêtres attachés, au XIIIe siècle, à la Cathédrale. Le chapitre comprenait douze membres à peine, et tous n'étaient pas prêtres. Les chapelains, à peu près en pareil nombre, étaient le plus souvent de simples clercs, habiles dans l'art de chanter. Il fallait peu d'autels

(1) P. 157.

pour satisfaire aux besoins du culte; et quant au peuple, il avait l'habitude d'assister aux offices capitulaires. Dans le premier plan de notre Métropole, nous ne voyons que cinq chapelles, dont quatre, formées par des absidioles, entouraient le chœur; et la cinquième, celle de la Sainte-Vierge, dont nous avons déjà parlé, terminait l'église.

Avec le XIVe siècle, cet état de choses se modifia sous l'empire de besoins nouveaux. Le clergé devint plus nombreux, les fondations se multiplièrent, la piété publique réclama de légitimes satisfactions. On prit l'habitude d'assister aux Messes basses, on en voulut tous les jours et presque à toutes les heures de la matinée. Les fidèles fondaient par testament pour eux et leurs parents défunts des Messes annuelles qu'il fallait acquitter. D'autre part, les confréries s'organisaient, réclamaient un sanctuaire spécial pour leurs fêtes et leurs réunions; chaque corps d'état voulait avoir son patron et sa chapelle. De toutes ces raisons sortit cette nécessité nouvelle d'édifier dans les bas côtés de l'église des sanctuaires en nombre suffisant. Telle est l'origine du mouvement du XIVe siècle. On résolut donc de modifier le plan du XIIIe dans les bas côtés des nefs. On détruisit les murs, on prolongea les contre-forts, et on ajouta les dix-huit chapelles qui bordent les bas côtés. Les fenêtres du XIIIe siècle disparurent, et furent remplacées par ces dix-huit belles fenêtres rayonnantes, hautes, claires, épanouies, qui font à notre Cathédrale un si noble encadrement. On comprend l'importance de pareils travaux. La Cathédrale s'en trouva élargie de toute la profondeur des chapelles, les contre-forts du XIVe siècle furent soudés à ceux du XIIIe; — on reconnaît encore parfaitement dans la partie supérieure les traces de cette couture; — on donna à la décoration extérieure toute la grâce possible; les niches des contre-forts furent ornées de saints, les pignons des fenêtres s'élancèrent couronnés par des anges, les roses elles-mêmes furent variées de dessin et délicatement agencées. Tout ce noble ouvrage de pierre n'était à proprement parler qu'un encadrement destiné à recevoir les belles œuvres de verrerie, la partie vivante et animée de l'édifice. Les vitraux larges, richement colorés, tableaux harmonieux et transparents, vont donner à la Cathédrale un aspect nouveau. La

pierre massive des murs disparaît ; l'enveloppe de ces nefs imposantes est légère et presque immatérielle. De vives couleurs qui tamisent le jour, une frêle et gracieuse ceinture de verre, enluminée de saintes images, envelopperont comme d'un nuage lumineux la vaste et sévère basilique.

Il y a donc dans la Cathédrale de Rouen deux genres de chapelles parfaitement distincts et qui caractérisent le siècle qui les vit s'élever. Les quatre chapelles absidales (celle de la Sainte-Vierge a été transformée, nous l'avons dit) sont de beaux types du XIIIe siècle. Elles sont hautes et simples. Les fenêtres, relativement étroites, sont élancées et sans aucun ornement. Le genre en est sévère et peut-être un peu froid, à notre gré, mais d'une pureté et d'une dignité achevées. Les chapelles des basses nefs sont brillantes, ornées, pleines de lumière et de vie. Elles n'ont pas le développement des absides, cela se conçoit, puisqu'elles sont faites dans le mur, et qu'elles forment à proprement parler un second bas côté divisé par des murs de refend ; mais elles ajoutent à l'église une splendeur et un développement dont on ne peut méconnaître le symbolisme et la grâce. Il est beau de voir tous ces sanctuaires affectés aux différents patrons de la ville et du Diocèse se grouper, pour ainsi dire, autour du sanctuaire principal, où repose le Saint des saints, et lui former une glorieuse couronne.

Il serait impossible d'établir par les chapelles actuelles les noms des différents patrons auxquels elles étaient consacrées. Sauf celles qui ont conservé leurs verrières, elles ne gardent plus trace des saints dont elles portaient primitivement le nom. Cela est très-simple. Les chapelles furent bouleversées, dépouillées et supprimées à la Révolution. Les autels furent enlevés, les statues emportées ou détruites, les fondations anéanties. Lors du rétablissement du culte constitutionnel en 1795, les administrateurs, dans une pensée bienveillante, mirent à la disposition du clergé assermenté les dépouilles provenant des autres églises supprimées de la ville (1). C'est alors qu'on apporta

(1) GILBERT, p. 55.

les différents autels et retables qui ornent aujourd'hui nos chapelles et qui datent tous du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Ce serait une tâche ardue et presque impossible d'assigner aujourd'hui d'une manière exacte la provenance de ces monuments divers. Toutes les paroisses dépouillées à la Révolution ont fourni là leur contingent. Cette remarque est capitale et explique la confusion des dénominations actuelles. Heureusement, nous avons, pour rétablir le véritable patronage des chapelles, l'histoire, la tradition et les documents renfermés dans nos archives départementales. Nous avons interrogé toutes ces sources; c'est avec elles que nous allons tenter de restituer leur nom aux sanctuaires de notre Métropole. Nous accompagnons notre travail, afin de lui donner toute la clarté possible, d'un plan numéroté que le lecteur pourra consulter avec intérêt.

Observons d'abord que ces chapelles, fondées soit par des particuliers, soit par des confréries, étaient pour la plupart affectées à l'entretien des ecclésiastiques de la Cathédrale qui en percevaient les revenus, d'ailleurs fort modestes, et étaient tenus d'exécuter les charges imposées par les fondateurs. Ces charges consistaient en quelques Messes annuelles à acquitter par les titulaires, et parfois en certaines redevances minimes à l'Archevêché ou au chapitre. Puis les fondations se multipliant, on en vint à partager chaque chapelle en plusieurs portions. Ainsi, différents patronages s'étant établis dans une même chapelle, elle avait plusieurs patrons. Prenons pour exemple la chapelle de Saint-Jean des fonts. Il y avait dans cette chapelle sept titres différents : le premier sous le nom de Saint-Jean l'Evangéliste, le second sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, le troisième sous le nom de Saint-Jean l'Evangéliste, le quatrième sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, le cinquième sous le nom de Saint-Jacques, le sixième et le septième sous le nom des Etranges (quelques auteurs ont écrit Etrangers, sans doute par corruption), établis par le Cardinal Guillaume de l'Estrange, archevêque de Rouen. Ainsi, ces titres étaient destinés à sept ecclésiastiques différents qui recevaient les revenus (ils variaient de 15 à 50 livres), et célébraient à l'autel de la chapelle la sainte Messe

les jours déterminés. Les titres ou portions des chapelles étaient à la collation de l'Archevêque, ou du chapitre, ou de quelques-uns des dignitaires ecclésiastiques de la Cathédrale, ou même du roi, selon la teneur des chartes de fondation. Les ecclésiastiques désignés le plus ordinairement pour les occuper avaient nom de chapelains, et étaient pris parmi les clercs attachés au service du chœur de la Métropole. Nous aurons occasion de revenir sur les différents colléges de chapelains que possédait notre Cathédrale. Déjà nous avons parlé de la fondation du collége du Saint-Esprit ou de Flavacourt par Guillaume de Flavacourt; nous indiquerons sommairement le nom des autres.

D'abord les clercs de la commune. Ces clercs remontent aux commencements de la Métropole, vivaient autrefois en commun, et assistaient aux offices de la Métropole. Leur nombre varia beaucoup. En 1501 on en comptait quarante-deux, plus tard trente-cinq. Dom Toussaint Duplessis dit qu'ils devaient être au moins vingt-cinq, « tous titulaires d'un pareil nombre de chapelles fondées entre plusieurs autres aux divers autels de l'église cathédrale (1). » Venait ensuite le collége de Darnétal, dont les membres, portés au nombre de seize, étaient tenus d'assister tous les jours à Matines, d'où leur vint le nom de clercs de Matines. On a des lettres de M. de Flavacourt, du jour de Pâques 1300, qui les concernent. Le collége d'Albane, fondé par le Cardinal d'Albe, Pierre de Colmieu, ancien archevêque de Rouen, selon des lettres-patentes données à Lyon le jour de saint Laurent 1245, comprenait dix clercs, dont trois prêtres, trois diacres et quatre sous-diacres sachant chanter, tenus de résider personnellement et d'assister tous les jours à toutes les heures de l'Office et à la Messe du chœur. Le collége de Flavacourt ou du Saint-Esprit, établi, comme nous l'avons dit, en 1305, par M. de Flavacourt, pour six chapelains. Le collége des Clémentins, dont la fondation remonte à l'archevêque de Rouen Pierre Roger, depuis Pape

(1) T. II, p. 732.

sous le nom de Clément VI, comptait seize clercs ou chapelains perpétuels, dont douze prêtres, deux diacres et deux sous-diacres.

Outre ces colléges, il y avait les chanoines dits des Quinze-Marcs, au nombre de quatre seulement. Une donation faite en 1189 par Jean, comte de Mortain, depuis roi d'Angleterre, à l'Archevêque de Rouen, d'une chapelle de Blye en Angleterre, dont le revenu montait à 90 marcs d'argent, comme on comptait alors, est l'origine de ce collége de chanoines, qui étaient à la nomination de l'Archevêque. Chacun des chanoines recevait 15 marcs d'argent (le marc peut être évalué à 20 livres), soit 300 livres par an, somme considérable pour le temps. Les 40 marcs qui restaient étaient distribués, partie au chapitre, partie aux clercs du chœur de la Métropole, aux pauvres et aux malades de la ville. Les guerres survenues entre la France et l'Angleterre et les bouleversements des siècles modifièrent singulièrement l'état de ces chanoines, puisqu'en 1758, dans une requête à Monseigneur l'Archevêque, on voit que ces chanoines touchaient à peine quelques livres. Notons encore, pour être complet, les chanoines dits des Quinze-Livres, fondés par Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en 1190. Ils recevaient 15 livres de rente sur la prévôté de Rouen. Ils étaient quatre, comme ceux des Quinze-Marcs.

Outre ces colléges, il y avait dans la Cathédrale des chapelains simplement titulaires ou bénéficiers, c'est-à-dire, dit Farin (1), « qui n'ont point été instituez et fondez en communauté, corps ou collége, mais à différentes reprises et par divers particuliers ; ils n'ont ni revenus, ni assemblées, ni délibérations en commun. Leurs titres sont des chapelles ou capellanies séparées les unes des autres. » Il y en avait, du temps de Farin, trente-cinq. Après eux venaient les habitués ou expectants, c'est-à-dire, selon D. Pommeraye (2), « ceux qui attendent la première place vacante des quatre colléges, ou qui sont admis pour rendre leur psautier et leur

(1) 3e Partie, p. 84. Édition de 1731.

(2) P. 523.



histoire, par chœur. » Si nous ajoutons aux précédents les musiciens et les enfants de chœur, dont le nombre fut élevé à douze par le Cardinal de Bourbon (13 janvier 1571), nous aurons une idée de la quantité d'ecclésiastiques et de clercs attachés successivement à la Cathédrale de Rouen. Il est vrai de dire que ces places ne furent pas toujours remplies complétement ; mais en admettant des vacances et des extinctions partielles de titres, nous arrivons encore à un chiffre considérable. Ainsi, d'un côté l'Archevêque, ses six archidiacres, quarante-neuf chanoines, et de l'autre, pour le bas-chœur, plus de cent chapelains, clercs ou enfants, en s'en tenant aux calculs les plus modérés. Quelle imposante réunion ! et quel office majestueux cette réunion d'ecclésiastiques assurait à notre Primatiale ! Aussi n'est-il pas étonnant de voir célébrer par les auteurs liturgiques des XVIIe et XVIIIe siècles les offices de notre Eglise comme les plus admirables et les mieux ordonnés de France. On nous pardonnera cette petite digression, qui nous a paru nécessaire pour expliquer les ressources qu'exigeait l'entretien du clergé secondaire, et auxquelles pourvoyaient en partie les titres ou chapelles dont nous allons donner la nomenclature.

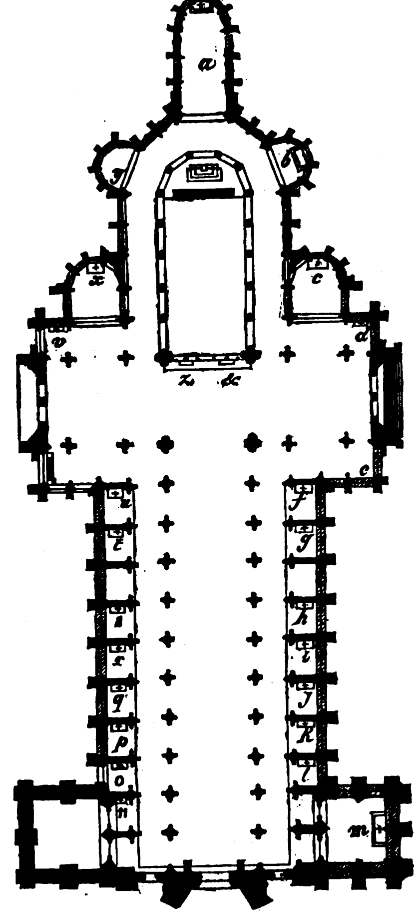
Nous commençons par la chapelle de la **Sainte-Vierge**, marquée dans le plan par la lettre *a*. Cette magnifique chapelle, construite, comme nous l'avons dit, au XIVe siècle, remplace une chapelle plus petite qui formait l'abside terminale de la Cathédrale. De tout temps la sainte Vierge y a été honorée, comme nous l'avons déjà constaté, avec un culte et un éclat dignes de la première patronne du Diocèse. Nous remettons à la partie descriptive de notre travail l'énumération des richesses artistiques accumulées dans ce sanctuaire. Pour rester dans l'esprit de cet article, nous n'avons qu'à constater que cette chapelle n'a jamais changé de nom, ni de patronage. C'est dans son enceinte que depuis près de sept cents ans les fidèles de Rouen ont fait monter vers Marie, leur protectrice et leur mère, les accents de leurs prières et la flamme de leur amour. Des générations innombrables d'enfants, de jeunes filles, de mères, d'hommes et de vieillards, sont venues tour à tour saluer là la Mère de miséricorde

PLAN DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

Renvois de la Planche.

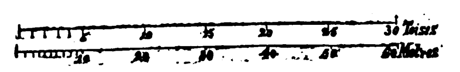
CHAPELLES.

a. De la Vierge.
b. De la sacristie, dite aussi du revestiaire, ou de Saint-Barthélemy.
c. Du Saint-Esprit ou de Saint-Étienne.
d. Du Grand-Saint-Romain, dite aussi des Innocents.
e. De la Sainte-Trinité, dite du Jardin, ou des Brianchons.
f. De Saint-Romain le Vieux ou du Petit-Saint-Romain.
g. De Sainte-Marguerite.
h. De Sainte-Catherine ou Saint-Brice.
i. De Sainte-Colombe ou des Saints-Innocents.



CHAPELLES.

j. De la Chaire de Saint-Pierre.
k. De Saint-Léonard ou de Saint-Jacques.
l. De Saint-Eustache.
m. De Saint-Étienne-la-Grande-Église.
n. De Saint-Mellon.
o. De Sainte-Agathe.
p. De Saint-Jean-dans-la-Nef, dite aussi des Belles-Verrières.
q. De Saint-Sever-dans-la-Nef.
r. De Saint-Julien.
s. De Saint-Éloi.
t. De Saint-Nicolas.
u. De Sainte-Anne.
v. De Saint-Sever-dans-la-Croisée.
x. De Saint-Jean-des-Fonts.
y. De Saint-Pierre-Saint-Paul.
z. Autel de Sainte-Cécile.
& Autel du Vœu.



et se jeter dans ses bras. Que de grâces obtenues dans cette douce chapelle, et que rappelaient si éloquemment la quantité innombrable d'*ex-voto* qu'elle renfermait ! Que de larmes ont mouillé ses larges dalles usées et méconnaissables !

Dans cette chapelle, il y avait surtout une statue de la sainte Vierge tenant son divin Fils entre ses bras, située aux pieds de la statue de Louis de Brézé (celle-là même qui existe encore aujourd'hui), qui était devenue au XVII[e] siècle, d'une façon assez extraordinaire, dit D. Pommeraye (1), le lieu de la dévotion du peuple de Rouen. Il s'y faisait un grand concours de monde; l'on voyait autour de cette image « une prodigieuse quantité de vœux de cire, de tableaux, de figures, de cierges, de chapelets, et autres marques de la piété.... »

Quels souvenirs éloquents l'âme recueille dans cet asile de la prière et de la paix, au milieu de ces tombeaux, témoins superbes du néant des grandeurs humaines, et dans ce profond silence que les bruits du dehors ne peuvent venir interrompre!... La chapelle de la Sainte-Vierge comprenait quatre titres sous le nom et le patronage de l'auguste reine des cieux : le premier titre, à la collation du chapitre; les autres, à la collation de l'Archevêque. Les fondateurs de ces titres étaient Nicolas Roger, archevêque de Rouen, depuis Pape sous le nom de Clément VI, Barthélemy Renault, et Simon d'Ételan, chanoine de la Cathédrale (1256). Les trois titulaires des chapelles à la collation de l'Archevêque étaient employés à son service, dans les offices pontificaux. Ils portaient, l'un la mitre, l'autre la crosse, le troisième la chape épiscopale.

La seconde chapelle de la Cathédrale, et l'une de celles qui remontent à l'époque même de sa construction, est désignée sur notre plan par la lettre *b*. Elle se nommait autrefois **Saint-Barthélemy**, n'avait qu'un seul titulaire, et était à la collation du chapitre. Plus tard elle a servi de revestiaire (endroit où les chanoines gardaient et revêtaient leurs costumes), puis de sacristie de chœur.

---

(1) P. 57.

Cette chapelle est remarquable par la clôture, du plus brillant style ogival décoratif du xve siècle, découpée à jour et ornée de cinq pilastres qui supportaient autrefois des statues, disparues à la Révolution, et par la porte, gracieux et délicat ouvrage de fer, qui fermait l'entrée du trésor. Ce mur de clôture et cette remarquable porte sont dus à la munificence du grand archidiacre de Rouen Philippe de la Rose, qui les fit construire vers 1479. Le trésor de notre Métropole était d'une richesse incomparable, si l'on en juge par les descriptions qui nous restent. Les objets d'orfévrerie et les châsses étaient sans doute disposés dans la chapelle Saint-Barthélemy et dans la sacristie actuelle du chapitre, comme cela se pratique encore dans les Cathédrales d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. Qu'on juge de la valeur des objets qui y étaient renfermés par ce seul fait. Lors du pillage de 1562, les calvinistes emportèrent du trésor plus de 1,100 marcs d'argent et 58 marcs d'or. Or, le marc valait, comme on sait, 8 onces; ce qui faisait environ 500 livres d'argent et près de 30 livres d'or. Nous ne parlons pas de la valeur artistique, qui était plus considérable encore, puisque tous ces ouvrages étaient dus aux plus habiles orfévres du moyen âge, et l'on sait comment ils excellaient dans leur art.

Quant aux reliques que ces châsses et ces divers bijoux renfermaient, elles étaient des plus insignes. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler; mais on peut dire que notre Cathédrale n'avait rien à envier aux plus fortunées sous ce rapport. Les voyageurs qui ont visité les trésors d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, et d'autres basiliques d'Allemagne, ou les trésors de certaines églises d'Italie, peuvent se faire seuls l'idée de la richesse de celui de notre Primatiale. Aujourd'hui la porte de la chapelle Saint-Barthélemy n'a plus rien à garder, plus même un simple autel. On a réservé cette partie de l'église pour le service de MM. les chanoines, dont quelques-uns y déposent, comme aux siècles précédents, leur costume. On y voit plusieurs meubles de sacristie, le tableau des divers offices de l'église métropolitaine; celui des prédicateurs de l'année, et un très-modeste cadre en bois où sont inscrits les noms des chanoines, et où

est désigné celui d'entre eux qui doit officier pendant la semaine.

La chapelle *c* (en suivant le même côté) portait le nom du **Saint-Esprit.** C'est toujours ainsi qu'elle est désignée dans les anciens auteurs. Elle avait deux portions, ou si l'on veut, deux chapellenies, toutes deux à la collation du chapitre. La première fut fondée en l'honneur de saint Étienne, saint Laurent et saint Vincent; la seconde en l'honneur de saint Martin à pied, ainsi nommé dans le langage populaire pour le distinguer d'un autre saint Martin qui était représenté à cheval, et qui formait un titre particulier, comme il sera dit plus loin, dans la chapelle de la Chaire de Saint-Pierre. C'est, aujourd'hui, dans cette chapelle que sont placés les fonts baptismaux, situés autrefois du côté opposé et dans la chapelle correspondante, dédiée à saint Jean l'Évangéliste. On remarque dans la chapelle des Fonts une Gloire, probablement moderne, au milieu de laquelle est la colombe traditionnelle, image du Saint-Esprit.

Sur l'emplacement qu'occupe cette chapelle était autrefois l'église paroissiale de la Cathédrale, qui fut, comme on sait, transportée en 1496 sous la tour de Beurre, dans la chapelle appelée depuis Saint-Étienne-la-Grande-Église, laquelle a subi dans ces derniers temps de si importantes et de si heureuses restaurations.

C'est, à notre humble avis, une excellente idée d'avoir placé les fonts dans la chapelle du Saint-Esprit, qui perpétue les souvenirs les plus vénérables de la première paroisse du Diocèse, en continuant à être le sanctuaire où naissent à la vie spirituelle les paroissiens de la Métropole.

La chapelle du Saint-Esprit, quand elle servait à l'église paroissiale, portait le nom de Saint-Étienne; et lors de la translation, messieurs du chapitre firent mettre une statue de saint Étienne pour conserver ce souvenir. C'est aussi pourquoi cette chapelle est quelquefois appelée Saint-Étienne.

La chapelle *d* porte deux noms : celui des **Saints-Innocents** et celui de **Saint-Romain.** Plus tard on l'appela du **Grand-Saint-Romain,** pour la distinguer sans doute des autres titres de Saint-Romain que nous rencontrerons.

Cette chapelle des Saints-Innocents fut fondée en 1220, c'est-à-dire aux commencements mêmes de notre église (ce qui prouve une fois de plus qu'à cette date le transept était achevé), par Jean de Salmonville, archidiacre; c'est probablement en 1340 qu'elle prit le nom de Saint-Romain, lorsque le chanoine Pierre de Briansson (ou peut-être Brianchon) y fonda quatre chapelains dont la nomination devait appartenir à l'Archevêque, mais qui passa ensuite au chapitre. Les noms de ces quatre titres sont Saint-Thomas le Martyr, les Saints-Innocents, Sainte-Madeleine et Sainte-Barbe. Le nom du Grand-Saint-Romain est resté à cette chapelle, et semble avoir prévalu. Le tableau de cette chapelle représente la Résurrection; on y voit deux statues de saint Nicaise et de saint Romain.

Il y avait à la place du transept désignée dans notre plan par la lettre *e* une chapelle appelée **la Sainte-Trinité**, qu'on désigna aussi sous le nom **du Jardin** à cause d'un tableau où était représenté Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le jardin des Olives, et quelquefois sous celui **des Brianchons**, en raison des fondateurs qui portaient ce nom. Nous voyons en effet par les chartes que Geffroy de Brianchon en fut le premier bienfaiteur; Renault de Brianchon, chanoine, y fonda deux titres; en 1340, Pierre de Brianchon, clerc, se réserve la collation de deux chapelles, et un autre acte de la même année fait mention des droits et bienfaits des Brianchons. Il y avait sept titres dans cette chapelle, tous sous le nom de la Sainte-Trinité, à la collation du chapitre. Du temps de Toussaint Duplessis, cette chapelle servait de sacristie pour les basses Messes; actuellement, il n'en reste plus que le souvenir.

Saint Romain donnait encore son nom à la chapelle suivante (*f*), qu'on appelait, par opposition à la chapelle du Grand-Saint-Romain, de date sans doute plus récente, **Saint-Romain le Vieux**, ou encore, toujours par la même opposition, **Saint-Romain le Petit.**

Les titres fondés successivement dans cette chapelle étaient au nombre de trois, sous ces noms: Saint-Thomas de Cantorbéry, Saints-Innocents et Sainte-Madeleine joints ensemble, Sainte-Barbe. Les deux derniers titres sont dus à la libéralité de Guillaume de

Croisset et de Jeanne son épouse. Les archives possèdent une charte de fondation qui date de 1207, relative à la chapelle Saint-Romain, et qui est une des plus anciennes que nous ayons rencontrées à ce sujet. Elle porte confirmation par Gautier le Magnifique, archevêque de Rouen, de la donation faite au chapitre par Regnier (*Renerus*), chanoine et écolâtre, chancelier de cette église, d'une terre dite de Saint-Romain, avec la chapelle y attenant et les bâtiments qui y ont été faits depuis, laquelle place et chapelle lui avaient été données par Hugues, archevêque de Rouen. Ladite donation est faite à charge d'un obit et de 5 livres de rente foncière au profit de l'Archevêché.

Les héritiers des sieurs de Croisset avaient droit d'y nommer. Ce droit se réduisit ensuite à une simple présentation au chapitre, qui finit par y nommer de plein droit. Duplessis écrit que les trois titres portaient le nom de Saint-Romain ; ce qui indiquerait que les noms avaient été changés depuis Dom Pommeraye. Il ne faut pas s'étonner de ces mutations. Elles furent fréquentes et sont même dans la nature des choses. De nouveaux bienfaiteurs, ou un remaniement général des titres, suffisent à les expliquer. En l'espace de tant de siècles, il a pu s'opérer quelques changements partiels; il faut admirer plutôt comment le respect pour les traditions n'altéra pas les noms principaux ; aujourd'hui surtout où, sous le moindre prétexte, et au détriment de l'histoire et des coutumes séculaires, on change le nom et la destination des chapelles, cet exemple de l'antiquité serait à imiter. La chapelle actuelle renferme un rétable qui présente un tableau de la Résurrection.

La chapelle *g* était dédiée sous le vocable de **Sainte-Marguerite.** Elle contenait deux titres, l'un de Sainte-Honorine fondé par Jean de Molio, l'autre de Sainte-Marguerite, tous deux à la collation du chapitre. Ce dernier titre provenait sans doute des bienfaits de Marguerite de France, veuve de Geoffroy, duc de Bretagne, qui enrichit de ses libéralités notre église métropolitaine. On voit aujourd'hui dans cette chapelle un tableau de la sainte Vierge avec ces mots: *Veni, coronaberis.*

Entre cette chapelle et la suivante, il y a l'emplacement d'une porte, indiquée dans le plan.

La chapelle *h*, qui est ornée actuellement d'une Vierge au tombeau et d'un rétable portant cette inscription : *Nobis cura cœli*, portait le nom de **Sainte-Catherine**, ou quelquefois **Saint-Brice.** Elle possédait quatre titres du nom de Sainte-Catherine, à la collation du chapitre. Les divers fondateurs de ces titres furent Simon de Paris, Martin et Pierre des Essarts. On peut remarquer comme devant d'autel une très-ancienne tapisserie, et sur les murs cinq cartouches peints représentant le sacre et diverses circonstances de la vie d'un évêque.

La chapelle *i* était consacrée à **Sainte Colombe** et portait aussi le nom des **Saints-Innocents.** Deux titres, l'un de Sainte-Colombe, l'autre de Saint-Leu, à la collation du chapitre, étaient affectés à cette chapelle. Le nom de Saints-Innocents lui vient probablement de ce que l'ancienne chapelle (*d*) de ce nom, ayant reçu de l'usage le nom du Grand-Saint-Romain, on ne voulut point laisser perdre la dénomination première, et on la donna à la chapelle Sainte-Colombe. D'autres estiment que ce nom lui vint du fait suivant : Charles, roi de Navarre, entra le 8 janvier 1357 dans Rouen, avec des troupes, par suite de l'accord qu'il avait fait avec Charles V, alors dauphin de France. Charles de Navarre, dit D. Pommeraye (1), « fit mettre sur un chariot richement attelé la représentation du comte de Harcour, et lever de terre les corps des seigneurs de Graville, de Colinet, d'Olivier Doublet et de Maubué, qui avoient été décapités par les ordres du roi Jean ; après les avoir fait déclarer innocens, il les fit porter honorablement dans la Cathédrale, où ils furent ensevelis dans une chapelle particulière, et on veut que cette chapelle en prit le nom des Innocents. » Nous devons avouer que l'on pourrait conclure des paroles de D. Pommeraye qui précèdent cette narration que ces corps ont été enterrés « dans le même côté de la croisée » où est si-

---

(1) P. 524.

tuée la précédente chapelle des Innocents (*d*), dite du Grand-Saint-Romain. Toutefois, comme ce passage est assez obscur, il se pourrait que la « chapelle particulière » dont il parle fût celle de Sainte-Colombe, qui aurait pris de là le surnom des Saints-Innocents. C'est, du reste, l'opinion du savant M. Deville, qui raconte le fait tout au long. « Ces trois seigneurs, dit-il (1), avec Jean, comte de Harcourt, leur complice, tous quatre partisans de Charles le Mauvais, roi de Navarre, ayant été surpris dans Rouen par le roi Jean, furent décapités en 1356 dans le Champ-du-Pardon, et pendus au gibet de la ville. Le roi de Navarre, qui avait été pris avec eux, étant rentré dans Rouen l'année suivante, après s'être évadé de prison, les fit inhumer avec pompe dans la chapelle des Innocents. Cette cérémonie est ainsi décrite dans un ancien manuscrit conservé à Rouen :

« 1357. Janvier. Le mercredy ensuivant que il fut arrivé (le roi de « Navarre) il envoia desprendre les corps de quatre qui avoient esté « décapitez au Champ du Pardon par le commandement du roy « Jehan 2e. Mais on ne trouva rien du conte Jehan de Harecourt, car « ses parentz l'avoient osté secrètement. Et furent lesd. corps en- « sevelys par trois béguines et mitz en trois coffres et amenez en « trois chariotz couvertz de noir. Et alla led. roy de Navarre jusques « au gibet avec grand nombre de gens. Et y avoit cent hommes ha- « byllez de noir qui portoient cent grandes torches. Et furent les « corps arrestez au lieu où ils avoient este decappitez et illec chanteez « vigilles. Et aprez furent portez en l'eglise catedralle de Nostre « Dame de Rouen. Et furent mys en une chappelle de bois painte de « noir toute couverte de cierges de cire. Et estoit en long des cha- « riotz les corps des seigneurs de Maubué et Colonet Doublet. Aprez « ledict chariot marchoient sur deux chevaulx deux escuiers armés « de leurs armes, et leurs amys aprez. Au second chariot estoit le « corps de messire Jehan Mallet seigneur de Graville. Et aprez mar- « choient deux hommes à cheval qui portoient deux banieres de ses

(1) P. 207 et suiv.

« armes. Et deux autres sur deux chevaulx armez lung pour la guerre « et l'autre pour le tournoy. Au tiers chariot ne avoit point de corps. « Mais il faisoit representation du comte de Harecourt et aprez avoit « deux banieres et deux hommes armez, led. roy de Navarre et les « amys aprez.

« Le lendemain led. roy de Navarre feist assembler le peuple de la « ville de Rouen devant l'abbaye de Sainct-Ouen. Et illec leur pres- « cha et dit moult de chosez voulant demonstrer qu'il avoit este « prins sans cause et détenu prisonnier lespace de dix-neuf mois. « Et puis parla des quatre decappitez et les appeloit vrais mar- « tirs (1). Puis alla à lad. église de Nostre-Dame ou il feist mettre « leurs quatre heaulmes en la chappelle des Innocens. Voulant dire « qu'ilz estoient innocens des cas pour lesquelz on les feist mourir. »

Un autre fait, à peu près de même nature, a rendu cette chapelle célèbre. Il convient d'en dire ici quelques mots. Trois jeunes gens de Rouen, Robert Talbot, Jacques Turgis et Charles le Brasseur, s'étaient engagés en 1625 comme volontaires dans la compagnie de cavalerie de M. de Guinières, qui faisait partie de l'armée du connétable de Lesdiguières. Ces jeunes gens, désireux de joindre leur capitaine, partirent de Rouen le 14 octobre, et furent obligés de s'arrêter aux Andelys, où ils couchèrent. Le lendemain 15, dès six heures du matin, on les arrêta par ordonnance du lieutenant criminel et des deux élus des Andelys, et on les jeta en prison, en les accusant d'un crime qui avait été commis sur la route de Rouen, deux heures après leur passage. L'instruction fut conduite avec une insigne mauvaise foi; les juges y mirent un acharnement incroyable, et, sur la déposition d'un faux témoin, condamnèrent à mort comme voleurs, le 25 octobre, les trois pauvres jeunes gens. On leur fit subir le supplice de la roue. « Après qu'on leur eut fait souffrir, dit un auteur presque contemporain, quatre heures de géhennes ordinaires et extraordinaires, où la

(1) Il prit pour thème de son discours, dit le continuateur de la chronique de Nangis, *Innocentes et recti adhæserunt mihi.*

cruauté fit jouer tous ses ressorts pour leur extorquer quelques paroles; mais ils ne purent tirer que des témoignages de leur vraie innocence.» On ne peut lire sans frémir les détails de cette inique procédure et de l'exécution qui la termina.

Les parents des suppliciés se pourvurent en Parlement contre la sentence et contre les juges. Le procès fut envoyé par un arrêt du conseil privé du roi au grand conseil siégeant à Paris. Après avoir passé deux ans entre les mains de divers rapporteurs, il fut remis au conseiller Renaudin. Bref, après de longues et minutieuses enquêtes et interrogations, l'innocence de ces trois jeunes hommes fut reconnue. Le faux témoin avoua publiquement son parjure et ses mensonges; les juges prévaricateurs furent condamnés solidairement envers les représentants des suppliciés à la somme de 4,000 livres, et dépossédés de leur siége. « Les corps et ossements des défunts furent retirez du lieu où ils avoient été enterrez et portez à l'église cathédrale de la ville de Rouen, et là inhumez, avec de belles cérémonies, tous trois ensemble, sous une même tombe, proche de la chapelle des Innocents, où est gravé sur icelle l'arrêt du conseil déclarant leur innocence, et, chaque semaine, se célèbre en ladite chapelle une Messe à perpétuité, pour le repos de leurs âmes (1). »

Une autre narration, tirée d'un manuscrit de l'époque, et citée par M. Deville (2), ajoute : « Furent ces trois innocents défouis aussi vermeils et beaux comme s'il n'i eust que peu de temps. Furent conduits, avec plusieurs gens de remarque et de moiens, de la ville d'Andely à Rouen. Le 2e jour d'apvril, un d'iceux corps morts fut conduit aux Pères de la Mort, les deux autres aux Augustins; de là, transportés à Nostre-Dame, sur une requeste présentée par les parents des ditz deffunctz à messieurs du chapitre. » Une inscription assez longue, qu'on peut voir encore aujourd'hui près de la chapelle, dans

(1) François DE ROSSET, *les Histoires tragiques de notre temps*. Édit. de 1700, Rouen, p. 609-616.

(2) P. 205-206.



la nef, fut placée sur la pierre qui rappelle ces jeunes infortunés. Nous la citerons en son lieu.

Cette chapelle de Sainte-Colombe ou des Saints-Innocents est ornée aujourd'hui d'un retable représentant une Nativité. Les murs sont couverts de plaques de marbre blanc sur lesquelles sont sculptés cinq sujets tirés de la vie de la sainte Vierge : l'Annonciation, la Visitation, la Fuite en Egypte, la Sainte Famille et l'Assomption.

La Chaire de Saint-Pierre, tel est le nom de la chapelle suivante (*j*). Ce titre témoigne de l'affection toute particulière que portait au Saint-Siége la Cathédrale de Rouen, puisque, non contente de posséder plusieurs chapelles de Saint-Pierre, elle voulut honorer spécialement cette Chaire auguste, centre de l'unité et fondement de l'Eglise, sur laquelle est assis le Prince des Apôtres, Pierre, en la personne des Pontifes romains. Il y avait trois fondations dans cette chapelle : l'une, sous le nom de saint Martin à cheval, fut établie par Vincent Buffet; les deux autres portent le vocable de Saint-Pierre; toutes trois étaient à la collation du chapitre. Présentement, la chapelle est ornée d'une Sainte Face, et se fait remarquer par son beau retable en marbre noir, encadré de colonnes du style corinthien.

A la fin du XIIIe siècle, Bernard de Vaux, ou des Vaux, archidiacre du Petit-Caux, fonda une chapelle en l'honneur de **Saint Léonard,** saint très-populaire en Normandie, et ce patron resta jusqu'à la fin du dernier siècle à la chapelle (*k*), qui est appelée quelquefois aussi **Saint-Jacques.** Il n'y avait primitivement qu'un titre dans cette chapelle; plus tard on y a joint deux titres provenant de la paroisse, Saint-Jacques et Saint-Christophe. Tous les trois étaient à la collation du chapitre. Le sujet principal de l'autel actuel représente une Immaculée Conception.

La chapelle **Saint-Eustache** (*l*), quelquefois appelée aussi **Tous les Saints,** paraît avoir servi quelque temps d'autel paroissial, sous le vocable de Saint-Etienne, sans doute pendant les travaux que nécessita la transformation de Saint-Etienne. D. Duplessis va plus loin : « Cet autel portoit anciennement le nom de Saint-Etienne; c'étoit là

que se faisoit le service paroissial.... Mais lorsqu'on prit les deux dernières chapelles les plus voisines du grand portail du côté du midi pour en former la paroisse, le nom de celle de Saint-Eustache fut transféré à celle de Saint-Etienne qui lui étoit contiguë ; et la nouvelle paroisse conserve le nom de Saint-Etienne qu'elle porte encore aujourd'hui. » Ce service n'a pu être que provisoire, vu l'exiguité de cette chapelle. On sait d'ailleurs par l'histoire l'époque précise de la consécration de Saint-Etienne, et dès le Dimanche suivant la Messe y était célébrée par M. Masselin, doyen du chapitre.

La chapelle Saint-Eustache possédait deux titres, l'un de Saint-Eustache, à la collation du trésorier, et pour l'obtenir il fallait être né à Rouen ; l'autre à la collation du chapitre, sous le nom de Saint-Martin. On y voit maintenant une Sainte Famille surmontant un très-modeste autel.

(*m*) **Saint-Etienne-la-Grande-Eglise.** Lorsqu'on éleva la *tour de Beurre* (de 1487 à 1512), on songea à utiliser l'emplacement qu'elle offrait, et en y joignant les deux chapelles primitives, laissées en blanc, mais parfaitement indiquées dans notre plan, on fit une église paroissiale pour la Cathédrale. Cette église était peu importante sans doute, mais suffisante pour les besoins de la population du parvis de la Métropole, seuls paroissiens alors de l'église-mère. Les titres des deux chapelles supprimées furent reportés aux autels voisins de Saint-Léonard et de Saint-Eustache. Ils avaient nom sans doute Saint-Jacques et Saint-Christophe, quoiqu'on ne puisse ici que le conjecturer. M. Barthélemy a découvert près de la chapelle Saint-Etienne, contre le mur du portail, une tête de saint Christophe, et possède une inscription qui relate une fondation pie dans la chapelle de ce saint, deux faits qui rendent notre sentiment vraisemblable. Selon Farin, la dédicace solennelle de cette église fut faite le 14 mars 1496 par Mgr Henri Potin, carme, évêque de Philadelphie, suffragant, ou pour mieux dire, auxiliaire de Monseigneur l'Archevêque. Les fidèles pouvaient accéder à cette église par une petite porte ouvrant sur le parvis du côté de la tour.

Ce sanctuaire remarquable est, comme on peut le voir, une œuvre

du plus haut mérite. Le style flamboyant du XV[e] siècle y a déployé toutes ses grâces. Restaurée avec un goût parfait, sur l'initiative de Mgr le Cardinal de Bonnechose et de la fabrique, et grâce au dévouement et au talent de M. le chanoine Robert et de M. Barthélemy, elle est aujourd'hui l'un des plus riches et des plus merveilleux joyaux de notre Primatiale. On y a fait disparaître avec raison une lourde contretable en bois qu'on y avait placée à l'époque de la Révolution et qui provenait de l'ancien couvent de Saint-Louis, et on a restitué avec un art et une munificence qu'on ne saurait trop louer la belle physionomie ogivale du sanctuaire. Enfin, on y a placé les tombeaux de Claude Groulard et de son épouse Barbe Guiffard, dont nous traiterons en leur lieu. Le 2 novembre 1867, S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque a solennellement inauguré la chapelle restaurée, qui n'attend plus maintenant, pour être complète, que quelques ornements de détail.

En continuant la série des chapelles par le bas de la nef opposée, nous arrivons à la chapelle *n*. Elle a pour patron **Saint Mellon.** On lui donne aussi le nom de Notre-Dame de Grâce. Elle ne possédait qu'un seul titre à la collation du chapitre. On y a placé, probablement à la suppression de Saint-Herbland, démoli en 1824, après avoir été adjugé en 1796 à un particulier, deux statues provenant de cette église, celles de saint Nicaise et de saint Herbland. C'est le seul souvenir qui reste de cette paroisse autrefois florissante, et comprise désormais dans la circonscription de l'église métropolitaine.

(*o*) Chapelle **Sainte-Agathe.** Elle est désignée quelquefois aussi sous le nom de la *Commune* ou de *Saint-François*. Elle possédait deux titres, tous deux sous le nom de Sainte-Agathe, dont le premier fut fondé par Jean de Lyons, sur la terre de Roumare. Le chapitre avait la collation de ces deux chapellenies. On y voit maintenant une Annonciation.

(*p*) **Saint-Jean-dans-la-Nef**, ou des **Belles-Verrières.** Cette chapelle a reçu le nom de Saint-Jean-dans-la-Nef, pour la distinguer de la chapelle Saint-Jean-des-Fonts, placée dans l'absidiole (*x*), et on la trouve très-souvent désignée dans les archives et dans l'his-

toire sous le nom des Belles-Verrières, à cause des vitraux magnifiques qu'elle renferme. Il y avait trois titres, dont deux à la collation du chapitre, le premier, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, fondé par Jean de Bordeny ou de Briques; le second, sous le vocable de Notre-Dame; le troisième, sous celui de la Madeleine, établi par Jean de Nonancourt. Ce troisième titre était, chose digne de remarque, à la collation du maître de l'œuvre de la Métropole, et passait pour très-bien pourvu. On choisissait assez souvent pour titulaires des prêtres qui portaient le prénom de Jean, alors fort en usage. L'inscription que porte actuellement le retable est conforme au sujet qu'il représente : *Virgini dolorosæ.*

On a commencé, dans ces derniers temps, la restauration des chapelles de ce côté de l'église ; et s'il est juste de louer le zèle, le goût et la générosité qui président à ces travaux, ne serait-il pas permis de désirer qu'une statue ou un tableau des anciens patrons rappelât le vocable que ces sanctuaires ont porté pendant de longs siècles?

(*q*) Cette chapelle portait le nom de **Saint-Sever-dans-la-Nef,** pour la distinguer de l'autel de Saint-Sever situé dans l'angle du transept (*v*). Plus tard on donna à ce sanctuaire le nom de Notre-Dame de Pitié; et au temps de Duplessis, on commençait à l'appeler du Sacré-Cœur de Jésus. « C'est le nom, dit-il, d'une association de personnes de piété qui s'y est formée depuis que la supérieure du premier monastère de la Visitation de Rouen a fait réparer et orner cette chapelle dans cette intention en 1724. »

Duplessis n'est pas complet. Cette association fut canoniquement érigée à la Cathédrale. Mgr de Tressan obtint du Souverain Pontife une bulle d'indulgences en faveur de ceux qui en feraient partie. La pieuse reine Marie Leczinska, quelques mois après son mariage avec Louis XV, se fit inscrire parmi les associés, et fit dire des Messes dans cette chapelle pour obtenir un fils et un heureux accouchement. Ses vœux ayant été exaucés, elle fit don à la Cathédrale, et à ce sanctuaire, d'un tableau commémoratif qui se trouve aujourd'hui dans la chapelle Saint-Nicolas (*t*).

6

Le retable qui décore la chapelle Saint-Sever est sans doute le même qui y était placé avant la Révolution. L'image du Sacré Cœur y est peinte, et rappelle ainsi le souvenir de cette confrérie, précieux témoignage de la dévotion de notre Cathédrale envers le divin Cœur du Sauveur.

Saint-Sever-dans-la-Nef avait trois chapelles : la première fondée par Robert Postel, bourgeois de Rouen, les deux autres par l'archevêque Nicolas Roger, toutes trois sous le nom de Saint-Sever et à la collation du chapitre.

La chapelle qui suit a nom **Saint-Julien** (*r*). Des quatre titres qui y étaient établis, les deux premiers étaient placés sous le vocable du saint; le troisième, fondé par Bernard de Vannes, avait sainte Geneviève pour patronne; le quatrième, fondé en 1503 par Guillaume Capet, chanoine, était consacré à saint Guillaume. Le chapitre y nommait. On trouve cette chapelle appelée quelquefois Sainte-Clotilde et Sainte-Colombe, on ne sait pourquoi. Le tableau de l'autel actuel représente une Sainte Famille.

Saint-Eloi (*s*) possédait deux titres à la collation du chapitre, l'un du saint, l'autre de Saint-Gilles fondé par Jean de Lyons, à la collation du chapitre. D. Duplessis dit qu'on l'appelle aussi Saint-Sébastien. Le retable de cette chapelle est orné en effet de l'image de ce saint, et cette peinture n'est pas sans mérite aux yeux des connaisseurs.

Entre cette chapelle et la suivante est un passage, aujourd'hui fermé. Selon toute vraisemblance, il n'y a jamais eu là de chapelle. Les plans de Duplessis et de M. Viollet-le-Duc, d'accord avec l'histoire et la tradition, l'indiquent expressément. C'est à tort que M. Deville y a placé la chapelle Saint-Eloi. L'erreur vient de ce que dans son plan il ne met pas la première chapelle de gauche à sa place. A la place qu'occuperait l'autel se trouve actuellement un tableau de la Sainte Famille.

(*t*) **Saint-Nicolas.** Il n'y avait qu'un seul titre, à la collation du chapitre. On y voit aujourd'hui une statue de la Vierge immaculée, au-dessus de l'autel. Le tableau représente vraisemblablement

l'aventure d'Helsin, et rappellerait aussi l'origine de la fête de l'Immaculée Conception en Normandie, et de sa célèbré confrérie des Palinods. Nous aurions donc là un précieux souvenir des Palinods, cette gloire de la Normandie, et la plus ancienne institution de ce genre qui ait fleuri sur le sol français. Un autre tableau qui se trouve contre le mur latéral mérite de fixer l'attention, non pas en raison de sa valeur intrinsèque, qui est médiocre, mais à cause du souvenir qu'il rappelle. C'est l'*ex-voto* de l'excellente reine Marie Leczinska, dont nous avons parlé plus haut, et qui était placé autrefois dans la chapelle Saint-Sever-dans-la-Nef (*q*). La reine est représentée offrant son fils à la sainte Vierge et à l'enfant Jésus.

La dernière chapelle de ce côté de la nef est dédiée à Sainte Anne (*u*). On sait la dévotion que portaient à la mère de l'auguste Vierge le peuple et le clergé de Rouen; nous en avons parlé à l'article des confréries. On avait voulu consacrer un sanctuaire spécial à cette sainte patronne. Monseigneur l'Archevêque y nommait au temps de D. Pommeraye. Actuellement un petit tableau y rappelle le souvenir de sainte Anne. Il est placé en face du christ qui surmonte l'autel.

Nous passons tout le côté gauche du transept et nous arrivons à l'angle occupé aujourd'hui par l'autel de Notre-Dame de Pitié, si cher à la dévotion des fidèles. C'était autrefois la chapelle Saint-Sever (*v*), qu'on appelait quelquefois Saint-Sever-dans-la-Croisée, pour la distinguer de Saint-Sever-dans-la-Nef. Cette chapelle comprenait deux titres, l'un de Saint-Sever, l'autre de Saint-Blaise. Il n'y a pas à regretter la destination nouvelle donnée à ce sanctuaire. C'est un des spectacles les plus touchants et les plus édifiants de voir cet autel chargé de fleurs, entouré de lumières, assiégé par la piété publique, attirer comme en un lieu d'espérance et de repos tous les cœurs affligés, heureux de déposer aux pieds de la Mère de douleurs leurs peines et leurs prières. Ils s'adressent à la Vierge compatissante (*Virgini compatienti*, comme porte l'inscription), et ils savent que de cette douce entrevue ils sortiront plus forts, et comme réjouis et consolés. D'ailleurs, la dévotion à Notre-Dame de

Pitié est ancienne dans notre Cathédrale. Par une singulière coïncidence, elle avait son siége dans la chapelle de Saint-Sever-dans-la-Nef. Comme pour perpétuer la mémoire du premier patron, il y a à l'autel de Notre-Dame de Pitié une statue de saint Sever, qui fait pendant à celle de saint Mellon.

Saint-Jean-des-Fonts (*x*), ainsi appelée parce que les fonts baptismaux s'y trouvaient anciennement placés, était la plus riche en titres des chapelles de la Cathédrale. Elle en possédait sept. Le premier, sous le nom de Saint-Jean l'Evangéliste, à la collation du trésorier, fut fondé par Azo le Fort (1). Il fallait être né à Rouen pour le posséder. Le second, fondé vers 1290 par le cardinal Jean Cholet, ancien archidiacre de Rouen, était dédié à Saint-Jean-Baptiste. Le troisième, fondé par l'archevêque de Flavacourt, alors qu'il était trésorier, sous le nom de Saint-Jean l'Evangéliste, était à la collation de l'Archevêque. Le quatrième, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, fondé en 1299 par Roger Mustel, appartenait au chapitre. Le cinquième titre avait été établi par dame de Bréauté, sous le vocable de Saint-Jacques. Le sixième et le septième provenaient des libéralités de l'archevêque Guillaume de l'Estrange et étaient consacrés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Jean l'Evangéliste. Le doyen, le chantre et le trésorier devaient y pourvoir conjointement.

Cette chapelle est spécialement affectée depuis quelques années à la dévotion envers les trépassés, et cet usage est indiqué par les décorations funèbres qu'on y a ajoutées.

(*y*) **Saint-Pierre-Saint-Paul.** Cette chapelle, placée dans un absidiole, est du nombre de celles qui subsistaient dès le XIIIe siècle. Elle a été de tout temps un des sanctuaires les plus favorisés de la Métropole, et ne comptait pas moins de cinq titres : le premier, fondé en l'honneur de saint Paul par Enguerrand d'Etrépagny, archidiacre d'Eu, était à la collation du chanoine semainier ; le second, sous le vocable de Saint-Mathurin, par Barthélemy Regnault ; le troisième, de Saint-Paul, établi par David ou Durand Roque ; le quatrième,

---

(1) Son testament, daté de 1266, est aux archives.

fondé en l'honneur de saint Laurent d'Eu, par Jean le Blattier ou Bastier, à la collation de l'archidiacre d'Eu; le cinquième, de Saint-Pierre, est dû à la munificence de l'archevêque Guillaume de Durfort. Primitivement cette chapelle portait le nom de Saint-Paul. Mais lorsqu'on eut changé la destination de l'autel de Saint-Pierre-sous-le-Crucifix, situé autrefois sous le grand crucifix du Jubé, on joignit au nom de Saint-Paul celui de Saint-Pierre, afin de ne pas perdre le souvenir de ce précieux patronage.

Nos lecteurs apprendront avec bonheur que cette chapelle recouvrera bientôt son ancien éclat. Un autel y sera rétabli à la place même qu'occupait l'ancien, et qui est facilement reconnaissable. On a de plus le projet d'y placer le tombeau de la généreuse et vénérable impératrice Mathilde, qui combla la Normandie et ses églises de tant de bienfaits. Les ossements de cette princesse, conservés respectueusement jusqu'ici dans la sacristie, méritent de reposer dans le sol sacré de notre Métropole, au milieu de tant de princes, de prélats et de vertueux personnages dont elle a fait autrefois l'édification et l'admiration. Nous avons tout lieu d'espérer que des statues de saint Pierre et de saint Paul perpétueront dans ce sanctuaire la mémoire de leur patronage séculaire. On y voit aujourd'hui un grand tableau du Sauveur en croix; ce qui lui a fait donner par quelques personnes le nom de chapelle du Crucifix.

(z) **Sainte-Cécile, auparavant Saint-Pierre-sous-le-Crucifix.** L'ancien Jubé de la Cathédrale était accompagné de deux autels, dont l'un, celui de droite, était consacré à la sainte Vierge, l'autre, celui de gauche, à saint Pierre. L'autel de Saint-Pierre était nommé Saint-Pierre-sous-le-Pupitre (*altare Sancti Petri subtus pulpitum*), ou encore Saint-Pierre-sous-le-Crucifix. Ce vocable est écrit dans les plus anciennes délibérations du chapitre, qui remontent au milieu du XIVe siècle, dit M. l'abbé Langlois (1). On voit, ajoute ce savant ecclésiastique, qu'on célébrait en 1492 des Messes pour l'anniversaire de Charles V, à l'autel de Saint-Pierre, sous le Jubé. En 1482,

(1) Notes sur les Jubés. Précis de l'Académie, 1851, p. 245 et suiv.

au même autel de Saint-Pierre, *près le grant huis du cuer*, on disait chaque jour la Messe des *Paresseux*, qui commençait à l'Évangile de la Grand'Messe. D. Duplessis s'est tout à fait trompé sur la place de cet autel, qu'il confond (on ne sait vraiment pourquoi) avec celui du Vœu. Rien n'est plus certain, d'après les registres capitulaires et les traditions historiques, que la disposition de cet autel à la gauche du Jubé. L'autel de Saint-Pierre ne perdit son nom qu'au XVI[e] siècle, en l'échangeant contre celui de Sainte-Cécile. Voici à quelle occasion. Nous avons dit déjà que le culte de sainte Cécile s'était établi dans notre Métropole par la confrérie ou puy de cette sainte qui s'y était formé. En 1539, dit M. Langlois dans l'ouvrage que nous avons cité, une confrérie d'organistes, dont le maître était un nommé Dumoustier, commença, avec permission du chapitre, de chanter en musique une Messe de sainte Cécile au haut de la nef. En 1570, Jehan Payne, ancien maître de la confrérie, obtint de placer sur la façade du Jubé une image de sainte Cécile, qui donna bientôt son nom à l'autel Saint-Pierre (1). Cet autel était doté de deux titres, sous le vocable du prince des Apôtres et à la collation du chapitre. Les progrès de la confrérie ou puy de Sainte-Cécile expliquent le changement que nous constatons. En effet, les statuts approuvés par l'archevêque Charles III de Bourbon (1602) donnèrent à cette pieuse association une impulsion nouvelle, au point d'en faire la rivale du puy de la Conception. Elle se mit à distribuer des prix et à ouvrir des concours, et le prince couronnait ceux « qui avaient fait les meilleurs succès de musique, suivant les règles du puy. » Le premier prix était une somme de 100 livres ; le second, une écritoire d'argent. De plus, à la fête patronale, la Société faisait élever de grands théâtres, disposés dans la longueur de la nef, pour les musiciens qui concouraient à la solennité. Les poëtes se mirent de la partie et célébrèrent dans leurs vers la reine de la musique. C'est ainsi que nous voyons les Pères Jésuites Commire et de la Rue dédier jusqu'à cinq odes latines aux princes du puy. Ces princes

(1) Regist. capitulaires, 9 novembre 1570. — M. LANGLOIS, *loc. cit.*, p. 251.

étaient choisis, soit dans la magistrature, soit dans le chapitre, et honoraient leur charge autant par leur valeur personnelle que par leurs libéralités.

L'ancien autel Sainte-Cécile, composé d'une riche menuiserie entièrement dorée, avait été donné par le chanoine Godard, trésorier de la Cathédrale et conseiller au Parlement. L'autel fut achevé le 23 avril 1642; M. le Pigny, archidiacre du Grand-Caux, en fit la bénédiction, et M. Aubourg, chanoine, y célébra le premier la Messe; il fut remplacé en 1777 par l'autel actuel, achevé en même temps que le Jubé. Le coffre de cet autel, en marbre blanc, est orné d'un bas-relief représentant la mort de sainte Cécile, environnée de ses compagnes affligées, et il est surmonté de la statue de la sainte, exécutée par le célèbre sculpteur Clodion et donnée par le chapitre.

La Chapelle archiépiscopale ou des Ordres, mentionnée par D. Pommeraye, fournissait un titre qui était fondé à l'autel *des Ordres* dans la chapelle de l'Officialité; mais lorsque M. d'Aubigné fit abattre la chapelle de l'Officialité pour construire la chapelle archiépiscopale actuelle, le titre fut transféré à la chapelle de la Sainte-Vierge, où nous l'avons indiqué.

Nous terminons par l'**Autel du Vœu** (&). Cet autel remonte à une haute antiquité. Il existait au XIV[e] siècle et possédait une belle statue de la sainte Vierge en albâtre, donnée en 1357 par un chanoine, nommé François le Tourneur. Il portait très-anciennement le nom de Saint-Didier ou Dizier (1), puis fut appelé quelque temps Notre-Dame de la Paix, après avoir été dédié solennellement sous ce vocable par M. de Harlay, qui l'enrichit des reliques de saint Jean et saint Paul, frères martyrs. Cet autel passait pour l'un des plus riches de la Cathédrale, au dire de D. Pommeraye. On connaît l'événement mémorable qui lui donna désormais son nom. Nous ne craignons pas de le mettre de nouveau sous les yeux de nos lecteurs; de tels faits méritent d'être amplement connus.

---

(1) M. LANGLOIS, *loc. cit.*, p. 245.

« La ville de Rouen, dit Farin, étant affligée de peste, messieurs les conseillers échevins furent inspirez de Dieu d'avoir recours à l'avocate commune des pécheurs, et de lui offrir au nom de la ville quelque chose qui lui fût agréable. Pour cet effet les vingt-quatre du conseil s'étant assemblez, il fut arrêté qu'on donneroit une lampe d'argent et mieux travaillée qu'il seroit possible, pour brûler jour et nuit et à perpétuité devant l'autel de la sainte Vierge qui depuis ce tems-là a été appelé l'*autel des Vœux*, et qu'on iroit vers monseigneur l'archevêque et messieurs du chapitre pour scavoir à quel jour on pourroit faire la cérémonie.

« Les députez furent reçûs avec honneur; on agréa leur offrande, et, pour augmenter la dévotion des peuples, on fit une procession générale le dimanche vingtième jour de septembre, à laquelle assistèrent toutes les paroisses et les communautés religieuses qui ont coutume de se trouver à telles cérémonies, et les autres furent exhortées de faire des prières en leur particulier, pour apaiser la colère de Dieu.

« Sur les huit heures, messieurs les vingt-quatre du conseil et les officiers de la ville, étant conduits par monsieur le lieutenant général, escortez des compagnies de la cinquantaine et des arquebuziers, du sergeant à masse, et d'autres sergeants, partirent de leur hôtel et allèrent en l'église cathédrale, faisant porter par deux serviteurs de la ville cette lampe attachée avec des cordons de soye à un bâton fait exprès, et, aprés avoir fait leurs prières devant l'image de la sainte Vierge, cette offrande fut mise sur l'autel du Vœu, et présentée, au nom du corps de la ville, par messieurs le lieutenant général, procureur du roy au bailliage, et Pouchet, premier échevin, et fut reçüe par M. de Braquetuit, chanoine député pour faire la cérémonie; ensuite elle fut appendüe et allumée, et après quelques prières, la procession partit de la même église, tenant son chemin par dessous le Gros Horloge, par la rue de la Prison, par la rue Ganterie, la Crosse, Saint-Ouen, le pont de Robec, Saint-Maclou, et par la rue des Bonnetiers; le sieur de Braquetuit ayant les pieds nus porta le saint Sacrement en cette procession, à laquelle assistèrent messieurs de ville portant chacun un cierge de cire blanche. Lorsqu'on fut

rentré dans la cathédrale, on célébra solennellement la messe à l'autel des Vœux, autour duquel messieurs de ville trouvèrent leur place, messieurs de clergé étant plus bas, dans la nef sur d'autres siéges qu'ils avoient fait préparer.

« Ce qui édifia davantage les peuples, fut de voir les vint-quatre du conseil et les officiers de la ville entendre la messe avec une dévotion exemplaire, à la fin de laquelle ils reçurent le saint Sacrement de la main du célébrant. »

Il est inutile de rien ajouter à l'éloquence de ce fait, qui parle plus haut que tous les commentaires. Faisons seulement observer que le chapitre, dépouillé de tous ses revenus, a voulu continuer, après la Révolution, le vœu de la ville, et aujourd'hui encore, devant l'autel brûle perpétuellement une lampe, moins riche que la précédente, mais qui témoigne que la reconnaissance est impérissable comme la foi dans l'antique Métropole.

L'autel du Vœu fut refait en 1777, comme celui de Sainte-Cécile. M. Lecomte, statuaire distingué, l'exécuta en entier. On remarque principalement le bas-relief représentant Notre-Seigneur mis au tombeau, et environné des saintes femmes. La statue de la sainte Vierge, en marbre blanc, est une œuvre de mérite généralement estimée. On la doit à la munificence du Cardinal de la Rochefoucauld, qui le dédia solennellement, ainsi que celui de Sainte-Cécile, le lundi saint, 13 avril 1778.

D. Pommeraye, en terminant la nomenclature des chapelles, faisait déjà cette remarque : « On ne doute point que les misères des temps n'ayent fait plusieurs changements. » Combien cette parole devait trouver dans la suite de confirmation ! Les diverses révolutions, et c'est là l'histoire commune, ont modifié, altéré et finalement anéanti ces pieuses fondations du moyen âge. Outre qu'elles ont perdu, par suite de la valeur sans cesse amoindrie de leurs titres, leur importance première, les calamités qu'ont attirées sur l'église Cathédrale les guerres avec l'Angleterre, l'invasion et le pillage des protestants, les troubles de la Ligue et de la Fronde, ont peu à peu tari la source de leurs revenus, soit en confisquant les propriétés sur

lesquelles ils étaient assis, soit en s'emparant des rentes qui les constituaient, soit enfin de toute autre manière. Nous devons, pour épuiser le sujet, faire connaître la dernière modification qu'éprouvèrent les titres de ces chapelles, avant d'être finalement éteints par la Révolution de 1789.

En 1758, le chapitre, qui nommait à presque tous les titres, adressa à Mgr de la Rochefoucauld la requête suivante, tirée des Archives (série G, 1218) :

« Le vœu unanime de votre chapitre et un des objets les plus fréquents de ses délibérations depuis *plus d'un siècle* aurait été de parvenir à la réunion d'un nombre de titres ou chapelles érigées dans cette Métropole pour en faire servir les fonds à rétablir l'office divin dans son ancienne splendeur, sans diminuer en rien le service dû aux fondateurs ni porter aucun préjudice aux titulaires. Mais si ce projet a paru jusqu'à présent aussi avantageux que légitime, l'état de dépérissement où se trouve réduit le bas-chœur de cette église le rend aujourd'hui nécessaire et en presse plus que jamais l'exécution.... La musique, regardée aujourd'hui comme d'un usage général dans les grandes églises, n'a de fonds destinés pour son entretien que les six prébendes du Saint-Esprit, lesquelles produisent à chacun des titulaires 80 livres, les quatre dites des 15 livres qui ne produisent à chacun que 30 livres et les quatre dites des quatre parts *dont il ne reste presque que le nom;* ce qui compose en tout 14 places, lesquelles réunies ensemble n'en vaudraient presque pas une bonne, etc. »

Nous assistons, grâce aux documents conservés aux Archives, à toute la suite de cette affaire. La requête est renvoyée au promoteur. Monseigneur l'Archevêque nomme M. l'abbé Jacques-Christophe de Germont, conseiller clerc en la grand'chambre du Parlement, pour informer sur les motifs et les fins de ladite requête. De son côté, le roi expédia un brevet portant permission de procéder à l'extinction proposée et à l'union des revenus des chapelles au collége des chapelains du chœur. L'information commença. Plusieurs chapelains prirent des procureurs pour faire valoir leurs droits; on assigna et on entendit les témoins voulus; le Parlement lui-même

fut appelé à intervenir. Cette cour rendit un arrêt déclarant qu'il n'y avait pas eu d'abus dans les ordonnances de l'Archevêque et renvoya l'affaire à l'officialité. L'abbé Bourlier, docteur en théologie, fut nommé official *ad hoc*, puis, ayant été nommé chanoine, remplacé par M. l'abbé de la Rochefoucauld, parent de l'Archevêque. L'abbé de Germont, commissaire, étant venu à mourir, eut pour successeur M. l'abbé de Marbœuf. Bref, l'enquête, minutieusement conduite, se termina en 1767 par une ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld, par laquelle, en vue « de rétablir et augmenter la majesté du culte divin dans l'église métropolitaine, de pourvoir à la subsistance des ministres nécessaires qui y rendent des services assidus, et de rappeler à leur destination naturelle des biens consacrés à un objet si louable, *il éteint et supprime les titres de* 34 *chapelles fondées en l'église métropolitaine, le collége de la commune*, et unit à la mense des chapelains de chœur de ladite église tous les biens-fonds et revenus et droits quelconques appartenant aux chapelles, à mesure qu'elles vaqueront. »

On sait le sort que subirent les revenus du clergé à la Révolution; à dater du 1er janvier 1790, tous les revenus des menses commune et particulière furent perçus au profit de l'État, et ainsi s'éteignirent ces chapellenies et ces titres que la piété publique avait mis de longs siècles à fonder. Ajoutons cependant que le chapitre de Rouen, toujours fidèle à la reconnaissance, continua et continue encore à comprendre dans ses prières et dans le saint sacrifice de la Messe tous les bienfaiteurs qui, à un titre quelconque, ont enrichi la Cathédrale de leurs donations et libéralités. Dans l'Église, la mémoire des bienfaits ne se perd jamais, comme devant Dieu le mérite des bienfaiteurs porte toujours ses fruits.



CHAPITRE VII.

XVe SIÈCLE.

Le xve siècle, qui devait être si fatal à la Normandie, commença sous les plus heureux auspices. Ses premiers jours s'écoulèrent tranquilles et pleins de promesses. La paix avait développé le commerce, les arts, la littérature, tout ce qui fait la gloire et la fortune d'un peuple. Jean de Béthencourt, parti de Grainville-la-Teinturière, occupait avec sa flotte les Canaries. Les draps et les laines du pays de Caux acquéraient au loin du renom et faisaient l'objet d'une industrie fort active. Rouen rebâtissait ses portes Beauvoisine et de la Vicomté. Les vitraux se multipliaient dans les églises, la musique y déployait ses harmonies; les monastères étaient en pleine prospérité. C'était l'heure où Alain Chartier fixait en des pages pleines de charme ses récits et ses observations historiques. Notre archevêque Guillaume de Vienne, qui avait été appelé à couronner la reine de France, femme de Charles VI, la trop fameuse Isabeau de Bavière, dans la sainte Chapelle de Paris, et qui était intervenu dans plusieurs négociations importantes avec l'antipape Benoît XIII, assistait à Paris, en 1407, avec honneur, à l'assemblée du clergé, et mourait l'année suivante dans la capitale. Il fut rem-

placé, non sans de longs débats et de grandes difficultés, par Louis d'Harcourt. L'intronisation de ce Prélat, qui eut lieu en 1411, fut un jour de fête pour notre Cathédrale. Charles VI vint honorer de sa présence cette solennité. « Le roi, dit D. Pommeraye (1), conduisit par la main le nouveau Prélat, comme pour le consigner entre les mains de son épouse, l'Eglise de Rouen. » Le chapitre était puissant et respecté ; sa bibliothèque s'enrichissait de nombreux volumes, et des travaux importants s'accomplissaient à la façade de l'église métropolitaine.

Janson Salvart avait été élu maître de l'œuvre en 1398, en remplacement de Jean de Bayeux, décédé. « Tu feras travailler bien et fidèlement les ouvriers, lui avait dit le doyen au jour de sa réception, et tu feras toutes les autres choses que doit faire un bon et fidèle maçon en telle matière, mettant de côté faveur, crainte, amour et haine en tout ce qui touche ledit office (2). » Janson le jura et fut fidèle à son serment. Dès 1407 il eut à remplacer « la décoration du grand portail, qui menaçait ruine, par une décoration plus riche et plus travaillée, et calculée de manière à lier, à harmoniser entre elles les parties si diverses de cette vaste façade. »

Cette tâche ne fut pas au-dessus de son talent : il s'en acquitta, dit l'histoire, avec bonheur. Les niches, les dais et les arceaux de la façade furent peuplés de belles statues dues aux ciseaux des imagiers Le Maire, Jehan Lescot, Jehan Lehun. Ce dernier, nous dit dans une note M. Deville, en fit dix-neuf à lui seul, au prix de 8 livres tournois chacune. Ces statues sont encore en place, du côté de la tour Saint-Romain. Il ne s'agit pas ici, nos lecteurs le comprennent, de l'édification du grand portail, qui ne fut faite qu'au commencement du XVIe siècle et qui remplaça l'œuvre de Janson Salvart. Si donc nous disons qu'il reste de l'époque de Salvart des statues, il faut l'entendre des statues des deux portails accessoires qui n'ont pas été

(1) *Histoire des Archevêques de Rouen*, p. 544.

(2) Nous suivons ici M. Deville, p. 26 et suiv.

modifiés dans l'œuvre des siècles suivants. Les travaux de notre architecte se terminèrent au bruit de la guerre civile qui commençait à sévir dans notre malheureuse patrie, et qui allait plonger pendant de longues années Rouen et la Normandie dans le deuil et la ruine.

Il ne saurait entrer dans notre cadre de faire le récit des guerres sanglantes qui depuis 1419 désolèrent notre province et la France presque tout entière. L'occupation anglaise et les maux qu'elle entraîna à sa suite sont des faits connus de tous. Disons seulement que, dans la première période de la lutte, le clergé et le peuple de Rouen furent d'un patriotisme admirable. Les Anglais, voulant en finir avec la France, avaient résolu de marcher sur Paris ; mais, pour s'emparer de la capitale, il fallait auparavant s'assurer de Rouen, alors la deuxième ville du royaume en importance et en population, et comme place de guerre, la clef de cette partie de la France. Le siége de Rouen fut donc décidé par l'ennemi. Rouen, de son côté, résolut de se défendre à l'extrémité. On connaît cette page glorieuse et sanglante de nos annales. Nous-même l'avons écrite, d'après le beau travail de M. Puiseux, dans les premiers numéros de la *Semaine religieuse* de l'année 1868. Nous n'avons pas à la recommencer ici.

L'archevêque, le chapitre, le clergé donnèrent l'exemple du plus énergique et du plus patriotique dévouement. Lorsque la capitulation fut signée le 13 janvier 1419, la ville ne présentait plus qu'un aspect informe de maisons et d'églises ruinées, et de citoyens décimés par le fer et par la faim. « Dans chaque rue, on voyait des cadavres étendus et des centaines de gens criant pour avoir du pain, et pendant bien des jours encore ils mouraient si vite, qu'on avait à peine le temps de les enterrer, » dit l'historien anglais.

Le vainqueur se rendit triomphalement à la Cathédrale. Henri V était monté, dit le chroniqueur, sur un cheval brun et portant un pourpoint de damas noir; un pectoral resplendissant d'or pendait à son cou, et son manteau traînait derrière lui jusqu'à terre, tant il était long. Il était entouré d'une cour fastueuse et brillante; princes,

évêques, seigneurs, capitaines rivalisaient de luxe. « On entendait, dit encore le poëte, les hennissements des chevaux; on apercevait les costumes réjouissants à l'œil; on voyait flotter de nombreux guidons à grand étalage; cornets et clairons étaient nombreux. » Le roi descendit de cheval à la porte de la basilique. Ses chapelains vinrent le recevoir, puis marchèrent ensemble devant lui, en chantant un répons « tout à fait glorieux, » dit naïvement le narrateur. *Quis est magnus Dominus?* Il entendit la Messe et fit son offrande.

On remarquera qu'il n'est pas question, dans la narration anglaise, du clergé de la Métropole. Ces vénérables chanoines et ces prêtres tant éprouvés par le siége laissèrent à des étrangers le triste honneur d'introduire le conquérant. Ils étaient sans doute dans le cortége avec les prêtres séculiers et réguliers de la ville, mais tristes, silencieux, effacés. Point de harangue, pas d'éloges au vainqueur. Ils le subissaient par contrainte, et ils surent garder dans le malheur la suprême dignité du silence.

Pendant les dix premières années que Rouen passa sous le joug des Anglais, il ne fut aucunement question de travaux à la Cathédrale. Le temps n'était ni aux œuvres d'art, ni aux préoccupations sereines de la paix. Si Janson Salvart, notre maître de l'œuvre, reprit ses compas, ce fut pour élever un château fort, flanqué d'énormes tours et défendu par les eaux de la Seine, sur les ordres de l'Anglais qui voulait y abriter son pouvoir chancelant. Les succès de Jeanne d'Arc et le besoin de se maintenir en sûreté dans la capitale de la Normandie rendirent peu à peu la domination anglaise plus douce. Les vainqueurs cherchèrent évidemment à se concilier l'esprit public. L'archevêque Louis d'Harcourt était mort à Châtellerault en 1422. La Roche-Taillée, patriarche de Constantinople, avait été élu par le chapitre pour lui succéder, et ce Prélat avait pris possession de sa Cathédrale l'année suivante. Dévoué aux Anglais, il devait en recevoir de bons offices et couvrir en quelque sorte son clergé.

Bedford, nommé régent du royaume pendant la minorité de Henri VI, qui avait succédé, tout enfant, à Henri V, son père, mort en 1422, était entré à Rouen avec les idées les plus con-

ciliantes. Il s'étudia par-dessus tout à respecter les droits de l'église métropolitaine, et à obtenir les bonnes grâces du clergé. Plus tard même, en 1430, lorsque Hugues d'Orges, nommé pour remplacer sur le siége métropolitain Jean de la Roche-Taillée, appelé à l'archevêché de Besançon, était retenu loin de son diocèse par les difficultés que les Anglais apportaient à son installation, Bedford voulut, soit par politique, soit par sentiment de piété, se faire élire membre du chapitre de Rouen. Son désir fut sans peine accompli. Le jour de sa réception, le prince se rendit à la Cathédrale, accompagné de son épouse la duchesse de Bourgogne, de l'évêque Cauchon, des évêques d'Avranches, d'Evreux, de Séez, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les chanoines l'attendaient sur le parvis, lui présentèrent l'eau bénite, lui firent baiser la croix, le livre des Evangiles, et le conduisirent dans la salle capitulaire, où il prit rang parmi les chanoines, assista ensuite à la procession, revêtu du costume canonial, et fit à la Cathédrale des présents vraiment royaux. Le calice d'or, du poids de deux marcs, et les riches ornements qu'il donna étaient conservés encore au siècle dernier dans le trésor de notre Métropole, et faisaient l'admiration des étrangers (1).

Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir le chapitre reprendre les travaux de la Cathédrale en 1430. Lorsqu'un homme comme le duc de Salisbury léguait 100 écus à l'église métropolitaine, il n'est pas défendu de supposer que Bedford aida de ses libéralités, intéressées sans doute, les réparations et embellissements qu'on entreprit alors. L'état de la province, appauvrie et ruinée plus qu'on ne saurait dire par la domination anglaise, devait diminuer singulièrement les revenus du chapitre. Quoi qu'il en soit, dans la séance du 29 mai 1430, les chanoines résolurent de remplacer les petites fenêtres supérieures du chœur par des fenêtres d'une plus grande dimension, qui jetteraient abondamment la lumière jusque-là insuffisante. Le plumitif de cette séance est curieux à lire : « Pour enrichir et ennoblir et plus enluminer le cueur de l'église de Rouen, a par plussieurs foys esté

(1) *Almanach liturgique* de 1869, p. 163.

conferé aveuques maistre Jansson Saluart, maistre des œuvres, et aveuc maistre Jehan Roussel, lesquielx après ce ont conferé avec aultres maistres ouvriers et bachelers et expers en machonneries nous ont figuré pour les chinq petites fourmes du chevet d'icelluy cueur.... Et si a promis rendre prestes et assizes en toutes machonneries trois des petites fourmes dedens la feste monsieur sainct Michiel prochain venant, se ne sourvient, que Dieu ne veulle! par cas inopiné empeschement excusable, et aussi nous paierons et livrerons les deniers raisonnablement pour paier les ouvriers tailleurs et aultres, pour fermeté de laquelle chose nous par commun consentement avons escript ceste presente carte partie. Et sera paié pour chacun ouvrier chinq soulz par jour ou mendre pris segon ce qui sera convenu et apointié par les maistres de l'œuvre. Signé : J. Son. »

Les fenêtres exécutées au chevet du chœur par Salvart existent encore, et révèlent son talent non moins que le style en faveur au commencement du xv[e] siècle. Les vitraux qui devaient le décorer furent exécutés par Jehan de Senlis, maître verrier de la Cathédrale. Voici en quels termes D. Pommeraye parle de ces travaux : « Les registres de la Cathédrale nous apprennent que les chanoines firent aggrandir les fenestres du chœur l'an 1430, et les mettre dans une structure plus agréable qu'elles n'étaient auparavant. Cette dépense faite avec beaucoup de conduite et de jugement rendit le chœur, de sombre et ténébreux qu'il était auparavant, plus clair et plus commode (1). »

Le 26 juin de la même année, le jeune roi Henri VI, accompagné de Bedford, son oncle, et de Warwick, son gouverneur, fit son entrée solennelle dans la Cathédrale. Les évêques d'Amiens, de Bayeux et d'Evreux, en habits pontificaux, entourés du chapitre, le reçurent sur le seuil, lui présentèrent l'encens, la croix, le livre des Evangiles, et le haranguèrent.

Quelques mois après, l'illustre, l'aimable, la sainte fille de Domremy, la libératrice de la France, Jeanne d'Arc, entrait comme pri-

(1) P. 23.

sonnière au château de Rouen. Elle ne pénétra jamais, l'infortunée victime, dans notre Cathédrale, dont elle ne put apercevoir que de loin la pyramide élancée. Ses juges n'y tinrent jamais de session et ne la souillèrent pas de leurs coupables délibérations. Deux fois seulement, si nous ne nous trompons, ils s'assemblèrent dans la chapelle du manoir archiépiscopal, le 19 et le 29 mai 1431. Ce fut dans cette suprême et fatale séance qu'elle fut déclarée hérétique, relapse, et abandonnée comme telle au bras séculier. Le mercredi 30 mai, lorsque sur son bûcher, suffoquée par la fumée, entourée par les flammes, elle ne put plus rien apercevoir des laideurs d'ici-bas, elle porta ses regards en haut, en répétant sans cesse : Jésus ! Jésus ! Elle aperçut sans doute la croix de la pyramide métropolitaine, et cette douce image, la dernière qui frappa ses yeux, lui fut une grande leçon de courage et de résignation. Nous aimons à le penser, c'est en contemplant cette croix qu'elle attendit l'heure de la justice et de la récompense. La croix, le dernier mot de toute chose ici-bas, la confirma dans son suprême amour et lui montra les cieux !...

L'heure de la réhabilitation ne devait pas tarder à sonner. Le 7 juin 1456, dans ce même palais archiépiscopal qui avait entendu la sentence de condamnation, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume, évêque de Paris, Richard, évêque de Coutances, Jean Bréhal, grand inquisiteur, délégués spécialement par notre Saint-Père le Pape Calixte III, déclaraient solennellement le procès et sentences de condamnation « nuls, non avenus, sans valeur ni effets; » les cassaient, anéantissaient et annulaient, rendaient hommage à l'innocence de Jeanne, et ordonnaient deux cérémonies expiatoires, l'une sur la place Saint-Ouen, l'autre sur le lieu du supplice.

La cause de l'Anglais était irrévocablement perdue à Rouen. En vain, pour ranimer le zèle de leurs partisans, les conquérants multipliaient les fêtes et les largesses. On avait baptisé en grande pompe, le 22 septembre 1445, dans l'église métropolitaine, la fille du duc d'York. La jeune épouse de Henri VI était venue elle-même, quelques mois après, s'agenouiller dans la basilique, suivie d'une cour écla-

tante, et avait semé l'or sous ses pas. Toutes ces démonstrations avaient été vaines. Son vrai roi allait être rendu à cette province si affligée. On sait comment, de succès en succès, Charles VII fut porté par l'amour du peuple, plus encore que par le succès de ses armes, jusqu'aux portes de Rouen, où il entra, au milieu d'une allégresse indicible, le 10 novembre 1449. Entouré d'une immense multitude ivre de joie, le roi de France, portant une armure étincelante et monté sur un cheval tout couvert de velours azuré semé de fleurs de lis d'or, fendait avec peine les flots du peuple qui l'acclamait aux cris de Noël, Noël (1)! A sa suite venaient le roi de Sicile, le chancelier, portant dans un coffret de velours semé d'or les sceaux du royaume, une brillante phalange de gentilshommes et de guerriers, parmi lesquels Dunois, Xaintrailles, Etouteville, et six cents lances des plus braves bataillons. Le roi, reçu à la porte Beauvoisine par le fidèle et courageux archevêque Raoul Roussel et tout son clergé, se dirigea vers la Cathédrale, pour rendre de solennelles actions de grâces à Dieu qui protége la France.

C'est dans la mère église qu'eut lieu le glorieux dénoûment de cette grande lutte nationale; car c'est là que toutes les larmes et toutes les joies du peuple ont leur dernière sanction. Jour heureux à jamais, jour de la victoire et de la réconciliation, c'est au pied des autels qu'il vit sonner l'heure décisive, l'heure du *Te Deum* de la paix! Notre basilique fut plus belle, plus imposante que jamais, au moment où Charles le Victorieux, agenouillé sur le tombeau de Charles le Sage, exprima à la Vierge Marie, patronne de notre Eglise et de la France, sa vive reconnaissance. Ainsi la dernière étape du triomphe fut notre Métropole, qui résuma toujours, aux différents siècles de notre histoire, nos douleurs et nos allégresses patriotiques !

---

(1) Robert Gaguin.



CHAPITRE VIII.

XV[e] SIÈCLE.

LES STALLES.

Le premier jour de l'année 1450 vit le triomphe définitif de la France sur l'Angleterre en Normandie. L'archevêque Raoul Roussel recevait des lettres du roi lui annonçant la prise d'Harfleur, la seule place demeurée au pouvoir des ennemis. Une procession générale fut ordonnée en action de grâces de cet heureux événement, et termina la série des fêtes dont notre Cathédrale fut témoin, en reconnaissance de notre glorieuse et complète délivrance. Nous ne ferons que mentionner l'ouverture du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc qui suivit de près le retour du roi à Rouen, et nous donnerons, selon notre plan, toute notre attention aux travaux dont l'église métropolitaine fut l'objet dans cette seconde partie du xv[e] siècle. Plusieurs de ces travaux devaient être urgents, puisque le chapitre ordonnait, dans une délibération de 1450, « d'inspecter les fenêtres et les autres parties de la Cathédrale tombant en ruines, de faire exécuter la maçonnerie et le vitrail de la croisée avant tout autre

ouvrage, et de clore le cimetière du parvis pour en interdire l'entrée aux chevaux (1). »

Il est vraisemblable que ces réparations furent accomplies par Geoffroi Richier, qui fut élu maître des œuvres de maçonnerie le 1er février 1452 et qui continua jusqu'en mars 1462 ses fonctions, pour lesquelles il recevait annuellement des *gaiges de six livres.* Il s'occupa certainement de l'aître, puisqu'il y exécuta, vers 1460, une fontaine surmontée d'une figure de chérubin, qui fut souvent désignée dans la suite, dans les registres capitulaires, sous le nom de fontaine de l'Ange, ou de l'Ange de la fontaine de l'aître. On voit encore qu'il répara et rétablit plusieurs statuettes du tombeau de Charles V ; mais il n'attacha son nom à aucune œuvre considérable. Nous savons par les comptes du chapitre, qu'il surveilla la construction des stalles, et ce fut lui sans doute qui éleva le tombeau de l'archevêque Raoul Roussel, mort saintement, comme il avait vécu, en 1452. Ce tombeau était placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, le second en entrant, et disparut dans les malencontreux travaux du XVIIIe siècle. Sur l'épitaphe, le digne Prélat était appelé « un homme de bonne renommée et de science éminente, » et il méritait certes cet éloge.

Disons-le en passant, peu d'archevêques ont mérité plus que lui de l'Eglise de Rouen, qu'il gouverna dans la sagesse et dans la paix, en donnant à ses peuples l'édification de toutes les vertus apostoliques. N'étant encore que chanoine en 1431, et siégeant parmi les juges de Jeanne, il s'était le premier opposé à ce qu'on appliquât la douce jeune fille à la torture.

Geoffroi Richier, mort en 1461, fut remplacé par un homme éminent qui a marqué son passage par des œuvres magnifiques, l'éternelle admiration des archéologues et des artistes. Guillaume Pontifz, nommé en 1462, a, pendant trente-quatre ans d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve, attaché son nom à la décoration du portail de la Calende, au couronnement de la tour

(1) *Histoire de l'Eglise métropolitaine*, t. II, p. 482.

Saint-Romain, à la construction de l'escalier en pierre de la bibliothèque, à la clôture du chœur, à celle de la sacristie, au porche de la cour des Libraires, enfin à la belle et radieuse tour de Beurre, son chef-d'œuvre. Mais avant de raconter en détail ces différents travaux, nous nous arrêterons à l'œuvre importante des stalles, entreprises vers 1457 et terminées en 1469. Notre tâche ici devient très-aisée; nous n'avons qu'à résumer le livre si plein de science et d'intérêt que leur a consacré notre grand archéologue Hyacinthe Langlois (1).

L'un des premiers bienfaits du cardinal d'Estouteville, appelé en 1453 à la chaire métropolitaine de Rouen, fut d'aider de ses deniers à l'accomplissement du projet arrêté dès 1450 par le chapitre de doter le chœur de la Cathédrale de stalles dignes du monument (2).

A cette date, en effet, le chapitre délégua deux chanoines auprès d'un ouvrier de la basse Normandie pour savoir s'il pourrait entreprendre ce travail et combien de temps il lui faudrait pour le terminer. (M. Fallue, t. II, p. 484.) Cet ouvrier, que les registres qualifient *operarius excellentissimus cathedrarum ecclesiæ*, avait nom, suivant M. Fallue, de Barbelot, et, selon M. Deville, de maître Jacques. Il promit de faire des *patrons* et de les envoyer. Il vint bientôt après à Rouen, où, pour lui faire fête, le chapitre lui présenta un gallon de vin et une gratification de 30 sols tournois. Ses plans ayant été adoptés, le 17 mars 1452, le chapitre passa avec lui un marché à forfait pour la confection des nouvelles stalles, la fourniture du bois comprise, moyennant une somme de 200 écus d'or et l'abandon des vieilles stalles, plus son logement chez le doyen et une avance de 20 écus. On lui fit faire pour modèle une stalle en gypse ou cire; puis, sans que l'histoire en dise

(1) *Stalles de la Cathédrale de Rouen.* A Rouen, Nicétas Periaux, éditeur, 1838.

(2) D. Pommeraye, p. 24; Farin; Langlois, p. 100; Notes de M. Deville, Appendice, p. 180; Fallue, p. 484.

la raison, le marché fut abandonné, et l'affaire n'eut pas de suite. (D'après MM. DEVILLE et FALLUE.)

Ce fut à un artiste de Rouen, Philippot Viart, maistre huchier, que fut confié en 1457 le soin d'exécuter définitivement cette œuvre importante. Pour qui connaît nos stalles, spécimen admirable de l'art du xve siècle, ce mot n'est pas de trop, surtout si l'on considère qu'elles étaient surmontées de dossiers et de dais artistement travaillés, disparus malheureusement aujourd'hui. Dom Pommeraye a eu raison de dire que ces stalles « ne sont pas un des moindres ornements de notre Cathédrale, » et l'on ne sera pas surpris de nous voir suivre avec attention leur construction. La chaire archiépiscopale, qui fut faite à part, et qui a été sacrifiée en 1793 au vandalisme révolutionnaire, nous occupera plus tard.

Philippot Viart doit être rangé au nombre des maîtres de la sculpture normande si florissante au xve siècle. Après avoir fait agréer ses plans au chapitre, il s'adjoignit pour l'exécuter jusqu'à seize compagnons huchiers et onze sculpteurs environ, dont plusieurs étaient Flamands. Qui ne sait avec quel art les Flamands travaillaient alors le bois, et de quels chefs-d'œuvre en ce genre ils ont peuplé leurs églises?

Le travail des stalles fut commencé le 30 septembre 1457. Le 9 février 1458, Philippot Viart avait terminé la stalle qui devait servir de modèle à toutes les autres, et la soumettait à l'approbation du maître de l'œuvre de la Cathédrale, Geoffroi Richier, accompagné de deux de ses confrères de Saint-Maclou. Le travail des huchiers marcha de pair avec le travail des *imagiers*. Quand la stalle était terminée, elle était ornée de figures symboliques ou de sainteté, quelques-unes de compositions bizarres et fantastiques, comme nous le verrons en son lieu. Parmi les sculpteurs imagiers les plus occupés et les plus habiles, nous citerons François Trubert et Paul Mosselmen. Cependant le travail n'avançait pas assez vite au gré des chanoines, et Philippot Viart était souvent repris de sa lenteur. On décida d'envoyer un huchier, Guillaume Basset, celui qui avait été acheter au début le bois des stalles (du mesrien) dans la forêt de

Lions, recruter de nouveaux ouvriers. Il n'est pas sans intérêt de suivre Basset dans ses pérégrinations à la recherche de huchiers capables. Il se rendit à Abbeville, à Montreuil-sur-Mer, à l'abbaye de Fécamp, à Hesdin, à *Brusselles en Breban*, à *Nyvelle en Breban*, à *Lisle en Flandres*, à Tournay, à Arras et à Amiens. Cette nouvelle recrue activa les travaux, qui furent prêts à livrer en 1467, et on commença en avril à placer les stalles si désirées. Ce ne fut pas sans mal ; car Philippot, qui n'avançait que lentement, fut plusieurs fois menacé du bras séculier, *auctoritate justitiæ secularis*, et les ouvriers changés bien des fois. On en vint à la fin à des mesures de rigueur, et le 19 janvier 1468, l'infortuné Philippot fut chassé honteusement de l'atelier, lui, sa famille et ses meubles. Heureusement il avait presque entièrement achevé son œuvre, et dès 1469 les chanoines prenaient avec joie possession de ces riches et élégantes chaires, surmontées de dais gracieux, fouillés, dentelés, qui composaient au chœur une radieuse et délicate couronne. La dépense totale s'éleva, selon M. Deville, à 6,961 livres 12 s. 5 deniers.

Les stalles étaient au nombre de quatre-vingt-huit. (On en a supprimé deux sous Mgr Cambacérès, pour placer, dit M. Langlois, la lourde chaire archiépiscopale qui se voit aujourd'hui.) Outre les dais et les boiseries ornées de sculptures gothiques qui surmontaient les dossiers des stalles, et dont les magnifiques dossiers des Cathédrales d'Amiens et d'Auch peuvent donner une idée, nous avons perdu les statuettes « variées et fort originales » représentant des moines et autres personnages dans le costume du temps qui ornaient chaque accoudoir de nos stalles. La cause de leur destruction est vraiment puérile. « Comme leurs têtes projetaient des saillies, on s'avisa, au bout de quelques siècles, de les trouver incommodes, et on les fit toutes horriblement mutiler à coups de hache. »

M. Langlois a fait ressortir avec beaucoup d'art et de vérité l'importance qu'il y a à étudier dans ses détails chacune des quatre-vingt-six stalles encore existantes. En effet, la *miséricorde* de ces stalles porte tout un sujet de sculpture qui se rattache à quelques-unes des branches de l'art et de l'histoire normande. « On voit,



Paris. Imp. Bréhier, rue de Madame, 15.

dit-il, parmi ces figures qui retracent, en nous reportant à près de quatre cents ans en arrière, le costume et certains usages de nos pères, des musiciens jouant de plusieurs instruments, tels que cymbales, tambour et grosse caisse, ou bedondaine à grelots, etc.; des cardeurs, des épinceurs et des tondeurs de drap, qui rappellent qu'à cette époque, c'est-à-dire vers 1470, Rouen était célèbre encore par ses fabriques de tissus de laine, soit d'œuvre plaine, soit d'œuvre rayée, comme on disait alors. Ces sculptures offrent encore des cordouanniers ou cordonniers s'employant aux différentes opérations de leur métier, des fabricants et marchands de galoches ou patins à doubles et hauts talons de bois, dont l'usage fut autrefois commun aux grands et au peuple; un barbier en fonction, et des chirurgiens occupés à panser des plaies. Là se trouve un magister entouré d'enfants; plus loin, un autre pédagogue nous est représenté dans l'exercice de ses attributions les plus sévères. Les sculpteurs ne sont pas oubliés parmi ces différents sujets, et rien n'était plus naturel: on en voit un ciselant une stalle même; un autre façonne une porte gothique; un troisième ébauche une statue. Viennent ensuite un maçon, un manœuvre, un forgeron, des émouleurs, un charpentier et un fendeur de bois, un berger, un porcher, une jeune poissonnière, une marchande de charbon, une moissonneuse, des vendangeurs et puis des servantes occupées aux travaux de leur ressort, » un alchimiste et des grotesques.

Tous ceux qui connaissent nos églises du moyen âge savent que rien n'est plus fréquent que ces figures grimaçantes, véritables hiéroglyphes, où se complaisait le ciseau capricieux des sculpteurs. Les stalles de notre Cathédrale en offrent quelques types étranges. Faut-il voir dans ces compositions qui exerceront longtemps encore les érudits, le fruit d'une imagination déréglée et d'une intention satirique? Mais alors comment expliquer leur présence dans toutes les cathédrales et abbatiales, sans exception? Ou ne faut-il pas plutôt attribuer cette bizarre iconographie à un ordre d'idées et de symbolisme qui nous échappe aujourd'hui? C'est l'opinion de bien des savants. Nous n'avons pas à discuter ici cette question;

nous constatons que parmi les sujets de nos stalles, il en est qu'il faut ranger dans cette catégorie. Nous n'avons pas à recommencer le travail d'Hyacinthe Langlois : il est de ceux qu'on ne refait pas. D'ailleurs une description minutieuse de chaque stalle nous entraînerait trop loin. Nous remarquerons seulement quelques sujets plus caractéristiques. Nous commençons par les stalles du haut, ou hautes formes, sur lesquelles siégeaient les dignités et chanoines prêtres.

La première à droite en regardant l'autel, où prend place actuellement le doyen du chapitre, représente un sculpteur en train de façonner au bas de la miséricorde une figure d'ange ; la seconde, une chimère ailée, tenant un serpent; la troisième, deux individus attablés sur un bahut dont la serrure est remarquable; la quatrième, un homme avec un bonnet juif, qui manie des deux mains une grande lance. La cinquième montre un sculpteur travaillant à une porte gothique du style flamboyant. Trois stalles plus loin on voit deux épinceurs de drap, à côté deux lanneurs de drap, puis deux fabricants de patin, dont l'un coupe du cuir. La stalle suivante offre également deux ouvriers en patins ou galoches; sur le même rang, à la onzième stalle on voit un homme étranglant un lion, Samson probablement; à côté, le même sujet différemment exprimé, peut-être David ; deux stalles plus loin, ce sont les deux Israélites qui portent la fameuse grappe de raisin de Nehelescol ; enfin la dernière du rang supérieur, voisine de la chaire métropolitaine, figure un argentier comptant ses espèces et les enfermant dans un sac.

Les stalles inférieures du même côté droit ne sont pas moins remarquables. La première au-dessous de la stalle du doyen représente un barbier savonnant un homme assis. La quatrième stalle après celle-ci est consacrée aux tondeurs de drap. Et, à ce sujet, M. Langlois rappelle que c'est à la confrérie des drapiers que la Cathédrale dut, au XIIIe siècle, le beau vitrail représentant la vie du patriarche Joseph, qui se voit encore à l'aile gauche du chœur, entre la chapelle de la Sainte-Vierge et la chapelle Saint-Pierre-

et-Saint-Paul. La suivante montre deux femmes, dont l'une vend du charbon à l'autre. « Les cornettes dont ces figures sont coiffées sont encore fort en usage dans beaucoup de lieux de l'Italie. Souvent, ajoute M. Langlois, les modes que l'on croit éteintes n'ont fait que changer de pays, ou se maintenir ailleurs. »

A la stalle voisine, on voit un homme jouant avec deux plectres d'un instrument à deux cordes, de forme fort longue et carré des deux bouts. La seizième de ce rang est consacrée à un sujet biblique : c'est Samson emportant les portes de Gaza. La dix-septième nous révèle un jeu inconnu aujourd'hui, le jeu de panoye. La panoye consistait à s'asseoir à terre, et pied contre pied, en face l'un de l'autre : chacun des deux adversaires s'efforçait alors de tirer à lui un bâton court, posé perpendiculairement et retenu par le bas entre ses semelles et celles de l'autre tireur.

Au côté gauche, en regardant l'autel, la première haute stalle, occupée aujourd'hui par le grand chantre, est ornée de deux jeunes diacres en tunique, tenant un phylactère sur lequel rien n'est écrit. La stalle voisine est remplie par un moine prosterné; la suivante, par deux vendangeurs, homme et femme (les têtes sont brisées). La quatrième présente un sculpteur occupé à ébaucher un ornement qu'on appelle, dans l'école, un chou rampant.

Ces quatre figures occupent le côté droit de la planche que nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs, grâce à la bienveillance de M. le secrétaire de la mairie et de M. Nicétas Periaux, qui ont bien voulu nous permettre de faire usage de ce bois d'Hyacinthe Langlois, donné à la Bibliothèque de Rouen. Les autres figures de la planche représentent les quatre premières hautes stalles du côté droit. Les deux dernières stalles du côté gauche offrent de belles figures, finement rendues : l'avant-dernière une sorte de saint Georges à pied terrassant le dragon, la dernière un jeune homme tenant un grand phylactère et feuilletant un livre.

La première stalle basse de gauche est bien ornementée. On y voit un maître enseignant deux élèves. La troisième stalle suivante ren-

ferme un jeune poissonnier. « Les marchands poissonniers de Rouen, dit Langlois, avaient certainement jadis une confrérie dans la Cathédrale, et furent les donateurs du magnifique vitrail représentant la vie de saint Julien l'hospitalier. » Ce vitrail, parfaitement lavé et restauré, fait aujourd'hui encore l'admiration des connaisseurs. Notons, trois stalles plus loin, un berger jouant de la musette auprès de ses moutons; et huit stalles après, un homme répandant une corbeille de fleurs devant deux porcs. Est-ce une allusion à cette parole : *Spargere margaritas ante porcos.* Ces sujets tout profanes n'étaient destinés qu'aux miséricordes; les statuettes de saints, de saintes et de moines, ont, nous le répétons, disparu.



CHAPITRE IX.

XVe SIÈCLE.

LA CHAIRE ARCHIÉPISCOPALE. — TRAVAUX DE GUILLAUME PONTIFZ.

Le Cardinal d'Estouteville avait voulu faire en grande partie les frais de la chaire archiépiscopale, qui devait être le couronnement de l'œuvre des stalles. On avait commencé les travaux sans doute sur les plans de Philippot Viart, et l'on voit dès 1459 un ouvrier de mérite, Jehan Lefiselier, travailler *aux pilliers* de la chaire de Monseigneur ; mais on ne tarda pas à modifier les premiers plans, et l'œuvre qu'on désirait aussi riche, aussi complète, aussi belle que possible (1), fut confiée au maître huchier Laurent Adam, qu'on fit venir de la ville d'Auxerre.

(1) Conclusum quàm cathedra nova fienda pro Domino Archiepiscopo Rothomagi fiat ditior, plenior et excellentior quàm fieri possit, attento maximè quàm ipse Dominus Archiepiscopus et Dominus Cardinalis de Estouteville plura de bonis suis elargitus est pro factura illius cathedræ.— Cité par M. Deville, *Stalles*, p. 191.

C'est en 1465 que Laurent mit la première main à son magnifique travail, qui lui demanda cinq années de soins et de labeur. La chaire était achevée en 1469, et dans les comptes de la fabrique, on voit qu'elle coûta 712 livres 5 sous 10 deniers. Ce siége destiné au Primat de la Normandie, à l'un des premiers et des plus considérables Archevêques de la chrétienté, était, au dire de M. Deville, un chef-d'œuvre des arts du xve siècle. Le Brun des Marettes en parle ainsi dans ses *Voyages liturgiques* (1) : « Au bout des chaises des chanoines, on voit au côté droit la grande chaire de l'Archevêque pour les jours qu'il officie pontificalement. *Elle est beaucoup plus élevée que toutes celles que j'aie vues, et très-magnifique*, quoique fort ancienne, ayant été construite par l'ordre du Cardinal d'Estouteville vers l'an 1467. » Dom Pommeraye et Farin (2), qui constatent que le trône archiépiscopal était *très-magnifique*, ne nous en ont pas laissé malheureusement de description, et on la chercherait en vain dans les nombreux ouvrages relatifs à notre église métropolitaine. Elle était conçue évidemment dans le style flamboyant du xve siècle, fouillée, ciselée, dentelée à jour, élevant hardiment ses aiguilles festonnées, entourée de statuettes gracieuses et symboliques ; elle portait en bas-relief des scènes artistement sculptées, et devait atteindre, par l'élévation de son dais ouvré délicatement et ornementé avec magnificence, la hauteur même des piliers. Pour qui a vu les spécimens conservés au musée de Cluny de cet art resplendissant du xve siècle, il est superflu d'insister sur la richesse déployée dans les sculptures de cette chaire, qui dépassait, au dire de Le Brun, toutes celles, si admirables cependant, dont nos cathédrales de France s'enorgueillissaient, et dont on peut voir des vestiges à Rodez, à Albi, à Toulouse et à Amiens.

Cette admirable chaire a péri tout entière sous le marteau démolisseur de la révolution de 1793. Le 11 février de cette lugubre

---

(1) P. 276.

(2) Édit. de 1731, 3e partie, p. 3.



année, un membre de la commune fit une motion dans le goût du temps, où, après avoir établi qu'il ne doit plus exister de trône en France, sous quelque dénomination que ce puisse être, il terminait en disant : « Cependant, citoyens, le croiriez-vous ? il existe encore un *thrône* surmonté d'un dais ou baldaquin dans le lieu le plus apparent, le plus remarquable de la ville.... S'il subsiste encore aujourd'hui, nous ne le devons qu'au despotisme d'une fabrique qui s'est toujours constamment opposée à sa destruction, parce qu'elle considérait cette production maussade des siècles d'ignorance et de barbarie comme un chef-d'œuvre des arts et du goût précieux à conserver ! »

« La commune, dit M. Deville, pour ne pas rester en arrière de la délicatesse artistique de l'homme à la motion, formula ainsi le début de son arrêté : « Considérant que ce monument gothique blesse « également et le bon goût, et les principes de l'égalité.... » ordonna sa destruction. Un des membres de la commune, M. Roger fils, eut le courage de s'opposer à la motion, et protesta le lendemain contre la décision du conseil. Savez-vous, continue M. Deville, ce qui en arriva ? A peu de temps de là, le citoyen Roger fils était accusé d'incivisme, expulsé de la commune et jeté en prison. » Le 19 février, le conseil général du département, à l'unanimité, approuvait l'arrêté de la commune et ordonnait sa mise à exécution, et l'œuvre délicate de Laurent Adam, arrachée du chœur de l'église, broyée, pulvérisée par des mains brutales, servit sans doute à allumer un feu de joie autour duquel retentirent les refrains sinistres de la *Carmagnole* et du *Ça ira*. Au rétablissement du culte, la place laissée vide fut remplie par cette lourde construction en bois qui abrite aujourd'hui le trône archiépiscopal.

On se ferait difficilement une idée du coup d'œil que présentaient autrefois les stalles et la chaire métropolitaine, par ce qui nous est resté de l'œuvre du XVe siècle. Non-seulement tous les anciens dossiers et les couronnements des stalles ont disparu, mais encore les magnifiques tentures qui les recouvraient à certains jours. Nous voyons, en effet, dans D. Pommeraye que les stalles furent ornées de tapisse-

ries de haute lice « fort belles pour le temps, » grâce aux libéralités de Robert de Croixmare, archevêque de Rouen. Plus tard, ces tentures, qui avaient perdu de leur ancien lustre, furent renouvelées sous l'épiscopat de Mgr François I[er] de Harlay, par la piété de quelques chanoines, notamment de M. de Bretteville, chancelier et official. Les tapisseries des dossiers représentaient l'histoire de la vie de la sainte Vierge, et celles du couronnement, la vie de Notre-Seigneur. On voit encore aujourd'hui en Allemagne, à Aix-la-Chapelle et à Cologne, de semblables tapisseries, d'une haute valeur, surmonter les stalles des chanoines. A Notre-Dame de Paris, aux jours de solennité, les stalles sont recouvertes, selon l'ancien usage, de tentures de soie blanche frangées d'or. Nos pères, on le voit, ne négligeaient rien pour assurer à leurs églises la splendeur des ornements, et l'on peut dire que les cathédrales étaient de riches sanctuaires, où tous les arts, la sculpture, la peinture à fresques, sur bois, sur toile, sur verre, l'orfévrerie, l'imagerie, comme l'architecture, la musique, l'éloquence, la poésie, toutes les nobles manifestations du goût enfin, trouvaient un glorieux épanouissement.

Nous avons à suivre maintenant l'exécution des travaux importants qui furent accomplis par Guillaume Pontifz dans les quarante dernières années de ce xv[e] siècle, et qui devaient apporter à notre Cathédrale un lustre nouveau. Nous ne pouvons cependant passer sous silence deux visites royales que reçut à cette époque l'église métropolitaine. Marguerite, femme de Henri VI d'Angleterre, dépossédée de son trône par Edouard IV, après avoir séjourné quelque temps en France, se décide à retourner en Angleterre et doit passer par Rouen. Louis XI mande aux chanoines, qu'il appelle ses « chiers et bons amés, » que sa « très-chère et amie cousine la reine d'Angleterre » a l'intention de passer par Rouen, et les invite à la « recueillir et recevoir en tel honneur que feriez à notre personne ou à celle de notre très-chère et très-honorée compagne la reine, » tout cela « pour l'amour de nous. » Marguerite fut reçue en effet, dit Farin, « avec de grands préparatifs et dans l'église Cathédrale avec les cérémonies accoutumées. » On fit placer des oratoires sur les

lieux où la reine devait s'arrêter, devant le parvis et dans l'église, et le 13 juillet 1462, à six heures du soir, le doyen du chapitre, entouré de tous les membres de ce corps, haranguait sur le parvis cette princesse habile et courageuse qui avait pensé réunir un instant sur sa tête les couronnes de France et d'Angleterre, et qui depuis avait connu « toutes les extrémités des choses humaines. »

Le mois suivant (11 août 1462), Louis XI faisait sa première entrée à Rouen, « à petit bruit, » dit Farin. Il se rendit tout d'abord à la Cathédrale, s'agenouilla dévotement sur le parvis, reçut l'encens et baisa le livre des Evangiles, puis, se dirigeant vers l'autel, il baisa les reliques des saints. Quelques jours après (15 août), on célébrait dans notre Métropole la fête de l'Assomption ; le roi Louis assista aux offices dans la chapelle de la Sainte-Vierge, se présenta à l'offertoire, selon l'usage, et fit don au chapitre de quatorze écus et d'un vase d'or. Son voyage à Rouen n'était pas tout à fait désintéressé. Le président Hénault insinue que Louis profita de la présence de la reine Marguerite pour traiter avec elle de la remise de Calais, aussitôt qu'elle aurait reconquis son trône. La bonne volonté de Marguerite et l'habileté de Louis XI n'eurent pas alors de résultat immédiat, puisque Calais ne devait faire retour à la France que dans le siècle suivant. Louis XI trouva sans doute le séjour de Rouen agréable : il y revint souvent dans la suite, et « sous le moindre prétexte. » Il est à supposer qu'il fit à la Cathédrale quelques largesses, lesquelles facilitèrent les grands travaux dont nous allons parler.

C'est l'année même de l'arrivée de Louis que Guillaume Pontifz, à peine entré en charge, eut à s'occuper du portail de la Calende. Le roi qui donnait cinq cent mille francs à la châsse de saint Martin de Tours ne refusa pas sans doute quelques secours à notre Cathédrale. Quoi qu'il en soit, le maître de l'œuvre entreprit la décoration et le couronnement du portail de la Calende. On doit se rappeler ce que nous avons dit précédemment de ce portail.

Entrepris au commencement du XIVe siècle par Jean Davi, ce portail n'avait pas été entièrement terminé. Guillaume allait appliquer à l'ancienne façade un placage « aussi hardi qu'élégant « et

couronner par un ensemble de décorations brillantes et délicates l'œuvre du siècle précédent. Il fut aidé dans cette entreprise par les libéralités d'un bourgeois d'Harfleur, dont l'histoire reconnaissante a conservé le nom : Jehan Gorrein.



CHAPITRE X.

XVe SIÈCLE.

TRAVAUX DE GUILLAUME PONTIFZ. — LA TOUR SAINT-ROMAIN. — L'ESCALIER DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Il est malaisé de déterminer aujourd'hui d'une manière exacte la part prise par Guillaume Pontifz, au xve siècle, à la décoration du portail de la Calende. On ne peut mettre en doute qu'il fît les deux brillantes fenêtres, dont l'une, ornée de ce remarquable vitrail de la vie de saint Romain, a été conservée dans la restauration moderne. L'autre fenêtre, qui n'avait pas pour la protéger un chef-d'œuvre de peinture sur verre, a été rendue au style primitif de la Cathédrale, avec raison, et mise ainsi en harmonie avec le portail tout entier. On trouve dans le couronnement de l'édifice des décorations du xve siècle et des traces évidentes de l'œuvre de Guillaume : ainsi les grandes images du Très-Haut et de la très-sainte Vierge, entourées d'anges, plusieurs figurines et sculptures symboliques qui portent le cachet du temps.

Notre maître de l'œuvre fut appelé presque incontinent à donner ses soins à un travail d'une haute importance. On sait que la tour

Saint-Romain est une des plus anciennes constructions de l'église métropolitaine. Par sa base, elle appartient aux premiers temps de notre histoire religieuse, et fit partie de l'ancienne Cathédrale brûlée dans le grand incendie de la nuit de Pâques de 1200. A-t-elle été élevée par saint Romain vers l'an 633, comme quelques-uns le prétendent? C'est fort douteux; il est plus vraisemblable qu'elle fut entreprise par l'archevêque Robert, fils de Richard I[er], lorsqu'il édifia sur l'emplacement de l'église primitive, œuvre de saint Mellon, la seconde Cathédrale, dédiée solennellement en 1063 par l'archevêque Maurille. On donna à cette tour le nom de Saint-Romain, sans doute par reconnaissance et par dévotion pour le grand Archevêque, l'un de nos glorieux patrons.

Quoi qu'il en soit, les chanoines résolurent, vers 1467, d'exhausser la tour Saint-Romain, soit qu'elle leur parût d'un développement insuffisant, soit, comme tout le donne à penser, que, désirant augmenter la sonnerie déjà si magnifique qui y était renfermée, ils fussent amenés à modifier le couronnement de la tour. Nous voyons, en effet, qu'en 1466 le Cardinal d'Estouteville fit part au chapitre du dessein qu'il avait de faire fondre une grosse cloche qui avait été cassée, et d'en augmenter le poids. Cette cloche fut fondue dans la cour du collége d'Albane et nommée Marie d'Estouteville. Elle pesait près de 7,000 livres. On sait sa destinée. Au XVII[e] siècle, elle fut refondue avec trois autres plus petites, et nommée *Quatr'une* ou *la Réunie;* enfin, en 1850, elle entra dans la composition du bourdon actuel.

Les travaux nécessités par l'installation de Marie d'Estouteville, en 1467, furent une des causes de l'exhaussement de la tour Saint-Romain. Guillaume Pontifz commença par consolider la base de cette vieille tour éprouvée par l'incendie de 1200, à ce point qu'elle en porte aujourd'hui encore les traces. Il travailla, à la paie de 5 sous 10 deniers par jour, « à machonner et asseoir pierres ès pilliers et au pied de la tour Saint-Romain, en costé devers l'église. »

« Nous avons entendu, dit à ce sujet M. Deville (1), feu

(1) P. 36.

M. Alavoine, ce praticien si consommé, lorsqu'il mit à nu, il y a quelques années, les fondations de la tour Saint-Romain, pour s'assurer de leur solidité, admirer l'expérience et le talent de l'architecte qui avait présidé à ce travail. »

Ces préliminaires achevés, on songea à élever l'étage supérieur de la tour. Pour peu qu'on y fasse attention, on distinguera aisément l'œuvre du xv[e] siècle, qui tranche avec le style de la partie antérieure du monument. Les chanoines n'étaient pas encore fixés sur le plan à suivre, quand ils firent commencer les travaux. On voit qu'ils multiplièrent les consultations et les visites. Le 11 mars 1469, ils députent maître Guillaume Auber avec les maîtres de l'œuvre « pour faire ordonner et disposer mieux le beffroy et les cloches de cette tour (1). » Le 18 avril suivant, ils confient une mission analogue à Guillaume Gombaut, ancien vicomte de Rouen, et à Nicolas Duval. Ces experts, ayant visité la tour, témoignèrent en plein chapitre « que l'ouvrage en étoit fort bien commencé et qu'il falloit y faire seize arcades suivant le dessein. » Les plans qu'avait dressés Guillaume Pontifz, et sur lesquels il exécutait son travail, effrayèrent toutefois la vénérable compagnie. Elle craignit de ne pouvoir subvenir aux dépenses qu'ils nécessitaient, et ordonna à l'architecte « de diminuer l'ouvrage et de l'achever à moindres frais qu'il pourrait. »

Nous dirons quelque jour comment et à l'aide de quelles ressources le chapitre subvenait aux frais considérables d'entretien et de restauration de la Cathédrale, et nous parlerons de cet impôt particulier, aujourd'hui entièrement inconnu, appelé la *débite*, qu'il levait sur les paroisses et les églises du Diocèse. Dans le cas présent, nous voyons qu'il envoya le receveur de la fabrique faire des quêtes dans le Diocèse de Lisieux et d'Evreux, qu'il mit en vente de la terre et des bijoux, puis plus tard quatre calices en or, dont l'un, donné par l'archevêque Guillaume de Flavacourt, ne rapporta pas moins de 200 écus. Il emprunta cent saluts d'or à Laurent Surreau, distributeur de la compagnie ; et comme il fallait faire argent de tout, on se

(1) D. Pommeraye, p. 37.



rappela qu'il y avait encore au trésor quelques écus offerts par Louis XI, et on s'empressa de les affecter aux travaux. C'est à l'aide de ces diverses ressources que furent édifiés ces galeries gracieuses, ces édicules élancés, couronnés de statuettes, qui forment le dernier étage de pierre de la tour.

Une grave question se posa à cette heure avancée de la construction. Comment terminer la tour ? En terrasse, en couronne ou en pavillon ? Les avis furent ouverts, et longues les discussions. A cette époque, qu'on représente si volontiers comme un temps d'absolutisme, la vérité est qu'on ne faisait rien par décret ni par coup d'autorité. On consultait tout le monde. Les monuments étant la propriété et la gloire communes, on n'y touchait qu'avec respect et du consentement général. « Chanoines, maçons, bourgeois, tout le monde fut consulté, » dit M. Deville (1). Dom Pommeraye constate le même fait : « Les chanoines députèrent de nouveau quelques-uns de leur part, pour conférer avec les bourgeois et les experts, sçavoir si l'on feroit une terrace sur cette tour ou un pavillon (2). » Selon M. Fallue (3), « MM. du Désert, Sureau et Govis furent chargés de conférer avec des experts, des bourgeois et les hommes le mieux placés de la ville, pour avoir leur opinion ; dans ce temps de foi, toutes les classes prenaient part à ces travaux. » Après deux ans de délibérations, on opta pour le pavillon, et notre maître de l'œuvre jeta dans les airs cette élégante flèche quadrangulaire, surmontée de deux croix, qui termine si dignement la grave et imposante tour, haute de deux cent trente pieds. Puis, comme on ne pouvait rien édifier sans le revêtir d'ornements, on imagina de placer sur chacune des quatre faces du pavillon un soleil en métal doré qui brillait, sous les feux du midi, d'un éclat resplendissant. On parsema aussi le pavillon de petites étoiles qui lui donnaient un aspect riant et orné. Ne serait-il pas possible de rendre aujourd'hui ces gracieux détails à

(1) P. 37.
(2) P. 37.
(3) Tome II, p. 523.

notre tour Saint-Romain, et notamment ces beaux soleils rayonnants dont le temps et les révolutions ont voilé la splendeur?

A peine terminée (16 mai 1470), la tour Saint-Romain fut peuplée de nouveaux hôtes, je veux dire de ses cloches. Elle en compta jusqu'à onze : la première, *Marie d'Estouteville*, qui portait cette inscription : « L'an 1467, révérend père en Dieu Guillaume d'Estouteville, Evêque, Cardinal, Docteur et Archevêque de cette ville, me fit faire ; » la seconde, *Rigaud*, donnée par le célèbre archevêque Eudes Rigaud ; la troisième, *Romaine*, présent de saint Romain lui-même ; la quatrième, *Thibault*, donnée par l'Archevêque de ce nom ; la cinquième, *Nicolas*, offerte par le savant et immortel Jean d'Avranches ; la sixième, *Complies*, parce qu'elle servait à annoncer les Complies ; la septième, *Guillaume*, nouveau don du Cardinal d'Estouteville, en septembre 1470 ; la huitième, la *Petite Marie*; la neuvième, le *grand Saint-Benoist*, offerte par un abbé de Saint-Wandrille, à condition que l'on célébrerait la fête de la translation des reliques de ce saint patriarche qui furent apportées du mont Cassin en l'abbaye de Fleury, sous le pontificat de saint Remy. A l'époque de la donation de cette cloche, on ne faisait plus qu'une simple commémoration de la translation, et c'est pour obtenir la restauration de cette fête que la piété des religieux de Saint-Wandrille fit largesse à la Cathédrale. La dixième cloche avait nom *le petit Saint-Benoist*, et la onzième, *Saint-Jean de Luz*.

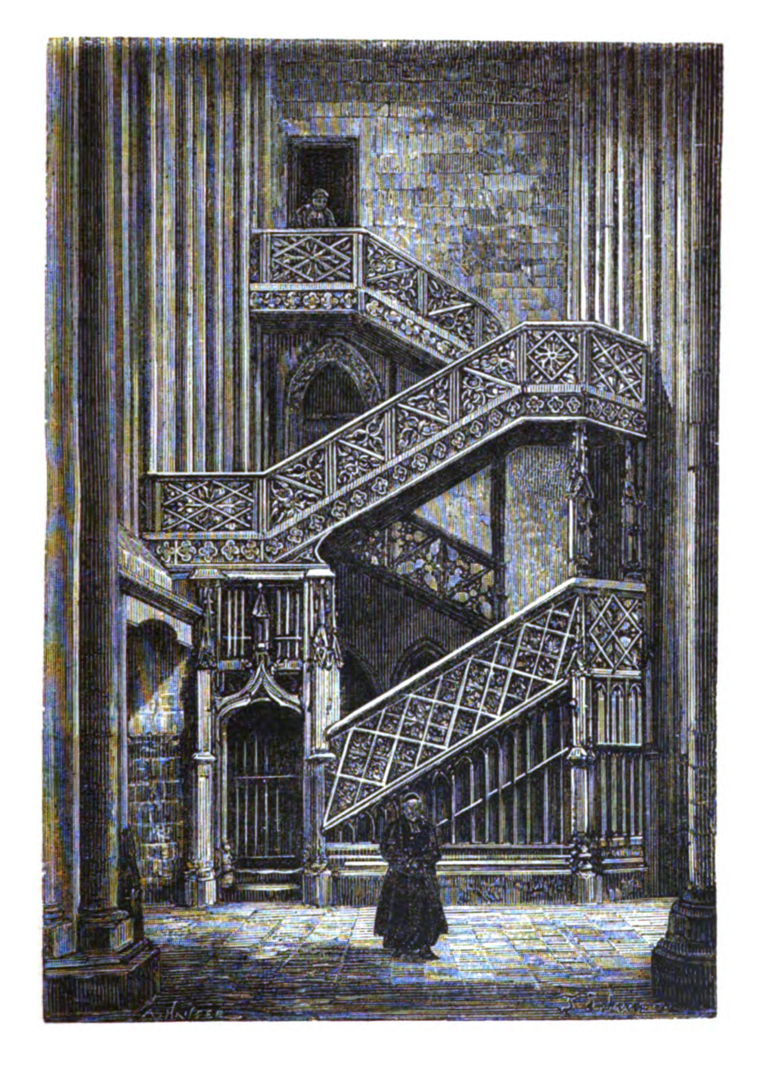
Quand les onze cloches étaient mises en branle, on appelait le bruit joyeux et retentissant qu'elles répandaient par la ville, l'émeute de la tour Saint-Romain. C'était le signal des solennités, auquel venaient s'ajouter les cloches de la Pyramide et plus tard de la tour de Beurre, puis toute la masse des cloches, alors si nombreuses et si puissantes, des églises et des couvents de la ville. C'est encore la tour Saint-Romain qui renferme le bourdon et les trois cloches actuelles de notre Métropole. Rien n'a pu ébranler la solidité de cette vieille tour, qui a vu passer tant de siècles et qui restera pour de nombreuses générations encore comme un témoin solennel de la foi normande.

Guillaume Pontifz avait à peine terminé l'œuvre de la tour Saint-Romain, qu'il fut chargé de construire un nouveau corps de bâtiment pour servir de bibliothèque aux chanoines, celui-là même qui occupe un des côtés de la cour des Libraires et qui a servi à cet usage jusqu'à la Révolution. Il fut deux ans à l'achever. On y voit apparaître pour la première fois, dans les ouvertures, l'arc surbaissé, signe des modifications que l'architecture allait bientôt subir. Cette salle de la bibliothèque, qui ne reçut son complet achèvement qu'en 1480, et que Ducarel appelle « une belle galerie de cent pieds de long sur vingt pieds de large, mais non suffisamment éclairée, » est intéressante à étudier comme spécimen de construction. On lisait au frontispice ce dystique, relaté par le Dr Dibdin :

Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas,
Hic poterit residens sacris intendere libris.

Notre maître de l'œuvre fit dans la Cathédrale même, pour aboutir à la bibliothèque, l'escalier en pierre si gracieux et si hardi que nous admirons encore aujourd'hui. Le chapitre, qui avait vraiment le goût du beau, voulut qu'on n'épargnât rien pour « mettre à perfection le degré de la librairie. » Aussi le voyons-nous en juillet 1479 prescrire à Guillaume de s'attacher les ouvriers les plus habiles. On sait comment il s'acquitta de sa mission. Cet escalier a échappé aux mutilations, et il frappe tous les yeux par sa légèreté aérienne, la délicatesse de ses formes, la grâce de ses sculptures et la hardiesse de sa construction. L'auteur du texte descriptif du bel ouvrage de Pugin sur les antiquités architecturales de la Normandie ne craint pas de dire que cet escalier est *d'une délicatesse de travail et d'une beauté exceptionnelles*, et il le signale comme *un type architectural* (1). On ne s'étonnera pas de la magnificence apportée à un escalier de bibliothèque. Rien n'était plus à cœur au chapitre que cette bibliothèque. Formée pendant de longs siècles par les libéralités de ses membres, elle offrait un trésor incomparable de

(1) P. 88, *Antiquités architecturales* année 1863.



Escalier de la Cathédrale.

P. 120.

manuscrits de tout âge et de toute langue. Lorsqu'au XIVe siècle siégeaient au chapitre Gilles Deschamps, l'un des professeurs de Gerson, et depuis Cardinal, le doyen Nicolas Oresme, le grand chantre Pierre d'Ailly, les maîtres les plus illustres de ce siècle, on comprend que l'amour des lettres et de la science théologique devait fleurir dans la docte compagnie. Aussi on est frappé d'admiration en voyant les richesses bibliographiques accumulées dans ce précieux dépôt.

M. l'abbé Langlois, dans ses recherches sur la bibliothèque des Archevêques et du chapitre (1), en a donné une intéressante nomenclature, qu'il faut consulter, si l'on veut avoir une idée exacte du zèle et du goût des hommes de ce temps. A côté de bibles qu'on estimait 30 écus d'or, on voit en manuscrit les œuvres de saint Thomas d'Aquin et de saint Bernard, celles de Virgile, de Térence, d'Aristote, de Cicéron. Le nombre des volumes était considérable. Les chanoines, qui avaient seuls jusque-là le privilége de jouir de leur bibliothèque, prirent, dès 1439, une délibération qui leur est d'un très-grand honneur, et qu'il faut rapporter textuellement :

« Considérant, disent-ils, que la librairie de cette église a été instituée pour profiter au plus grand nombre possible, après mûre délibération, nonobstant le statut qui n'accorde les clés qu'aux seuls chanoines, nous décidons qu'elles pourront être données aux personnes notables qui les demanderont (2). » Il n'était guères de chanoine fortuné qui ne voulût laisser en don à la bibliothèque quelque manuscrit de valeur : c'était l'une des clauses principales et des plus communes des testaments ecclésiastiques de l'époque. Ainsi s'explique, par l'abondance des dons et acquisitions, cette préoccupation du chapitre d'augmenter les bâtiments de la bibliothèque, qui le porta en 1479 à confier à son habile architecte l'œuvre dont il se tira si bien à sa gloire, et aux vœux de ces prêtres zélés : *ad Ecclesiæ venustatem et decentiam ampliorem.*

---

(1) *Précis de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 476 et suiv.

(2) Délibération capitulaire du 20 août 1439.

CHAPITRE XI.

XVe SIÈCLE.

TRAVAUX DE GUILLAUME PONTIFZ. — ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX.

Notre maître de l'œuvre multipliait ses créations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il entreprend de remplacer la clôture du chœur qui paraissait trop antique et sans doute trop massive, par une clôture nouvelle où le style délicat et orné du xve siècle devait étaler toutes ses splendeurs. Les libéralités de Philippe de la Rose, chanoine et trésorier, qui avait laissé par testament une somme considérable pour cet objet, permirent sans doute à l'architecte de donner libre carrière à son génie. Tout le monde sait que le chœur des cathédrales était autrefois fermé, selon l'usage de la primitive Eglise; on y pénétrait par des portes qui restaient ouvertes pendant les offices. Bon nombre de cathédrales présentent encore cette disposition en France et ailleurs.

A Rouen, le chœur fut de plus précédé de tout temps par un jubé. Il existait dans la Cathédrale du B. Maurille, comme le marque Jean d'Avranches dans son *Livre des Offices,* qu'il faut toujours consulter

pour nos origines. C'était au jubé, en effet, que, les jours de solennité, on chantait l'Epître et l'Evangile, le Graduel et l'*Alleluia*. Dans notre Cathédrale actuelle, le jubé fut une des premières œuvres du XIIIe siècle, œuvre qui subsista jusqu'en 1773. Bien qu'il ne nous en reste aucun dessin, on peut se figurer cette belle construction ogivale, en pierre de taille, moins haute que le jubé moderne, ornée de fenestrages, de colonnettes, de pinacles, avec ses autels, ses statues, ses bas-reliefs, conçue dans le style si pieux et si symbolique de la belle époque gothique, et enrichie au cours des siècles par les libéralités des prêtres et des fidèles. On y voyait sculptée l'histoire d'Abraham et de son sacrifice, grande et religieuse figure du sacrifice divin qui s'accomplissait dans le sanctuaire ; des tableaux remarquables, une *Annonciation*, un *Saint Jean-Baptiste*, un *Christ au jardin des Oliviers*, décoraient sa façade occidentale ; de l'autre côté, des tapisseries de haute lice, semblables à celles des stalles. Ajoutons qu'il était entouré de deux autels, et surmonté d'un grand Christ, des statues de la sainte Vierge et de saint Jean. Tout ce bel édifice de pierre, remplacé par le lourd ouvrage du XVIIIe siècle, dont nous parlerons en son lieu, s'harmonisait parfaitement avec le reste de l'édifice.

La clôture de la Cathédrale, qui comprenait tout le pourtour, dut être exécutée dans le genre de la clôture de la sacristie ou revestiaire, qui fut entreprise en même temps et par le même architecte. On imagine facilement le gracieux ouvrage de pierre et les belles portes de fer dont Guillaume dota le chœur de la Métropole, en admirant le travail analogue de la sacristie. Malheureusement cette clôture a disparu entièrement, et nous ne pouvons que constater d'après l'histoire son exécution. M. Deville (1) présume qu'une des portes en fer forgé en style du XIIIe siècle, qui se trouve maintenant au musée départemental (n° 90), provient des grilles supprimées en 1480. Ainsi, par une étrange rencontre, on possède encore de beaux spécimens de l'antique grillage, alors qu'il ne reste plus rien

(1) P. 40.

de l'œuvre du xv[e] siècle destinée à le remplacer. Il est bon de noter que cette porte ne s'ouvrait que pour l'entrée des rois de France, des archevêques, des gouverneurs de la province ou des cours souveraines. Les portes collatérales, faites d'abord de bois ou de cuivre, étaient réservées à l'usage quotidien. Le style adopté pour l'ornementation de la clôture de la sacristie, et qui fut évidemment le même pour la clôture du chœur, montre par la richesse des détails et les arabesques qui commencent à paraître que le gothique proprement dit inclinait vers sa fin. Nous sommes aux dernières années du xv[e] siècle et nous touchons à cette période où, sous l'empire d'un souffle hardi d'innovations, l'architecture allait entrer dans cette phase appelée style de la Renaissance. Les panneaux, les frises, les pilastres se couvrent d'une multitude de dessins gracieux, imités du règne animal et du règne végétal, avec plus de fantaisie que de vérité, mais d'une finesse, d'une élégance, d'une variété infinies.

Nous ne pouvons tomber dans l'exagération en disant que cette clôture devait être une œuvre remarquable. Tout ce que laissaient les artistes de ce siècle était vraiment exquis, et Guillaume Pontifz en particulier avait trop de savoir et de goût pour rien faire de médiocre. Nous ne voulons pas faire d'érudition fatigante; mais comme tous nos lecteurs connaissent la belle Cathédrale d'Amiens, nous ne craignons pas de la citer. Or, c'est vers le même temps (1489) que fut entreprise cette clôture du chœur d'Amiens si intéressante, si merveilleuse, qui comprend sur les parements extérieurs les traits principaux de la vie de saint Firmin, martyr et premier Evêque d'Amiens, et ceux de la vie de saint Jean-Baptiste, et qui présente à la partie supérieure un si riche couronnement, découpé à jour, gracieux et délicat comme la plus fine dentelle. A Amiens, on ne se contenta pas de ciseler la pierre, on l'enrichit de dorures et de couleurs. Combien d'autres exemples ne pourrait-on pas citer de cette splendeur, de cette profusion de dessins et d'ornements dont les sculpteurs de ce temps aimaient à revêtir la pierre! Quant à la clôture du chœur de notre Cathédrale, nous le répétons, nous en

sommes réduit aux conjectures, attendu qu'il n'en reste plus le moindre vestige.

Guillaume Pontifz couronna enfin l'œuvre de la bibliothèque en donnant à la cour des Libraires la clôture magistrale qu'elle attendait depuis longtemps. Cette cour, qui donne sur la rue Saint-Romain et qui n'a pas moins de cent pieds de long sur trente de large, forme comme un portique imposant à ce côté de la Cathédrale. Un avant-portail que domine une galerie pleine de grâce, à claire-voie, et de magnifiques portes en bois, fermèrent l'entrée de ce portique. Cet ouvrage fut achevé vers 1481. Les mutilations et les injures du temps avaient singulièrement flétri l'œuvre du xve siècle, quand, sous l'habile direction de MM. Barthélemy et Desmarets, elle a retrouvé, en ces dernières années, son élégance et sa majesté premières. Guillaume Pontifz allait mettre le sceau à sa gloire en construisant son chef-d'œuvre, la tour de Beurre; mais avant d'aborder l'historique de cette construction grandiose qui fermera si dignement le xve siècle, nous voulons dire quelques mots des cérémonies importantes dont notre Cathédrale fut témoin vers la fin de ce siècle.

Ce furent d'abord les funérailles solennelles du Cardinal d'Estouteville, décédé à Rome le 23 janvier 1483, selon la *Gallia christiana*. Le cœur de ce Prélat illustre et magnifique, que Philelphe appelle la colonne et le soutien de l'Eglise romaine, fut apporté à Rouen, et déposé en grande pompe, le 12 avril 1483, dans l'église métropolitaine. On éleva pour le renfermer un mausolée en marbre blanc, avec la figure du Cardinal en relief, au milieu de la nef, en regard des premiers piliers en descendant du chœur. Le mausolée disparut dans la *désolation* de l'église par les calvinistes en 1562. Une inscription, qui trouvera sa place dans le courant de cet ouvrage, rappelle aujourd'hui ce précieux dépôt. On ne pouvait rendre de trop solennels honneurs à cet Archevêque, qui combla son église de ses bienfaits, qui contribua à l'édification du palais archiépiscopal, des stalles du chœur et de l'escalier de la bibliothèque, du jubé, et d'une partie de la nef de Saint-Ouen, qui jeta les fondements du château

de Gaillon, qui donna deux cloches à l'église métropolitaine, et beaucoup d'autres ornements, parmi lesquels trois contre-autels de drap d'argent, deux pièces entières de drap d'or, cinq chapes de damas à figures d'or, vingt-six autres chapes en drap d'or, un plus grand nombre de tuniques, d'étoles, de fanons, etc., et qui ne cessa de veiller de Rome, où le retenaient ses hautes fonctions de camerlingue, aux intérêts de son Eglise et de ses diocésains.

Les derniers devoirs à peine rendus à ce prince de l'Eglise, les chanoines eurent à recevoir son successeur sur le siége de Rouen, Robert de Croixmare, qui prit personnellement possession le 6 septembre 1483.

Puis, en avril 1485, c'est le roi Charles VIII qui vient s'agenouiller dans notre église métropolitaine, où il est reçu avec les honneurs royaux. Le monarque assista trois fois solennellement à la Messe, le 15, le 16 et le 24 avril, dans le chœur de la Cathédrale, et voulut inaugurer la tenue de l'échiquier par une cérémonie religieuse qui déploya ses pompes dans notre antique basilique. On remarque à ce sujet qu'on disposa pour le roi, les princes et les prélats qui avaient entrée dans le chœur, des carreaux conformes à leur rang, et on ne plaça que des barres devant les stalles, pour la commodité des assistants d'un ordre moins élevé. Il n'est pas sans intérêt de rappeler les personnages qui composaient cette brillante assemblée : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, connétable de France, le duc de Lorraine, le comte de Vendôme, le comte d'Albert, le prince d'Orange, le comte de Richemont, le comte de Richebourg, M. de Beaulieu, le seigneur de Bresse; outre l'Archevêque de Rouen, les Évêques de Lombès et de Carmone, les Évêques de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Dol, et nombre d'autres personnages marquants, députés de la noblesse et du clergé de Normandie et de Bretagne, ainsi que les divers représentants de l'ordre judiciaire.

Deux ans après (1487), Charles VIII revenait encore à Rouen et assistait, le 15 novembre, à l'office dans la chapelle de la Sainte-Vierge, pour laquelle nos rois manifestèrent toujours la plus grande dévotion, et le lendemain à la Grand'Messe dans le chœur de la Cathédrale.

Quelques années s'écoulent, et notre église reçoit dans son enceinte, le 6 mars 1491, avec des démonstrations de respect et de joie, le duc d'Orléans, que sa réconciliation récente avec le roi et sa nomination au gouvernement de Normandie avaient rendu populaire. Le prince était accompagné, en cette solennelle circonstance, de Georges d'Amboise, alors son lieutenant, et qui devait devenir bientôt le grand Archevêque dont la mémoire est restée parmi nous en honneur et en vénération.

Robert de Croixmare succombait en effet, dans son palais archiépiscopal, le 18 juin 1493, à une courte maladie. Ce Prélat, pendant ses dix ans de pontificat, témoigna son zèle et son amour pour notre église, et eut l'honneur d'attacher son nom à la construction de la tour de Beurre. Il avait fait exécuter pour la Cathédrale un jeu d'orgues, dont l'historien de sa vie parle en ces termes : « C'est des libéralités de cet Archevêque que la même église tient ce prodigieux jeu d'orgues, qui sont des plus gros qui soient en France, et qui ne purent sans doute estre disposez et fabriquez qu'à grands frais ; mais il n'eut pas le contentement de les ouïr jouer, n'ayant commencé à estre touchez qu'en 1493. » Ce fut lui qui donna aux Palinods une nouvelle impulsion et un éclat jusqu'alors inconnu. On lui doit aussi les belles tapisseries de haute lice, représentant la vie de la sainte Vierge et celle de saint Romain, qui décoraient les stalles. Sa mort causa de vifs regrets. Son testament, qui nous a été conservé, est une preuve de ses grands sentiments de piété :

« Au nom de la sainte et individüe Trinité. Je Robert par la miséricorde divine Archevesque de Rouen. Considérant l'heure de la mort incertaine, et en premier lieu après avoir rendu grâces à Dieu mon créateur, pour tous les biens et honneurs que sa bonté très-libérale m'a en toutes façons départis très-amplement et abondamment, et luy avoir recommandé mon corps et mon âme très-humblement et dévotement ; et aussi à la très-glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, aux bienheureux apostres saint Pierre et saint Paul, et à saint Romain, patron de cette même église, et enfin à toute la cour céleste.... Or, premier et avant que de passer outre, je veux et entends que mes

debtes soient payées, et les torts que j'ay faits (si aucuns y a) soient réparés, priant très-instamment tous et un chacun de ceux que j'auray pu offenser, qu'ils me le pardonnent.... »

Ce saint Prélat était d'une simplicité de vie admirable. Ses habits étaient renfermés dans un *coffre de bahut* qui fut vendu trente sous après sa mort. *Son lit de camp, avec les pouches de cuyr, un chiel et trois pendans de taffetas*, fut adjugé pour seize livres, selon l'inventaire de son mobilier. Il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au côté droit, et la cérémonie de ses funérailles fut la dernière de quelque importance que nous ayons à noter avant l'épiscopat de Georges d'Amboise, son successeur, dont nous traiterons plus tard. Nous avons voulu grouper ces divers faits, pour n'avoir plus à nous occuper que de la construction de la tour de Beurre, dernier grand acte de ce XVe siècle si rempli et si digne d'intérêt.



CHAPITRE XII.

XVe SIÈCLE.

LA TOUR DE BEURRE.

Il fallait à la tour Saint-Romain un pendant digne d'elle : la symétrie le réclamait et le zèle des chanoines pour leur église le leur faisait vivement désirer. Il fut donc résolu qu'on entreprendrait cette grande œuvre et qu'on lui donnerait tous les caractères de solidité et de majesté que son importance réclamait. Pour mener à bonne fin une entreprise de ce genre, il était nécessaire d'avoir un architecte de haut mérite, et de trouver beaucoup d'argent. L'architecte, le Chapitre le possédait en la personne de Guillaume Pontifz, dont nous avons amplement parlé; l'argent, on allait s'ingénier à l'obtenir.

Pour bien comprendre cet événement de notre histoire locale, il n'est pas inutile de le faire précéder de quelques considérations sommaires. Le commencement du xve siècle avait été désastreux pour nos populations. Quand vinrent les Anglais, le mal ne fit que s'accroître,

dit M. de Beaurepaire (1). On s'en aperçoit à une diminution sensible qui se produit dans le nombre des transactions notariées, à cette plainte accusatrice qui s'échappe, pour ainsi dire, de tous les documents de l'époque. Ce fut bien pis quand les Anglais se furent rendus maîtres du sol.

Une délibération du Chapitre, prise le 5 avril 1421, représente les manoirs, les moulins de l'Église de Rouen tombés en ruine et complétement abandonnés par suite du double fléau de la guerre et de la peste; ses villages incendiés par l'ennemi, et le peu de vassaux qui y restaient ayant à peine du pain pour vivre et de quoi prolonger leur douloureuse existence. Les vassaux que la guerre et la contagion avaient épargnés émigrèrent en foule dans des contrées moins malheureuses, comme la Flandre et la Bretagne. Une grande quantité de terres demeura, pour employer une expression qui revient à chaque instant dans les comptes, *inutile* et en *non-valoir*. Dans les campagnes, la dépopulation fut si grande, que nombre de paroisses demeurèrent sans habitants. Dans plusieurs, les presbytères et les églises furent abandonnés et détruits, et témoignèrent par leurs ruines que rien de sacré n'avait été respecté par l'ennemi. Il y eut des localités où, pendant quelques années, l'on fut obligé de célébrer l'office divin dans les carrières. Un instant on put craindre que les forêts ne reprissent possession du sol. Aux états de Tours de 1484, un orateur de la haute Normandie, rappelant avec effroi les désastres de la première moitié du règne de Charles VII, fait remarquer que les chemins publics avaient disparu sous les broussailles, et que les campagnes, privées d'habitants, avaient été désertées par les oiseaux qui recherchent le voisinage de l'habitation de l'homme.

Assurément, pour trouver des temps aussi néfastes, ce n'est pas trop faire que de remonter à l'époque des incursions des Normands. On respira quelques instants après l'expulsion des Anglais. Toutefois les guerres du règne de Louis XI vinrent affliger notre malheu-

(1) Notes et documents. L'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen-âge, p. 297 et suiv.



reux pays de nouveaux désastres. « Les soldats de Charles le Téméraire, disait l'orateur de la Normandie aux états généraux de Tours de 1484, ne se contentèrent pas de nous ravir tous nos biens meubles, de tuer ou de faire prisonniers les habitants ; ils livrèrent aux flammes les villages, les châteaux et les villes ; ils bouleversèrent la surface presque entière du sol. Tels furent les ravages du Bourguignon, qu'après son départ il ne restait à la plupart de nos compatriotes ni asile hospitalier, ni endroit où il leur fût permis de serrer les fruits, de conserver les troupeaux (1). » On sait que les Bourguignons, qui désolèrent surtout le pays de Caux, s'avancèrent jusqu'à Rouen. Aussi, longtemps après l'expulsion des Anglais, dit M. de Beaurepaire, que de terres incultes et abandonnées !

Avec le gouvernement du bon et paternel Louis XII, si bien nommé Père du peuple, les choses changent de face. Déjà, à la fin du règne de Charles VIII, la Normandie commençait à panser ses plaies. Sous Louis XII, elle recouvra la paix et la prospérité. Les documents les plus authentiques, dit encore M. de Beaurepaire, et les moins suspects d'adulation, les titres de propriété conservés dans les archives prouvent l'exactitude des louanges données par Claude de Seyssel au bon roi Louis XII, roi populaire comme l'avait été Charles V, comme le fut plus tard Henri IV, à de meilleurs titres que ceux que donnent des victoires et des conquêtes :

« Il a tenu tels moyens que son royaume est beaucoup plus riche d'argent et de toutes choses qu'il ne feust jamais du temps du roy Louis XI ne auparavant.... L'on veoit les mariages des femmes trop plus grands et les prix des héritages et de toutes autres choses plus hault. Le revenu des bénéfices, des terres et des seigneuries, est creu partout généralement de beaucoup. Et plusieurs en y a qui à présent sont de plus grand revenu par chascune année qu'ils ne se vendoient du temps mesme du roy Louis onziesme pour une fois. Le peuple, par la longueur de la paix, est tant multiplié, que l'on ne se debveroit point esmerveiller si on trouvoit plus de gens pauvres qu'on ne sou-

(1) Journal des États de 1484.



loit. Car d'autant que les biens et l'argent se départent entre plus de personnes, autant en ha moings un chacun. Mais la raison est au contraire : pourtant que tous labourent et travaillent, dont, avec les gens, croissent les biens, le revenu et les richesses.... Plusieurs lieux et grandes contrées qui souloient estre inutiles et en frische ou en bois, à présent sont tous cultivez et habitez de villages et de maisons. Tellement que la tierce partie du royaume généralement est réduite à culture depuis trente ans (1). »

Or, quand le travail et l'aisance commencèrent à renaître dans nos campagnes, quand les habitants voulurent relever les ruines accumulées par la guerre et la disette, quelle fut leur première préoccupation ? Ils songèrent d'abord à leur église. L'église, leur consolation, leur gloire et leur vie, fut l'objet de la plus tendre sollicitude, et c'est par elle qu'ils voulurent inaugurer toutes les restaurations. C'est un fait écrit dans presque toutes nos campagnes, sur la pierre indestructible. Presque toutes nos églises rurales et les églises de nos cités ont été réédifiées ou restaurées à la fin du xve siècle. Les Souverains Pontifes, qui ont toujours aimé la France d'une prédilection particulière, contribuèrent plus que personne à ce mouvement de restauration. Touchés du malheureux état de la France, ils donnèrent à leurs légats le pouvoir d'accorder des indulgences à ceux qui feraient des aumônes pour la reconstruction des églises et la réparation des chemins et des passages (2). Voilà l'origine de ces grandes indulgences sollicitées par nos Archevêques et accordées dans un si noble but par les Papes ; indulgences dont l'origine et les résultats ont été si mal appréciés, si mal compris, nous osons dire, si calomniés par certains écrivains normands qui ont parlé de cette époque.

C'est par ce point que nous rentrons dans notre sujet. Dès 1479, le Chapitre de Rouen avait sollicité et obtenu du Pape Sixte IV, en faveur des fidèles des diocèses de Rouen et d'Evreux qui voudraient concourir

---

(1) Les louanges du bon roy de France Louis XII, 1508, p. 111-112.

(2) Voir M. de Beaurepaire, ouvrage cité, p. 320.



à l'œuvre de l'église, *ad opus ecclesiæ*, des dispenses pour faire usage de lait et de beurre pendant le Carême, dit M. Deville (1). Ces dispenses avaient été sollicitées par le Cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, dont le crédit à Rome était considérable. L'archevêque Robert de Croixmare supplia à son tour le Pape Innocent VIII, l'année de son intronisation, 1484, de renouveler ces dispenses, et obtint de ce Pape une bulle qui permettait aux bienfaiteurs de la Cathédrale d'user de beurre et de lait pendant le Carême et les jours où cette nourriture était défendue. Cette bulle, qui publiait ces indulgences dans les deux diocèses de Rouen et d'Evreux, mérita à la tour en projet le nom de tour de Beurre, parce que le produit des aumônes fut appliqué à sa construction.

On observait alors rigoureusement les lois de l'abstinence, et elles étaient sévères. Ecoutons D. Pommeraye dans son touchant et naïf langage : « Chacun sçait que la tour de Beurre a eu ce nom à cause de la permission que le Cardinal Guillaume d'Estouteville obtint pour les fidèles des diocèses de Rouen et d'Evreux d'user de beurre et de lait pendant le Carême, d'autant que le jeûne étoit gardé avec tant de rigueur pendant ce saint temps, que l'on n'usoit que d'huile pour assaisonner le poisson ou les légumes que l'on mangeoit : laquelle abstinence jointe à l'exacte unité du repas qui ne se faisoit que vers le soir, et qui n'étoit secondé de la petite collation qu'on fait (qui n'est qu'une pure tolérance introduite depuis quatre siècles, ainsi que le remarque le Cardinal Bellarmin), rendoit sans doute l'observation du Carême beaucoup plus difficile; sur quoy tant de personnes un peu trop délicates devroient faire réflexion, et garder du moins avec le tempérament d'aujourd'huy ce jeûne de tradition apostolique, que nos anciens ont observé d'une manière si sainte et si pénitente. »

On se tromperait fort cependant si l'on croyait que les aumônes recueillies à l'aide de la bulle furent les seules ressources qui servirent à édifier la tour de Beurre. Elles n'entrèrent même dans la

(1) P. 41.

construction que pour une faible part. On utilisa pour cet objet tous les revenus disponibles de la fabrique : les casualités, les ventes de cire, les produits des rentes, etc. On peut suivre jour par jour, dans les comptes de la fabrique déposés aux archives, les phases diverses de cette œuvre. Ces comptes sont tellement bien tenus, qu'on peut établir à un denier près la balance des recettes et dépenses. Si quelque jour un érudit patient veut donner au public l'histoire financière de la tour, il a là sous la main son travail tout préparé. Pour nous, nous ne pouvons entrer, on le conçoit, dans ces détails, qui nous entraîneraient trop loin et qui fatigueraient vite le lecteur.

On s'adressa surtout à la charité des fidèles, et leurs offrandes spontanées, et souvent très-larges, furent, à vrai dire, le nerf principal de l'entreprise. Prêtres, notables, bourgeois, tous rivalisèrent de zèle. En même temps on plaçait, dans la Cathédrale, des troncs sur lesquels une inscription en français (*lingua materna*) rappelait le but des collectes et invitait d'une manière pressante les fidèles à y participer. Enfin, l'official exhorta les curés à faire, dans les paroisses, des quêtes à ce sujet.

Il y avait alors dans toute la chrétienté un mouvement admirable de ferveur et de générosité envers les églises. C'était l'heure où le Pape Jules II allait ordonner à Bramante de jeter dans les airs la coupole de Saint-Pierre, et provoquait, pour l'œuvre colossale qu'il méditait, le concours des nations catholiques, à l'aide des bulles d'indulgence. A Rouen, on élevait les églises de Saint-Maclou, de Saint-Herbland, la nef de Saint-Ouen, le clocher de Saint-Lô ; on restaurait presque toutes les églises dans les villes et campagnes du diocèse ; c'est par centaines qu'il faut compter les édifices religieux qui sortaient de terre ou se relevaient de leurs ruines à cette époque mémorable.

Lorsque les ressources furent ainsi assurées, on donna tous les soins à la construction même.

En 1485, une première assemblée est convoquée par les soins du Chapitre, où nombre *d'hommes experts* furent appelés à donner leur

avis. On se préoccupa surtout des moyens à employer, dans le cas où, comme tout le faisait prévoir, on rencontrerait des terrains marécageux pour asseoir les fondations.

On convint d'étayer les chapelles voisines, de placer la tour à la même distance que celle de Saint-Romain, et de disposer dans sa partie inférieure une chapelle assez grande pour servir de paroisse sous l'ancien vocable de Saint-Etienne. On se rappelle que les paroissiens de la Cathédrale, alors très-peu nombreux du reste, se réunissaient dans une des chapelles voisines du chœur, celle où sont placés les fonts aujourd'hui. Puis, après avoir fait pratiquer des sondages sur l'emplacement de la tour, on fut unanime à arrêter qu'on établirait un pilotis, pour la sécurité d'un si grand ouvrage, disent les registres, *ad securitatem tanti operis*. « Le maître de l'œuvre seul, s'autorisant de ce qui avait été pratiqué pour d'anciennes parties de l'église plus basses encore, se prononça contre ce projet, » selon M. Deville (1).

Dans une seconde réunion, les plans de Guillaume Pontifz furent définitivement adoptés. Les ouvriers furent laissés à son choix; et comme il s'en présenta un grand nombre, il put s'attacher des hommes habiles et expérimentés.

La première pierre de l'édifice fut posée solennellement le 10 novembre 1487, et aussitôt l'ouvrage commença. Laissons M. Deville nous raconter les débuts de cette importante entreprise. Son récit est des plus attachants en même temps que des plus autorisés.

Guillaume Pontifz, cet architecte si consommé dans son art, avait maintenu contre tous qu'on pouvait se passer de pilotis : on le laissa faire. Il assit la tour sur un lit de mortier coulé d'une pièce. « Les eaux ne tardèrent pas à envahir les tranchées. Observations, plaintes, réprimandes même, rien ne fut épargné à l'audacieux constructeur; il ne s'en émut point. Mais que fut-ce, lorsque, arrivé à une hauteur d'environ six toises, on s'aperçut tout à coup que la tour s'inclinait vers le sud, et tendait à se détacher, tout d'une pièce, du corps de

(1) P. 42.

l'édifice ! Clameur universelle ! « Il fallait mettre par terre tout ce « qu'on avait fait, détruire les fondations, recommencer à nouveaux « frais, après avoir piloté. » Maître Pontifz, qui observait en silence, et non sans un certain effroi, l'effet du terrassement, vit qu'il s'était arrêté. Désormais rassuré, il repoussa l'avis qu'on venait d'ouvrir, disant qu'il était inutile de sacrifier tant de temps et d'argent ; qu'il fallait continuer l'ouvrage, en rectifiant, à partir et au moyen des nouvelles assises, l'aplomb de la tour. Ainsi fut fait. Un plein succès couronna la hardiesse et les calculs du maître de l'œuvre. La tour de Beurre, cette effrayante masse de pierre, depuis trois siècles et demi, malgré des craintes souvent répétées et plus ou moins exagérées, n'a pas bougé (1). »

Ce plan de Guillaume Pontifz fut exécuté avec soin, tant qu'il conserva la direction des travaux, et les trois premiers étages de la tour s'élevèrent régulièrement, sans encombre et presque sans interruption. Il est probable qu'il poussa son œuvre jusqu'aux galeries supérieures. Pendant neuf ans notre maître de l'œuvre surveilla l'entreprise, se mêlant lui-même aux ouvriers, et ne dédaignant pas de travailler de ses mains. Parfois ses forces venaient trahir sa bonne volonté. Ainsi les registres nous le montrent malade en novembre 1488 et obligé de faire cesser momentanément les travaux, car le Chapitre ne les voulait confier à nul autre que lui. Avec quelle joie ce digne homme voyait ces masses de pierre s'élever, prendre corps, se revêtir d'ornements et réaliser son beau rêve, on le devine assez. Mais un moment vint où il lui fallut abandonner la construction, d'ailleurs très-avancée. L'âge et les infirmités s'appesantissaient de plus en plus sur lui. Il se résigna tristement à la retraite, vers 1496.

Selon M. Fallue, les travaux de la tour subirent en 1492 une longue interruption. Le roi avait demandé à l'église un subside de 4,000 livres pour les affaires urgentes du royaume, et l'on avait été obligé de mettre en gage les joyaux et les reliques du trésor. Ce premier impôt une fois payé, on en exige un autre. Des chanoines

(1) P. 42 et 43.



se rendirent à Paris pour réclamer, on repoussa leurs plaintes. Ce fut, dit M. Fallue, le dernier coup porté à l'œuvre de la fabrique; on décida que les maçons laisseraient leur travail, à partir de Noël : il ne fut repris que cinq années plus tard. Sans doute ces obstacles ne furent pas sans influence sur l'état de santé du zélé maître de l'œuvre, et lorsqu'en 1496 Jacques Leroux, un des meilleurs aides de Guillaume, fut appelé par le Chapitre à le remplacer, on ne dut pas s'étonner de voir le vieux maître descendre quelques mois après dans la tombe. Il mourut donc sans avoir vu la tour recevoir sa couronne radieuse, il mourut, comme tant de vaillants lutteurs, sans jouir de son labeur. En parcourant l'histoire, que d'exemples ne voyons-nous pas de cette triste destinée qui est faite aux hommes de cœur ou de génie, et qui nous rappelle si puissamment notre faiblesse et notre néant! Mais si les hommes disparaissent, l'Eglise demeure et poursuit ses œuvres.

Ce fut donc à Jacques Leroux que fut confié le soin d'achever la tour de Beurre. Qui le croirait? il fut dix ans à remplir sa mission, entravée d'ailleurs par la pénurie d'argent, les incertitudes du dernier moment, et surtout les débats auxquels la question du couronnement donna lieu.

Il commença en 1496 par s'assurer des fondations qui avaient suscité tant de craintes, et, les trouvant toujours fermes, il reprend les travaux au point où les avait laissés son prédécesseur. Ils étaient, nous l'avons dit, très-avancés, puisque nous voyons par les délibérations du Chapitre qu'on était arrivé au haut de la tour. Le Chapitre reprochait en effet, dans les premiers temps, à son architecte, de se servir de pierres trop petites *au haut de la tour*, *ce qui pouvait occasionner des ruptures et des éboulements*. Ce ne fut pas d'ailleurs le seul reproche que le Chapitre adressa à Jacques Leroux. Il fut obligé de l'expulser du logement qu'il occupait dans la cour de l'Albane, pour *beaucoup de raisons* qui ne sont pas tout d'abord mentionnées. Mais comme Leroux insistait, le Chapitre arrêta qu'*attendu plusieurs choses mises en avant*, et *pour l'honnêteté du lieu*, il devait quitter au plus tôt l'enceinte de la Cathédrale. Ce fait explique la

présence de certaines statues et décorations qu'on est étonné de trouver dans les parties supérieures de la tour, et sur lesquelles nous ne voulons pas autrement insister.

A cette occasion, nous nous permettrons de relever une remarque étrange de M. Fallue. Rapportant la délibération du Chapitre, cet historien écrit : « Ces restrictions impliqueraient singulièrement la moralité du maître-maçon de l'église. Il en a été absous par des chefs-d'œuvre. » Les chefs-d'œuvre, si tant est que ce mot puisse être appliqué ici aux statues de Leroux, n'absolvent jamais un artiste qui manque aux premières lois de l'art. L'art doit être moral avant tout, ne s'inspirer qu'à des sources pures, et ne tendre qu'à élever l'âme vers le bien et le beau dont il est la splendeur.

L'achèvement de la tour de Beurre subit des retards prolongés. Comme pour la tour Saint-Romain, on n'était pas d'accord sur le mode de couronnement. Ferait-on une terrasse, une flèche, un pavillon ou une couronne ? Telle était la question en litige. On ne passa pas moins de sept années en discussions, projets et délibérations. Quand on suit toutes les phases de cette affaire, si l'on est contristé des lenteurs qu'elle rencontra, on ne peut s'empêcher de rendre hommage au motif qui les occasionna. On voulait bien faire, et pour cela on consultait. On provoque tous les conseils, au grand jour et en pleine liberté. Assemblées du Chapitre, assemblées d'experts, de bourgeois, de notables, consultations des maîtres maçons, plans et projets contradictoires, tout atteste le respect qu'on avait alors de l'opinion, et le soin scrupuleux qu'on mettait à s'éclairer.

L'archevêque Robert de Croixmare était mort, comme nous l'avons dit, le 18 juin 1493. Le Chapitre avait nommé pour le remplacer, à la presque unanimité des suffrages, et sur la proposition du roi, Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne. Cette élection fut un bienfait signalé pour notre Métropole. Le nom de Georges d'Amboise est impérissable parmi nous, comme le souvenir de ses bienfaits. Nous aurons souvent l'occasion de le rappeler dans le cours de cette histoire : si nous le faisons intervenir ici, c'est que l'influence et les démarches du nouvel Archevêque hâtèrent la solution de toutes



les discussions soulevées pour l'achèvement de la tour de Beurre.

A peine arrivé à Rouen, Georges d'Amboise avait réveillé le zèle des bienfaiteurs de la Cathédrale, en leur communiquant de nouvelles indulgences de la part du Souverain Pontife. Le haut-doyen du Chapitre, Jean Masselin, l'orateur qui avait parlé si éloquemment aux états de Tours, se signalait dans le même temps par ses libéralités envers l'Eglise de Rouen. Il faisait don d'un grand retable d'argent doré pour le maître-autel, qui ne pesait pas moins de 372 marcs, et qui coûta pour la façon et la dorure 1,000 écus d'or, somme énorme pour le temps. Le grand jubilé centenaire accordé pour fermer le xv[e] siècle et ouvrir le xvi[e] allait imprimer une ardeur nouvelle aux dons et offrandes pour la Cathédrale. Le Souverain Pontife accordait l'indulgence plénière et les pardons les plus étendus à ceux qui visiteraient sept jours de suite notre église métropolitaine, et rempliraient d'ailleurs les conditions prescrites par la bulle. Tel fut l'empressement du peuple à profiter de ces faveurs, que, le jour de la clôture (8 décembre 1500), la Cathédrale fut tout à fait insuffisante à contenir la foule. Des malheurs s'ensuivirent. Un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants périrent suffoqués et écrasés. *De ipso populo usque ad magnam quantitatem pars fuerat extincta et suffocata cum nimio dolore*, disent les registres capitulaires. On fit aux malheureuses victimes de solennelles funérailles, présidées par l'Evêque de Coutances, et on prit des mesures sévères pour éviter les dangers de pareilles cohues.

On comprend que sous l'empire de ces événements, les travaux de la tour ne pouvaient demeurer plus longtemps en suspens. Georges d'Amboise voulait les activer en faisant don de ce magnifique bourdon qui porta son nom, et dont nous aurons bientôt à nous occuper; toutefois sa bonne volonté fut impuissante à concilier sur-le-champ les opinions qui se trouvaient toujours divisées sur le mode de couronnement. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces discussions, pour ne pas fatiguer le lecteur. Disons seulement qu'il y avait deux solutions principales, également appuyées d'autorités. Les maîtres maçons voulaient un clocher en pierre « pour le mieulx et le

plus beau. » C'est leur opinion formelle, affirmée en 1501, reprise en 1505. Dans une grande conférence réunie en cette dernière année, où se trouvaient les maîtres maçons, les maîtres charpentiers, les principaux ouvriers de la ville, les bourgeois experts ou connaisseurs en édifice, après de longs débats pour savoir « si la neuve tour seroit admortie ou achevée à esguille ou à terrasse, *disent tous ensemble* qu'elle seroit mieulx à esguille. » Le Chapitre se rangea d'abord à cet avis. D'ailleurs, les flèches étaient alors en vogue, et c'est à cette époque qu'on jetait dans les airs ces gracieuses et délicates aiguilles qui, sur tous les points de la Normandie, ornent nos monuments sacrés. Telle n'était pas la pensée de Georges d'Amboise et de ses architectes. Il avait envoyé de Gaillon ses maîtres maçons Nicolas Biard et Guillaume Senant, il y avait appelé même Jacques Leroux, tant pour visiter les bâtiments que pour le pénétrer de ses plans à l'égard de la tour. L'Archevêque et les siens tenaient pour la couronne, et il offrait de tout terminer à ses frais. Ainsi se trouvaient écartés et le pavillon comme la tour Saint-Romain, et le clocher proprement dit. Flèche ou couronne, la question était ainsi posée. Ce fut le parti de la couronne qui triompha définitivement. N'avait-on pas d'ailleurs devant les yeux ce bel et incomparable modèle de la couronne de Saint-Ouen? Est-il défendu de supposer que la vue de ce monument, gracieux autant qu'imposant, de cette couronne octangulaire, en fleurs de lis, si fièrement et si richement installée sur la basilique bénédictine, excita chez les conseillers du Prélat une noble émulation? La couronne fut donc décidée. Malheureusement, Jacques Leroux n'était pas homme à surpasser l'œuvre d'Alexandre de Berneval, l'immortel architecte de Saint-Ouen. Il fit à la tour de Beurre un noble et élégant diadème assurément, mais il ne peut être comparé à la merveilleuse couronne de l'abbatiale, une des plus complétement belles qui soient au monde, du jugement de tous les hommes de l'art.

La tour de Beurre était achevée en 1507. La première pierre avait été posée en novembre 1487; le 14 mars 1496, Mgr Henri Potin, évêque de Philadelphie et suffragant de Mgr Georges d'Amboise,

bénissait l'œuvre encore incomplète, et dédiait la chapelle paroissiale de Saint-Etienne; on donnait les derniers coups de ciseau en 1506; ainsi, plus de vingt ans s'écoulèrent à élever ce grave et imposant monument, qui porte à 230 pieds, ou, pour parler plus exactement, à 74 mètres 71 centimètres, au-dessus du sol la couronne archiépiscopale. M. Deville a fait, selon nous, une appréciation exacte de cette tour. « A considérer la tour de Beurre, sous le rapport de son architecture, on est frappé tout d'abord de son aspect grandiose, qu'elle doit à sa masse et à son élévation. Mais l'admiration se refroidit un peu lorsqu'on descend aux détails, qui trahissent une certaine timidité, de la maigreur dans les lignes et dans l'ornementation; on sent que le maître, placé à une époque de transition, flotte, hésite entre un passé qu'il ne connaît plus et un avenir qu'il ne comprend pas encore (1). »

Ajoutons que cette entreprise n'a pas coûté moins de 24,750 livres tournois, qui équivalent à peu près, en tenant compte de l'évaluation des salaires, denrées, logements, etc., à 500,000 fr. de nos jours. C'est l'opinion de M. Deville, que les hommes compétents en ces difficiles matières ne trouvent pas trop exagérée.

C'est avec cette œuvre que nous terminons le XV[e] siècle, en anticipant de quelques années sur le XVI[e], qui va nous fournir encore tant de sujets d'étude et d'admiration.

---

(1) P. 48.



CHAPITRE XIII.

XVI° SIÈCLE.

LE BOURDON GEORGES-D'AMBOISE.

La tour de Beurre terminée, on songea à lui donner un hôte digne d'elle, digne de l'Eglise de Rouen, et c'est sur cette noble et religieuse préoccupation de notre illustre Archevêque et du Chapitre que s'ouvrit le XVI[e] siècle.

En effet, dans la séance capitulaire du 29 septembre 1500, Jacques de Cassignoles, qui devint plus tard trésorier du Chapitre, agissant au nom du Cardinal-Légat Georges d'Amboise, « après avoir présenté les riches ornements que ce magnifique Prélat donnait à son Eglise, et avoir reçu les remercîments et congratulations, et ensemble les vœux de toute la compagnie, il leur déclara que la volonté dudit seigneur était de faire faire la plus belle cloche du royaume, pour mettre dans la tour neuve; et pour cet effet, il compta sur le bureau 4,000 livres pour commencer cet ouvrage.

Messieurs du Chapitre, après de nouvelles actions de grâces, pensèrent aux moyens d'exécuter cet illustre dessein (1). »

C'est en ces termes que D. Pommeraye, ému au seul souvenir de ce grand acte de munificence, commence l'historique de la fonte du célèbre bourdon.

On peut se figurer aisément l'allégresse, la reconnaissance, l'enthousiasme même du clergé et du peuple, à l'annonce de cet événement; et ces sentiments expliquent l'importance qui fut donnée aux préparatifs et à l'exécution de l'opération, et plus tard l'ivresse que causa le succès. Aujourd'hui, l'indifférence ou le dédain de plusieurs souriront peut-être à ces détails. Alors, toutes les classes de la population étaient patriotiques, et sincèrement, profondément religieuses. On aimait sa province, sa capitale, sa Métropole. Cette antique et illustre Cathédrale, que toutes les générations s'étaient ingéniées à orner et à embellir, était chère par-dessus tout aux Rouennais. Ce vieux témoin des âges écoulés était comme l'image, l'incarnation de la patrie : il avait abrité les aïeux, il avait reçu leurs prières et leurs chants, il en gardait l'impérissable parfum. Tous les grands événements s'étaient accomplis là : fêtes ou deuils, succès ou revers. Il protégeait de son ombre puissante la ville et ses enfants. Tous les souvenirs, toutes les impressions, tous les sentiments étaient étroitement liés à cette grande image de la Métropole, la première qui frappait les yeux de l'enfant, la dernière que saluait le vieillard en s'éteignant à la vie. Pour tous, vision de la céleste Jérusalem, resplendissante de lumières, d'allégresse, de cantiques et de vie, la Cathédrale était plus qu'un monument grandiose et chéri, c'était le symbole même de la religion. Aussi tout ce qui l'intéressait, tout ce qui la rehaussait touchait-il profondément le cœur des Rouennais et des diocésains. Or, voici que la Métropole allait avoir une voix digne d'elle-même, une voix puissante, incomparable, qui parlerait, que

(1) Nous avons vu nous-même les délibérations du Chapitre dans le plumitif conservé aux archives départementales, et nous avons pu nous assurer une fois de plus de la rigoureuse exactitude des renseignements donnés par D. Pommeraye.



dis-je? qui gronderait comme un tonnerre, mais un tonnerre harmonieux, dont les solennels mugissements portés par tous les vents planeraient sur la cité, non comme une menace, mais comme un bruit de fête et de bénédictions.

On ne mit aucun retard à l'exécution du projet, accueilli par tous avec acclamation. Le Chapitre fit choix aussitôt d'un fondeur de mérite, et s'adressa à Jean Le Machon, de Chartres, déjà connu par des œuvres importantes. On lui fit les conditions : on voulait une cloche qui pèserait quarante-deux mille livres, poids énorme, et qui n'avait jamais été atteint en France. On cite, il est vrai, des cloches étrangères, et notamment en Russie, qui dépassent ce poids; mais il est bon d'ajouter que ces cloches ne sont pas destinées à être mises en branle : elles sont frappées par un marteau. Jean Le Machon ne s'effraya pas d'un tel travail. Il se mit incontinent à l'œuvre, et, plaçant ses fourneaux dans l'aître, au pied même de la tour, il commença son moule.

Cependant des hommes sages et avisés intervinrent et « donnèrent advis à Messieurs de Chapitre que le beffroi ou charpente de leur nouvelle tour n'était pas assez fort pour porter un vaisseau si pesant, attendu même qu'il en faudrait encore diminuer pour donner jeu au branle de la cloche. »

Les chanoines se réunirent donc le 4 mai 1501, et, « après avoir pesé les inconvénients qu'il y avoit à craindre, dit D. Pommeraye, qui traduit presque littéralement la délibération, ils résolurent que l'on récompenseroit le fondeur pour son travail à fabriquer ce premier moule, qui seroit cassé, pour en faire un nouveau de trente-deux mille ou environ de métail, lequel, au dire du fondeur, pouvoit encore former la plus belle cloche qui fût dans le royaume. » Mais ce que ne dit pas le savant historien de la Cathédrale, c'est que le Chapitre, suivant jusqu'au bout les règles de la prudence, fit visiter par l'architecte, des charpentiers et autres bourgeois entendus de Rouen, le beffroi de la tour neuve, pour s'assurer de sa construction et de sa solidité, et cela à deux reprises différentes. De plus, il envoya les maîtres charpentiers Dumouchel et Tassery visiter la char-

pente du beffroi de la Cathédrale de Paris, pour s'assurer si les travaux exécutés dans la tour de Beurre seraient suffisants pour porter un bourdon du poids de celui qu'on méditait. Certes, la grosse cloche *Marie* de la Cathédrale de Paris, « d'où s'échappait ce souffle de tempête qu'on entendait à quatre lieues, » était imposante; mais ce n'était qu'un enfant à côté du bourdon *Georges-d'Amboise* qui devait mugir à Rouen. Les experts charpentiers, après mûr examen, rapportèrent la conviction que les pilotis du beffroi de la tour de Beurre étaient assez solides pour l'épreuve qu'ils allaient essuyer.

Ils firent leur déclaration en leur âme et conscience, disent les registres, et, pour la rendre plus solennelle, sans doute, et décharger la responsabilité du Chapitre, la passèrent devant les tabellions du roi. Ce fut le chanoine Perchard qui présida, comme commissaire, à tous les actes relatifs à la cloche, et surveilla les travaux. Par ses soins, on fit venir du métal d'Allemagne; et toutes choses se trouvant ainsi préparées, il ne resta plus qu'à passer à l'exécution.

Selon le religieux usage du temps, on voulut implorer les bénédictions de Dieu sur une entreprise à laquelle on attachait tant de prix, et le Chapitre fit, le 30 juillet (1), une délibération à ce sujet. En conséquence, le 2 août, jour de la fonte du bourdon, une procession solennelle partit de la Cathédrale, fit le tour du monument et de l'Archevêché, au chant des hymnes et des psaumes, accompagnée d'une multitude de fidèles.

Jean Le Machon s'était mis avec confiance à l'œuvre. Le moule était achevé; la fusion du liquide s'opéra sans accident, et le soir, à huit heures, le bourdon de trente-six mille était heureusement et parfaitement terminé.

Aussitôt toutes les cloches furent mises en branle; le clergé entonna le chant du *Te Deum*, « avec l'orgue et la musique; » l'allégresse publique éclata, et toute la ville fut en fête.

---

(1) M. Fallue indique le 30 juin. Il s'est trompé dans ce détail comme en plusieurs autres. Nous avons relevé exactement les dates, grâce à la bienveillance de M. de Beaurepaire, d'après les registres eux-mêmes.

On avait gravé sur la cloche une double inscription. La première, en latin, se composait des vers suivants :

Ipsa ego sum quamvis sonitu veneranda tonanti,
Prima est auctori gloria danda meo.
Namque ter et denis cum ternis millibus æris
Obtulit, hæc vero dona dicata Deo.
Scilicet Ambosius qui sancta, Georgius, arma
Cunctaque Francigenis tractat habenda visis.
Rotomagus tanto felix antistite gaudet :
Cum sit Cardinei gloria summa chori.

A la suite de ces vers, on lisait : « *Anno à natali Christi* 1501, *regnante Ludovico XII*, *Francorum rege.* L'an 1501, sous le règne de Louis XII, roi de France.

« Jean Le Machon, demeurant à Chartres, m'a faite. »

Farin a cru pouvoir traduire cette inscription par les vers suivants :

Ce son harmonieux qui flatte les oreilles
Et qui perce les airs avec tant de douceur,
Annonce hautement le nom et les merveilles
D'Amboise le légat, mon maître et mon seigneur :
Ce Prélat, aimant Dieu, la France et cette ville,
Me fit faire à ses frais dans ses plus grands emplois.
Il voulut que mon poids fût de trente-six mille ;
Ce qui ravit les cœurs des princes et des rois.
C'est ce qui publira son nom et sa mémoire
Jusqu'aux extrémités de ce vaste univers,
Et qui, sur son tombeau, tout rayonnant de gloire,
Fera naître à jamais des lauriers toujours verts.

L'autre inscription, en français, courait autour de la cloche, et avait été imaginée, sans doute, par le fondeur :

Je suis nommée *Georges-d'Amboise*,
Qui bien trente-six mille poise ;
Et cil qui bien me pèsera
Quarante mille y trouvera.

Jean Le Machon n'eut pas la consolation de jouir de son œuvre et

d'entendre son puissant bourdon. Il mourut le 21 du même mois, soit, dit D. Pommeraye, « par excès de joie d'avoir réussi avec tant de bonheur (comme quelques-uns disent), ce qui n'est pas sans exemple, ou emporté qu'il fut de quelque maladie et de la mort naturelle. »

Nous avons de sa mort prématurée deux témoignages irrécusables : celui de D. Pommeraye, et celui des registres capitulaires, où nous avons lu nous-même une délibération du Chapitre en date du 1er septembre 1501, où il alloue à la veuve de Jean Le Machon, avant son départ de Rouen, la somme de 20 livres, comme témoignage de sa gratitude, et une délibération suivante où on lit ces mots en latin : « Attendu plusieurs choses alléguées et la *mort* du fondeur. »

Le Chapitre sut être reconnaissant. Il ordonna que cet illustre ouvrier fût enterré dans la Cathédrale. On l'inhuma en effet au bas de la nef principale; on grava sur sa tombe une cloche, avec cette épitaphe :

Cy-dessous gist Jean Le Machon,
De Chartres homme de façon,
Lequel fondit *Georges-d'Amboise*,
Qui trente-six mille livres poise,
Mil cinq cens un jour d'aoust deuxième,
Puis mourut le vingt et unième.

Cette humble tombe, qui n'avait aucun autre ornement, ne tenta la cupidité ni des huguenots dans le grand pillage de 1562, ni des vandales révolutionnaires de 1793; et aujourd'hui encore les restes de Jean Le Machon reposent en paix dans la basilique; seulement les pas des générations ont enlevé jusqu'aux derniers vestiges de l'inscription tumulaire.

Le bourdon était fini, et chacun s'empressait d'aller l'admirer. Lorsque la curiosité publique fut satisfaite, on songea à installer dans la tour son hôte monumental. L'opération n'était pas sans présenter de graves difficultés. Le Chapitre délibéra, le 8 septembre, que le maître charpentier ne serait point obligé « aux périls et fortunes ny à aucuns dommages, s'il arrivoit quelque accident. » Cet

habile ouvrier eut soin cependant de s'entourer de toutes les précautions : architectes, charpentiers, mécaniciens, bourgeois experts, furent invités à contrôler son travail, et un mois après, c'est-à-dire le 9 octobre, la majestueuse cloche faisait son entrée dans la tour de Beurre, sans aucun accident.

Elle fut sonnée et mise en branle pour la première fois le 16 février 1502, par seize hommes, à l'arrivée du Cardinal Georges d'Amboise, qui dut jouir avec bonheur de son nouveau bienfait. Toutefois, comme on avait éprouvé quelque difficulté à la mettre en branle, on chercha les moyens de remédier à ce premier inconvénient. Il se trouvait à ce moment à Rouen un ouvrier ferronnier d'Espagne, très-habile en son art, qui se chargea de l'opération; et, grâce aux améliorations qu'il apporta et au nouveau battant qu'il confectionna, le bourdon accomplit plus aisément ses évolutions.

Le diamètre de la cloche *Georges-d'Amboise* a été mesuré avec soin par le P. Mersenne, toujours si exact. Il était de 8 pieds 4 pouces ; l'épaisseur du gros bord, de 8 pouces 6 lignes; et ses proportions, 12 bords et demi; le poids répondait à 36,364 livres. Le battant, qu'on peut voir encore à Déville-lès-Rouen, a 17 pouces de diamètre. De son côté, Farin, dans sa *Normandie chrétienne* (1), dit que « cette cloche a de tour 25 pieds à toise, et que le battant pèse mil cent et quarante-trois livres ; » et dans son *Histoire de la ville de Rouen* (2) : « Cette cloche a trente pieds de tour par bas, dix pieds de diamètre, et dix pieds de hauteur, y compris les anses. Son battant pesoit 710 livres; mais s'étant rompu, on l'a raccommodé et augmenté. »

La cloche qui avait été fondue pour entrer dans la gamme générale de la sonnerie et la soutenir, selon l'usage invariable de ce temps, où l'on ne donnait pas aux cloches, comme trop souvent aujourd'hui, une tonalité hasardée, était en bémol, *fa* bémol, *mi* bémol, et cinq tons au-dessous de la clef de *fa* (*ut*, *fa*). Ses sons majes-

---

(1) P. 155.

(2) 3e partie, p. 5.

tueux et graves, prolongés par les échos et portés sur la Seine, s'entendaient de très-loin, six à huit lieues à la ronde. Loret, dans sa *Muse historique* (1), en parle ainsi :

Les cloches, d'un aimable ton,
Carillonnaient, ce dit-on,
Et la grosse *Georges-d'Amboise*,
Qu'on entend quazi de Pontoize
Et qu'on ne sonne qu'aux bons jours,
Presque étourdit jusques aux sourds.

Toutefois elle n'était pas sans quelques imperfections. Le vase supérieur avait pris, paraît-il, trop d'épaisseur à la fonte. Aussi, au lieu de clairons très-éclatants fournis par les tons harmoniques, on n'entendait, dit le Dr Billon (2), que des mugissements fort sourds.

Quoi qu'il en soit, le bourdon *Georges-d'Amboise* faisait l'orgueil et la joie des Rouennais. On ne le mettait en branle que dans les grandes circonstances; et jusqu'en 1786, c'est-à-dire pendant près de quatre siècles, il servit à toutes les solennités religieuses et patriotiques. Il fut fêlé malheureusement le 28 juin 1786, en saluant l'entrée du roi Louis XVI. Les gens superstitieux du temps y virent un triste présage.

Sans donner à cet accident la portée qu'il ne saurait avoir, on ne peut s'empêcher de remarquer cette douloureuse coïncidence. La Révolution allait créer un abîme entre le passé et l'avenir; le roi Louis XVI devait voir son sceptre se briser, et lui-même, victime des fureurs démagogiques, monter sur l'échafaud; la nationalité normande allait sombrer dans la catastrophe, la capitale de la plus riche province de France ne sera plus que le chef-lieu d'un département éprouvé et amoindri. La grande voix qui célébra tant de splendeur et de pompe s'éteignit d'elle-même, avant d'être brisée à son tour par la brutalité des bourreaux de 93.

En effet, ce fut la destinée de ce monument du passé. En mars 1793,

(1) 14 janvier 1652.

(2) *Etude sur les Cloches et Sonneries françaises et étrangères*, p. 54.



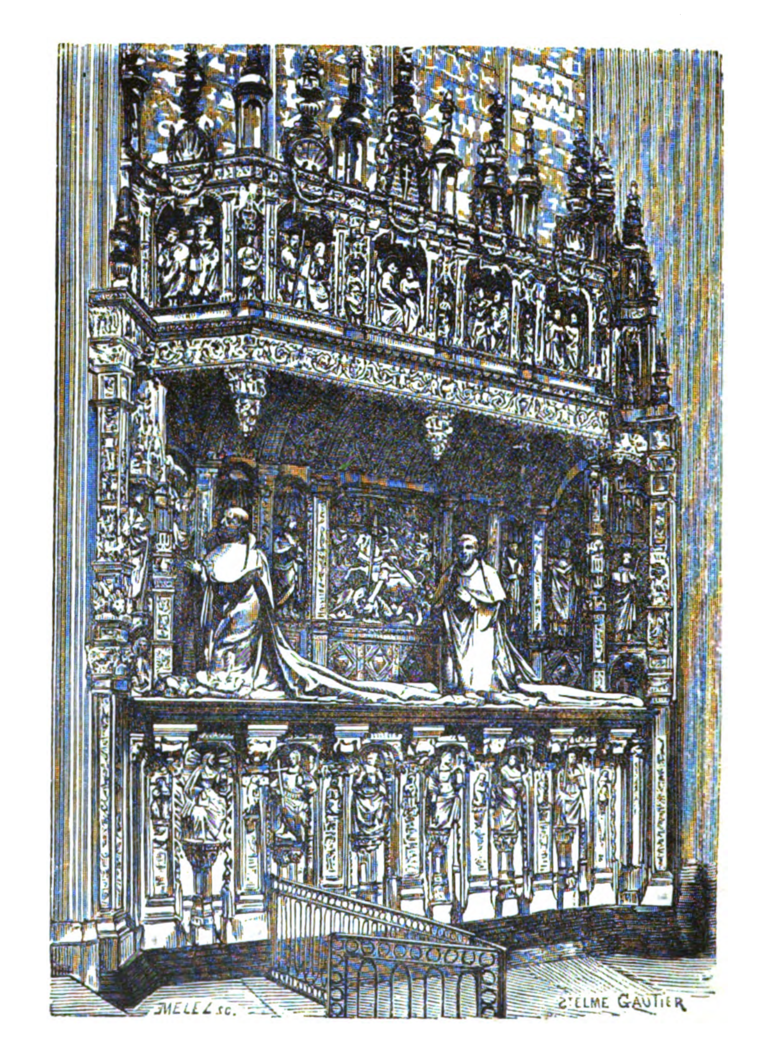
on le mit en pièces à coups de massue dans la tour, pour obéir aux ordres de la Convention. Les débris du bourdon, pesés le 2 mai suivant, au poids public, sur le parvis Notre-Dame, furent envoyés aux fonderies de Romilly, pour être convertis en canons. En vingt-huit pesées, les morceaux de la cloche donnèrent 34,038 livres, poids de la vicomté, et 35,391 livres, poids de marc. MM. Poisson, fondeurs à Rouen, qui avaient été appelés par le Chapitre à refondre la cloche quelque temps avant la Révolution, se chargèrent de la casser et d'en descendre les débris, moyennant la somme de 1,750 liv., dont ils demandèrent le paiement le 28 mars 1793. Le fils de M. Germain Lenormand, chargé de surveiller la destruction, ramassa avec le plus grand soin les petites parcelles qui jaillissaient sous les coups du marteau, et en fit quatre médailles, offrant d'un côté cette légende : « Monument de vanité, détruit pour l'utilité, l'an II de l'égalité; » et sur le revers : « Métal de la cloche *Georges-d'Amboise*, faite en 1501, détruite en 1793, à Rouen. » Le *Moniteur* du 26 août s'occupa de cette exécution comme d'un fait glorieux, et la commune de Rouen offrit les médailles à la Convention, au Conseil exécutif et à la Commune de Paris (1).

Singulière destinée de ce métal, bénit par l'Eglise, employé pendant près de quatre cents ans à célébrer les louanges de Dieu et à appeler à la prière le peuple chrétien, converti en un instrument de destruction et de mort! Venu d'Allemagne, ce bronze coulé en canons servit sans doute, dans les nombreuses guerres de la République et de l'Empire, contre les Allemands.

Pour nous, nous lui devions un souvenir, à tous les titres. La fonte du bourdon fut pour notre Cathédrale un des événements marquants du commencement de ce XVIe siècle, et l'un des dons signalés de ce magnifique Cardinal d'Amboise qui va mettre le comble à ses générosités en contribuant puissamment à la réédification du portail principal.

(1) Voir la note de M. l'abbé Langlois, extraite du dossier relatif à *Georges-d'Amboise*, conservé aux archives municipales.





Tombeau des Cardinaux d'Amboise.

P. 150.

CHAPITRE XIV.

XVIe SIÈCLE.

LE GRAND PORTAIL.

Le portail principal, construit au XIIIe siècle, selon le style général de l'église, et qu'on peut se figurer aisément d'après les deux portes latérales qui ont été conservées dans leur forme primitive, avait beaucoup souffert, surtout dans sa partie supérieure. Les dégradations étaient telles, que la ruine paraissait imminente. Deux visites d'experts, faites le 23 août et le 25 septembre 1502, ne laissèrent aucun doute à ce sujet. D'ailleurs, les deux grandes tours qui flanquaient maintenant la façade de l'édifice exigeaient que le milieu fût exhaussé et rendu plus imposant. Les hommes de l'art, nombreux et excellents (1), que possédait alors Rouen, avaient trop de goût pour ne pas comprendre cette situation ; le Chapitre, de son côté, avait trop de zèle et le Cardinal Georges d'Amboise trop de générosité pour ne

(1) D. POMMERAYE, p. 33.

pas y faire droit immédiatement. La construction du portail fut donc résolue. Referait-on l'ancien porche ou imaginerait-on un édifice nouveau ? Telle fut la première question posée. On se décida, et avec raison, pour ce dernier parti.

L'architecte Jacques Leroux s'entoura des conseils des maîtres maçons de Gaillon, des latomiers de Saint-Ouen, et d'autres hommes expérimentés, et composa avec son neveu Roullant Leroux, habile aussi dans son art, un plan qui fut soumis au Chapitre. Ce plan, qui promettait un portail nouveau, magnifique et somptueux, *novi portalitii magnifici et sumptuosi*, sommeilla quelque temps. On attendit sans doute l'arrivée de Georges d'Amboise à Rouen pour le mettre à exécution. Le 1er novembre 1507, on le soumit au Cardinal. D'après les registres capitulaires, le plan subit quelques modifications et passa par différentes retouches qu'il serait oiseux de détailler, et les travaux d'exécution ne tardèrent pas à commencer. Les fondements furent jetés le 18 juin 1509. Il fallait un homme jeune et actif pour surveiller la direction de ce plan, qui comprenait un ensemble tout nouveau et très-développé de décorations ; aussi voyons-nous le maître de l'œuvre, Jacques Leroux, demander à se retirer « à raison de sa débilité et de sa vieillesse. » Il présenta pour le remplacer son neveu Roullant Leroux, « dont l'habileté, l'expérience et la suffisance » dûment constatées, méritèrent, le 8 février 1508, les suffrages du Chapitre.

L'oncle et le neveu avaient tracé en commun le premier projet. Les chanoines, par un excès de précaution facile à comprendre, proposèrent ce plan à l'examen de Jehan Le Boucher, maître de l'œuvre de Saint-Maclou, et Pierre Le Galloys, hommes habiles et compétents. Il y fut fait probablement encore quelques additions ou changements ; car nous voyons, le 24 avril suivant, Roullant Leroux présenter un nouveau plan sur parchemin. Les chanoines exerçaient sur ces travaux la plus grande surveillance. Souvent, les registres nous l'apprennent, ils appelaient au Chapitre Roullant Leroux, descendaient avec lui jusqu'aux plus minutieux détails, et lui demandaient des dessins nombreux que ce maître s'empressait d'exécuter. Ils

allaient même quelquefois jusqu'à le gourmander. Ainsi ils lui reprochent un jour d'avoir employé dans la partie supérieure des pierres trop minces. L'artiste est obligé de leur répondre « qu'il sait ce qu'il fait, que d'en bas cela ne s'apercevait pas, et que mettre des pierres trop fortes, c'est chose inutile et en même temps plus coûteuse. »

Ce détail nous montre combien on suivait de près cette importante construction. Importante, en effet, et belle à ravir. Le style si riche et si délicat de la troisième époque ogivale s'y étale avec une magnificence, une grâce, une finesse incomparables. Toutes les parties de l'édifice sont surchargées de délicates ciselures. Les festons gracieux, les arabesques les plus fines s'enroulent autour des voussures et des arcades; les ceps de vigne découpés à jour, les entrelacs, les rinceaux, les figurines et les groupes aux dimensions les plus exiguës, taillées par des ciseaux merveilleux, courent sur la pierre et en font une dentelle capricieuse et charmante. On multiplie les pinacles, les formes pyramidales; on prodigue les statues et les reliefs. Admirable profusion qui fait de ce portail comme une vision du ciel. Deux cent soixante et une statuettes ou figurines sortent du ciseau des sculpteurs, et peuplent la porte, les arcades, les voussures, les moulures, les pignons, les côtés supérieurs qui relient la façade aux grandes tours : arbre de Jessé, apôtres, anges, évêques, rois et reines, patrons et protecteurs de l'Eglise, tous sont là debout, selon leur ordre hiérarchique et symbolique. Que d'imagiers ont travaillé à cette splendide façade! Avec Roullant Leroux, Pierre Desaubeaulx, le créateur du bas-relief du tympan de la porte, Jehan Theroulde, Pierre Dulix, Richard Leroux, Nicolas Quesnel, Hance de Bony, Denis Lerebours, tous ont fait vivre la pierre et lui ont donné une voix.

Le portail principal est conçu dans le style tertiaire ogival, mêlé toutefois des ornements que la Renaissance commençait à y introduire. Il est dans son genre un des plus brillants et des plus riches qu'on connaisse. Le porche en saillie forme une sorte d'avant-portail, travaillé à jour. « La délicatesse de ce travail, dit l'archéologue

Dibdin, véritable dentelle, commande à première vue l'admiration et la surprise ; mais si l'on vient à l'examiner plus à fond, cette admiration faiblit en remarquant la confusion du style, la profusion des ornements, qui attestent une certaine décadence et corruption de goût. » C'est en effet le seul reproche qu'on puisse adresser à cette œuvre magistrale. Elle sent son époque de transition entre le gothique pur et les caprices élégants de la Renaissance. Ces réserves faites, il faut convenir que l'on a voulu donner à ce temple une entrée grandiose, et élever un portique en harmonie avec la masse des tours et le développement de la façade.

Le portail est flanqué de deux piliers angulaires, délicatement ornementés et surmontés d'obélisques et de pyramides dont la grâce égale la richesse. On a ajouté, dans notre siècle, deux piliers parallèles près des portes latérales, encore inachevés. Pour rattacher ces obélisques à la façade, on a imaginé une suite d'arcades aveugles derrière lesquelles règne une galerie bordée d'une balustrade en pierre. La voussure du portail est surmontée d'un grand pignon qui occupe le milieu des deux pyramides et produit un imposant effet. Ce pignon est dentelé et d'une ravissante ciselure. Au centre est l'horloge de l'église. Il laisse voir derrière une petite galerie, puis la grande rosace qui projette dans la basilique ses feux harmonieux. La rose est encadrée au sommet d'un arc aigu que surmonte une nouvelle galerie décorée d'arcades et de six obélisques, puis enfin couronnée par un dernier pignon orné de sculptures et d'entrelacs qui porte radieuse et élancée la croix, dernier et suprême ornement de cette façade resplendissante. A côté de ce dernier pignon, et pour remplir l'intervalle entre les deux grandes tours, s'élèvent quatre tourelles décorées d'arcades et d'obélisques à jour, avec de jolis entrelacs et surmontées de statuettes. De ces quatre tourelles, deux seulement ont encore leur couronnement. Le tonnerre, en 1683, avait renversé trois de ces tourelles; une seule a été reconstruite. Ainsi on peut énumérer trois étages d'édifices à cette façade : le premier, celui du bas, comprenant le porche central et les deux portes latérales; le second, la rosace et les sept grandes ar-

cades aveugles terminées en pyramides; le troisième comprenant les quatre grandes tourelles; le tout encadré par la tour Saint-Romain et la tour de Beurre.

Les statues qui peuplent cet imposant ensemble étaient primitivement au nombre de deux cent soixante et une. Les ravages des huguenots en 1562, la révolution de 1793, et le temps, ce maître démolisseur, ont fait des vides et des mutilations nombreuses dans ces glorieuses phalanges. La façade elle-même tout entière a singulièrement souffert, et il est grand temps, si l'on veut conserver à l'art et à la Normandie cet admirable monument, de songer à une sérieuse restauration. Elle devient de jour en jour plus urgente. Dans l'état où sont les statues et figurines, les petites scènes si nombreuses et si délicates des baies, il est impossible d'entreprendre une description exacte. Beaucoup de niches sont vides, grand nombre de statues sont mutilées et manquent d'attributs. Nous nous bornerons donc à un aperçu général.

Les dix-huit statues du bas du porche et des piliers adjacents ont disparu. Les statues immédiatement supérieures représentent le Sauveur et les douze Apôtres. Les têtes de onze de ces statues ont été coupées, et les attributs enlevés. Le Sauveur tient la boule du monde de la main gauche et bénit de la droite. Cette statue est la première du pilier à droite du spectateur et la plus rapprochée du portail. Les statues des Apôtres, manquant d'attributs, sont difficiles à caractériser. Les supports et les colonnettes sont couverts de petites scènes qui témoignent d'un art délicat, mais que les mutilations ont tellement défigurées, qu'elles sont devenues méconnaissables. Les moulures en retraite du portail, capricieusement sculptées, forment une série de piédestaux et de dais entre lesquels sont logées des statues d'anges et de bienheureux qui composent comme la cour céleste. Entre la rosace et l'arc aigu qui la surmonte se trouve la statue de la Vierge-Mère, patronne de l'église et du diocèse de Rouen, entourée de deux anges.

Dans les arcades aveugles, à gauche du spectateur, on voit cinq Evêques et un abbé qui tient sa mitre entre les mains. Ces Evêques

sont probablement les premiers apôtres de la Neustrie et les patrons du diocèse. Dans le rang supérieur, six statues d'Apôtres. On distingue aisément saint Pierre à ses clefs, saint Paul à son glaive, saint André à sa croix, saint Jude à sa palme, saint Jacques le Mineur à son bâton de foulonnier, saint Thomas à la pierre de son supplice. Plus haut enfin, sont les statues de saintes femmes, reines et abbesses, protectrices ou patronnes de la Normandie. Dans l'arcade aveugle proche de la rosace, les deux rangs de statues sont consacrés à des personnages du Nouveau Testament, parmi lesquels sainte Madeleine, et à des anges.

A droite du spectateur, dans l'arcade correspondante, sont des personnages de l'Ancien Testament, notamment David, Josué, Elie, Moïse, et au-dessus, des anges. Beaucoup de statues font défaut de ce côté. Les types de reines qu'on rencontre pourraient bien appartenir à l'histoire normande ; mais dans l'état incomplet de l'ornementation actuelle, il faut être sobre de conjectures.

Les pyramides sont partout surmontées d'anges ou de personnages allégoriques difficiles à reconnaître.

Les deux portes latérales, qui ont conservé leur cachet primitif du XIII[e] siècle, sont décorées de bas-reliefs et de statues. Le bas-relief du portail proche la tour de Beurre (à droite du spectateur) est divisé en deux compartiments. A la partie supérieure, le Sauveur, assis, est entouré d'anges. La partie inférieure, mutilée au point d'être inintelligible, n'a jamais été interprétée. Nous pensons, nous, qu'elle représente le martyre de saint Etienne. Des hommes portant des pierres s'apprêtent à lapider Etienne agenouillé, auquel un ange montre le ciel ouvert. Saul assiste debout à ce spectacle. Il va de soi que notre opinion est toute conjecturale et sujette à révision. Le bas-relief du portail proche la tour Saint-Romain (à gauche du spectateur) comprend aussi deux compartiments. Le premier nous montre un Evêque, probablement saint Romain, enseignant l'Evangile au peuple. Le second est consacré au martyre de saint Jean-Baptiste. Hérode, assis à sa table, contemple Salomé dansant devant lui. Par un caprice singulier, le sculpteur a représenté Salomé dan-

sant la tête en bas. Le saint est décollé dans sa prison par un bourreau, et sa tête est apportée dans un plat à Hérodiade, qui jouit de son odieuse vengeance.

Ainsi, dessous l'enseignement apostolique représenté par saint Romain, le premier témoignage du sang donné à la liberté du ministère sacré par saint Jean-Baptiste; comme, à l'autre portail, le martyre de saint Etienne est la première affirmation, faite dans les supplices, de la foi révélée au monde par le divin Maître.

Il y avait au-dessus de l'ogive de ces deux portes, et sous l'arc cintré, des peintures murales à fond d'or dont la trace est visible, mais dont le sujet ne peut être sûrement déterminé. On peut conjecturer que ces peintures représentaient la sainte Vierge entourée de la hiérarchie céleste, couronnée et confirmée en gloire. Des traces de peintures sont encore apparentes dans les moulures de ces portes, selon l'usage invariable des grandes cathédrales au XIII[e] siècle.

Devant la masse de détails qu'offre cette façade si riche autrefois, et aujourd'hui si dégradée, une description minutieuse est presque impossible, et c'est le cas de répéter cette observation naïve mais vraie de D. Pommeraye : « Une seule vue de ce portail en fait plus concevoir et en donne une idée plus parfaite que tout ce que l'on en pourrait écrire en plusieurs pages. » La largeur totale de la façade, en comprenant les tours, est de cent soixante-dix pieds, soit près de cinquante-sept mètres. Elle est une des plus développées qu'on connaisse en architecture, et ne contribue pas peu à donner à la Cathédrale ce caractère saisissant de majesté qui commande, dès la première vue, l'admiration et le respect.

Selon certains auteurs, on n'aurait mis que trois ans à composer cette grande œuvre ; mais il est plus probable qu'elle ne fut achevée, suivant l'opinion commune, qu'en 1530.

Nous avons encore les comptes (1) de Gilles de Tilques, trésorier de Georges II d'Amboise, qui mentionnent à des dates différentes les dons et aumônes à l'Église de Rouen « pour parfaire le portail

(1) Archives de la Seine-Inférieure, G. 97, 1516-1517.

commencé par Monseigneur le Légat. » Ces documents autorisent à conclure que l'œuvre ne prit fin que vers l'époque indiquée (1530).

Dans l'intervalle, le Cardinal Georges d'Amboise était mort (25 mai 1510) à Lyon. On le rapporta à Rouen, où on lui fit des funérailles magnifiques, racontées par les historiens normands, et dont le récit est étranger à notre sujet. Le Cardinal, si magnifique pendant sa vie pour sa Cathédrale, lui laissa par son testament un legs considérable qui permit de continuer les travaux en cours d'exécution.

Son neveu, Georges II d'Amboise, qui monta sur le siége de Rouen, hérita de la munificence de son oncle et continua ses libéralités à notre église métropolitaine. L'un de ses premiers actes fut d'élever à la mémoire et sur les restes mortels de l'illustre bienfaiteur de notre église l'incomparable tombeau dont nous allons parler.



CHAPITRE XV.

XVIe SIÈCLE.

LE TOMBEAU DES CARDINAUX D'AMBOISE.

« S'il plaît à Messieurs du Chapitre, avait dit le grand Cardinal Georges d'Amboise dans son testament, ils feront mettre mon corps devant Notre-Dame, en la grande chapelle où sont enterrés mes prédécesseurs ; et pour faire ma tombe, j'ordonne deux mille écus au soleil ; j'entends qu'elle soit de marbre. » Le vœu du mourant fut pleinement et splendidement exécuté. L'infatigable maître de l'œuvre, Roullant Leroux, qui avait composé cette merveille du grand portail de la Cathédrale que nous avons essayé de décrire dans le chapitre précédent, fut chargé de l'exécution du célèbre mausolée. Il mit dix ans à parfaire son plan, à réunir les matériaux, à commander et à surveiller l'exécution des sculptures, à préparer, en un mot, les éléments de ce magnifique ouvrage, dont il posa la première pierre le dernier jour de juin de l'année 1520.

On peut suivre en quelque sorte jour par jour, dans les comptes de Gilles de Tilques, Pierre Roussel, François Le Conte, trésoriers

de Mgr Georges II d'Amboise, l'édification de ce monument. Ce compte existe dans les archives départementales, et M. de Beaurepaire en a donné dans son Inventaire (série G), publié en 1868, les détails principaux, qui nous ont fourni la substance de notre propre travail. Le savant M. Deville, que nous ne cesserons de louer et de consulter, avait mis ces comptes à contribution dans son livre admirable des *Tombeaux de la Cathédrale*. Encore une fois tout le mérite de ces recherches lui revient en première ligne; et en lui rendant hommage, nous ne faisons que remplir un devoir de stricte équité.

C'est donc Mgr Georges II d'Amboise qui fournit en grande partie aux frais du monument funèbre de son illustre parent. Chaque année, dans ses comptes reviennent les mentions suivantes : « Mise à cause de la sépulture de Monseigneur le Légat que Dieu absoulle.... Frais pour la sépulture de Monseigneur.... Estat de la mise pour sépulture de feu, de bonne mémoire, Monseigneur le Légat, en son vivant archevêque de Rouen, oncle de Monseigneur.... Mise pour la sépulture.... Mise à cause de la sépulture.... Continuation de travaux à la sépulture de Monseigneur.... » Et cela depuis l'année 1515-1516 jusqu'à l'année 1524-1525, c'est-à-dire pendant dix ans.

Or, disons-le de suite, ce magnifique monument, l'une des merveilles de l'art de la Renaissance, que les artistes, les critiques et les historiens ont célébré à l'envi comme l'un des bijoux les plus précieux et les plus accomplis de notre écrin national, n'a pas coûté plus de 6,952 livres 16 sous 4 deniers; en somme, une quarantaine de mille francs de notre époque, le double à peu près de ce qu'a coûté le tombeau du Cardinal de Croy.

Faisons, autant qu'il nous est possible, à chacun des artistes qui prirent part à cette belle œuvre, la part qui leur revient.

Le plan général, plein de grâce, de dignité, de goût et d'originalité, appartient à l'architecte de la Cathédrale, Roullant Leroux.

Le maître sculpteur qui fit éclore sous son ciseau tant de statues délicieuses et d'ornements d'une perfection achevée était un Rouennais et s'appelait Pierre Desaubeaulx. Il fut aidé par les sculpteurs ou « ymaginiers » Regnaud Therouyn, André le Flament, jusqu'à

fin du travail, et pendant quelque temps par Matthieu Laignel et Jean Chaillou. Bien qu'on ne trouve pas dans les comptes la désignation des morceaux de sculpture sortis du ciseau de ces sculpteurs, on peut s'en rapporter à la conclusion qu'a formulée en connaissance de cause, et après une étude attentive, M. Deville. « Il paraît certain, dit-il, qu'on doit attribuer spécialement à Pierre Desaubeaulx les figures d'apôtres de la partie supérieure. Regnaud Therouyn et André le Flament ont travaillé conjointement avec lui au couronnement du mausolée. »

C'est ce même Desaubeaulx, remarque M. Deville, qui fut employé à la décoraticn du porche de la Cathédrale. On doit à son ciseau magistral une assez grande partie des figures qui l'embellissent, et particulièrement le bas-relief généalogique de l'arbre de Jessé qui occupe le fronton de la porte principale. Il est juste de conserver le nom de cet artiste de premier ordre à la postérité et de lui donner sa place parmi ceux qui ont travaillé avec le plus d'amour et de succès à la splendeur de notre chère basilique.

Les peintres qui revêtirent le mausolée de dorure et de riches couleurs ne doivent pas être oubliés. Ce furent Richard Duhay et Léonard Feschal qui avaient déjà déployé leur talent, dit M. Deville, dans la décoration du château de Gaillon.

Dix ans furent donc employés à préparer le monument et cinq ans à l'élever. Le style est celui de la Renaissance. Se pliant aux goûts du siècle, l'architecte a abandonné l'ogive et l'arcade en tiers point, les formes élancées et l'austère simplicité des édicules gothiques. Il déploie dans ce'tombeau le luxe, la profusion et la délicatesse des ornements du XVIe siècle, et lui donne les formes plus amples et plus moelleuses de l'architecture renouvelée.

Nous n'avons pas le dessein de nous livrer à ce sujet à l'étude de la transformation que subit au XVIe siècle l'architecture religieuse et civile. On sait du reste que la découverte des manuscrits de Vitruve, les travaux d'Alberti, de Brunelleschi et d'autres maîtres italiens, que le goût qui s'était manifesté si ouvertement et dans toutes les branches de l'art pour l'antiquité classique, enfin que cet esprit d'in-

novation et de réforme qui fermentait dans la société aussi bien que parmi les artistes et les théologiens, avaient amené cette évolution nouvelle de l'art et de la littérature qu'on a saluée du nom de Renaissance. On a écrit mille volumes sur cette brillante époque et l'on n'a presque plus rien à en dire. Toutefois faisons remarquer avec M. de Caumont que le style de la Renaissance ne fut pas une imitation servile de l'antique. Il eut son caractère propre, ses innovations heureuses, ses grâces originales. Si l'étude de l'antique en fait le fondement, la recherche des effets nouveaux, les motifs de décoration inédits et pittoresques, le culte de l'harmonie des formes, l'observation des richesses de la nature, le respect des progrès acquis et le soin de rajeunir l'art sans renier les belles et légitimes conquêtes de l'expérience, préservent la Renaissance et des écarts d'une révolution radicale, et d'un plagiat misérable, et d'un recul de quinze siècles. Quelle similitude y a-t-il en effet entre le tombeau des d'Amboise et les monuments funèbres de l'art grec ou romain? Quelle ressemblance entre les châteaux de Blois, de Chambord, de Chenonceaux, de Fontainebleau, etc., avec les palais antiques ou les villas de Rome et de Pompéi?

Le mausolée des d'Amboise est donc, à proprement parler, une œuvre originale, qu'on peut dire même sans rivale dans toute la France. M. Deville en a donné une description minutieuse que nous n'aurons pas la témérité de refaire. Nous en reproduirons seulement les lignes principales.

Ce monument présente un développement de six mètres environ en largeur et de huit mètres de hauteur. Il est composé de marbre et d'albâtre, et embelli par toutes les richesses que la sculpture et l'art décoratif peuvent prodiguer. Pas une place où le ciseau de l'artiste n'ait fouillé et laissé quelque ornement gracieux. C'est comme un défi fait à l'œil et à l'imagination.

En commençant par le bas, le soubassement qui forme le sarcophage du tombeau est divisé par sept pilastres couverts d'arabesques terminées par de petites figures de moines en prières. Entre ces sept pilastres s'arrondissent six niches à caissons, où sont assises six

statues exquises, d'un mètre de hauteur, qui représentent les six vertus théologales, hommage délicat rendu au défunt : la Foi, la Charité, la Prudence, la Tempérance, la Force, la Justice. Au-dessus du soubassement s'étend portée par les consoles des pilastres la tablette du tombeau, laquelle est en marbre noir. L'inscription suivante est gravée sur la tranche en lettres d'or :

Pastor. eram. cleri. populi. pater. aurea. sese.
Lilia. subdebant. quercus. et. ipsa. michi (mihi)
Mortuus. en. jaceo. morte. extinguuntur. honores.
At. virtus. mortis. nescia. morte. viret.

« J'étais le pasteur du clergé, le père du peuple. Les lis d'or, le chêne lui-même m'étaient soumis. Voici que je suis étendu sans vie. Les honneurs disparaissent avec la mort ; mais la vertu, qui ne connaît point la mort, fleurit avec elle. »

Le chêne auquel il est fait ici allusion représente le Pape Jules II, de la maison de la Rovere, qui avait pour armes parlantes un chêne d'or. Rovere en italien signifie chêne, comme quercus en latin. On veut constater ici l'influence que Georges d'Amboise exerça à la cour de Rome et à celle de France.

Sur la tablette du tombeau sont placées les deux statues des Cardinaux d'Amboise, Georges Ier et son neveu Georges II. Dans l'origine, c'est-à-dire en 1525, il n'y avait que la statue de Georges Ier le Légat, laquelle était accompagnée d'anges pleurants. Georges II d'Amboise fit enlever vers 1541 les anges et fit placer sa statue à côté de celle de son oncle.

Le Légat, en costume de Cardinal avec la *cappa magna*, est représenté à genoux, en prières, les mains jointes, le visage tourné vers l'orient. La tête pleine de dignité et d'expression, dit M. Deville, est d'une exécution admirable. La statue et le coussin sur lequel elle pose sont en albâtre.

La seconde statue, celle du neveu, fut faite primitivement par Jean Goujon. L'artiste avait représenté le Prélat en costume d'archevêque ; mais lorsque Georges II eut été promu au cardinalat, il témoigna le désir d'être représenté revêtu des insignes de son éminente dignité.

On substitua donc une nouvelle statue à l'ancienne, mais on y adapta la tête, œuvre de Jean Goujon. Cette tête, à vrai dire, est loin d'offrir un type de beauté accomplie ; mais le Cardinal était peu favorisé de ce côté, et l'artiste n'a été que trop fidèle.

Les statues se détachent sur un fond qui forme comme la seconde partie du monument. La partie inférieure de ce fond est divisée par de courts pilastres qui rappellent ceux du soubassement. La partie centrale offre un bas-relief en albâtre, d'un mètre carré, représentant le patron des deux Prélats, saint Georges à cheval, terrassant le dragon. Une femme en prières et un berger gardant ses brebis complètent le tableau. A droite et à gauche du bas-relief sont placées dans des niches six statuettes : un Evêque, la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, saint Jean-Baptiste, saint Romain, un saint personnage revêtu d'un cilice, un Archevêque bénissant ; puis, aux extrémités, deux statuettes d'archevêques surmontées de dais artistement travaillés, puis deux figures, l'une l'Espérance, l'autre la Virginité, coupées par la tablette du sarcophage. Au-dessus du bas-relief et des six statuettes s'élève et s'arrondit une riche voussure à caissons, d'où descendent trois pendentifs à jour. La voussure elle-même est surmontée d'une frise charmante où s'ébattent des oiseaux et des anges.

La partie supérieure du monument, qui est du plus riche effet et qui lui forme comme un diadème resplendissant, est divisée par des pilastres en six niches entrecoupées à leur tour de sept niches plus petites. Les petites niches intermédiaires abritent les statues de Daniel, de la sibylle Simerie, d'Osée, de la sibylle Europe, de Roboam, de la sibylle Agripe, et de Moïse. Les six niches principales renferment les apôtres accouplés : Saint Pierre et saint Paul, saint Jacques et saint Jean, saint André et saint Thomas, saint Simon et saint Thadée, saint Jacques le Mineur et saint Philippe, saint Matthieu et saint Barthélemy.

Les fleurons du diadème terminal sont formés par des tourelles ajourées avec figurines qui alternent avec de petits pinacles également ouverts, d'un travail élégant et fin à ravir. Et là encore des sta-

tuettes aussi parfaites de formes que dans les endroits le plus en vue. Des anges tenant des guirlandes, auxquelles sont attachées six cartouches portant le nom de Georges d'Amboise, accompagnent les pinacles. Tout ce marbre fouillé, ciselé, dentelé, ces statuettes, ces guirlandes, ces arabesques, ces fleurs, ces mille décorations minuscules, éblouissent l'œil et confondent l'attention. Et cependant les détails n'enlèvent rien à la grâce, à l'harmonie de l'ensemble. Malgré le luxe et la splendeur des motifs secondaires, c'est une œuvre pleine de majesté, et j'oserai dire d'unité. L'attitude des deux statues principales, leur pieuse et sereine expression donnent au monument sa vraie signification. Ce n'est pas sans doute un tombeau comme les autres; et il n'éveille aucune des idées lugubres qui s'attachent à la mort. Mais on ne peut pas dire que ce soit une œuvre déplacée. Tel est l'art consommé avec lequel a été conçu et exécuté ce monument, que rien ne choque le spectateur et ne le détourne de l'impression voulue et recherchée par l'auteur, celle d'un pieux et brillant hommage rendu à la mémoire de deux Cardinaux « magnifiques » qui ont comblé de leurs bienfaits la ville et l'église métropolitaine de Rouen.



CHAPITRE XVI.

XVIe SIÈCLE.

LA FLÈCHE.

Le 4 octobre 1514, un malheur imprévu frappait notre chère basilique et la découronnait de son antique et merveilleuse « aiguille. » Cette pyramide en pierre, placée dès le XIIIe siècle, en signe de triomphe, sur le monument radieux, portait dans les airs la croix métropolitaine à une hauteur inconnue jusque-là. Elle ressemblait aux clochers de Chartres, mais les surpassait beaucoup en élévation et en dimension ; ornée de galeries et flanquée de tourelles, elle se terminait par une couronne impériale. Ce sont les seuls renseignements que dom Pommeraye et Farin nous donnent sur cette première flèche, qu'ils nous dépeignent comme plus haute encore que celle du XVIe siècle.

L'incendie du 4 octobre 1514 devait faire disparaître ce superbe monument. Dom Pommeraye rapporte ainsi ce sinistre :

« Un mercredy 4 octobre 1514, des plombiers qui travailloient à

ressouder quelques ruines dans ce clocher, mirent le feu par leur négligence à la charpente. On vid sortir sur les dix heures du matin un gros tourbillon de fumée de cette pyramide, qui fit connoître dans la ville que le feu étoit dans le clocher ; le peuple y accourut aussitost, mais le vent ayant poussé les flammes avec violence, elles s'augmenterent de moment en moment, de telle sorte qu'elles sembloient menacer d'un embrasement general tout ce grand et vaste temple. Le mal étant donc devenu sans aucun remede humain, on eut recours dans la ville à ceux du Ciel : il se fit plusieurs prieres publiques et processions où les reliques des saints furent portées avec une devotion extraordinaire. Cependant le feu qui s'étoit attaché avec plus de fureur à cette belle pyramide la reduisit en cendre à moins d'une heure ; de sorte que l'on voyoit couler les ruisseaux de plomb de dessus les toicts et par dedans les gouttieres, meslé avec le metail des cloches qui étoient dans le clocher. Le vent portoit les charbons et les flammes non seulement sur les maisons voisines, mais jusques dans l'abbaye de Saint-Oüen, et même la croix de fer qui faisoit le couronnement de l'éguille étant tombée sur la charpente du chœur, et de là sur les voutes qu'elle avoit percées, quelques-unes des chaires du chœur et le crucifix furent brûlez ; de sorte que cette même couverture qui brûloit déja sembloit menacer non seulement le reste de l'église (comme j'ay dit) mais toute la ville d'un horrible incendie. Toutesfois Dieu permit que sur le midy l'impetuosité du vent aussi bien que celle du feu se modererent, et avec le prompt secours que toute la ville y apporta, en fournissant d'eau que l'on avoit arrétée jusques à la hauteur de trois ou quatre pieds dans la nef de l'église, le feu fut entièrement éteint. »

On imagine facilement la désolation du clergé et du peuple en face de ce malheur. Toutefois, loin de se décourager, le Chapitre se mit résolûment à l'œuvre et commença par pourvoir au plus pressé. En moins de trois mois, la pyramide fut remplacée par un solide beffroi en charpente, dans lequel on suspendit immédiatement quatre nouvelles cloches, dont la première, du poids de 666 livres, avait été donnée par Louis de Grâville, amiral de France.

Puis on s'occupa de la réédification d'une nouvelle flèche. On ferait un récit des plus curieux si l'on voulait raconter dans tous ses détails l'histoire de la construction de cette flèche. Les registres du Chapitre nous initient aux différentes et longues péripéties de cette œuvre. Elles nous prouvent, une fois de plus, que nos pères ne faisaient rien à la légère et s'entouraient, avant de prendre parti, d'un luxe de renseignements qui paraîtrait aujourd'hui bien superflu à tant de bâtisseurs téméraires et présomptueux. Les cendres de « l'Eguille » étaient à peine refroidies, que le Chapitre met en délibération sa reconstruction, et reçoit des plans qu'il renvoie à l'examen d'une commission spéciale. En même temps, comme les dépenses que ce travail considérable allait entraîner dépassaient de beaucoup ses ressources, il s'ingénie à les faire naître et intéresse à sa cause tous ceux qui peuvent la servir. Avant tout il député un chanoine vers Georges II d'Amboise, alors à Abbeville, pour lui annoncer le sinistre.

Ce Prélat se hâta de donner aux chanoines l'assurance « qu'il les assisterait de tout son possible et employerait en leur faveur le crédit qu'il avait auprès de Sa Majesté. » Deux chanoines furent immédiatement délégués vers le roi Louis XII et lui portèrent une requête pressante. Le Chapitre, afin d'en assurer l'effet, se recommanda au Cardinal de Bayeux, à l'Evêque de Paris, à Antoine Bohier, le célèbre abbé de Saint-Ouen, à son frère le général de Normandie. Bref, toutes ces influences réunies obtinrent du roi la somme de 12,000 livres payables en six ans. Louis XII ne put leur faire remettre que 2,000 livres, et c'est François Ier qui, en 1517, sur de nouvelles instances, octroya les 10,000 livres, échelonnées en paiements partiels pendant dix années. Le Souverain Pontife, Léon X, de glorieuse mémoire, fut également sollicité. Ce grand Pape, qui avait un si vif amour de la maison de Dieu, s'empressa d'accorder des indulgences aux fidèles qui contribueraient par leurs offrandes au couronnement de notre Métropole. De leur côté, « les chanoines et autres officiers de la Cathédrale se cotisèrent, dit dom Pommeraye, à proportion de leur revenu. » Dès le premier jour, un homme généreux, Artus Fillon, avait donné 30 écus d'or, huit ducats, six coupes et six gondoles d'ar-

gent. Ces ressources diverses permirent de commencer les travaux les plus urgents, auxquels présida, avec son dévouement et son talent accoutumés, le maître de l'œuvre, Roullant Le Roux.

Il fallait d'abord réparer la portion de la tour calcinée par le feu. Au lieu d'une simple réparation, Roullant Le Roux, amoureux de son art, conçut, dit M. Deville, le plan d'un étage supérieur. Ici nous laissons la parole au savant auteur de la *Revue des Architectes de la Cathédrale* :

« Son projet, sur lequel il s'était ouvert au maître-charpentier de la flèche, commençait à se dessiner aux yeux, lorsque le Chapitre, sur le rapport de quelques-uns de ses membres, qui étaient montés à la tour, accompagnés de plusieurs maîtres-maçons de la ville, manda Roullant Le Roux, pour qu'il eût à expliquer pourquoi il outrepassait ainsi la hauteur qui lui avait été prescrite. Roullant Le Roux, sans se déconcerter, répondit qu'il agissait ainsi pour la somptuosité et la beauté de l'église, *ad sumptuositatem et decorem ecclesiæ* ; qu'il n'avait encore excédé que de neuf pieds l'ancienne bâtisse, et qu'il entendait s'élever de sept toises et demie en sus ; que c'était nécessaire pour la somptuosité de l'édifice ; que telle était aussi l'opinion du maître-charpentier, Martin Desperroys. « Cependant, si le Cha-
« pitre, ajouta-t-il, y tient absolument, je pourrai me contenter de
« quinze pieds ; mais cela sera moins somptueux. »

« Les chanoines décidèrent qu'un plan leur serait soumis, et que, maître Martin Desperroys entendu, il en serait délibéré ultérieurement.

« Soit que Roullant Le Roux n'eût pas attendu la décision, soit qu'elle lui eût été favorable, toujours est-il que l'étage dont il avait conçu le plan fut mené à fin ainsi qu'il l'avait combiné. Comme pour faire triomphe il plaça dans une des niches du pilier d'angle regardant le couchant, une statue en pierre de maître-maçon, qui doit bien certainement offrir le portrait du vieux bâtisseur.

« Cet artiste, il faut le reconnaître, en construisant cet étage, s'était peu préoccupé du soin de l'harmoniser, pour le style, avec la base de la tour. Dédaigneux de l'art du XIIIe siècle, dont les tradi-

tions étaient perdues, il se sentait entraîné invinciblement vers la nouvelle architecture, dont il avait admiré les naissantes merveilles au château de Gaillon. »

Les travaux de la tour terminés, restait la question de la flèche. Serait-elle en bois ou en pierre ? Telle était la question qui se débattit pendant neuf ans. Le Chapitre fit venir des maîtres-maçons de Chartres, de Beauvais, de Harfleur, de Carentan, leur adjoignit plusieurs maîtres de Rouen, qui tous se déclarèrent pour la pierre, « comme étant plus somptueuse. » Ils se livrèrent à un examen attentif de la tour et déclarèrent qu'elle était en état de porter une pyramide en pierre.

La question toutefois resta indécise jusqu'en 1523, où il fut décidé enfin « une fois pour toutes que la flèche serait faite en charpente dans la forme antique. »

De longues années devaient se passer avant la mise à exécution de ce dernier projet.

Roullant Le Roux, chargé d'ans et d'infirmités, mourut en 1527, et fut remplacé par Symon Vittecoq. Le maître-charpentier de la Cathédrale, Martin Desperroys, suivit dans la tombe son vieux compagnon. Il nous faut arriver jusqu'en 1542 pour trouver la reprise des travaux de la flèche.

Georges II d'Amboise hâta par ses instances et surtout par ses magnifiques libéralités l'achèvement de l'édifice. Il prit la résolution de fournir aux dépenses considérables de cette entreprise en hypothéquant jusqu'à la concurrence de 18,000 livres tournois (environ 80,000 fr. de notre monnaie) ses terres et seigneuries de Vauvray, Bussi, la Chappe, Chippes, Cernon, Cuperle, « et, selon les expressions de son admirable lettre pastorale du 30 avril 1544, autres terres et seigneuries à nous appartenant, et généralement tous et chacun nos autres biens meubles et immeubles quelconques, présents et à venir, et ceux de nos hoirs en quelques lieux et places qu'ils soient situés et assis. Nous voulons qu'il soit appliqué et employé à la décoration de notre dite église. »

Les motifs qu'il donne en tête de sa lettre à cette détermination ne

sont pas moins dignes d'être cités et conservés à la reconnaissance publique.

« Nous, dit le Prélat, meus de dévotion et ayant zèle à la décoration de la maison de Dieu et perfection d'icelle église notre espouse, ayant proposé et délibéré sous un à deux ans ou environ faire réédifier et rétablir ladite tour, et faire de telle magnificence que ladite église et le lieu le requièrent... après avoir sur ce appelé et fait venir devant nous nos dits confrères chanoines et Chapitre de notre dite église, nous leur avons déclaré que nous voulions obliger, affecter et hypothéquer tous nos biens meubles et immeubles, présents et à venir, et ceux de nos hoirs, à la perfection de ladite tour au cas que nous le puissions parfaire de notre vivant. »

Cette démarche, ce langage se passent de commentaires ; ils sont au-dessus de toute louange, et prouvent une fois de plus de quel zèle étaient animés ces généreux Archevêques d'Amboise dont notre Eglise et notre cité ne sauraient assez bénir les noms.

Les comptes de Georges II d'Amboise, publiés par M. de Beaurepaire dans la série G de l'Inventaire des archives de la Seine-Inférieure, montrent que le Prélat ne mit aucun retard à l'exécution de ses promesses. En 1544-1545, dans le compte rendu par le trésorier Mathurin Sedille nous trouvons cette mention : « Mise à cause de l'édifice de la tour et clocher de l'église de Rouen, 3,588 livres. » Ce qui n'empêchait pas les aumônes accoutumées. Nous lisons dans le même compte : « Pour l'aumône des pauvres de Rouen, 500 livres. »

Ce fut un maître-charpentier de notre ville, Robert Becquet, qui fut chargé de dresser le plan de la flèche et d'en diriger l'exécution. Son plan sortit triomphant des discussions contradictoires auxquelles il fut soumis devant le Chapitre, et dont M. Deville nous a conservé les curieux détails. L'année 1543 se passa à descendre le beffroi provisoire, et l'année 1544, dit M. Deville, vit enfin dresser et s'élancer dans les airs la flèche si longtemps attendue et si vite enfantée. Ce chef-d'œuvre de hardiesse et d'élégance ne demanda guère en effet que quatre mois de travail pour être terminé. Le 12 septembre 1544, on posait la croix de fer qui le surmontait, et le 12 octobre le beau coq doré rayonnait aux regards ravis des habitants.

Il serait injuste d'oublier les noms des modestes et dévoués auxiliaires que s'adjoignit Robert Becquet dans l'exécution de son œuvre. Ces noms, les comptes précités nous les révèlent : Toussains Dubuc, charpentier ; Jacques Hallé, Nicolas Dumonstier, maîtres plombiers ; Pierre Hellot, Jehan Gaugain, Georges Lepillier, Nicolas Fumyèvre, Louis Debray, peintres et doreurs.

Le nom de Robert Becquet, dirons-nous avec M. Deville, resta attaché à cette œuvre magistrale, objet de l'admiration des Rouennais, que la flèche en fer destinée à la remplacer, malgré son immense élévation et la savante combinaison de sa structure, n'effacera pas dans leur esprit.

Quant à la description de cette flèche que notre génération n'a pas connue, nous ne pouvons mieux faire que de l'emprunter à l'excellent ouvrage de Hyacinthe Langlois (1) :

« Cette belle pyramide s'élevait majestueusement sur la tour de pierre qui subsiste encore au centre de la croisée. Quatre énormes piliers de 38 pieds de circonférence, contrebutés au dehors par des arcs-boutants dirigés sur les angles, supportent cette tour dont la base appartient au XIIIe siècle, et qui présente à l'extérieur trois étages de styles fort distincts.

« Un nombre égal de balustrades à claire-voie, dont deux sont de pur ornement, décorent cette belle masse d'une triple ceinture et fixent l'œil sur les trois divisions qui s'élèvent en formant l'une sur l'autre des retraites peu profondes.

« L'étage intermédiaire compose la sommité de la lanterne, haute, sous clef-de-voûte, de 160 pieds et percée de huit grandes fenêtres vitrées à riches compartiments et terminées en ogives.

« Huit fenestrelles, divisées par un seul meneau, sont figurées seulement sur le plein du mur ; mais on les a masquées environ de moitié par les contre-forts élevés dans le XVIe siècle, après l'embrasement de 1514.

« Cette partie de la tour est décorée de grandes figures, au nombre

(1) *Notice sur l'incendie de la flèche*, pages 55 et suiv.

de quatre seulement, placées en regard des points collatéraux de l'horizon.

« L'étage supérieur qui couronne immédiatement la voûte de la lanterne, fut construit après l'incendie dont nous venons de parler. Il recevait le soubassement en charpente de la dernière pyramide, dont les maîtresses pièces reposaient sur l'épaisseur des murs, et renfermait un beffroi auquel étaient autrefois suspendues cinq cloches enlevées et cassées en 1793. Celle que l'on y replaça depuis vient d'être fondue dans le dernier incendie.

« Ce dernier étage, quoique postérieur à Louis XII, est, ainsi que les sculptures et les ornements qui l'enrichissent, entièrement dans le goût qui dominait sous le règne de ce prince ; on en retrouve encore l'empreinte dans les chambranles à moulures fleuronnées qui couronnent d'arcs très-surbaissés les trente-deux ouvertures de cette partie de la tour, dont chaque face offre quatre portes carrées surmontées d'un nombre égal de fenêtres de la même figure ; tous ces jours sont à claire-voie sans meneaux et sans vitrages.

« Huit statues de grandes proportions, distribuées sur les quatre faces, représentent des saints et plusieurs personnages dans le costume des xve et xvie siècles. Une de ces figures a été brisée dans le dernier événement. C'est au Cardinal d'Amboise II qu'on doit cette belle construction, dont le faîte était orné d'une balustrade d'un excellent style, composée de jolies arcades, de frontons et de vases. C'est là que se termine la tour de pierre.

« Le reste de la pyramide se composait, à partir de cette galerie jusqu'à sa pointe, de charpente revêtue de plomb. Trois mille quatre cent soixante-douze pièces de bois furent employées dans ce magnifique assemblage qui, d'abord, offrait un vaste socle, décoré de colonnes engagées d'un tiers dans la courtine. Elles soutenaient sur chaque face un fronton surmonté des armes des Cardinaux d'Amboise, supportées par deux anges de proportion colossale. Au-dessus de ce corps d'architecture s'élevait jusqu'à l'obélisque un noyau carré renfermant la cage de l'escalier, et embrassé par quatre ceintures composées d'arcades d'ordre toscan, posées étage sur étage : con-

ception hardie qui présentait par la légèreté de ses détails, la grâce de ses formes et la justesse de ses proportions, un ensemble d'un goût aussi rare qu'admirable.

« Le sommet de la dernière colonnade était couronné sur chaque angle d'une astragale surmontée d'un satyre assis, supportant des deux mains au-dessus de sa tête une corbeille de fleurs. Sur la plate-forme, au milieu de ces figures, exécutées en plomb, s'élevait sur sa base, cantonnée d'arcs-boutants ornés de fleurons, l'élégant obélisque qui soutenait la croix et le coq, et dont la hauteur était de 115 pieds 6 pouces.

« Cette croix était composée de cinq barres de fer, dont celle du milieu porte 15 lignes d'équarrissage et les autres 12; sa hauteur était de 16 pieds depuis le poinçon auquel elle était attachée jusqu'à la crête du coq, et le croisillon avait sept pieds d'envergure. Cette croix pesait en totalité quinze cent quarante livres, non compris les liens de fer qui la tenaient, et dont le poids était de trois cent treize livres. Le coq, pesant 28 livres, a de l'extrémité du bec à celle de la queue 40 pouces.

« L'élévation totale de la pyramide était de 396 pieds, mesure prise du niveau du sol de l'église à la crête du coq. On montait jusqu'à l'aiguille par un escalier de 571 marches, dont 359 étaient en pierre et 212 en bois. Au delà de ces dernières, on ne trouvait plus que des échelles au moyen desquelles on parvenait jusqu'à la quatrième enrayure de la flèche.

« Là, deux petites lucarnes laissaient apercevoir le tableau topographique le plus admirable par l'abondance de ses détails, la richesse de son ensemble et l'immensité de son plan, qui s'étendait à quatre, six et huit lieues vers différents points de l'horizon. C'est pourquoi, sans doute, un écrivain du XVIIe siècle appelait assez singulièrement cette superbe pyramide *Speculam pastoralem,* l'observatoire de nos archevêques.

« On vante avec raison la hauteur extraordinaire et la beauté des clochers de Vienne et de Fribourg, de Malines, d'Anvers, de Strasbourg, de Chartres, etc.; mais aucun d'eux peut-être n'est plus heu-

reusement approprié aux masses de l'édifice qu'il domine, au caractère du site qu'il décore, que l'élégante flèche que nous venons de perdre, ne l'était, soit à la basilique, soit à la ville entière dont elle indiquait si majestueusement dans les airs le point géographique. Parvenu sur les lieux d'où cet auguste *mont-joie* se découvrait à sa vue, le voyageur étonné s'arrête immobile, promène sur l'horizon aplani ses regards incertains, et demande aujourd'hui si Rouen existe encore. Oui, voyageur, cette ville célèbre est encore assise sur son antique sol ; tu la retrouveras tout entière, mais inclinant tristement sa tête humiliée et dépouillée de sa noble couronne. »



CHAPITRE XVII.

XVIe SIÈCLE.

FAITS PRINCIPAUX.

Les événements et cérémonies considérables qui s'accomplirent au XVIe siècle dans notre Cathédrale sont en si grand nombre, que nous ne pouvons guère que les mentionner.

En 1508, le 28 septembre, Louis XII vient visiter la ville de Rouen et est reçu dans l'église métropolitaine par le Cardinal Georges Ier d'Amboise, son digne ministre. Le 3 octobre suivant, la reine Anne de Bretagne est, à son entrée, l'objet des mêmes honneurs.

En 1510, notre Métropole est témoin des funérailles magnifiques faites à l'illustre Prélat que la mort lui a enlevé, et reçoit, le 18 juin, le corps de Georges d'Amboise.

François Ier vient à son tour s'agenouiller dans notre basilique (2 août 1517). Déjà, étant duc d'Angoulême, il avait accompagné Louis XII dans son voyage. Les registres capitulaires nous apprennent même qu'à cette époque le prince, alors à la fleur de son âge, avait

voulu monter dans la tour avec les jeunes seigneurs de sa suite pour voir de près le gros bourdon. En 1517, François Ier apparaît dans notre Cathédrale avec toute la pompe royale et voulut y entendre la Messe plusieurs jours de suite. La reine fut reçue le 3 août de la même année. François Ier revint en février 1523 ; mais son séjour, qui avait pour but principal la levée de nouveaux subsides, fut moins apprécié.

On apprenait en juin 1527 à Rouen les cruels événements qui avaient précédé et accompagné la prise de Rome par le connétable de Bourbon. On sait que ce misérable, qui avait promis à ses bandes le pillage de la ville sainte, fut tué en pénétrant dans Rome. La capitale du monde chrétien fut livrée en proie à ces brigands, la plupart luthériens et allemands, qui la saccagèrent pendant deux mois de fond en comble. Le Pape, réfugié au château Saint-Ange, y demeura six mois prisonnier. La France s'émut à la nouvelle de ces calamités, et des processions pour la délivrance du Saint-Père et la paix de l'Eglise furent célébrées partout. A Rouen, le Chapitre décida qu'on dirait en outre une Messe chaque jour à cette intention. Cette Messe était sonnée à glas, pour marquer le deuil universel. Les prières ne cessèrent que lorsque le Pape eut été rendu à la liberté. Ce fait nous montre que le dévouement de l'Eglise de Rouen au Saint-Siége s'est toujours signalé dans les circonstances critiques avec la même fidélité et la même ardeur. Et pour le dire en passant, l'épreuve à laquelle furent soumis en 1527 Rome et le Saint-Siége fut des plus redoutables. Nous croyons volontiers que les maux dont nous sommes affligés et les catastrophes que nous traversons ont été inconnus aux générations précédentes. La vérité est que chaque siècle a eu ses infortunes et ses rigueurs, que l'Eglise a été souvent en butte à la persécution, et que l'expérience de sa force invincible attestée par plus de dix-huit cents ans nous garantit, dans la crise que nous traversons, son triomphe final. La délivrance du Pape fut célébrée à Rouen par des transports de joie, et Georges II d'Amboise la consacra par de nouvelles libéralités à son Eglise métropolitaine.

Nous avons à mentionner dans les années suivantes les funérailles solennelles du grand sénéchal Louis de Brézé, gouverneur de la Normandie, inhumé le 19 août 1531 dans la chapelle de la Sainte-Vierge, où sa veuve, la célèbre Diane de Poitiers, lui fit ériger le superbe mausolée qu'on connaît ; en 1532, dans les premiers jours de février, l'arrivée de François Ier, du dauphin et de ses deux frères, de la reine et d'une cour nombreuse, qui assistèrent plusieurs fois à nos offices. Telle était l'impression que produisaient sur ces hôtes royaux les chants harmonieux de notre maîtrise, que plusieurs fois la cour nous enleva nos meilleurs exécutants. En 1517, lors de la première visite de François Ier, les gens du roi, profitant des ténèbres, dérobèrent deux enfants de chœur, dont l'un se nommait Dominique Dujardin. Les chanoines furent obligés de plaider pour les recouvrer et gagnèrent leur procès. Le maréchal de Lautrec leur écrivit même une lettre d'excuses. Plus tard il leur fallut céder aux ordres exprès du roi, qui réclama pour la chapelle royale (1532, 1543, 1546) Regnart d'Andeli, Nicolas Testart, et un nommé Ardant, dont la voix et la science du chant avaient ravi le royal aréopage.

En 1536, le 19 mars, nouvelles visites royales. Le roi et la reine d'Ecosse, mariés tout récemment, accompagnés d'une foule de seigneurs, firent séjour à Rouen et assistèrent aux fêtes pascales de notre Cathédrale.

Nos annales conservent le souvenir de plusieurs réceptions de Cardinaux-Légats faites en ce siècle : ainsi, le 2 juillet 1517, Philippe de Luxembourg, Cardinal et Légat du Saint-Siége apostolique ; le 15 janvier 1532, Antoine du Prat, chancelier de France, Cardinal-Légat ; le 14 janvier 1539, le Cardinal Alexandre Farnèze ; en décembre 1596, Alexandre de Médicis, Cardinal de Florence.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les cérémonies qui s'observaient à ces réceptions. Nous laisserons la parole à dom Pommeraye. « Antoine du Prat, chancelier de France, étant venu, dit-il, avec la qualité de Cardinal-Légat à Rouen, fit son entrée solennelle le 15 janvier l'an 1532, sur les trois heures après midy, dans la Cathédrale, où il fut receu par le Chapitre. Il vint monté à cheval jusques au

portail de la grande église, sous le poisle que messieurs de ville luy avoient présenté, à cause de sa qualité de Légat apostolique. Il étoit accompagné du Cardinal de Grammont, de plusieurs autres Archevesques, Evesques et autres seigneurs et personnes de marque. Il fut donc conduit par notre Archevesque George II, revêtu de ses habits pontificaux, et par le reste du clergé de la Cathédrale, jusques dans le chœur, où les cérémonies accoutumées furent faites avec grande pompe. L'Archevesque marchoit sans crosse et sans croix archiépiscopale, à cause de la dignité du Légat, lequel prit l'aspersoir de la main de l'Archevesque, et donna de l'eau bénite à ceux qui étoient présents. Il y avoit un oratoire à l'entrée du chœur, devant le crucifix, où il fit la prière; de là il entra dans le chœur, et alla droit proche l'autel sur un autre prie-Dieu. L'autel étoit paré des plus riches ornements de l'église, des plus belles et plus précieuses tapisseries et de draps de soye; les saintes reliques étoient exposées, et tous les cierges qui ont coutume d'être allumez le jour de l'Assomption, le furent en cette cérémonie. Après qu'il eut achevé sa prière, maistre R. Roussel, pour et au lieu du doyen qui étoit malade, luy fit compliment sur son heureuse arrivée, le Légat s'étant assis dans un fauteuil qu'on luy avoit préparé. La cérémonie étant achevée, il fut conduit dans le palais archiépiscopal en l'appartement qui luy étoit destiné. »

Georges II d'Amboise devait bientôt être honoré lui-même de la pourpre romaine, et le 30 janvier 1546 il était reçu comme Cardinal dans sa Cathédrale, au milieu des plus brillantes cérémonies.

En 1550, le 25 septembre, Antoinette de Bourbon, nouvellement mariée au roi d'Ecosse Jacques V, vint s'agenouiller dans notre basilique. Elle fut suivie de près par le roi Henri II et par Catherine de Médicis, qui passèrent dans notre ville les premiers jours d'octobre en fêtes splendides dont l'histoire a conservé minutieusement les détails. Rien n'égala la magnificence de la réception qui fut faite à ces illustres personnages, si ce n'est toutefois l'éclat de la cour qui les accompagnait. Ainsi on voyait figurer auprès du roi le duc de Guise, le comte d'Aumale son fils; les Cardinaux de Lorraine, de

Bourbon, de Châtillon, de Vendôme ; la reine Catherine de Médicis, la reine d'Ecosse, Diane de Poitiers, Marguerite de France, duchesse de Savoie, la duchesse de Guise, des évêques, des seigneurs en grand nombre, l'élite de la noblesse française. Notre cadre ne nous permet pas de nous étendre sur les cérémonies qui marquèrent la présence de la cour. On leur a consacré d'ailleurs des notices dont la principale, rééditée avec un luxe et un goût exquis par la Société des Bibliophiles normands, est bien connue des érudits.

Notons encore la réception du successeur de Georges II d'Amboise, le Cardinal Charles Ier de Bourbon, promu au siége de Rouen en 1550. Cette réception, qui eut lieu le 12 avril 1552, avec la solennité accoutumée, termina la série des événements heureux dont notre Cathédrale fut témoin dans ce siècle. Nous entrons dans la période néfaste des ravages, des excès et des guerres du protestantisme à Rouen.

C'est avec tristesse que nous abordons le récit des calamités et *de la grande désolation* que fit subir à notre Cathédrale l'hérésie triomphante. Nous n'avons nulle envie de rappeler en détail l'histoire du protestantisme en Normandie. Ces pages, écrites avec des larmes et du sang, réveillent de trop cruels souvenirs pour que nous les reproduisions. Nous nous bornerons, pour rester fidèle à notre plan, à retracer sommairement les événements qui eurent notre Cathédrale pour théâtre. Nous ne dirons rien de nous-même, et nous emprunterons le récit d'un historien aussi grave qu'impartial, M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie* (tome IIe, p. 390 et suiv.). Si l'on peut faire à M. Floquet un reproche, c'est celui d'avoir été très-indulgent dans son *Histoire du Parlement* pour les protestants. Lui-même en est convenu depuis, nous assure-t-on. Son témoignage est donc entouré de toutes les garanties. D'ailleurs, les faits que M. Floquet rapporte sont puisés aux sources mêmes, dans les documents juridiques; tous les historiens les ont rapportés avant lui, et comme lui, et ils n'ont jamais été contestés.

Nous sommes en 1562. Les protestants sont maîtres de Rouen.

« L'anniversaire de la journée du dimanche 3 mai 1562, écrit M. Floquet, sera à jamais un jour de deuil en Normandie, et pour les

catholiques pieux à qui sont chers nos saints mystères, et pour les hommes, quelle que soit leur croyance, qui aiment les arts et savent en apprécier les chefs-d'œuvre. Aux jours qui avaient précédé, plusieurs des églises qui environnent Rouen avaient été pillées, et on avait pu croire que la fureur des iconoclastes en resterait là; mais, pendant ce répit, ils se préparaient à de plus hardis sacriléges; les églises de Rouen avaient été réservées pour le dimanche, pour le jour où tous les catholiques, libres de soins et de travaux, se rendant, de toutes parts, aux offices, pourraient être témoins des horribles profanations que, dès longtemps, on méditait en secret.

« Donc, le dimanche 3 mai, entre dix et onze heures du matin, toutes les églises de Rouen, c'est-à-dire, avec les trente-six églises paroissiales, toutes les collégiales et conventuelles, sans nombre, furent, au même instant, envahies subitement par des hordes armées qui, s'y précipitant avec fracas, s'en prirent sur l'heure aux autels, aux reliquaires, châsses des saints, chaires, stalles, orgues, statues, tableaux; en un mot, à toutes les merveilles de l'art qui, à cette époque si peu éloignée encore de la Renaissance, s'offraient alors à chaque pas dans nos églises. Des chaires, des stalles, des retables magnifiquement sculptés, des ciboires, des ostensoires, des calices dont l'argent et l'or étaient le moindre mérite; des *jubés*, chefs-d'œuvre d'architecture, qui, placés au haut des nefs, accroissaient la majesté du chœur et du sanctuaire, tout cela fut frappé, mutilé, brisé, mis en morceaux. En un mot (c'est Théodore de Bèze qui va parler, et on l'en peut croire), « ils firent tel mesnage qu'il n'y demeura image ni « autel, fonts ne bénestiers, qui ne fust tout brisé, en telle diligence « que jamais on n'eust pu estimer qu'en vingt-quatre semaines se « peust desmolir ce qu'ils ruinèrent en vingt-quatre heures en plus « de cinquante temples, tant de paroisses que d'abbayes et cou- « vents (1). » Or, tous ces furieux (de Bèze nous le dit encore) revenaient du *prêche* hors la porte Cauchoise. Que s'y était-il donc passé qui eût pu les préparer à de telles horreurs? Deux églises surtout

(1) Th. de Bèze, tome II, page 616.

avaient été signalées aux modernes iconoclastes : la magnifique abbatiale de Saint-Ouen, où ils commirent des dévastations (1) qu'il ne nous appartient point de décrire ; et Notre-Dame, l'église cathédrale, que ses chanoines consternés avaient cru sauver en adressant, le jour même, une humble supplique aux *anciens* du prêche de Rouen. Les dévastateurs n'y allèrent que plus tôt. Lorsqu'ils y entrèrent, en grand tumulte, la haute messe n'était pas avancée ; l'évangile était dit, toutefois, et le chanoine-semainier MARTIN chantait la *Préface;* ni leurs vociférations, ni le bruit des confessionnaux, de la chaire, des orgues qui volaient en éclats, des statues qui tombaient lourdement de leurs piédestaux et se brisaient sur les dalles avec fracas, ni les cris enfin des catholiques que l'on chassait du temple, ne purent intimider les chanoines, les chapelains, les officiers de la Métropole, qui tous restaient immobiles dans leurs stalles; les belles grilles de cuivre doré qui ceignaient le chœur, avaient été closes à l'avance et, lorsque ces furieux vinrent les ébranler pour entrer dans le chœur et le dévaster, il y eut des chanoines assez hardis pour aller *soutenir l'effort* contre les pillards, pendant que les sacristains enlevaient en hâte les magnifiques tables d'argent ciselé qui paraient l'autel ; après quoi, il fallut céder et fuir, laissant le saint sacrifice inachevé. Les huguenots étaient maîtres du temple. Six mois entiers devaient s'écouler avant que cette auguste basilique revît célébrer nos saints mystères; le culte avait cessé au même temps dans toutes les autres églises (2).

« Redirons-nous les abominations qui, ce jour-là, souillèrent le lieu saint ; le précieux corps de Dieu foulé aux pieds ; ces *dragons ailés* (qui figuraient alors aux processions des Rogations) portés avec dérision dans l'église, tenant à la gueule des hosties consacrées, et les dévastateurs sacriléges criant et hurlant que *le dragon avoit mangé la messe* (3) ; ces immenses bûchers allumés à tous les coins de la

(1) *Gallia christiana*, tome XI, col. 137, 138.

(2) *Reg. Capit. Eccles. Rothom.*, 3 et 4 mai 1562.

(3) *Mémoires de Condé*, tome I, page 85, édit. 1743, in-4°.

ville, où étaient jetés pêle-mêle les crucifix, les livres, les ornements d'église, les bancs, les coffres, les images enlevées dans toutes les maisons des catholiques où les pillards s'étaient introduits à main armée; « tous les ecclésiastiques si esperdus de la fureur du peuple, « que la plus part s'enfuirent, ce dict jour, hors la ville (1). » Mais quelle sûreté au dehors, et où trouver un asile? Sur toutes les routes qui conduisaient à Rouen, on ne voyait que soldats huguenots revêtus de chapes, de chasubles et autres ornements d'église, tenant des hosties, et criant : *Voylà le trespassement de la messe; voicy pour faire enrager et crever les papaulx dans le ventre* (2). C'est que pas une abbaye, pas un prieuré n'avaient été épargnés; que là aussi toutes les églises avaient été envahies, dévastées.

« Les registres du Parlement sont là pour dire si nous avons chargé le tableau; en les ouvrant au hasard, on voit « les religieux de Saint-« Georges de Bosquierville chassez par force et violence de la dicte « abbaye par ceulx de la nouvelle religion; » ses moines « con-« trainctz quitter et abandonner icelle, et eulx en aller espars « sans argent parmy le pays »; les religieux de Jumiéges « con-« trainctz eulx défuyr et absenter d'icelle abbaye. » Il faudrait nommer tous les monastères de la province, abbayes d'hommes, abbayes de femmes, et copier les registres entiers. Partout, presque, le culte catholique avait cessé. A Rouen, les églises dévastées de Saint-Godard, de Saint-Ouen, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Saint-Laurent, furent transformées en greniers à blé, en magasins de fourrages. Au Havre, à Dieppe, à Bayeux, à Caen, partout presque en Normandie, les églises furent ainsi en proie. Nos registres nous parlent des « grands et énormes excez, meurdres, pilleryes, volleryes, « ravages et dévastations commys en la ville de Bayeux, spécialle-« ment en l'église cathédrale, par ceulx de la nouvelle opinion, tant « durant les troubles de l'année 1562 que depuis; du ravage, com-« bustion et pillerye de la plus part des chartres, lectres, tiltres, re-

(1) Chronique ms. du XVIe siècle; Bibliothèque royale.

(2) Relation ms. de PELHESTRE; Bibliothèque publique de Rouen.

« gistres, papiers et enseignementz concernant les fondations et do-
« tations, bien et revenu de l'église et chapitre (1). »

Quant au détail des déprédations commises par ces forcenés, nous n'en parlerions pas, si nous n'y trouvions des renseignements précieux pour l'histoire de notre Métropole. On verra par les quelques objets pris et détruits par les huguenots, que nous mentionnons, quelle était la richesse de notre trésor.

Ils s'emparèrent donc du grand autel, table, retable et contretable, en argent massif, enchâssé de pierreries, œuvre d'un art exquis, le brisèrent en morceaux qu'ils vendirent. Le poids en était de 682 marcs, soit environ 341 livres. Un calice d'or, une statue de la sainte Vierge en or, une croix massive en or où étaient enchâssées des reliques des douze Apôtres avec des pierreries, les lames d'or et les pierres précieuses qui recouvraient la châsse de saint Romain, cette belle *fierte* si chère aux Rouennais, la châsse de saint Sébastien en argent, l'ostensoire, les vases sacrés, des croix et des statues pesant 932 marcs, soit 466 livres, la crosse et les croix de l'Archevêque, le bâton de chantre, la châsse de saint Sever, celle des saints Innocents, les couvertures des livres saints, des chandeliers, le tout pesant 146 marcs d'argent blanc, et 84 marcs d'argent doré, puis des bagues, des joyaux, des *ex-voto* offerts par des fidèles et placés dans les châsses, des chapes tissées d'or ou d'argent ; bref, en plusieurs jours le trésor de Notre-Dame se trouva dépouillé de plus de 50 livres d'or, et de 600 livres d'argent, valeur énorme pour le temps. C'était le trésor patiemment amassé par la piété des Pontifes, des prêtres et des fidèles, pendant plus de dix siècles, et qui offrait des spécimens incomparables de l'art de l'orfévrerie depuis l'époque bysantine jusqu'à la Renaissance, qui disparaissait en quelques jours. Si l'on ajoute à cela les statues mutilées, les tombeaux violés et dépouillés de leurs ornements, les autels brisés, le culte interrompu dans notre Métropole pendant six mois, on aura l'idée de la *désolation*, comme disent les auteurs contemporains, de l'Eglise de Rouen sous la domi-

(1) *Reg.*, 28 décembre 1572.

nation des protestants. Les ravages des huguenots ne furent pas même égalés par ceux de la Révolution et accumulèrent dans nos églises des ruines qui n'ont jamais été entièrement réparées.

Si les temples catholiques étaient ainsi traités, les personnes ne furent guère plus épargnées. Laissons parler M. Floquet :

« Que l'on juge, par là, de l'état du pays tout entier; une foule de catholiques de Rouen en fuite et cherchant un asile; cette grande ville dénuée de vivres, les troupes royales étant maîtresses de Caudebec et du Pont-de-l'Arche, et empêchant ainsi les arrivages du haut et du bas de la Seine; les soldats, pour en trouver, allant par eau, par terre, piller les bourgs et les villages voisins, et, par occasion, piller aussi et dévaster les églises. Dans Rouen, « les catholiques « tant absentz que ceulx qui demeuroient, *entièrement pillez ;* leurs « maisons remplies de soldats de la religion, qui y furent sustentez et « nourriz tant et si long-temps que les catholiques eurent de quoy y « subvenir (1) »; et, par-dessus tout cela, ces malheureux emprisonnés chaque jour sous les plus vains prétextes pour en tirer rançon (2), les femmes, les enfants, les domestiques des catholiques absents, chassés de la ville (3). Au dehors, « grands troubles par les « champs; ceulx de la religion nouvelle courant sur ceulx de la re- « ligion ancienne, ceulx de la religion ancienne sur les aultres, « bruslants et pillants les maisons les ungs des aultres; tellement « que ceulx qui s'en estoient défuitz et absentez de la ville estoient « en plus grand danger que ceulx qui estoient encloz en icelle (4). « Aux champs près de Rouen, les métairies des habitants pillées, « saccagées, quelques-unes du tout ruynées, la plus part des habi- « tants, spécialement les catholiques, errantz et vacables par les « champs (5); tellement que partout c'estoit confusion. »

---

(1) *Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, 16 mai 1571.

(2) Chronique ms. du XVIe siècle, déjà citée. — CASTELNAU, liv. III, chapitre XII.

(3) Chronique manuscrite, déjà citée.

(4) *Idem.*

(5) *Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, 16 mai 1571.

« Nous pourrions, longtemps encore, accumuler ici des faits semblables, tant les documents et les preuves surabondent ! »

Toutes ces abominations prirent fin après la prise de Rouen par l'armée royale, à la fin d'octobre 1562.

Charles IX, qui avait assisté au siége, voulut inaugurer par une cérémonie solennelle la reprise du culte catholique, interrompu depuis le 3 mai dans notre Métropole, et la fixa au 1er novembre, fête de la Toussaint. M. Floquet parle ainsi de cette solennité :

« Pour l'église cathédrale, son état de délabrement ne se saurait imaginer. Plus d'autels, plus de chaire, plus de stalles, de bancs, d'orgues, ni de confessionnaux, plus de vêtements pour les prêtres ; tel fut l'état où la trouva Charles IX, le 1er novembre, fête de la Toussaint, jour choisi par le monarque pour rendre au culte catholique cette Métropole profanée, souillée, dévastée. « Messieurs du « Chapitre, en tel nombre qu'ilz se purent trouver (bien petit), avec « quelque peu de religieulx cordeliers et jacobins », étaient allés prendre le monarque à l'abbatiale de Saint-Ouen, où il était logé. On partit de là processionnellement ; le roi, la reine-mère, le duc d'Orléans et plusieurs autres princes du sang royal ; les Cardinaux de Guise et de Ferrare, des Evêques, des abbés, le duc de Guise, le connétable, et autres princes, seigneurs et barons ; enfin, tous les membres du Parlement, en robe d'écarlate. Il fallut que, contre la coutume, le roi entrât par la porte latérale dite de *Saint-Etienne*, les clés du grand portail *estant adirées* (1). L'énorme *Georges-d'Amboise*, de tout temps mise en volée pour les rois, ne fit entendre que de rares et tristes tintements, faute des cordes nécessaires pour ébranler une si grande masse (2). Au chœur, un maître-autel avait « esté faict « en haste d'une tumbe de pierre levée d'une sépulture (3). » Du peu de chanoines et chapelains qui se trouvaient là, « les ungs avoient surplis, *les autres estoient vestus de manteaulx*. » Ainsi fut célébrée,

(1) *Reg. Capit.*, novembre 1562. — Et chronique ms. du XVIe siècle, déjà citée.

(2) Chronique ms., déjà citée.

(3) Même chronique.

en 1562, dans la Métropole de Normandie, la fête de tous les Saints, cette fête si grande, si solennelle parmi les chrétiens. »

Enfin, une dernière cérémonie, le *Te Deum* de la délivrance, devait mettre fin à cet épisode douloureux de notre histoire. Charles IX, après avoir chassé les Anglais du Havre, fit sa *joyeuse* entrée à Rouen le 12 août 1563 ; car celle qu'il avait opérée par la brèche dix mois auparavant ne pouvait recevoir ce nom.

« Le 12 août 1563, dit encore M. Floquet, jour de l'arrivée du monarque, fut un jour de fête pour la capitale de la province ; non pas, comme le veut Brantôme, que cette ville se fût remise des derniers désastres, ni qu'ils dussent même être réparés de sitôt. L'occupation du Havre par les Anglais n'avait pu que les aggraver encore, en rendant impossible tout commerce par mer (1). Mais enfin, il s'enfuyait à pleines voiles, cet Anglais détesté ; et, rencontre singulière, le jour où Rouen allait voir dans ses murs son roi victorieux, se trouvait être l'anniversaire de cet autre jour, si mémorable aussi, où naguère ce même Anglais avait été chassé du dernier poste où il se fût maintenu en Normandie, après une occupation de trente années. Car c'était bien le 12 août 1450, il y avait cent treize ans, que, forcé dans Cherbourg, son dernier retranchement, l'Anglais s'était enfui de France ; cette date était chère à la province ; et, tous les ans, le 12 août était pour elle un jour de fête, où, dans les rues de Rouen, tendues et pleines d'une joyeuse foule, de solennelles processions, où figuraient tous les prêtres et tous les magistrats, le Parlement à leur tête, faisaient tout retentir de leurs hymnes de reconnaissance et de joie ; cérémonie touchante qui devait se perpétuer bien longtemps encore !

« Il n'y avait plus dans Rouen, ni les somptueuses étoffes, ni les habiles ouvriers qu'on y avait vus à douze ans de là. Il fallait renoncer à reproduire les pompes, les magnificences qu'avait déployées la ville en 1550, lors de la triomphante entrée de Henri II ; et la reine-mère avait fait défendre aux conseillers et échevins « de mettre la

(1) *Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, 16 mai 1571.

« ville en superflue despence (1). » Mais, dans Rouen, « il n'y eut si « petit qui ne s'engageast pour faire, de tout son pouvoir, honneur « à son prince.... Et Charles IX y fut reçeu avec grand apparat (2). » Depuis le faubourg de Saint-Gervais jusqu'à la Cathédrale, paraissaient quelques arcs de triomphe, quelques *théâtres* et *mystères* dans le goût du temps, avec des devises en l'honneur du roi, des allusions à sa dernière victoire. Au Vieux-Marché, sous une arcade de verdure, on voyait une femme dont le manteau d'écarlate était semé de léopards d'or. C'était la Normandie; son attitude exprimait la tristesse. Autour d'elle étaient groupées diverses villes de la province; sur sa tête planaient plusieurs harpies volantes, prêtes à fondre sur elle. Une inscription exprimait les sentiments auxquels elle était en proie : « Arrête-toi, mon fils, lis, et compatis à mes douleurs. Moi « qui, naguère, nourrissais tes ancêtres de mon lait, et les défendais « de mon bras, me voilà, aujourd'hui, nue, couverte de plaies. Mal« heureuse, je languis et me meurs. Mon fils, soutiens ma faiblesse, « et mets en fuite les monstres qui me déchirent. » Jacques de Brévedent, lieutenant général au bailliage de Rouen, harangua le roi; et son langage était en harmonie avec la triste image qui venait de s'offrir aux yeux du monarque. Tout en lui assurant que, « par son « très-joyeux advénement, la mémoire des misères et calamitez pas« sées estoit du tout assopie », le véridique magistrat lui faisait remarquer « que les pitoyables ruines en restoient devant ses yeux » ; il parlait du « singulier regret des magistrats de n'avoir eu pouvoir « et loysir de plus évidemment faire congnoistre leur dévouement, « par appareil digne d'un si grand monarque. Mais (disait-il) l'effect « est tel que la publique calamité et nostre particulière impuissance « l'a peu permettre. » Il fallait que le cortége passât par le Vieux-Marché, place assignée, de temps immémorial, aux exécutions des

(1) Chronique imprimée de Nagerel. — *Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, 4 août 1563.

(2) *Discours de la joyeuse et triomphante entrée de très-haut, très-puissant et très-magnanime prince Henri IVe de ce nom, faicte à Rouen le mercredy saisième jour d'octobre* 1596; in-4°.

sentences criminelles. Aussi y voyait-on en permanence des échafauds de pierre et de bois inhérents au sol, et qui n'en disparaissaient jamais. Là, au mois d'octobre précédent, le roi étant dans Rouen, et par ses ordres, avait coulé le sang des Du Bosc d'Emendreville, des De Croze et autres malheureuses victimes de nos discordes civiles. Le hideux spectacle de ces instruments de supplice aurait rappelé des souvenirs sinistres, que l'on voulait bannir aujourd'hui. Pour les mieux cacher, on avait imaginé d'élever comme une palissade toute couverte de guirlandes de lierre, de buis et de feuillage; on eût dit une de ces rues de village bordées de haies de verdure, « chose « fort délectable à veoir, et où le roy print grand plaisir. » Cependant, *Georges-d'Amboise* sonnait en volée; au grand portail, le monarque fut harangué par le cardinal-archevêque Charles de Bourbon. Les anciennes ruines ne paraissaient plus : cinquante chanoines étaient là, « tous revestus de belles et riches chappes d'icelle église. » Au moment où le monarque entrait dans la Métropole, après avoir juré de maintenir ses antiques privilèges, tout à coup les orgues ronflèrent en triomphe; un *Te Deum* solennel fut chanté, hymne de victoire et de joie (1). »

Dix ans se passèrent avant qu'une nouvelle visite royale vint mettre notre Cathédrale en fête. Le 16 juillet 1573, la reine-mère arrivait dans nos murs et était reçue par le Chapitre avec les honneurs dus à son rang. On ignore le but de ce voyage, qui n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire.

Nous arrivons à l'époque de la Ligue, qui a passionné à un si haut point les esprits dans nos contrées, et suscité tant de luttes sanglantes. Nous nous garderons bien d'entrer à ce propos dans des discussions depuis longtemps épuisées, et en dehors de notre sujet. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il serait souverainement injuste de méconnaître le grand et saint principe qui présida à la formation de la Ligue. Les protestants révoltés, devenus

(1) Chronique ms. du XVIe siècle, déjà citée. — *Reg. Capit. Eccles. Rothom.*, 12 août 1563.



un parti redoutable dans l'Etat, soutenus par les armes et l'or de l'étranger, menaçaient non-seulement de pervertir la foi du royaume, mais même de déchirer son unité et de sacrifier à leurs haines religieuses son indépendance.

La Ligue fut, à ses débuts, autant un acte de patriotisme que de religion. Les catholiques, en formant sous Henri III une *Sainte Union,* n'avaient d'autre but, comme ils le déclarèrent solennellement, que « le maintien de la religion catholique *et de l'Etat et monarchie de la France,* ayant reconnu que le roi n'était plus assez fort pour les défendre. » S'il s'est mêlé plus tard à ce noble dessein des intrigues politiques ; si les fautes et les attentats des particuliers ont quelquefois déshonoré la sainteté de la cause, cette cause elle-même dans son essence et dans ses grandes lignes n'en demeure pas moins sacrée et l'une des plus augustes qu'une nation ait jamais eu à défendre. Quoi que puisse dire l'esprit de secte ou de parti, l'histoire impartiale reconnaît que la Ligue a sauvé en France la monarchie, l'unité nationale et la foi catholique.

Le Chapitre de Rouen entra dès le 5 février 1577 dans la Sainte Union. Le 13 juin de l'année suivante, le roi Henri III revenait à Rouen et faisait, comme de coutume, station à notre Cathédrale.

Avant de noter les événements qui rattachent l'histoire de la Ligue à celle qui nous occupe, nous avons à constater un fait considérable qui s'accomplit à Rouen : le Concile de 1581. Cette assemblée est célèbre dans l'histoire, et ses actes, inspirés par les décisions du Concile de Trente, embrassent en douze chapitres et cent trente canons les principales matières du dogme, de la discipline et du culte. Ce Concile fut ouvert avec une grande solennité dans l'église métropolitaine et présidé par le Cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, primat de Normandie. Etaient présents comme Pères du Concile : l'Evêque de Bayeux, Bernardin de Saint-François ; l'Evêque de Séez, Louis du Moulinet ; l'Evêque d'Evreux, Claude de Sainctes ; l'Evêque de Lisieux, Jean de Vassé ; les procureurs et députés du Chapitre de l'Eglise d'Avranches, le siége étant vacant ; les chanoines Sedille et Le Got, le procureur de l'Evêque de Coutances, Nicolas

de Briroy, vicaire général. Il y avait en outre un grand nombre d'ecclésiastiques de tout rang : les abbés, les prieurs, les députés des Chapitres de la province, les théologiens, les canonistes et les officiers du Concile. Les chanoines qui représentaient le Chapitre de Rouen étaient MM. Péricard, de Martainbos, Dufay et de Bouju. Les travaux du Concile furent aussi sérieux qu'étendus, et les cérémonies imposantes auxquelles les sessions publiques donnèrent lieu furent suivies avec empressement par la foule.

Nous arrivons à l'année 1588 et au nouveau séjour que Henri III fit dans notre ville. Le roi s'y montra particulièrement occupé des intérêts religieux, afin sans doute de désarmer cette partie de l'opinion publique qui doutait de ses sentiments envers les catholiques; il voulut assister à la procession de la Fête-Dieu, tenant un cierge à la main, derrière le dais porté par quatre maréchaux de France. C'est à cette époque qu'il décréta à Rouen le célèbre édit d'Union par lequel il excluait du trône « tout prince quelconque hérétique ou fauteur d'hérésie, » et en jura solennellement, le 15 juillet, la fidèle observation dans notre église métropolitaine. Cet édit d'Union faisait tomber le principal grief des ligueurs qui ne voulaient à aucun prix voir monter sur le trône un prince protestant. Malheureusement, les seconds états de Blois et l'assassinat du duc de Guise ne tardèrent pas à montrer le degré de sincérité de ces belles protestations ; la paix publique fut de nouveau compromise, et la Ligue reprit à Rouen une ardeur et une force inouïes.

L'année 1589 devait être des plus agitées. La Sorbonne avait déclaré les Français déliés du serment de fidélité ; Mayenne avait pris le commandement des ligueurs; la lutte à main armée commençait. Un service solennel est célébré dans la Cathédrale pour le repos de l'âme du duc de Guise assassiné, et bientôt après on apprenait la nouvelle de l'attentat criminel dont Henri III venait d'être victime. Le Cardinal de Bourbon, notre archevêque, est proclamé roi sous le nom de Charles X. Retenu en captivité par les royalistes, il ne devait guère jouir de ce titre éphémère. La Métropole célèbre cet avénement par des cantiques d'actions de grâces, et reçoit des drapeaux

pris à Pont-Audemer par les ligueurs. Ces tristes trophées de nos discordes civiles sont placés sous les voûtes de notre basilique. Le Cardinal-roi vient à mourir dans la forteresse de Fontenay en Poitou, où il était détenu (9 mai 1590). Son neveu, dont la nomination avait été agréée depuis déjà huit ans, le cardinal de Vendôme, lui succède.

Nous passons sous silence les luttes et les excès de cette douloureuse période de quatre années, les différentes péripéties du siége de Rouen, les prédications politiques et les scènes tumultueuses dont notre Cathédrale fut témoin. On imagine aisément les désordres auxquels donnèrent lieu les passions populaires. Cette partie de notre histoire a été, d'ailleurs, tant de fois décrite, qu'il nous paraît superflu d'y insister. Nous aimons mieux arriver de suite à la conclusion, accueillie avec transport par tous les bons citoyens, à ce *Te Deum* puissant et joyeux qui retentit le 30 mars 1594 dans notre Cathédrale, à la nouvelle du sacre de Henri IV, converti à la foi catholique et devenu le roi légitime et bien-aimé de tous les Français.

Le Cardinal Charles II de Bourbon étant mort, le roi lui donna pour successeur sur le siége de Rouen le Cardinal Charles III de Bourbon, son frère naturel (5 novembre 1594).

L'entrée de Henri IV à Rouen devait cimenter les liens qui unissaient désormais le peuple à son roi et terminer d'une manière heureuse et brillante ce XVIe siècle tant éprouvé. On peut voir dans Farin la description de cette entrée royale, l'une des plus magnifiques dont notre ville ait été témoin. M. Goube, dans son *Histoire du Duché de Normandie* (1), en a présenté un excellent résumé que nous reproduisons :

« De Paris, Henri se rendit à Gaillon; Sa Majesté y reçut une députation de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, composée de deux échevins et d'un quartenier; il leur indiqua le 16 octobre pour son entrée solennelle dans leur ville.

« Il vint de Gaillon au prieuré de Sainte-Catherine de Grammont;

(1) Tome II, p. 489 et suiv.

de là, vis-à-vis le monastère des Dames-Emmurées, où la ville avait fait ériger un monument spacieux dans les appartements duquel le roi reçut l'hommage de tous les corps ecclésiastiques, civils et militaires.

« Le cortége commençait par les religieux mendiants, les bénédictins de Saint-Ouen, les génovéfins de Saint-Lô et de la Madeleine. Suivaient les douze compagnies bourgeoises, chacune de quatre cents hommes, commandées par douze capitaines; les porteurs et mesureurs de sel, les courtiers, les auneurs de draps et de toiles, les crieurs de poisson, les priseurs de vin, les officiers de la monnaie, les prieurs et consuls, les officiers de la foraine, ceux du grenier à sel et les élus, le vicomte de l'eau, les officiers de la vicomté, le lieutenant criminel, les conseillers et officiers du bailliage et siége présidial.

« Le corps de ville, précédé de la compagnie des cent quatre arquebusiers et des cinquante hommes d'armes avec leurs capitaines et lieutenants, des sergents royaux et des six trompettes de la ville; ensuite MM. de la chambre des comptes, leurs présidents et gens du roi; après eux les présidents et conseillers, clercs et laïcs du Parlement avec leurs greffiers et huissiers.

« Après les gens de justice, suivaient trois compagnies d'honneur, richement vêtues et armées à l'antique; une autre compagnie de trente beaux hommes superbement montés, leurs chevaux caparaçonnés de velours vert, galonné et frangé d'argent.

« La maison du roi défila incontinent après; savoir : 1° les suisses de la garde, les rois et hérauts d'armes avec leurs masses. Les gentilshommes, barons, comtes, capitaines et autres seigneurs, en très-grand nombre, suivaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, les maréchaux de France, le grand amiral, le grand écuyer; après ceux-ci, M. le duc de Montmorency, pair et connétable de France.

« Le roi parut à cheval, accompagné du duc de Montpensier, gouverneur du duché de Normandie, et des autres princes du sang qu'entouraient les gardes du corps.

« Un portique était élevé à l'entrée du pont sur la rive gauche de la Seine, avec des figures allégoriques réédifiant des ruines, avec cette inscription : *Gallicarum urbium restitutori;* sur le côté droit était écrit : *Mœnia Thebarum cantante Amphione surgunt*; sur celui de gauche : *Henrico gallum reparabitur auspice regnum.*

« A l'autre bout du pont, sur le pont-levis de la première porte du Grand-Pont, était un arc de triomphe, composé de douze colonnes d'ordre ionique, surmontées dans le milieu d'un bas-relief représentant une femme appuyée sur deux léopards et assise sur des ruines, tendant la main à Henri qui semblait vouloir la relever.

« La porte de la ville connue sous le nom de porte Grand-Pont offrait le spectacle d'une superbe décoration également allégorique; la ville y figurait sous l'emblème de deux agneaux, offerts par une belle femme, avec ces mots en lettres d'or sur un marbre noir : *Obedientes usque ad mortem.*

« Les quatre premiers échevins y attendaient Henri avec un dais de velours violet, brodé en fleurs de lis d'or, ayant d'un côté les armes de France et de Navarre ; de l'autre, celles de la Normandie, qui sont deux léopards. Le roi, à cheval sous ce dais, fit son entrée par la rue Grand-Pont ; la musique se fit entendre pendant la traversée du monarque, la rue était bordée de chaque côté d'une haie de soldats, toutes les maisons étaient décorées de superbes tapisseries.

« Près de la rue aux Ours s'élevait un obélisque sur lequel étaient figurés les travaux d'Hercule ; ce monument était surmonté d'une fleur de lis sous un soleil couronné de la lettre initiale du nom du roi avec la couronne de France ; au-dessous était écrit : *Hercules gallicus.*

« Le cortége suivit la rue aux Ours ; le roi trouva vis-à-vis le portail de Saint-André deux statues colossales, l'une portant une couronne et une palme ; l'autre, une épée et une balance ; on traversa la rue du Merrier pour entrer dans celle de la Grosse-Horloge. En face de la première s'élevait une colonne de vingt-quatre pieds, surmontée de la Renommée embouchant sa trompette de la main

droite, et portant de la gauche une *H* couronnée; au bas, était l'Histoire ouvrant son livre, en indiquant du doigt la place que devait occuper le héros français; sur le soubassement, on voyait deux figures représentant la Guerre et la Paix, tenant enchaînée la Discorde.

« Henri passa sous la voûte de la Grosse-Horloge, dont les sculptures avaient été rafraîchies. La façade de l'Hôtel-de-Ville était ornée depuis la voûte dont nous venons de parler, par des arbrisseaux en fleurs qui formaient un berceau et des portiques de feuillages avec une colonnade d'ordre corinthien qui l'environnait et supportait un dôme élégamment placé. La haie de verdure se continuait jusqu'au parvis de Notre-Dame, où un dernier arc de triomphe était placé. Au-dessus de la corniche, un globe terrestre, surmonté de la statue du roi couronnée par la Force et la Clémence, produisait l'effet le plus majestueux; au-dessus de la corniche était une table de marbre noir, portant l'inscription suivante :

S. R. Majestati
Henrici IIII. D. G. Francorum
Atque Navar. piiss. fortiss.
Fortunatissimiq. Regis bono
Christianæ R. P. nati populor.
Oppidor. Q. ad sertoris
Clementiss. atq. adeo
Vere incomparabilis
Principis sui
Civitas Rotomagensis
Et virtut. et veritat. ergo
B. M. P.

« Le roi fit son entrée dans l'église métropolitaine, où les doyens, chanoines et chapitre, le reçurent avec les cérémonies accoutumées. Après le *Te Deum*, le roi monta en voiture, se rendit à l'abbaye de Saint-Ouen, où les échevins et le conseil de ville l'attendaient et le haranguèrent. Après le souper de Sa Majesté, les échevins lui pré-

sentèrent les clefs de la ville ; et deux jours après ils offrirent au roi un service en vermeil parfaitement ciselé. Le roi daigna, le 24 octobre, accepter un repas à l'Hôtel-de-Ville, après avoir vu un combat naval sur la Seine.

« Pendant le séjour du roi, madame la princesse de Navarre arriva à Rouen avec toutes les personnes de sa suite. Sa Majesté voulut également qu'on célébrât, le 2 décembre, l'entrée du Cardinal de Florence, légat du Saint-Siége, dont le séjour à Rouen fut signalé par l'abjuration qu'il reçut de madame la princesse de Condé dans l'église de Saint-Michel, qui eut lieu le 26 décembre en présence du roi et de toute la cour.

« Le 6 janvier, le roi tint un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, où il conféra cet ordre à plusieurs grands seigneurs dans l'abbaye de Saint-Ouen.

« Le séjour de Sa Majesté à Rouen dura depuis le 16 octobre jusqu'au 6 février suivant, jour de son départ. Les échevins l'accompagnèrent jusqu'à la banlieue avec les cinquante hommes d'armes, les arquebusiers et tout ce que la bourgeoisie avait de plus notables hommes. »

C'est pendant ce séjour de Henri IV à Rouen qu'eut lieu l'assemblée des notables du royaume. On nous permettra de reproduire les quelques lignes que l'auteur déjà cité lui a consacrées, ainsi que l'admirable harangue du roi :

« L'ouverture des états se fit le 5 de novembre par Sa Majesté, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, où le roi était assis sur son trône. Au-dessous de lui étaient à droite et à gauche les princes du sang, le connétable Henri de Montmorency, duc et pair de France ; il n'y avait que deux autres ducs, d'Epernon et Albert de Gondi, avec Jacques de Matignon, maréchal de France (1) ; les quatre secrétaires d'Etat étaient derrière eux. Le Légat avait un siége vis-à-vis le trône du roi ; il était entouré d'un grand nombre

---

(1) Il y eut à ces états une dispute de préséance entre MM. de Joyeuse et de Luxembourg ; ce qui fit qu'ils ne s'y trouvèrent pas.

d'Evêques; on eût cru voir un autre roi qui tenait sa cour devant celle de Henri IV. Au-dessous de ces Evêques, était Achille de Harlai, premier président du Parlement de Paris, et Pierre Séguier, président à mortier. Ils n'auraient point cédé aux Evêques, mais le Cardinal-Légat leur en imposait. Un président du Parlement de Toulouse, un président de celui de Bordeaux, les présidents à mortier des Parlements de Rouen et de Bretagne, des maîtres des comptes, des conseillers des cours des aides, des trésoriers de France, des juges, le maire et les échevins de Rouen, les maires de provinces, étaient en très-grand nombre rangés sur les mêmes bancs, dont Achille Harlai occupait le milieu (1).

« La harangue de Henri IV à l'assemblée était conçue en ces termes : « Si je voulais acquérir le titre d'orateur, j'aurais appris « quelque belle harangue et je la prononcerais avec assez de gra- « vité; mais, messieurs, mon désir tient à des titres bien plus glo- « rieux, qui sont de m'appeler *le libérateur et le restaurateur de cet* « *Etat*. Pour à quoi parvenir, je vous ai assemblés. Vous savez à vos « dépens, comme moi aux miens, que, lorsque Dieu m'a appelé à « cette couronne, j'ai trouvé la France quasi ruinée, mais presque « perdue pour les Français. Par grâce divine, par les prières, par « les bons conseils de mes serviteurs qui font profession des armes, « par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne « distingue pas mes princes pour être notre plus beau titre foi de « gentilhomme), par mes peines et mes labeurs, je l'ai sauvée de « perte. Sauvons-la, à cette heure, de ruine : participez, mes sujets, « à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la pre- « mière. Je ne vous ai point appelés comme faisaient mes prédé-

(1) Il avait été jusque-là en usage de réunir l'assemblée des notables dans le ressort du Parlement de Paris, afin que s'il se passait quelque chose contre les lois de l'Etat, ce sénat pût interposer son autorité. Mais Paris étant à cette époque affligé d'une maladie épidémique, qui en avait éloigné les officiers du Parlement, et qui faisait craindre que les députés de province ne voulussent se hasarder à être atteints de la contagion, Sa Majesté avait assigné Rouen comme la plus grande ville de France qui avoisinât Paris.

« cesseurs pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai fait « assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les « suivre; bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie « qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. « Mais le violent amour que je porte à mes sujets, l'extrême désir « que j'ai d'ajouter deux beaux titres à celui de roi, me font trou- « ver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus « amplement ma volonté. »

On aime à reposer son esprit et son cœur sur de tels accents, qui furent accueillis avec un enthousiasme indescriptible. La France avait retrouvé un roi et une voix dignes d'elle. Tous les actes de Henri IV pendant son séjour à Rouen tendirent à la pacification et à l'affermissement de l'union générale. Il n'omit aucune occasion d'affirmer la sincérité de sa conversion. Il aimait à se rendre à la Cathédrale, à prier devant la statue de la sainte Vierge, à entourer d'égards le Cardinal-Légat, les Evêques et le Chapitre. Le Pape ayant fait publier une indulgence plénière en forme de jubilé, en reconnaissance des heureux événements survenus en France, notre Cathédrale fut à cette occasion le théâtre des plus magnifiques cérémonies auxquelles assistèrent le roi, le Cardinal-Légat, les princes de Conti, de Montpensier, de Nemours, de Mayenne, des Evêques, et un grand nombre de seigneurs et de dignitaires du royaume accourus pour l'assemblée des notables. Jamais peut-être plus brillante réunion ne remplit notre basilique. Tout était à l'action de grâces, à l'espérance, au bonheur. Les fêtes succédaient aux fêtes. Le jour de Noël, le Cardinal-Légat officiait pontificalement dans notre Cathédrale. La Messe était chantée en musique par les chantres de la chapelle du roi réunis à ceux du Chapitre et à la Maîtrise. Henri voulut y communier et donner ainsi une preuve éclatante de ses sentiments religieux. Au sortir de l'office, il toucha, comme au jour de son sacre, les écrouelles d'un grand nombre de malades réunis sur le parvis Notre-Dame. Bref, le séjour du roi le rendit de plus en plus populaire, et fit renaître la confiance et l'allégresse dans tous les cœurs.

L'entrée de l'Archevêque nouvellement sacré, Charles III de Bourbon, est la dernière cérémonie importante qui s'accomplit dans notre Cathédrale (24 mai 1598) au XVIe siècle, qu'il nous est doux de voir finir ainsi dans la concorde et dans la paix.

CHAPITRE XVIII.

XVIIe SIÈCLE.

Le XVIIe siècle ne vit exécuter à notre Cathédrale aucun travail important. Ce fait, qui paraît d'abord surprenant, s'explique de plusieurs manières. D'abord, la misère fut très-grande à Rouen pendant cette période de notre histoire, que nous estimons avec raison si glorieuse par les grands hommes qu'elle produisit, mais qui laissa beaucoup à désirer au point de vue de la prospérité publique. Depuis les premières années de ce siècle jusqu'aux dernières, nos annales ne sont remplies que des tristes épisodes de la misère, des disettes, des exactions du fisc, des séditions qu'elles occasionnèrent, sans parler de la peste qui, depuis 1619, fut presque en permanence. Les troubles de la Fronde, qui eurent en Normandie un si long retentissement, la révolte des Nuds-Pieds, et les représailles qui en furent la suite, s'ajoutèrent pendant la première moitié du siècle aux calamités que nous venons d'énumérer. Sous le règne de Louis XIV, les impôts excessifs causés par les guerres multipliées, joints à plusieurs années de mauvaises récoltes, avaient appauvri entièrement nos riches contrées.

Il y eut sans doute des intermittences dans cette misère publique comme dans la peste qui ravagea notre ville; mais pour les classes moyennes et laborieuses, le XVIIe siècle, dans nos contrées du moins, fut en général dur et difficile. On comprend que dans une telle situation il y eût peu de place pour les travaux d'art, qui demandent la paix et la prospérité. Nous n'aurons donc à enregistrer pour ce siècle que des réparations insignifiantes faites à notre Métropole. Un orage violent renversa, le 3 février 1638, une partie du couronnement de l'avant-portail de la cour des Libraires. Le 25 juin 1683, une tempête véhémente découronna trois des quatre tourelles qui ornent le grand portail. Elles sont encore dans le même état après deux siècles. Les couvertures de l'édifice furent notablement endommagées et l'orgue brisé. On remarqua que, dans cet orage, il tomba des grêlons du poids d'une demi-livre. On s'occupa en juillet 1626 de refaire l'arbre de Jessé au grand portail, qui avait souffert des mutilations des protestants.

Nous voyons en 1629 commencer la destruction de nos antiques vitraux aux couleurs harmonieuses et au dessin naïf, laquelle se continuera dans le siècle suivant avec une activité et une ignorance également déplorables. Le 14 novembre 1629, l'archidiacre Hallé demande et obtient la permission de faire enlever de la chapelle de la Chaire de Saint-Pierre quelques panneaux de verre *très-épais et obscurs*, et d'y mettre, à la place, du *verre blanc* parsemé des noms de Jésus et Marie, avec une belle bordure.

A côté de ces fâcheux incidents, notons avec bonheur le don fait à notre Métropole, en décembre 1629, par la société des Palinods, du magnifique tableau de Philippe de Champagne, représentant l'*Adoration des bergers*, qui décore maintenant la chapelle de la Sainte-Vierge. Ce tableau n'avait coûté que 800 livres à la confrérie. On prétend qu'un riche Anglais a offert un jour de le couvrir de pièces d'or pour en fixer le prix d'acquisition. Ce n'est peut-être qu'une de ces légendes qu'imaginent volontiers les *cicerones;* mais elle n'a rien d'invraisemblable. Cette œuvre exquise d'un maître justement célèbre, où l'on remarque un merveilleux effet de lumière,

est certainement le plus précieux joyau de notre écrin artistique, si dévasté par la Révolution.

C'est vers la fin de ce siècle (en 1685) qu'on fondit aussi la cloche la plus importante de notre basilique après le bourdon *Georges-d'Amboise*. Composée avec les matériaux de quatre anciennes cloches : la *Romaine*, *Guillaume-d'Estouteville*, la *Petite-Marie* et *Complies*, elle fut nommée *Quatr'une* ou *la Réunie*. Elle formait un poids de plus de 5,000 kilogrammes et exigeait les bras de douze hommes pour être mise en volée. Fêlée en 1845, elle entra pour la plus grande partie dans la composition du bourdon actuel.

Nous n'avons à recueillir, relativement aux travaux dont notre Cathédrale fut l'objet dans cette période, que des faits secondaires. C'est ainsi qu'en 1636, le bon évêque de Belley, Camus, consacre l'autel nouvellement édifié de la chapelle du Saint-Esprit. On s'occupe en 1641 des dessins de la contretable du grand autel, et on reçoit des marbres de prix offerts pour la construction du même autel par Monseigneur l'Archevêque. Le même Prélat avait, en 1634, doté son église métropolitaine de ses premiers confessionnaux.

Mais le bienfait principal de Mgr François Ier de Harlay envers la Cathédrale fut sans contredit la réorganisation et la dotation de la bibliothèque du Chapitre. Déjà considérable par suite des dons généreux et pour ainsi dire ininterrompus des Archevêques et des chanoines de Rouen, depuis le XIIe siècle, la bibliothèque reçut de l'impulsion et des libéralités de Mgr de Harlay une importance nouvelle. Cet Archevêque, « voulant laisser aux siècles à venir quelque marque signalée de son affection singulière au service de Dieu et défense de la doctrine chrétienne..., faire paraître ses bonnes affections entièrement dévouées à l'honneur et au bien de son église..., » fit don de toute sa bibliothèque, collection aussi précieuse que célèbre, qui montait à 1,400 volumes. En même temps, il constituait 600 livres de rente pour acheter chaque année des livres et former un traitement au bibliothécaire, à cette condition mémorable « que la bibliothèque fût ouverte aux chanoines depuis le lever du soleil jusqu'au soleil couché, ainsi qu'aux personnes

doctes et studieuses, et aux étrangers. » Ainsi, la bibliothèque de notre Cathédrale fut la première bibliothèque ouverte en France au public. Ni la Mazarine, qui passe pour la plus ancienne, ni la bibliothèque du Roi, ni aucune autre n'étaient encore accessibles au public.

Mgr de Harlay couronna ses libéralités en attribuant à la bibliothèque une somme de 20,000 livres prélevée sur une coupe de bois dans le parc de Gaillon. On grava, d'après ses intentions, sur la porte de ce riche dépôt, ces deux vers, composés autrefois par saint Paulin de Nole pour la même fin :

Si quem sacra tenet meditandi in lege voluntas,
Hic poterit residens sacris intendere libris.

Le pieux Archevêque exhorta vivement ses prêtres, dans différents synodes, à venir puiser à ces sources de doctrine et de science, et il vit avec satisfaction les studieux de toutes les classes de la société se presser dans cette grave et paisible enceinte.

Quant aux événements dont notre Métropole fut témoin pendant ce siècle, les principaux sont les entrées solennelles des Archevêques : le Cardinal de Joyeuse, le 4 décembre 1605 ; François Ier de Harlay, le 10 janvier 1616 ; François II de Harlay, le 1er février 1652 ; François Rouxel de Médavy, le 16 janvier 1672 ; Nicolas Colbert, en août 1681 ; et les entrées royales, dont nous noterons seulement les particularités dignes de remarque.

Louis XIII n'avait que seize ans lorsqu'il se rendit pour la première fois dans notre ville (24 novembre 1617). Il fut reçu à la porte de la Cathédrale par Mgr de Harlay, qui lui adressa une touchante allocution. L'assemblée des notables qui avait motivé la présence du monarque s'ouvrit avec pompe dans la salle des Etats de l'Archevêché, le 4 décembre. Elle avait été précédée quelques jours auparavant d'une procession générale, et le jour même, d'une Messe solennelle à la Métropole, à laquelle assistait le roi, qui prit place dans la première haute stalle du côté droit du chœur. Les Cardinaux, les Evêques, les princes et les personnages les plus considérables du

royaume qui devaient prendre part aux délibérations de l'assemblée, firent cortége au roi dans ces différentes cérémonies. On sait que cette assemblée des notables ne répondit pas aux espérances qu'on avait fondées sur elle, et qu'elle se sépara sans avoir rien conclu.

Trois ans après le roi revenait à Rouen (10 juillet 1620), mais dans un appareil belliqueux, à la tête d'une armée de 8,000 hommes, pour déjouer les intrigues du parti de la reine-mère et s'assurer de la fidélité de la Normandie. Il n'entra pas à la Cathédrale ; il se rendit droit à Saint-Ouen, où il prit logement. Il ne resta que quelques jours et ne reparut plus dans nos murs.

Lorsqu'il mit solennellement son royaume sous la protection de la sainte Vierge (10 février 1638), le roi ordonna qu'une procession générale serait faite chaque année, dans toute la France, le 15 août, en mémoire de ce vœu. Nulle cité ne donna plus d'éclat à cette procession que la ville de Rouen, de tout temps si dévouée au culte de la Mère de Dieu. Mgr de Harlay la présida, y fit porter une riche bannière pour laquelle il avait composé une inscription pleine d'à-propos; la châsse de la sainte Vierge fut escortée par les magistrats de la ville, portant des flambeaux.

D'ailleurs, notre Cathédrale ne laissait passer aucune occasion d'affirmer sa piété envers son auguste patronne. En 1624, le Chapitre avait obtenu du Pape Grégoire XV une bulle qui érigeait un autel privilégié dans la chapelle de Notre-Dame de Rouen, érection qui fut faite le 8 septembre 1624. A l'entrée de cette chapelle, une personne de piété obtint, le 7 avril 1625, la permission de placer une statue de saint Joseph, dont le culte, inséparable de celui de Marie, a toujours été cher à la piété des âmes délicates.

Si Louis XIII ne parut plus dans notre ville, il y fit sentir la rigueur de sa justice après la fameuse sédition des Nuds-Pieds (1639). Le chancelier Séguier fut envoyé avec pleins pouvoirs du roi pour châtier les révoltés, et l'on sait avec quelle sévérité il s'acquitta de sa mission. C'est à cette occasion que, renouvelant l'immortel exemple de saint Jean Chrysostôme, Mgr de Harlay prêcha tout l'Avent dans

la Cathédrale, pour consoler et fortifier les habitants épouvantés. Il alla au-devant du chancelier pour tâcher de désarmer sa rigueur et lui adressa les plus touchantes supplications, en même temps qu'il écrivait au Cardinal de Richelieu une lettre admirable où son cœur d'évêque et de père faisait entendre des cris déchirants qui eussent apitoyé tout autre que l'inflexible ministre.

Au milieu de ces diverses épreuves, Rouen était toujours affligé de la peste. Les habitants mouraient par milliers. Le fléau décimait à la lettre la population. C'est alors que les conseillers échevins furent, dit Farin, « inspirez de Dieu d'avoir recours à l'avocate commune des pécheurs et de lui offrir au nom de la ville quelque chose qui lui fût agréable. Pour cet effet, les vingt-quatre du conseil s'étant assemblez, il fut arrêté qu'on donneroit une lampe d'argent et mieux travaillée qu'il seroit possible, pour brûler jour et nuit et à perpétuité devant l'autel de la sainte Vierge, qui depuis ce temps-là a été appelé l'*autel des Vœux.* » La cérémonie mémorable qui devait marquer l'accomplissement de ce vœu eut lieu le 20 septembre 1640. Nous l'avons racontée dans notre chapitre VI[e] en parlant de la chapelle du Vœu. Nous n'avons donc qu'à la mentionner ici à sa date, comme l'une des plus touchantes manifestations populaires dont notre basilique fût témoin.

Trois ans après, les voûtes de la Métropole étaient ébranlées par des acclamations bien différentes. A l'issue du service funèbre célébré le 21 mai 1643 pour le repos de l'âme du roi Louis XIII, les musiciens exécutèrent le vieux chant traditionnel : Vive le roi ! Les trompettes sonnèrent, les tambours battirent aux champs, les orgues grondèrent, les cris de la foule couvrirent tous ces bruits : Louis XIV montait sur le trône. Tous les événements de l'histoire nationale avaient, comme nous l'avons observé déjà, leur sanction dans cette Cathédrale, le centre et le cœur de la vie religieuse et publique de nos populations.

Louis XIV ne tarda pas longtemps à visiter la ville de Rouen. Le 5 février 1650 il entrait dans nos murs, accompagné de la reine-régente Anne d'Autriche, de son frère, de Mademoiselle, fille de

Gaston d'Orléans, depuis duchesse de Montpensier, de la princesse de Carignan et de sa fille, et du cardinal Mazarin. On le reçut avec la plus éclatante solennité. Le roi occupa, comme d'ordinaire, le logis abbatial de Saint-Ouen, et Mazarin s'installa à l'Archevêché.

Le lendemain 6 février, le roi se rendit en grande pompe à la Métropole, où le Chapitre lui rendit les honneurs accoutumés. En l'absence de l'Archevêque, ce fut M. de Bretel, haut-doyen, qui le harangua. Louis XIV, qui n'avait alors que douze ans, répondit gracieusement au doyen. Ses dernières paroles furent couvertes par les cris de vive le roi! qui retentirent de toutes parts. Le roi fut conduit près de la tombe de Charles V, devant un oratoire surmonté d'un dais et de draperies d'or frisé. Son frère et Mazarin prirent place non loin de lui. On célébra une Messe basse, pendant laquelle les musiciens exécutèrent des chants religieux. Les Suisses de la garde faisaient le service d'honneur. Tout se passa avec ordre et majesté.

Le jour suivant, 7 février, la reine-mère Anne d'Autriche se rendit aussi à la Cathédrale en compagnie des seigneurs et des dames de sa suite, et y entendit la Messe. On observa à son égard les mêmes cérémonies que la veille.

Le Chapitre envoya des députations saluer le roi, la reine-mère, le frère du roi et le cardinal Mazarin dans leurs logis respectifs, et leur offrir, selon l'usage, le pain et le vin.

Les visites royales qui se succédèrent à Rouen dans la seconde moitié du siècle ne donnèrent pas toutes lieu à ces brillantes réceptions. Ainsi, la reine d'Angleterre Henriette de France, tante de Louis XIV, ayant en 1661 traversé Rouen à son retour d'Angleterre, où elle avait assisté au couronnement de Charles II, son fils, ne parut pas à notre Métropole. Le roi de Pologne Michel, époux d'Eléonore, fille de l'empereur Ferdinand III, arrivé à Rouen le 28 juillet 1670, prit logement au palais archiépiscopal, mais ne fut l'objet d'aucune cérémonie à la Cathédrale. Le Chapitre se contenta de l'envoyer complimenter par le doyen le lendemain de son arrivée, et lui offrit douze pains et douze bouteilles de vin.

Lorsque l'infortuné roi d'Angleterre Jacques II, chassé de son

trône par la révolte d'une partie de ses sujets, passa le 25 juillet 1690 par Rouen, pour se rendre à Paris, notre ville lui fit une réception sympathique. Il ne put toutefois s'arrêter à la Cathédrale. Les bourgeois s'étaient mis sous les armes et l'accompagnèrent à l'abbaye de Saint-Ouen, où il entendit la Messe. On remarqua qu'il adora le saint Sacrement le front courbé contre terre. A la réception magnifique qui l'attendait dans la royale abbaye, les échevins le haranguèrent, M. de Vernouillet, président au Parlement et premier capitaine des bourgeois, le servit à table, et le marquis de Beuvron, gouverneur du château du Vieux-Palais, veilla à ce que les honneurs royaux lui fussent exactement rendus.

Quelques années après (1692), la reine douairière d'Angleterre, la veuve de Charles II, Catherine de Bragance, vint aussi visiter notre ville, où elle demeura huit jours. Elle fut reçue solennellement à la Cathédrale, le 16 mai, et haranguée à la porte par le doyen. Les registres capitulaires nous apprennent que la reine avait auprès d'elle pour remplir les fonctions d'aumônier Mgr de Molony, chanoine de Rouen et évêque de Limerik (Irlande), qu'elle visita les ornements de la sacristie, et qu'après avoir remercié le Chapitre de sa favorable réception, elle sortit de l'église par la porte de l'Archevêché.

La Cathédrale vit se déployer dans sa vaste enceinte, au cours de ce siècle, des pompes religieuses d'un autre ordre pour la béatification et la canonisation des saints. Le 29 mai 1622, on procéda dans notre basilique, avec la plus éclatante solennité, aux fêtes de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier. Une procession générale eut lieu à cet effet, et l'église, décorée de riches tentures, resplendissante de lumière, offrant les images des bienheureux entourées d'inscriptions et d'ornements symboliques, fut visitée par la foule des fidèles et retentit toute la journée de leurs prières et de leurs chants.

Même déploiement de pompes sacrées et même concours le 22 mai 1659, pour la canonisation de saint Thomas de Villeneuve.

Le 23 mars 1662, notre Métropole célébra la béatification du cher et illustre évêque de Genève, François de Sales. L'archevêque Fran-

çois II de Harlay voulut faire lui-même le panégyrique du saint. Il s'en acquitta « avec son éloquence ordinaire, » disent les registres capitulaires, et nulle part l'aimable saint ne reçut plus d'hommages que dans cette ville, où ses dignes filles les religieuses de la Visitation étaient entourées de la considération et de la sympathie universelles.

On sait que dès 1625 les Evêques de France, réunis à Paris dans leur assemblée générale, avaient adressé au Pape Urbain VIII une lettre collective pour demander que ce grand serviteur de Dieu fût placé sur les autels de l'Eglise, et qu'ils renouvelèrent leur prière dans les quatre assemblées suivantes; aussi, sans attendre les cinquante années qui doivent ordinairement s'écouler entre la mort d'un saint et sa béatification, l'Eglise mit François de Sales au rang des élus le 28 décembre 1661, et le déclara saint le 19 avril 1665. La fête de sa canonisation ne fut célébrée dans notre Cathédrale que deux ans après, c'est-à-dire le 23 avril 1667. On déploya pour cette cérémonie toutes les splendeurs du culte. Les bannières portant l'image du saint furent bénites par l'Archevêque, et on fit une procession qui se rendit dans les deux monastères de la Visitation.

La Cathédrale vit se renouveler les cérémonies de béatification en 1670 pour sainte Rose de Lima, et le 6 août 1672 pour saint François de Borgia.

Notre église métropolitaine retentit, pendant le XVII[e] siècle, des accents de plusieurs des orateurs éminents qui portèrent à sa perfection l'art de l'éloquence sacrée. La population de notre cité a eu de tout temps le goût de la parole sainte. M. Baston, dans ses *Mémoires*, parlant de la société de Rouen à la fin du dernier siècle, aimait à lui rendre cet hommage, que l'histoire justifie pleinement. Pour ne parler que des stations de Carême, elles réunissaient toujours autour de la chaire métropolitaine un immense auditoire formé de toutes les classes de la société. Les sermons avaient lieu à huit heures du matin. Il y avait un tel empressement à se rendre à l'église, que nous voyons dans les registres du Chapitre de 1620, à la date du 14 avril, une délibération qui porte « qu'on n'enverra point de serviteurs pour

garder les places à la prédication plus tôt que quatre heures du matin, heure à laquelle on ouvrira les portes. » Cette défense, plusieurs fois renouvelée dans le cours du siècle, est caractéristique.

Parmi les orateurs qui firent entendre dans la chaire de la Cathédrale leur voix apostolique pendant les stations quadragésimales, citons : en 1615, le P. Binet, jésuite ; en 1623, le P. Philippeaux, recteur du Collége de Rouen ; en 1624, M. Desmay ; en 1625, M. Poullet, docteur en théologie ; en 1627, le P. Le Jeune ; en 1632, le P. Caussin, jésuite.

Le P. Le Jeune est bien connu. Ses vertus, son zèle et son éloquence populaire lui ont fait une auréole que le temps n'a pas effacée ni même altérée. C'était un grand cœur d'apôtre, servi par un merveilleux talent de parole. Un événement extraordinaire marqua sa prédication à la Cathédrale. C'était, avons-nous dit, dans le Carême de 1627. Il était monté en chaire dispos, plein de forces, il avait alors trente-cinq ans. Il commence à prêcher. Tout à coup son auditoire s'obscurcit à ses yeux, puis se fond et disparaît. Les ténèbres descendent autour de lui ; la nuit, une nuit noire, épaisse, épouvantable, l'envahit : c'est le nuage de la cécité, la goutte sereine, infirmité soudaine et irrémissible : il était aveugle. L'homme de Dieu s'arrête un instant, passe la main sur ses yeux ; sa main ne tremble pas, sa voix ne trahit aucune émotion ; son visage seul est plus pâle que de coutume ; il reprend bientôt son discours, sans que nul ne se doutât de l'affreux accident qu'il venait d'éprouver. Seulement, lorsqu'il eut fini de parler, il étendit les mains pour chercher les degrés qu'il ne voyait plus et demanda qu'on vînt l'aider à descendre.

Le P. Le Jeune demeura aveugle, et sa touchante aventure fit tant d'impression sur le peuple, qu'on ne le nommait plus que le Père aveugle, et que partout où il paraissait la foule s'écartait devant lui avec une respectueuse sympathie. Pendant quarante ans encore, sans se relâcher jamais, il continua ses prédications. Nous le retrouvons plusieurs fois encore à Rouen. En 1636, prêchant le 21 juillet à la Cathédrale, il avait annoncé dans son sermon qu'on allait chanter pour la prospérité des armes du roi le *Salve Regina* et le psaume

Exaudiat. Le Chapitre l'en reprit et lui recommanda à l'avenir de ne plus annoncer de prières publiques sans en avoir conféré avec les chanoines. Le P. Le Jeune était vénéré de tout le monde, grands et petits ; et malgré la liberté de sa parole et ses rudes apostrophes, on se plaisait à l'entendre.

Le P. Caussin, longtemps confesseur de Louis XIII, est justement célèbre dans la littérature sacrée. Il fut un des maîtres les plus influents de la Compagnie de Jésus et l'un des premiers restaurateurs de la chaire française. Il donna en 1619 un petit traité de rhétorique sacrée, plein d'aperçus judicieux et de sages conseils, qui fut longtemps en vogue, et que Bossuet eut, selon toute vraisemblance, entre les mains pendant ses études à Dijon. Les règles qu'il a tracées n'ont pas peu contribué à épurer le goût et ranimer l'esprit de la simplicité chrétienne. Comme orateur, s'il ne fut pas sans défauts, il eut sur ses contemporains une supériorité incontestée. Outre le Carême de 1632, il se fit entendre plusieurs fois dans notre Cathédrale, où il devait être apprécié à sa valeur.

Après le P. Caussin, la Cathédrale entendit en 1667 le P. Eudes, missionnaire ; et enfin en 1677, Bourdaloue, alors dans tout l'éclat de sa réputation et de son génie.

Cet illustre orateur était monté dans les chaires de Paris la même année et le même jour que Bossuet donnait comme stationnaire son dernier sermon dans la capitale, le 25 décembre 1669. Les débuts du jeune Jésuite furent un triomphe. Mme de Sévigné écrivait après le premier Avent de l'orateur : « On dit qu'il passe toutes les merveilles passées et que personne n'a prêché jusqu'ici. » Une autre fois : « Le P. Bourdaloue prêche divinement bien. » Et encore : « Tout est au-dessous des louanges qu'il mérite. » Il avait déjà prêché trois Carêmes à la cour (1672-1674-1675) avec un succès jusque-là sans égal, lorsqu'il manifesta, le croira-t-on ? le désir de se faire entendre dans notre Métropole. Les registres capitulaires nous l'apprennent formellement. « Du 1er août 1676. M. l'archidiacre Duhamel est prié d'écrire au P. Bourdaloue, jésuite, nommé pour prêcher le Carême en cette église, que le Chapitre le remercie de l'honnesteté avec laquelle

il a témoigné le désir de prêcher le Carême. » Bourdaloue parut dans notre chaire le 3 mars 1677. L'affluence des auditeurs fut telle, que le Chapitre fut obligé de prendre des mesures d'ordre et de faire respecter les places mêmes qui lui étaient réservées. On connaît cette note si curieuse et si significative de Ménage : « Le P. d'Harrouis me disait (à Ménage) : Lorsque le P. Bourdaloue prêcha à Rouen, tous les artisans quittaient leurs boutiques pour l'aller entendre ; les marchands, leur négoce ; les avocats, le palais ; les médecins, leurs malades. Pour moi, lorsque j'y prêchai l'année d'après, je remis toutes choses dans l'ordre, personne n'abandonnait plus son emploi. »

Nous aimons à finir avec le souvenir de Bourdaloue prêchant du haut de notre chaire métropolitaine quelques-uns de ses immortels sermons, notre revue succincte des événements religieux accomplis dans notre Cathédrale en ce siècle qui vit naître notre Corneille, qui nous donna tant d'hommes illustres, vit s'accomplir tant de faits glorieux pour notre histoire nationale, et mérita de porter dans la postérité, malgré ses épreuves et ses défaillances, le nom de grand.



CHAPITRE XIX.

XVIIIe SIÈCLE.

LA BALUSTRADE EN CUIVRE DU CHŒUR.

Nous arrivons à un siècle tristement mémorable qui porta, à son déclin, la dévastation et la ruine dans nos grands édifices religieux, et qui fit subir à notre Cathédrale, avant même l'heure de la spoliation, les plus regrettables modifications. Nous donnerons à cette époque toute l'attention qu'elle exige au point de vue spécial qui nous occupe. Les hommes du XVIIIe siècle, pris d'un besoin excessif d'agir et de réformer, ont commencé sur les monuments les attentats qu'ils devaient poursuivre sur les institutions et les plus vénérables traditions du passé. Si la sagesse naturelle à ce pays le préserva des excès qu'on a eu à déplorer ailleurs, il a cependant payé tribut aux entraînements et aux préjugés de son époque. Nous dirons toute la vérité. Mais, avant de déplorer les outrages que notre Cathédrale eut à subir, nous devons rendre hommage aux quelques travaux intelligents dont elle fut l'objet.

La plus belle œuvre exécutée pendant ce siècle dans notre Métropole fut l'érection des magnifiques balustrades en cuivre qui entouraient le chœur, et que la Révolution a stupidement détruites. Le Chapitre s'était occupé dès 1730 de donner au chœur une clôture digne de lui, l'ancienne balustrade en cuivre faite en 1526 lui paraissant trop mesquine. Les chanoines commissaires furent invités, l'année suivante, à faire exécuter un essai par les fondeurs de Rouen. Il est remarquable qu'en toute occasion le Chapitre s'adressait aux artistes et aux ouvriers de la ville. On n'avait pas alors la manie ou le besoin de recourir, comme aujourd'hui, à Paris, pour les moindres travaux d'art; on avait sous la main des gens capables de les concevoir et de les exécuter, et on était, de plus, fortement affectionné aux intérêts de la province et de la cité.

Le marché fut passé définitivement le 31 août 1731 avec le sieur Carré, doreur et fondeur, rue des Carmes, à Rouen. On lui donnait deux ans pour achever son œuvre; et pour honoraires, la somme de 17,500 livres. On se préoccupa aussitôt d'acheter les matériaux nécessaires. On arrêta qu'on emploierait tout le cuivre des « carroles » du sanctuaire, plus dix milliers de mitraille qu'on devait se procurer; toutefois, après une conférence avec Monseigneur l'Archevêque, on décida qu'on ne toucherait pas aux petites balustrades qui environnaient jusque-là le sanctuaire, avant d'avoir « vu le succès de la première balustrade que doit faire le fondeur et le dessin que M. de la Bellonière a promis de faire donner pour tout l'ouvrage. »

Quelques jours après (14 septembre 1731), nous lisons dans les registres : « Sur ce qui a été représenté qu'il conviendrait mettre des sentences de l'Ecriture sainte aux nouvelles balustrades, ainsi qu'il y en a aux anciennes, tous et un chacun de messieurs ont été priés d'y penser, d'en fournir et de les présenter sur le bureau du Chapitre. »

Les chanoines s'imposèrent, le 27 janvier 1732, une contribution volontaire pour aider à la construction qui s'avançait, et le 3 septembre ils arrêtaient le dessin du couronnement de ce splendide

ouvrage. La dépense devait dépasser les premières prévisions; car nous voyons le Chapitre emprunter au nom de la fabrique, en l'espace de deux ans, des sommes qui ne s'élèvent pas à moins de 22,000 livres.

Plusieurs fois la question fut agitée de consacrer le cuivre des anciennes balustrades à la composition des nouvelles. Les chanoines, par un scrupule qui les honore, ne voulurent pas sacrifier « un si bel ouvrage », et qui avait le mérite d'une haute antiquité. On résolut d'en consacrer une partie à la clôture de la chapelle de la Sainte-Vierge, qui n'avait jusque-là que des grilles de bois, et on conserva l'autre partie en lieu sûr, sur la proposition de M. de la Vilette, grand archidiacre, qui représenta à la compagnie « que peut-estre un jour on auroit besoin du reste des petites balustrades pour la décoration de cette église. » La partie non employée pesait 1,770 livres de cuivre, et M. de la Vilette prêta 1,500 livres au Chapitre pour en assurer la conservation. Il n'en fut pas malheureusement ainsi pour les anges et colonnes en cuivre qui se trouvaient autour du maître-autel. Le 1er mars 1732 nous lisons : « Sur la remontrance faite par monsieur le chantre que le fondeur n'ayant plus que très-peu de mitraille à employer pour les balustrades, il seroit nécessaire ou d'achepter de nouveaux matériaux ou d'employer les colonnes et anges de cuivre qui sont autour de l'autel du chœur, délibéré, il a été conclu et arrêté que les dittes colonnes et anges de cuivre seront prises pour être mises en fonte avec le reste de la mitraille. »

Il n'est pas inutile, pour comprendre ce passage, et pour se rendre compte des transformations que subit à cette époque le maître-autel de la Cathédrale, de rapporter ici la description fidèle que nous a laissée Le Brun des Marettes du chœur, tel qu'il était au moment où il a écrit ses curieux *Voyages liturgiques*, c'est-à-dire vers 1718 :

« Si le grand autel, dit ce savant écrivain, n'avait pas un retable élevé si haut, on pourrait dire qu'il serait le plus auguste qu'il y eût en France. Il est détaché de la muraille, ainsi que l'ordonne le

Rituel de Rouen. La table de l'autel est une des plus grandes que j'eusse jamais vues. Elle a au-devant un parement, et un autre au-dessus ou retable. A la même hauteur sont quatre grands rideaux soutenus par quatre grandes colonnes de cuivre fort bien travaillées, au-dessus desquelles sont quatre anges pareillement de cuivre, qui portent des chandeliers et des cierges qu'on allume aux fêtes doubles et triples. Il n'y a point de cierges ni sur l'autel ni sur le retable. Au-dessus du retable il y a aux deux côtés deux images de la Vierge, à la place des deux croix qui sont à Lyon; et entre ces deux statues de la Vierge il y a un grand tableau d'un crucifix qu'on estime, et qu'on dit être de la façon de Michel-Ange, très-célèbre peintre. Au-dessus de ce tableau est une petite avance triangulaire sur laquelle il y a un ange à genoux qui tient de ses deux mains le saint ciboire suspendu sous un petit pavillon, et encore sous un grand dais au-dessus qui le couvre aussi bien que tout l'autel.

« Dans l'abside il y a deux petits autels aux deux côtés du grand. Devant le grand autel sont trois bassins ou lampes d'argent où il y a trois cierges, dont celui du milieu brûle jour et nuit, et les deux autres sont allumés durant les offices divins. Entre ces trois lampes et l'aigle qui est au haut chœur, il y avait avant le pillage des huguenots un grand chandelier de cuivre à sept branches (1). »

Tel était à cette époque l'aspect du chœur de notre Métropole, que les travaux entrepris en 1737, et dont nous parlerons plus loin, allaient singulièrement modifier. La pose de la grande balustrade de cuivre inaugura la série des transformations dont quelques-unes seront l'objet des regrets éternels des hommes de goût et de tradition.

C'était dans la cour de l'Albane que se faisait l'opération de la fonte. On y avait élevé un hangar pour le fondeur et ses ouvriers, qui travaillaient sans interruption. A mesure que le monument s'avançait, on achetait de nouveaux matériaux, et on arriva jusqu'au poids

(1) *Voyages liturgiques de France*, p. 275 et suiv.

énorme de près de cinquante milliers de mitraille. La première balustrade fut placée en février 1732. On commençait la cinquième en février 1733, et on était arrivé derrière le chœur. M. Terrisse surveillait cet important travail, et fut plusieurs fois remercié par le Chapitre des peines qu'il s'y donnait. Un autre fondeur, Nicolas Marie, participa aussi à ces travaux, et la maçonnerie fut confiée à un sieur Cécile. La neuvième et dernière balustrade fut montée en 1737. Notre église métropolitaine put montrer alors avec orgueil un des plus importants et des plus splendides ouvrages de cuivre dont les annales de l'art fassent mention. Le poids entier en était estimé à 48 milliers de métal.

Quant à la forme élégante et artistique qu'a dû revêtir ce brillant monument, conformément au style si orné et si recherché du XVIIIe siècle, nous n'avons pu, malgré nos recherches, trouver de documents qui nous en donnent une juste idée. Les hommes le plus au courant de nos antiquités locales n'ont pu même nous fournir un dessin, un plan, un souvenir de ce grand ouvrage de cuivre. Il a péri tout entier, nous allons dire en quelles circonstances. Mais l'intérêt qu'y attachaient les habitants de Rouen, les démarches qu'ils entreprirent en pleine époque révolutionnaire pour le conserver, nous sont un sûr témoignage de la valeur artistique qu'il possédait.

Les documents que nous allons citer sont devenus très-rares et sont bien peu connus, si tant est qu'ils le soient. Nos lecteurs comprendront pourquoi nous ne les abrégeons pas.

Le 6 octobre 1792, le ministre des contributions publiques, Clavière, écrivit aux membres du comité spécial établi à Rouen la lettre suivante : « Les citoyens composant le comité spécial établi à Rouen pour surveiller l'exécution des décrets et de tous les ordres donnés par le pouvoir exécutif national, feront exécuter dans le plus court délai possible le décret sur la fonte des cloches ; ils feront également porter à la Monnaie les 48 mille pesant de cuivre pur formant les inutiles barrières de l'église principale, et ils m'en ren-

dront compte, afin que je puisse à l'instant donner des ordres à la direction des monnaies.

« Le 6 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

« *Le ministre des contributions publiques*,

« *Signé* CLAVIÈRE.

« Collationné.

« *Signé* DE FONTENAY, VULGIS DUJARDIN, BOUVET, THIEULLEN, BAZIRE. »

A l'annonce du nouvel acte de vandalisme qui allait atteindre la Cathédrale, les habitants de Rouen, qui ont de tout temps entouré leur vieille église métropolitaine de leur tendre et filiale sympathie, s'empressèrent d'adresser une pétition à la Convention nationale. Cet acte, pour avoir chance de succès, devait être conçu dans le style révolutionnaire, le seul que comprenait et acceptait la Convention. Aussi eut-on soin d'en entourer la rédaction de formes au goût du jour. Au fond c'est un cri de détresse poussé par des cœurs émus et indignés.

Citoyens législateurs,

Grâces immortelles vous soient rendues! La France est libre!

A des jours de honte, de calamités, de tyrannie, d'esclavage, de despotisme, succèdent enfin ceux de la liberté et de l'égalité!

Citoyens législateurs, nous sommes enfants de la République. Soumis aux lois, nous ne souffrirons jamais qu'il y soit porté atteinte.

Nous réclamons contre un ordre purement ministériel qui frappe de destruction les grilles en cuivre qui ferment le sanctuaire du chœur de l'église paroissiale et épiscopale de Notre-Dame de Rouen.

Le citoyen Clavière, ministre des contributions publiques, en est l'auteur.

Nous avons cherché la loi qui prononce la destruction des monuments pour nous y soumettre..., pour obéir.... Elle n'existe pas.

Il n'y a de lois relatives à la suppression des vases et meubles en cuivre des églises que celles des 29 août et 20 novembre 1791, et cette suppression n'est ordonnée que sur les vases et meubles en cuivre des églises supprimées.

La loi du 14 août 1792, en ordonnant la destruction de tous les monuments élevés dans les temples à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie, met sous sa protection immédiate les objets qui intéressent les arts.

Voici comment s'explique l'article 4 de cette loi :

« La commission des monuments est chargée expressément de veiller à la conservation des objets qui peuvent intéresser essentiellement les arts, et d'en présenter la liste au Corps législatif pour être statué ce qu'il appartiendra. »

Une loi plus récente encore, celle du 10 septembre 1792, ne déclare inutiles au service du culte que les meubles, effets et ustensiles en or et argent des églises conservées, et dont elle ordonne l'envoi aux hôtels des monnaies.

Cette loi a reçu son entière exécution à la Cathédrale de Rouen.

De là naît la conséquence irrésistible que tous les meubles en cuivre existant dans les églises conservées n'en sont point supprimés.

Une loi générale en ordonnerait la suppression, l'envoi aux hôtels des monnaies, que les grilles du sanctuaire du chœur de la Cathédrale seraient exceptées de la loi générale. Ces grilles, au nombre de neuf, estimées par le ministre à 48 milliers pesant, ne sont pas inutiles, comme le porte l'ordre de destruction. Elles servent et sont indispensables à la clôture et fermeture du chœur. ELLES SONT AUTANT DE CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART dont la loi du 14 août 1792 ordonne la conservation. LA VALEUR DE CES GRILLES, DE PLUS D'UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES, ne consiste que dans LA RICHESSE DU TRAVAIL dont elles sont ornées et QUI FAIT L'ADMIRATION GÉNÉRALE. Si on repose sur les pressants besoins de la République pour ordonner la destruction de ces grilles, elles seront d'un faible secours. A peine la valeur effective s'élèverait-elle à quarante mille livres, qui se trouverait en partie absorbée par le remplacement que nécessiterait leur destruction.

L'intérêt, le grand intérêt de la République, c'est de faire fleurir les arts, d'encourager l'industrie, d'exciter l'émulation. La France ne possède d'immenses richesses que de son industrie. L'industrie est la mère des arts ; mais les enfants de la nature ne sont pas toujours des génies créateurs. Ils ont besoin d'être enseignés ; ils prennent leurs leçons des modèles que nous ont laissés les grands maîtres. Détruire ces modèles, c'est porter un coup mortel aux arts, décourager les talents, les anéantir. Cette vérité est reconnue par la loi du 12 septembre 1792. La réquisition du citoyen Clavière du 6 octobre 1792 pour faire détruire les grilles qui ferment le sanctuaire du chœur de la Cathédrale de Rouen est une opposition directe à la loi du 12 septembre dernier.

Législateurs, libres et faits pour l'être, nous ne reconnaîtrons de lois que celles de la République. C'est à vous, et à vous seuls, dignes représentants de la première République du monde, à nous les donner. Nous les attendons, nous y obéirons, nous nous y soumettrons.

Mais des réquisitions, soit du pouvoir exécutif national, soit du ministre, soit des corps administratifs, qui ne seraient pas l'exécution d'une loi, sont autant d'actes arbitraires, despotiques, qui ont causé à la France tous ses malheurs, et

dont il faut se hâter de prévenir les funestes effets comme on s'empresse à prévenir une grande calamité.

Législateurs, c'est à vous qu'appartient le droit de juger la réquisition donnée par le citoyen Clavière et dont nous nous plaignons. Nous la remettons sous vos yeux et nous attendons avec confiance de votre justice que vous en prononcerez la révocation.

A Rouen, le 31 octobre 1792, l'an Ier de la République française (1).

Cette pétition, dont l'original, couvert de milliers de signatures, fut porté à Paris par deux délégués, Roger fils et François Amellant, était l'expression fidèle de l'opinion publique.

Les deux délégués ne perdirent pas de temps et mirent tout en œuvre pour assurer le succès de leur démarche. Le 19 novembre ils écrivaient de Paris aux habitants de Rouen :

A NOS CONCITOYENS.

« Citoyens, frères et amis,

« Chargés de votre vœu pour le présenter à la Convention nationale et en obtenir la conservation des grilles en cuivre qui ferment le sanctuaire du chœur de la Cathédrale de Rouen, qu'un ordre arbitraire avait frappées de destruction, hier, nous étions admis à la barre, si des affaires importantes n'eussent occupé toute la séance.

« D'après la demande que nous en formons à l'instant à la Convention, nous espérons qu'elle voudra bien nous entendre extraordinairement dans une de ses premières séances.

« Nous avons cru devoir saisir le comité des monuments de votre pétition, et il va s'en occuper très-incessamment.

« Nous avons cru également devoir participer (2) au ministre de l'intérieur, et lui remettre sous les yeux l'ordre, adressé au comité spécial établi à Rouen, de détruire les grilles en cuivre de Notre-Dame.

(1) Rouen, imprimerie de Seyer et Béhourt, imprimeurs de la municipalité, rue du Petit-Puits.

(2) Ce mot s'employait quelquefois activement, avec le sens de faire part. On disait : « Je vous participe le mariage de mon fils, » pour je vous fais part.



« Le ministre, étonné de cet ordre et de l'établissement d'un comité spécial à Rouen, vient d'écrire au département de la Seine-Inférieure d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé.

« Voici, chers concitoyens, la copie de la lettre du ministre de l'intérieur au département, celle de l'ordre du ministre des contributions au comité spécial de Rouen, et l'improbation du ministre sur l'établissement de ce comité.

« Nous allons nous occuper d'obtenir un décret conforme à votre vœu.

« Nous sommes très-fraternellement vos concitoyens,

« ROGER fils, François AMELLANT. »

Le ministre Roland écrivit en effet au département dans ces termes :

« Paris, 19 novembre 1792, l'an Ier de la République.

« Le ministre de l'intérieur, instruit que la démolition de la grille qui ferme le chœur de l'église paroissiale et épiscopale de Rouen excite des murmures, et que ladite démolition, loin d'être utile à la chose publique, serait au contraire une charge pour les particuliers, instruit de plus que la loi excepte formellement les objets intéressant les arts, charge le département de faire suspendre toute exécution d'ordre qui aurait pu être donné à ce sujet, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé.

« *Signé* ROLAND. »

Le ministre ajoute de plus, sur la lettre de son collègue Clavière, l'apostille suivante :

« Du 19 novembre 1792. J'ignore ce que c'est que le comité dont est question ci-dessus, et je ne puis prendre part à aucun des ordres dont ils sont chargés.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« *Signé* ROLAND. »

L'intervention du ministre Roland préserva momentanément de la destruction la magnifique balustrade de la Cathédrale ; mais, après la

chute de ce ministre et l'avénement de la Terreur, il n'y eut plus à espérer de sursis aux ordres barbares de ceux qui couvraient alors la France de ruines et de sang. Les habitants tentèrent bien encore plusieurs démarches ; elles n'aboutirent qu'à différer de quelques mois cet acte de vandalisme. Le 19 novembre 1793, nous dit le journal manuscrit de Horcholle, « on a, malgré les réclamations, démoli les belles barrières de cuivre de la Cathédrale. »

Ainsi disparut ce monument dont nous n'avons plus même un dessin, et qui, par sa matière, son travail, son importance, passait pour unique en son genre, et formait, incontestablement, un des plus splendides ornements de notre église métropolitaine.



CHAPITRE XX.

XVIII[e] SIÈCLE.

TRAVAUX DU CHŒUR.

Le chœur de la Métropole subit, pendant le cours du XVIII[e] siècle, une transformation générale, dont les archives du Chapitre nous font connaître la marche et les résultats. Le goût en architecture était dévoyé. On ne pouvait plus souffrir le style gothique, parce qu'on ne le comprenait plus. La vogue fut alors à tout ce qui rappelait les monuments et l'art grecs. On s'éprit des grandes lignes, on voulut des surfaces unies, des ornements sobres et des vitres blanches. On proscrivit les verrières, les retables, les fresques du moyen-âge; on voulut même débarrasser le sol des tombeaux qui nuisaient à l'uniformité. On a peine à comprendre aujourd'hui l'engouement qui s'empara alors des têtes les plus solides. C'est à cette déplorable manie que nous devons la ruine des sépultures royales qui peuplaient le chœur de notre basilique, et la ruine non moins lamentable de notre jubé gothique du XIII[e] siècle.

Les travaux entrepris au chœur eurent pour point de départ le

désir manifesté par le Chapitre d'exhausser le sanctuaire et le chœur, de refaire le maître-autel et ses accessoires, ainsi que le pavage du chœur. Plusieurs membres de la vénérable compagnie firent dans cette intention des dons importants. On plaça trois troncs dans l'église pour recueillir les offrandes des fidèles, et on sollicita à cet effet le zèle des personnes charitables. Toutefois, on eut de la peine à s'entendre sur la forme nouvelle à donner à la contretable et aux ornements de l'autel, et plusieurs projets, où des colonnes grecques jouaient un rôle singulier, furent successivement discutés, puis abandonnés. Il en était question dès 1721, et en 1734 on n'avait pas encore de plan arrêté. Mgr de Saulx-Tavannes, qui venait de monter sur le siége de Rouen, mis au courant de la question, voyait avec peine ces lenteurs et ces irrésolutions. Il écrivait en novembre 1734 au Chapitre : « Je ne puis m'empescher de les prier (messieurs du Chapitre) de prendre un parti fixe et déterminé, ne croiant pas qu'il convienne que cette affaire traîne davantage.... Mais il me paraît qu'il faut s'en tenir au palmier et au tabernacle. Je vous ajouterai qu'il y aurait de l'indécence, si, après avoir autant discuté cette affaire, et étant dans le cas d'estre décidée, on ne voulait pas prendre encore un parti. Je compte que bientôt j'apprendrai votre décision finale, et que vous enverrez votre procuration pour faire les marchés.

« Indifférent sur le parti que vous prendrez, parce que je suis persuadé que vous n'en prendrez qu'un bon, je ne le puis être sur la conclusion de cette affaire, qui ne doit pas faire plus longtemps l'objet des délibérations du Chapitre ni le sujet des entretiens. »

On décida enfin que le massif de l'autel serait fait d'après le projet de M. Cartaud, que le sanctuaire serait élevé de trois marches et reculé jusqu'aux piliers voisins des portes collatérales du chœur ; que l'ancien autel serait démoli, et qu'enfin les travaux seraient commencés et poursuivis sans interruption.

Tous les ornements destinés à la décoration du sanctuaire devaient être dorés en or moulu, « savoir : le pavillon, la suspension, le bas-relief et la bordure de l'autel. » (Délibération du 29 mars 1736.)

Le premier résultat fut le nivellement du chœur et la suppression des tombeaux. « Tout fut abattu, dit dom Toussaint-Duplessis; on remua le sol jusqu'à la profondeur de quinze pieds. » Il y avait, à cette époque, dans le sanctuaire, les tombeaux de Henri le Jeune, dit Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie; de Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet; de Richard Cœur de lion; et dans le chœur, le tombeau du roi de France Charles V, élevé sur le caveau qui recouvrait son cœur.

Dans ses *Voyages liturgiques*, imprimés en 1718, Lebrun-Desmarettes parle ainsi de ces monuments :

« Dans le chœur, on voit proche l'aigle de cuivre un tombeau de marbre noir, qui était plus magnifique avant le pillage des huguenots. Le cœur de Charles V, roi de France, bienfaiteur de l'église cathédrale, y est enterré sous ce tombeau, au-dessus duquel est représenté ce prince couché de son long, tenant son cœur en sa main.

« Au côté droit du grand autel, derrière un des rideaux, on voit le tombeau où fut enterré le cœur de Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie et d'Aquitaine, surnommé Cœur de lion pour sa générosité.... De l'autre côté, tout vis-à-vis, pareillement derrière le rideau, on voit un tombeau sous lequel est enterré son jeune frère Henri, fils de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

« Tous les jours à la Grand'Messe (hors les simples et les féries), le diacre encense ces trois tombeaux après l'offertoire; et l'officiant en fait autant à *Benedictus* de Laudes et à *Magnificat* de Vêpres.

« Derrière le grand autel, on voit encore au milieu de la conque ou abside (comme à Lyon et à Vienne) un reste de trône de l'Archevêque, où il était anciennement les fêtes solennelles. C'est une chaise de pierre avec huit degrés pour y monter. »

Dom Pommeraye, dans son *Histoire de la Cathédrale* (1686), mentionne aussi ces tombeaux :

« La pièce la plus apparente du chœur, dit-il, est le tombeau de marbre noir qui est au milieu, sur lequel est représenté, couché de son long, Charles V, tenant son cœur en sa main; la figure est de marbre blanc, de grandeur naturelle, et revêtue à la royale. »

Le savant écrivain parle ensuite des tombeaux de Richard Cœur de lion, de Guillaume et de Henri le Jeune, et ajoute : « Ces trois tombeaux sont en singulière vénération dans le chœur de la Cathédrale, et les chanoines ont coutume d'y présenter de l'encens, lorsque l'on officie solennellement. »

Quant au tombeau de Bedfort, il s'élevait au côté gauche, dans le chœur (côté de l'Evangile), auprès des pieds de Henri Court-Mantel, dans l'entre-colonnement en regard de la chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul du collatéral du chœur (1).

« Une lame de cuivre, dit dom Pommeraye, attachée au pilier du côté gauche du grand autel, » contenait son épitaphe.

Ducarel, dans ses *Antiquités anglo-normandes* (1767), a constaté aussi l'existence et la place de ces tombeaux. Il résulte clairement de ces divers documents que Richard Cœur de lion se trouvait du côté de l'Epître ; Henri le Jeune, Guillaume son oncle, et Bedfort, du côté de l'Evangile.

Le tombeau de Bedfort fut le premier atteint par les travaux du XVIII[e] siècle. Il avait été déjà ruiné en 1562, mais il en restait encore des débris importants. Le *Flambeau astronomique* nous apprend qu'à la fin d'avril 1732 « on démolit le tombeau de M. de Bedfort pour commencer à placer la troisième balustrade du côté de la chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul. »

On ne tarda pas à procéder de même pour les tombeaux de Richard Cœur de lion et de Henri Court-Mantel. MM. Desmoulins et Bertrand assistèrent, par ordre du Chapitre, à l'ouverture de ces tombeaux. On enterra les statues dans le sanctuaire et on mit à la place des mausolées les inscriptions qui existent encore, et qui furent composées par M. l'archidiacre Térisse.

Il est bon de reproduire la délibération suivante du Chapitre, pour expliquer la transposition de l'épitaphe du duc de Bedfort :

Du 28 décembre 1736. « Lecture faite des quatre inscriptions que monsieur l'archidiacre Térisse avait été prié de faire pour mettre sur

---

(1) Voir *Tombeaux de la Cathédrale*, par M. Deville, p. 174-175.

les tombeaux des princes qui sont enterrés dans le sanctuaire de cette église, après que mond. sieur Térisse a été remercié, les inscriptions approuvées, il a été dit que celle du duc de Bedfort serait mise, pour l'uniformité, derrière l'autel du chœur de cette église, quoique son corps soit du costé de l'Évangile. »

Rappelons que la statue de Richard fut découverte le 30 juillet 1838 par M. Deville, dans une fouille qu'il dirigea dans le sanctuaire de la Cathédrale; et celle de Henri Court-Mantel fut également mise au jour le 17 octobre 1866, après une fouille pratiquée dans le sanctuaire par M. l'abbé Cochet, et à laquelle nous avions l'honneur d'assister.

On attendit, pour démolir le tombeau de Charles V, la permission du roi Louis XV. Elle fut accordée le 12 février 1737 par le ministre Chauvelin, en ces termes :

« Sur les représentations, Messieurs, que vous avez faites et dont j'ai rendu compte au roi, qu'il n'y a plus, d'un ancien tombeau construit dans votre église, auprès du sanctuaire, et qui renfermait le cœur de Charles V, que des restes informes et en ruine, auxquels vous souhaiteriez substituer un monument plus convenable et plus décent, Sa Majesté veut bien vous permettre de démolir cet ancien tombeau, à condition que vous ferez mettre dans la mesme place, comme vous l'offrez, une tombe de marbre noir avec une inscription, en lettres d'or, à la perpétuelle mémoire du roi Charles V. »

Le Chapitre avait évidemment exagéré l'état de vétusté du tombeau royal pour obtenir plus facilement l'autorisation qu'il souhaitait. Le procès-verbal qu'il fit dresser lors de la démolition du monument prouve qu'il était encore debout et en assez bon état. Il est important de reproduire le texte de ce procès-verbal, dressé le lundi 25 février 1737 :

« Cejourd'hui, vers quatre heures après midi, MM. de La Bellonière, Le Clerc et de Marcouville, commissaires nommés pour veiller sur les ouvrages qui se font dans le chœur de cette église, présence de M. le doyen et de plusieurs de Messieurs, ont fait démolir et détruire le tombeau de Charles V, roy de France, dont a été dressé par

le secrétaire du Chapitre, par ordre de Messieurs, le suivant procès-verbal :

« Le tombeau de Charles V était de forme carrée, portant trois pieds de haut sur quatre pieds de large et sept de longueur, surmonté d'une grande table de marbre noir, sur laquelle était représentée, en marbre blanc, et de grandeur naturelle, la figure de Charles V, tenant de sa main droite un cœur de même matière ; les pourtours de ce tombeau, avec son socle cannelé, étaient d'ardoise et mutilés en plusieurs endroits. Au pied de ce tombeau, qui finissait dans la ligne du milieu des deux colonnes qui terminent les stalles, s'est trouvé un puits de vingt-six pieds de profondeur, prenant six pieds d'eau très-claire. A la tête de ce tombeau, en fouillant environ deux pieds, il s'est trouvé une pierre d'environ vingt-cinq pouces sur la longueur, et un pied et demi sur la largeur, qui couvre la superficie d'un petit caveau d'environ quinze pouces carrés et un pied de profondeur, au fond duquel est le cœur de Charles V, soutenu sur une petite grille de fer faite en forme d'étoile. Sur la superficie de ce petit caveau, sous la première pierre, s'est trouvé une plaque de plomb, sans inscription, posée sur une grille de fer qui sert de couvercle au cœur du roi. Ce cœur est renfermé dans une boîte d'étain en forme de cœur, qui s'est trouvée ouverte en plusieurs endroits, et sur le champ l'on a fait refermer et sceller à mortier ledit caveau. La table de marbre noir dont est parlé ci-dessus a été destinée, pour, conformément aux ordres du roi en date du 12 février dernier, servir de tombe sur laquelle on gravera, en lettres d'or, l'inscription suivante :

« D. O. M. Et æternæ memoriæ sapientissimi principis Caroli V, Galliarum regis, Normanniæ anteà ducis, qui hanc ecclesiam, amore singulari complexus, beneficiisque immensis prosecutus, eamdem augustissimi sui (cordis) reliquit hæredem, ubi in omnium animis vivere nunquam desinet. Obiit anno humanæ salutis MCCCLXXX.

« La figure de marbre blanc, représentant Charles V, a été posée dans la première arcade de la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, à droite, en entrant. »

Il est bon de constater qu'ainsi la statue du roi et son cénotaphe furent

transportés dans la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est ce que dom Duplessis confirme en 1740, par ces paroles (tome IIe, p. 28) : « En 1737, comme on travaillait à renouveler le grand autel dans un meilleur goût, on a abattu tous ces tombeaux pour dégager entièrement le chœur et le sanctuaire. On a conservé seulement celui de Charles V, *en transportant néanmoins la représentation de ce prince dans la chapelle de la Vierge.* » Ducarel, dans son *Voyage* de 1752, rapporte aussi le même fait.

Ainsi s'expliquent les travaux de décoration que le Chapitre faisait encore entreprendre à la tombe du roi Charles V en 1786. Nous trouvons en effet dans les comptes de la fabrique (archives de la Seine-Inférieure, série G.) publiés par M. de Beaurepaire, la mention suivante à la date de 1786 : « pour avoir redoré la tombe du roi Charles V, 418 livres. » Ce passage avait éveillé l'attention de quelques érudits. De quelle tombe pouvait-il s'agir ici, puisqu'il était constant qu'on avait démoli en 1737 le monument placé dans le chœur? Rien n'est plus simple cependant. Soit qu'on ait appliqué ces 418 livres à redorer l'inscription posée dans le chœur en 1737, à la place du tombeau (l'inscription, on se le rappelle, devait être gravée en lettres d'or), soit qu'il s'agisse ici de réparations faites au cénotaphe et à la statue de Charles V conservés dans la chapelle de la Sainte-Vierge, cette mention des comptes de la fabrique trouve son explication naturelle.

Cette statue et ce cénotaphe furent sans doute démolis par les vandales de 1793; l'inscription du chœur fut enlevée également. Après la Révolution, quelques poignées de plâtre, cachées sous le pied du pupitre, indiquaient seules la place où fut déposé le cœur du plus sage de nos rois.

Ce n'est qu'en février 1863 que furent placées, d'après les ordres de Monseigneur l'Archevêque, la pierre et l'inscription actuelles, après une reconnaissance exacte et minutieuse faite en mai et juin 1862 du précieux dépôt conservé religieusement dans notre Métropole, et dont nous parlerons en son lieu.

Ces explications nous ont paru nécessaires pour faire comprendre l'œuvre de démolition du XVIIIe siècle.

Le chœur nivelé et pavé, on exhaussa le sanctuaire, non de trois marches, comme il avait été précédemment résolu, mais de cinq marches, sur la proposition de M. Cartaud, *et en vue de la majesté de l'église*, disent les registres capitulaires (1). Les comptes de la fabrique nous apprennent qu'en 1737 et 1738 on dépouilla les piliers de leurs fleurs de lys en étain, et qu'on les fit fondre, on gratta les piliers et on leur donna une couche de peinture, sous la direction du sieur Castel. On acheta à Paris les marbres, bronzes et fers destinés à la nouvelle décoration, et le sieur Cécille le cadet fut chargé de la construction du massif du chœur.

Le mardi 20 novembre 1736, à neuf heures du matin, Monseigneur l'Archevêque plaça la première pierre du nouvel autel.

Les registres capitulaires nous apprennent que toutes les cloches de l'église sonnèrent, l'orgue joua, et la maîtrise chanta le motet *Fundamenta ejus*. Monseigneur l'Archevêque, « accompagné d'un grand nombre de Messieurs les Chanoines, » posa la pierre « sur mortier en la manière ordinaire, l'a bénitte en disant l'oraison propre. Ce que fait, il a mis dans une place préparée sur la dite pierre une plaque de cuivre sur laquelle est cette inscription » :

SUB INVOCATIONE
BEATÆ MARIÆ SEMPER VIRGINIS,
HUJUSCE ALTARIS
PRIMARIUM POSUIT LAPIDEM
REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER
D. D. NICOLAUS DE SAULX-TAVANNES,
ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS,
NORMANNIÆ PRIMAS, PAR FRANCIÆ,
REGINÆ NOSTRÆ AB ELEEMOSINIS PRIMUS
ANNO SALUTIS
M. DCC. XXXVI. DIE XX. NOVEMBRIS.
SUMMO PONTIFICE CLEMENTE XII.
REGNANTE LUDOVICO DECIMO QUINTO.
NOBILI VIRO BARTHOLOMEO
LE CORDIER DE BIGARDS DE LA LONDE
CAPITULI DECANO.

C. L. CORNEILLE, *graveur*.

(1) Délibération du 11 décembre 1736.

Les mêmes registres constatent que le dimanche 15 décembre 1737, sur les neuf heures du matin, Monseigneur l'Archevêque, accompagné de tous ses officiers, fit solennellement la consécration de l'autel du chœur de la Métropole de Rouen, suivant la forme prescrite par le Pontifical romain, et célébra ensuite la Messe du chœur au dit autel.

« Dans le sépulcre du dit autel, dit le procès-verbal, a été renfermée l'inscription suivante dans la boette d'étain qui contient les reliques, laquelle boette a été fermée par des lacets de soye rouge scellée du sceau de mondit Seigneur l'Archevesque :

« Anno Domini MDCCXXXVII, ego Nicolaus de Saulx-Tavannes, Archiepiscopus Rothomagensis, Normanniæ Primas, Par Franciæ, Reginæ nostræ christianissimæ ab eleemosinis primus, consecravi altare hoc in honorem beatissimæ virginis Mariæ et partem coxæ sanctæ Christi virginis Maximæ in eo inclusi et singulis Christi fidelibus unum annum et in die anniversario consecrationis ipsum visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia concessi. »

Le *Flambeau astronomique* nous apprend que cet autel était en marbre. Une délibération du Chapitre du 3 octobre 1736 nous donne le même renseignement.

Quant à la pierre de l'ancien autel, les chanoines de la Bellonière, Le Clerc et de Marcouville furent autorisés, le 11 février 1737, à la faire couper en trois longueurs égales « pour en faire une platte bande au-dessous des marches du sanctuaire. »

Nous croyons que l'autel *en marbre* de 1737 est encore l'autel actuel. Nous ne voyons pas dans les registres capitulaires de 1737 à 1789 qu'il soit fait mention de la construction d'un nouvel autel. Nous savons en outre que le clergé constitutionnel s'empara au commencement de la Révolution de l'église cathédrale et qu'il y fit l'office jusqu'à la fin de 1793. Le culte, interrompu en 1794, fut repris dans le courant de l'année suivante par le même clergé, auquel succéda, après la conclusion du concordat, le clergé catholique. Rien n'indique dans ce laps de temps que le maître-autel ait été changé. Les décorations accessoires du sanctuaire, qui ont varié du reste

pendant le cours du siècle et dont on pourra juger par la description suivante, ont seules entièrement disparu.

Après bien des recherches, nous avons pu nous procurer à la bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts un document de la plus haute importance pour le sujet qui nous occupe, et qui fixe la décoration du chœur de notre Métropole au XVIIIe siècle. Les hommes qui n'ont aucun souci de ce qu'il y a de plus vénérable et de plus précieux au monde, en dehors de la foi, les traditions nationales ou locales, peuvent seuls s'étonner du prix que nous attachons à ces souvenirs du passé. Pour nous ils ont un double attrait : ils nous rappellent ce qu'ont pensé, ce qu'ont aimé, ce qu'ont vu nos aïeux, et ils nous consolent du présent. Nous ne pouvons rien contre les faits douloureux qui s'accomplissent sous nos yeux, il ne nous est pas permis de faire entendre notre voix; nous nous réfugions donc dans l'enceinte du temple et nous aimons à en reconstruire les splendeurs évanouies. Nous pouvons donc, à l'aide du document que nous allons reproduire, nous faire une juste idée de la décoration que présentait aux yeux le sanctuaire de notre Métropole après les travaux de 1737.

Si nous avons blâmé la partie de ces travaux qui a supprimé quelques-unes de nos traditions, si, au point de vue de l'art, nous devons regretter l'ordonnance de ces décorations qui n'étaient pas à leur place dans une basilique gothique, nous avons le devoir de reconnaître qu'en elles-mêmes ces décorations ne manquaient ni de grandeur ni de mérite.

Voici donc la description faite en 1737 même, et publiée dans une notice de M. Cousin de Contamine, de la décoration du chœur de notre Métropole exécutée d'après les plans de M. Cartaud, premier architecte du duc de Berry, par M. Bousseau, sculpteur du roi d'Espagne et professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture de France. Cette description est un peu emphatique, il est vrai, et dans le goût du temps, mais nous la donnons telle quelle comme un document historique :

« L'autel que l'on va décrire est d'autant plus propre au dessein

qu'on s'est proposé, qu'il représente la réalité à la place des ombres, ou, pour parler plus intelligiblement, l'ancienne loi accomplie par l'établissement de la loi de grâce.

« On monte au palier ou parquet par trois marches de marbre de rance et de forme presqu'ovale. Les compartiments du palier sont de marbre blanc, veiné sur un fond de marbre cipolin. Le coffre de l'autel est un tombeau de *marbre vert de mer* (1), dont les côtés se terminent en ovale. Il est orné par le haut et par le bas d'un profil simple et formé par grandes parties. La table qui couvre le tombeau est ornée au pourtour d'une corniche de *bronze dorée et ciselée* (2). Sur le fond de cette table est un socle de marbre blanc veiné qui occupe toute sa longueur, et s'étend jusque sur les piédestaux. Ce socle sert d'appui au couronnement, qui est couvert d'un cintre surbaissé, dont les extrémités se terminent en volutes. Le fond du couronnement est de marbre sérancolin, et les encadrements sont de marbre blanc veiné. Les piédestaux sont de marbre sérancolin et ornés de panneaux simples en relief; leurs socles sont de marbre de rance.

« Toutes ces parties forment un corps d'architecture majestueux, et dont les proportions laissent l'œil dans un repos parfait. Ce qu'on pourrait dire ici des talents de l'architecte n'ajouterait rien à la réputation qu'il s'est acquise par les édifices magnifiques qu'il a faits à Chanteloup, et par d'autres ouvrages dont les connaisseurs ne parlent qu'avec éloge. Ainsi on passera de suite à la sculpture de l'autel.

« Sur le devant, et dans le fond du couronnement, est l'Agneau mystérieux de l'*Apocalypse* (cette partie de bronze est dorée). Agneau immolé dès le commencement du monde, figure de Jésus-Christ, vraie et seule victime de propitiation. Il est couché sur le livre scellé des sept sceaux, en sorte que sa tête est du côté de l'Evangile. La lumière qu'il répand s'étend par rayons et couvre presque tout le

(1) Ce qui prouve que c'est bien l'autel actuel.

(2) Elle existe encore.

fond du couronnement. Le livre est posé sur un nuage dont les formes rondes interrompent les lignes droites des rayons, et mettent dans cette espèce de gloire la variété si essentielle aux beautés de l'art. (Tout le reste est de métail doré.)

« Il sort du milieu du couronnement un grand palmier qui a trente pieds de haut, à compter du rez-de-chaussée. Une grande nuée qui vient de derrière l'autel s'élève au long de ce palmier, et va se répandre dans les branches. Elle s'ouvre et s'étend sur le couronnement et sur les piédestaux qu'elle couvre, et d'où elle semble s'avancer pour environner le milieu de l'autel.

« Il y a sur le piédestal du côté de l'Evangile quatre chérubins, dont deux sont attentifs à la célébration des mystères; les autres chantent des cantiques d'action de grâces. Sur le cintre et du même côté est un ange de cinq pieds et demi de proportion, sous la forme d'un adolescent. Il arrive, et, frappé des grandes merveilles de son Dieu, il lève la tête et les yeux au ciel; il étend le bras gauche vers le haut du palmier; son bras droit est aussi étendu, mais il est baissé. Ses mains sont ouvertes, et tous ses mouvements naissent d'une grande admiration. Il pose le genou gauche sur la nuée; sa jambe droite est allongée, et son corps est penché du côté droit. Une draperie simple lui couvre l'épaule droite jusqu'au milieu du bras; elle est soutenue par un ruban qui passe sur l'épaule, de là elle tombe par grands plis et s'étend sur la nuée. Les ailes à moitié ouvertes font à cette figure un fond avantageux.

« La partie de la nuée qui couvre le haut du cintre descend tout contre l'Agneau, et cache plusieurs des rayons dont il est environné. Il y a sur cette partie trois chérubins. Celui qui est le plus près de l'Agneau est dans l'adoration et dans l'abaissement; il baisse les paupières comme s'il n'osait envisager la majesté divine, ou qu'il ne pût en soutenir l'éclat. Il paraît rempli d'une piété très-tendre. Les deux autres admirent les grandeurs du Très-Haut et chantent : « L'Agneau qui a été égorgé est digne de recevoir la puissance, la « divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédic- « tion. »

« Sur le cintre et du côté de l'Epître est un ange de cinq pieds et demi de proportion. Il est à genoux sur la nuée. Son corps et sa tête sont penchés vers le lieu où se fait le sacrifice du véritable Agneau. Il a les coudes élevés et les mains jointes ; il adore, il prie avec ferveur; sa robe le couvre depuis les épaules jusques aux coudes. Elle tombe par grandes parties et drapée simplement jusque sur la nuée où elle s'étend et contraste avec les formes du nuage. Ses ailes, presque pliées, contrastent avec le mouvement de ses bras.

« Un bout de la nuée s'avance jusque sous la volute du cintre, où elle porte un chérubin attentif au sacrifice. Il y a sur le piédestal de ce même côté trois autres chérubins, dont un élève la tête et les yeux au ciel; les autres s'entretiennent des bontés du Seigneur, et montrent des mouvements de reconnaissance. Plusieurs chérubins et deux petits anges s'élèvent avec ce qui paraît ici du corps de la nuée. Une partie des chérubins admirent les merveilles de Dieu, les autres chantent ses louanges. Les deux petits anges sont contre les branches du palmier, et paraissent se soutenir en l'air par le mouvement de leurs ailes. Le premier a les bras écartés, et tient dans ses mains une espèce d'écharpe à laquelle la suspension est attachée. Cette figure a beaucoup de grâce. L'autre petit ange vient de derrière l'autel; il porte dans ses mains une couronne de roses qu'il tient directement au-dessus de la suspension. L'un et l'autre sont attentifs à ce qu'ils font.

« Les branches du palmier sont disposées de façon qu'elles forment une espèce de croix qu'il est facile d'apercevoir. Elles sont toutes variées; cependant leur tour est si naturel, si gracieux, qu'il semble qu'on ne pourrait leur donner ni plus de vérité, ni plus de beauté.

« Sur la face de derrière du couronnement, est l'arche de l'ancienne alliance, telle à peu près que Moïse l'a décrite; elle est posée sur un cul-de-lampe, et on la voit de face et dans toute sa longueur. Les bâtons destinés à la porter sont appuyés sur la nuée, dont on voit ici la partie la plus considérable. Cette partie s'élève de dessus le propitiatoire, jusqu'au sommet du palmier, et avec elle plusieurs

chérubins qui chantent les louanges de Dieu. Elle s'étend aussi sur les piédestaux où elle porte des chérubins. Quelques-uns sont en adoration devant l'Eternel, d'autres le regardent avec un saint tremblement. Ces têtes méritent d'autant plus d'attention, qu'on y remarque une grande variété dans les caractères, dans les attitudes, et dans la manière simple et élégante dont elles sont coiffées. »

Tel était le monument qui abritaït l'autel. Encore une fois nous reconnaissons qu'il contrastait avec l'architecture grave et simple de l'édifice ; mais son exécution était due à un des plus habiles ciseaux de l'époque et sa richesse en faisait une œuvre resplendissante. Les cuivres étaient dorés en or moulu ; éclairés par de nombreuses lumières, ils devaient projeter sur l'autel les plus brillants reflets. Ce monument a disparu, comme les belles grilles en cuivre du sanctuaire, à l'époque de la Révolution.



CHAPITRE XXI.

XVIIIe SIÈCLE.

LE JUBÉ.

Le mois de juin 1773 vit s'accomplir dans notre Cathédrale la destruction de l'antique jubé, élevé au XIIIe siècle, et qui, conçu dans le style si pieux et si pur du chœur, lui faisait une digne entrée. Aucun dessin de ce monument à jamais regrettable ne nous a été conservé, mais les documents historiques permettent d'en apprécier le mérite et la beauté.

« Le chœur est fermé par un jubé accompagné de deux chapelles d'une très-belle menuiserie, qui sont toutes battues en or, » écrivait en 1718 Lebrun-Desmarettes (1).

L'auteur de l'*Histoire de Rouen* (éd. de 1731) nous dit : « Le jubé de Notre-Dame est enrichi de deux chapelles très-belles et d'une riche sculpture, du crucifix et d'autres ornements tous battus en or. La chapelle à main droite s'appelle Notre-Dame du Vœu, l'autre chapelle à main gauche se nomme Sainte-Cécile. Ces deux chapelles

(1) *Voyages liturgiques*, p. 269.

ont été ornées depuis peu de deux balustrades de cuivre jaune dont l'appui est de bois (1). »

Dom Toussaint-Duplessis, autre témoin considérable, dépose en 1740 : « Le jubé qui fait la clôture du chœur est accompagné de deux chapelles très-belles et d'une riche sculpture. L'une est celle de la Sainte-Vierge, communément appelée la chapelle du Vœu. Il y a une belle statue de la Vierge en albâtre, donnée en 1357 par un chanoine nommé François Le Tourneur (2). »

Dom Pommeraye lui avait accordé en 1686 la mention suivante :

« Le jubé, dit-il, qui fait la clôture du chœur, a été enrichi de deux magnifiques autels d'une très-riche sculpture, du crucifix et d'autres ornements de menuiserie tous battus en or. Le crucifix a été fait par la libéralité de MM. Brice, chanoines, oncle et neveu, qui ont employé une somme considérable pour un si bel ouvrage. M. Brice l'ancien choisit sa sépulture sous une grande tombe de marbre noir brut, où il fut mis le 4 août 1640, au bas du même crucifix (3). »

M. l'abbé Langlois, qui a publié sur ce sujet une excellente notice à laquelle on ne peut presque plus rien ajouter, a donné de l'ancien jubé une description complète. Après avoir cité différents passages des registres capitulaires qui démontrent que le jubé remontait aux origines de la basilique elle-même, et que, par conséquent, son architecture devait être en parfaite harmonie avec le reste de l'édifice, il poursuit :

« Il était construit en pierre de taille, et sans préciser sa hauteur, nous pouvons affirmer qu'il était beaucoup moins élevé que le jubé actuel, auquel, entre autres défauts, on reprocha d'abord sa hauteur insolite. On y accédait par un seul escalier spacieux, que les chanoines montaient et descendaient revêtus de leurs chapes et de leurs plus précieux ornements, sans crainte de les endommager.

(1) Tome III, p. 6.

(2) *Description de la haute Normandie*, tome II, p. 26.

(3) *Histoire de la Cathédrale*, p. 24.

« Il était percé, au milieu, d'une arcade ogivale, par laquelle on pénétrait dans le chœur. Une porte en fer forgé, à deux vantaux, dans le style de la fin du XIIIe siècle, d'une richesse et d'un goût achevés, en défendait l'entrée. Elle était haute de deux mètres treize centimètres, large d'un mètre quarante centimètres. La porte de fer du jubé, toujours ainsi désignée dans les archives, parce que les portes collatérales furent d'abord de bois, ensuite de cuivre, ne s'ouvrait que pour l'entrée des archevêques, des rois de France, des gouverneurs de la province ou des cours souveraines. »

Cette porte est aujourd'hui conservée dans le musée d'antiquités, et met en communication la galerie Langlois avec la salle Deville.

Le jubé portait au sommet un orgue dont la montre était toute dorée. C'était un cadeau du chanoine Pierre Mésenge, maître de musique de la Cathédrale, dont nous avons publié autrefois le voyage en terre sainte. Cet orgue, donné en 1519, disparut dans le sac de la Cathédrale par les huguenots en 1562. On éleva en 1630, à sa place, un grand christ, accompagné des statues de la sainte Vierge et de saint Jean, offerts par les chanoines Brice.

Lebrun-Desmarettes (1) nous apprend qu'au sermon du synode et à celui de la fête de saint Sever, évêque d'Avranches, les seuls qui fussent sonnés à la Cathédrale, le prédicateur montait au jubé, se plaçait sous la petite arcade de charpente qui soutenait le crucifix, et là, revêtu de l'aube, de l'étole et de la chape, ayant le bonnet carré en tête, et à ses côtés les reliques du saint entourées de lumières, faisait son exhortation au peuple. On voulait conserver par là le souvenir de la prédication à l'ambon des premiers siècles de l'Eglise.

Nos rois, dans les visites qu'ils firent à la Cathédrale, prirent quelquefois place à la tribune du jubé, notamment en 1617 le jeune Louis XIII, qui écouta de là le sermon de Mgr de Harlay. Le jubé était orné du côté du chœur de tapisseries de haute lice.

Dans la *Normandie chrestienne* (2), Farin a eu soin de nous ap-

---

(1) P. 353.
(2) P. 189.

prendre de quelles pièces de tapisserie on ornait non-seulement le jubé, mais les dais et les stalles du chœur, comme cela se voit encore en certaines cathédrales, entre autres à Cologne. Au-dessus des stalles, l'histoire de saint Jean-Baptiste et de saint Georges aux armes des d'Amboise, l'histoire de la Passion; sur les dossiers, l'histoire de la sainte Vierge; à la chaire de Monseigneur l'Archevêque, l'adoration des Mages; au jubé, « grande pièce de tapisserie, » dont le sujet n'est pas indiqué. D'autres pièces rehaussées d'or et de soie, représentant l'Annonciation, l'Assomption, etc., se déployaient le long du chœur et formaient une décoration du plus magnifique aspect.

Le jubé était entièrement fermé, sauf l'ouverture du milieu. Du côté de la nef, il était couvert par des tableaux, une *Annonciation*, un *saint Jean-Baptiste*, un *Christ au jardin des Oliviers*, etc. Sa principale décoration du côté de la nef consistait dans les deux autels placés l'un à droite, l'autre à gauche de l'entrée. Celui de droite était consacré à la sainte Vierge, celui de gauche à sainte Cécile, et plus anciennement à saint Pierre. Nous en avons parlé trop en détail dans notre chapitre consacré aux chapelles (1) pour y revenir ici. Notons seulement que le chanoine Letourneur, qui avait fait don, au XIVe siècle, de l'image d'albâtre de la sainte Vierge de la chapelle du jubé, pour laquelle le peuple de Rouen professait une si grande vénération, est le même qui fonda en 1363 la station de l'*Inviolata*, qui se chante encore aujourd'hui le samedi à la Cathédrale. On trouvera sur cette fondation les détails historiques au chapitre consacré aux usages particuliers de la Métropole.

Tel était donc l'antique et vénérable jubé de notre basilique, lorsque le Chapitre, obéissant au mauvais goût du siècle, résolut sa destruction. On n'ignore pas en effet qu'à cette époque une véritable croisade s'était engagée contre les jubés dans toute la France. En vain des hommes instruits et zélés, comme Jean-Baptiste Thiers, élevèrent-ils la voix en leur faveur et flétrirent-ils du nom d'am-

---

(1) Ch. VI, p. 83 et suiv.

bonoclastes les destructeurs de ces monuments traditionnels. Leurs protestations demeurèrent sans écho. On vit tomber l'un après l'autre les jubés des Cathédrales et des églises paroissiales, sans respect pour leur antiquité, pour leur riche et symbolique architecture, pour les trésors d'art qu'ils renfermaient. C'est ainsi que, dans notre diocèse, les jubés de Saint-Ouen, de Saint-Maclou, de Saint-Vivien de Rouen, de Saint-Jacques, de Saint-Remi de Dieppe, de la Sainte-Trinité de Fécamp, de Bourg-Dun, d'Étretat, etc., furent impitoyablement démolis. Trois églises seulement conservèrent ces monuments : la Métropole, Arques et Moulineaux.

Au sein du Chapitre, l'opinion n'était pas unanime sur l'opportunité de la destruction du jubé. Bon nombre de chanoines protestèrent contre cette mesure, et on dut leur donner satisfaction en statuant qu'un nouveau jubé serait reconstruit à la place de celui du XIIIe siècle, et qu'ainsi on conserverait « l'ancien rit de l'Église (1). » Ce rit était en effet si ancien à la Métropole, que dans la Cathédrale du B. Maurile, qui précéda l'édifice du XIIIe siècle, il y avait un jubé où Jean d'Avranches nous apprend, dans son livre des *Offices ecclésiastiques*, écrit au XIe siècle, qu'aux jours de fête, on chantait l'Epître et l'Evangile, le Graduel et l'*Alleluia* (2).

L'abbé Terrisse, doyen du Chapitre, qui dirigeait la majorité décidée à la suppression du jubé, ne put avoir raison de l'opposition qu'en 1772, et en apportant les plans du nouveau jubé dressés par Carpentier, membre de l'Académie royale d'architecture à Paris. Ces plans, approuvés le 8 juin 1772, furent exposés publiquement; et afin, sans doute, de se rendre l'opinion favorable, ou de provoquer les critiques utiles, on suspendit à l'entrée du chœur une toile sur laquelle le jubé projeté était représenté dans ses dimensions actuelles. En même temps on fit imprimer et répandre un questionnaire relatif au nouveau projet, aux avantages et aux inconvénients

---

(1) Délibération du 2 mars 1772.

(2) Lectores Epistolæ et Evangelii, et cantores Gradualis et *Alleluia* in festivis diebus in pulpitum ascendant... (p. 17.)



qu'il offrait, aux observations et impressions qu'il pourrait faire naître dans l'esprit des connaisseurs.

Quand on jugea la question suffisamment débattue — et il faut dire que telle était la force des préjugés dominants, que l'opinion publique se montra favorable au nouveau projet — on décréta l'exécution du monument.

Le 17 février 1773, on arrêta que l'ancien jubé serait démoli immédiatement après les fêtes de l'Octave du saint Sacrement. La minorité des chanoines, conduite par Jean-Louis Roffet, docteur en Sorbonne, promoteur du Chapitre et intendant de la bibliothèque, savant des plus distingués et homme de goût, déposa une protestation solennelle contre les actes qui allaient s'accomplir. On n'en tint aucun compte.

« Au jour dit, écrit M. Langlois, l'antique jubé, avec ses autels, ses bas-reliefs, ses pinacles, ses colonnettes, ses fenestrages qui remontaient aux plus brillantes époques de l'architecture ogivale, fut livré au pic destructeur; et longtemps après, ses débris jonchaient encore la place de la Calende. »

On se mit activement à l'œuvre pour édifier le nouveau. Mgr de la Rochefoucauld avait fait don de 20,000 livres pour la construction; et à son exemple, nombre de chanoines avaient apporté de riches offrandes. Le samedi 2 avril 1774, après l'*Inviolata*, Monseigneur l'Archevêque posa solennellement la première assise de marbre qui sert de base à la colonne située entre la porte du chœur et l'autel du Vœu. On plaça sous cette première assise une plaque de cuivre renfermée dans une boite de plomb, et portant l'inscription suivante :

ANNO SALUTIS M.D.CC.LXXIV,
REGNANTE LUDOVICO XV,
SUMMO PONTIFICE CLEMENTE XIV, HUJUS AMBONIS,
PRÆSENTE VENERABILI CAPITULO,
PRIMARIUM LAPIDEM POSUIT
REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER
DOMINICUS DE LA ROCHEFOUCAULD
ARCHIEPISCOPUS ROTHOM. NORM. PRIMAS
ABBAS. CLUNIACENSIS.

Les travaux durèrent trois ans et demi. Le 15 août 1777 on put inaugurer le nouveau jubé, où les chanoines chantèrent les leçons de Matines, l'Epître et l'Evangile de la fête de l'Assomption.

La même année, M. Terrisse fit paraître un « mémoire historique sur les marbres employés à la décoration de l'entrée du chœur de l'église métropolitaine de Rouen, » destiné à célébrer l'œuvre nouvelle, et dont il est bon de reproduire quelques passages caractéristiques. « Cet édifice, de l'ordre ionique, dit le savant doyen (1), présente six colonnes cannelées, de quinze à seize pieds de fût, quatre du côté de la nef, et deux du côté du chœur : elles portent l'entablement et la balustrade en cuivre qui surmontent l'édifice. » La balustrade ne fut pas faite en cuivre, comme le portait le projet et comme le dit M. Terrisse, mais en marbre cipolin. « Les quatre colonnes qui sont en face de la nef forment trois entre-colonnements; celui du milieu donne l'ouverture et entrée du chœur; les deux autres sont remplis par les autels de la Sainte-Vierge et de Sainte-Cécile. On y voit deux magnifiques statues et autant de bas-reliefs en marbre blanc. La statue de la sainte Vierge et le bas-relief du même autel sont de la main de M. Lecomte, celle de sainte Cécile et le bas-relief sont de M. Clodion, l'un et l'autre distingués dans leur art, et de l'Académie royale de peinture et de sculpture. La frise, remarquable par la richesse de ses ornements, et la sculpture des autres parties en marbre, ainsi que celle du plafond et de tous les bronzes dorés en or moulu qui ornent les autels, ont été exécutées par M. Cauvet, sculpteur de M. le comte d'Artois. Le pavé est formé par des carreaux de cipolin et de blanc veiné en échiquier, et terminé par de larges marches de cipolin. »

« Les six colonnes (2), l'entablement, les tabernacles et gradins des autels sont de marbre blanc veiné d'Italie; les panneaux *et autres revêtissements qui se trouvent entre les colonnes*, les corps, tables et marche-pieds des autels, ainsi que le socle et la tablette

(1) P. 9, à Rouen, chez la veuve Pierre Dumesnil, 1777.

(2) P. 3 du mémoire.

d'appui de la balustrade (lisez toute la balustrade), sont de marbre vert et blanc antique. »

Les vieillards peuvent seuls se souvenir aujourd'hui d'avoir vu le jubé ainsi formé. On enleva vers 1825 les panneaux qui remplissaient les entre-colonnements et on dégagea les colonnes du jubé, de manière à avoir la vue libre sur le chœur. Ces panneaux furent employés à décorer une fontaine de la place du Vieux-Marché, et ils ont depuis disparu avec elle. C'est aussi en 1825 qu'on établit les deux escaliers si étroits qu'on remarque aujourd'hui. En 1777 il n'en existait qu'un seul, plus large, dissimulé par les panneaux.

M. Terrisse, après avoir fait observer « qu'il est peu de monuments qui présentent six colonnes de blanc veiné d'une aussi grande proportion et aussi belles que celles qui portent le nouveau jubé de l'église de Rouen, » s'attache à prouver que le marbre cipolin employé dans les autres parties de la construction est par sa rareté même d'un prix inestimable. Il rappelle que le ministre de la marine Seignelay avait fait venir autrefois ces marbres cipolins d'une ville très-ancienne, *Leptis magna*, près d'Alger, renversée par un tremblement de terre. Il y avait environ vingt colonnes de ce marbre trouvées dans les ruines de *Leptis magna*, la patrie de l'empereur Septime-Sévère, et ce sont ces colonnes que le marquis de Seignelay distribua à plusieurs églises de Paris. Un doyen du Chapitre de Rouen, M. de la Roque-Hue, en avait, en 1721, acheté six qu'il espérait faire entrer dans la décoration du retable du chœur. Elles restèrent cinquante ans sans emploi dans un coin de la Cathédrale. On les utilisa pour le jubé, mais en les distribuant en panneaux, leur hauteur ayant été trouvée insuffisante pour former les colonnes du monument.

M. Terrisse se livre à une dissertation savante sur l'origine et la rareté du marbre cipolin. Il s'est mépris, pensons-nous, sur ce dernier point. Le cipolin est bien connu en Italie, où il est encore d'un usage assez fréquent. Il termine enfin son mémoire par ces mots :

« Ainsi, les marbres cipolins qu'on voit à Rouen, formés par la nature dans une carrière d'Egypte, anciennement placés dans un

temple des faux dieux, ou dans quelque autre édifice profane, sur la côte d'Afrique, transportés de là à Paris, sont enfin venus terminer leurs courses dans la capitale de la Normandie, où ils sont plus dignement employés à la décoration d'un temple chrétien, le premier et le plus auguste de cette province. »

On ne parlait en ce temps-là à Rouen que des « fameux marbres cipolins. » Le *Journal de la Normandie* leur consacrait encore, onze ans après l'inauguration du jubé, un article enthousiaste (1). L'auteur de l'article terminait son dithyrambe par ces mots prophétiques : « C'est là (à la Cathédrale) que ces masses énormes, pesantes, immobiles, ont arrêté leur marche errante, et qu'elles y attendent en paix quelque autre révolution qui probablement les rendra de nouveau, dans un temps ou dans un autre, les jouets des événements. »

Moins de quarante ans après, en effet, la plus grande partie de ces marbres, ceux qui formaient les panneaux des entre-colonnements, furent enlevés du jubé et transportés sur la place du Vieux-Marché pour orner une fontaine, comme nous l'avons dit plus haut. La fontaine n'existe plus, et l'on ne sait ce que sont devenus ces pauvres blocs errants, dont la trace même est perdue.

Le jubé terminé, Mgr de la Rochefoucauld *consacra* solennellement, suivant les rites du Pontifical romain, les deux autels de la Sainte-Vierge et de Sainte-Cécile, le lundi saint, 13 avril 1778.

Remarquons ici que si l'entrée du nouveau jubé ne fut plus fermée par une grille, on se conforma à l'usage traditionnel en plaçant des rideaux de damas cramoisi entre les deux colonnes du milieu, pour marquer la séparation du chœur de la nef. C'est ce qui résulte clairement d'une délibération du Chapitre du 1er décembre 1777. Ceux qui sont au courant des usages liturgiques savent que la coutume de fermer le chœur était en vigueur dans toute l'antiquité. Elle est encore observée dans les églises de certains ordres religieux astreints à l'office du chœur. La clôture du chœur était quelquefois formée par des voiles ou tapisseries. Le savant abbé Martigny, dans

(1) N° du 3 mai 1788.

son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, dit qu' « il ne paraît pas douteux que dès l'ère des premières grandes basiliques, sous Constantin, le chœur ne fût quelquefois séparé de la nef par des voiles ou tapisseries (1). » C'est pour se conformer à cet usage que les chanoines placèrent au jubé des rideaux de damas, qu'on ouvrait pendant la célébration des saints mystères. La discipline de l'Eglise a changé aujourd'hui sur ce point pour d'excellentes raisons, et les chœurs sont presque tous ouverts; mais nous pouvons signaler au XVIIIe siècle ce vestige de l'ancienne tradition conservé dans notre église métropolitaine.

On plaça, en 1788, au-dessus du jubé le grand et admirable christ qui se voit encore aujourd'hui, et qui fut exécuté par Clodion. Seulement, à cette époque, il était accompagné des statues de la sainte Vierge et de saint Jean, enlevées à la Révolution.

La bénédiction solennelle de cette croix fut faite le dimanche 4 mai 1788 par le Cardinal de la Rochefoucauld, qui monta au jubé, pendant que le clergé était placé en couronne au haut de la nef. M. le chanoine Crespin, prédicateur ordinaire du roi, fit un sermon de circonstance, et Monseigneur l'Archevêque officia pontificalement à la Messe de l'Exaltation de la sainte Croix.

Enfin, les six vases ou acrotères qui complètent la décoration du haut du jubé, exécutés sur les dessins de Clodion, ne furent placés qu'en novembre 1789. Le bateau qui les apporta à Rouen en mai 1789 s'étant ouvert et ayant sombré près le pont du Pecq, il avait fallu attendre les basses eaux pour les retirer. L'ensemble donc du nouveau jubé ne fut terminé qu'avec l'année 1789.

Nous n'ajouterons qu'un mot en mettant fin à cet article déjà long : c'est que ce monument, qui se recommande par d'incontestables qualités de pureté, de grandeur et de simplicité, est souverainement déplacé dans une église gothique. Il existe, et l'on ne pourrait, probablement, sans danger, songer aujourd'hui à le détruire; mais il ne peut être défendu de regretter la funeste inspiration qui

(1) Article *voiles*, p. 668.

poussa le Chapitre au XVIIIe siècle à sacrifier le jubé gothique contemporain de notre basilique, pour lui substituer ce portique de l'art grec qui rompt d'une manière si brusque et si dure les lignes harmonieuses et le symbolisme profond de notre basilique.

CHAPITRE XXII.

XVIIIe SIÈCLE.

FAITS PRINCIPAUX.

Un sacre d'évêque ouvrit la série des cérémonies et des événements bien divers accomplis dans notre Métropole pendant le cours de ce XVIIIe siècle si profondément agité, qui devait voir finir au milieu des plus terribles convulsions tout un monde à jamais disparu. Chose remarquable, ce sera par un autre sacre d'évêque que se termineront à l'aurore de la Révolution les cérémonies pontificales de notre Cathédrale. L'Eglise prouve ainsi au milieu des tempêtes et des commotions sa perpétuelle fécondité.

Le chanoine Pierre Clément ayant été nommé évêque de Périgueux, Mgr l'Archevêque de Rouen Nicolas Colbert lui donna la consécration épiscopale le dimanche 29 octobre 1702. La cérémonie fut annoncée la veille à huit heures du soir par les volées des trois grosses cloches de la tour Saint-Romain. Elle ne s'accomplit pas dans le chœur, mais dans le haut de la nef. « Une estrade, nous disent les registres capitulaires, fut élevée au milieu de la nef sous le crucifix, sur laquelle

estoit au milieu un grand autel au costé gauche duquel il y avoit un autre autel pour mond. S[r] l'Evesque de Périgueux, et au costé droit estoit un autre autel ou crédence. Le trosne de Monseigneur l'Archevesque estoit élevé sur une marche contre le premier pillier du costé droit de la nef, et contre l'autre pillier du costé gauche estoit une crédence où estoient les ornements de M[rs] les Evesques assistants. » Les Evêques assistants étaient MM[rs] les Evêques de Séez et de Boulogne. « La cérémonie, disent les registres, a esté faite à voix basse et conformément à ce qui est porté dans le Pontifical romain. »

On n'avait pas vu de sacre d'évêque dans la Cathédrale depuis soixante-dix ans, c'est-à-dire depuis le jour où M. Louis Bretel de Grémonville, doyen du Chapitre, nommé archevêque d'Aix, avait reçu la consécration épiscopale (11 janvier 1632).

Mgr Pierre Clément prit possession du siége de Périgueux le 24 février 1703 et mourut le 8 janvier 1719, après un épiscopat bien rempli.

De nombreux *Te Deum* furent chantés dans la Cathédrale pendant la première moitié de ce siècle. A chacune des victoires de nos armées, à la naissance des princes, à la conclusion des différents traités de paix, à l'avénement et au mariage des rois, les cours souveraines, les autorités de la province en résidence à Rouen se réunissaient dans notre basilique et s'unissaient au Chapitre pour adresser à Dieu de solennelles actions de grâces. Les registres capitulaires sont remplis de mentions relatives à ces cérémonies, qu'il serait inutile de rappeler : chacun des faits importants de notre histoire trouvait son écho et comme sa consécration dans la prière publique. Ils étaient communs, d'ailleurs, à toutes les Eglises de France. Nous ne notons ici que les faits plus spéciaux à notre Cathédrale.

Le 25 janvier 1704, le Chapitre accepte la fondation faite par l'un de ses membres, Claude de Champagne de Séricourt, pour la célébration de la fête de saint François de Sales. En vertu de cette fondation, le 29 janvier de chaque année, la messe du saint devait être chantée « comme aux festes doubles *in populo,* avec l'orgue. » On devait allumer les cierges du « chambon » et du jubé.

Le Jubilé universel accordé le 2 décembre 1706 par le Pape Clément XI fut ouvert dans la Cathédrale le 12 avril 1707, à quatre heures après midi, par une procession générale présidée par Mgr Nicolas Colbert, et composée du clergé et des communautés religieuses de la ville. Elle se rendit en station à l'église abbatiale de Saint-Ouen. Ce fut la dernière cérémonie à laquelle assista à Rouen Mgr Colbert. Il mourut à Paris, après une très-douloureuse maladie, le 10 décembre de cette même année. Il légua, par son testament, 10,000 livres à la Cathédrale.

Pendant la vacance du siége, le Chapitre — notons cette particularité — faisait porter devant lui la croix archiépiscopale, et avertissait le prédicateur de la station de l'Avent de demander la bénédiction à celui des chanoines assistant au sermon « qui se trouverait estre le premier en dignité ou plus ancien. »

La vacance du siége dura peu de temps. Dès le 23 décembre le Chapitre envoyait complimenter à Paris Mgr l'Evêque de Noyon, Claude Maur d'Aubigné, nommé à l'archevêché de Rouen. Le Prélat prit possession le 10 juillet 1708, avec les cérémonies usitées précédemment, conformément au cérémonial arrêté le 31 janvier 1652. On remarqua les particularités suivantes : L'Archevêque se rendit d'abord à Saint-Herbland, dans sa voiture, revêtu de son rochet et de son camail. Il fut reçu par le curé et le clergé de la paroisse, et conduit au maître-autel, où il fit sa prière. Il se rendit ensuite à la sacristie, où le curé le complimenta. Après quoi, le clerc de la paroisse s'approcha pour lui ôter ses souliers et ses bas, et lui offrir des sandales. « Mais il ne voulut pas souffrir, dit une relation du temps (1), qu'un ecclésiastique fist cet office si bas, qu'il fit exécuter par son valet de chambre ; il refusa aussi les sandales, disant que, puisque le cérémonial marquoit que l'Archevesque devoit aller déchaussé, il vouloit marcher pieds nuds. » C'est ainsi qu'il fit le trajet, en procession, de Saint-Herbland à la Cathédrale. Là, au seuil du portail, le Prélat se mit à genoux sur un prie-Dieu, « et alors Monsieur le haut Doyen,

(1) Mémorial d'un religieux de Saint-Ouen.

qui était M. l'abbé Dufour, voyant que personne ne faisait le compliment, dit : « Monseigneur, c'est au R. P. Prieur de Saint-Ouen à « commencer la cérémonie. » Le R. P. Prieur, qui avait cédé cet honneur à M. Le Couteux, luy fit signe de parler ; il le fit, mais d'une manière si basse et si embarrassée, que personne ne l'entendit. Ensuite, Monsieur le haut Doyen présenta à Monseigneur l'Archevêque une formule du jurement qu'il devait faire, pour conserver les droits de la Cathédrale ; on remarqua qu'il ajouta à ces deux mots, *omnia jura*, celuy de *laudabilia*. Après ce serment, le Prélat se leva, et Messieurs du Chapitre le conduisirent dans leur église, pour luy faire observer tout ce que les Archevesques ses prédécesseurs avoient fait ; mais il refusa de faire le serment d'obéissance à M. le Deyen, comme chanoine. »

Mgr Claude Maur d'Aubigné mourut à Rouen le 22 avril 1719, après un épiscopat des plus laborieux et des plus édifiants. Ses funérailles, qui eurent lieu à la Cathédrale, furent marquées par des incidents étranges que l'histoire a conservés. Les religieux de Saint-Ouen devaient recevoir, d'après un très-ancien usage, le corps de l'Archevêque défunt, que le Chapitre accompagnait processionnellement jusqu'à la croix de pierre située dans le parvis devant l'église de Saint-Ouen ; ils gardaient le corps un jour entier dans l'église, où se célébrait un service solennel, puis le remettaient le lendemain au Chapitre. Les chanoines ne voulurent pas se conformer, pour les obsèques de Mgr d'Aubigné, à cette cérémonie observée jusque-là, prétendant qu'elle n'était pas d'obligation pour eux et qu'ils pouvaient l'omettre, si bon leur semblait, ou si les parents ne le demandaient pas.

Les religieux de Saint-Ouen persistèrent dans leur prétention, et l'affaire fut portée au Parlement. On était au 27 avril. La compagnie judiciaire avait commencé l'examen du différend et se montrait favorable aux droits des religieux de Saint-Ouen, lorsque le Chapitre, qui ne pouvait se méprendre sur les intentions du Parlement, où quelques-uns de ses membres siégeaient comme conseillers-clercs, résolut de procéder, sans plus attendre, à l'inhumation de l'Archevêque. Elle eut lieu sans la pompe accoutumée. On ne sonna pas les

cloches et on n'invita personne. On se contenta d'un service ordinaire, et le corps fut descendu dans le caveau des Cardinaux d'Amboise.

Le procès n'en suivit pas moins son cours. Enfin, grâce à l'intervention du premier Président et du frère de Mgr d'Aubigné, un compromis accepté par le Chapitre et les religieux de Saint-Ouen mit fin à cette déplorable contestation. Il fut arrêté qu'on ferait au cœur de Mgr d'Aubigné conservé par son frère les funérailles que la prompte inhumation du corps du Prélat avait empêchées. La cérémonie fut fixée au mardi 9 mai.

Dès la veille au soir on sonna à la Cathédrale toutes les grosses cloches, avec le bourdon *Georges-d'Amboise*, et le lendemain le Chapitre, accompagné du clergé de la ville et des communautés religieuses, apporta processionnellement, et avec la solennité requise, le cœur du Prélat défunt à la croix de pierre du parvis de l'abbatiale. Là, le Doyen dit au Prieur, selon l'usage, mais en changeant le mot corps en celui de cœur : « Mon Père, voicy le cœur de Messire Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen. Vous nous l'avez donné vivant, nous vous le rendons mort. » Les religieux introduisirent le cœur dans l'église, célébrèrent un service et de nombreuses messes basses, l'entourèrent de prières le jour et la nuit, et le remirent le jour suivant aux chanoines qui vinrent le rechercher, pour le déposer à la Cathédrale.

Pour comprendre les paroles adressées par le Doyen au Prieur, il faut se rappeler que les religieux de Saint-Ouen, conformément à un usage également très-ancien, remettaient l'Archevêque de Rouen, le jour de sa prise de possession, entre les mains du Chapitre en disant : *Illustrissimi domini*, *Decane et Capitulum Ecclesiæ metropolitanæ Rothomagensis*, *tradimus vobis Dominum Archiepiscopum vivum*, *quem reddetis nobis mortuum* (illustrissimes seigneurs, Doyen et Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Rouen, nous vous remettons vivant le seigneur Archevêque, vous nous le rendrez mort).

Mgr Bazin de Bezons, précédemment évêque de Carcassonne, puis archevêque de Bordeaux, succéda à Mgr d'Aubigné. Il fut reçu

solennellement à la Cathédrale le samedi 13 janvier 1720. Nous remarquons dans le procès-verbal dressé à cette occasion que le Doyen du Chapitre, après avoir offert l'eau bénite au Prélat, sur le seuil de la Cathédrale, lui adressa les paroles suivantes: *Adest, Reverendissime Pater, tua sponsa nostra mater Rothomagensis Ecclesia cum immenso gaudio te recipere parata, ut illam regas salubriter, potenter protegas, et defendas* (Révérendissime Père, voici votre épouse, notre mère l'Eglise de Rouen, qui est prête à vous recevoir avec une joie sans limites, afin que vous la dirigiez dans les voies du salut, que vous la protégiez et la défendiez puissamment). Le Prélat répondit: *Hæc Deo dante me facturum promitto* (je promets de le faire, avec l'aide de Dieu). Les cérémonies furent conformes aux précédentes intronisations. L'Eglise de Rouen ne jouit pas longtemps de ce pieux Pontife, qui mourut au château archiépiscopal de Gaillon le 8 octobre 1721. On célébra dans la Métropole, le 6 novembre, un service funèbre pour le repos de son âme.

Un nouveau Jubilé universel eut lieu en cette année 1721. Il avait été accordé, au commencement de son pontificat, par le Pape Innocent XIII. Il s'ouvrit à la Cathédrale et dans toutes les églises du Diocèse le 3e dimanche de l'Avent et se termina le 28 décembre. On y dérogea pour la station aux usages anciens. La procession générale partit de la Métropole à deux heures, et, au lieu de s'arrêter à Saint-Ouen, comme de coutume, elle se borna à traverser les rues Grand-Pont, des Charrettes, le Vieux-Palais, pour revenir par la rue de la Pie, l'église Saint-Sauveur et la Grande-Rue, à la Cathédrale.

Nous notons dans les registres, à l'occasion de ce Jubilé, la mention suivante: « MM. l'archidiacre de Canappeville et Robinet sont priés et authorisés de faire imprimer par l'ordre du Chapitre le livre de Monsieur Bossuet, en son vivant évêque de Meaux, intitulé *Méditations sur la rémission des péchés pendant le temps du Jubilé*, et d'en faire faire pour la commodité du public deux éditions différentes, et d'ajouter à la fin dudit livre quelques prières particulières pour les églises où les stations seront assignées. »

Une cérémonie accomplie le 22 février 1723 dans notre Primatiale,

pour remercier Dieu d'avoir préservé Rouen du fléau de la peste qui avait sévi avec tant de rigueur dans le midi de la France, donna lieu à un immense concours de peuple. Il s'agit ici de la fameuse peste qui fit en 1720 et 1721 de si terribles ravages à Marseille et où Mgr de Belzunce s'immortalisa par l'héroïsme de son dévouement.

On avait conçu à Rouen, pendant les deux dernières années, les craintes les plus vives. Des bâtiments venus du Midi portaient, pensait-on, la contagion dans leurs flancs. La misère qui était grande menaçait de donner au fléau un trop facile accès. Dans ces tristes conjonctures, le clergé fut admirable de charité. Le Chapitre se signala en particulier par ses dons abondants. Des prières publiques furent ordonnées; aussi grande fut la reconnaissance de la cité, quand elle apprit que tout danger avait disparu; toutes les classes de la population se pressèrent dans la Métropole pour chanter avec le clergé le *Te Deum* d'actions de grâces.

Mgr de la Vergne de Tressan, nommé au siége de Rouen, vacant depuis deux ans par la mort de Mgr de Besons, fit son entrée solennelle dans la Cathédrale le 10 décembre 1724. Cette cérémonie, qui s'accomplit avec la même pompe que les précédentes, ne donna lieu à aucune particularité notable.

C'est ici le lieu de dire quelques mots de l'état du clergé de la Métropole, qui ne fut peut-être jamais plus nombreux ni plus florissant qu'à cette époque, et qui donnait à nos offices un éclat incomparable. La Maîtrise était une des premières écoles de musique religieuse de France. Elle formait des élèves si distingués, que le Chapitre pouvait élever en 1728 un simple enfant de chœur au rang de maître de chapelle. C'était le jeune Louis Fromental, que ses talents précoces avaient rendu digne de cette faveur. En une année, n'étant encore qu'élève, il avait composé cinq motets à grand orchestre, qui avaient obtenu les suffrages des connaisseurs.

Jamais d'ailleurs, observe M. l'abbé Langlois, l'église métropolitaine n'avait eu autant de compositeurs à son service. Outre les Messes de Michel Hermier, de Michel Lamy, de Henri Madin, maîtres de la musique dans la première moitié du siècle, on y chantait celles de

Navet et de Brauchart, simples chanteurs (1710-1722), de Quemin, de Philippe Abdé, de Fromental, simples enfants de chœur. Ce dernier, qui promettait le plus brillant avenir, mourut prêtre à la fleur de l'âge, en 1737. Il eut pour successeur Henri Madin, prêtre, qui passa de la maîtrise de Tours à celle de Rouen. Il avait une telle réputation comme musicien, que le roi Louis XV le nomma en même temps maître de la chapelle royale et des pages, et chanoine de la collégiale de Saint-Quentin. On a de lui un excellent traité de contre-point.

Tous les documents du temps s'accordent à nous montrer l'office de la Cathédrale comme l'un des plus majestueux du royaume. Le Brun Desmarettes le dit expressément, et en plusieurs endroits de son livre. Il célèbre avec admiration les imposantes cérémonies, les chants brillants, les riches ornements, l'ordre parfait qu'on venait contempler aux fêtes solennelles, des pays les plus lointains. Il n'est pas jusqu'au « grand nombre de cierges de cette église qui l'éclairent de nuit comme s'il était jour » qu'il ne mentionne avec complaisance. Lui qui avait visité toutes les grandes cathédrales du royaume, écrit, en entrant dans tous les détails : « Il n'y a peut-être point d'église en France qui soit plus magnifique en luminaire que l'église cathédrale de Rouen. On s'y sert de cire jaune toute neuve qui rend une fort bonne odeur, et qui est vraiment la cire vierge. »

Le clergé se composait du Chapitre, qui comptait cinquante et un chanoines, des huit petits chanoines dits des quinze marcs, des quatre colléges de chapelains au nombre de plus de soixante, des chantres, des musiciens instrumentistes, et des enfants de chœur.

Les enfants de chœur étaient vêtus de rouge sous leur aube, avaient la calotte et le bonnet carré, et étaient rasés. En hiver, tous les chantres, chapelains et enfants avaient « la chappe noire (sorte de manteau) à longue queue, avec une bande d'étoffe rouge au bord des deux côtés par le devant, et un grand camail pointu par le bas. »

Les chantres ou chapelains qui n'étaient pas dans les ordres sacrés ne portaient pas l'aumusse.

Les chanoines portaient en été le surplis et l'aumusse. Les cha-

noines dignitaires (il y en avait dix) et les chanoines conseillers clercs au Parlement portaient, aux fêtes épiscopales, la soutane rouge sous le surplis. En hiver, tous les chanoines avaient la chape noire ou long manteau à queue, avec une bande de velours rouge de chaque côté sur le devant. Outre cela, ils avaient « le petit camail fourré ou aumusson à tête ronde de gris et menu vair qui leur couvrait seulement la tête et les épaules, et mettaient par-dessus un grand camail noir terminé en pointe et à parements amarante, dont le capuchon tombait derrière le cou et ne servait qu'en temps de pluie pour couvrir et conserver l'aumusson. »

Il y avait une différence entre l'aumusse des chanoines et celle des chapelains. Un arrêt du Parlement en date du 27 février 1727, dont nous possédons un très-rare exemplaire, nous fournit à ce sujet de curieux détails. Les chapelains avaient élevé la prétention de porter du velours rouge à leurs manteaux d'hiver, et une aumusse semblable à celle des chanoines. L'affaire fut longuement plaidée au Parlement, et l'arrêt qui intervint annula ces prétentions. Il résulte des documents exposés dans la cause qu'autrefois l'aumusse se portait du côté gris, et que le côté blanc d'hermine mouchetée de noir formait la doublure de l'aumusse. On rabattait seulement l'hermine des deux côtés, et elle arrivait à couvrir à peu près la partie grise. Aujourd'hui, depuis la Révolution, on porte l'aumusse du côté de l'hermine, et on ne rabat plus la doublure en petit gris. Les aumusses des chanoines étaient donc, comme s'exprime l'arrêt, « de dos de gris, avec doublure ou feuillets d'hermine. » Leurs chapes d'hiver étaient « doublées de velours cramoisi. » Les aumusses des chapelains étaient « de peau rousse, avec feuillets barrés de peaux rousses et blanches, sans ornements d'hermine, » et leurs chapes « sans doublure de velours ni de satin. »

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ces détails, en général peu connus. Plusieurs cathédrales de France, Evreux entre autres, portent encore l'aumusse du côté gris, en rabattant un peu l'hermine sur les côtés, comme notre Chapitre avant la Révolution.

Les registres du Chapitre mentionnent brièvement à la date du

16 avril 1729 un fait considérable sur lequel tout a été dit. Ce jour-là, samedi saint, à l'office des Complies, on inaugura dans la Cathédrale la nouvelle liturgie que Mgr de Tressan venait de donner au diocèse.

Il nous faut franchir cinq années pour trouver une cérémonie mémorable dans notre Métropole. Mgr de Tressan étant mort à Gaillon en 1733, son successeur, Mgr de Saulx-Tavannes, fit son entrée solennelle dans la Cathédrale le 24 mai 1734. Les religieux de Saint-Ouen étant entrés en conflit à cette occasion avec le curé de Saint-Herbland, le Parlement leur imposa un règlement qui reconnaissait au curé de Saint-Herbland le droit de faire les honneurs de son église à l'Archevêque lors de son installation. Dans la Métropole, les cérémonies s'accomplirent régulièrement et avec la pompe accoutumée.

Nous avons raconté dans le chapitre précédent les travaux entrepris à cette époque dans le chœur de notre basilique ; il n'y a pas à y revenir.

Le passage de Louis XV à Rouen le 19 septembre 1749 ne donna lieu à aucune cérémonie dans la Cathédrale. Le roi, se rendant au Havre, ne fit guère que traverser la ville. Il entendit la Messe à l'église Saint-Paul, où Monseigneur l'Archevêque lui servit de grand aumônier. A son retour, il ne s'arrêta pas davantage à la Cathédrale, et dérogea ainsi à l'usage traditionnel de ses augustes prédécesseurs.

Le Jubilé de l'année sainte accordé à toute l'Eglise par le Pape Benoît XIV s'ouvrit dans la Cathédrale le lundi 5 avril 1751, et se termina le 5 octobre suivant. On prit à l'occasion de ce Jubilé, qu'on entoura de toute la solennité possible, des mesures qu'il importe de faire connaître, tant pour elles-mêmes que pour les précieux renseignements qu'on y trouve sur l'état et les usages de notre Métropole.

« Les tapisseries, disent les registres capitulaires, seront tendues ainsi qu'aux festes solennelles depuis le samedi 10 avril jusqu'au 25 du mesme mois inclusivement. Les maîtres de la confrairie de Notre-Dame seront avertis aussi de faire tendre la chapelle et d'y laisser leurs tapisseries pendant le même temps.

« Les portes principales de l'église seront toujours ouvertes pendant tout le jour, et seront mises sur les trois grandes trois inscriptions du Jubilé.

« *Les reliques seront exposées ainsi qu'au jour de Pasques*, aussi jusqu'au 25 avril inclusivement. MM. les intendants priés de se tenir auprès et messieurs de les aider. On consacrera tous les matins à la première Messe un nombre d'hosties suffisant pour chaque jour. (Ce qui prouve que les communions devaient être nombreuses et fréquentes.)

« La communion sera administrée à l'autel du Vœu, et le préposé à la petite sacristie aura soin de s'asseurer de prestres à cet effet.

« Les lampes des chapelles du chœur et derrière le chœur seront toujours allumées jusqu'au 25 avril inclusivement, à l'exception des jours de la semaine sainte, pendant lesquels il ne doit point y en avoir.

« Le dimanche 4 avril, seront sonnées ensemble à sept heures du soir les trois grosses cloches pendant une demi-heure.

« Le lundi 5, on dira Prime à sept heures et demie, et pendant la Grand'Messe du chœur sera sonnée *la Princesse* pour avertir le peuple de l'ouverture du Jubilé. Les Vespres ne se diront qu'après la Messe du Saint-Esprit.

« A neuf heures et demie précises, M. Terrisse, haut doyen et vicaire général, montera en chaire et fera la fulmination de la bulle de N. S.-P. le Pape, avec une exhortation aux fidèles, auxquels il annoncera que pour les préparer au Jubilé, on va célébrer immédiatement après l'instruction une Messe du Saint-Esprit dans le chœur de cette église, précédée du *Veni Creator*, et que le soir on fera une procession générale après Complies. Ensuite de ladite exhortation on ira au chœur, où Monseigneur l'Archevêque entonnera le *Veni Creator* et célébrera la Messe du Saint-Esprit qui sera chantée *more triplici*; on se servira des ornements rouges.

« Depuis midi jusqu'à midi et demi les grosses cloches seront sonnées pour annoncer au public la procession générale de tout le clergé séculier et régulier, qui se fera sur les trois heures et demie, immédiatement après Complies.

17

« Après le son de l'entrée du chœur pour Complies, *Georges-d'Amboise* sera sonnée pendant un quart d'heure pour l'appel.

« Les chapelles seront ouvertes ainsi qu'au jour de l'Assomption pour le clergé, qui s'y retirera jusqu'à trois heures et demie que la procession partira dans le même ordre qu'au jour de l'Assomption. (Il s'agit ici de la procession du vœu de Louis XIII.)

« La procession ira, par les rues des Carmes, Beauvoisine, de la Seille, et la place Saint-Ouen, en l'église abbatiale de Saint-Ouen, en laquelle il y aura station. Ensuite on reviendra dans le même ordre en cette église par le Pont-de-Robec, les rues Damiette, Malpalu, la Basse-Vieille-Tour et la rue Grand-Pont.

« Au départ et à la rentrée, toutes les cloches sonneront ainsi qu'au son d'émeute des Matines des festes solennelles, et dans l'intervalle *la Princesse* sonnera continuellement et sans interruption.

« On chantera, en allant à Saint-Ouen, l'hymne *Veni Creator*, en répétant la première strophe après chacune des suivantes; ensuite le respons *Deus noster*, le Ps. *Miserere;* à la station, le trait *Domine, non secundum*, le verset *Ostende, Domine, misericordiam*, et l'oraison *Deus, cui proprium;* le Ps. *Domine, exaudi orationem meam, auribus percipe*, le verset *Benedictus Dominus*, les oraisons *Ecclesiæ tuæ, quæsumus*, *Omnipotens sempiterne Deus*, *Da nobis, quæsumus, Domine*, ensuite l'antienne, le verset et l'oraison de saint Ouen. En revenant, on chantera les Litanies des Saints; et après qu'on sera rentré, l'antienne *Ave, Regina cælorum*, avec le verset et l'oraison.

« Messieurs de ville (les autorités et corps constitués de la ville) seront invités par le poncteur à assister à la procession et priés de donner la cinquantaine et le luminaire *pour accompagner la châsse de la sainte Vierge suivant l'usage.* Le même poncteur ira chez M. le lieutenant de police pour le prier de la part de la compagnie de donner les ordres nécessaires pour la propreté et la netteté des rues.

« Les stations se feront processionnellement le mardi 6 avril, le mercredi 7, le mardi 13, le jeudi 15 et le samedi 17 du même mois, à trois heures et demie, après Complies. Le clergé de cette église, les chapelains titulaires et habitués seront avertis de s'y trouver. On

visitera chaque fois quatre églises, savoir : 1° la Cathédrale, 2° l'Hôpital-Général, 3° l'église de l'Hôtel-Dieu de la Magdeleine, et enfin pour 4e église, à la 1re procession Saint-Herbland, à la 2e Sainte-Croix-Saint-Ouen, à la 3e Saint-Vivien, à la 4e Saint-Maclou, et à la 5e Saint-Nicolas. »

Aux stations, les exercices de piété sont ceux de tous les Jubilés. Notons encore ce passage :

« Le mardi 6 et le mercredi 7 avril, *il y aura sermon à neuf heures du matin*. Le jeudi 8, à huit heures et demie, *à cause de la cérémonie des pénitents*. Le vendredi saint, la Passion à sept heures et demie, suivant l'usage. Le samedi saint, la longueur de l'office ne permettra pas qu'il y ait sermon. Le jour de Pasques et les deux festes, on prêchera à *une heure trois quarts à l'ordinaire*. Le mercredi et les jours suivants jusqu'au dimanche 25, à neuf heures du matin, excepté ledit dimanche 25 et le dimanche précédent, auxquels on preschera à une heure trois quarts. »

M. l'abbé Jacques Richier de Cérisy, vicaire général, archidiacre du Petit-Caux et chanoine de Rouen, ayant été nommé à l'évêché de Lombez, son sacre eut lieu solennellement dans l'église métropolitaine le dimanche 12 août 1751. La cérémonie ne s'accomplit pas, comme précédemment, dans le haut de la nef, mais dans le chœur. Elle est ainsi mentionnée dans les registres du Chapitre :

« Du dimanche 12 aoust 1751.

« Monsieur l'abbé de Cérisy a été sacré évêque de Lombez dans le chœur de cette église par Mgr l'Archevêque, assisté de Mrs les Evêques d'Evreux et de Séez. La cérémonie a commencé à neuf heures et demie du matin. Le grand autel étoit orné d'une croix avec six grands chandeliers dont les cierges étoient garnis des écussons du consécrateur et du consacré. On avoit dressé contre un des piliers du sanctuaire du côté de l'épître un siége pour Mgr l'Archevesque, monté sur trois marches et couvert d'un dais de velours cramoisy garni de crespines et franges d'or. Vis-à-vis ce siége et contre le pilier opposé étoit un petit autel pour l'Evesque élu, lequel étoit garni d'une croix et quatre cierges avec de pareils écussons. Contre

les deux piliers plus reculés étoient deux crédences, et derrière le grand autel une autre grande crédence pour y reposter toutes les choses nécessaires à la cérémonie. Le sanctuaire étoit garni de tapis de pied qui remplissoient toute son étendue.

« La cérémonie a été annoncée hier à huit heures du soir par une volée des trois grosses cloches et ensuite une volée de *Georges-d'Amboise*, et les trois mêmes cloches ont sonné aujourd'huy en volée à huit heures, et *Georges-d'Amboise* seule pendant le *Te Deum*. Messieurs les dignités et chanoines, revêtus *de leurs robes rouges et violettes*, ont assisté à la cérémonie dans leurs places comme aux festes solennelles. »

Ce fait nous prouve que les chanoines qui n'étaient pas « dignités » portaient aux fêtes pontificales, sous leur surplis, la soutane violette, comme les registres le témoignent en cent endroits différents.

« Le milieu du chœur étoit garni de chaises pour placer les personnes de distinction invitées à la cérémonie. Les officiers et soldats du régiment de Dampierre étoient distribués dans les sous-ailes du chœur et aux portes de l'archevesché par lesquelles seules on entroit, les portes de bois aiant été fermées dès le matin pour éviter l'affluence du peuple et empescher le trouble pendant la cérémonie. »

Remarquons qu'au *Te Deum* chanté le 25 septembre pour la naissance du duc de Bourgogne, les registres portent qu' « il a été arrêté que M. l'Evêque de Lombez, chanoine honoraire de cette église, et en cette qualité *portant l'aumusse*, seroit placé à la place de monsieur le grand chantre. » Avant leur sacre, les chanoines nommés évêques ne jouissaient d'aucune distinction dans le chœur de la Cathédrale, comme le prouve une délibération capitulaire du 26 septembre 1753.

Nous voyons aussi, à propos de la même cérémonie, que MM. du Parlement et de la Chambre des comptes occupaient les hautes stalles du chœur, et que les chanoines étaient placés sur des bancs rangés dans le sanctuaire.

L'un des membres du Chapitre de Rouen, M. Nicolas Thyrel de

Boismont, se distinguait alors dans la chaire, et il convient de lui donner un souvenir. En cette année 1751, le Chapitre l'autorisa à prêcher l'Avent et le Carême suivant à Paris, où sa réputation s'était promptement établie. Une imagination brillante, une connaissance approfondie des caractères et des mœurs, une doctrine solide, l'éclat des pensées et l'élégance du style donnaient à sa parole un charme et une influence considérables. Nommé prédicateur ordinaire du roi, il entra en 1755 à l'Académie française en remplacement de Boyer, évêque de Mirepoix. On peut lui reprocher d'avoir trop sacrifié au goût du siècle, en enveloppant sa doctrine sous les agréments d'un style recherché et l'affectation du bel esprit; mais il avait une éloquence vive et entraînante, et obtint parfois des succès vraiment extraordinaires. Ainsi, un sermon de charité qu'il prêcha pour la fondation d'un hospice destiné aux prêtres et aux soldats délaissés dans leurs maladies, et qui fut élevé à Montrouge, ne rapporta pas moins de 150,000 fr. Ce sermon, imprimé en 1782, est le chef-d'œuvre oratoire de notre chanoine, qui mourut en 1786. On raconte que le célèbre abbé Maury, espérant succéder à l'Académie française à l'abbé de Boismont, ne négligeait aucune occasion de lui faire raconter les détails de sa vie. « L'abbé, lui dit un jour M. de Boismont, vous me prenez mesure. » Les œuvres de notre chanoine ont été imprimées en 1805.

Le Jubilé de l'année sainte fut clôturé à la Cathédrale le 5 octobre 1751, par un Salut solennel et par le *Te Deum*.

Le lundi et le mardi de la Pentecôte 1752, la grande confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement vint faire station à la Cathédrale, qui fut ornée des tapisseries et décorations usitées aux fêtes solennelles. M. Le Flament, curé d'Etrépagny, fut autorisé à prêcher le mardi avant Vêpres. La procession partit de la Cathédrale le mardi de la Pentecôte à neuf heures du matin et traversa une partie de la ville. Notons cette particularité, que nous rencontrons pour la première fois : « Il a été ordonné que les séminaristes de Saint-Nicaise iront à ladite procession sous les croix des trois paroisses qui y

assistent. » Cette procession se renouvelait d'ailleurs tous les ans : nous tenions seulement à en constater l'existence.

La béatification de la vénérable fondatrice de l'ordre de la Visitation, Mme de Chantal, donna lieu à des cérémonies magnifiques qui s'accomplirent le 16 août 1752 dans la Cathédrale et dans les deux monastères de la Visitation de cette ville.

Le procès-verbal capitulaire contient les renseignements suivants : « Hier (15 août), les trois grosses cloches furent sonnées en volée depuis six heures et demie du soir jusqu'à sept heures pour avertir le peuple, et M. Terrisse, haut doyen, fulmina la bulle de N. S.-P. le Pape en ladite église. Et cejourd'huy (mercredi 16 août), Matines ont été commencées à l'heure ordinaire et tout l'office continué de suite, en sorte que la Grand'Messe et tout l'office ont été finis à neuf heures, à laquelle heure *Georges-d'Amboise* a sonné. M. le chantre a entonné le répons *Seraphim clamabant*, et la procession s'est mise en marche, MM. les dignitaires étant revêtus de robes rouges et MM. les chanoines de robes violettes. Pendant le cours de la procession, après le répons *Seraphim*, on a chanté le répons *Benedicta tu* et le répons *Lauda*. La procession étant arrivée en l'église du 1er monastère de la Visitation, M. Terrisse, haut doyen, célébrant, M. de Saint-Aubin faisant diacre et M. Tallebot sous-diacre, revêtus de leurs ornements, ont élevé au pied de l'autel le *Veni Creator*, à la fin duquel M. le célébrant a chanté le verset et l'oraison du Saint-Esprit. Après quoy M. le chantre a élevé une antienne de la bienheureuse Jeanne-Françoise de Chantal, et M. le célébrant a chanté le verset et l'oraison. Ensuite M. le chantre a élevé l'introït de la Messe, qui a été chanté par la musique *more triplici*. Après l'*Agnus Dei* a été chanté *Domine, salvum fac regem*. A la place de la bénédiction du célébrant a été donnée la bénédiction du saint Sacrement par *Adjutorium*. Après la Messe, a été chantée une antienne de la B. Jeanne-Françoise, et M. le célébrant a chanté l'oraison à l'autel. Au retour de la procession, les Litanies des Saints ont été chantées en faux-bourdon. »

Les mêmes procession et cérémonies furent accomplies le lundi

21 août dans l'église du deuxième monastère de la Visitation par le Chapitre, « à l'exception que l'on a donné la bénédiction du saint Sacrement, sans chanter *Adjutorium.* »

Un autre chanoine, M. Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, archidiacre de Rouen, abbé de Marchevoux, prédicateur ordinaire du roi, jouissait alors, comme M. de Boismont, d'une grande réputation d'éloquence. Nous le voyons prêcher souvent à la Cathédrale ; il y fit en particulier en 1753 le sermon de l'Assomption. Né à Lillebonne le 4 décembre 1710, il fut pourvu d'un canonicat à la Cathédrale en 1747. Plusieurs sermons qu'il prononça dans les synodes lui firent des ennemis; mais son talent et son beau caractère en reçurent un lustre nouveau. Il fut invité à prêcher le Carême à la cour en 1761 et s'acquitta de sa mission avec succès. On l'a dit avec raison, M. Fossard songeait moins à ravir son auditoire qu'à l'instruire par un fond solide et à l'intéresser par une diction soutenue. Son style facile et correct manquait un peu de nerf et de couleur. Ses œuvres furent imprimées en trois volumes en 1785. M. Fossard habitait le presbytère actuel de la Cathédrale, et il s'enfermait, pour composer ses sermons, dans une cellule plus que bénédictine, une sorte d'armoire où il était à l'abri des distractions et des importuns. « C'est à peine, dit spirituellement M. l'abbé Picard, si cette armoire, qui a été conservée, pourrait contenir les sermons qui en sont sortis. » M. Fossard mourut dans sa maison de campagne de Sainte-Marie-des-Champs, près Yvetot, le 26 décembre 1783.

C'était l'usage, avant la Révolution, pour les Evêques suffragants de la province ecclésiastique de Rouen, de venir, après leur sacre, prêter serment à l'église métropolitaine. Nous donnons, en souvenir de ce fait, qui intéresse notre histoire religieuse, le procès-verbal suivant, qui relate cette cérémonie accomplie par M. Dillon, évêque d'Evreux et ancien vicaire général et chanoine de Rouen :

« Du jeudi 11 avril 1754.

« M. Arthur-Richard Dillon, évêque d'Evreux et chanoine honoraire, s'est présenté cejourd'huy en cette église métropolitaine,

lequel étant entré dans le chœur de ladite église par la *porte de fer*, comme il est d'usage (c'était la porte qui fermait l'ancien jubé et qui ne s'ouvrait que pour les grands personnages), s'est placé dans les hautes stalles du côté gauche, et avant la procession a été conduit, suivant sa réquisition, au grand autel du chœur pour y faire le serment par luy deu à cette église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, et à Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque, *selon la coutume des Prélats de la province*, par MM. Davoult, grand chantre, Delarue, trésorier, Gosselin, Lebaillif, Landry et de Marcouville, prestres chanoines de cette église, où étant parvenu, M. Grésil, chanoine semainier, assisté de MM. de Bonissent et de Saint-Gervais, aussi prestres chanoines, faisant l'office de diacre et sousdiacre, mondit Sr Evêque d'Evreux a monté à l'autel, a prononcé du côté de l'épître son serment de fidélité par luy deu à cette église et à mondit seigneur l'Archevêque, et l'a signé dans le livre couvert d'yvoire où sont insérés et enregistrés les serments des Prélats, la plume luy aiant été présentée par le secrétaire du Chapitre. Après quoi il a été reconduit à sa place dans le chœur, du côté gauche, par mesd. Srs cy dessus nommés. A été présenté à mond. Sr l'Evêque, par l'huissier du Chapitre, deux carreaux de velours, ainsi qu'il est accoutumé de faire aux autres Evêques de la province qui ont prêté led. serment. »

Le duc de Luxembourg, ayant été nommé récemment gouverneur de la province de Normandie, assista le 17 juin 1756, jour de la Fête-Dieu, à la Messe solennelle du saint Sacrement dans le chœur de la Cathédrale.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le cérémonial usité en cette circonstance. Nous transcrivons donc le compte-rendu un peu long du registre capitulaire. Cette cérémonie n'avait pas eu lieu depuis 1614 et ne devait plus d'ailleurs se renouveler.

« Le susdit jour 17 juin, M. le duc est entré dans le chœur pendant l'heure de Tierce par la porte de fer, étant accompagné de M. le marquis de Saint-Pern, lieutenant général des armées du roy, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, commandant le corps des

grenadiers de France, actuellement en garnison à Rouen, de messieurs le duc de Châtillon et vicomte de Beaune, colonels attachés au même régiment, de M. le comte de Langrunet, brigadier des armées du roy, major du même régiment, et de plusieurs autres officiers et gentilshommes. Les gardes de M. le gouverneur sont restés hors du chœur, l'exempt desdits gardes s'est tenu à la porte de fer en dedans, et il y a eu un des gardes posé à chacune des portes de cuivre. Il est à observer que ces deux gardes aiant mal à propos traversé le chœur depuis la porte de fer jusqu'aux portes de cuivre pour y prendre leurs postes, et pendant qu'on chantoit l'heure de Tierce, M. le doyen leur a fait dire d'avoir à se retirer après la Messe chacun par leur porte et sans traverser le chœur; ce qui a été exécuté. Monsieur le duc, étant entré dans le chœur, s'est arrêté derrière le banc des chappiers et a salué l'autel, puis chaque côté du chœur ; et le salut lui ayant été rendu par messieurs, il est monté par l'ouverture qui est vis-à-vis le banc des chappiers du côté gauche, et il s'est placé dans la sixième stalle, en commençant à compter par celle de M. le grand-archidiacre. Cette place étoit parée d'un tapis qui couvroit la stalle de dessous et de deux carreaux. MM. les officiers qui accompagnoient M. le gouverneur ont été priés de se placer du côté droit dans les stalles qui se sont trouvées vuides. Le surplus a été placé sur des chaises qui avoient été mises à cet effet au haut du chœur des deux côtés depuis l'extrémité des stalles jusqu'au sanctuaire.

« Monsieur le duc a suivi la procession, marchant immédiatement après le dais, accompagné des mêmes gentilshommes et suivi de ses gardes. Après s'estre arrêté dans la nef à la station dans le milieu et fermant le chœur avec son cortége, il a passé sous le saint Sacrement (sous l'ancien joug) après M. le doyen et est entré dans le chœur, où il a repris sa place. Il y a été encensé au *Gloria in excelsis* par le diacre avant M. le doyen, cet honneur luy aiant été déféré comme représentant immédiatement la personne du roy dans cette province, et ainsi qu'il a été pratiqué en 1614 à l'égard de M. le duc de Monbason, qui fut encensé après M. le coadjuteur pour lors existant.

M. le doyen a été encensé ensuite par le diacre, suivant l'usage, et le chœur à l'ordinaire. L'encensement a été observé de même pendant le *Credo*, et le sous-diacre a présenté d'en bas le livre fermé des Evangiles à M. le gouverneur pour le baiser. Il n'y a point eu d'offertoire, pour éviter la difficulté du cérémonial. MM. les chanoines, chapelains et enfants de chœur, passant devant M. le duc, luy ont fait le salut ainsi qu'il se pratique à l'égard des évêques qui assistent au chœur. Après la Messe, M. le duc est descendu par la même ouverture, et aiant salué derrière le banc des chappiers l'autel et chaque côté du chœur, est sorti, suivi de tous ceux qui l'avoient accompagné.

« Il est à observer que quand M. le gouverneur assiste au chœur à une cérémonie à laquelle les cours sont invitées, comme *Te Deum* et autres, sa place est dans le milieu du chœur, le dos à l'aigle et faisant face à l'autel ; pour cet effet on y prépare un fauteuil, prie-Dieu, tapis de pied et deux carreaux. »

Le 22 mars 1756, le Chapitre apprenait l'élévation de Mgr de Saulx-Tavannes au cardinalat et s'empressait de lui adresser une lettre de félicitation. Le mois de juin suivant, il nommait une commission pour délibérer sur le cérémonial à observer lors de l'arrivée du nouveau prince de l'Eglise, annoncée pour le mois de juillet. Le jeudi 29 juillet en effet Mgr le Cardinal de Saulx-Tavannes faisait son entrée solennelle dans sa Cathédrale, au milieu des témoignages les plus éclatants de l'allégresse et de la vénération du clergé et du peuple. La relation de cette magnifique cérémonie intéresse trop l'histoire de cette Cathédrale et celle du diocèse pour être abrégée. Nous la reproduisons donc telle que les registres capitulaires nous l'ont transmise :

« Cejourd'huy (29 juillet 1756), sur les cinq heures du soir, Mgr le Cardinal de Tavannes a fait son entrée en cette ville et a été reçu en cette église ainsi qu'il suit :

« La compagnie des cinquanteniers à cheval, avec ses trompettes et ses étendards, s'est rendue sur les trois heures après midi à l'entrée du faubourg d'Eauplet, où Son Eminence devoit se revêtir de

ses habits de cérémonie. Toutes les brigades de la maréchaussée, M. le grand prevost à leur teste, ont pris poste au même lieu, et toutes les personnes de considération de la ville y ont envoié leurs carrosses pour former un cortége pompeux. Une foule inombrable de peuple étoit sorti de la ville, abandonnant ses travaux et ses occupations ordinaires; les autres remplissoient les rues, les places publiques, les fenestres et jusqu'aux toits des maisons devant lesquelles Mgr le Cardinal devoit passer. La marche a commencé vers les quatre heures du soir dans l'ordre suivant : La compagnie des cinquanteniers à cheval, un carrosse de Son Eminence, dans lequel étoient ses deux aumôniers et ses deux gentilshommes, le carrosse de Mgr le Cardinal qui avoit à ses côtés M. l'Evêque de Rhodez, cy devant l'un de ses vicaires généraux et archidiacre de l'Eglise de Rouen, et le porte-croix sur le devant avec la croix archiépiscopale. Ces deux carrosses étoient attelés de six chevaux, la maréchaussée marchant sur les flancs et derrière le carrosse de Son Eminence. Venoient ensuite tous les carrosses; un peuple inombrable suivoit et faisoit retentir les airs de ses cris de joye.

« Mgr le Cardinal, en entrant dans la ville, a été salué par le canon de la ville et par celui du Vieux-Palais. Le régiment de Lionnois sous les armes formoit une double haye depuis la porte Grand-Pont jusqu'au grand portail de l'église métropolitaine, dont l'intérieur étoit gardé par les deux compagnies de grenadiers du même régiment.

« Son Eminence étant preste d'arriver à l'entrée de la grande place qui est devant l'église, le Chapitre est sorti pour aller au-devant d'elle jusqu'à la barrière de ladite place. La cloche *Georges-d'Amboise*, qui sonnoit depuis une demi-heure, a cessé pour lors; et Mgr le Cardinal étant descendu de son carrosse, M. le haut doyen, à la tête du Chapitre, lui a adressé une allocution à laquelle Son Eminence a répondu.

« Aussitost toutes les cloches de l'église métropolitaine et toutes celles de la ville ont commencé à sonner. M. le grand chantre a entonné le ℟. *Ecce Sacerdos magnus*, et le Chapitre s'est mis en

marche pour rentrer dans l'église, à la porte de laquelle M. le haut doyen a présenté à Son Eminence le goupillon et l'eau bénite.

« Son Eminence, étant entrée dans le chœur, a été conduite au pied du grand autel par deux dignitaires et deux anciens chanoines ; et après avoir fait sa prière, elle a été conduite à sa chaire pontificale qui étoit ornée dans tout son contour de riches tapis de velours cramoisi, avec galons et crépines d'or. M. l'Evêque de Rhodez a été placé à la 1re stalle vers l'autel, vis-à-vis la chaire pontificale. MM. du Parlement, de la Cour des comptes et du corps de ville avoient été priés d'occuper les mêmes places qu'ils remplissent dans les cérémonies publiques auxquelles ils assistent en vertu des ordres du roy. MM. les chanoines ne s'étoient réservé que douze stalles, et le surplus étoit placé dans le sanctuaire. MM. les curés de la ville, les supérieurs des communautés régulières et plusieurs autres personnes de considération occupoient le reste du sanctuaire. Tout le chœur étoit rempli de chaises, et une assemblée si nombreuse et si brillante formoit un spectacle admirable.

« Mgr le Cardinal étant placé dans sa chaire pontificale, M. le grand chantre, assisté de quatre dignitaires revêtus des plus belles chappes, a entonné le *Te Deum*, qui a été continué en musique avec symphonie, trompettes, timbales, etc. M. le doyen a dit le verset et l'oraison pour demander à Dieu la conservation d'un Prélat si cher à tout son diocèse. On a chanté ensuite le *Domine salvum fac regem* en musique. Son Eminence a dit le verset et l'oraison pour le roy et a donné ensuite la bénédiction pontificale.

« A l'entrée de la nuit, le chœur de l'église métropolitaine, qui borne un des côtés de la cour du palais archiépiscopal, a été illuminé par une infinité de terrines et de pots à feu, placés sur les parapets de la galerie qui règne autour du chœur. Toutes les maisons de MM. les chanoines, les communautés régulières et un grand nombre de maisons de la ville ont été pareillement illuminées. Ainsi a été célébrée une feste encore plus remarquable par les sentiments de joye et d'affection dont toute la ville étoit animée que par la pompe et l'ordre avec lesquels elle a été exécutée. »

Mgr le Cardinal de Saulx-Tavannes assista à la Messe solennelle de l'Assomption le 15 août suivant. « Il est entré, disent les registres, précédé de son porte-masse, et accompagné de ses aumôniers et de deux gentilshommes dont un portoit son aumusse. Il étoit revêtu du grand habit que les Cardinaux portent en été et dont la queue a traîné depuis la chaire pontificale jusqu'à l'autel, lorsqu'il est allé pour commencer la Messe. »

L'Eglise de Rouen ne jouit pas longtemps de son éminent Pontife, qui mourait trois ans après à Paris, pleuré de tous ses diocésains et surtout des pauvres, qui perdaient en lui un bienfaiteur et un père. Fénelon avait pensé à demander dans ses dernières années Mgr de Tavannes, alors tout jeune prêtre, pour coadjuteur. C'est rendre le plus doux hommage à la mémoire de notre Archevêque que de rappeler ce fait caractéristique.

CHAPITRE XXIII.

XVIIIe SIÈCLE.

LE PRIVILÉGE DE SAINT ROMAIN.

Une lettre du ministre Bertin du 15 juin 1766, adressée au premier président du Parlement Hue de Miroménil, lui demandant « si le privilége du Chapitre de Rouen (de délivrer un meurtrier le jour de l'Ascension) était fondé sur quelques titres ou seulement sur l'usage, » vint jeter l'émoi dans le sein du Chapitre et lui inspirer des craintes bien légitimes sur le sort du droit de grâce dont il était en possession depuis un temps immémorial. Nous n'avons fait jusqu'ici que mentionner, dans le chapitre V consacré aux Confréries, l'existence du privilége de saint Romain, qui constituait l'une des plus glorieuses prérogatives de notre église cathédrale. Nous croyons le moment venu de parler de ce droit mémorable qui disparaîtra, comme tant d'autres, avec la fin du siècle qui nous occupe.

C'est au savant M. Floquet que nous emprunterons la substance de ce chapitre ; car il a, dans sa remarquable *Histoire du privilége de saint Romain*, épuisé pour ainsi dire la matière. M. Floquet nous a donné dans la préface de son ouvrage un tableau touchant et animé de la fête populaire à laquelle donnait lieu l'exercice du privilége de saint Romain. « On accourait en foule, dit-il, de tous les points de la Normandie, des provinces voisines, et même de l'Angleterre, admirer chaque année à Rouen, le jour de l'Ascension, le spectacle le plus auguste et le plus touchant ; on venait voir un meurtrier arraché à l'échafaud, traversant les rues, couronné de fleurs, heureux de sa liberté recouvrée, heureux de vivre, après avoir vu la mort de si près. En vertu d'un privilége unique en France, le Chapitre de Rouen l'avait choisi parmi tous les autres prisonniers, avait demandé qu'il lui fût livré ; les magistrats le lui avaient laissé emmener ; et l'infortuné recevait d'un collége de prêtres sa grâce inespérée, que le roi de France lui avait refusée, même le vendredi saint, ce grand jour d'indulgence et de pardon.

« Pensée attendrissante qui montrait au monde la religion désarmant la justice, et la miséricorde céleste commençant là où finit la pitié des hommes !

« Et ce spectacle, déjà si beau en lui-même, combien d'éclat il empruntait encore d'un cérémonial pompeux ; de l'aspect de la châsse vénérée de saint Romain, que le gracié portait, après l'avoir soulevée trois fois, sur une place publique, aux acclamations de la multitude ivre de joie ; et enfin d'une procession magnifique où assistaient les trente-deux paroisses de Rouen, et qui, au son de toutes les cloches de la ville mises en volée, l'immense *Georges-d'Amboise* tonnant par-dessus toutes les autres, s'avançait majestueusement avec ses bannières flottantes, ses croix, ses châsses, ses ornements splendides, ses énormes bouquets, ses deux dragons aux gueules béantes, emmenant, comme en triomphe, cet homme que l'Eglise venait de rendre à la vie et à la liberté ! »

Tel était l'émouvant spectacle qui se renouvelait chaque année dans notre ville, sans épuiser jamais l'enthousiasme populaire, et

comme le dit si bien Grisel, dans la description poétique qu'il nous a laissée de cette fête,

> Totus inexhaustis populi locus affremit undis ;
> Est vidisse semel non satis, usque vident.

Le choix du coupable était précédé et entouré de formalités graves et solennelles, qui ont varié selon les temps et qu'il importe de rappeler brièvement.

Au XIIIe siècle, le Chapitre se rendait processionnellement aux prisons, et choisissait parmi les détenus rangés devant la porte celui qu'il lui convenait de favoriser du privilége. Cette manière sommaire de procéder n'était pas sans inconvénients ; aussi ne tarda-t-elle pas à être modifiée. Au siècle suivant, le Chapitre faisait interroger par ses délégués, pendant les trois jours des Rogations, ceux des prisonniers qui pouvaient prétendre au droit de grâce. Le choix arrêté, il envoyait chercher l'élu le jour de l'Ascension, et la procession se mettait immédiatement en marche de la Cathédrale à la Vieille-Tour, où se faisait la station avec la châsse ou fierte de saint Romain.

Au XVIe siècle, l'Echiquier ayant décidé (en 1512) que certains crimes seraient exclus du privilége, le choix du Chapitre donna matière à examen et quelquefois à délibération. Jusque-là, la délivrance du prisonnier n'était soumise qu'à une simple formalité de déférence envers les magistrats. Le Chapitre leur faisait porter le cartel d'élection, qui était accueilli sans observations. A dater de 1512, il n'en fut plus ainsi. La justice eut un droit de regard sur l'œuvre de miséricorde.

Le Chapitre n'en apporta que plus de soins à son enquête. Il procédait à l'interrogatoire détaillé du prisonnier, à l'examen le plus attentif du procès, et ne se prononçait qu'après de longues et mûres délibérations.

Le Parlement continua les traditions de l'Echiquier et se réserva toujours le droit d'examiner le choix du Chapitre, auquel d'ailleurs il ne fit opposition que dans de rares circonstances. Cet examen n'était pas long. Il n'avait lieu que le jour de l'Ascension. Tous les

membres du Parlement se réunissaient à cet effet au palais, en robes rouges, à huit heures du matin, et recevaient des mains du chapelain de Saint-Romain le cartel d'élection. Lorsqu'il n'y avait pas d'opposition, et c'était le cas ordinaire, le Parlement ordonnait de faire sortir immédiatement du cachot le gracié, et un messager allait en toute hâte avertir le Chapitre assemblé, lui aussi, dès huit heures, en séance générale, dans la salle capitulaire, que le prisonnier était à sa disposition. C'est alors que l'Archevêque ordonnait de sonner toutes les cloches, qui portaient dans la ville la bonne nouvelle impatiemment attendue.

Lorsque le Parlement ne ratifiait pas le choix du Chapitre, ce qui, nous le répétons, se produisit rarement, le Chapitre se hâtait de désigner un autre coupable, et la cérémonie ne souffrait qu'un retard momentané. Il arriva cependant plusieurs fois que le Chapitre maintint son premier choix. Alors, ou le Parlement cédait, ou la levée de la fierte n'avait pas lieu. Cette dernière éventualité n'est signalée que cinq ou six fois dans l'espace de six siècles. On trouve aussi quelques années où le privilége n'est pas exercé, mais faute de coupables *fiertables*, comme on disait alors. Le prisonnier était dans les derniers siècles amené devant le Parlement assemblé, et s'il « n'estoit pas ferré, il falloit qu'il le fût, avant d'être conduit devant les juges.» Les magistrats procédaient à un interrogatoire sommaire, après quoi on faisait sortir le prisonnier. Les gens du roi requéraient alors, et, après le réquisitoire, la délibération commençait. On recueillait les voix, chaque membre opinant tout haut et devant le public admis à cette audience. L'arrêt favorable rendu, on ramenait le prisonnier, qui entendait à genoux les paroles du premier président. On comprend que ces diverses formalités prenaient quelquefois beaucoup de temps. Il arriva même en 1747 qu'on attendit jusqu'à huit heures du soir le commencement de la cérémonie, qui ne finit que dans la nuit.

La décision du Parlement notifiée au Chapitre, on chantait les petites heures et ensuite un *Te Deum* solennel. Pendant ce temps la procession s'organisait. Elle sortait par le portail des Libraires, en

18

chantant les répons *Ascendit Deus in jubilo*, *Præbuit seipsum*, et l'hymne *Christe, quem sedes revocant paternæ*. On descendait ainsi la rue Saint-Romain, on recevait les honneurs devant l'église Saint-Maclou, on prenait la rue Malpalu. Devant l'église des Augustins, la procession détournait par la rue des Halles, puis, descendant à gauche, se trouvait à la place de la Haute-Vieille-Tour, où avait lieu la station. En même temps arrivaient du palais les confrères de Saint-Romain, le chapelain et le prisonnier.

Le prisonnier et ceux qui l'accompagnaient montaient, par le côté droit du perron, à la plate-forme de l'édicule, aujourd'hui encore existant, de la chapelle Saint-Romain.

Monseigneur l'Archevêque, l'officiant, le diacre et le sous-diacre, et quelques dignitaires du Chapitre, gravissaient les degrés du perron du côté gauche. Derrière eux, deux chapelains portant la fierte la déposaient sur une riche console au milieu du perron. Le prisonnier, à genoux, nu-tête, délivré de ses fers, qu'il portait sur le bras, embrassait pieusement la châsse, au moment où on la plaçait sur la crédence. Monseigneur l'Archevêque lui adressait une courte allocution, souvent interrompue par les sanglots du gracié; puis, comme il s'était préalablement confessé dans sa prison, il récitait seulement le *Confiteor*. Après quoi, le Prélat, ou le célébrant, lui mettant la main sur la tête, prononçait le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*. C'est alors que le prisonnier mettait ses épaules sous les deux bras de devant du brancard de la fierte, et, se levant trois fois, haussait légèrement la châsse. C'était le signe suprême de la délivrance qu'il devait à la sainte Vierge et à saint Romain, patrons de la ville et du diocèse (1).

A ce moment, l'allégresse populaire éclatait en transports et en cris enthousiastes. « Noël! Noël! » répétaient les mille voix de la

(1) Inflexo pheretrum vinctus ter poplite sensim
Sustulit exurgens. Gratia tota rata est.

(Grisel, mai, v. 261-62.)



Chapelle Saint-Romain.

(PLACE DE LA HAUTE-VIEILLE-TOUR.)

P. 274.

foule joyeuse et attendrie (1). Cette antique acclamation de la France chrétienne s'était conservée parmi nous jusqu'aux derniers temps; on y mêlait aussi les cris de vive le roi!

La première partie de la cérémonie était accomplie. La seconde, c'est-à-dire la grande procession du retour, commençait aussitôt.

En tête de la procession marchaient les écoles des pauvres (2). Rien de plus gracieux et de plus doux que ces phalanges d'enfants que la charité publique avait adoptés, et qui portaient des fleurs en signe d'allégresse et les pains offerts par le maître de la confrérie de Saint-Romain.

Les ordres religieux d'hommes, avec leurs costumes sévères, mais si différents les uns des autres, formaient un cortége des plus vénérables : Augustins, Carmes, Capucins, Minimes, Pénitents, Feuillants, Cordeliers, Récollets, Dominicains, Jésuites, Oratoriens, pour ne citer que les principaux (3).

Les trente-deux paroisses de Rouen venaient ensuite, avec leurs confréries, leurs bannières, leurs châsses, leurs plus riches ornements et leur nombreux clergé (4). On saluait au passage les châsses les plus connues et les plus révérées: la châsse de saint Blaise, de la confrérie des peigneurs de laine, lesquels suivaient deux à deux, un bouquet de fleurs à la main; la châsse de saint Herbland; celle de sainte Ursule, de la paroisse Saint-Godard; la châsse de Notre-Dame de Pitié, contenant les reliques de saint Lô, chargée de chaînes d'or et de colliers de perles, appartenant à la confrérie des marchands d'oranges fondée en l'église Saint-Jean; la châsse de saint Gervais, portée par la charité de cette paroisse; la châsse de saint Sébastien; celle de saint Sever, portée par la corporation des

---

(1) Interea populus NATALEM ad sidera vocem
Tollit. (GRISEL.)

(2) Infantes præeunt, vocitat quos vulgus egenos.

(3) Agmina post videas relligiosa sequi.

(4) Quisque sacerdotes parochus, vexillaque ducit
. . . . Divorum effigies auro argentoque micantes
Exportant humeris. . .

chapeliers et des bonnetiers ; la châsse de tous les saints, la châsse de sainte Anne.

Derrière chevauchait la belle compagnie de la cinquantaine, que le *Flambeau astronomique* nous montre « bien montez, avec la bandollière de velours bleu semée de fleurs de lys d'or et les armes de la ville, vêtus d'habits uniformes de même drap (bleu), gallonnez d'argent, tous avec un plumet blanc, sur l'épaule un nœud de rubans rouges et blancs frangez d'argent, les coquardes de même, l'épée à la main, leurs officiers magnifiquement vêtus à leur tête, leur guidon au milieu semé de fleurs de lys d'or, les armes du roy et de la ville brodées. » Ils étaient précédés de six trompettes et de six hautbois. La confrérie des sergents marchait après la cinquantaine. Jusqu'en 1752 on portait à cette procession deux serpents monstrueux représentant, l'un le dragon de Notre-Dame, « pour signifier que Marie a brisé la teste du dragon infernal, » et l'autre la gargouille de saint Romain (1).

Ils étaient accompagnés d'une musique nombreuse et brillante, de cornets, clairons et trompettes « résonnant mélodieusement cantiques et mottets en l'honneur de Dieu. »

Venait alors la châsse de Notre-Dame, « en argent vermeil doré et ciselé, pesant cent dix marcs d'argent, ornée de seize piliers et de six tableaux représentant l'histoire de la Vierge, avec trois figures en bosse posées sur le sommet de la châsse ; celle du milieu, haute de huit pouces, était l'image de la sainte Vierge ; les autres, hautes de six pouces, représentaient deux prophètes. » De notables bourgeois de la ville marchaient deux à deux derrière la châsse « avec une grande dévotion. » Le clergé métropolitain était précédé de deux bannières, et des enfants de chœur portant des bouquets de fleurs à la main. Deux cents ecclésiastiques environ, chapelains, chantres, habitués, prébendés, marchaient avant les chanoines. Ceux-ci se faisaient remarquer par leur attitude noble et digne. La plupart por-

(1) Post cornua buccis
Consona ; stat contis bellua dira duplex.

taient des soutanes de soie violette sous leur surplis brodé, les conseillers clercs au Parlement et les dix dignitaires portaient la soutane de soie rouge.

Le chanoine officiant et les ministres fermaient les rangs du Chapitre.

Après le Chapitre, Monseigneur l'Archevêque, dans l'éclat de ses habits pontificaux, mitre en tête et la crosse à la main. Il était accompagné de ses chapelains et officiers, et bénissait les flots de peuple qui se pressaient sur le parcours du cortége.

A la suite du Prélat venaient ordinairement les cours souveraines, le bailliage, l'hôtel de ville, et autres compagnies, corps et communautés de la ville, et parfois des personnages illustres. En 1756, on y vit le duc de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de la province, suivi d'un nombre considérable de gentilshommes et de ses gardes; le premier président, tous les présidents à mortier, le doyen du Parlement, les gens du roi, les marquis de Pont-Saint-Pierre, de Villeroy, de Puységur, des lieutenants généraux des armées, des colonels, etc. Les grenadiers de France escortaient le Chapitre.

Quand le corps de ville assistait avec les autres compagnies au cortége, ils présentaient le plus brillant spectacle. On en peut juger par la description que donne le *Flambeau astronomique* du costume de cérémonie de ces différentes corporations: « Six tambours et six hautbois précédoient la marche, ensuite la compagnie des 104 arquebusiers, tous vêtus uniformes d'un habit gris de fer gallonné d'argent, avec leurs écharpes d'un taffetas blanc bordé d'une grande frange aussi d'argent, chacun un gros nœud de rubans bleus et blancs sur l'épaule, une coquarde de la même couleur. A leur tête étoient leurs officiers avec chacun un plumet blanc au chapeau et enseigne déployée. » La compagnie des 104 arquebusiers, établie à Rouen par Henri II, en octobre 1550, n'était pas montée comme la cinquantaine.

« Les officiers subalternes de la ville, continue le *Flambeau astronomique* (année 1715), au nombre de 24, avec des casaques bleues gallonnées d'or, ayant devant et derrière les armes de la ville à fond

d'or et d'argent, en tête le superviseur de la ville, très-magnifiquement vêtu, monté à l'avantage, suivi de six trompettes, six hautbois et six phifres, après quoy suivoient quatre héraults d'armes montés, proprement vêtus et tenant à leur main chacun le bâton royal; les maire et échevins de la ville, montez sur des chevaux à longues queues magnifiquement harnachez avec des housses de velours noir bordez de larges galons et franges d'or; leurs robes étoient ceintes aussi d'une ceinture de galon d'or haute de quatre doigts, fermés d'une agraphe de diamants; ils avoient à leur chapeau des cordons d'or, et leurs gants étoient bordez d'une frange d'or; ils étoient précédez de deux timbaliers vêtus d'habits à fond d'or, leurs timbales entourées d'un velours bleu bordé d'une frange d'or et relevé des armes de la ville. »

Tel était le magnifique appareil dans lequel se présentaient les membres de l'Hôtel-de-Ville.

Quant au Parlement, en robes rouges avec hermine, à la cour des comptes, à la cour des aides, au bailliage et autres corps constitués, on imagine facilement quel imposant effet produisaient ces hommes graves, l'élite de la province, qui joignaient en général à leurs hautes fonctions le prestige de la considération et du mérite personnels.

Mais ce qui excitait la sympathie et l'attention universelles était la dernière partie du cortége, c'est-à-dire la fierte et le criminel qui la portait.

La fierte fermait en effet cette longue procession. Elle était bien connue du public, elle avait sa touchante et sainte légende. Associée à tous les faits considérables de la vie nationale, on la voyait apparaître au jour des calamités, dans les inondations, les sécheresses, les pestes, les guerres, les prières publiques, comme le palladium de la cité. Une quantité considérable d'*ex-voto*, bagues, chaînes, brillants, bijoux de toute sorte, attestaient les faveurs obtenues par les particuliers à l'intercession de saint Romain et leur pieuse reconnaissance.

Au XVIII[e] siècle, la fierte n'était plus la châsse consacrée aux reliques de saint Romain par l'archevêque Rotrou, pillée en 1562 par les

calvinistes, mais l'ancienne châsse de tous les saints qui avait remplacé, après les guerres de religion, le précieux reliquaire de Rotrou. Remaniée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par les soins du doyen du Chapitre M. Carré de Saint-Gervais, elle reçut l'ornementation nécessaire à sa nouvelle destination. Echappée, comme par miracle, dit M. Deville, à l'enlèvement et à la destruction des nombreuses pièces d'orfévrerie que possédait la Cathédrale, elle fut rendue à la fabrique vers 1795 et fait aujourd'hui le principal ornement du trésor de notre Métropole. M. Hyacinthe Langlois en a donné une fidèle et minutieuse description, et l'on sait avec quels soins et quel goût elle a été restaurée dans ces derniers temps. Les fidèles ne la voient jamais sans émotion aux processions des Rogations. On la reconnaît aux statuettes qui en décorent le faîte : saint Romain avec sa gargouille, et devant lui à genoux le prisonnier qui lui doit sa délivrance.

Donc, dans la procession que nous décrivons, à l'aspect de la fierte, le recueillement devenait solennel. « La châsse du saint évêque commandait le respect ; et puis, dit M. Floquet, hommes, femmes, jeunes, vieux, n'avaient plus qu'une pensée, ne songeaient plus qu'à un seul objet ; tous les yeux étaient fixés sur le même point, sur le prisonnier, héros de la fête (1). Etait-il jeune, vieux, grand ou petit, beau ou laid, noble ou vilain ? Quel était son crime ? C'était un texte inépuisable de colloques à voix basse, dont l'ensemble produisait un bruissement confus, solennel et doux. »

Le prisonnier marchait lentement, chargé du doux fardeau auquel il devait son salut, *dulce onus vincula solvens.* Il portait une couronne blanche, symbole charmant de l'innocence qu'il venait de recouvrer en vertu du privilége de saint Romain, et par la confession générale qui avait précédé son pardon, couronne placée sur sa tête par un confrère de Saint-Romain au moment où, sur la place de la Vieille-Tour, il avait levé la fierte. Grisel n'a pas oublié ce détail, où nous

(1) Ut stupent matres ! ut ab ore pendent
Et virum explorant pueri senesque !
(Poëme latin sur la fierte, imprimé en 1741, souvent cité par M. Floquet.)

retrouvons une exquise attention de la piété de nos pères (1). Ce prisonnier, s'avançant la tête ceinte d'une couronne blanche, devenait sacré pour la foule ; il avait été touché du doigt de la clémence divine, il portait au front le signe de sa réhabilitation ; ce n'était plus le criminel d'autrefois, mais l'élu de la miséricorde, le bon larron gracié sur la croix, et cette grande image du christianisme s'imposait irrésistiblement à tous les cœurs émus.

Les membres de la confrérie de Saint-Romain, de notables bourgeois, ses parents et ses amis, faisaient au prisonnier une escorte nombreuse, et mettaient fin à ce cortége unique en son genre dans tout le royaume.

La procession, arrivée au parvis de la Cathédrale, faisait une courte station. Anciennement, deux chanoines montaient à la galerie du centre de l'horloge et chantaient, tournés vers le peuple, le répons *Viri Galilæi*. Au XVIIIe siècle, l'Archevêque, le célébrant, à genoux, chantaient les versets du *Te Deum : Tu ad liberandum suscepturus hominem*, etc. On entrait ensuite aux accents triomphants du grand orgue. On déposait la fierte, le prisonnier allait s'incliner devant les chanoines pour les remercier une dernière fois. Puis la Messe commençait, avec musique et orgues. Il était quelquefois neuf heures du soir et même plus tard. En 1642, dit M. Floquet, tout l'office était fini à trois heures de relevée ; aussi un journal manuscrit du temps remarque-t-il que « cela ne s'estoit pas veu depuis quatre-vingts ans. »

L'office terminé, le prisonnier, après une station à la Vicomté de l'eau, était conduit chez le maître en charge de la confrérie de Saint-Romain, où l'attendait un repas où, « quelque pauvre qu'il fust, il estoit traité et servy magnifiquement, » en compagnie des confrères, et enfin rendu à la liberté et à sa famille.

Telle était cette fête religieuse et populaire, dont nous n'avons fait qu'esquisser l'incomparable physionomie, et qu'on trouvera plus au

(1) Fert humero pheretrum CINCTUS FLORENTE CORONA.



long dans l'*Histoire du privilége de saint Romain* de M. Floquet, et dans les divers historiens de Rouen.

Quelle était l'origine de ce privilége extraordinaire, et comment l'église cathédrale de Rouen en obtint légalement la consécration, c'est ce qu'il nous faut dire maintenant, aussi succinctement que nous pourrons.

Le privilége de saint Romain paraît remonter aux premiers temps de la monarchie franque et est entouré de l'obscurité qui s'attache, comme nécessairement, à des origines si lointaines. Le Chapitre, dans deux mémoires adressés au roi, l'un en 1698, l'autre en 1701, disait avec sagesse : « Les différents changements qui sont arrivés dans la France, et particulièrement en Normandie, sont cause que les supplians ne peuvent rapporter l'origine de ce privilége, et ils aiment mieux n'en rien dire que d'avancer quelque chose qui puisse être révoqué en doute. » Les innombrables écrits auxquels cette question a donné lieu n'ont pu jusqu'ici faire la lumière sur ce point initial qui demeure un des nombreux problèmes historiques livrés aux recherches des érudits.

Ce qui est absolument certain et n'est contesté par personne, c'est qu'au XIIe siècle, sous le règne de Henri II, duc de Normandie (1145-1189), le Chapitre de Rouen était en possession du privilége de saint Romain et en exerçait paisiblement les droits. Un titre des plus authentiques de l'année 1210, qui existe encore dans le cartulaire de la Cathédrale, porte ce qui suit : « Qu'il soit notoire à tous qu'en l'année 1210, moi, Richard, chevalier, abbé de Saint-Médard de Soissons, j'étais détenu à Rouen dans les prisons du roi, et menacé d'une peine capitale. Dieu, par sa miséricorde, a permis *qu'en vertu d'un privilége de l'Eglise de Rouen* accordé FORT ANCIENNEMENT A CETTE ÉGLISE PAR LES ROIS ET LES PRINCES, *en l'honneur de la glorieuse vierge Marie et de saint Romain*, j'aie été, à la fête de l'Ascension dernière, désigné par le Chapitre de cette Eglise pour recouvrer ma liberté. »

Une lettre de l'archevêque Robert à Philippe-Auguste, écrite la même année (1210), confirme les faits précédents.

Que le privilége remonte à Dagobert Ier ou à Clotaire II, ou aux premiers ducs de Normandie, comme le prétendent nombre d'écrivains; qu'il soit postérieur à ces princes, comme le pense M. Floquet, c'est affaire d'érudition, et, si l'on veut, de controverse : mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'en 1210 le roi de France ne contestait pas le droit du Chapitre, et que le chevalier Richard attestait dans un acte public que ce droit était déjà FORT ANCIEN, et s'exerçait le jour de l'Ascension. Les rois successeurs de Philippe-Auguste reconnurent au Chapitre la jouissance légitime du privilége, et Louis XII, au mois de novembre 1512, signa à Blois une déclaration portant la confirmation solennelle de ce droit immémorial :

« Nous avons les dicts priviléges, franchises, libertez et usages, écrit le roi, louez, ratifiez, confirmez et approuvez.... Voulons et nous plaît que, dorénavant et toujours mais, ils (les doyen, chanoines et Chapitre) puissent délivrer un prisonnier ou prisonnière, par chacun an, ses complices, adhérants et alliez et chacun d'eulx, le dict jour de l'Ascension Nostre-Seigneur. »

L'Echiquier de Normandie ayant voulu élever des difficultés sur l'application de cet édit, Louis XII écrit le 9 avril 1513 aux membres de cette haute cour de justice : « Noz amés et féaulx, assez estes advertis comme à la requeste de nostre cousin l'archevesque de Rouen avons, puis naguères, confirmé le privilége ESTANT DE TOUT TEMPS ET DE GRANDE ANCIENNETÉ en l'église Nostre-Dame du dict Rouen, dict et appellé *le privilége sainct Romain*, et en avons octroyé nos lettres-patentes en forme de chartre ; et depuis, avons octroyé autres nos lettres confirmatives et corroboratives d'iceluy privilége, à icelles atachées soubz nostre contre-scel, par lesquelles avons déclairé et déclairons que nostre vouloir et intention est que icelui privilége sortisse son plein et entier effect.... par quoy vous prions et néantmoins commandons que en iceluy privilége ny mettiez aucun destourbier et empeschement... et n'y faictes difficulté quelconque, car ainsi l'avons voulu et voulons. »

On ne pouvait désirer rien de plus clair et de plus formel.

Un acte royal de Henri III de juin 1576 porte de nouveau confirmation du droit du Chapitre. « Ensuivant la saincte intention de nos *prédécesseurs*, voulans estre imitateur de leur dévotion et piété.... avons confirmé, ratifié et approuvé le privilége sainct Romain, voulons.... que le Chapitre puisse élire tous les ans un prisonnier, quelque crime qu'il ait commis, réservé le crime de lèze-majesté divine et humaine, et que le prisonnier délivré soit mis en toute liberté sans pouvoir être puni ni recherché pour les crimes auparavant faicts. »

On conçoit que les cours de justice, si jalouses d'ordinaire de leurs droits, aient cherché à maintes reprises à restreindre le privilége, et même à en provoquer l'annulation. Leurs efforts furent toujours impuissants. En vain profitèrent-elles de toutes les circonstances, des changements de règne, des mécontentements du pouvoir royal, de quelques choix moins justifiés du Chapitre; elles échouèrent dans leur opposition devant le bon droit et la possession tant de fois séculaire de l'Eglise de Rouen. Après les troubles de la Ligue, le Parlement essaya encore de nouvelles démarches auprès de Henri IV, qui devait se souvenir de l'attitude de l'Archevêque de Rouen proclamé roi sous le nom de Charles X, et de celle du Chapitre qui avait épousé le parti de son archevêque. Henri IV céda en partie aux instances du Parlement en restreignant, dans une déclaration datée du 25 janvier 1597, les cas d'application du privilége; mais il n'alla pas jusqu'à en ébranler le principe. La déclaration royale avait été préparée et rédigée « sans faire ouïr ny l'Archevesque, ny le Chapitre, mal voulu, en ce temps-là, à cause de la Ligue. » Aussi affligea-t-elle la compagnie, qui protesta contre les restrictions nouvelles, et n'en continua pas moins à user de son droit, dans les limites tracées par la volonté royale.

Une tentative fut essayée en plein Parlement en 1607 pour obtenir l'annulation du privilége. L'avocat général Foullé ne craignit pas de requérir dans ce sens, et les écrits passionnés d'un avocat du nom de Bouthillier s'efforcèrent vainement d'émouvoir dans ce sens l'opinion publique. Heureusement les états de Normandie étaient assemblés à cette époque à Rouen. Composés d'hommes graves et versés dans la

connaissance de l'histoire locale, les états, loin de se laisser impressionner par les diatribes d'un pamphlétaire et les mesquines tracasseries des gens de loi, supplièrent au contraire le roi, par une clause expresse de leurs remontrances, de « conserver la liberté de l'élection d'un prisonnier qui se faisait tous les ans par le Chapitre de Notre-Dame de Rouen. » Cet article fut répondu par le roi conformément au vœu des états, à la charge par le Chapitre de se conformer aux déclarations précédentes.

Ainsi, chaque fois que, dans le cours des siècles le privilége était attaqué par l'hostilité des gens de loi, il sortait triomphant de l'épreuve à la satisfaction du peuple et à l'honneur du clergé.

Chose bien remarquable, les adversaires du privilége reprochaient à l'Eglise de l'appliquer de préférence aux pauvres et aux petites gens, tant ses prédilections naturelles l'inclinent en toutes rencontres de ce côté. « S'il estoit faict, écrivait Bouthillier, pour personnes de qualité, ou de tant soit peu de mérite, il y auroit quelque subject de le conserver ; mais de l'autoriser pour hommes de néant et de nulle recommandation, cela estoit insupportable. » Dans ce temps-là les légistes recherchaient assez l'appui des personnes de qualité ; l'Eglise avait pour clients les délaissés et les pauvres.

L'auteur du *Privilége de saint Romain*, dont le faible pour le Parlement est bien connu, s'est attaché à donner une idée des pièces qui furent alors imprimées pour et contre le privilége. Nous avons ces pièces elles-mêmes sous les yeux. Nous nous permettrons de dire que l'impartialité n'a pas présidé au choix qu'il a fait de ses citations. Sans doute, le Chapitre, pour se défendre, emploie le style et les procédés du temps. C'est ce style bourré de citations empruntées à l'antiquité, d'images mythologiques bizarres et ridicules, d'allégories extravagantes et de jeux de mots burlesques ; mais sous ce fatras à la mode, il y avait de solides arguments que l'auteur a négligés et passés sous silence. L'analyse qu'il prétend donner de la défense du Chapitre est une critique littéraire assez réussie, mais non un examen sérieux et juridique. C'est le fond et non la forme qu'il fallait ici discuter.

Quoi qu'il en soit de ces menées et de ces oppositions, le Chapitre n'en usa pas moins de son droit, et dans le temps même où il était le plus attaqué, fit un acte d'autorité inouï jusque-là. Il appliqua le privilége de la fierte à un village tout entier. Le village de Chandei, au bailliage d'Alençon, avait pris part aux troubles de la Ligue. Les habitants s'étaient vengés sur un des gentilshommes du parti opposé qui les avaient le plus malmenés, et l'avaient mis à mort. Le châtiment ne tarda pas à suivre cet acte de violence. Des archers furent envoyés à la recherche des coupables. Les paysans de Chandei s'enfuirent de leurs chaumières. « Leurs terres demeurèrent en friche et sans labour. Leurs pauvres femmes et enfants n'avoient plus d'autres ressources que de mendier leurs vyes. » Quelques-uns des coupables furent arrêtés, mis en prison à Verneuil, et allaient être condamnés au dernier supplice, lorsque plusieurs des fugitifs, présents à Rouen, crurent pouvoir implorer le privilége de saint Romain. L'un d'eux, Pierre Maillard, père de cinq enfants, toucha le Chapitre par l'exposé qu'il fit de sa triste situation et de celle de ses complices. Il fut admis à lever la fierte. C'était, selon la teneur des actes royaux confirmatifs du privilége, le pardon et le salut du village tout entier, qui se vit bientôt repeuplé de ses habitants.

Aucun incident notable n'était venu depuis le règne de Henri IV troubler l'exercice du privilége, lorsque la lettre du ministre Bertin (1766), dont nous avons parlé plus haut, éveilla de nouveau les appréhensions de la compagnie, bientôt dissipées d'ailleurs. Par un revirement des plus honorables, ce fut le Parlement lui-même, par la bouche de son premier président Hue de Miroménil, qui établit, dans un mémoire étendu et décisif, le droit incontestable du Chapitre. Sa conclusion était formelle. « Ce privilége, dit-il, est trop beau, trop précieux à l'Église de Rouen, au Parlement et à la province, pour que je néglige de vous prier d'engager Sa Majesté à n'y donner aucune atteinte. » Le ministre Bertin répondit favorablement. « Sa Majesté, disait-il, m'a chargé de vous mander qu'il ne seroit rien changé à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, et qu'elle

vouloit bien se reposer sur son Parlement de Rouen du soin d'empêcher les abus qui pourroient naître de ce privilége. »

La Révolution devait seule anéantir ce privilége tant de fois séculaire, comme toutes les institutions de l'ancienne France, qu'elle ne toucha de sa main brutale que pour les renverser. Nous raconterons, dans la partie de notre travail consacrée à cette triste époque, les derniers efforts qui furent tentés pour conserver au Chapitre son droit de grâce. On comprend qu'un régime qui allait établir l'échafaud en permanence ne pouvait se prêter à la conservation d'un droit qui aurait pu lui arracher quelques victimes. Constatons en terminant que l'opinion populaire se montra jusqu'au dernier jour si favorable, si sympathique, si dévouée au privilége de saint Romain, que tous les citoyens, sans acception de partis, regardèrent sa destruction comme une injustice et une calamité publique.



CHAPITRE XXIV.

XVIIIe SIÈCLE.

LA RÉVOLUTION.

Il nous faut maintenant aborder la lamentable histoire de notre antique et vénérable Métropole pendant la Révolution. Dans cette partie si complexe de notre travail, nous avons dû nous borner aux faits qui intéressent spécialement la Cathédrale ; nous avons de préférence interrogé les sources, c'est-à-dire les documents mêmes de l'époque, sacrifiant les traditions lorsqu'elles ne nous ont pas paru appuyées sur des témoignages authentiques. Nous aurons de douloureuses révélations à faire, des actes coupables à signaler, de tristes souvenirs à réveiller ; mais nous nous efforcerons de conserver avec le calme, l'impartialité, le respect absolu de la vérité, qui sont les premières conditions de l'histoire sérieuse, la pitié pour les égarés, et, dans ses limites légitimes, le respect dû aux morts. Nous

nous souviendrons aussi que la justice a des droits imprescriptibles, qu'il n'est jamais permis à l'écrivain de sacrifier à des considérations secondaires et à une fausse sentimentalité. Les révélations de l'histoire sont des leçons de haute morale dont les hommes ont besoin et constituent une des sanctions solennelles du bien et du mal réclamées par la conscience universelle.

Mgr de la Rochefoucauld, appelé à succéder sur le siége de Rouen le 5 avril 1759 au Cardinal de Saulx-Tavannes, fit son entrée dans notre Cathédrale et fut intronisé avec toute la pompe usitée en pareille solennité le 10 janvier 1760. Nous ne referons pas l'histoire bien connue de ce vénérable Archevêque ; nous n'avons à signaler ici que les événements mémorables de son pontificat qui ont eu notre Métropole pour témoin.

En dehors des *Te Deum* chantés pour le succès de nos armes et des services funèbres pour la mort des personnes royales, cérémonies communes à tous les règnes et qui s'accomplissaient dans un ordre invariable, nous mentionnerons l'ouverture solennelle du Jubilé universel faite à la Cathédrale le dimanche 10 juin 1770. Mgr de la Rochefoucauld officia pontificalement à la Messe du Saint-Esprit, et présida, après Vêpres, à la procession générale de tout le clergé séculier et régulier, Chapitre, paroisses, communautés d'hommes et de femmes, confréries et associations de la ville de Rouen, qui partit de notre basilique, au son des deux cents cloches de la cité, et se dirigea vers l'église abbatiale de Saint-Ouen, où se fit la station. Ce fut une des dernières et des plus touchantes manifestations dont Rouen fut témoin avant la Révolution.

Les travaux exécutés à cette époque dans la Cathédrale, et dont nous avons déjà parlé, furent généreusement secondés par les libéralités de ce pieux Prélat. Rappelons seulement qu'il contribua de ses deniers, en 1760, à l'installation du nouveau grand orgue, exécuté par un célèbre facteur de notre ville, Lefebvre ; qu'il donna, en 1764, un ornement violet complet, des plus richement travaillés ; qu'il aida à la réparation générale exécutée en 1769, veilla à la restauration du monument des Cardinaux d'Amboise et de celui de

Brézé, prit une part considérable à l'érection du nouveau jubé (1777) et fit en partie les frais des travaux de peinture exécutés en 1778 dans toute la Cathédrale par des ouvriers milanais qui lui donnèrent cette couche uniforme, si malheureuse, selon nous, sous laquelle a disparu son noble vêtement de pierre. Elevé le 1er juin 1778 par Pie VI à l'éminente dignité de Cardinal, il parut bientôt après dans la Métropole revêtu de la pourpre romaine, et l'on renouvela à cette occasion les cérémonies observées pour le précédent Cardinal.

Les temps devenaient ouvertement mauvais. L'horizon se chargeait de nuages, et la tempête était proche. Dans l'assemblée du clergé de 1780 qu'il présidait, le Cardinal de la Rochefoucauld avait poussé, comme plusieurs de ses vénérables collègues dans l'épiscopat, le cri d'alarme. Parlant de l'état des esprits et des ferments de révolte qui se manifestaient de toutes parts : « Encore quelques années, s'écriait-il, et l'ébranlement devenu général ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines. » Le découragement s'était emparé des meilleurs esprits. Les annales de notre Cathédrale le constatent elles-mêmes. « Silence absolu, écrit M. l'abbé Langlois (1), dans le dernier registre, sur les grandes cérémonies religieuses ou politiques, sur les sacres d'évêques, sur l'entrée de Louis XVI dans la Cathédrale, et même sur l'exercice annuel de l'antique privilége de saint Romain, dont la compagnie était cependant si jalouse. En parcourant ce livre si froid, qui ne renferme plus que des prises de possession et quelques délibérations d'intérêt temporel, on voit que le Chapitre sentait sa vie épuisée et l'approche du moment suprême. »

C'est dans le *Journal de Normandie* qu'il faut aller chercher les détails de l'entrée royale de Louis XVI dans notre Métropole. Un présage des plus sinistres marqua cette cérémonie : le célèbre bourdon *Georges-d'Amboise* mis en volée se fêla, et cet accident impressionna vivement la population. L'accueil fait au roi fut cependant des plus enthousiastes. Il était arrivé à Rouen le 28 juin 1786, à cinq heures et demie du soir, par la route du Havre, « aux acclamations

(1) *Essai sur le Chapitre*, p. 11.

d'un peuple immense, au bruit du canon du Vieux-Palais, des vaisseaux ornés de leurs flammes et pavillons, et au son de toutes les cloches. » Le roi arriva à la Cathédrale sur les six heures; le Chapitre en chapes l'attendait au bas de la nef. A l'entrée de l'église, M. l'abbé d'Osmond, chanoine, lui présenta le carreau sur lequel il s'agenouilla; Monseigneur le Cardinal lui donna l'eau bénite et lui fit baiser la croix. On se rendit au chœur en procession aux accents majestueux de l'orgue. Sa Majesté marchait au milieu du clergé. Après avoir pris place sous le dais placé dans le chœur, le roi unit ses prières à celles de l'Église et de la foule. On chanta le *Domine salvum fac regem*; après quoi le roi se rendit à l'Archevêché par la petite porte de communication de la Cathédrale. C'est à l'Archevêché qu'il reçut les hommages des cours souveraines, du Chapitre, des autorités, et qu'il admit à sa table les personnages conviés à cet honneur. Le soir, Sa Majesté partit pour Gaillon, où elle coucha. Ainsi notre basilique recueillit les derniers rayons de l'astre de la vieille monarchie française déjà sur son déclin.

Il faut aller jusqu'au 19 avril 1789 pour trouver une cérémonie extraordinaire dans notre Cathédrale. Ce jour-là, le Cardinal termina la quinzaine pascale en sacrant solennellement, assisté des Evêques de Beauvais et de Sarlat, M. Dulau, vicaire général, archidiacre du Vexin normand, évêque nommé de Grenoble. Ce fut la dernière fonction pontificale que Mgr de la Rochefoucauld accomplit dans sa Métropole. Nous ne parlons pas de l'assemblée provinciale de 1787 ni de l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, dont les cérémonies religieuses ne furent pas célébrées à la Cathédrale. Nous ne pouvons sortir de notre cadre.

L'année 1790 s'ouvrit par un *Te Deum* chanté dans la Cathédrale à l'occasion du serment civique prêté par Louis XVI au sein de l'Assemblée. Il faut entendre raconter par les contemporains cette cérémonie dont la joie et les illusions devaient être de si courte durée :

« Dimanche dernier (7 février 1790), dit le *Journal ou Annales de Normandie*, dès trois heures de l'après-midi, un peuple immense

accourut à la Cathédrale, encore pénétré des douces émotions que lui avait procurées, le matin, le discours du roi pour prêter serment à l'Assemblée nationale, et qui, dans toutes les paroisses, avait été lu par les ministres de l'Evangile. Des détachements des régiments de Navarre et de Salis, plusieurs compagnies de la garde nationale, en uniforme, et les dragons, mêlés avec les citoyens composant la légion nationale et citoyenne, précédaient le corps municipal et électoral qui marchait accompagné de la musique des deux régiments. Lorsque le cortége fut arrivé à la Cathédrale, le Chapitre entonna le *Te Deum*. Jamais ce cantique ne fit retentir un temple pour une cause plus légitime et plus pure ; jamais aussi le peuple ne l'entendit avec une satisfaction plus vraie. La joie brillait dans tous les yeux, chacun se félicitait, chaque regard exprimait un sentiment d'amour pour notre adorable monarque ; et lorsque le clergé fit entendre le *Domine, salvum*, des cris redoublés et universels de vive le roi ! s'élevèrent de tous les coins de notre antique Métropole ; les vœux de tout un peuple, confondus avec cette prière touchante, en firent retentir les voûtes augustes, et furent sans doute reçus par le ciel témoin de nos transports et de notre reconnaissance. Dans le chœur, le mélange inusité des chanoines, des chefs militaires, des officiers municipaux et des citoyens de toute condition, offrait un spectacle aussi touchant que nouveau. Le bruit de l'artillerie, le son des cloches semblaient ajouter à l'ivresse générale ; et cette journée a été terminée par une illumination dans laquelle on a remarqué bien peu de citoyens qui ne se soient empressés de partager ce témoignage de l'allégresse publique. »

Le Carême de cette année fut prêché par le célèbre P. de Beauregard, dont l'éloquence attira une multitude d'auditeurs que notre basilique était impuissante à contenir. La levée de la fierte au jour de l'Ascension, la procession du Vœu de Louis XIII et l'office quotidien s'accomplirent comme par le passé, bien que l'Assemblée nationale se fût emparée des biens du Chapitre, dont l'Etat percevait les revenus depuis le 1er janvier.

La constitution civile du clergé (juillet 1790) vint mettre fin à

l'existence de la vénérable compagnie qui faisait depuis de longs siècles l'honneur, l'édification et la vie de l'église métropolitaine. Le Chapitre reçut ce coup mortel avec une incomparable dignité, et ses derniers jours ne furent pas les moins glorieux de sa noble histoire. Déjà il avait protesté contre le refus de l'Assemblée nationale de déclarer la religion catholique religion de l'Etat, et prononcé à cette occasion ces solennelles paroles : « .... Nous, membres du Chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, déclarons adhérer d'esprit et de cœur à la religion catholique, apostolique et romaine, non-seulement comme la seule vraie et méritoire du salut éternel, mais encore comme la seule nationale, digne de jouir exclusivement de la solennité du culte public, ainsi qu'elle en a toujours joui, la seule capable, par sa doctrine et sa morale, de procurer le plus grand bien du royaume de France, et sommes résolus de la regarder et professer comme telle jusqu'à notre dernier soupir.... »

Cette déclaration avait été condamnée et supprimée comme séditieuse. Les membres de la vénérable compagnie attendaient, sans se départir de leur assiduité au chœur, la mesure fatale qui devait les expulser de la Cathédrale.

Le 16 septembre 1790, ils président encore à une solennité religieuse, au service célébré dans la Cathédrale à la demande de la garde nationale de Rouen, à l'intention des gardes nationaux de Nancy morts pour la défense de la constitution. L'appareil militaire et étrange déployé en cette circonstance montre bien l'état des esprits :

« Un peu au-dessous d'un autel à la romaine construit au milieu de la nef, était élevé sur une estrade le cénotaphe environné d'un nombreux luminaire, de faisceaux d'armes et de palmes, couronnés de lauriers couverts de crêpes ; le tout surmonté d'un baldaquin de velours noir. Un fusilier de la garde nationale était posté aux quatre coins du cénotaphe, et deux cavaliers aux deux flancs.... M. l'abbé des Moulins, assisté de MM. les abbés Morelet et de Quévremont, diacre et sous-diacre, et de MM. les abbés Baroche, Papillaut, Perchel,

Ménissier et de Longchamps portant chapes, tous chanoines de l'Église de Rouen, a célébré la Messe... Les tambours de la garde nationale, en avant du cénotaphe, faisaient entendre, de moments en moments, les roulements lugubres de leurs caisses. *Un feu de peloton et de file* se confondait de temps à autre au bruit solennel des cloches et aux chants religieux du clergé... »

C'était assurément la première fois qu'un pareil accompagnement était donné à nos mélodies liturgiques ; mais cette étonnante et dramatique époque nous réserve bien d'autres surprises.

Deux jours après la cérémonie que nous venons de rappeler, et qui fut la dernière à laquelle le Chapitre prit part, les agents du district vinrent apposer les scellés sur la riche bibliothèque et le chartier de la compagnie où étaient renfermés ses titres de propriété (18 septembre 1790). Ses biens confisqués étaient déjà mis en vente, son existence aux yeux de la loi allait bientôt prendre fin. Avant de recevoir le coup suprême, le Chapitre voulut laisser dans un monument admirable de foi, de désintéressement et de sagesse, son testament religieux. Il se réunit en séance solennelle le 23 novembre 1790, dans la belle salle capitulaire, et, après avoir imploré l'assistance divine, consigna ses dernières volontés et ses sentiments unanimes dans un acte qui est parvenu jusqu'à nous.

Après avoir établi que, selon les principes du droit et de la théologie, le Chapitre ne doit obéissance à la puissance temporelle qu'en ce qui est du ressort de cette puissance, et que dans les choses spirituelles il ne peut reconnaître de supérieurs que l'Eglise catholique et ceux à qui elle aurait délégué ses pouvoirs, il déclare ne céder qu'à la force en se séparant. Il prend toutes les mesures que lui permettent les circonstances tant pour sauvegarder ses droits que pour faire face aux obligations qu'il a contractées. Lorsqu'ils ne pourront plus se réunir dans leur église pour y chanter les louanges de Dieu et y prier au nom du peuple de cette grande ville et de tout le diocèse, les chanoines, en quelque lieu qu'ils habitent, réciteront leur bréviaire à l'intention ci-dessus indiquée. La Messe du chœur étant le sacrifice journalier de la ville et du diocèse, offert néanmoins plus spéciale-

ment pour les fondateurs et bienfaiteurs de la Cathédrale, chaque chanoine dira annuellement ou fera dire aux intentions susdites un certain nombre de messes qui, réunies, équivaudront au nombre des messes quotidiennes, et les représenteront devant Dieu, avec cette clause expresse qu'au *Memento* des morts il sera fait mention de l'âme du Cardinal d'Amboise, suivant l'ancien usage introduit dans le Chapitre par la plus juste des reconnaissances. A l'égard des fondations particulières, quoique, dans l'exactitude des principes, elles ne soient plus à la charge de ceux qui ont cessé d'en posséder les biens, chaque chanoine dira pareillement ou fera dire un certain nombre de messes, dont le total équivaudra à celui des obits et messes particulières que le Chapitre faisait célébrer.

Le Chapitre, dispersé par la force, emportera avec lui la plénitude de sa juridiction et devra en continuer l'exercice. Pour l'exercer sont nommés : promoteur, M. Perchel ; vicaires généraux, MM. de Saint-Gervais, doyen, Papillaut et Tuvache, dans les mains desquels demeurera désormais toute l'autorité spirituelle du Chapitre, et qui devront résider à Rouen. Le Chapitre prévoit ensuite les cas où cette autorité aura à s'exercer, et notamment la vacance du siége, et y pourvoit dans la mesure de ses moyens. Il règle ensuite ses comptes et liquide ses dettes.

Le Chapitre, qui inspirait confiance à tous, avait des rentiers sans titres légaux de leurs créances. Comme il restait d'assez fortes sommes dans le trésor de la compagnie, l'un des chanoines proposa de rembourser immédiatement toutes les rentes. La compagnie adopta à l'unanimité et par acclamation cette généreuse résolution, et consacra ses dernières ressources à cette bonne œuvre « qui couronnait noblement, a dit excellemment M. Langlois, les derniers moments de sa longue existence. »

La dernière partie de la délibération est l'un des plus édifiants documents que les annales de l'Eglise de France aient jamais enregistrés. Le Chapitre a reçu de l'Eglise, y est-il dit, des fonctions dont il ne saurait être dépouillé par l'autorité d'une puissance temporelle quelconque Mais l'Eglise est maîtresse de reprendre le dépôt

qu'elle lui a confié. Il promet la soumission la plus entière, sitôt que celle-ci manifesterait la volonté de concourir avec la puissance temporelle à l'extinction des chapitres dans la hiérarchie. « Nous nous estimerons heureux, disent en terminant ces vénérables prêtres, d'avoir contribué, du moins comme victimes, au retour de l'ordre, qui peut seul réparer une partie des malheurs publics. Cet espoir nous suivra dans nos retraites, et répandra quelques douceurs sur les restes solitaires d'une vie que nous aurions voulu user tout entière au service de l'Eglise. »

Les offices furent continués un mois encore après cette suprême réunion. Les solennités de Noël se célébrèrent avec la pompe accoutumée, et le 28 décembre, à dix heures du matin, les membres du directoire du district de Rouen, délégués par les administrateurs du département de la Seine-Inférieure, avertirent le Chapitre qu'ils venaient procéder à la dissolution du corps capitulaire et de tout le clergé de la Cathédrale. M. l'abbé Langlois a raconté trop éloquemment et trop fidèlement cette dernière journée pour que nous essayions de refaire son récit. Il mérite de trouver place dans cette histoire de la Cathédrale dont il formera une des pages les plus touchantes et les plus honorables :

« Le matin même du 28, à l'issue des matines, M. de Saint-Gervais avertit ses confrères que la compagnie touchait à sa dernière heure, et sur-le-champ l'on décida que le Chapitre tout entier, même les archidiacres non chanoines et les chanoines *in minoribus*, seraient convoqués pour la séance de dix heures.

« A l'heure indiquée, après l'office de sexte, qui fut chanté comme à l'ordinaire, les chanoines, suivis de leurs chapelains et de tout le clergé inférieur, se rendirent du chœur dans la salle capitulaire. Ils étaient revêtus de leurs habits canoniaux, costume magnifique et imposant, qu'à dater de ce jour on ne devait plus revoir (1). La salle où

(1) L'aumusse de gris et menu-vair, la chape noire ou long manteau à queue et à parements de velours rouge. Le petit camail fourré, ou aumusson, qui couvrait la tête et les épaules, et, au-dessus, le grand camail noir, terminé en



ils allaient siéger pour la dernière fois est cette pièce étroite et longue, élégamment voûtée, qui se voit encore au côté septentrional de l'église. Des toiles de Jouvenet, de Van der Bosckt, des écoles d'Italie, en décoraient les murs. De cette enceinte, pleine d'antiques et augustes souvenirs, étaient sortis des Cardinaux, plusieurs Papes, et, dans le seul XVIIIe siècle, seize Évêques, dont beaucoup vivaient encore. A peine les chanoines y sont assis, que deux bourgeois, représentants de ce pouvoir populaire qui, en ce moment, dominait et absorbait tous les autres, MM. Goube et Lefèvre, paraissent à la barre, et, exhibant les titres de leur mission, déclarent qu'ils viennent supprimer le corps capitulaire et saisir le mobilier de l'église, devenue propriété nationale. Alors, M. de Saint-Gervais, organe de la compagnie à son heure suprême, prononça d'une voix ferme ces nobles paroles :

« Messieurs, le sort que viennent d'éprouver presque toutes les « églises cathédrales du royaume nous préparait aux ordres que vous « nous apportez. Nous sommes attachés aux mêmes fonctions que « les ministres de ces églises antiques et vénérables ; leurs principes « sont les nôtres ; comme eux, nous devons les manifester avec la « liberté de l'Evangile.

« Appelés de Dieu pour coopérer à l'œuvre du ministère, placés « dans le sanctuaire par l'autorité de son Eglise, nous n'avons point « usurpé l'honneur d'être les organes de la prière publique, le conseil « et le sénat du premier pasteur, de gouverner le diocèse pendant la « vacance du siége, d'exercer une juridiction habituelle sur une partie « du troupeau. Si ces prérogatives nous sont enlevées, au regret de les « perdre se joindra celui de ne plus rendre en corps, à la religion et à « la société, les services dont notre état nous imposait le devoir et « nous offrait des occasions multipliées.

---

pointe et à parements amarante, dont le capuchon tombait derrière le cou et ne servait qu'en temps de pluie pour couvrir et conserver l'aumusson. (*Voyages liturgiques de Moléon* [Lebrun-Desmarettes], page 277, et *Archives du Chapitre.*)

« Jusqu'à ce que la puissance ecclésiastique et la puissance civile « aient concouru à la suppression que vous nous annoncez, nous ne « pouvons nous regarder comme dépouillés de ces prérogatives, ni « comme affranchis de ces devoirs. Nous attendrons, avec une sou- « mission religieuse, la décision du Souverain Pontife et du corps « épiscopal. C'eût été nous dégrader, même à vos yeux, que de re- « tenir ces vérités captives, en un moment où il nous est donné d'en « faire la profession solennelle. Nous vous demandons, Messieurs, « de les consigner dans vos registres comme un hommage que chacun « de nous s'est empressé de rendre à l'inviolable sainteté de nos « engagements. Ces engagements nous imposent l'étroite obligation « de remplir les fonctions sacerdotales attachées à nos titres et à nos « prébendes. Nous y sommes contraints par la religion du serment ; « y manquer serait une désertion et un parjure ; et, si la force impé- « rieuse de la nécessité ne nous y contraignait, nous ne croirions pas « même pouvoir en suspendre l'exercice (1). »

« Après ce discours, écouté dans un profond silence, le procureur-syndic, très-embarrassé, observa que, depuis la promulgation du décret de l'Assemblée nationale, les chanoines de Rouen n'étaient plus une corporation; qu'en conséquence, il ne pouvait accepter des paroles prononcées au nom de tous, ni les insérer au procès-verbal.

« Ce refus n'empêcha pas les chanoines de demander aux envoyés du district copie du discours qu'ils avaient adressé au Chapitre à l'ouverture de la séance. Ceux-ci repartirent adroitement qu'ils n'avaient point fait de discours, qu'ils étaient de simples délégués, des porteurs d'ordres, et que leur mission se bornait à les exécuter.

« Tandis qu'ils rédigeaient leur procès-verbal, M. de Saint-Gervais représenta avec une force nouvelle que, ne pouvant se regarder comme privés de leurs droits et affranchis de leurs obligations, les chanoines de Rouen étaient résolus de continuer l'exercice de leurs fonctions,

(1) *Récit de ce qui s'est passé en l'église cathédrale de Rouen le 28 décembre 1790.* Rouen, Ve Laurent-Dumesnil, 15 pages in-12.

tant que la force ou d'autres obstacles insurmontables ne s'y opposeraient pas. Plusieurs chanoines, prenant tour à tour la parole, insistèrent sur cet article capital, pour arracher aux commissaires du district la déclaration précise de leurs intentions. Ceux-ci répondirent en substance qu'ils seraient fâchés d'employer aucune violence, mais qu'au nom de leurs commettants, ils défendaient à MM. les chanoines de faire dans l'église cathédrale aucun acte de corporation et d'y remplir aucune des fonctions ci-devant attachées à leurs titres éteints par la loi.

« Passant ensuite du Chapitre dans l'église avec MM. Perchel, de Marbeuf et Ravette aîné, commissaires désignés par la compagnie, ils prirent possession de tous les ornements, vases, livres, tableaux, etc., renfermés dans la basilique. Cependant les chanoines, continuant de délibérer, arrêtèrent que, dans l'après-midi, à l'heure ordinaire, ils se présenteraient à l'église pour célébrer l'office de none et de vêpres. Mais M. de Saint-Gervais, présumant que cette tentative serait inutile, saisit ce moment suprême pour déposer dans le sein de ses confrères une dernière protestation de son inviolable attachement. Tous, profondément émus, et tombant dans les bras les uns des autres, répondirent en protestant de leurs éternels sentiments de confraternité et d'amour.

« La cloche de vêpres, comme on l'avait prévu, ne se fit pas entendre. Cependant plusieurs chanoines, poussant jusqu'à sa dernière limite le zèle du devoir, se présentèrent pour l'office à l'heure accoutumée; mais ayant trouvé fermées et scellées les portes de l'église et de la salle capitulaire, ils se rassemblèrent chez M. de Saint-Gervais, où vinrent aussi MM. Perchel, de Marbeuf et Ravette. Ceux-ci racontèrent que les délégués du district avaient terminé leurs opérations en apposant les scellés sur les portes des sacristies et même sur les grilles du chœur. Ce récit mit le comble aux douleurs de la compagnie. Elle était donc bannie pour jamais de ce sanctuaire où, depuis tant de siècles, elle allait en commun porter le tribut de la prière! Tous se regardaient en pleurant, croyant à peine à l'événement qui

brisait leur carrière et les jetait, au déclin de la vie, dans un avenir inconnu et qui paraissait plein d'orages. »

La suppression du Chapitre causa dans toute la ville et dans le diocèse une émotion facile à imaginer. C'était le premier acte de la persécution qui allait sévir avec tant de rigueur sur l'Eglise, et il s'adressait au corps le plus ancien, le plus important et le plus respecté de tous. Le Chapitre, qui, au moment de sa dispersion, se composait de cinquante-six membres, en y comprenant le Cardinal de la Rochefoucauld, chanoine de droit comme archevêque de Rouen, n'était pas seulement l'un des plus nombreux et des plus illustres du royaume, mais aussi, nous dit en connaissance de cause M. l'abbé Baston dans ses *Mémoires* manuscrits, « l'un des mieux composés. »

« La bonne noblesse et la haute magistrature ambitionnoient d'y entrer, quoique son partage en biens temporels n'égalât pas celui de beaucoup d'autres. Le *septennium* des universités, le moins excusable des abus de ce genre, y avoit introduit forcément quelques professeurs de belles-lettres qui auroient pu ne pas y apporter une bien ample provision de qualités ecclésiastiques, mais qui, de fait, à l'exception d'un seul que le schisme a entraîné, joignoient aux talents la piété la plus solide et le caractère le plus aimable. »

Il nous plaît de rapporter ce témoignage d'un écrivain dont on n'a jamais suspecté la sincérité absolue et la parfaite compétence. M. Baston a toujours dit ouvertement, au risque de se créer des ennemis, ce qu'il a cru être la vérité. En honorant, dans la solitude de son exil, le corps dont il avait fait partie, il ne s'est inspiré que de ses sentiments d'équité. On voit trop dans ses *Mémoires* qu'il ne dissimule jamais le blâme pour croire à l'éloge quand il se rencontre sous sa plume. Or, voici comment il s'exprime sur le Chapitre. Comme son souvenir ne peut être séparé de celui de la Cathédrale, et que son histoire se confond avec celle de notre vénérable Métropole, on ne sera pas surpris de rencontrer ici ce dernier hommage.

« Je n'ai rien vu, dit-il, que de grand, de noble, de souverai-

nement respectable dans le Chapitre, auquel j'ai eu l'honneur d'être agrégé.

« Quoique la vie canoniale, quand on en remplit les devoirs comme il faut, absorbe la meilleure partie de la journée (les chanoines chantaient tous les jours Matines, Laudes, les Petites-Heures, la Grand'-Messe, les Vêpres et les Complies), il étoit peu de chanoines à Rouen qui aux obligations de la prière ne joignissent des œuvres de surérogation, que la charité seule leur commandoit et qui revertissoient au profit de leurs frères laïques. Les uns passoient au confessionnal les heures que le chœur n'usoit pas ; les autres montoient dans les chaires chrétiennes pour y annoncer la parole de Dieu, soit dans leur ville et les autres du diocèse, soit à Paris et même à la cour (1).

« Tour à tour ils vaquoient à l'administration des hôpitaux, ils concouroient à l'achèvement des affaires majeures de la cité, ils se livroient à l'enseignement des jeunes clercs dans la ville épiscopale, au gouvernement du diocèse, au maintien de la discipline dans les communautés religieuses. Ils se mesloient aux ouvriers évangéliques pour l'œuvre des missions et des retraites. Plusieurs siégeoient comme juges dans les cours de magistratures (les conseillers-clercs au Parlement) ; quelques-uns tenoient un rang distingué parmi les auteurs (2), brilloient dans les académies, se nourrissoient de l'érudition la plus profonde (3), ou s'ornoient des fleurs de la littéra-

---

(1) Le chanoine Nicolas Crespin, prédicateur ordinaire des rois Louis XV et Louis XVI, avait prêché à la cour le dernier Avent de 1789.

(2) Entre autres le chanoine Clémence, qui mérite d'être compté parmi les plus solides écrivains et les meilleurs apologistes du XVIIIe siècle. Versé dans les langues hébraïque et syriaque, il avait publié la *Défense de l'Ancien Testament contre la Philosophie de l'Histoire par Voltaire* (1768), les *Caractères du Messie vérifiés en Jésus de Nazareth* (1776), la *Réfutation de la Bible enfin expliquée de Voltaire* (1782), et avait reçu les éloges et les encouragements des assemblées du clergé de France de 1780 et 1782.

(3) Quatorze d'entre eux étaient docteurs en théologie.

ture (1). La piété ne souffroit pas de ces différentes occupations. Pas un scandale et d'éminentes vertus.

« Un office vraiment majestueux, digne de la religion et du Dieu qu'elle adore ; une exactitude réelle, dans laquelle pourtant on eût dit qu'il y avoit des lacunes, parce que les règles dispensoient de certaines assistances nos vieillards et les chanoines légitimement occupés ailleurs ; encore ces hommes estimables écoutoient-ils souvent leur zèle plus que leurs forces, et se montroient-ils les premiers à des exercices auxquels il leur étoit permis de ne pas paraître. L'extérieur même étoit réglé ; un chanoine qui dans le lieu de sa résidence se seroit laissé voir autrement vêtu qu'en habit long, auroit, à la requête du promoteur, reçu une semonce capitulaire.

« Le Chapitre de Rouen avoit des chapelains, des chantres, une musique. Mais ses membres ne se déchargeoient pas sur ces adjoints de l'obligation de chanter les louanges de Dieu. Si des voix fortes et mélodieuses couvroient les leurs, celles-ci ne s'en élevoient pas moins au trône de l'Eternel avec une ferveur qui compensoit leur faiblesse ou leur inhabileté. Toutes les messes du chœur étoient célébrées par un chanoine assisté de deux autres. Aucun qui eût ou qui pût avoir de vicaire pour le suppléer. Il falloit être évêque ou chanoine de l'église pour immoler sur le grand autel la victime de propitiation.

« Après la régularité et le soin d'être utile, ce que j'ai le plus admiré dans le Chapitre auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, c'est l'union qui y régnoit. Jadis elle avoit été troublée par les disputes du jansénisme, mais depuis longtemps il n'y étoit plus question de ces misères, et tout le monde y étoit catholique de bonne foi. On se prévenoit les uns les autres par des politesses mutuelles. Rarement on étoit d'un avis différent ; mais si les opinions varioient, la discussion étoit tranquille. On osoit à peine se contrarier sans qu'une formule de civilité assaisonnât la contradiction. En douze ans, à

(1) Sept avaient enseigné avec distinction dans l'Université.

trois assemblées par semaine, et quelquefois davantage, je n'ai pas entendu un seul mot désobligeant; et si j'ai été témoin d'une demi-douzaine de vivacités, c'est beaucoup; si elles ont duré chacune six minutes, c'est le plus. Les hommes qui ne connoissent pas les hommes ne verront rien de merveilleux dans cet éloge, que les connoisseurs auront peine à croire mérité, tant est rare la parfaite concorde de cinquante *frères* dont les partages sont inégaux, les intérêts souvent opposés.

« A propos d'intérêt, je ne me souviens pas qu'il me soit arrivé une seule fois de remarquer que les chanoines de Rouen fussent dominés par cet égoïsme bas et desséchant qui met l'intérêt particulier avant l'intérêt général. Le premier mobile des délibérations étoit l'honneur et l'avantage de la compagnie.

« Le Chapitre de Rouen avoit deux sortes de biens: des biens communs et des biens attachés à chaque prébende ou canonicat en particulier. Ceux-ci étoient administrés par les titulaires, et je ne puis dire comment. Mais ceux-là étoient régis par un intendant chanoine qui les affermoit sous l'inspection et avec le consentement de tout le corps. Si on eût pu reprocher quelque chose à ce régime, c'eût été trop de désintéressement. Jamais on n'afûchoit les fermes. La totalité des revenus auroit été facilement augmentée d'un tiers, si on eût accordé le fermage des biens au plus offrant et dernier enchérisseur. Les fermiers étoient traités favorablement. Rarement on les changeoit; et les augmentations qu'on leur demandoit étoient si faibles, en comparaison de ce qu'elles auroient pu être, qu'à la Révolution la plupart des fermiers avoient acquis assez de richesses pour acheter les domaines qu'ils tenoient de nous et que la justice du moment nous enlevoit.

« Le dixième des biens communs passoit en aumônes de corps. Cela n'empêchoit pas les aumônes particulières.

« Le Chapitre, dont je fais l'éloge en le peignant tel qu'il fut, avoit une pupille assez riche et dont la minorité devoit être perpétuelle: c'étoit la fabrique de son église. Jamais tuteur ne se comporta avec plus de soin, de circonspection, de délicatesse. Les propriétés

de la mense capitulaire avoient un régisseur laïque. Celles de la fabrique étoient régies par un chanoine choisi entre les plus riches et les plus distingués, et qui pour cet office assez pénible n'avoit de rétribution que le plaisir de faire le bien. Si des besoins urgents forçoient de recourir à un emprunt, le Chapitre cautionnoit la fabrique, et sa probité, sa loyauté étoient si publiquement connues, que les prêteurs, pour toute formalité, se contentoient de l'inscription du prêt et de ses conditions sur les registres du Chapitre, la plupart du temps sans en exiger de copie. »

M. Baston consacre encore plusieurs passages de ses *Mémoires* à constater le désintéressement, la politesse, l'aménité des membres de la vénérable compagnie ; il rappelle avec quels soins, quelle propreté la Cathédrale et les sacristies étaient entretenues, au point de faire envie, dit-il, à un couvent de Visitandines ou de Carmélites ; il revient sur la pompe et le bon ordre des offices, sur la cordiale hospitalité qu'on offrait aux prêtres étrangers, sur l'étroite union qui régnait entre les membres du Chapitre, sur leur esprit de soumission et de dévouement à l'Eglise, sur la vénération touchante dont ils entouraient le pieux et bien-aimé Cardinal de la Rochefoucauld. Nous avons cité dans notre travail sur l'exil du Cardinal les extraits les plus significatifs et les plus édifiants de ces *Mémoires* ; il serait superflu d'y insister.

Il y a eu sans doute, dans la longue histoire du Chapitre, des pages regrettables, des phases difficiles, des faits qui ne sont pas à sa louange ; nous ne les avons pas dissimulés au cours de cette étude ; mais à l'heure de sa dissolution, et dans ce XVIII[e] siècle si troublé, il avait retrouvé la ferveur et la dignité de ses plus beaux jours, et l'on peut dire qu'il est descendu au tombeau avec tout le prestige de l'honneur, de la vertu, de la considération publique et de la persécution noblement et saintement supportée.

Le lendemain même de la dissolution de la compagnie, le district installait comme prêtres-desservants de la Cathédrale les chapelains qui composaient le clergé inférieur de la Métropole (29 décembre 1790). M. l'abbé Langlois s'est montré très-sévère pour ces ecclésias-

tiques, et ne craint pas de les comprendre tous dans ses justes reproches. Il les représente comme animés de l'esprit de révolte qui soufflait alors sur la France et empressés à prendre la place des vétérans et des dignitaires de la Cathédrale auxquels ils devaient leur éducation cléricale et leurs modestes bénéfices. Nous croyons qu'il ne faut pas attribuer au corps des chapelains l'erreur de quelques-uns de ses membres et qu'il convient tout au moins de faire ici très-large la part des exceptions. Le vénérable M. Horcholle, ancien procureur syndic à la cour des comptes, dont nous possédons le journal manuscrit et très-circonstancié sur la Révolution à Rouen, écrit à la date du 28 décembre 1790 : « Le lendemain 29 au matin, ils (les officiers de la commune) sont venus lever le scellé du chœur et de la sacristie, et ont installé dans le chœur, aux hautes stalles, *quelques chapelains*, qui y font tous les offices. » Ces mots *quelques chapelains* sont soulignés dans notre manuscrit.

De fait, lors de la prestation du serment à la constitution civile, cinq chapelains seulement, sur soixante-dix environ dont se composait le bas-chœur de la Cathédrale, les sieurs Rocque, Desnoyers, Leleu, l'Hernault et Mignot, se présentèrent à la Cathédrale pour prêter ce serment schismatique ; et encore l'Hernault se rétracta-t-il presque immédiatement, et Leleu, après avoir donné sa démission de vicaire épiscopal en août 1792, la fit-il suivre de sa rétractation. Nous avons la liste complète, publiée dans les journaux du temps, des ecclésiastiques assermentés ; on n'y trouve que ces cinq chapelains de la Cathédrale, et pas un autre. Sur soixante-dix environ, c'est une infime minorité. Tous les autres furent fidèles. Il y avait parmi eux des prêtres assurément exemplaires. Les uns devinrent, après la Révolution, habitués d'honneur, puis chanoines, d'autres furent pourvus de cures importantes ; presque tous sont compris dans les listes des prêtres déportés, confesseurs de la foi. Il nous paraît donc injuste d'englober tous les chapelains dans la réprobation dont la conduite de *quelques-uns* doit être l'objet. Ceux d'entre eux qui usurpèrent les fonctions et la place des chanoines étaient conduits par l'abbé Rocque, qu'on vit entonner l'office le 29 décembre, avec un

costume nouveau. Il avait dépouillé l'aumusse de couleur rousse et le long manteau à queue et à parements de drap rouge, pour prendre le seul camail terminé en pointe et à passements amarante.

Ce qui achève de prouver que le corps des chapelains doit être dégagé de cette triste solidarité, c'est la brochure même que M. Baston consacra à cette question. Le 6 janvier 1791, c'est-à-dire huit jours après l'usurpation, M. l'abbé Baston fit paraître un écrit intitulé : *Solution d'un cas de conscience proposé par* QUELQUES-UNS *de MM. les chapelains de la Cathédrale de Rouen* (1). Toujours *quelques-uns*. C'est à cette minorité que le vigoureux écrivain s'adresse quand il dit : « N'étiez-vous pas autant de branches de cet arbre antique que la cognée de la Révolution vient d'abattre à coups redoublés ? Le tronc est coupé ; branches, dites-le-moi, d'où empruntez-vous votre sève ? La chute du Chapitre entraîne la vôtre ; vous viviez avec lui et par lui ; il meurt, vous n'êtes plus ! »

L'Assemblée nationale, après avoir achevé la constitution dans laquelle était comprise la constitution civile du clergé, décréta (27 novembre et 16 décembre 1790) que tous les fonctionnaires et les membres du clergé qui exerçaient le ministère à titre public seraient tenus de lui prêter serment. Ce serment à une œuvre schismatique, condamnée solennellement par le Pape et par les Evêques, destructive des lois et des canons de l'Eglise, de la hiérarchie, de l'unité et de la foi catholiques, fut le premier acte de la persécution. Grande fut l'émotion parmi les prêtres et les fidèles quand on voulut mettre ce fatal décret à exécution On ne peut se faire aujourd'hui l'idée du trouble, de l'agitation, des controverses, des angoisses universelles que cette mesure révolutionnaire suscita d'un bout à l'autre du pays. Ferrières, témoin oculaire, nous le dit dans ses *Mémoires :* « Toutes les conversations ne roulèrent plus que sur le serment du clergé. On eût dit que le destin de la France et le sort de tous les Français dépendaient de sa prestation ou de sa non-prestation (2). »

(1) 16 pages in-8°, 1791.

(2) Tome II, p. 204.

L'année 1791 s'ouvrit sur cette terrible préoccupation. Ce fut le dimanche 16 janvier que les officiers municipaux de Rouen se rendirent à la Cathédrale, en cortége et avec pompe, pour recevoir le serment des ecclésiastiques de notre ville. L'heure était grave et solennelle. Déjà on savait comment les Evêques députés à l'Assemblée, et à leur tête le vénérable Cardinal de la Rochefoucauld, avaient nettement refusé de prêter ce serment. En France, sur cent trente-huit Evêques, cent trente-quatre repoussèrent cet acte schismatique, et les quatre qui prévariquèrent étaient notoirement indignes de l'estime publique.

On se demandait à Rouen combien de prêtres paraîtraient dans la Cathédrale et adhéreraient à la constitution civile qui bouleversait, nous le répétons, de fond en comble, sur des points essentiels, les lois et la discipline générales de l'Eglise.

Le cortége municipal prend place au haut de la grande nef. On venait d'achever la Grand'Messe, et la Cathédrale était pleine d'une multitude innombrable qui regorgeait jusque sur le parvis. Le maire, marquis d'Etouteville, présidait cette assemblée, entouré de membres de la municipalité. On attend. Aucun des vicaires généraux ne se présente, aucun des cinquante-cinq chanoines. Dans ce vénérable sénat, pas un transfuge, pas un acte de faiblesse. Ce ne fut que le 23 janvier que le chanoine Davoult, âgé de 88 ans, grabataire et tombé en enfance, fit de son lit ce serment que les circonstances rendaient vraiment dérisoire.

Cette conduite des membres du Chapitre impressionna vivement l'assemblée. Le premier prêtre qui parut fut M. Pottier, supérieur du séminaire de Saint-Vivien. Ce respectable ecclésiastique crut pouvoir jurer, et sa démarche excita dans la foule une profonde émotion. Sa sagesse, sa science, ses vertus étaient bien connues. Comment un tel homme avait-il pu se laisser entraîner ?

M. Pottier devait revenir bientôt de son erreur. Le 25 janvier 1791 il adressa à la municipalité, fit imprimer et répandre à profusion sa rétractation (1).

---

(1) Je soussigné, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Vivien de Rouen,

M. Pottier était accompagné à la Cathédrale d'un de ses professeurs, qui prêta aussi serment.

Cinq chapelains seulement se présentèrent sur les soixante-dix prébendés de la Métropole : MM. Rocque, Desnoyers, Leleu, l'Hernault, Mignot. MM. Leleu et l'Hernault ne tardèrent pas à se rétracter. MM. Dury, ancien Cordelier, aumônier de la garde nationale, Chalambert, ancien religieux, aumônier du régiment de Navarre, et deux anciens Capucins, MM. Le Breton et Chardon, prêtèrent également le serment. Ainsi, onze ecclésiastiques seulement, dont six étrangers à la Cathédrale, sur plus de cent trente prêtres dont se composait le clergé métropolitain, répondirent à l'appel de la municipalité. Le résultat était bien mince et réjouit le cœur des vrais fidèles.

Dans les paroisses, même avortement. Sur trente-deux curés, trois seulement firent, le premier jour, acte de faiblesse : ceux de Saint-André de la ville, de Saint-André hors la ville, de Saint-Hilaire. Quatre vicaires les imitèrent. Les amis de la constitution étaient désespérés. Ils firent les derniers efforts pour grossir ce triste groupe. On recommença le dimanche suivant 23 janvier, à la Cathédrale et

---

après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, reconnais aujourd'hui, dans mon âme et conscience, que, pour raison de religion, je ne pouvais licitement prêter le serment civique exigé par l'Assemblée nationale.

En conséquence, je m'empresse de déclarer publiquement, et pour la seconde fois, que je désavoue et rétracte ceux que j'ai prêtés ci-devant, et notamment celui que j'ai prononcé, le 16 janvier dernier, dans l'église métropolitaine de cette ville. Que mon intention a toujours été, comme elle l'est, et le sera, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir, de demeurer inviolablement attaché à la foi catholique, apostolique et romaine, ainsi qu'à nos supérieurs spirituels dans l'ordre hiérarchique. Enfin, je déclare que c'est de mon propre mouvement, et sans aucune impulsion étrangère, que je fais cette présente protestation, désirant ardemment que, le plus tôt possible, elle devienne aussi publique qu'elle puisse l'être, de peur que mon exemple n'en entraîne plusieurs dans la fausse démarche dont je m'empresse de sortir.

A Rouen, le 25 janvier 1791.

Signé P. POTTIER,
Supérieur du Séminaire de Saint-Vivien de Rouen.

dans les paroisses, la scène du 16 janvier. A la Cathédrale, on ne put trouver à produire que huit ecclésiastiques, dont deux simples tonsurés et trois anciens religieux. Dans les paroisses vingt-huit ecclésiastiques se présentèrent au serment.

Malgré les délais expirés, on crut devoir renouveler encore à la Cathédrale la scène du serment le 1er et le 27 février. On ne put exhiber que d'anciens religieux, MM. Deschamps, Huey, ex-Cordeliers, Folliot, ex-Carme déchaussé, Pacaut, ex-Augustin, Guerard, ex-Pénitent, Gosselin et Vallée, ex-Dominicains, et quatre prêtres attachés aux paroisses : MM. Langlois, Lesuire, Lebret et Cornier. Et ce fut tout pour la Cathédrale. Dans les paroisses, on trouva encore quelques prêtres isolés, mais l'immense majorité du clergé de Rouen, redisons-le à son éternel honneur, demeura fidèle jusqu'à l'exil, la persécution et la mort.

Une autre réunion, plus mémorable, eut lieu dans notre Métropole le 30 janvier 1791. Il s'agissait de donner, de par la constitution civile, un successeur au légitime Archevêque de Rouen, le vénérable Cardinal de la Rochefoucauld, qui avait refusé le serment, et était réputé démissionnaire par ce fait, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques. Les électeurs furent donc convoqués à la Cathédrale. On sait comment la constitution réglait alors les élections. Elles se faisaient à deux degrés. Tous les citoyens actifs — et dans cette classe on comprenait les citoyens âgés de vingt-cinq ans, jouissant du domicile, payant une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail, et n'étant pas en état de domesticité — étaient réunis en assemblée primaire, et nommaient les électeurs, à raison d'un électeur par cent citoyens actifs. Nous n'avons pu découvrir le nombre exact d'électeurs qui participèrent à la nomination du premier évêque constitutionnel. Ils ne devaient pas s'élever au delà de cinq cents, comme nous le verrons pour l'élection du second évêque, et ne représentaient par conséquent que le tiers environ des citoyens ayant droit de voter. On comprend aisément, quand on connaît les sentiments de fidélité qui animaient alors notre population, le grand nombre des abstentions.

Le 30 janvier donc, les électeurs réunis dans le chœur de la Métropole, présidés par la municipalité de Rouen, après avoir assisté à une messe en musique et entendu un discours « patriotique » de M. Massé, procureur syndic du département, procédèrent à leur triste mission. Horcholle nous dit que cette assemblée fut tenue « avec la plus grande indécence. Tout le monde avoit le chapeau sur la tête. Le sanctuaire et l'autel n'ont pas même été respectés. » Ce qui prouve qu'une partie de la population n'était pas sympathique à cet acte schismatique, c'est qu'on fut obligé « de faire patrouille dans l'intérieur et autour de l'église, et dans la ville, à pied et à cheval. » Il devait être bien pénible à la population fidèle de voir remplacer par un intrus le vénérable Cardinal de la Rochefoucauld, si aimé, si connu par ses bienfaits et ses vertus. Après deux jours de scrutin, le choix des électeurs tomba sur M. Verdier, né à Rouen, fils d'un marchand bonnetier de la rue du Change, curé assermenté de Choisy-le-Roi, près Paris, qui fut proclamé, séance tenante, au son de toutes les cloches, évêque de Rouen, métropolitain des côtes de la Manche.

La Cathédrale servait alors à toutes sortes d'élections. Nous voyons que, le 2 février, les électeurs, réunis après Vêpres dans la nef, « où l'on avoit élevé, dit Horcholle, un échafaud sur lequel étoient posés un bureau et des fauteuils, » nommèrent M. Thouret membre du tribunal de cassation. Deux jours après, les électeurs, ayant reçu l'acceptation de M. Verdier, se transportent avec la municipalité à la Cathédrale et font chanter un *Te Deum.* M. Durand, curé de Vatteville, secrétaire de l'assemblée, officia, et donna lecture de la lettre du nouvel élu, à plusieurs reprises, et en différents endroits de la basilique. Les cloches de la Cathédrale, et celles de *quelques paroisses*, dit notre manuscrit, furent mises en branle, et l'artillerie du Vieux-Palais annonça la nouvelle à la cité.

Quelques jours après on apprenait que M. Verdier révoquait son acceptation. Il prit, pense-t-on, cette honorable et sage résolution à la suite d'une lettre éloquente que lui avait adressée M. Baston, toujours sur la brèche, à cette époque, pour défendre la cause du droit et de

l'orthodoxie. Il fallut procéder à une nouvelle élection, qui s'accomplit le dimanche 20 mars dans le chœur de la Cathédrale, comme la précédente. M. Charrier de la Roche, ancien chanoine et curé de Lyon, député à l'Assemblée nationale, chaudement recommandé par le club récemment fondé des *Amis de la Constitution*, et par le *Journal de Rouen*, fut élu évêque de la Seine-Inférieure par trois cent quatre voix sur quatre cent quatre-vingt-treize votants. Cette nouvelle fut annoncée au public, vers une heure, par le son de toutes les cloches.

L'après-midi, les électeurs du district de Rouen se réunirent dans le chœur de la Métropole pour procéder à l'élection des curés de Rouen en remplacement de ceux qui n'avaient point prêté serment. L'opération fut laborieuse. Les paroisses avaient été démembrées et remaniées. Vingt-quatre paroisses anciennes avaient été supprimées sur trente-sept, et cinq nouvelles avaient été créées. On parvint enfin à s'entendre, et on pourvut, tant bien que mal, à cette organisation hâtive autant qu'illégitime.

Notons parmi les cérémonies dont la Cathédrale fut témoin à cette époque un *Te Deum* chanté le 25 mars 1791 pour l'heureux rétablissement de la santé du roi. La municipalité, les administrateurs du département et du district, la chambre de commerce, le tribunal du district, se rendirent avec pompe dans la Métropole, escortés par la garde nationale, les troupes de ligne et la maréchaussée. On tira le canon pendant le service divin, on sonna toutes les cloches, et le soir l'illumination fut générale dans tous les quartiers de la ville. La journée se termina par des danses au Champ-de-Mars.

La nouvelle de la mort de Mirabeau étant parvenue à Rouen, la Société des *Amis de la Constitution* fit célébrer le 7 avril dans la Cathédrale un service funèbre empreint d'une pompe toute païenne. « Au milieu de la nef était élevé, dit notre journal, un vaste stylobate, supportant une pyramide de marbre vert-campan, de 16 pieds de base sur 28 d'élévation, et surmontée d'une urne cinéraire de 5 pieds, couverte d'un crêpe et décorée de deux couronnes : la couronne *civique* et celle de l'*immortalité*. Sur toutes les faces de la

pyramide était écrit en lettres d'or : *A Mirabeau.* Au bas de la pyramide était un autel de marbre noir antique, en forme de cénotaphe, élevé sur un marchepied particulier, et dont la table était entourée d'une draperie blanche, en feston, et ajustée avec cordons et glands en or; aux deux côtés de l'autel, il y avait des branches de cyprès. Aux quatre angles du stylobate, sur des acrotères, étaient élevés quatre faisceaux surmontés de lampes sépulcrales, dont on ne voyait que la flamme et la fumée. Un perron de cinq marches, de toute la largeur du stylobate, drapé de noir, conduisait à l'autel; et dans l'avant-chœur étaient disposés des bancs drapés pour le clergé. L'orchestre était renfermé dans l'intérieur de la pyramide.

« Les administrateurs, les magistrats, les officiers municipaux, les fonctionnaires publics, les militaires suisses, de Royal-Bourgogne, de la garde nationale, mêlés sans ordre et sans distinction, ont assisté à la cérémonie avec l'assemblée du club, qui n'avait point de place marquée, et plusieurs autres citoyens. »

C'est ainsi que fut inaugurée dans notre basilique la série des fêtes révolutionnaires qui vont se succéder presque sans interruption pendant cette lamentable époque.

M. Charrier de la Roche, le nouvel évêque constitutionnel, arriva à Rouen le 15 avril. Le directoire du département et la municipalité voulurent entourer sa réception de toute la pompe d'une fête publique, tant pour en imposer à la population que pour donner à l'œuvre schismatique de la constitution civile du clergé une sanction solennelle. Sur les trois heures de l'après-midi, les corps administratifs et judiciaires se rendirent à l'hôtel du département et se mirent en marche pour aller au-devant du Prélat, descendu chez M. Alexandre de Fontenay à la jonction des deux routes de Paris. Un détachement de cavalerie nationale et du régiment de Royal-Bourgogne cavalerie ouvrait la marche. La musique de la garde nationale précédait les administrateurs du département, ceux du district, les juges du tribunal, les juges de paix et du bureau de conciliation, les officiers municipaux de la commune, escortés par deux haies de la garde nationale et du régiment de Salis suisse. Un

détachement de cavalerie fermait ce cortége qui n'avait assurément rien de religieux. Les quatre divisions de la garde nationale, les suisses, la cavalerie, les gendarmes, rangés en bataille, occupaient les deux côtés du cours Dauphin, jusqu'à la jonction des deux routes. L'Evêque, après avoir été complimenté par différents personnages, et notamment par le président des *Amis de la Constitution*, club établi récemment rue de l'Aumône, prit place au milieu des administrateurs du département. On portait à côté de lui un drapeau blanc sur lequel on avait écrit en lettres d'or : Vivent Charrier et la religion ! Une batterie de canons placée sur la terrasse de Saint-Paul annonça le départ du cortége. Les cloches des églises, celle de la ville, les canons du Vieux-Palais, retentirent à leur tour et accompagnèrent cette démonstration pendant plus d'une heure. Cette singulière procession arriva ainsi à la Cathédrale. M. Charrier de la Roche trouva réunis sur le parvis les ecclésiastiques assermentés. Les chapelains desservant la Cathédrale, en chapes, entouraient l'un d'eux, M. Rocque, qui présenta à l'intrus l'eau bénite et le harangua. On avait préparé au milieu du chœur un prie-Dieu couvert d'un tapis et un carreau violet. L'Evêque s'y agenouilla. Tous les corps constitués prirent place autour de lui, et on chanta le *Te Deum*. Après la cérémonie, l'Evêque se rendit à l'hôtel du département, puis chez M. d'Herbouville, où il logea. Deux jours après M. Charrier de la Roche prit possession du palais archiépiscopal. On avait eu soin de faire disparaître les armes du Cardinal de la Rochefoucauld et de les remplacer par des attributs symboliques.

L'Evêque assista à la procession du corps saint du Dimanche des Rameaux, qui fut faite, selon l'usage, avant la Grand'Messe, et, de retour à la Cathédrale, après avoir renouvelé son serment entre les mains de la municipalité, officia pontificalement. Trois ecclésiastiques prêtèrent serment en cette même circonstance, deux anciens religieux, Jeanney, Cordelier, Gambet, prieur des Augustins réformés, et Rigault, ancien chapelain de Saint-Yon.

M. Charrier de la Roche, qui joignait à une éducation distinguée un savoir véritable, une charité bien connue, et d'incontestables

vertus, ne devait pas tarder à reconnaître l'erreur et la faute de son intrusion. Porté par la pente de son caractère à la conciliation, il avait cru pouvoir, dans l'intérêt de la paix, se prêter à l'essai de la constitution civile. Il fut désabusé quand il aperçut l'abîme vers lequel il marchait. Il ne se méprit pas longtemps sur la valeur des prêtres qui avaient prêté serment et qu'il devait subir comme collaborateurs. Dégoûté, abreuvé de remords et de chagrins, il envoya quelques mois après son intrusion sa démission (26 octobre 1791) et se retira dans sa famille à Lyon. Nommé, lors du concordat, évêque de Versailles, il pouvait dire en toute vérité : « Nous AVONS EU LE MALHEUR d'appartenir à une Eglise qui n'était pas dans la communion du Saint-Siége. C'était l'erreur de notre esprit, mais non l'erreur de notre cœur, car nous protestons de notre soumission.... » Durant les quelques semaines qu'il résida à Rouen, il parut à la Cathédrale pour diverses cérémonies patriotiques. Il bénit entre autres, le 10 mai, le drapeau de la garde nationale de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. Le 18 mai, il quittait notre ville pour n'y plus rentrer.

La procession générale des Rogations n'eut pas lieu en 1791, malgré la volonté de l'Evêque, qui avait décidé qu'on ne dérogerait pas à l'antique usage. Les nouveaux curés, refusant de céder le pas aux vicaires épiscopaux, s'abstinrent de paraître avec leur clergé à la Cathédrale. On vit sortir seulement les prêtres attachés au service de la Métropole, lesquels firent les stations accoutumées. Les prêtres fidèles n'eurent pas trop à souffrir pendant l'administration de M. Charrier. Ils continuèrent à dire la Messe à la Cathédrale, entourés de la multitude des fidèles, tandis que les autels où célébraient les constitutionnels étaient déserts. Cette situation anormale donnait lieu à bien des conflits ; mais il convient de dire que M. Charrier de la Roche s'étudiait plutôt à les apaiser qu'à les envenimer. M. Baston, qui ne contribua pas peu à éclairer le nouvel intrus, comme il l'avait fait pour M. Verdier, rend hommage, dans ses *Mémoires*, à son attitude bienveillante envers le clergé orthodoxe.

Cette année 1791 devait voir aussi la fin de l'antique privilége de saint Romain, demeuré si cher au peuple de notre ville. M. Boul-

lenger, président du tribunal du district de Rouen, et auparavant lieutenant général au bailliage, écrivit, quelque temps avant l'Ascension, à M. Charrier de la Roche en termes gracieux pour pressentir ses intentions relativement à l'application du privilége traditionnel. L'Evêque lui répondit au commencement de mai une lettre assez embarrassée dans laquelle il lui dit « qu'il ne peut plus être question de privilége, puisqu'ils sont tous abolis, et moins encore de la part du Chapitre de cette Eglise, qui n'existe plus, suivant la loi constitutionnelle de l'Etat ; » que néanmoins il « ne regarde pas cet usage comme un privilége, mais comme un acte de miséricorde réclamé au nom de la religion.... L'usage en question est très-ancien dans cette ville. Le peuple en a toujours été jaloux, et serait affecté, peut-être, de le voir détruire. » En conséquence, il demande, dans le cas où le tribunal ne croirait pas pouvoir prendre sur lui de prononcer, « d'en référer à l'Assemblée nationale. »

Dans une seconde lettre, il est plus explicite. « Je crois être assuré, dit-il, que je serai incessamment requis de réclamer la continuation de l'usage connu dans cette ville sous le nom de *la fierte, auquel le peuple paraît être singulièrement attaché*.... Je désire bien ardemment que, par les différents motifs que j'ai déjà développés, et pour donner cette marque d'intérêt au peuple, *qui tient infiniment* à une cérémonie qui ne peut être un privilége que pour lui, nous lui en fassions ressentir les effets par provision pour cette année, en y mettant les formes que l'on jugera nécessaires, sans s'attacher aux anciennes que je crois incompatibles avec le nouvel ordre de choses ; sauf à voir, ensuite, si pour l'avenir cet acte de miséricorde sera compatible avec les jugements par jurés. »

Les membres du tribunal s'adressèrent au ministre de la justice Duport, en lui exprimant le plus vif désir de voir conserver à la Normandie un privilége cher depuis si longtemps à ses habitants. Le directoire du département se joignit aux magistrats pour réclamer le maintien du droit de grâce ; mais Duport n'était pas homme à se laisser toucher par de semblables vœux. Il répondit sèchement aux juges du tribunal du district de Rouen, en date du 30 mars, que

l'usage de la fierte serait illégal et inconstitutionnel. « Ce privilége est du nombre de ces droits dont la suppression est une suite non moins immédiate qu'évidente de nos nouvelles lois. Non-seulement il est enveloppé dans la suppression générale, mais il a encore été détruit particulièrement dans le fait. Il appartenait au Chapitre de Rouen et à son Prélat ; mais cet Archevêché et ce Chapitre n'existent plus ; avec eux s'est anéanti ce prétendu droit, et M. l'Evêque du département de la Seine-Inférieure et son conseil épiscopal, *qui lui succèdent, mais qui ne le remplacent pas*, ne songent pas sans doute à revendiquer cette prérogative. »

La leçon était dure pour l'intrus, qui ne put sans doute retenir un soupir à la lecture de ces paroles. La volonté du ministre était inflexible : il fallut céder. Quelques lignes de Duport mirent ainsi à néant un droit que n'avaient pu entamer, pendant huit siècles, les personnages et les corps les plus puissants de l'Etat. D'ailleurs, en révolution, nous le savons de reste, il n'y a plus de droit ; il n'y a que des lois fabriquées suivant les caprices ou les passions du moment, par des majorités factices. Le Chapitre de Rouen supprimé et dispersé ne pouvait élever sa voix ni faire entendre ses réclamations, qui seraient, de toute façon, demeurées sans écho auprès des législateurs de l'époque. La fierte ne fut donc pas levée en 1791. Et depuis, le malheur des temps n'a pas permis de songer à remettre en honneur ce droit antique et vénérable.

Un jour (en 1608), un jurisconsulte bien inspiré, Monstreuil, avait dit en plein grand conseil du roi : « Le privilége de saint Romain demeurera tant que l'honneur de Dieu et de ses saints, auquel il est attaché et joint inséparablement, trouvera place dedans le cœur des François, la plus pieuse et la plus dévote nation du monde. » Ces graves paroles étaient tristement prophétiques. La plus pieuse et la plus dévote nation du monde était tombée en 1791 dans les mains de la Révolution : elle n'en est pas encore sortie. Quand elle sera délivrée de ces fatales étreintes, peut-être verra-t-on refleurir le touchant et symbolique usage dont nos aïeux furent témoins. En tout cas, constatons qu'en disparaissant il emporta les regrets universels

du peuple, les suffrages des mandataires de la cité et de la magistrature elle-même. On ne peut lui désirer une plus belle auréole.

La seconde partie de l'année 1791 se termina assez paisiblement. Nous n'avons à noter, au point de vue qui nous occupe, que les cérémonies extraordinaires accomplies dans notre Cathédrale, et non, nous le répétons, à présenter l'historique de cette époque si agitée.

De temps à autre, on produisait pour le serment quelques anciens religieux et des ecclésiastiques isolés qui venaient grossir les rangs du clergé constitutionnel. C'est ainsi que, le 5 juin, un ancien Cordelier, du Saul, un ancien Bénédictin, Moniez, un ancien Dominicain, Lamico, un ancien Carme, Mariolle, et un habitué de Saint-Sever, Chevalier; le 26 juin, un ancien Bénédictin, un ancien Minime et un prêtre nouvellement ordonné; le 3 juillet, Dupré, aumônier de Bicêtre, de Roël, curé de Radicatel, Samson, habitué de Saint-Etienne des Tonneliers (qui s'est rétracté depuis); le 7 août, un ecclésiastique de Dieppe, paraissaient dans la Métropole pour faire acte d'adhésion à la constitution civile.

A partir de cette époque, ces manifestations, qu'on cherchait à entourer du plus de bruit possible, ne se renouvelèrent plus. La grande majorité du clergé demeurant toujours fidèle, il fallut chercher dans les ordinations le moyen de recruter le clergé constitutionnel. On pressa M. Charrier de la Roche de revenir de Paris pour donner les ordres aux jeunes clercs qu'on avait fait entrer au nouveau séminaire. Il arriva le 16 juin au soir, et le 18 il procéda dans la Cathédrale à une ordination qui donna aux constitutionnels seize prêtres de plus.

Après cette cérémonie, l'Evêque fit une tournée pastorale dans son diocèse. Il en revint le 5 août, accompagné par la garde nationale de Buchy et une partie de celle de Rouen qui s'était rendue au-devant de lui, donna la tonsure à quatre jeunes gens dans le chœur de la Cathédrale, et repartit le 9 août pour Paris. La procession du Vœu de Louis XIII eut lieu sans lui, le jour de l'Assomption. Le clergé des paroisses se réunit à celui de la Cathédrale, et forma un cortége

peu nombreux, escorté par la garde nationale et la troupe, qui suivit le parcours ordinaire.

Le bon abbé Papillaut, qu'on se plaisait à appeler le père des pauvres, tant sa charité était connue et infatigable, avait eu l'idée de convoquer à une neuvaine les fidèles de la ville pour implorer le secours de la sainte Vierge dans les épreuves présentes. Une multitude de personnes pieuses avaient répondu à son appel et s'étaient groupées autour de la chapelle du Vœu où il célébrait le saint sacrifice. Le 18 août, troisième jour de la neuvaine, des individus provoquèrent du tumulte pendant la Messe, et l'on dut clore immédiatement les pieux exercices.

La nouvelle étant parvenue à Rouen le 15 septembre que le roi avait accepté la constitution, on afficha vers les quatre heures une adresse des officiers municipaux annonçant qu'il serait chanté sur les six heures, à la Cathédrale, un *Te Deum* où les autorités assisteraient. L'église, bientôt envahie par une foule tumultueuse, ressemblait, dit Horcholle, à une halle. On y procéda, au milieu du vacarme, au chant de l'hymne d'actions de grâces, et le peuple se répandit ensuite dans les rues, qui furent illuminées pendant toute la nuit, de gré ou de force. Les réjouissances publiques se continuèrent jusqu'au 25 septembre, jour où fut proclamée solennellement sur le Champ-de-Mars cette constitution. A cette occasion, on chanta dans la Cathédrale, à six heures du soir, un nouveau *Te Deum*, aussi bruyant que le premier.

Le 30 septembre, un service funèbre pour les citoyens morts au service de la Révolution depuis le 12 juillet 1789 réunissait de nouveau dans la Métropole les autorités, les troupes et le peuple de la cité.

La dernière cérémonie notable de l'année fut un service solennel célébré le 3 décembre, à la Cathédrale, pour le repos de l'âme du marquis d'Estoutteville, dernier maire de Rouen, mort la semaine précédente à Paris. On avait élevé dans la nef un autel devant lequel on remarquait, sous un baldaquin de velours noir à crépines d'argent, une riche représentation. Le conseil général de la commune assista

avec la garde nationale à l'office célébré par les vicaires épiscopaux.

L'année 1792 s'ouvrit pour notre Métropole par la bénédiction des drapeaux des bataillons de volontaires du département. On mêla à cette cérémonie des discours civiques, dont l'un fut prononcé par une jeune fille de onze ans.

Il fallait pourvoir au remplacement de M. Charrier de la Roche, démissionnaire depuis le mois d'octobre. On réunit les électeurs dans le chœur de la Cathédrale le 27 février. Leur nombre aurait dû s'élever, dit Horcholle, à 835. Ce chiffre est intéressant à connaître, en ce qu'il nous donne le total des citoyens actifs électeurs du premier degré pour le département : soit 83,500, à raison d'un électeur du second degré pour cent citoyens actifs. Un nombre peu considérable d'électeurs répondit à la convocation ; et après plusieurs scrutins, M. Gratien, vicaire épiscopal de Chartres, fut élu évêque constitutionnel.

Gratien est un des hommes les plus inexplicables de cette étrange époque. Il appartenait à la congrégation des Lazaristes, si édifiante et si fidèle, qui s'était distinguée lors du serment par son attachement à l'orthodoxie. Sur près de quatre-vingts établissements qu'elle comptait en France, six seulement avaient fourni quelques assermentés. Gratien était aimé et estimé de ses supérieurs, pour sa science sérieuse et étendue, sa piété, l'austérité de sa vie et la bienveillance de son caractère. Après avoir enseigné avec succès la théologie au séminaire de Chartres, il en avait été nommé supérieur. Ses sermons, dont nous possédons les manuscrits, attestent un homme versé dans la doctrine et même dans la spiritualité. Il prêchait des retraites aux religieux de sa congrégation ; ce qui prouve la confiance dont ses supérieurs le jugeaient digne. Ses écrits imprimés, assez considérables, témoignent d'un talent distingué. Plus tard, au fort de la Révolution, il se fera jeter en prison pour défendre la doctrine de l'Eglise sur l'obligation du célibat ecclésiastique, et, loin de céder aux menaces des révolutionnaires, il retranchera de l'Eglise constitutionnelle les membres scandaleux ; et cependant, obstiné dans le schisme, il y persévérera et il y mourra.

Gratien fit connaître le 28 février qu'il acceptait sa nomination. Le 18 mars, il se fit sacrer dans la Cathédrale par Lindet, évêque intrus d'Evreux, Massieu, intrus de Beauvais, et Bonnet, de Chartres. La cérémonie s'accomplit dans la nef, en présence des autorités et d'un public assez indifférent. On s'abstint de toute procession et de démonstrations extérieures. Le premier enthousiasme était passé, et les temps devenaient de plus en plus difficiles. Le nouvel Evêque inaugura ses fonctions par une ordination qu'il fit, le 24 mars, dans le chœur de la Cathédrale et qui comprenait quatorze prêtres.

Gratien, éprouvant sans doute le besoin de renforcer son clergé, multiplia les ordinations. Le 7 avril 1792, il ordonne trois nouveaux prêtres ; le 2 juin, six ; le 29 juin, deux ; le 22 septembre, six ; le quatrième dimanche de l'Avent de la même année, sept. Il continuera en 1793, jusqu'à la fermeture de la Cathédrale. Les jeunes clercs franchissaient en un an tous les degrés de l'ordre et résidaient au séminaire Saint-Vivien. Quant aux élèves du séminaire Saint-Nicaise, disons-le à leur honneur, lorsque le 4 janvier 1792 les officiers municipaux vinrent chasser les vénérables prêtres qui les dirigeaient, ils leur firent la proposition de passer au séminaire Saint-Vivien pour y continuer leurs études sous les constitutionnels ; tous les élèves sans exception refusèrent et préférèrent suivre dans leur disgrâce leurs maîtres orthodoxes.

Le 1er avril, la procession du corps saint du dimanche des Rameaux sortit comme de coutume de la Cathédrale, mais sans escorte. L'Evêque n'y assista pas. La patrie ayant été déclarée en danger par la Commune, Gratien ordonna les prières des quarante heures dans tout son diocèse. Elles commencèrent à la Cathédrale le 22 juillet, devant de rares assistants. Le 15 août, la procession du Vœu de Louis XIII sortit encore, selon l'ancien usage. Gratien y assistait. La châsse de la sainte Vierge était accompagnée par sept vétérans de la garde nationale ; mais ni cette garde ni la municipalité ne firent cortége. Les effets désastreux de la journée du 10 août ne tardèrent pas à se faire sentir à Rouen, jusque-là si hospitalier aux prêtres fidèles. Le directoire du département arrêta, le 18 août, que

tous les prêtres non assermentés auraient à s'éloigner, sous trois jours, de la ville, ou seraient incarcérés dans une maison de sûreté. Les sections se déclarèrent en permanence, sur la proposition de celle que présidait Gratien à l'Archevêché.

La nouvelle des massacres de septembre à Paris, où M. Pottier trouva une mort digne de sa foi et de ses vertus, vint augmenter les alarmes des prêtres fidèles. Beaucoup crurent le moment venu de s'exiler et se firent délivrer des passe-ports pour l'étranger. Le district n'en accorda pas moins de seize cents dans le courant de septembre. Un certain nombre néanmoins s'obstinèrent à rester cachés dans notre ville, où la charité des habitants, vraiment admirable, leur assurait des ressources et un abri aussi sûrs que possible.

Le 12 septembre, le département fait défense à tous ecclésiastiques, assermentés ou non, de paraître en public avec le costume ecclésiastique. En même temps, en exécution des décrets rendus à Paris pour la destruction des monuments élevés à l'orgueil et au despotisme, on enlève de la Cathédrale un certain nombre d'inscriptions à la mémoire des anciens bienfaiteurs.

Gratien présidait, pendant ce temps, les élections des représentants à la Convention nationale, lesquelles se poursuivirent du 26 août au 10 septembre à Caudebec.

Enfin, le 25 septembre la République est proclamée à Rouen. Le conseil général, escorté de la garde nationale, partit de l'Hôtel-de-Ville à dix heures et demie du matin, et se rendit place de la Cathédrale et sur d'autres points de la ville, et, après avoir fait battre un ban, prononça la formule : La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France, etc. « Le peuple, écrit Horcholle, n'a pas paru enthousiasmé. » On tira le canon, le matin, à midi et au soir. On illumina l'Hôtel-de-Ville, mais on eut le bon goût de ne pas faire chanter de *Te Deum* à la Cathédrale. Notre antique basilique n'était plus d'ailleurs le lieu des fêtes civiques. Elles se passaient au Champ-de-Mars. On y élevait encore, à cette époque, un autel où célébrait ordinairement l'un des vicaires épiscopaux. Le culte constitutionnel jouissait à l'intérieur des églises de la liberté. On célébrait

les offices comme de coutume à la Cathédrale, avec bien moins de personnel, d'éclat et de dignité qu'autrefois, et devant une assistance très-restreinte; mais la loi n'avait pas atteint jusque-là le clergé assermenté. On cherchait bien déjà à le battre en brèche. L'Eglise schismatique était encore une sorte d'Eglise, et la Révolution n'en voulait plus. Les constitutionnels professaient une religion, la Révolution songeait à les abolir toutes. Les meneurs ne dissimulaient pas leurs projets. Plusieurs fois on avait tenté d'introduire dans les rangs du clergé constitutionnel non-seulement des hommes mariés, mais des incrédules, et Condorcet venait de publier une lettre célèbre qui ne tendait à rien moins qu'à la ruine des vestiges de religion et de discipline que gardaient encore les assermentés.

Gratien répondit en ces termes : « Les Evêques de France et les prêtres qui exercent les fonctions du saint ministère font hautement profession de la religion catholique, apostolique et romaine; la constitution civile du clergé qu'ils ont acceptée autorise les Evêques à refuser l'institution canonique aux ecclésiastiques élus par le peuple qui refuseraient de prêter serment qu'ils font profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Pour moi, monsieur, je proteste que j'aimerais mieux mourir mille fois de la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse que de renoncer à cette religion, qui est évidemment établie sur le fondement inébranlable de la parole de Dieu même, et qui ne tend qu'à rendre les hommes véritablement sages dans cette vie, et infiniment heureux dans l'autre. »

Pourquoi un tel homme était-il si inconséquent, et s'obstinait-il dans le schisme? Aucune douleur ne devait lui être épargnée. Il allait bientôt assister au dépouillement absolu de cette Eglise dont il avait usurpé le gouvernement, et voir tomber une à une toutes les splendeurs de cette antique Métropole de Rouen devenue la proie des pillards révolutionnaires.

Ce n'était pas assez pour la Révolution d'avoir fait main basse sur les revenus et les propriétés de la Cathédrale; elle allait confisquer la plus riche partie de son mobilier, son argenterie, ses objets d'art et jusqu'à ses ornements.

M. Picot, parlant de cette triste époque dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, dit avec raison : « C'est alors surtout qu'un vandalisme inouï dissipa les richesses de tout genre accumulées dans tant d'églises, de monastères et de maisons religieuses. La vente des biens-fonds mis à la disposition de la nation s'exécutait partout, et donnait lieu à bien des déprédations ; mais du moins le sol demeurait, et pouvait être une source de richesses : le marteau et la hache allaient renverser tant d'édifices sacrés; mais tous les matériaux n'étaient pas anéantis : une infinité d'objets uniques en leur genre, les uns consacrés par la vénération des siècles, comme tant de précieuses reliques et d'ornements, les autres regardés comme inestimables au point de vue de l'art, comme tant de tableaux, sculptures, vases richement décorés; d'innombrables ressources nécessaires à la science, livres, manuscrits, monuments de tout genre, voilà ce qui était destiné à une perte irréparable. La dévastation qui avait déjà commencé depuis 1790 devint presque générale, et elle marcha d'autant plus rapidement, que de nouvelles lois faites en haine de la religion vinrent de jour en jour la favoriser et même la prescrire. »

La première mutilation qu'eut à subir la Cathédrale fut le fait du clergé constitutionnel. Il fit enlever dès 1791 les magnifiques boiseries et les dais gracieux qui surmontaient les stalles du chœur, trouvant cette clôture gênante pour les paroissiens. Plusieurs documents conservés aux archives départementales ne peuvent laisser de doute sur l'origine de cet acte de vandalisme déploré par tous les gens de goût. Ce que devinrent ces boiseries, nul ne le sait. Peut-être furent-elles vendues aux Anglais comme au siècle précédent nos riches vitraux.

Après la suppression du Chapitre, on avait laissé, pour le service de la Cathédrale sous le nouveau régime, le mobilier suivant, qui peut donner une idée de l'importance du trésor de notre Métropole. Nous relevons ces détails sur l'inventaire officiel conservé aux archives départementales :

DANS LA GRANDE SACRISTIE :

2 ostensoirs de vermeil,
3 ciboires de vermeil,
5 calices de vermeil,
2 croix de procession de vermeil,
1 croix d'autel,
1 croix de cristal de roche,
1 croix de procession en argent,
4 vases pour les saintes huiles en argent,
6 chandeliers d'acolyte en argent,
1 bénitier en argent,
1 goupillon *id.*,
6 encensoirs *id.*,
2 navettes et cuillers *id.*,
4 burettes *id.*,
1 bassin *id.*,
1 réchaud *id.*,
1 niche en argent vermeillé,
100 jetons en argent,
1 coupe *id.*,
1 ange *id.*,
1 bâton de chantre en vermeil,
1 pectoral de chape en vermeil,
1 bassin en vermeil,
3 anneaux en or,
3 mitres,
107 chapes,
32 chasubles,
74 tuniques,
106 étoles,
180 manipules,
64 bourses et voiles,
9 écharpes,
4 châsses,
7 reliquaires,
2 crosses en cuivre,
4 plats d'étain,
1 dais,
1 siége de célébrant,
50 palmes (pour le jour des Rameaux),
10 carreaux de velours rouge,
1 cloche,
2 missels,
1 pontifical,
1 fontaine en cuivre,
2 draps mortuaires,
2 livres d'évangiles et épîtres couverts d'argent doré.

DANS LA PETITE SACRISTIE :

11 calices en vermeil,
3 calices en argent,
2 ciboires en vermeil,
1 ciboire en argent,
25 ornements blancs,
12 ornements rouges,
13 ornements verts,
13 ornements violets,
10 ornements noirs
7 tapis d'autel,
94 corporaux,
144 purificatoires,
61 nappes d'autel,
17 nappes de communion,
136 amicts,
181 aubes,
12 crucifix,
10 chandeliers,
15 flambeaux,
17 missels,
18 canons pour les messes,
2 burettes vermeillées,
9 pupitres,
3 cuvettes de faïence.

Le clergé constitutionnel continua à se servir de ce mobilier jus-

qu'à ce que la loi du 10-12 septembre 1792 vint l'obliger à verser à la monnaie tous les objets d'or et d'argent employés au service du culte. Qui le croirait? les ornements eux-mêmes ne furent pas exemptés de cette réquisition spoliatrice. Le décret ordonne « que les ornements tissus d'or et d'argent fin, les galons et broderies détachés des étoffes, soit des églises cathédrales et collégiales converties en églises paroissiales, soit des congrégations et associations supprimées, seront adressés au directoire de la monnaie le plus voisin; ces ornements seront brûlés, et les cendres converties en lingots; il en sera usé pour constater le titre, ainsi qu'il a été prescrit par les décrets des 3-27 mai et 3 juin 1791, pour les lingots provenant de la fonte de l'argenterie des églises supprimées. »

Jusqu'à cette date sinistre de septembre 1792, le culte avait conservé encore quelque dignité dans notre Cathédrale. Le chœur ne comprenait pas moins de huit chantres, deux serpents, un organiste, dix enfants de chœur, douze bedeaux, un suisse, deux sacristains, six sonneurs, un diacre, un sous-diacre, trois clercs des sacrements, et les huit vicaires épiscopaux. Les dépenses du culte, selon le tableau officiel publié dans le rapport des travaux du département, s'élevaient pour la Cathédrale à 44,025 fr. Il y avait bien des tiraillements entre la fabrique et les vicaires épiscopaux, entre ceux-ci et les employés du chœur, qui apportaient une grande négligence à leur service. On voit par leur correspondance pleine de doléances et de récriminations avec le directoire que les chefs du clergé constitutionnel récoltaient l'insubordination qu'ils avaient eux-mêmes semée par leurs funestes exemples. Le schisme portait ses fruits naturels. L'évêque Gratien s'efforça vainement de rétablir l'ordre dans le gouvernement intérieur de la Cathédrale. Tout allait en s'empirant quand la loi du 10-12 septembre 1792 vint dépouiller notre Métropole des derniers vestiges de son antique trésor. Il fallut porter à la monnaie tous les objets d'or et d'argent compris en grande partie dans la liste suivante, copiée sur l'inventaire officiel. Nous ne donnons que les marcs, sans les onces et les gros qui ne figurent qu'au total :

	POIDS.
1 croix en or sans le pied.	1 marc.
1 croix de procession en vermeil.	19
1 pectoral.	
1 plat.	
1 bâton de grand chantre et sa couronne.	23
1 croix de procession.	41
1 pied de croix.	
1 châsse.	185
Couverts de livres d'évangile et épître.	19
2 burettes et leur bassin.	
2 grands chandeliers d'acolytes.	23
2 autres moins grands.	23
1 Id.	19

	POIDS.
2 burettes et leur plateau.	5 marcs.
2 Id. sans plateau.	
1 ange.	2
5 encensoirs, 2 navettes.	35
1 bénitier et son goupillon.	12
1 grande lampe.	49
1 autre moins grande.	57
1 autre lampe.	58
1 autre dite du Vœu	80
1 réchaud.	9
2 paix.	2
1 croix.	20
Lampe de la chapelle du Saint-Esprit.	10
Soit 1 marc en or.	
299 — en vermeil.	
412 — en argent.	

Le marc équivalant à peu près à la moitié d'une livre, selon l'ancien style, notre Cathédrale fournit ainsi à la monnaie plus de 170 kilogrammes de vermeil et d'argent. Nous ne parlons pas de la valeur artistique de plusieurs de ces objets qui étaient des chefs-d'œuvre d'orfévrerie. A ce point de vue leur perte était irréparable. Signalons en particulier la belle lampe d'argent, du poids de 80 marcs, donnée par la ville à l'autel de la Sainte-Vierge, en exécution du vœu qu'elle avait fait lors de la peste de 1637 ; la châsse en argent, du poids de 185 marcs, dite châsse de la sainte Vierge, si remarquable par le goût et la richesse de son ornementation ; le bâton de grand chantre, de la plus délicate orfévrerie. Ces œuvres d'art, avec bien d'autres, furent impitoyablement converties en lingots.

La magnifique sonnerie de la Cathédrale, l'une des merveilles de notre ville, ne fut pas plus épargnée. Elle avait échappé à une première dévastation. Lors de la loi du 22 avril 1792, qui ordonnait de transporter à la monnaie le métal provenant des cloches des églises, le directoire du département en avait différé l'exécution en ce qui concernait la Cathédrale. Son arrêté, en date du 25 juillet 1792, mérite d'être rapporté :

« Les administrateurs composant le directoire du département de la Seine-Inférieure,

« Vu la loi du 28 avril dernier relative à la fabrication de la monnoye provenant du métal des cloches; l'extrait des délibérations du conseil général de la commune de Rouen des 8 et 25 juin dernier; la pétition des trésoriers de l'église de Notre-Dame en date du 5 de ce mois;

« Vu aussi l'avis du directoire du district de Rouen du 17 de ce mois,

« Le procureur général sindic entendu,

« Avons arrêté.......

« 2° Que l'église paroissiale et métropolitaine de Notre-Dame pourra néanmoins conserver les huit cloches placées dans la tour dite de Saint-Romain, et qui forment le complet de l'octave avec la plus petite des cloches dans la piramide et servant à l'appel des sonneurs. »

C'est ici le lieu de rappeler la composition de l'ancienne sonnerie de la Cathédrale telle qu'elle existait avant sa destruction par la Révolution. Nous nous servons pour l'établir d'un document officiel, le procès-verbal dressé le 1er juin 1792 par les commissaires de la municipalité de Rouen.

Dans la tour Saint-Romain, il y avait huit cloches.

La première nommée ELISABETH-PRINCESSE, pesant 15,000 livres, dit notre document. Ce poids est exagéré. Le *Flambeau astronomique* dit 12,000 livres et est plus près de la vérité. Cette cloche portait aussi le nom de *Quatr'une* ou *la Réunie*, parce qu'elle avait été composée en 1686 du métal réuni de quatre très-anciennes cloches, savoir : *Guillaume-d'Estouteville*, donnée en 1470 par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen; *Romain*, donnée par saint Romain lui-même (1); la *Petite-Marie*, et *Completorium* qui servait jusque-là à annoncer les Complies.

(1) Ce fait n'a rien qui puisse surprendre. Saint Romain est mort en 631, et dès le vᵉ siècle les cloches étaient en usage dans l'Église.



Cette cloche, *Quatr'une* ou *Princesse*, qui remontait ainsi par la composition de son métal aux premiers temps de notre histoire religieuse, a échappé au vandalisme révolutionnaire. Elle a été conservée dans la tour Saint-Romain et a servi jusqu'en 1845. Elle se fêla à cette époque. On en a fait en 1850 et 1852 (1) le bourdon actuel, en augmentant le métal de 1,482 kilogrammes.

La deuxième cloche nommée MARIE-D'ESTOUTEVILLE, donnée par le Cardinal de ce nom en 1467, du poids de 12,000 livres, selon notre document, mais qui ne devait pas dépasser 10,000 livres.

La troisième cloche nommée EUDES-RIGAUD, donnée par l'archevêque Eudes Rigaud, 6,500 livres.

La quatrième cloche nommée THIBAULT, 4,000 livres. Elle avait été refondue en 1685 et provenait à l'origine des libéralités de l'archevêque Thibault d'Amiens.

La cinquième cloche nommée NICOLAS, 2,000 livres.

La sixième cloche nommée ROBIN-DULUCE, 600 livres.

La septième cloche nommée JOSEPH, 300 livres.

La huitième cloche nommée BENOIT, donnée par les religieux de l'abbaye du Bec, 200 livres.

Ces cloches formaient l'octave. La *Princesse* ou *Quatr'une* donnait l'*ut* naturel, fondement de l'octave poursuivie par les autres cloches.

Dans la tour dite *Georges-d'Amboise* ou *de Beurre*, notre document constate la présence du célèbre bourdon *Georges-d'Amboise*, fêlé le 28 juin 1786, lors de l'entrée de Louis XVI à Rouen. Son poids est évalué à 36,000 livres. Lorsqu'on pesa les vingt-huit fragments le 24 mai 1793, il donna 35,391 livres.

Dans la pyramide, c'est-à-dire dans la flèche, il y avait en 1792 quatre petites cloches :

La première nommée NICAISE ou MAILLARD, de 4 à 500 livres.

La deuxième nommée L'ECHELLE ou MELLON, 300 livres.

La troisième nommée MORTUAIRE, 200 livres.

(1) Nous avons expliqué dans notre Notice sur les Cloches de Rouen comment le bourdon a été refondu en 1852.



La quatrième nommée Ouinet ou Ouen, 100 livres.

Il n'est pas fait mention de Victrice, dont parle le *Flambeau astronomique*, qui probablement avait été retirée depuis quelques années.

L'*Almanach liturgique* de 1877 a publié l'ordre, le temps et le mode suivant lesquels on sonnait ces différentes cloches, soumises à une réglementation des plus minutieuses.

Les cloches, sauf celles de la pyramide, échappèrent en juillet 1792, comme nous l'avons dit, à l'arrêt de proscription. Mais de nouveaux décrets du comité de salut public ayant stimulé le zèle des agents départementaux, il fallut se résigner à envoyer à la fonderie cette belle et antique sonnerie. Nous publions la lettre qui hâta cette exécution :

« Décadi 2e décade frimaire 2e année.

« *Les citoyens commissaires envoyés par le ministre de la guerre pour les métaux propres à l'artillerie*,

« *Aux citoyens*,

« *Les membres du conseil général de la commune de Rouen.*

« Républicains,

« Il est nécessaire de faire descendre sans délai les cloches qui se trouvent dans les diverses églises de cette ville, en conformité de la loi du 23 juillet dernier, vieux style.

« Vous connaissés, citoyens, les endroits où il y a encore des cloches suspendues et vous en ordonnerés la descension (*sic*). »

En conséquence, on ne conserva dans la tour Saint-Romain que la cloche *Elisabeth-Princesse* ou *Quatr'une*, et toutes les autres furent livrées aux commissaires.

Nous avons raconté déjà, au chapitre XIIIe de cette histoire, comment le bourdon *Georges-d'Amboise* fut envoyé à la fonderie de Romilly pour être converti en canons.

L'évêque Gratien, après avoir assisté, le cœur navré, au dépouil-

lement de la Cathédrale, fut expulsé à son tour du palais archiépiscopal. Le décret du 19-25 juillet 1792 portait dans son article 1er : « Les ci-devant palais épiscopaux, même ceux qui ont été achetés ou fournis en remplacement jusqu'à ce jour, ainsi que les jardins et édifices en dépendant, seront vendus incessamment au profit de la nation dans la même forme que les autres biens nationaux. »

En conséquence, l'Évêque constitutionnel quitta cette résidence et alla se fixer dans une maison de la rue de la Croix-de-Fer, n° 10 (aujourd'hui 19, pense-t-on), où il n'occupa que le deuxième étage. L'archevêché subit diverses transformations pendant la période révolutionnaire. On y tint les séances de la Société populaire, et on installa même quelque temps les protestants dans la chapelle (1). Il servit aussi de résidence à l'autorité militaire, et devint, sous le nom de maison commune, comme une annexe des édifices municipaux.

(1) L'église Saint-Lô ne fut livrée aux protestants qu'en mai 1793.



CHAPITRE XXV.

XVIIIe SIÈCLE.

LA TERREUR.

Nous arrivons à l'année 1793, l'année sanglante et maudite. Elle s'ouvre par le plus exécrable forfait qui ait jamais souillé les annales d'un peuple. La tête du bon roi Louis XVI roule le 21 janvier sur l'échafaud, et son sang imprime à notre histoire une tache que toutes les larmes des honnêtes gens n'ont pas encore effacée. En vain à Rouen, sur l'initiative de Georges-Michel Aumont, une pétition couverte de milliers de signatures avait-elle conjuré la Convention de reculer devant cet assassinat. Aumont et huit de ses courageux amis, dont les noms doivent passer à la postérité entourés de l'auréole de leur glorieux sacrifice : Jacques Leclerc, François Bottier, Pierre de la Londe, Jacques Eudeline, Aubin Mérimé, Joseph-François Maubert, Jean-Baptiste Henry, et une noble

femme, Catherine-Louise-Honorée Rufin, femme Drieu, payèrent de leur vie leur héroïque fidélité, et montèrent à l'échafaud à Paris, après huit mois de détention, le 8 septembre 1793.

Le crime du 21 janvier remplit notre population de douleur et d'effroi. Elle était restée réfractaire aux idées révolutionnaires, et Roland, le ministre, écrivait avec dépit, le 14 janvier, à notre corps municipal : « Il faut avouer que votre ville, depuis le commencement de la Révolution, n'a causé qu'alarmes et inquiétudes au gouvernement. »

Les prêtres orthodoxes, auxquels Gratien laissait encore la permission de célébrer la Messe à la Cathédrale, se firent un devoir d'offrir le saint sacrifice à l'intention de Louis XVI, et de nombreux fidèles se joignirent à leurs prières. Même pendant les premiers mois de cette année 1793, les prêtres insermentés, ou les bons prêtres, comme les appelait le peuple, célébraient librement dans notre Métropole, entourés des sympathies des gens de bien. Ce fait est incontestable, et M. de la Quérière, dans une brochure écrite contre l'un de nos glorieux confesseurs de la foi, a été obligé d'en convenir. « Ma vertueuse mère, dit-il, femme d'un grand mérite, nous conduisait, mon frère et moi, tous les dimanches à la Cathédrale, à l'une des basses Messes qui se célébraient, comme aujourd'hui, avant la Grand'Messe chantée (1). Chaque fois qu'un prêtre vêtu de ses habits sacerdotaux, et portant le calice, sortait de la sacristie, au son de la clochette qui est encore la même, un petit groupe de fidèles entourait ce prêtre, et les personnes qui le suivaient à la chapelle où il devait s'arrêter adressaient cette question à leurs voisins : Est-il bon, celui-là? » Cet aveu est-il assez significatif? Il est vrai que M. de la Quérière ajoute aussitôt après : « Mais le plus grand nombre des fidèles assistait aux offices comme par le passé, sans faire cette distinction puérile. » Or, cette assertion se trouve en contradiction formelle avec les documents les plus authentiques, et

(1) En 1792, il se disait, d'après un document officiel, de quatre-vingts à cent Messes par jour dans la Cathédrale.



il est bon de faire, à l'honneur des fidèles de notre ville, la lumière sur ce point. Ce ne sont pas des traditions particulières, plus ou moins exactes et autorisées, que nous invoquons, c'est le témoignage même des chefs du clergé constitutionnel consigné dans des actes officiels.

Le 22 décembre 1791, c'est-à-dire dans les plus beaux jours de l'Eglise constitutionnelle, les vicaires épiscopaux écrivent aux administrateurs du directoire du département une longue lettre de doléances sur l'état du culte dans la Cathédrale, qui se termine par ces mots : « Enfin, messieurs, tout présente un désordre et un *relâchement* si inquiétants, que si on n'y apporte le plus prompt remède et la plus active vigilance, on ne doit plus envisager pour l'avenir que le découragement inévitable des fonctionnaires publics, *la destruction du culte*, le mépris de ses ministres et le triomphe des ennemis de la patrie. » Cette lettre est signée par tous les vicaires épiscopaux : Le Blanc, Hubert, Godefroy, Marest, Collet, Leleu, Corniquet, Gosselin, supérieur du Séminaire.

Charrier de la Roche, dans la lettre par laquelle il donne sa démission (8 novembre 1791), expose comme l'un des motifs principaux de sa résolution « l'impossibilité reconnue de faire le bien dans l'état où sont les choses, — la triste scission que la religion constitutionnelle avait causée au sein des familles. »

Horcholle, témoin oculaire, et qui écrivait au jour le jour, nous apprend que les offices des constitutionnels « n'étoient fréquentés que par le bas peuple et presque toutes femmes, » tandis que dans les églises des communautés religieuses, où célébraient les prêtres insermentés, « il y eut, dès les premiers jours, un concours de monde si considérable aux messes et aux offices, qu'il y en avoit plus au dehors qu'au dedans qui étoit plein. Les rues en étoient obstruées. Ce qui a continué, tant qu'on l'a pu. » On ne saurait trop le répéter, l'attitude d'une grande partie de la population de Rouen a été admirable pendant la Révolution.

Gratien cependant ne se décourageait pas. Il fait une ordination de sept prêtres dans la Cathédrale en mars 1793, le samedi avant le

dimanche de la Passion; le samedi avant la Trinité, il ordonne cinq prêtres; le mardi après le 15e Dimanche après la Pentecôte, *ob urgentem necessitatem*, dit le registre des ordinations, il ordonne trois prêtres; et enfin le samedi des quatre-temps de septembre, à la veille d'entrer en prison, il ordonne encore un prêtre. Il ne négligeait rien pour se rendre la population favorable. Le 7 mars 1793, lorsque la guillotine fonctionna pour la première fois à Rouen, Gratien, en rochet et camail violet, monta sur la charrette qui conduisait les condamnés, trois matelots convaincus d'avoir attenté aux jours de leur capitaine. Horcholle nous a conservé tous les détails de cette exécution. Avec Gratien, il y avait deux autres prêtres, l'un Marest, vicaire épiscopal, semainier, et l'autre l'abbé Mutel, ancien chapelain de la Cathédrale, insermenté, qui avait été choisi parce qu'il savait l'anglais, et qu'au nombre des condamnés se trouvait un Anglais.

« La séance dans la prison aïant été longue, dit Horcholle, l'exécution ne s'étant faitte que sur les six heures du soir, on a proposé un verre de vin à l'Evêque, qui l'a accepté, et il a bu et trinqué avec le sieur Mutel et le citoyen Marais, qui marqua d'abord quelque répugnance de boire avec un réfractaire à la nouvelle loy; mais le Prélat ne pensant pas entièrement comme le citoyen Marais, puisqu'il permet à plusieurs prêtres non assermentés de dire la Messe dans son église et autres paroisses, le citoyen Marais a vaincu sa répugnance. Ils ont assisté chacun leur pénitent dans une charrette jusques à l'échaffaut, où le citoyen Marais a esté obligé de monter, son pénitent l'ayant exigé.

« L'affluence de peuple a été innombrable. Le peuple a été extasié de voir un Evêque en charrette et faire pareille fonction. La plupart ont trouvé ce genre de supplice plus affreux que la pendaison, par l'écoulement du sang dont la place (celle du Vieux-Marché) étoit encore teinte le lendemain. »

Le mois de février 1793 avait vu disparaître de la Cathédrale, comme nous l'avons raconté au chapitre IX, la chaire archiépiscopale brûlée par des énergumènes aux cris de *Ça ira*.

En avril, la persécution contre le clergé fidèle devint furieuse et générale. Bien que ce sujet n'entre pas dans le cadre spécial de notre histoire, nous ne pouvons l'omettre entièrement, à cause des prêtres attachés à la Cathédrale qui furent compris dans les décrets de proscription. Dès le 14-15 février la Convention avait rendu une loi par laquelle il était accordé à titre d'indemnité 100 livres à quiconque découvrirait ou ferait arrêter une personne rangée par la loi dans la classe des prêtres qui devaient être déportés. Le 18-22 mars, nouveau décret disposant que les prêtres qui sont dans le cas de la déportation et qui seraient arrêtés sur le territoire de la République, seront jugés par un jury militaire et punis de mort dans les vingt-quatre heures. Le 23-24 avril, décret qui dispose que les ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité conformément à la loi du 13 août 1792, seront transférés sans délai à la Guyane française, ainsi que ceux qui seront dénoncés pour cause d'incivisme. Jusque-là le directoire et la municipalité de Rouen avaient sursis à l'exécution de ces lois; mais l'arrivée de deux commissaires de la Convention, Saladin et Pocholle de Dieppe, activa leur zèle. Le directoire du département ordonne, le 21 mars, aux prêtres insermentés de se constituer prisonniers sous huit jours au séminaire Saint-Vivien, converti en lieu de réclusion, sous peine d'être arrêtés et conduits de force. Un certain nombre s'empressèrent d'obéir, mais plusieurs crurent pouvoir encore demeurer cachés. On les rechercha avec soin en avril, et les perquisitions domiciliaires commencèrent dans toute la ville.

Nous avons publié dans l'*Almanach liturgique* de 1867 la liste des prêtres déportés de Rouen, morts sur les pontons en rade de Rochefort, le procès-verbal de leur arrestation et les réponses mémorables de plusieurs d'entre eux. Nous n'y reviendrons pas. Nous extrayons seulement de cette liste les noms des prêtres qui faisaient partie de l'ancien clergé de la Cathédrale. Ils appartiennent à notre histoire.

Batailler d'Omonville (Bernard), 52 ans. Né à Omonville, près Dieppe. Chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, du 19 octo-

bre 1771 (prébende de Saint-Saire). Docteur de Sorbonne, très-versé dans la science liturgique.

Détenu, pour avoir refusé le serment, à la prison de Saint-Vivien, le 26 avril 1793.

Déporté. Départ du 9 mars 1794 (19 ventôse an II).

Embarqué sur le navire *les Deux-Associés*, en rade de Rochefort. La force de son tempérament résista longtemps aux tortures de l'entrepont, où les prisonniers, entassés les uns sur les autres, périssaient dévorés par la vermine, ou asphyxiés par un air pestilentiel. Il mourut l'un des derniers, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1795, à 57 ans.

Il fut inhumé près du fort Vaseux, sur les bords de la Charente.

M. Batailler d'Omonville, d'une ancienne famille, était fils d'un conseiller à la cour des comptes, et a été célébré par l'abbé de Chaligny, chanoine de Verdun, dans ses poésies latines.

Diville (Jean-Pierre), 55 ans. Prêtre, sacristain de la Cathédrale de Rouen.

Refuse le serment.

Arrêté, le 23 avril 1793, dans son domicile, rue de l'Epée, 38.

Interrogé s'il a prêté les serments voulus par les lois,

A répondu que non.

Interpellé de dire aux commissaires pourquoi il a été récalcitrant dans l'exécution des lois précitées,

A répondu que ce n'était point dans l'intention de contrevenir à la loi, mais seulement dans la crainte de s'engager dans des serments contraires à ceux qu'il avait précédemment prêtés.

Interpellé de nous dire depuis quand il a dit la messe, et où il l'a dite,

A répondu qu'il l'a dite, pendant quelque temps, à Notre-Dame, ensuite à Saint-François, et depuis deux mois chez lui.

Interpellé s'il est dans l'intention de continuer à dire la messe chez lui,

A répondu que s'il lui est possible de la dire ailleurs, il ne la dira jamais chez lui.

Condamné à la déportation, après avoir été détenu presque un an en prison, il part de Rouen le 6 mars 1794 (16 ventôse an II).

Meurt sur le navire *les Deux-Associés*, le 7 septembre suivant.

Inhumé dans l'île Madame.

Ravette (Jacques), 35 ans. Prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen. Il fut promu à cette dignité à l'âge de dix-huit ans, le 22 juillet 1777, et avait pour prébende une portion de Douville.

Refusa le serment, comme ses confrères.

Arrêté comme prêtre réfractaire, et condamné à la déportation, il fut embarqué, le 21 mars 1794 (1er germinal), sur le navire *les Deux-Associés*; soigna son frère malade, déporté sur le même navire, et mourut lui-même de la contagion le 26 août 1794.

Inhumé dans l'île Madame.

Ravette (Joseph), 29 ans. Prêtre, chanoine de Rouen du 18 avril 1789.

Refusa le serment.

Détenu, puis déporté avec son digne frère, il est embarqué sur les *Deux-Associés*. Ils donnèrent là un touchant exemple d'amour et de dévouement fraternel que l'histoire a conservé.

Joseph, le plus jeune, tombe malade ; l'aîné, Jacques, l'entoure de tant de soins, qu'il le ramène à la vie ; à son tour, l'aîné est atteint de la contagion ; son frère, oubliant sa propre faiblesse, veut l'arracher par sa tendresse et son dévouement à la mort qui s'avançait. Jacques succombe, malgré tout, et expire entre les bras de Joseph. Celui-ci embrasse ce cher cadavre, et meurt lui-même au bout d'un quart d'heure, suffoqué par les sanglots et la souffrance, le 26 août.

Les infirmiers inhumèrent les deux frères dans la même fosse, à l'île Madame, et ne séparèrent pas ceux que la mort et le martyre avaient unis. Ils leur appliquèrent ces touchantes paroles de l'Ecriture :

« Aimables et beaux dans leur vie, ils n'ont point été séparés même dans leur mort. »

Amabiles et decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi ... (II. *Reg.*, 1, 23.)

Ces quatre ecclésiastiques avaient été choisis parmi les plus valides des prisonniers du séminaire Saint-Vivien, qui comprit bientôt 450 prêtres détenus. Parmi ces prêtres, confesseurs de la foi, notre Cathédrale peut réclamer :

MM. Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, chanoine en 1749, doyen du Chapitre en 1785,

Louis de Goyon, grand archidiacre, chanoine depuis 1763,

Antoine-Noël-Joseph Gondouin des Moulins, chanoine depuis 1756,

Nicolas-Alexandre de Bonissent, chanoine depuis 1747, et conseiller-clerc au Parlement,

Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, chanoine depuis 1778,

Jean-Baptiste Du Bosc, chanoine depuis 1781,

Guillaume-Joseph Clémence, chanoine depuis 1771,

Georges-Charles de Lurienne, chanoine depuis 1765, transféré à la maison d'arrêt du Luxembourg de Paris, condamné à mort et exécuté sur l'échafaud le 19 messidor an II,

Jean-Pierre Gommé d'Angerval, chanoine depuis 1754,

Isaac Papillaut, chanoine depuis 1758.

Jacques-Augustin Manoury, chanoine depuis 1777,

Maximilien Duval, chanoine depuis 1741,

Charles-Adrien de Quiefdeville de Belménil, chanoine depuis 1761;

Louis-Pierre de la Bruyère, chanoine depuis 1766,

Nicolas Bourgeaux, chanoine depuis 1765,

Diville, sacristain du Chapitre,

Houllebrèque, sacristain du Chapitre.

Il y avait avec eux un Evêque, Mgr Godard de Belbeuf, évêque d'Avranches ; plusieurs abbés : Du Chilleau, abbé du Valasse ; Delorme, prieur de la Madeleine ; Bouin, prieur de Saint-Lô ; Le Picard et Delahaye, supérieurs du séminaire de Joyeuse ; Grenier, principal du collége de Rouen ; Faucon, professeur de logique ; Prunier, supérieur de la maison des vieux prêtres ; Blanquet, curé de Saint-Maclou ; un grand nombre d'anciens religieux et de curés

qui composaient vraiment une société d'élite. Ainsi partagée, la captivité, quoique rigoureuse, devenait moins pénible et moins amère.

A dater du 23 avril, aucun prêtre orthodoxe ne fut reçu à célébrer la Messe à la Cathédrale. « Par ce moyen, écrit tristement Horcholle à cette date, les catholiques romains sont privés d'assister à la sainte Messe. »

Un comité de salut public, armé de pouvoirs illimités, est établi à Rouen et installé le 29 août par Legendre et Louchet, conventionnels régicides envoyés en mission dans notre ville. Legendre était ce boucher de Paris qui avait proposé dans la séance des Jacobins du 20 janvier « de couper le corps de Louis XVI en quatre-vingt-quatre morceaux et d'en envoyer un morceau à chaque département. » On peut juger de l'élan qu'il imprima à la persécution. Il était secondé par les quatorze membres du terrible comité, dont dix surtout étaient, dit Horcholle, des Jacobins enragés. Nous tairons leurs noms, inutiles d'ailleurs à notre histoire. En octobre, le bonnet rouge remplace les croix de nos églises abattues ou mutilées sur place ; les images des saints, les statues de la sainte Vierge, les calvaires qui se trouvaient en dehors des églises, sont brisés en mille morceaux. Aucun signe extérieur de religion n'est plus toléré.

Gratien est bientôt arrêté. Le crime que le comité de salut public lui reprochait surtout, c'était d'avoir interdit le mariage aux prêtres constitutionnels. Armé d'un décret de la Convention (19-29 juillet 1793) qui ordonnait la déportation des Evêques qui apporteraient quelque obstacle au mariage des prêtres, le comité de salut public fit incarcérer Gratien dans la dure maison de détention de Saint-Yon.

Gratien en effet avait donné, le 24 juillet 1792, une instruction pastorale pleine de doctrine et de courage sur la nécessité du célibat ecclésiastique, où il disait, après avoir constaté que le scandale du mariage de certains prêtres constitutionnels affligeait trop souvent, depuis quelque temps, les chrétiens : « A Dieu ne plaise que je me rende jamais coupable d'une si inouïe prévarication. Je suis bien résolu de maintenir de toutes mes forces une discipline aussi an-

cienne que l'Eglise, et dont la chute serait immanquablement suivie du dépérissement de la religion en France. » Il prouve dans cette instruction, qui n'a pas moins de 60 pages, que la discipline ecclésiastique est des plus formelles et des plus sages sur ce point, qu'elle n'a rien de contraire à l'acte constitutionnel, que les curés qui la violent doivent être déposés, et qu'on doit pourvoir à leur cure comme aux autres cures vacantes. Et il termine ainsi : « A ces causes, après en avoir délibéré avec notre conseil, nous déclarons que nous sommes déterminément résolu de procéder canoniquement contre tout prêtre de notre diocèse qui entreprendrait de se marier. »

C'était bien plus qu'il n'en fallait pour s'attirer les foudres des Jacobins. Aussi sur la liste des prisonniers on lit la mention suivante : « Gratien arrêté le 18 brumaire, ex-évêque, comme s'étant opposé au mariage des prêtres, en ayant interdit plusieurs; hypocrite, cagot, tel que l'on en peut juger par sa lettre pastorale qu'il a fait circuler avec profusion. »

Gratien fut très-digne dans la prison où il resta près de deux ans enfermé. Il y subit de telles souffrances physiques et morales, qu'Horcholle nous assure que sa santé en fut gravement altérée. « Depuis sa sortie de Saint-Yon, écrit-il, sa santé a dépéri journellement. » Le malheur parut alors lui avoir ouvert les yeux. « Lors de sa détention à Saint-Yon, écrit Horcholle, il avoit dit en confidence à plusieurs des particuliers détenus comme luy qu'aussitôt sa sortie il feroit sa rétractation. » Hélas ! il n'en fut rien.

Les vicaires épiscopaux et le clergé constitutionnel furent loin d'imiter le courage incontestable de leur chef. La Convention ayant arrêté (22-23 brumaire an II) que toutes les autorités constituées recevraient des ecclésiastiques et ministres de tout culte la déclaration qu'ils abdiquent leur qualité, 132 prêtres constitutionnels dont nous avons les noms livrèrent leurs lettres de prêtrise, et parmi eux 5 des vicaires épiscopaux. Tous les prêtres fidèles étaient en prison. La maison de détention de Saint-François, qui avait remplacé le séminaire Saint-Vivien, en comptait seule 424. A Sainte-Marie, 427 religieuses étaient sous les verrous. Le comité de salut public

n'épargnait personne. La ville était en proie à la terreur. La persécution arriva à la fin de cette horrible année à son apogée. La Cathédrale et toutes les églises, après avoir été entièrement dépouillées, profanées et pillées, furent définitivement fermées le 27 novembre, et tout culte religieux fut interdit sous peine de mort.

Notre pauvre Cathédrale présenta l'image de la plus complète désolation. On ne respecta pas même la cendre des morts. Les caveaux furent ouverts, les tombes violées : on jeta au vent les cendres des cardinaux d'Amboise, bienfaiteurs de l'église, celles de François de Harlay et des principaux personnages ecclésiastiques, et on convertit en balles le plomb de leurs cercueils. Quelques mains pieuses et dévouées parvinrent à sauver quelques épaves du naufrage. A force de démarches et d'instances le sculpteur Jadoulle et Le Carpentier réussirent à protéger de la destruction, en les faisant enlever avec l'approbation du directoire départemental, les statues de la sainte Vierge, de sainte Cécile, et les bas-reliefs de ces deux chapelles du jubé, et quelques autres objets d'art. On sauva les monuments funèbres de la chapelle de la Sainte-Vierge, ces chefs-d'œuvre inestimables, ainsi que le rétable et le tableau de Philippe de Champagne, en remplissant de foin la chapelle louée à usage de grenier.

La châsse de saint Romain, la fierte populaire, échappa « comme par miracle, dit M. Deville, à l'enlèvement et à la destruction des nombreuses pièces d'orfévrerie que possédait la Cathédrale, et fut rendue à la fabrique vers 1795. » La châsse de saint Sever fut également sauvée; elle est aujourd'hui au musée départemental des antiquités. Tout le reste disparut dans le pillage.

Notre antique et vénérable Métropole devait subir un suprême outrage : elle fut convertie en temple de la Raison, et le 30 novembre fut choisi pour consommer ce sacrilége. Nous passons sur les préliminaires de cette fête grotesque et impie, dont les détails répugnent à notre plume, et nous ne prenons le triste cortége qu'à sa troisième station qui se fit dans notre Cathédrale. On vit entrer dans le temple les diverses phalanges de sans-culottes coiffés du bonnet rouge,

escortant la déesse de la Liberté. C'était une jeune fille, presque une enfant, vêtue de blanc, portant en main une lance au bout de laquelle était un bonnet rouge. Quatre sans-culottes la portaient sur un brancard. Un groupe de femmes, habillées à l'antique, suivait la Liberté. Alquier, représentant du peuple, précédait ses sinistres acolytes. Puis venait la déesse de l'Egalité, une jeune fille assise sur un tronc d'arbre porté sur un pavois par des sans-culottes, et entourée de citoyennes vêtues de blanc. Le maire, Pillon, le comité de salut public, les commissaires des sections, fermaient la marche.

On entre dans la Cathédrale, ornée de tentures rouges. La cérémonie s'ouvre par la *Marseillaise*, que vocifèrent les sans-culottes avec accompagnement de grosse caisse et de tambours. Un chœur de patriotes chante ensuite un hymne à la Liberté, dont les paroles avaient été composées par Lainé et la musique par Champain. Pillon prend la parole après ces chants. Son discours, si l'on peut donner ce nom à l'affreux pathos entremêlé des plus monstrueux blasphèmes qui souilla les voûtes de notre Métropole, est tellement horrible, qu'aucun historien n'a osé en donner le texte, transcrit pourtant sur le registre des délibérations. Sa pensée principale est qu'il n'y a pas d'institution plus nuisible au genre humain que celle des religions ; que la seule divinité à adorer, c'est la Raison ; les seuls saints à célébrer, sont Marat et Lepelletier. Tous les outrages, toutes les injures, tous les blasphèmes à Dieu, à l'Eglise, aux prêtres, que renferme la langue révolutionnaire, et qui sont impossibles à reproduire, sont accumulés dans cette œuvre de folie furieuse. Le conventionnel Alquier en fut lui-même stupéfait. Il crut devoir corriger l'effet produit par ces divagations, en déclarant que, comme homme, il croyait à l'existence de Dieu.

Un des prêtres jureurs qui avait abdiqué son état, le citoyen Durand, succéda à Alquier et prononça, lui aussi, une harangue révolutionnaire, dont on n'a pas le texte, et se fit applaudir des sans-culottes, qui couvrirent sa voix aux cris de vive la République ! vive la Montagne ! vive la Raison !

Pillon proclama la ci-devant Cathédrale temple de la Raison. On

chanta plusieurs couplets révolutionnaires, avec accompagnement de grand orgue, et le cortége quitta enfin la vieille église qui, même lors de la désolation de 1562, n'avait jamais connu une aussi horrible profanation.

A dater de ce jour, la Cathédrale, convertie en temple de la Raison, ou plutôt du Délire, fut témoin, chaque décadi, de scènes à peu près semblables.

La séance commençait à dix heures. Elle se passait dans la grande nef. On avait fermé le chœur par une grande cloison recouverte de toile rouge et décorée de drapeaux et de panoplies surmontés par un bonnet rouge. Des tribunes étaient réservées pour les citoyens remplissant des fonctions publiques. Un orchestre occupait une estrade élevée au haut de la nef. La lecture des lois remplissait la première partie de la séance. Un ou plusieurs orateurs venaient ensuite débiter des discours dans le ton et le goût du moment. On chantait après la *Marseillaise* et d'autres couplets variés dont les poëtes des clubs fournissaient abondamment le répertoire révolutionnaire. Il y a tout un volume de ces rapsodies, la plupart aussi dépourvues de sens que de style. Et quand on avait bien péroré, chanté et crié, on allait se rafraîchir dans les cabarets voisins, afin de retrouver des poumons pour les séances du soir aux clubs patriotiques.

Les réunions décadaires n'étaient pas les seules fêtes civiques auxquelles on conviât la population. Notre cadre ne nous permet pas de mentionner ces démonstrations multipliées, empreintes d'une pompe toute païenne, et le plus souvent grotesques. Elles sont bien connues de ceux qui ont lu l'histoire de la Révolution. Outre les anniversaires de la Révolution, 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier 1793, il n'y avait pas moins de 36 fêtes, consacrées les unes à la nature, à la jeunesse, à l'amour, à l'agriculture, à l'industrie, les autres à la haine des tyrans, au stoïcisme et au malheur. Notre pauvre Cathédrale était condamnée à subir toutes ces profanations.

Pendant ce temps-là, les fidèles, et ils étaient nombreux parmi nous, ne savaient où se réfugier pour prier. Quelques prêtres cachés célébraient encore la Messe dans des maisons sûres, devant un petit

groupe d'assistants. Toutes les églises étaient fermées, et c'est Grégoire qui l'avoue (1) : « La liberté des cultes n'était que pour quelques synagogues et quelques temples protestants. Les sbires de la police exerçaient leur inquisition jusque dans les solitudes les plus secrètes ; toute réunion catholique était, par cette même qualité, déclarée contre-révolutionnaire et punie de prison ou de mort. »

A Rouen, du moins, on n'alla pas plus loin que la prison. Il est vrai qu'elles étaient pleines ; mais aucune exécution sanglante pour cause de religion ne marqua dans notre ville l'année 1793. Les hommes valaient mieux que les lois et les institutions, et les idées de modération relative prévalaient encore dans les conseils de la commune.

Notre Cathédrale fut condamnée à subir, pendant toute l'année 1794, les profanations et les folies des réunions décadaires et des fêtes païennes imaginées par la Convention. L'assistance allait cependant en diminuant. Composée d'abord des sans-culottes, des curieux et des désœuvrés toujours avides de spectacles nouveaux, et d'un certain nombre de peureux qui croyaient faire ainsi acte de bons citoyens, elle présentait dans les premiers temps une foule assez compacte ; mais, après quelques mois d'expérience, elle fut réduite aux seuls révolutionnaires. Les rangs mêmes de ceux-ci allaient toujours en s'éclaircissant, si bien qu'au commencement de novembre, la commune était obligée d'afficher par toute la ville « que les fêtes de décadi étaient abandonnées, que le temple de la Raison était désert, et qu'on invitait les patriotes à montrer plus de zèle. »

Les registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville des 29 vendémiaire, 1er pluviôse, 8 nivôse, 3 ventôse an III, sont remplis des doléances du conseil de la commune, qui gémit sur cette indifférence du peuple, sur l'abandon devenu général des réunions décadaires, sur la solitude du temple de l'Eternel, et reproduisent les adresses pathétiques adressées à la population pour la ramener aux fêtes et aux assemblées républicaines. Vaines exhortations. Les artistes mêmes

(1) *Histoire des sectes religieuses*, tome I, p. 179.

qui prêtaient leur concours à ces réunions refusent de s'y rendre. On ne trouve plus pour vociférer la *Marseillaise* que des sans-culottes avinés dont on reconnaît libéralement les services.

Un moment on avait excité la curiosité en modifiant le programme des cérémonies. Robespierre avait, on le sait, proposé à la Convention, le 7 mai 1794, un décret dont le premier article était que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême. Adopté séance tenante, ce décret fut suivi d'une fête nationale célébrée le 8 juin en l'honneur de l'Être suprême. A Rouen, la fête eut lieu au Champ-de-Mars. La cloche de la Cathédrale en donna le signal. L'ordonnance de la cérémonie fixée pour Paris par le peintre David fut copiée par toutes les villes : elle est trop connue pour la reproduire ici. Nous remarquerons seulement à Rouen qu'au lieu de porter sur un pavois, comme aux fêtes précédentes, la déesse de la Liberté, on confia aux épaules de huit sans-culottes l'homme et la femme les plus âgés de l'Hospice. L'acte de Robespierre mit fin au culte de la Raison, en le remplaçant par celui de l'Être suprême. En conséquence, notre pauvre Cathédrale, qui présentait, depuis la fin de 1793, sur la porte principale l'inscription suivante tracée en lettres d'or :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

TEMPLE DE LA RAISON

Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner ;
Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner,

reçut, après le 8 juin 1794, une autre inscription qui couvrit la première :

LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT L'ÊTRE SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

Et bientôt le temple de la Raison fut appelé dans les documents publics le temple de l'Eternel. C'était un premier pas dans la voie du bon sens.

Les réunions décadaires se ressentirent de cette modification. On substitua aux hymnes à la Liberté des hymnes à l'Eternel, et on

termina même les séances par une prière à l'Être suprême. On ne réussit pas cependant à faire reprendre au peuple l'habitude de ces réunions de plus en plus délaissées.

Le 9 thermidor arrive. Robespierre tombe du faîte où son audace et sa tyrannie l'avaient élevé. A la chute de ce monstre, la France respira. Mais la terreur qu'il avait inspirée était si profonde, qu'on eut peine à croire tout d'abord à l'événement. C'est le témoignage des historiens. « La société rouennaise, dit M. Gosselin, demeura durant quelques jours dans un état complet de stupeur. Point de fête publique, point de discours non plus ; même plusieurs décadis passèrent inaperçus. »

On se reprit enfin, en face de la réalité, à l'espérance et à la vie. Toutefois le changement de gouvernement fut loin d'être aussi subit qu'on se l'imagine d'ordinaire. L'influence des Montagnards domina longtemps encore dans les actes de la Convention. « Le 9 thermidor, dit M. de Barante (1), avait à peine modifié l'ardeur intolérante et le désir de persécution contre le clergé et la religion catholique. »

Ce fait est incontestable et explique comment, après le 9 thermidor, on put faire monter à Rouen sur l'échafaud un bon et vénérable prêtre, le seul martyr que la Révolution ait fait dans notre ville, et dont nous voulons une fois encore réveiller le pieux et héroïque souvenir. Cet épisode de notre histoire religieuse ne se relie pas sans doute immédiatement à notre Cathédrale, et nous l'avons déjà raconté dans une publication spéciale. Nous croyons cependant devoir y revenir brièvement, parce que le sacrifice de l'abbé d'Anfernet mit fin dans notre ville à l'ère de la Terreur, et parce qu'aussi trop de gens parmi nous ignorent jusqu'au nom de ce généreux confesseur de la foi. Nous en avons fait l'expérience, et nous avons vu à ce sujet combien l'histoire locale était inconnue même des meilleurs esprits. Farin le constatait avec douleur de son temps. « On reprocha autrefois aux Grecs, dit-il, qu'ils estoient estrangers en Grèce, d'autant qu'ils sçavoient les histoires estrangères et qu'ils ignoroient la leur. Je

(1) *Histoire de la Convention*, tome V, p. 374.

puis dire que les Normands sont estrangers en Normandie ; ils ont la curiosité de sçavoir tout ce qui se fait dans les provinces les plus reculées, et ne peuvent rendre raison de ce qui s'est passé autrefois dans leur pays ; ils ne sçavent pas mesme le nombre ny le nom de leurs pères. »

L'abbé d'Anfernet, dont le nom est inconnu de bon nombre de fidèles, est une des gloires de l'Eglise de Rouen. C'est, depuis l'ère des martyrs et les origines de notre histoire ecclésiastique, le seul prêtre, à notre connaissance, qui ait été immolé juridiquement pour la foi dans notre cité. Comme l'abbé Briche à Dieppe, comme les plus saintes victimes de la Révolution, il força le respect et l'admiration des ennemis eux-mêmes. « Je me perds, je m'abîme d'étonnement, disait le commissaire Violet, je n'y conçois rien, et tous ceux qui auraient pu le voir n'en seraient pas moins surpris que moi. Vos prêtres allaient à la mort avec la même joie et la même allégresse que s'ils fussent allés aux noces. » Le sacrifice des martyrs de la Révolution a été aussi admirable que celui des martyrs de Rome païenne. C'est l'abbé Rohrbacher, le grave et savant historien, peu suspect de partialité envers l'ancien clergé, qui le dit, en résumant cette période de notre histoire : « Honneur au clergé de France ! IL N'Y A RIEN DE PLUS BEAU DANS L'HISTOIRE DE L'EGLISE (1) ! »

Qu'on nous permette donc de revenir sur la mort de l'abbé d'Anfernet et de la faire connaître à ceux qui l'ignorent. Assurément cet humble et fidèle ministre de Jésus-Christ n'a pas besoin de nos louanges, mais notre foi et notre piété nous font un besoin de les lui renouveler.

Michel-Georges-François d'Anfernet de Bures, né à Vire le 15 octobre 1747, ordonné prêtre à Saint-Sulpice de Paris à l'ordination de Noël 1771, vicaire à Chatenay, au diocèse de Paris, fut agrégé en 1784 au clergé de Rouen et devint chapelain du château de Roumare, possédé par la famille de Vaignon. Comme il n'était pas dans les fonctions publiques en 1791 et qu'il se trouvait ainsi exempté par

(1) *Histoire universelle de l'Eglise*, 1re édition, tome XXVII, p. 484.

la loi du serment constitutionnel, il fut choisi en 1793 pour exercer dans le diocèse l'apostolat clandestin organisé par MM. Papillaut et Malleux, munis des pleins pouvoirs du cardinal de la Rochefoucauld. De 1793 à septembre 1794 sa vie fut celle des plus courageux apôtres. Il parcourut les paroisses du district de Rouen, célébrant la sainte Messe partout où il le pouvait, baptisant, confessant, mariant les fidèles qui avaient recours à son ministère. On conserve dans les archives de la seule paroisse de Pavilly quarante-quatre actes écrits et signés par l'abbé d'Anfernet pendant la Terreur. La nuit, il couchait dans les granges, dans les écuries, tantôt même dans les bois, comme le témoignent les documents juridiques publiés par nous en 1866, d'après le dossier criminel qui existe encore en entier aux archives de la Cour d'appel de Rouen. Arrêté à Maromme dans la nuit du 3 septembre 1794, il fut trouvé muni de son calice, et, reconnu comme prêtre à cet indice, il fut livré à la justice révolutionnaire de Rouen et immédiatement incarcéré dans la prison de Saint-Lô.

Le directeur du jury près le tribunal du district faisant fonctions d'officier de police et de sûreté lança contre lui un mandat d'arrêt, comme PRÊTRE RÉFRACTAIRE ; son affaire fut instruite sur-le-champ. Le 6 septembre, il comparaissait devant le jury d'accusation présidé par Louis Avenel. C'est là qu'il fait cette belle réponse. Comme le directeur du jury l'appelait ci-devant prêtre, l'abbé d'Anfernet lui fait observer que n'ayant pas remis ses lettres de prêtrise et n'ayant prêté aucun des serments exigés par les décrets, il est toujours prêtre et bon prêtre. L'accusateur public, Olivier Leclerc, lui fait subir à son tour un interrogatoire. Il lui renouvelle sa réponse : « Je suis prêtre et le serai toujours. » Le rapport de l'accusateur public ne vise, dans l'abbé d'Anfernet, que le prêtre. Il rappelle qu'il a été trouvé muni « d'un calice et de sa patène en argent, d'un petit registre et de quelques notes qui prouvaient avec évidence qu'il n'avait parcouru le pays de Caux que pour y répandre ses opinions et son culte superstitieux et fanatique. » Pas l'ombre d'une accusation politique ayant quelque fondement. L'abbé d'Anfernet avait déclaré nettement à l'accusateur public : « Je ne me suis jamais mêlé de

gouvernement, et la religion dont je fais profession me fait une loi impérieuse de me soumettre aux lois de ma patrie, quand elles ne seraient pas de mon goût. » C'est donc en qualité de prêtre, et pour avoir exercé les fonctions sacerdotales, qu'il est traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il y comparut le 7 septembre 1794 (21 fructidor an II), à huit heures du matin. Le tribunal était présidé par Legendre, le même qui avait envoyé à la mort à Dieppe l'abbé Clément Briche. Il était assisté des citoyens juges Queval, Brument et Moinet, auxquels on avait adjoint deux membres du conseil général, Moulin et Giguet. Olivier Leclerc remplissait les fonctions d'accusateur public ; Paynel, celles de greffier.

Trois témoins furent entendus uniquement pour constater l'identité de l'accusé. Pas un fait politique, un seul, ne fut relevé à sa charge. L'accusateur public requit la mort dans les vingt-quatre heures, la confiscation des biens, l'impression et l'affichage du jugement dans toutes les communes. L'abbé d'Anfernet n'avait pas de défenseur. Il se contenta de renouveler ses réponses précédentes : que, n'étant pas fonctionnaire public, il n'avait pas eu à prêter les serments exigés par les décrets, et que d'ailleurs il reconnaissait avoir exercé les fonctions du saint ministère dans le pays de Caux.

Les juges opinèrent séance tenante et à haute voix. Leurs avis recueillis par le président, celui-ci prononça le jugement conforme au réquisitoire de l'accusateur public et condamna Michel-Georges-François d'Anfernet, « ex-prêtre, » à la peine de mort.

Il était environ dix heures du matin, quand le jugement fut rendu. C'était un dimanche. Le bon prêtre fit à Dieu le sacrifice de sa vie à l'heure où si souvent il avait offert à l'autel la victime sans tache, couronnant ainsi son sacerdoce par sa propre immolation.

On laissa au condamné quelques heures de répit, qu'il passa dans son cachot à se préparer à la mort. Heures bénies où le digne prêtre offrit à son Dieu le dernier hommage de son amour et de sa foi, et, près de consommer son sacrifice, répéta l'hymne d'actions de grâces qui s'était trouvée si souvent sur ses lèvres sacerdotales, et qui rencontrait à cette heure une si sublime application : *Te marty-*

rum candidatus laudat exercitus ! Ce chant, l'Eglise le redit depuis dix-huit siècles, sous tous les cieux et dans toutes les langues, et chaque génération le renvoie à celle qui la suit, comme un symbole de foi et un cri de victoire !

L'échafaud était dressé sur la place du Vieux-Marché, qu'on nommait alors place de la République. La nouvelle de cette exécution avait frappé la ville de stupeur. C'était le premier prêtre qu'on allait mener au supplice ; aussi la foule accourut-elle de toutes parts sur le passage du funèbre cortége. L'abbé d'Anfernet (1), escorté de la force publique, sortit de prison vers trois heures.

Il était debout, dans une charrette qui s'avançait lentement, les bras croisés sur la poitrine, un crucifix à la main. Son visage était pâle, conservant toutefois un grand air de dignité et de recueillement, et sa bouche, où se dessinait le sourire suprême de la foi, récitait les dernières prières. La foule était émue et silencieuse. « On disait qu'il avait bien du courage, beaucoup de personnes pleuraient, d'autres murmuraient. Aucun cri de vive la République ne fut proféré. » Le cortége descendit ainsi la rue de la Grosse-Horloge et arriva à quatre heures (2) au lieu du supplice.

Il monta sur l'échafaud d'un pas ferme, le visage serein, les yeux au ciel, comme les martyrs s'avançaient dans l'amphithéâtre, puis se livra en silence aux exécuteurs, humble et doux devant la mort, comme il avait été dans la vie. Son sang fut le dernier versé, et ferma à Rouen l'ère de la Terreur.

La dernière signature qu'il donna quelques heures avant sa mort, comme toutes les pièces paraphées au procès, est écrite d'une main ferme ; on y lit en gros caractères ce mot qui résume cette noble vie et explique cette mort : d'Anfernet, PRÊTRE.

Michel-Georges-François d'Anfernet est donc mort, comme

(1) Tous les détails de sa mort sont de la plus rigoureuse exactitude ; ils émanent de témoins oculaires. Voir entre autres la *Revue de Normandie* du 31 janvier 1865.

(2) Voir l'acte de décès, aux pièces justificatives publiées en 1866.



prêtre, en témoin de sa foi, en martyr de la religion. Sa mémoire doit demeurer en éternelle vénération.

A tous les documents que nous avons publiés sur cette vie et sur cette mort, nous ajouterons aujourd'hui une adresse (1) que « la Société populaire, républicaine et révolutionnaire de Rouen », crut devoir envoyer à ce sujet « aux habitants des communes rurales du département de la Seine-Inférieure. » Cette adresse était destinée à les prémunir contre le « fanatisme » et achève de prouver que c'est uniquement comme prêtre que l'abbé d'Anfernet a été envoyé à l'échafaud.

« Le fanatisme, dit l'adresse, oui, ce monstre prépare encore en secret ses poisons corrupteurs. Déjà des ex-prêtres colportent en diverses communes leurs calices, et d'autres instruments propres à leurs ridicules cérémonies; déjà ils se préparent à dire des messes au plus offrant, et ils se servent du masque de l'hypocrisie pour séduire des esprits crédules et faciles à égarer.

« Un de ces fourbes, ex-noble et ex-prêtre, nommé Michel-Georges-François Danferney, dit de Bures, natif de Vire, vient d'être condamné à la peine de mort par jugement du tribunal criminel du département de la Seine-Inférieure.

« Défiez-vous, frères et amis, de leurs insinuations perfides; les événements de la Révolution ont dû vous éclairer sur les manœuvres de ces scélérats. Vous savez qu'ils sont bien moins attachés aux maximes qu'ils débitent qu'à leurs intérêts personnels. Ils voudraient anéantir le règne des lois et de la liberté, afin de ressusciter le culte qui les avait rendus possesseurs de la plus grande partie des richesses de la France. Si vous leur permettiez encore de propager leurs erreurs, vous les verriez bientôt profiter de votre faiblesse, et vous promettre le ciel, pourvu que vous leur cédiez vos terres. »

Le sang de l'abbé d'Anfernet fut le seul et le dernier versé à Rouen pour cause de religion; son sacrifice fut le dernier acte de la

(1) De l'imprimerie de Berthelot et Thérouf, rue de Brutus (ci-devant des Faulx), 73, à Rouen.



Terreur expirante. Nous l'avons rappelé, parce que c'est l'honneur de l'Eglise de Rouen de compter parmi les martyrs de la Révolution, comme les ont appelés dès 1801 l'abbé Guillon et Barruel, ce glorieux supplicié.

La Convention, revenue à des idées d'apaisement, décrétait le 21 février 1795 (3 ventôse an III) que, conformément à l'article 7 de la déclaration des droits de l'homme et à l'article 122 de la constitution, l'exercice d'aucun culte ne pouvait être troublé. Elle disposait, il est vrai, dans l'article 2, que la République n'en salariait aucun; dans l'article 3, qu'elle ne fournirait aucun local, ni pour l'exercice du culte, ni pour le logement des ministres; dans l'article 4, que les cérémonies de tout culte seraient interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice; dans l'article 5, que la loi ne reconnaissait aucun ministre du culte, et que nul ne pouvait paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses. Mais, malgré ces restrictions et les autres apportées dans les articles suivants, le principe de la liberté des cultes était admis et reconnu.

Les réunions décadaires accomplies à la Cathédrale subirent immédiatement une importante modification. On s'abstint de tout chant et de toute mise en scène et on se borna à y faire la lecture des lois. Les magasins, autrefois ouverts de force les dimanches, purent être fermés, et les jours de décades et fêtes civiques ne furent plus de rigueur. Dès le 9 mars, une délibération de la commune de Rouen changeait le lieu des réunions décadaires et mettait fin aux profanations dont notre vénérable Cathédrale était le théâtre depuis la fin de 1793. La commune choisit la salle des séances du conseil général pour les fêtes civiques et la lecture des lois, et prescrivit d'enlever l'inscription placée précédemment sur la porte de notre Métropole.

L'esprit religieux de notre bonne population se manifesta, à cette aurore de liberté, avec une spontanéité et une force irrésistibles. Le 14 mars, un samedi, le plus grand nombre des prêtres détenus à Saint-François furent mis en liberté, et le lendemain dimanche, Horcholle constate « qu'il s'est dit des Messes dans beaucoup de maisons

de la ville. Presque toutes les boutiques ont été fermées, il n'y en a eu qu'un très-petit nombre d'ouvertes. Tout le monde s'est endimanché et promené l'après-midi. » On commençait évidemment à respirer en paix, et on revenait à la confiance et à la vie. Le dimanche suivant, 22 mars, même mention. « Cejourd'huy, dit Horcholle, toutes les boutiques ont été fermées; il s'est dit des Messes par de *bons* prêtres dans différentes maisons de bourgeois. »

Le réveil de la foi s'accentuait tous les jours. Nous lisons au 24 mars : « On a affiché que tous les citoyens qui s'assembleront pour l'exercice du culte où ils sont attachés, seront tenus de passer déclaration à la municipalité du lieu, du jour et de l'heure où ils s'assembleront, etc. Ce règlement de police est pour la sûreté des citoyens, parce qu'au moyen de cette déclaration, si quelque malveillant s'avisoit d'aller troubler l'exercice d'un culte, il seroit puny suivant la loy. Le lendemain, et les jours suivants, plusieurs citoyens ont passé leur déclaration qu'ils étoient dans l'intention d'exercer, chez eux, le culte catholique, apostolique et romain, où ils admettront leurs parents et amis, les jours de dimanche et fêtes, et même les autres jours de l'année, chacun à des heures différentes indiquées dans leurs déclarations. »

Les oratoires domestiques ne suffisent plus. On commence à ouvrir le culte catholique dans l'église de l'ancien couvent de Saint-Louis, place de la Rougemare : le dimanche des Rameaux 29 mars, des prêtres orthodoxes y célèbrent des basses Messes, et l'on y chante la Grand'Messe, où l'on fait la distribution du buis bénit. L'après-midi on fait l'office des Vêpres, suivi du Salut. « L'affluence du monde a été si considérable, écrit Horcholle, qu'il y en avoit beaucoup en dehors du lieu où l'on célébroit. »

Un journal qui se publiait à Rouen, sous le nom de l'*Observateur de l'Europe*, disait de son côté : « Aujourd'huy il se dit des Messes dans presque tous les quartiers de cette commune. Les prêtres insermentés, les prêtres constitutionnels et les ministres protestants ont chacun leur temple. »

L'église de Saint-Louis continua à rester ouverte au culte catho-

lique. Le 29 avril, l'église de Saint-Pierre-l'Honoré reçoit la même destination.

De leur côté, les prêtres constitutionnels choisirent pour lieu de réunion l'église du couvent des Filles du Saint-Sacrement, rue Morand; et le 24 mai, Gratien, assisté de son clergé, y célébrait l'office. On se souvient que cet Évêque avait été emprisonné en novembre 1793 à Saint-Yon.

Il avait été transféré de cette prison à Versailles, où il fut incarcéré dans l'ancien couvent de Saint-Louis. « Il était là seul, sans lit, sans table, n'ayant pour tout meuble qu'une pauvre chaise de paille percée et une paillasse reléguée dans un coin. » C'est là qu'il reçut la visite d'un de ses prêtres qui a donné ces détails, l'abbé Mutel, ancien chapelain de l'hospice de Caudebec (1). Gratien souffrit beaucoup de sa détention. C'était un homme de haute taille, pâle et maigre, dont la constitution délicate reçut de cette épreuve une atteinte mortelle. Mis en liberté en mars 1795, il s'empressa de signer la fameuse lettre « dite encyclique » du 15 mars 1795, adressée par les Évêques constitutionnels à leurs adhérents. Il revint ensuite à Rouen, fit son acte de soumission aux lois devant le conseil général de la commune et recommença l'exercice de son ministère. Il reprit son domicile de la rue de la Croix-de-Fer, et c'est de là qu'il adressa à son clergé et à ses partisans une lettre pastorale datée du 1er avril 1795. Dès le mois suivant il organisait assez péniblement, n'ayant pas de ressources, et peu de fidèles, le culte schismatique.

Que devenait, pendant ce temps, notre chère Cathédrale?

Nous avons à révéler ici une démarche jusqu'alors inconnue et qui fait le plus grand honneur aux généreux chrétiens qui l'ont entreprise. Profitant de la liberté accordée aux cultes, et voulant soustraire la vénérable Métropole à de nouvelles profanations, plusieurs catholiques adressèrent dès le 27 février 1795 (9 ventôse an III) une pétition aux citoyens administrateurs du district de Rouen ainsi conçue :

« Les citoyens soussignés désireraient obtenir à loyer l'ancienne

(1) Collection de M. l'abbé Cochet, tome IV.

église de la Cathédrale. Il leur importe peu de louer pour une année ou pour plusieurs. Les signataires laissent cette alternative au choix de l'administration. Pour quoi ils demandent que l'administration délibère incessamment sur cette pétition, présentée le neuf ventôse l'an 3e de la République française. »

Drely, veuve de Duhamel, Grande-Rue.
Ligueuille Baudon, rue des Carmélites, 20.
Veuve Quillebeuf.
Bécu, cul-de-sac du Vertbuisson.
Vallée, rue de l'École.
Beude, rue Saint-Patrice, 19.
Marchand, rue des Carmes, 58.
E. Harel, rue de l'Aumône, 25.
Dufour, veuve Le Roy, place Saint-Ouen, 10.
Lenormand, veuve Marescot, rue du Moulinet.
David, rue de l'Avalasse.
Bigot de Sommesnil, rue Beauvoisine.
Rousselin, rue de la Grosse-Horloge, 128.
A. Regnault, rue Beauvoisine.
Collet, rue de la Cigogne, 8.
Le Chatelier, rue des Carmes, 58.
Augustin Maillard, rue de la Grosse-Horloge, 113.
Vallée, rue de l'École.
Le Tout, vieille rue des Minimes, 18.
Quillebeuf.
Vieuxblé, rue de Robec, 188.
Boistard, rue Fontaine-Neuve.
A. Lestiboudois, rue de la Truie.
Beaunier, rue de la Grosse-Horloge.
Guérin de Brèvedent.
Léon de Brèvedent, rue de la Truie, 12.
Le Roux Bellegarde, rue Etoupée.
Najac, rue Etoupée, 46.
Le Cœur l'aîné, rue de la Grosse-Horloge.
Grouant Anquetil, Grande-Rue (1).

Nous donnons ces noms, qui méritent d'être conservés à l'histoire, tels que nous pouvons les lire sur la pétition. Les familles corrigeront facilement nos erreurs de lecture.

Les administrateurs répondirent le 16 ventôse (6 mars) en ces termes :

« Considérant que *cet emplacement* n'est pas vacant,

« Considérant que nous sommes informés que le but des pétitionnaires est de destiner *cet emplacement* AU CULTE CATHOLIQUE, et qu'il résulte évidemment du rapport fait à la Convention sur la liberté des cultes, que les édifices publics, étant un domaine national, ne doivent être employés à l'exercice d'aucun culte,

(1) Archives départementales.

« Considérant d'ailleurs que le comité s'est réservé par ses divers arrêtés d'indiquer l'usage de ces différents emplacements nationaux,

« Nous estimons qu'il doit être passé à l'ordre du jour sur cette demande.

« Fait au directoire du district de Rouen le seize ventôse an III de la République française une et indivisible.

« SELOT. HOUDEVILLE. »

Le directoire du district envoya le lendemain avis de son refus au directoire du département, en l'invitant à le sanctionner par un arrêté conforme « le plus promptement possible. »

Le directoire du département fut loin d'imiter le zèle aveugle et révolutionnaire du district et ajourna sa décision. Il correspondit à ce sujet avec la commission des revenus nationaux de la Convention. Il écrivait à cette commission dès le 16 mars (24 ventôse) :

« Nous vous adressons ci-joint copie d'une pétition présentée par plusieurs habitants de Rouen tendant à obtenir la concession à loyer de l'église ci-devant cathédrale de cette commune. Elle est souscrite d'une copie de l'avis de l'administration du district. Nous n'avons point voulu prendre sur nous de faire mettre cet édifice en adjudication sans vous avoir préalablement consultés.

« Veuillez, nous vous en prions, nous faire connaître votre opinion relativement à cet objet dans le plus bref délai possible. »

Le 28 mars (8 germinal), nouvelle lettre au même comité de la Convention, où nous lisons le passage suivant :

« Nous croyons devoir, à cette occasion, vous informer que dans notre département, et depuis que le décret sur la liberté des cultes est rendu, les communes rurales s'emparent journellement des églises, pour y exercer de nouveau le leur (culte), et nous sommes incertains de la conduite que nous devons tenir dans ces circonstances.... »

Nous notons cet aveu, parce qu'il s'ajoute à d'innombrables documents, dont il sera question plus loin, qui prouvent, contrairement à l'opinion de certains historiens, que, bien avant le concordat, l'exercice du culte était non-seulement dans les vœux de la nation, mais entré déjà dans le domaine des faits accomplis.

Dans une dépêche suivante, le directoire presse de nouveau le comité de répondre. « L'incertitude dans laquelle nous sommes depuis la loi du 25 brumaire sur l'usage auquel les églises peuvent ou doivent être employées, nous met, d'une part, dans l'impossibilité d'en tirer un parti lucratif, et de l'autre nous fait craindre les suites d'un refus de les concéder pour l'exercice du culte ou de leur clôture, DANS UN GRAND NOMBRE DE COMMUNES RURALES où les habitants s'en sont emparés sans formalités pour cet objet. »

La commission des revenus nationaux fit de Paris une réponse évasive, promettant d'informer le directoire des arrêtés nouveaux qui pourraient intervenir.

Le 20 avril (1er floréal), le procureur-syndic Thiessé communiqua au directoire un exemplaire d'un arrêté des représentants du peuple près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg qui autorisait les administrations de district à accorder provisoirement un édifice national pour servir à un culte religieux.

Le 28 du même mois (9 floréal), le directoire du département, armé de cette pièce, met la commission en demeure de lui donner enfin une réponse précise, tant pour la location de la Cathédrale de Rouen que pour l'occupation des églises rurales.

Le 30 mai, la Convention trancha la question par un décret (11 prairial an III) qui disposait :

« Art. 1er. Les citoyens des communes et sections de commune de la République auront provisoirement le libre usage des édifices non aliénés, destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes, et dont elles étaient en possession au premier jour de l'an II de la République. Ils pourront s'en servir, sous la surveillance des autorités constituées, tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leurs cultes. »

L'article 5 contient une disposition qui deviendra la source de nouvelles persécutions contre les prêtres orthodoxes. Il convient de la mentionner. « Nul, dit cet article, ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa

soumission aux lois de la République. Les ministres des cultes qui auront contrevenu au présent article, et les citoyens qui les auront appelés ou admis, seront punis chacun de 1,000 livres d'amende par voie de police correctionnelle. »

Ce décret rendait sans objet la pétition des généreux chrétiens qui avaient demandé à louer la Cathédrale pour la restituer au culte catholique.

La commune de Rouen, investie ainsi du droit de disposer des églises, affecta, par délibération du 13 juin, à l'exercice des cultes neuf églises qui furent ouvertes aux dates suivantes :

La Cathédrale, qui ne fut rendue au culte, et encore au culte constitutionnel, que le 5 mai 1796 ;

Saint-Maclou, le 28 juin 1795 ;

Saint-Patrice, le 28 juin 1795 ;

Saint-Sever, en août 1795 ;

La Madeleine, en septembre 1795 ;

Saint-Vivien, en septembre 1795 ;

Saint-Vincent, le 27 septembre 1795 ;

Saint-Ouen, le 4 octobre 1795 ;

Saint-Hilaire.

Le 19 juin, l'évêque Gratien, huit autres membres de son clergé, et le ministre protestant Mordant, s'empressèrent de passer l'acte de soumission. Les autres constitutionnels ne tardèrent pas à imiter leur chef; et le 28 juin, Gratien, abandonnant l'église du couvent du Saint-Sacrement, vint inaugurer la reprise du culte constitutionnel en officiant à Saint-Maclou, puis choisit pour son église épiscopale Saint-Patrice, en attendant la restitution de la Cathédrale.

L'église de la rue Morand fut fermée et délivrée de la présence des schismatiques.

Les prêtres catholiques continuaient d'exercer à Saint-Louis et à Saint-Pierre-l'Honoré. Mais leur sécurité n'allait pas être de longue durée. On les mit en demeure de passer *l'acte de soumission* exigé par la loi du 30 mai 1795. Cet acte de soumission, qu'il ne faut pas confondre avec la *promesse de fidélité* à la constitution de l'an VIII, qui

fut plus tard exigée des ministres du culte, alarma la conscience des catholiques. Il fallait reconnaître la constitution de 1795 qui autorisait le divorce, le mariage des prêtres, l'exil ou la mort des citoyens les plus paisibles, et, comme le prouvèrent plusieurs éminents théologiens du temps, semblait en plusieurs points la violation flagrante des lois de l'Eglise et de l'humanité. Nos prêtres catholiques avaient cru tout concilier en déclarant à la municipalité que le décret de la Convention ne pouvant avoir pour objet des lois contraires à la foi, ils se soumettaient aux lois purement civiles de la République. La commune ne voulut pas prendre sur elle d'admettre ces restrictions et envoya la déclaration au comité de législation de la Convention pour statuer.

Gratien, excité par les schismatiques, se rendit à Paris et décida le comité de législation à repousser les restrictions. La commune de Rouen prit en conséquence, le 28 août, l'arrêté suivant :

« Art. 1er. Il est défendu aux propriétaires ou principaux locataires des édifices ou églises de Saint-Louis, place de la Rougemare, et de Saint-Pierre-l'Honoré, rue des Bons-Enfants, ou de toute autre chapelle particulière, maison ou édifice destinés à l'exercice d'un culte, d'y admettre ou appeler aucuns ministres qu'ils n'aient justifié s'être fait accorder acte de leur *soumission pure et simple* aux lois de la République. »

Cet arrêté notifié aux prêtres orthodoxes, qui avaient reçu depuis des instructions formelles du Cardinal de la Rochefoucauld (1), ils déclarèrent qu'ils préféraient abandonner ces deux églises plutôt que de passer une soumission pure et simple. Ainsi se trouva de nouveau interrompu l'exercice du culte catholique dans notre ville.

---

(1) Voir le *Docteur romain* de M. Baston.



CHAPITRE XXVI.

XVIII° SIÈCLE.

DE 1795 AU CONCORDAT (1801).

La Convention, née dans des flots de sang au milieu des massacres de septembre, disparut de la scène du monde au bruit de la mitraillade de vendémiaire qui coucha sur le pavé de Paris deux mille nouvelles victimes. Le Directoire paraît (5 novembre 1795). Tout a été dit sur ce gouvernement immoral et dissolvant, qui ne dut son éclat qu'aux victoires prodigieuses des armées françaises composées de héros et commandées par des généraux illustres, dont plusieurs avaient été marqués au front du signe du génie : Bonaparte, Moreau, Masséna, Augereau, Berthier, Jourdan, Kléber, Lefebvre, Bernadotte, Desaix, Marceau.

Au point de vue qui nous occupe, le Directoire fut une époque funeste à la religion catholique, qu'il persécuta, non avec la cruauté

ouverte de la Convention, mais avec les armes perfides d'une légalité hostile et implacable. On ne pouvait rien attendre de bon de Merlin de Douai, placé à la tête du ministère de la justice; Merlin-Potence, comme on l'appelait alors; Merlin, l'auteur de la loi des suspects, la plus redoutable et la plus cruelle de nos lois révolutionnaires. Les espérances qu'avait fait naître un instant dans les cœurs catholiques la fin de la Convention ne tardèrent pas à s'évanouir. La loi sur l'exercice et la police des cultes fournissait tous les moyens d'empêcher les catholiques de se rassembler et de recourir au ministère de leurs prêtres. Ceux-ci, contraints à une déclaration que repoussait leur conscience, pouvaient et allaient être recherchés, vexés, incarcérés, déportés, comme prêtres réfractaires et excitant par leur exemple « à la désobéissance aux lois de l'Etat. »

Chose remarquable, tandis que la persécution continuera à sévir dans les provinces, et notamment à Rouen, à Paris le clergé jouit d'une certaine tranquillité. Il est vrai que ce clergé avait cru pouvoir passer la déclaration demandée. Non-seulement aucune des lois précédentes contre les prêtres insermentés ne fut rapportée, mais le Directoire en recommanda l'exécution avec la plus impitoyable rigueur. L'une de ses premières instructions aux commissaires nationaux établis dans les départements est relative aux prêtres réfractaires et dévoile toute la pensée qui animera le triste gouvernement de cette époque : « Déjouez leurs perfides projets par une surveillance active, continuelle, infatigable; rompez leurs mesures, entravez leurs mouvements, DÉSOLEZ LEUR PATIENCE, environnez-les de votre surveillance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit; ne leur donnez pas de relâche; que, sans vous voir, ils vous sentent partout, à chaque instant (1). »

Une instruction qui suivit celle-ci de quelques semaines porte que les prêtres réfractaires n'ont pas à bénéficier de la loi du 20 fructidor, « que les seules lois qui doivent être provoquées contre eux sont celles de 1792 et de 1793, et notamment celles des 29 et 30 vendé-

(1) *Moniteur* des 18, 19 et 20 brumaire an IV.

miaire de l'an II de la République. Le législateur a rejeté tous les ménagements pusillanimes qui pouvaient laisser quelque espérance aux déportés. L'indulgence n'eût fait qu'entretenir la contagion du mal, et il a voulu l'extirper jusqu'à la racine. » En d'autres termes, le Directoire faisait revivre la peine de mort contre les prêtres insermentés, et ne tarda pas à l'appliquer. Dans les cinq premiers mois de 1796 dix-huit prêtres catholiques furent mis à mort.

Ces faits, mal connus de bien des gens qui s'imaginent qu'avec la Convention disparut toute persécution religieuse, sont nécessaires à rappeler pour comprendre comment à Rouen, pendant toute la durée du Directoire, l'exercice public du culte catholique fut non-seulement interdit, mais que les prêtres fidèles furent constamment recherchés et poursuivis, et que bon nombre d'entre eux furent déportés, comme aux plus mauvais jours de la Terreur.

De là ces mentions fréquentes dans le journal d'Horcholle : 12 novembre 1795 : « On affiche une délibération de la commune qui, pour l'exécution du décret du 28 septembre dernier, ordonne à tous ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment de se rendre dans vingt-quatre heures au bureau d'émigration, pour y être décidé s'ils sont dans le cas de la déportation ou de la réclusion. Et enjoint aux citoyens qui ont connaissance qu'il demeure des prêtres non assermentés dans l'étendue de cette commune d'en faire la déclaration, sinon ils seront dénoncés à l'accusateur public et poursuivis suivant la rigueur des lois. » 23 décembre : « Le père Lévêque, ancien minime, et autres prêtres non assermentés sont arrêtés et renfermés à Saint-François, maison de réclusion. » 26 mars 1796 : « Cejourd'huy samedi saint, on a encore arrêté icy quelques prêtres insermentés et on les a renfermés à Saint-François. On en a amené des campagnes et on les a incarcérés. »

Nous entrons dans quelques détails sur cette époque, parce qu'elle a été présentée sous de fausses couleurs au point de vue religieux, et qu'en ce qui concerne Rouen M. Gosselin et M. l'abbé Langlois, dans leurs travaux sur la Révolution, l'ont traitée d'une manière tout à fait incomplète.

Le 5 mai 1796, fête de l'Ascension, la Cathédrale fut enfin ouverte au culte, mais au culte constitutionnel. L'évêque Gratien y célébra l'office, assisté de trois prêtres schismatiques. Des troubles signalèrent cette reprise du culte pendant plusieurs dimanches consécutifs. On fit venir la garde, qui maintint l'ordre et empêcha de nouvelles démonstrations. Depuis cette époque jusqu'au Concordat, les constitutionnels demeurèrent en possession de notre église métropolitaine et y exercèrent leur culte pauvrement, ayant à peine les ornements suffisants, et devant une assistance clair-semée que tous les efforts des constitutionnels furent impuissants à grossir. L'année se passa sans incidents notables. Pendant les accalmies de persécution, les prêtres fidèles qui avaient pu se dérober aux poursuites célébraient la Messe dans les maisons particulières, et leurs offices privés étaient toujours suivis, nous dit Horcholle, « avec beaucoup d'assiduité et de dévotion. »

L'année 1797, remplie par les succès de Bonaparte en Italie, de Hoche et de Moreau dans l'Est, est marquée par une sorte de détente dans la persécution. Le Conseil des Cinq-Cents, où la modération dominait alors, faisait contre-poids aux tendances et aux agissements du Directoire. Le 15 juillet, ce Conseil prend même une résolution généreuse et libérale.

1° Il ordonne que les lois qui prononcent la peine de la déportation et de la réclusion contre les ecclésiastiques qui étaient assujettis à des serments ou des déclarations, ou qui avaient été dénoncés sous le nom de réfractaires, ou pour cause d'*incivisme*, et contre ceux qui avaient donné retraite aux prêtres insermentés, sont rapportées.

2° Les lois qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés sont également rapportées.

3° Les individus atteints par les dites lois rentrent dans tous les droits de citoyens français, en remplissant les conditions prescrites par la constitution pour jouir de la susdite qualité.

Cette résolution fut adoptée le 24 août par le Conseil des Anciens, plus modéré encore, et eut force de loi.

Les prisons se vident de nouveau, et les catholiques croient pou-

voir enfin respirer en paix. Vaines illusions bientôt déçues! La révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) éclate comme un coup de foudre dans l'horizon rasséréné. Le Corps législatif est accusé de conspiration. Augereau, mandé d'Italie par le Directoire, marche à la tête de 35,000 hommes et de 50 canons contre le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents. Le Directoire triomphe facilement. Il dresse immédiatement ses listes de proscription. Onze membres du Conseil des Anciens, quarante-deux des Cinq-Cents, cinquante hommes de lettres et publicistes, un grand nombre de citoyens les plus honnêtes, sont arrêtés et condamnés en masse à la déportation, conduits dans les déserts pestilentiels de Sinnamari. Les Jacobins redevenus tout-puissants remettent la France au régime de la Terreur. Les spoliations, les dénonciations, les proscriptions reprennent leur cours. La chasse aux prêtres recommence avec fureur.

Le 8 septembre, plus de Messes à Rouen, écrit Horcholle. « Nous voilà retombés dans le régime et les persécutions de 1793 et 1794, si Dieu n'y met la main. » Vingt-six prêtres de Rouen sont déportés à Cayenne et à Sinnamari, où plusieurs périssent de la dyssenterie et rongés vivants par les vers, et l'année se ferme le 31 décembre par l'établissement d'un nouveau culte, les théophilanthropes, qui tiennent d'abord leurs assemblées grotesques dans l'église du Mont-aux-Malades, puis bientôt à Saint-Patrice.

Le Directoire favorisa-t-il ce nouveau culte, et lui donna-t-il quelques jours de vie?

Grégoire dit à ce sujet : « Que le Directoire ait été persécuteur, QU'IL L'AIT ÉTÉ AVEC ACHARNEMENT, AVEC FUREUR, C'EST UN FAIT INDÉNIABLE (1). Mais a-t-il favorisé, soudoyé la théophilanthropie? » Le public le crut. La Réveillère-Lépaux, l'un des directeurs, passait pour en être le grand prêtre, « et d'un autre côté, dit Grégoire, les agents du gouvernement concouraient de tout leur pouvoir au succès de la secte (2). » Enfin il constate que « lorsque la secte cessa d'être

---

(1) *Histoire des sectes*, tome Ier, p. 403. — (2) *Ibid.*, p. 407.

appuyée par l'autorité civile, son crédit s'éteignit comme un éclair, et l'opinion publique en fit une justice prompte et méritée (1). »

A Rouen, la population ne prit pas le nouveau culte au sérieux. Voici comment en parle Horcholle : « 31 octobre 1798. Touttes les sectes tendantes à la destruction de la religion catholique étant actuellement accueillies, celle des théophilanthropes, qui s'étoit établie au Mont-aux-Malades le mois de décembre de l'année dernière, a enfin obtenu un local dans la ville de Rouen, comptant y faire plus de progrès qu'en campagne. Cejourd'huy 10 brumaire an VII, jour et fête de décadi, ces sectaires ont commencé à faire leurs exercices dans l'église de Saint-Patrice, depuis midi jusqu'à deux heures. On leur a fixé cet instant affin que les citoyens qui se trouvent aux exercices qui se font les jours de décadi, dans le temple décadaire, puissent se réunir ensuite avec eux ; et que, lorsque le décadi tombe un dimanche, le curé intrus et schismatique de Saint-Patrice puisse avoir fini sa Grand'Messe.

« Le citoyen qui a débuté dans le rôle de père de famille (c'est-à-dire ministre) est un maître d'école, ou instituteur de nouvelle fabrique, rue Saint-Eloy. Les associés sont *père de famille* l'un après l'autre. Son costume est une espèce de robe d'étoffe blanche, sous laquelle est un gilet bleu, et une écharpe rouge mise en ceinture, ce qui complette les trois couleurs nationales.

« Le père de famille a monté dans la chaire à prêcher, et y a discouru. On a fait les offrandes ordinaires, chanté des hymnes patriotiques, etc. On avoit croché sur les pilliers de l'église dans la nef et sur la chaire à prêcher des cartons remplis de sentences imprimées. Les portes du chœur étoient fermées. Ensuite le père de famille et ses camarades ont été dîner au cabaret du *Chêne-Vert*, rue Dinanderie, où tout le monde indistinctement étoit bien venu en payant son écot. L'on a tenu banquet jusqu'à cinq heures du matin ; on a sorti en grouppes, et, accompagnés d'un mauvais violon, ils ont chanté, crié, hurlé par les rues, et troublé le repos public. »

(1) *Histoire des sectes*, tome Ier, p. 435.



La commune, pour se conformer aux instructions du Directoire, avait de nouveau repris les assemblées décadaires, comme en 1793 et 1794, et affecté à ces réunions l'église de Saint-Ouen. En conséquence, le curé constitutionnel de Saint-Ouen avait dû abandonner son église. On la remplaça par Saint-Godard, qui fut ouverte au culte schismatique le 7 octobre 1798. Ce retour aux solennités païennes de la Terreur, sur lequel bien des historiens ont fait silence, est des plus significatifs. Il nous est attesté pour Rouen par le document suivant, qui dispense de tout commentaire :

Rouen, ce 9 vendémiaire an VII de la République française une et indivisible.

L'administration centrale du département de la Seine-Inférieure Aux administrations municipales de canton.

« Citoyens,

« Le ministre de l'intérieur nous annonce, par sa circulaire du 20 fructidor dernier, que le gouvernement, voulant donner aux lois des 17 thermidor et 13 fructidor tout le développement dont elles sont susceptibles, est dans l'intention d'organiser les réunions décadaires, et de les investir de tout l'intérêt qu'elles méritent.

« Il veut que les temples soient disposés à ce sujet....

« Il convient, dit le ministre, que l'appareil des temples décadaires soit simple, mais imposant, et annonce sa destination.

« Un autel de la patrie doit y être élevé. L'enceinte doit être décorée d'emblèmes civiques. La déclaration des droits et des devoirs du citoyen doit y être placée de manière que les habitants puissent la lire facilement. Il y faut destiner une enceinte aux magistrats, des places d'honneur aux vieillards et aux défenseurs de la patrie blessés dans les combats. Il y faut faire les dispositions nécessaires pour la célébration des mariages.

« Il y faut assigner une place aux instituteurs et à leurs élèves.

« Il est nécessaire d'y établir une tribune pour des lecteurs, un orchestre pour les musiciens, ou des orgues, suivant les localités.

« Tous les administrés enfin doivent y trouver une place commode pour jouir du spectacle des réunions, et entendre les lectures ou les discours.

« Salut et fraternité.

« BELHOSTE, *président*. LUCAS. DELAHAIS. »

Le *Journal de Rouen* du 9 vendémiaire an VII ajoutait : « L'administration municipale de cette commune a désigné et choisi la ci-devant église de Saint-Ouen pour y célébrer les cérémonies décadaires. Le local spacieux de ce bel édifice est très-propre à contenir de nombreuses réunions de citoyens, et présente des moyens faciles de donner aux cérémonies républicaines la pompe et la dignité qui parlent à l'œil des assistants. La première fête décadaire aura lieu demain. »

Le jour de Noël 1798, Horcholle nous apprend qu'on a célébré des Messes de minuit dans des maisons de particuliers.

L'année 1799 s'ouvre, dans le journal de l'ancien procureur-syndic à la cour des comptes, par cette mention souvent répétée à cette triste époque : « Janvier 1799. Pendant le courant de ce mois, il a été arrêté et amené en prison quelques prêtres non assermentés. »

Un bon nombre des prêtres exilés étaient revenus à Rouen d'Angleterre et de Münster, depuis la chute de Robespierre, et, tourmentés de ce mal de la patrie si naturel à l'homme, surtout quand cette patrie s'appelle la France, s'étaient résignés à braver les nouvelles persécutions. Aussi fournissaient-ils aux agents du gouvernement des occasions fréquentes de déployer leur zèle. Les arrestations se poursuivent le 22, le 27 février 1799. « Ces perquisitions, écrit Horcholle, se continuent presque tous les jours. » Son journal en est plein. Le 1er mars, le 24 mars, jour de Pâques, « on a fait de grandes perquisitions de prêtres dans plusieurs maisons. » Le 31 mars, dimanche de *Quasimodo*, « on a fait encore beaucoup de perquisitions dans les maisons. » Mais les habitants de Rouen cachaient si bien les pauvres réfugiés, que le plus souvent ces recherches demeuraient sans effet.

Il n'en était pas toujours de même dans les campagnes. A cette date, on vit arriver à Rouen, dans la prison de Saint-Lô, un prêtre

non assermenté arrêté près de Bacqueville. « Comme il se sauvoit à travers champs, il fut, dit Horcholle, poursuivi comme un animal enragé ; et les infâmes qui le couroient eurent la cruauté de tirer sur luy à coups de fusil ; étant blessé, il tomba par terre. » Ils se saisirent alors de lui et l'emmenèrent, perdant son sang, à la prison de Saint-Lô, d'où on le transféra à l'Hôtel-Dieu. Ce prêtre s'appelait Dubusc, originaire de la paroisse de la Pommeraye, et avait été vicaire à Saint-Ouen-des-Champs, près de Pont-Audemer, alors au diocèse de Lisieux.

« Le 1er avril, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, dit notre journal, la force armée est venue investir la maison de Mme de Martainville, par les rues de Saint-Patrice et de la Truie ; on a fait perquisition dans tout le local, et trouvé un prêtre, non assermenté, sans aucun costume proscrit, seul dans une chambre, occupé à lire un livre indifférent. Ils ont arrêté cet ecclésiastique, nommé Desportes, et entraîné dans les prisons de Saint-Lô, au grand scandale du public. Cette affaire a été poursuivie avec tant de chaleur et d'activité, que ce malheureux prêtre n'a pas tardé à être condamné et a été envoyé à la déportation le 6 mai suivant. »

« 7 avril. — Aujourd'huy dimanche on a encore continué la recherche des prêtres. Un commissaire de police, avec ses satellites, est entré dans une maison rue du Grand-Maulévrier ; il n'y a point trouvé de prêtre, mais environ une vingtaine de personnes en prière, dans une chambre, vis-à-vis d'un autel. » — « Le même jour, lorsqu'on faisoit une perquisition dans une maison du faulbourg Saint-Sever, un prêtre s'en est évadé. Le commissaire et ses adjoints ont couru après lui, en criant : Au voleur ! au voleur ! Le public, croyant que c'en étoit effectivement un, l'a arrêté. Le commissaire arrivé s'en est saisy et l'a emmené en prison à Saint-Lô. Le peuple, ayant appris sur-le-champ que c'étoit un prêtre, a fort murmuré de ce qu'on l'avoit ainsi induit en erreur. »

14 avril. « Cejourd'huy dimanche, M. Quiénot, prêtre de Rouen, que l'on a tant cherché, a enfin été arrêté dans une maison, rue de la Cigogne ; on l'a emprisonné à Saint-Lô. »

9 juin, 7 juillet, 22 août, 25 août, 2 septembre, nouvelles perquisitions, suivies de plusieurs arrestations.

On le voit, les agents du Directoire suivaient à la lettre à Rouen ses odieuses instructions : « Entravez leurs mouvements, désolez leur patience, environnez-les de votre surveillance active, continuelle, infatigable, ne leur donnez pas de relâche. »

La révolution du 30 prairial (6 juillet 1799) n'avait fait que rendre plus hardie et plus furieuse l'action des Jacobins. Il en fut ainsi jusqu'au 18 brumaire (8 novembre 1799), qui allait changer la face des choses.

Gratien, dont la santé avait toujours été en s'affaiblissant depuis sa détention, s'était retiré pendant quelque temps au Pont-de-l'Arche, pour changer d'air et goûter un peu de repos ; mais ses forces l'abandonnant tout à fait, et sentant sa fin prochaine, il revint à Rouen, le 22 mai 1799. Par un caprice singulier, il ne voulut pas se faire transporter à son domicile de la rue de la Croix-de-Fer et logea à l'hôtel Vâtel, rue des Carmes. Il était tellement épuisé, qu'il fallut trois hommes pour le descendre de voiture. Les jours qui suivirent furent des jours de lente agonie. Il se résolut bientôt à abandonner l'hôtel Vâtel et demanda à mourir dans sa maison. On l'y transporta, non sans difficulté, et le 3 juin il y rendait l'âme, à huit heures du matin, dans la cinquante-deuxième année de son âge. Horcholle écrit à cette date : « On assure que le citoyen Gratien est mort malheureusement dans son aveuglement, et qu'il a exhorté les autres prêtres schismatiques à persévérer dans leurs opinions. »

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur la fin de cet intrus. Son inhumation eut lieu le 5 juin, dans la matinée, à la Cathédrale. Tous les prêtres constitutionnels de Rouen assistèrent en habits séculiers à la levée du corps. Arrivés à la Cathédrale, ils se sont revêtus de la soutane et du surplis, et, tenant un cierge à la main, ont procédé dans l'intérieur de l'église aux prières habituelles de la levée du corps. La Cathédrale était tendue de draperies noires. On n'avait pas voulu permettre à l'extérieur aucun signe de deuil. Le corps fut placé dans le chœur sur une estrade convenablement décorée et en-

tourée d'un brillant luminaire. On chanta trois Grand'Messes, en même temps qu'on célébrait des Messes basses dans les chapelles. L'office terminé, le clergé constitutionnel déposa les habits ecclésiastiques et accompagna le convoi funèbre au cimetière public de Saint-Gervais, où le corps fut inhumé. Du reste, nulle pompe extérieure, nulle démonstration officielle, et une suite assez restreinte.

Il convient d'ajouter que Gratien est mort très-pauvre. Sa succession, recueillie par ses neveux, se composa uniquement de la vente de son mobilier et de sa bibliothèque, laquelle s'éleva à 2,080 fr.

Le journal d'Horcholle ne mentionne, après le décès de Gratien, que des perquisitions suivies de quelques arrestations de prêtres. Parfois on donnait au public le spectacle du départ des prêtres pour la déportation. On les conduisait « dans des charrettes, liés comme des scélérats. » Les habitants les contemplaient avec respect et attendrissement. « Chacun s'empressoit, dit Horcholle, de soulager leur misère. »

M. de Duranville a bien voulu nous communiquer, à titre de souvenirs personnels, quelques notes qui se rattachent à la triste époque dont il est ici question. Nous les insérons telles qu'elles nous sont offertes, estimant qu'on ne doit rien négliger de ce qui peut éclairer la physionomie de ces temps désastreux et ajouter à l'honneur de nos glorieux persécutés.

Voici un fait, nous écrit M. de Duranville, qui pourrait bien se rattacher à la mort de l'abbé d'Anfernet de Bures. Il y avait, dans la première année de la Restauration, sur la paroisse Saint-Romain, un vieillard qui faisait une pénitence publique. Tous les septuagénaires qui ont fréquenté l'église Saint-Romain de 1816 à 1820 ou 21 doivent se le rappeler. C'était un nommé Delaunai, demeurant rue du Petit-Bouvreuil, maintenant rue Ernest Le Roy, à peu près à l'emplacement de l'hôtel Victoria. Pensant qu'un prêtre avait péri par suite d'une parole indiscrète que lui Delaunai aurait proférée, il avait fait vœu de renoncer à la parole, pour punir sa langue, et tellement, qu'il ne répondait à personne, pas même à sa femme, à moins que ce ne fût par signes; et encore je ne sais s'il se le permettait aisément. La voix du prêtre ne put jamais changer sa détermination, tant son imagination se trouvait frappée. On le voyait, chaque

matin, quelque temps qu'il fît, venir à la première Messe à Saint-Romain, vêtu en vrai mendiant, d'une vieille redingote, la barbe tombant sur son cou : sa position lui aurait permis de se vêtir autrement, comme les petits bourgeois. Ne sachant probablement pas lire, il effilait perpétuellement les grains d'un gros chapelet, toujours à genoux. Après la Messe, il allait faire une station devant chaque chapelle ; puis, en arrivant devant un grand tableau représentant le Sauveur en croix, il se couchait tout de son long à plat ventre pendant une minute. En entrant à l'église, il avait laissé ses gros sabots à la porte. Les dimanches, il se tenait auprès de la porte, je crois aussi toujours à genoux. Quand il y avait des processions de la Fête-Dieu, il les suivait, avec son même costume de mendiant, et gênait quelquefois les fidèles, parce que, à chaque bénédiction, il s'étendait à plat ventre.

Les paroissiens avaient une telle habitude de le voir, qu'ils ne faisaient plus attention à lui. Mais sa figure de pénitent, ses traits accentués, ses grands yeux, qu'il ne baissait jamais en priant, mais qu'il tournait avec une grande expression de tristesse tantôt vers l'autel, tantôt vers les fidèles placés auprès de lui, comme s'il eût réclamé le concours de leurs prières, lui donnaient quelque chose de très-remarquable ; on eût dit un des anciens pénitents de la Thébaïde. Je croirais volontiers qu'il ne communiait jamais, s'en regardant comme complétement indigne ; son mutisme volontaire devait l'éloigner de la confession. Il mourut vers 1821, 22 ou 23. Depuis trois ou quatre ans, il parlait un peu ; il serait possible que sa résolution n'eût été que pour une vingtaine d'années ; cela ne diffère pas beaucoup du temps écoulé depuis le martyre de l'abbé d'Anfernet.

Ce qui fait supposer qu'il s'agissait de ce dernier dans la prétendue indiscrétion de Delaunai, c'est que l'abbé d'Anfernet dit pendant quelque temps la Messe chez un jardinier nommé Frémont, dont le fils est mort maire du Mont-Saint-Aignan, il y a environ une douzaine d'années. La Messe se disait dans un bâtiment accessoire du jardin Frémont, bâtiment qui se voit encore à peu de distance du bal Le Blanc, à main droite, en venant du hameau des Cottes. Ce prêtre voulait toujours avoir une assistance ; le père Frémont lui faisant observer que cela pourrait éveiller des soupçons, et l'engageant à quelque prudence, il aima mieux changer de résidence, espérant que dans un autre lieu il pourrait avoir sans péril plus de fidèles ; il s'achemina vers Maromme ; on sait le reste.

Il existe à l'encoignure de la rue du Champ-des-Oiseaux et de la petite rue de l'Avalasse un groupe d'habitations auxquelles on a donné une forme plus ou moins artistique. Là, vivaient pendant la Révolution des fabricants, M. et Mme David, gens fort chrétiens, qui donnèrent asile à des prêtres, et chez lesquels on disait la Messe. Un abbé Ledoux, qui devint, sous la Restauration, curé d'Argenteuil, et mourut curé de l'Abbaye-aux-Bois, fut un de ceux qui reçurent l'hospitalité chez ces gens estimables.

On disait la Messe, et même on chantait l'Office, à demi-voix bien entendu, sur plusieurs points de la ville : l'abbé de Chevannes, qui devint secrétaire du cardinal Cambacérès, la disait dans la rue Porte-aux-Rats, et une personne qui demeurait rue des Champs-Maillets le fit avertir d'être un peu plus prudent ; car elle entendait de chez elle le chant. Cet abbé de Chevannes, parent d'un garde du corps qui tint une conduite honorable et courageuse lors de l'invasion du château de Versailles en 1789, n'étant pas connu pour prêtre, fut enrôlé dans la garde nationale, faisait son service ; il lui arrivait de confesser la nuit dans sa guérite.

Un commissaire de police nommé Dupuis, qui était chargé du quartier Saint-Nicaise, rendit beaucoup de services ; il faisait prévenir quand il devait faire une visite domiciliaire ; on m'a nommé quelqu'un de la rue de Flandre qu'il chargeait au besoin de ce message. Une ancienne religieuse, qui vivait dans ce quartier, avait la manie de garder son costume, et de se promener ainsi dans sa cour, ce qui éveillait l'attention des voisins ; Dupuis la fit prévenir de se montrer plus prudente, afin qu'il fût possible de ne pas donner suite à des dénonciations.

Ce serait une bonne chose que d'avoir la liste de toutes les maisons de Rouen où l'on a célébré les saints mystères pendant la Révolution. C'était souvent chez des gens d'une position peu aisée, qui éveillaient les soupçons moins que d'autres. Un jour, m'a-t-on dit, un homme et une femme rencontrent sur un banc du boulevard un individu paraissant inquiet sur ce qu'il va devenir ; il leur dit qu'il est prêtre, par conséquent proscrit, qu'il ne sait où trouver un asile. « Venez chez nous, lui disent-ils, nous n'avons que le toit et le pain de l'ouvrier ; mais nous les partagerons avec vous. » Le proscrit les suit, et le ciel a dû se charger de les indemniser au centuple.

Ces faits, et mille autres qu'on pourrait rapporter, donnent une juste idée des sentiments d'une grande partie de notre population, pendant la Révolution, et de la physionomie de notre ville à cette époque.

Gratien mort, le clergé schismatique s'occupa de lui donner un successeur. A cette époque, les vicaires épiscopaux avaient été remplacés par le Presbytère, réunion composée de tous les curés de Rouen, et qui administra l'Église constitutionnelle pendant la vacance du siége. Quatre mois s'écoulèrent avant qu'on pût procéder à l'élection d'un nouvel intrus. L'élection fut remise une fois encore au suffrage universel. Tous les électeurs faisant partie des assemblées primaires furent appelés à déposer leur vote dans l'église de leur paroisse, à l'issue de la Messe paroissiale, le dernier dimanche de septembre 1799.

On sait que la constitution de l'an III maintenait le droit de vote, dans les assemblées primaires, à tous les citoyens âgés de 21 ans, mais en exigeant d'eux, comme l'avait fait la constitution de 1791, une année de domicile et le paiement d'une contribution foncière ou personnelle quelconque.

Le nombre des votants pour l'élection d'un Évêque constitutionnel en 1799 fut, dans tout le diocèse, de 6,828. Si l'on se rappelle que l'application de cette loi avait donné en 1791 à la Seine-Inférieure près de 90,000 électeurs primaires, on sera convaincu du peu de crédit dont jouissait à cette époque auprès des populations l'Église constitutionnelle. Le dépouillement général des votes eut lieu à Rouen, en assemblée générale du clergé et du peuple, présidée par l'Évêque intrus d'Évreux, dans la grande sacristie de la Cathédrale, le samedi 14 octobre. Il donna les résultats suivants :

Leblanc-Beaulieu, 4,154 suffrages.

Périer, curé de Saint-Patrice de Rouen, président du Presbytère, 1,005.

Letellier, curé de Fécamp, 410.

Grégoire, évêque de Blois, 373.

Bride, curé de Bolbec, 372.

Divers, 514.

Aucun des candidats n'ayant réuni les deux tiers des suffrages exigés par les règlements de l'Église constitutionnelle, on renvoya l'élection au premier dimanche de l'Avent. Le Presbytère adressa en conséquence, le 18 novembre, une lettre-circulaire où il informait les électeurs que leurs suffrages ne devaient porter que sur les trois candidats qui avaient réuni le plus de suffrages : Leblanc-Beaulieu, Périer et Letellier. Le premier de ces candidats, chaudement appuyé par le Presbytère de Rouen et le Comité de Paris, fut élu, et fit connaître le 18 décembre son acceptation.

Jean-Claude Leblanc-Beaulieu, appelé par les suffrages des constitutionnels aux fonctions épiscopales, était né à Paris le 29 mai 1753. Il était entré tout jeune dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève (Génovéfains), et, après avoir en-

seigné la théologie dans diverses maisons de son ordre, avait été nommé en dernier lieu maître des novices, puis grand chantre à Sainte-Geneviève de Paris. Il avait prêté serment à la constitution civile du clergé et était devenu curé constitutionnel de Saint-Séverin de Paris. Il s'était fait remarquer, au fort de la Révolution, par son aversion pour les scandales que donnaient ses confrères dans le schisme, et son orthodoxie relative lui avait mérité les honneurs de la prison. Après la Terreur, il fut placé à la tête de la paroisse de Saint-Etienne du Mont, d'où les électeurs de Rouen le tirèrent pour l'élever à l'épiscopat.

Un journal du temps, la *Clef du Cabinet des Souverains*, imprimé à Paris, représentait le nouvel élu comme un homme « bon, doux, vertueux, bienfaisant. »

Nous verrons plus tard comment cet Évêque expia la faute de son intrusion et donna les preuves les plus édifiantes de la sincérité de sa conversion. Il nous faut malheureusement raconter pour le moment ses actes schismatiques en tant qu'ils se lient à l'histoire de notre Cathédrale.

Après avoir été installé dans notre Métropole avec la solennité que pouvaient comporter les ressources de son clergé et de ses adhérents, il s'empressa de se mettre en relation avec son prétendu diocèse.

Sa première lettre pastorale à l'occasion de son installation et du Carême est datée du 10 février 1800 (21 pluviôse an VIII). Elle est longue et n'offre de remarquable que ce passage : « Nous nous sommes laissé élever aux places que leur retraite (des prêtres insermentés) laissait vacantes, en protestant de notre disposition à les leur rendre de grand cœur quand les obstacles qui s'opposaient à ce qu'ils en continuassent l'exercice seraient levés, et leur permettraient de les reprendre. Qu'aujourd'hui le gouvernement, dont nous nous interdisons de sonder ou de prévoir les intentions, les autorise à y rentrer et à reprendre l'exercice des fonctions qui y sont attachées, revenez, leur dirons-nous, et nous vous remettrons, pour le bien de la paix, ces places dont nous avons été mis en possession... »

C'était la première fois que l'Église constitutionnelle faisait en-

tendre un langage aussi formel. Elle sentait le terrain lui manquer sous les pieds et se ménageait une ressource suprême.

Cependant, depuis le 18 brumaire, la situation s'était bien améliorée pour les catholiques. Les décrets de persécution édictés par les gouvernements précédents furent rapportés; le sol de la patrie demeura ouvert aux prêtres exilés, l'exercice du culte fut déclaré libre. On n'exigea à la constitution de l'an VIII qu'une simple promesse de fidélité. Ce fut pour les prêtres du diocèse encore cachés, ou retenus à l'étranger, le signal de la résurrection. Un bon nombre s'arrêtèrent à Rouen, tandis que les autres reprenaient le chemin de leurs anciennes paroisses.

MM. Papillaut et Malleux, qui n'avaient cessé pendant la tourmente de diriger, sous les noms de Mesnard et de Roussel, l'apostolat clandestin, et qui avaient pu échapper, par un bonheur merveilleux, à toutes les recherches de la police, reprirent ouvertement le titre de vicaires généraux du Cardinal de la Rochefoucauld, et rallièrent autour d'eux les prêtres et les fidèles orthodoxes. Ils n'avaient pas encore, il est vrai, d'églises ni de chapelles publiques à leur disposition; mais les oratoires domestiques s'ouvraient en tous lieux et des Messes en grand nombre se célébraient dans les différents quartiers de la ville. L'année 1800 se passa dans cet état un peu confus et anormal, lorsque la mort du vénérable Cardinal de la Rochefoucauld, arrivée à Münster le 23 septembre 1800, vint affliger tous les cœurs catholiques et compliquer singulièrement la situation.

Cette nouvelle trouva les prêtres constitutionnels réunis en « concile » à Rouen. Comme ce prétendu concile s'accomplit dans notre église métropolitaine, il convient d'en présenter l'historique sommaire.

Les membres du Concile de l'Église constitutionnelle des côtes de la Manche, convoqué à Rouen, étaient :

L'évêque métropolitain de Rouen, Leblanc-Beaulieu,

François Bécherel, évêque de Coutances (ancien curé de Saint-Loup, au diocèse d'Avranches),

Jacques-André-Simon Lefessier, évêque de Séez (ancien curé de Bérus, au diocèse du Mans),

Matthieu Asselin, évêque de Saint-Omer (ancien curé du Saint-Sépulcre à Saint-Omer),

Charles-Robert Lamy, évêque d'Evreux (ancien curé de Saint-Clair-d'Arcy),

Louis-Charles Bisson, évêque de Bayeux,

Nicolas Godquin, curé de Saint-Sever de Rouen, porteur de la procuration de l'Evêque d'Amiens, empêché par la maladie; Eléonore Desbois, ancien curé de Saint-André des Arts de Paris; Antoine Debully, vicaire épiscopal et archidiacre, député du diocèse de Rouen,

Jacques-Nicolas Dubusc, curé du Pont-de-l'Arche, député du diocèse d'Evreux et promoteur de la Métropole,

Michel Moulland, ancien curé de Saint-Martin de Bayeux, vicaire épiscopal et député du diocèse,

Charles Sourcis, curé d'Alençon, député du diocèse de Séez,

Jean Desquesnes, curé de Cherbourg, député du diocèse de Coutances,

François Rogeau, curé d'Esquesnes, député du diocèse d'Amiens,

Basile Lansel, desservant de Saint-Liévin, député du diocèse de Saint-Omer.

M. Langlois, curé de Saint-Nicaise de Rouen, a été adjoint comme vice-promoteur de la Métropole.

Le dimanche 5 octobre 1800 (15 vendémiaire an IX), ces Evêques et les députés de ces Eglises, après s'être réunis dans la grande sacristie de la Cathédrale, se rendirent processionnellement au chœur, où l'office fut célébré pontificalement par Leblanc-Beaulieu. On était convenu de se conformer au cérémonial des conciles de Rouen indiqué dans l'ouvrage de dom Bessin. On fit donc, après la Messe, la profession de foi selon la formule rédigée par le Concile de Trente, après avoir toutefois observé que certaines expressions employées dans ladite formule ne devaient être entendues que dans un sens conforme aux libertés gallicanes. Une députation de trois membres,

présidée par Leblanc-Beaulieu, s'était rendue la veille chez M. l'abbé Papillaut, vicaire général de Mgr le Cardinal de la Rochefoucauld, pour l'inviter à se rendre au concile, afin de conférer en commun sur les moyens de rétablir la paix dans l'Eglise. M. Papillaut avait décliné, comme on le conçoit, cette invitation, en faisant remarquer aux délégués que leur prétendu concile n'avait ni légitimité, ni mission, ni autorité; que c'était à eux de se soumettre à l'autorité de l'Eglise, à rétracter leurs erreurs et leur schisme, à rentrer en grâce et en communion avec le Siége apostolique, après avoir au préalable abandonné des siéges qu'ils avaient usurpés. Leblanc-Beaulieu rendit compte « au Concile » de sa démarche et renouvela ses protestations de paix et de charité. On célébra l'après-midi l'office des Vêpres, et « l'Evêque métropolitain » fit un discours de circonstance, « écouté avec un religieux silence par un nombreux concours de fidèles réunis dans l'église cathédrale, » disent les actes de cette assemblée.

La seconde journée s'ouvrit par un service solennel célébré par « l'Evêque de Coutances » pour le repos de l'âme de Gratien. Les « Pères » se livrèrent ensuite dans les congrégations particulières à leurs travaux, continués le mardi, le mercredi et le jeudi matin.

La deuxième session publique eut lieu le jeudi soir à six heures. Après le chant du Ps. *Qui confidunt in Domino*, pendant lequel les membres se placèrent dans la nef, « au milieu d'un grand concours de fidèles, réunis pour entendre les résultats des travaux du Concile, » Leblanc-Beaulieu ouvrit la session par quelques réflexions empruntées au psaume qu'on venait de chanter. Un des secrétaires donna lecture de la Déclaration sur la foi, puis le « Concile » retourna au chœur en chantant le Ps. *Ecce quàm bonum*, et la cérémonie se termina par l'adoration du très-saint Sacrement et la bénédiction.

Vendredi, séances particulières.

Samedi, à l'ouverture de la séance, « le Rév. métropolitain annonce que la nouvelle répandue de la mort du Rév. la Rochefoucauld, cardinal et ancien archevêque de Rouen, est confirmée, et il pro-

pose en conséquence de réciter le Ps. *De profundis.* » Le Concile arrête ensuite qu'il célébrera lundi prochain un service solennel pour le repos de l'âme du Prélat décédé.

La troisième session publique s'accomplit, comme la précédente, dans la nef. On y lut les « décrets » élaborés les jours précédents, puis Leblanc-Beaulieu invita spécialement « les fidèles à payer leur tribut de reconnaissance à la mémoire de feu le révérendissime de la Rochefoucauld, cardinal, ancien archevêque de Rouen, et nouvellement décédé, » et annonça le service du lundi.

Parmi les décrets de ce « Concile, » on remarquera, au point de vue de l'intérêt historique qu'ils peuvent présenter, les suivants : Le Concile s'oppose au changement de l'idiome latin dans les offices et à l'introduction de la langue vulgaire dans la liturgie. — Le Concile exprime le désir que tous les diocèses de France adoptent, au moins insensiblement, la même liturgie et les mêmes livres élémentaires de l'instruction chrétienne.

Il constate la fidélité invariable des prêtres et des fidèles catholiques en faisant cet aveu : « Considérant que toutes les démarches qui ont été faites auprès de nos frères dissidents, dans tous les diocèses de cette Métropole, pour parvenir à la paix, ont été infructueuses, et qu'ils paraissent partout s'être concertés pour refuser toutes conférences publiques ou particulières, le Concile déclare à l'Eglise que tous les moyens de conciliation ont été employés, etc. »

Tout le venin de cette assemblée est dans l'article 6, qui explique bien des choses, et notamment l'aversion que les constitutionnels inspiraient, malgré leurs vaines et pompeuses déclamations, aux catholiques.

Art. 6. « Le Concile déclare contraires à la tranquillité publique, *subversives de l'ordre social*, scandaleuses, inconséquentes, et même surtout parjures, les rétractations des serments ou des promesses exigés par les loix. »

Ainsi, les constitutionnels entendaient bien ne rien renier du passé révolutionnaire, des serments qu'ils avaient faits, non-seulement du serment à la constitution civile, mais du serment de haine

à la royauté, si souvent renouvelé dans le cours de la Révolution, ni des autres imposés par le Directoire ; ils déclaraient la rétractation de ces serments subversive de l'ordre social nouveau, c'est-à-dire de la Révolution.

Il y aurait ici de longues réflexions à faire sur l'origine, les tendances et l'histoire de l'Eglise constitutionnelle envisagée à ce point de vue, trop peu connu, trop peu mis en lumière. L'Eglise constitutionnelle était une des branches de l'arbre révolutionnaire ; elle fut enfantée, aidée, maintenue par les révolutionnaires. Les clubs la prirent dès sa naissance sous leur protection. Or, qu'était-ce que les clubs ou sociétés populaires à leur origine ? Horcholle nous le dit dans son journal intime avec autant d'assurance, du fond de sa retraite et de sa province, que l'abbé Barruel dans ses livres.

« Depuis le commencement de la Révolution, écrit Horcholle, il s'est formé des sociétés particulières composées de *francs-maçons*. A Rouen (comme partout ailleurs), les membres de ces clubs se sont arrogé une si grande autorité, qu'ils faisoient remplir les places par les gens qui leur étoient dévoués, *dans tous les corps*, militaires, de justice et d'administration; ils sont parvenus à composer les comités de surveillance, de sûreté et autres, du plus grand nombre de leurs membres. »

Barruel a prouvé jusqu'à l'évidence, en citant des noms et des faits, que le club des Jacobins à Paris fut composé de l'élite des membres des principales loges maçonniques de la capitale. Mirabeau avait exposé en 1782, à Berlin et à Brunswick, dans les réunions des loges, tous les plans de la Révolution. Le duc d'Orléans était grand maître du Grand-Orient de France, et était initié aux principaux secrets. Le Grand-Orient ne comptait pas moins en 1787 de 282 villes en France ayant chacune des loges régulières sous les ordres de ce grand maître. Dans Paris seulement on en comptait 81. Il y en avait 16 à Lyon, 7 à Bordeaux, 10 à Montpellier, 10 à Toulouse, et ainsi dans toutes les villes. A Rouen, il y avait l'*Ardente Amitié*, fondée en 1765; la *Parfaite Egalité*, fondée en 1785; diverses autres loges dont la date de fondation ne nous est pas

connue : les *Bons Amis*, la *Céleste Amitié*, la *Paix Ecossaise*, la *Parfaite Union*, la *Fidélité*, *Saint-Jean de la Parfaite Harmonie*, la *Parfaite Harmonie*. La loge des *Arts Réunis* ne fut établie qu'en 1807. Chaque loge avait son monde spécial. Celle *de la Candeur* à Paris se composait de nobles; celle des *Neuf Sœurs*, des philosophes. On y voyait Brissot, Garat, Bailly, Camille Desmoulins, Danton, Péthion, Rabaud Saint-Etienne, et bien d'autres qui devaient jouer un rôle prépondérant dans la Révolution. Sieyès, qui donna le signal de la Révolution, s'était composé une loge au Palais-Royal, appelée le club des Vingt-Deux : c'étaient les élus des élus. Mirabeau n'eut qu'à choisir dans les diverses loges la crème des initiés pour composer son club Breton, qui devait devenir bientôt le principal appoint du club des Jacobins. Condorcet, Brissot, Bailly, Garat, Cérutti, Mercier, Rabaud, Cara, Gorsas, Dupin, Dupont, Lalande, y coudoyaient le duc d'Orléans, La Fayette, Charles Lameth, Sieyès, Talleyrand, Chabot, Dom Gerle, Fauchet, de Montesquiou, de Latouche, tous les transfuges de la noblesse et du clergé.

Plus tard, lorsque la Révolution passa des mains des habiles dans celles des violents, le club des Jacobins se modifia et se recruta de tous les initiés venus des provinces, et, pendant la Terreur, dans les bas-fonds de la société; mais à son origine et dans son principe il fut formé par la franc-maçonnerie. Ainsi dans toutes les grandes villes. Barruel disait, pièces en main, à l'époque : « Ce n'est point par hasard qu'à Paris, comme dans *les provinces*, tous les clubs jacobins se composent en général des adeptes Rose-Croix ou chevaliers du Temple, chevaliers du Soleil ou Kadosch. Leur liste est publiée; elle renferme, à elle seule, toutes les listes des adeptes dispersés jusque-là dans leurs loges. »

Or, c'est principalement aux loges et aux clubs qui en furent formés que l'Eglise constitutionnelle dut son existence et sa vitalité. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, lors du Concordat, elle prit une attitude si fière et si assurée. Elle savait bien qu'elle compterait pour quelque chose, toute dépourvue qu'elle était de fidèles, au jour des négociations définitives. Il y a là tout un côté de l'histoire qui n'a pas

été suffisamment mis en lumière. Le « Concile de Rouen » dont nous nous occupons allait dans sa lettre au Pape jusqu'à le menacer : « Appréhendez, Très-Saint Père, de reconnaître trop tard l'erreur dans laquelle l'ennemi du bien cherche à vous faire tomber. Si l'on réussit à vous persuader de continuer à tenir, à notre égard, une semblable conduite, il est difficile de prévoir les maux qu'elle peut occasionner encore. »

Qui rendait ces Evêques schismatiques si hardis contre le Souverain Pontife? On peut croire qu'ils étaient soutenus par la franc-maçonnerie, qui avait, alors comme toujours, la main partout. M. Picot, si bien renseigné, nous dit dans ses *Mémoires* (1) que « Fouché, ministre de la police, protégeait les constitutionnels. » Or, Fouché était un des principaux dignitaires du Grand-Orient de France. Cela contribuerait à expliquer comment, sur les soixante siéges établis par le Concordat, les constitutionnels parvinrent à en obtenir douze, c'est-à-dire le cinquième; comment on maintint dans les fonctions ecclésiastiques, dans les cures et même dans les nouveaux Chapitres, un si grand nombre de prêtres constitutionnels. Le « Concile de Rouen » donnait encore satisfaction à l'un des points les plus vivement réclamés par les loges au XVIII[e] siècle. Il disait dans ses décrets : « Il ne faut pas confondre le mariage avec le sacrement de mariage.... L'union conjugale est l'effet d'un contrat donné et reçu suivant les lois ; c'est à la puissance civile qu'il appartient de régler les conditions et les formes nécessaires pour la validité des contrats. » Aussi ils acceptaient et proclamaient la doctrine que « la validité du mariage est indépendante de la bénédiction nuptiale. »

Ce point et d'autres que nous n'avons pas à examiner ici établissent que l'Eglise constitutionnelle était un des produits de la Révolution, et qu'elle était sûre de son appui dans sa résistance à l'Eglise catholique.

La quatrième session publique eut lieu le lendemain dimanche

(1) Tome VII, p. 310.



12 octobre. Le « Métropolitain » célébra pontificalement la Messe, puis « les Pères » se rendirent dans la nef. « L'Evêque de Séez, » Lefessier, personnage assez singulier, fit un discours, suivi de la lecture des « décrets. » Leblanc-Beaulieu, qui se multipliait, prit à son tour la parole, et annonça que l'assemblée allait clôturer ses travaux par les acclamations rédigées par les Pères. Ces acclamations, « à l'Eglise universelle, à notre Saint-Père le Pape Pie VII, à nos frères dissidents, aux persécuteurs de l'Eglise, à nos frères morts pour la défense de la religion et de la patrie, aux Pères du Concile métropolitain, au futur Concile national, au digne chef de la Métropole, à l'Eglise de Rouen, aux administrateurs temporels de l'église métropolitaine, à la République, au premier Consul, aux défenseurs de la patrie, aux autorités constituées de la ville de Rouen, aux habitants de Rouen, à toutes les nations de la terre, au Roi des siècles, immortel, invisible, à Dieu, » ne manquaient ni de piété ni de poésie. Les constitutionnels avaient voulu entourer cette clôture de leur Concile de toute la solennité possible. Les six Evêques en habits pontificaux, les huit délégués en chape, le Presbytère de Rouen, le ban et l'arrière-ban du clergé dissident convoqué pour la circonstance, formaient un ensemble assez imposant. La nouveauté du spectacle avait attiré la foule dans notre vieille basilique, désaccoutumée depuis dix ans d'une pareille affluence. Toutefois il ne faudrait pas prendre à la lettre la description enthousiaste des actes du Concile, lorsqu'elle nous assure que « l'émotion la plus vive était dans tous les cœurs et se montrait peinte sur tous les visages. » La curiosité, bien plus que la sympathie, avait attiré le nombreux concours de peuple dont se glorifie le rédacteur des actes. La vérité, attestée par tous les documents contemporains, est que l'Eglise constitutionnelle n'avait, dans Rouen et dans le diocèse, et n'avait jamais eu qu'un nombre très-restreint d'adhérents. La grande majorité des fidèles était restée soumise de cœur et d'actes à l'Eglise catholique.

On ne s'étonnera pas de l'activité déployée à cette époque par les constitutionnels et leurs Evêques, qui saisissaient toutes les occa-

sions pour faire montre de vitalité, quand on se rappellera que des négociations en vue d'un Concordat étaient déjà entamées entre le Saint-Siége et le premier Consul. Le Pape Pie VII avait même informé les Evêques légitimes de France, par un bref du 13 septembre 1800, des ouvertures qui lui avaient été faites, en leur demandant le secours de leurs prières pour parvenir à une prompte conclusion.

Les constitutionnels sentaient qu'il fallait se hâter; aussi avaient-ils recours à tous les moyens pour se ménager l'avenir. Leblanc-Beaulieu fit preuve d'une activité prévoyante autant qu'infatigable. Il multiplie ses lettres et ses visites, célèbre les victoires et le génie du premier Consul, organise sur de nouvelles bases l'administration diocésaine et son diocèse tout entier. On lira en particulier comme expression de ses sentiments la Pastorale adressée le 22 juin 1800 à l'occasion des victoires de l'armée d'Italie. Il y ordonne qu'un *Te Deum* sera chanté, le jour même, dans l'église cathédrale, à sept heures du soir, et annonce qu'il y officiera pontificalement. Cet acte est contresigné par Debully, vicaire épiscopal, secrétaire. Les précédents étaient contresignés par M. Godquin, curé de Saint-Sever, secrétaire du Presbytère; ce qui prouve que l'Evêque en était revenu aux vicaires épiscopaux.

Le 30 octobre 1800 (8 brumaire an IX), Leblanc-Beaulieu adresse à son clergé une lettre circulaire sur sa visite diocésaine et le Concile métropolitain, sur la mort du Cardinal de la Rochefoucauld et le rappel des prêtres déportés. Il y parle ainsi du vénérable Cardinal de la Rochefoucauld:

« Les nouvelles publiques nous ont appris la mort du révérendissime Cardinal de la Rochefoucauld; ce Prélat respectable, dont la mémoire sera toujours chère à ce diocèse, quelle que soit l'opinion publique de ceux qu'il y a laissés. Vous verrez dans les actes du Concile que nous nous sommes fait un devoir d'offrir à Dieu nos prières, et la victime sainte, pour le repos de son âme. De votre côté, très-chers et respectables coopérateurs, ne lui paierez-vous pas le même tribut? Vous le prescrire serait vous faire injure. »

Le 29 décembre 1800, nouvelle lettre pastorale ordonnant un *Te Deum* en action de grâces de l'heureuse conservation du premier Consul (lors de l'attentat dit de la machine infernale). Ce *Te Deum* fut chanté solennellement dans la Cathédrale, par l'Evêque et son clergé, le 1[er] janvier 1801.

Il avait organisé son diocèse en 26 archiprêtrés : Rouen, Franqueville, Elbeuf, Canteleu, Caudebec, Yvetot, Bolbec, le Havre, Fécamp, Cany, Doudeville, Bacqueville, Veules, Dieppe, Eu, Envermeu, Foucarmont, Saint-Saens, Neufchâtel, Aumale, Gaillefontaine, Gournay, Ry, Buchy, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Jean-du-Cardonnay. Presque tous les archiprêtres avaient un substitut, et, selon l'usage ancien, l'archiprêtre était pris parmi les curés du territoire, sans égard au chef-lieu. Quatre cents paroisses, ou à peu près, étaient ainsi comprises dans les listes de l'Eglise constitutionnelle. Il s'en fallait de beaucoup qu'elles appartinssent en réalité au schisme. Dans un grand nombre de paroisses, le curé intrus ne pouvait réunir autour de lui que douze à quinze fidèles. Les anciens curés officiaient après eux dans l'église, remplie alors de la majorité de la population.

Un pareil état de choses était intolérable, et tout le monde appelait une solution. Pendant que les constitutionnels achevaient leur organisation, les catholiques allaient traverser, par suite de la mort du Cardinal de la Rochefoucald, une crise des plus redoutables, dont il importe de donner une juste idée.

L'épisode qui marqua les derniers jours de notre histoire religieuse pendant la Révolution, et que nous avons à raconter en ce moment, est complexe et délicat. Nous l'exposerons avec l'impartialité requise de tout écrivain consciencieux. Les catholiques, jusque-là si tendrement et si étroitement unis pendant toute la durée de la Révolution, se divisèrent, après la mort du vénérable Cardinal de la Rochefoucauld, en deux groupes également ardents dans leurs convictions, mais inégaux en nombre et en importance. Hâtons-nous de dire qu'il ne s'agissait pas d'une question de doctrine, mais d'une question de conduite et de personnes. La question de conduite était

celle-ci : Devait-on faire au gouvernement la promesse de fidélité exigée des ministres du culte? La question de personnes : Devait-on reconnaître l'autorité du Chapitre, ou celle de Mgr d'Argentré, évêque de Séez, qui prétendait, comme le plus ancien Evêque suffragant, au gouvernement du diocèse pendant la vacance du siége? Ces deux questions avaient entre elles une connexité, non de droit, mais de fait, Mgr d'Argentré s'étant prononcé contre la promesse, le Chapitre pour la promesse.

Cette controverse a fait couler des flots d'encre; elle a passionné autrefois les esprits, elle n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Il convient donc de la résumer aussi brièvement que possible. Le droit canonique attribue, comme on sait, après la mort de l'Evêque, l'administration du diocèse au Chapitre. Le Chapitre doit se réunir et nommer dans les huit jours qui suivent la mort de l'Evêque un vicaire capitulaire, ou, selon l'ancien usage en France, plusieurs vicaires capitulaires, lesquels administrent en son nom le diocèse. Les canonistes ajoutent de plus que l'assemblée du Chapitre, pour faire une élection valide, doit se composer des deux tiers de ses membres. Mais ne l'oublions pas, la loi qui indique les grandes lignes laisse à l'interprétation doctrinale le soin de fixer les détails de la jurisprudence et de mitiger la rigueur absolue de la lettre. Ainsi, il y a des cas où les canonistes admettent le Chapitre à *purger sa demeure*, après les huit jours écoulés; et, quant au nombre des capitulants, il peut arriver qu'une infime minorité soit légitimement investie des droits de la majorité. On voit donc que des choses très-claires en spéculation peuvent donner lieu, dans l'espèce, à des appréciations opposées et parfois également probables.

Le Chapitre de Rouen ne put satisfaire aux deux conditions de droit strict. La mort du Cardinal, arrivée à Münster le 23 septembre 1800, ne fut connue à Rouen que le 5 octobre. Les chanoines présents à Rouen ne s'assemblèrent et ne firent leur élection que le 18 octobre, c'est-à-dire cinq jours après la date de rigueur. Quant à leur nombre, on en comptait à peine dix sur les quarante-huit présumés encore vivants. Sept chanoines étaient morts pendant la Révo-

lution, dont un sur l'échafaud à Paris, trois sur les pontons, deux en prison à Rouen. La plupart erraient dans les pays étrangers : huit paraissent n'en être jamais revenus. Dans ces conditions, il était impossible de songer à une convocation régulière. Les chanoines présents à Rouen le 18 octobre 1800 et réunis en assemblée étaient MM. de Boisville, Rondel, de Gouyon, de Saint-Gervais et Papillaut, seuls désignés nommément, et selon M. l'abbé Langlois, « un très-petit nombre d'autres, » qu'il ne nomme pas. Nous croyons qu'il faut joindre aux noms précités : MM. de Bonissent, Manoury et Baroche, présents alors à Rouen, d'après les notes manuscrites de M. de Boisville; ce qui formerait le « très-petit nombre » dont parle M. l'abbé Langlois, et qui ne put dépasser le chiffre de dix.

Les chanoines réunis crurent devoir, en raison des circonstances exceptionnelles où ils se trouvaient, procéder à l'élection de vicaires capitulaires et nommèrent MM. de Saint-Gervais, Papillaut et Malleux. Ce dernier ne faisait pas partie du Chapitre, mais il avait été investi pendant la Révolution des pleins pouvoirs du Cardinal, et il avait rendu de tels services, qu'il justifiait, à tous égards, ce choix honorable. Le jour même de l'élection, les chanoines capitulants adressèrent un Mandement, sous ce titre : *L'Eglise métropolitaine de Rouen à tous les fidèles du Diocèse*, où se trahissaient leurs scrupules et les raisons majeures qui les avaient levés.

« Nous avons senti un moment, disent-ils, s'ébranler notre courage ; un moment, nous avons été tentés d'abandonner un soin que l'Eglise nous a confié par ses saints canons, de remettre à des mains étrangères une administration qui nous fut dévolue de tout temps ; d'abdiquer un droit incontestable, soutenu d'une antique possession ; enfin, de renoncer à un devoir d'autant plus indispensable et sacré, que l'exercice en est plus important pour vous, et peut-être plus dangereux pour nous-mêmes. La miséricorde divine nous a secourus dans cette lutte pénible ; pleins de l'espoir toujours consolant de faire quelque bien, ou d'éviter de grands maux, nous nous sommes sentis animés d'une vertu nouvelle, d'une force inattendue.... Dieu nous est témoin que, sans le concours de tant de considérations aussi

fortes et de tant de motifs aussi pressants, nous n'eussions jamais revendiqué l'onéreuse prérogative d'une fonction si redoutable. »

Donc c'est pour éviter de plus grands maux et en présence d'une situation extraordinaire que les chanoines, considérant sans doute que le salut du peuple est la suprême loi, procédèrent, malgré leur petit nombre et en dehors des délais voulus, à la nomination des vicaires capitulaires. Grand fut leur étonnement lorsqu'ils apprirent que Mgr d'Argentré, évêque de Séez, réfugié à Münster, prenait en main l'administration du diocèse de Rouen, et nommait, pour le représenter à Rouen, avec le titre et les pouvoirs de vicaire général, l'abbé François-Clément Dubois, si tristement fameux depuis sous le nom d'abbé Clément.

Mgr d'Argentré s'appuyait d'un bref du Pape Pie VI, en date du 26 septembre 1791, renouvelé d'année en année jusqu'au 10 décembre 1795, où il fut prorogé indéfiniment, dans lequel le Pape décidait, conformément au Concile de Trente, que dans le cas où le Chapitre ne pourrait élire canoniquement un vicaire capitulaire, l'Archevêque serait chargé d'administrer les Eglises vacantes de sa province; et si le métropolitain venait à mourir, le plus ancien de ses suffragants serait investi des mêmes pouvoirs.

Mgr d'Argentré était, à cette époque, le plus ancien suffragant.

Ce bref du Pape n'était pas resté, dans le cours de la Révolution, à l'état de lettre morte. C'était au nom de ce bref que le Cardinal de la Rochefoucauld avait pris possession de l'administration du diocèse de Coutances, après la mort de l'Evêque, Mgr de Talaru, arrivée à Londres le 20 mars 1798. Le Cardinal en avait averti Pie VI, qui lui avait adressé, le 5 janvier 1799, un bref qui confirmait tous ses pouvoirs. Mgr d'Argentré, vivant à côté du Cardinal à Münster, avait été mis au courant de ce fait.

Il y avait donc à Rouen deux sources de juridiction : celle des vicaires capitulaires, celle de Mgr d'Argentré. On comprend ce qu'un tel conflit devait amener de trouble dans les esprits, de division au sein du clergé et des fidèles. Joint aux dissensions produites par la question de la promesse de fidélité, licite aux yeux des vicaires capi-

tulaires, illicite dans l'opinion de Mgr d'Argentré, ce débat avait troublé profondément la paix au sein des catholiques. La plus grande partie du clergé s'était rangée sous l'obédience des vicaires capitulaires ; mais un certain nombre de prêtres, ceux surtout qui avaient le plus souffert pendant la Révolution, bon nombre d'anciennes religieuses et des fidèles des plus fervents, avaient embrassé le parti de Mgr d'Argentré et des *antifidélistes* (c'est-à-dire des opposants à la promesse de fidélité).

M. de Boisville a constaté dans son journal cette situation. Il écrit à la date du 11 janvier 1801 :

« Le Mandement du Chapitre paraît et est lu dans beaucoup de chapelles. Grande résistance en beaucoup d'autres. »

Les vicaires capitulaires comparent eux-mêmes l'agitation produite dans le diocèse par ces dissensions « au bruit tumultueux d'une mer violemment agitée. »

L'exposé des faits qui précèdent, combiné avec le droit strict et les interprétations des canonistes, peut faire comprendre comment de doctes et consciencieux écrivains ont envisagé les mêmes choses à des points de vue tout différents. Pendant que l'abbé Langlois a justifié complétement les chanoines, il en a été jugé tout différemment par le vénérable chanoine de Séez, M. H. M., dans son travail récent sur le diocèse de Séez pendant la Révolution. Mais ce dernier a négligé un élément très-important dans la question, comme il a ignoré la solution définitive donnée par le Saint-Siége. Cet élément, le voici :

Les vicaires capitulaires de Rouen étaient trop versés dans la science du droit canon pour méconnaître ce que leur élection avait d'insolite, et si l'on veut, d'irrégulier, en temps ordinaire. Aussi avaient-ils pris le seul parti légitime : ils s'étaient adressées tout d'abord au Saint-Siége, auquel Mgr d'Argentré en avait, lui aussi, référé.

Les vicaires généraux adressèrent, le 16 juin 1801, au clergé du diocèse une lettre relative au renouvellement des pouvoirs. Elle se terminait par ce touchant et fraternel appel à la concorde :

« O vous, nos très-chers Frères, vous, les compagnons de notre exil, de nos fers, de nos souffrances, nous vous en conjurons, au nom de cette noble prérogative, de ce titre glorieux qui nous est commun, au nom de ces chaînes que nous avons tous portées ensemble, ne nous lassons pas dans le bien ; loin de nous séparer, soyons désormais plus étroitement unis, et n'oublions pas que, plus que jamais, nous avons tous besoin d'un parfait accord, d'une union constante, de toute notre vertu.

« Au retour d'un long exil, rendus déjà pour la plupart à nos augustes fonctions, l'unique objet qui doit nous occuper aujourd'hui, c'est le soin de rebâtir Jérusalem, et de repousser les attaques perfides de l'infidèle et jalouse Samarie. Mais si, loin de diriger contre elle nos efforts, nous tournons nos armes contre nous, que va devenir le temple du Seigneur? Hélas ! et qu'allons-nous devenir nous-mêmes ?

« Réunissons-nous donc, faisons à la religion les sacrifices qu'elle attend de nous. Ne faisons pas triompher les ennemis du nom de Jésus-Christ ; ne mettons pas entre leurs mains des armes dont ils se serviraient avantageusement contre nous.

« Donné à Rouen, ce 16 juin.

« SAINT-GERVAIS, *doyen et vicaire général ;* PAPILLAUT, *vicaire général ;* MALLEUX, *vicaire général.* »

La lettre circulaire des vicaires généraux capitulaires avait un post-scriptum où on lisait :

« Les vicaires capitulaires de Rouen sont l'administrateur AVOUÉ ET RECONNU PAR LE PAPE. Il leur a fait faire des félicitations par des ecclésiastiques qui ont été à Rome, munis de certificats signés d'eux ; *tous les jours il leur expédie des dispenses* ; et M. l'Evêque de Séez, comment est-il vu en cour de Rome? Depuis près de six mois, il en attend une réponse. Ces faits, je les garantis vrais, et sur toute ma responsabilité.

« Signé : MALLEUX, *vicaire général.* »

Or, pour qui connaît parmi nous la réputation de doctrine et de

vertu qu'a laissée le vénérable M. Malleux, sa parole est à l'abri du moindre soupçon.

Mais voici que le 15 juillet, un mois après la lettre de M. Malleux, paraît un Mandement de Mgr d'Argentré, qui modifie singulièrement la situation. Ce Mandement reproduisait un Indult adressé par le Saint-Siége à Mgr l'Evêque de Séez, qu'il importe de faire connaître :

« Notre très-saint Père Pie VII, par la divine Providence, Souverain Pontife, de l'avis de la Congrégation des Cardinaux préposée aux affaires ecclésiastiques, vu l'état de viduité où se trouvent l'Eglise métropolitaine de Rouen et les autres Églises épiscopales de la province ecclésiastique de Normandie, qui sont privées de leur pasteur, a accordé à l'Evêque de Séez tous les pouvoirs nécessaires et convenables pour l'administration spirituelle et immédiate de toutes les susdites Eglises *dans lesquelles il n'y aura point de vicaires capitulaires élus conformément aux décrets du Concile de Trente*, *et pourvus des qualités requises par ces mêmes décrets pour exercer ces fonctions*. En outre, Sa Sainteté a communiqué au même Evêque de Séez, pour l'administration spirituelle et immédiate des susdites Eglises, tous les pouvoirs que Pie VI, d'heureuse mémoire, a accordés aux Archevêques et Evêques de France, par ses lettres apostoliques du 19 mars et du 13 juin 1792.

« *Signé :* MICHEL DI PIETRO, *Patriarche de Jérusalem*,
secrétaire de la Congrégation. »

Cet Indult était daté de Rome, le 1er juin 1801. Il prouve que Mgr de Séez était vu en cour de Rome comme il méritait de l'être, c'est-à-dire comme un très-pieux et très-digne Prélat, investi de la confiance du Saint-Siége.

On discuta à Rouen sur le paragraphe souligné, et on prétendit qu'il y avait à Rouen des vicaires capitulaires élus conformément aux décrets du Concile de Trente. Là, en effet, était toute la question. Mais il faut convenir qu'elle pouvait alors paraître douteuse en faveur du droit des chanoines, et que ce conflit d'opinions comme de juridictions appelait une décision de l'autorité. Aussi,

après le Mandement du 15 juillet et l'Indult apostolique, la conduite des chanoines fut, comme précédemment, des plus correctes; ils s'adressèrent au Souverain Pontife.

C'est alors que le Saint-Siége, mis au courant des divisions funestes que ce conflit perpétuait au sein du diocèse de Rouen, prit une mesure suprême. Il nomma M. Salamon (mort évêque de Saint-Flour) administrateur apostolique du diocèse de Rouen (22 décembre 1801). M. l'abbé Salamon, ancien conseiller-clerc au Parlement de Paris, attaché ensuite à la nonciature, était resté, pendant toute la Révolution, à Paris, l'un des représentants et des agents du Saint-Siége.

Les vicaires capitulaires, dignes héritiers de cette obéissance et de cette soumission, de tout temps exemplaires, de l'Eglise de Rouen aux Souverains Pontifes, s'empressèrent de se démettre de leurs pouvoirs entre les mains du délégué apostolique, et le reçurent, dans l'église de Saint-Ouen rendue au culte catholique, avec les démonstrations les plus touchantes de respect et de déférence. Ils annoncèrent en même temps au clergé et aux fidèles du diocèse, dans une lettre admirable, leur démission et l'installation de l'administrateur apostolique. Celui-ci choisit immédiatement pour vicaires généraux les prêtres « précédemment honorés de la confiance de M. de la Rochefoucauld » et continua dans leurs pouvoirs MM. de Saint-Gervais, Papillaut et Malleux. Il faut remarquer toutefois qu'il n'est pas fait mention, dans l'acte de M. Salamon, de l'élection capitulaire.

Le pieux et très-digne évêque de Séez, Mgr d'Argentré, se soumit, lui aussi ; mais son vicaire général à Rouen, l'abbé Clément, leva l'étendard de la révolte ; il signifia un acte d'opposition à M. Salamon, « soi-disant administrateur du diocèse de Rouen, » et, suivi de deux ou trois prêtres et d'un petit nombre de fidèles, inaugura le schisme des *Clémentins*, qui devait durer longtemps encore après le Concordat.

L'intervention du Saint-Siége ramena la concorde et la paix dans tout le diocèse. Les églises et chapelles s'étaient ouvertes peu à peu, dans le cours de l'année 1801, au culte catholique. La chapelle des Gravelines (chapelle du premier monastère actuel de la Visitation)

avait dès le 4 janvier 1801 inauguré la reprise des offices publics. Le jour des Rameaux, l'église de Saint-Ouen, mise à la disposition des catholiques, était insuffisante à contenir la foule qui se pressait à la Grand'Messe. Sur tous les points du diocèse, le culte reprenait une vie et une dignité nouvelles, au milieu de l'empressement unanime des populations. On savait qu'un Concordat avait été conclu entre le gouvernement français et le Saint-Siége, signé à Paris le 16 juillet 1801 (26 messidor an IX), ratifié à Rome le 15 août 1801. On en attendait avec une légitime impatience la promulgation en France et les résultats bienfaisants.



CHAPITRE XXVII.

XIXe SIÈCLE.

LE CONCORDAT ET LA RESTAURATION DU CULTE.

Neuf longs mois s'écoulèrent entre le jour de la signature du Concordat à Paris (15 juillet 1801) et sa publication le jour de Pâques (18 avril 1802). Nous n'avons pas à écrire l'histoire des négociations laborieuses qui se poursuivirent avant et après la signature des articles. Nous ne pouvons nous occuper ici de cette grande et difficile question que dans ses rapports avec l'histoire de notre Cathédrale et des hommes qui l'occupaient encore au nom de l'Eglise constitutionnelle.

Le Souverain Pontife et le premier Consul s'étaient entendus pour faire une nouvelle circonscription des archevêchés et évêchés de France, réduits à soixante, qu'il fallait pourvoir de titulaires nouveaux. Un bref avait été adressé en conséquence aux Evêques légi-

times pour les inviter à se démettre dans l'intérêt pressant de l'Eglise et de l'organisation régulière du culte catholique en France. Un autre bref avait été envoyé aux Evêques constitutionnels, non pour demander leur démission, l'Eglise ne les ayant jamais reconnus comme canoniquement institués, mais pour les exhorter à abjurer leurs erreurs, à mettre fin au schisme et à rentrer dans l'unité catholique. On sait quelle fut l'admirable conduite de la majorité des Evêques légitimes qui s'empressèrent de déférer au désir du Souverain Pontife. Les constitutionnels, qui ne pouvaient se méprendre sur la volonté bien arrêtée du premier Consul et qui voulaient se ménager ses bonnes grâces, déclarèrent renoncer à leurs siéges, et écrivirent au Pape une lettre assez embarrassée, dans laquelle, sans rétracter leurs erreurs, ils faisaient cependant acte de soumission. Leblanc-Beaulieu souscrivit avec ses collègues cette adresse évidemment insuffisante et fit connaître au Presbytère de Rouen, le 13 octobre 1801, sa démission par la lettre suivante :

« Très-chers et vénérables Coopérateurs,

« Nous avons enfin consommé hier le sacrifice que nous avions offert depuis si longtemps. Nos démissions sont entre les mains de Son Eminence Monseigneur le Cardinal Caprara, légat *à latere*. Nous les avons données purement et simplement, dans une lettre adressée au Saint-Père; elles ont été acceptées de même.

« Je vous ferai passer incessamment, par notre cher et vénérable frère l'archidiacre, quelques détails à ce sujet.

« En ce moment, je ne dois m'occuper que de vous renouveler l'assurance des sentiments que je vous ai manifestés tant de fois, et vous assurer que rien ne sera capable de les altérer. De votre côté, conservez-moi toujours une part dans votre souvenir, et surtout dans vos prières.

« Vous penserez sûrement, comme moi, vénérables Frères, qu'il est important d'ordonner, dans le diocèse, des prières pour obtenir de Dieu un premier pasteur selon son cœur. Il sera donc à propos d'indiquer, par la voie de nos vénérables archiprêtres, la récitation

de la collecte, secrète et postcommunion, *pro eligendo Prælato*, à toutes les Messes, jusqu'à ce que le Seigneur ait exaucé vos vœux, par la nomination de mon successeur.

« Je dois trop m'intéresser aux besoins du diocèse, qui, pour n'être plus mon troupeau, ne m'en est pas moins cher, pour ne pas m'unir à vous en cette occasion si importante. Je demande au souverain Pasteur des brebis de vous en donner un immédiat, qui, en réparant les fautes que j'ai commises dans cette charge, m'en obtienne le pardon par l'ardeur de sa charité.

« Salut, très-chers et vénérables Frères, sincère attachement et bénédiction en Notre-Seigneur.

« JEAN-CLAUDE, *ancien évêque de Rouen.*

« 13 octobre 1801 (21 vendémiaire an X). »

Le Presbytère écouta « avec attendrissement, » dit l'extrait imprimé du registre des procès-verbaux (1). Plusieurs membres demandèrent la parole, et proposèrent d'écrire sur-le-champ au Rév. Evêque, afin de lui manifester l'attachement, la douleur, *l'inquiétude* et les vœux du Presbytère. Cette lettre fut écrite et envoyée. Elle renferme, après l'expression de la douleur des membres du Presbytère, le vœu de voir revenir comme archevêque le Prélat démissionnaire. « Nos cœurs, disent-ils, sont maintenant partagés entre l'espérance et la crainte. Daigne le Seigneur écouter favorablement nos vœux et vous rendre à nos désirs ! Au milieu de nos alarmes, un doux espoir nous anime et nous soutient encore : nous avons cette confiance que Dieu, qui connaît nos besoins, exaucera nos prières, et que le grand homme dont sa bonté se sert pour donner la paix à toute l'Europe sera aussi l'instrument de sa miséricorde sur vous et sur l'Eglise de Rouen.... En vous appelant au milieu de nous, pour vous placer sur le siége épiscopal de notre Eglise, nous ne nous étions pas seulement choisi un pasteur, nous nous étions encore donné un père et un ami, dont les vertus et les exemples ne s'effaceront point de notre

(1) Rouen, J. Ferrand, 7 pages.

mémoire. Permettez que nous trouvions encore quelques moments de consolation à nous entretenir dans la pensée que vous nous serez conservé ; *notre amour vous rappelle, c'est notre vœu le plus ardent.* »

Cette lettre était signée : LEMONNIER, curé de Saint-Vivien, vice-président; GODQUIN, curé de Saint-Sever, promoteur du diocèse; DEBULLY, archidiacre; PÉRIER, curé de Saint-Patrice; LANGLOIS, curé de Saint-Nicaise; SELOT, curé de Saint-Godard; DOSSIER, curé de Sainte-Madeleine; COLLET, curé de Saint-Vincent; LESUEUR, curé de Saint-Maclou; BUREL, curé de Saint-Paul; JAMES, curé de Saint-Hilaire; AUBER, curé de Saint-Gervais; BARRÉ, desservant de Saint-Eloi.

Leblanc-Beaulieu, quoique démissionnaire, se crut autorisé à conserver l'administration du diocèse de Rouen, et demeura à la tête de l'Eglise constitutionnelle. Il adressa, le 1er novembre 1801, de Paris, « où, dit-il, nous retiennent les circonstances relatives à la pacification de l'Eglise, » une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse pour ordonner qu'il sera chanté une Messe solennelle et un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse, le jour des réjouissances pour la paix générale, le 9 novembre (18 brumaire an X.)

Dans cette lettre il s'intitule ainsi : « Jean-Claude Leblanc-Beaulieu, par la divine Providence, et dans la communion du Saint-Siége apostolique, évêque métropolitain démissionnaire de Rouen. »

Il y explique comment il demeure encore à la tête du diocèse :

« Ne soyez pas étonnés, N. T.-C. F., de recevoir encore cette invitation de notre part. Nous avons, il est vrai, consommé le sacrifice que le bien de la paix exigeait de nous, en donnant notre démission du siége épiscopal de ce diocèse. Mais la tendre charité que Dieu nous a inspirée pour vous; l'intérêt de cette Eglise, qui, comme le dit saint Chrysostôme, ne doit pas rester sans évêque; le salut de vos âmes, qui ont été confiées à notre sollicitude; l'usage constamment observé dans l'Eglise à cet égard : tout nous commande de nous tenir à votre tête, de veiller à vos besoins; en un mot, d'exercer au milieu de vous le ministère épiscopal, jusqu'au moment auquel la

divine Providence vous aura donné le premier pasteur qu'elle vous destine. »

Le 27 décembre 1801, il adressa une nouvelle lettre circulaire au clergé pour protester contre le titre et les fonctions d'administrateur apostolique de M. Salamon, envoyé à Rouen par le Saint-Siége.

Le 16 janvier 1802, il écrit une lettre pastorale datée de Rouen pour recommander le soulagement des pauvres et ordonner des prières, à cause de la rigueur du froid et des autres calamités publiques. Le 18 février 1802, il donne un Mandement de Carême, daté de Rouen, sur la nécessité de la Pénitence. Enfin, le 27 mars 1802, il signe une dernière lettre pastorale, ordonnant qu'il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces de la conclusion de la paix définitive avec l'Angleterre.

Les derniers jours de l'Eglise constitutionnelle méritent d'être étudiés. Ces évêques et ces prêtres assermentés qui représentaient tout le passé révolutionnaire étaient soutenus puissamment par l'entourage du premier Consul. Lui-même, bien qu'il n'eût pour eux aucune sympathie, les regardait, par leur origine même, comme nécessaires à sa politique. M. Thiers en convient. « Quoiqu'ayant peu de goût, dit l'historien du Consulat, pour les membres de ce clergé, parce qu'ils étaient des théologiens querelleurs, il voulait défendre leurs droits, et imposer au Pape, comme évêques, ceux qui étaient connus par des mœurs pures et un esprit soumis. »

M. Thiers a d'ailleurs bien jugé les Evêques constitutionnels. « Les Evêques constitutionnels, dit-il, dont quelques-uns cependant méritaient le respect, étaient pour la plupart des hommes de dispute, de vrais sectaires, que l'ambition chez les uns, l'orgueil des querelles théologiques chez les autres, avaient entraînés (1). » Loin de répugner à un accommodement avec Rome, ils le désiraient par des motifs d'intérêt personnel. M. Thiers le constate en termes exprès. « Ils le désiraient, dit-il, comme le moyen le plus sûr et le plus honorable pour eux de sortir d'une vie agitée et d'un *état de déconsidération*

(1) *Histoire du Consulat*, tome III, livre XII, p. 262.



fâcheux auprès des fidèles (1). » Ainsi l'historien le plus favorable à la Révolution est obligé de convenir de ce fait évident pour tous ceux qui ont étudié à fond cette période de notre histoire, à savoir que les constitutionnels étaient déconsidérés aux yeux des fidèles.

Les dernières difficultés qui arrêtèrent la publication du Concordat vinrent de leur fait. Le Souverain Pontife avait manifesté, dès l'origine des négociations, sa répugnance extrême à confier à des constitutionnels le gouvernement d'un diocèse quelconque. M. Portalis, qui avait sur ce point des vues très-saines, voulait aussi les exclure tout à fait. Toutefois, cédant à des instances impérieuses, il n'en avait proposé que deux, sur les soixante Evêques à nommer, au choix du premier Consul. Bonaparte, auprès duquel Fouché et les anciens révolutionnaires agissaient avec une adresse et une ténacité extrêmes, déclara qu'il voulait deux Archevêques constitutionnels sur dix, et dix Evêques constitutionnels sur cinquante. On était alors en avril 1802, presque à la veille du jour depuis si longtemps attendu de la publication du Concordat. La liste de nominations fut soumise au cardinal-légat Caprara. Son étonnement, sa douleur, ses anxiétés furent tels en parcourant cette liste fatale, qu'il se prit à pleurer; puis, revenu de son émotion, il déclara qu'il ne pouvait accepter une telle liste, sa conscience et la nature de ses pouvoirs lui imposant d'infranchissables barrières.

La lutte fut des plus vives. MM. Portalis et Bernier se retranchèrent derrière la volonté inflexible du premier Consul, déclarant que tout serait rompu si le légat persistait dans son refus. Caprara, en proie aux plus terribles angoisses, n'ayant pas le temps matériel de recourir à Rome, finit par céder, en stipulant toutefois que les constitutionnels feraient une rétractation telle, qu'elle ne laisserait plus de doute au Saint-Siége sur leurs sentiments.

Cette rétractation fut écrite en effet, sous forme de supplique au Pape. Chacun des douze Evêques nommés aux nouveaux siéges la souscrivit séparément. On y lisait : « Afin qu'il ne reste à Votre

(1) *Histoire du Consulat*, tome III, livre XII, p. 264.

Sainteté aucun doute sur mes sentiments, je déclare, dans la sincérité de mon cœur, que j'abandonne volontiers la constitution appelée civile du clergé de France.... Je garderai à Votre Sainteté et à ses successeurs une vraie obéissance. Je prie Votre Sainteté de me regarder comme un enfant très-soumis de l'Eglise catholique, et qu'elle daigne m'accorder l'institution canonique que je lui demande humblement. »

Certains historiens ont écrit que, malgré cette lettre et les autres actes de soumission qu'ils consentirent, les Evêques constitutionnels ne se sont, au fond, jamais rétractés. Cette assertion ne nous paraît pas soutenable ni en droit ni en fait. Il est sans doute difficile de connaître les sentiments intérieurs des hommes; aussi l'histoire doit-elle les juger sur leurs actes. Sans nous occuper des dix autres Evêques constitutionnels pourvus de siéges, nous prouvons que les deux intrus qui ont passé sur le siége de Rouen, MM. Charrier de la Roche et Leblanc-Beaulieu, ont fait une sincère et complète rétractation de leurs erreurs. Pour M. Charrier de la Roche, nommé à l'évêché de Versailles, cela ne fait aucun doute pour personne. M. Guettée, l'apologiste des constitutionnels, le reconnaît. « On dit, écrit-il, que deux Evêques constitutionnels firent, au moment *des informations*, la rétractation que demandait le Nonce. Charrier de la Roche la fit certainement. » Dans son premier Mandement à Versailles il disait : « *Nous avons eu le malheur* d'appartenir à une Eglise qui n'était pas dans la communion du Saint-Siége; c'était l'erreur de notre esprit, mais non l'erreur de notre cœur, car nous protestons de notre soumission. » Il exigea une rétractation formelle des prêtres de son diocèse qui avaient eu le même malheur que lui, nomma chanoine de sa Cathédrale M. de Boulogne, et dans un discours prononcé en 1804 au service du cardinal de Boisgelin, il le loua éloquemment d'avoir combattu l'erreur des constitutionnels.

Quant à M. Leblanc-Beaulieu, nommé par le Concordat évêque de Soissons, il hésita quelque temps encore et parut suivre les sentiments de Lecoz et de Lacombe; mais en 1804 il écrivit à Pie VII une lettre, souvent citée, où il lui témoigne ses vifs regrets du passé.

Nous avons trouvé dans les papiers de M. Langlois, curé constitutionnel de Saint-Nicaise, puis curé légitime de Saint-Vincent, membre du Presbytère, la copie d'une lettre extrêmement curieuse, adressée en 1804 par M. Leblanc-Beaulieu à l'un de ses amis de Rouen qui était chargé de la communiquer à ceux qu'elle pouvait intéresser. Il faut lire ce document, qui met en pleine lumière l'ignorance incroyable des faits et de la doctrine où se trouvaient les chefs eux-mêmes, les oracles de l'Eglise constitutionnelle. C'est ce qu'on peut appeler une pièce capitale et décisive.

Saint-Quentin, 27 avril 1804 (7 floréal an XII).

Mon très-cher et respectable ami,

J'attendais avec une certaine impatience le moment où je vous saurais à votre nouveau poste pour m'échapper de Soissons, passer quelques jours dans la capitale, et, dans cette apparition, vous donner une explication presque toujours plus facile de vive voix que par écrit dans une matière controversée. La lettre de M. votre frère ne me permet plus d'attendre cette époque.

Je dois à vous, à votre estimable famille et à plusieurs autres personnes dont je vous laisse le choix, un détail auquel je donnerai une étendue suffisante, mais restreinte par les embarras d'une visite épiscopale et de ses accessoires. Quelle que soit la source des bruits répandus à Rouen sur mon compte, et qui ne peut venir que d'un de mes deux vicaires généraux, je viens de suite et me borne à ce qu'il y a de vrai : vous me retrouverez, je l'espère, aussi droit, aussi franc que vous m'avez connu. *Il est vrai que la lecture de pièces dont les unes m'étaient absolument inconnues* et d'autres ne m'avaient pas suffisamment frappé, quoique je les eusse lues, ce me semble, de bonne foi et avec le désir sincère de m'éclairer, *m'a fait changer de sentiment sur la constitution civile du clergé.* Parmi les premières, je compte la collection (latin-français) des Brefs de Pie VI, en deux volumes in-8°, avec un supplément; l'Instruction du Cardinal-Légat envoyée à tous les Evêques de France, il y a un an, d'après laquelle Monseigneur votre oncle a donné le Mandement dont vous m'avez parlé dans une lettre, il y a huit mois, m'a obligé de recourir à cette collection. J'y ai vu,

dans les lettres, un Bref de Pie VI, soit à Louis XVI, soit aux Archevêques de Vienne et de Bordeaux, *dont j'avais toujours ignoré l'existence*, et dans le reste de la conduite que le Pape a tenue en réglant l'affaire de la constitution civile du clergé, ce qu'on peut désirer raisonnablement, en pareille circonstance, du Chef visible de l'Eglise. *Je reconnais donc aujourd'hui n'avoir pas suivi le vrai parti dans l'affaire de la constitution civile du clergé.* Mais, s'il en est ainsi, me direz-vous, pourquoi m'avoir laissé ignorer votre changement, lorsque nous avons eu la satisfaction de nous voir, ou lorsque mon frère a été à Soissons ? Ma réponse est toute simple. C'est qu'alors mon changement n'était pas encore bien arrêté. A la vérité, j'avais lu la collection ci-dessus indiquée; mais je n'étais encore que fortement ébranlé. Aussi, dans une lettre du mois d'août, qui vous a été communiquée, et qui l'a été à quelques autres personnes, je me suis contenté d'indiquer cette collection comme ayant pu décider M. Le Cordier, du Havre.

Depuis, pendant l'hiver, plus rendu à moi-même, je me suis livré à la lecture de plusieurs écrits de Bossuet, *lesquels je ne connaissais pas;* j'ai mûri mes réflexions, et ce n'est guère que dans le commencement du Carême que j'ai pris ma détermination, *principalement d'après le sermon de Bossuet sur l'unité* (1).

Voilà, Monsieur et respectable ami, dans la plus exacte vérité, les motifs de mon changement. Il ne m'entre pas dans l'esprit que des gens raisonnables me soupçonnent de m'y être porté par des considérations humaines.

C'en serait une, en effet, toute particulière, que celle qui m'expose à indisposer contre moi les personnes auxquelles je suis le plus attaché, peut-être à en voir quelques-unes rompre irrévocablement, et cela sans aucun avantage temporel, puisque mon opinion religieuse individuelle ne peut ni améliorer ni détériorer mon existence actuelle.

J'aime donc à me persuader que si vous êtes peiné de ma détermination, vous rendrez justice à la pureté de mes intentions, et que vous y reconnaîtrez ce que j'ai toujours dit, écrit, imprimé, c'est-à-

(1) Admirable destinée de ce chef-d'œuvre ! A son apparition, il étouffa dans son germe un schisme possible et menaçant, et ici, il contribue à mettre fin à un schisme trop longtemps tenace.

dire que je ne cherchais que la vérité, que là où je la verrais et reconnaîtrais un jugement de l'Eglise, là je me soumettrais et m'attacherais. Je ne fais donc rien que de conforme et de conséquent à ma conduite passée.

Au reste, Monsieur et cher ami, en reconnaissant m'être trompé dans l'affaire de la constitution civile du clergé, je ne me reconnais coupable que d'une erreur matérielle, dans laquelle j'ai été de bonne foi, rien n'ayant été, grâce à Dieu, plus éloigné de mon esprit et de mon cœur, que d'avoir été attaché soit à une erreur, soit à un schisme quelconque. Quand donc on répand et on colporte de tous côtés que je me suis rétracté, que j'ai fait une abjuration de mon erreur, réduisez tout à sa juste valeur, c'est-à-dire à l'exposé ci-dessus, et à la disposition où je suis de le déclarer publiquement et solennellement, si cela peut être utile. Mais cela l'est-il dans les circonstances actuelles? C'est ce que j'examine depuis quelque temps, et sur quoi je me déciderai, mais non d'après mes seules lumières, au retour d'une visite diocésaine de deux mois, que je ne fais presque que de commencer. Jusqu'à présent, il ne me paraît pas que je puisse juger de la conduite que j'ai à tenir, d'après celle de Fénelon, entre lequel et moi il y aura toujours un intervalle que je serais par trop présomptueux d'avoir la pensée même de franchir. A l'époque à laquelle Fénelon a fait sa rétractation publique, le quiétisme était dans toute sa force; il avait de nombreux partisans, il intéressait directement la foi et les mœurs; il avait été condamné à la sollicitation du gouvernement d'alors, qui mettait un grand intérêt à faire exécuter le jugement du Saint-Siége. Ici, rien de semblable, et tout au contraire n'est appliqué qu'à détruire jusqu'aux traces des maux auxquels la constitution civile du clergé a donné lieu. C'est cette dernière considération qui principalement m'empêche de faire aucune démarche d'éclat, quoique je ne sois pas fâché que mon changement soit connu de tous ceux auxquels il peut être utile que cela soit; il l'est déjà dans votre ville : ce premier but est donc atteint.

A quoi servirait pour les fidèles que je fisse une déclaration publique de mes sentiments actuels, autre que le bruit qui s'en répand, et que je me garde de désavouer, soit de vive voix, soit par écrit; conduite qui équivaut à cette déclaration, si je ne la basais et n'entreprenais de la justifier, d'après les motifs qui m'ont déterminé. Mais, en le faisant,

je jette un gant que plus d'un athlète s'empressera de ramasser, et voilà une nouvelle guerre de plume allumée. C'est précisément ce que je regarde comme le plus grand des maux ; car je ne suis pas moins pacifique à présent que je ne l'ai été par le passé ; et il ne tiendra pas à moi que la paix continue de régner dans mon diocèse.

Mais, me direz-vous, cela est-il possible, et pouvez-vous vous dispenser d'imiter la conduite de notre Prélat, dont le Mandement de l'an passé a manqué de mettre le feu dans notre diocèse ? A cela, je réponds : Il ne m'appartient pas de juger la conduite de ce Prélat, dont je respecte le zèle, sans me proposer d'en suivre la direction ; mais ayant reçu les mêmes instructions que lui et les ayant suivies, sans y avoir vu ce qu'il y a d'abord aperçu ; ce que peut-être il y voit moins clairement aujourd'hui ; et malgré ce, ayant maintenu la paix dans mon diocèse, je ne vois pas en quoi cette paix pourrait être troublée à l'avenir, puisque je n'ai pas de règle de conduite tracée pour cet avenir, autre que pour le passé. Au surplus, je compte faire dans la suite ce que j'ai fait précédemment, c'est-à-dire, s'il se présente quelque difficulté imprévue dans les instructions précitées, consulter, soit le Cardinal-Légat, soit le conseiller d'Etat, soit tous deux, selon l'exigence des cas ; par ce moyen, j'ai la confiance de maintenir la paix dans mon diocèse.

Jusqu'à présent donc, il me paraît plus sûr en soi de laisser se répandre le bruit de mon changement, d'en convenir toutes les fois qu'on m'en demandera le fondement, d'indiquer, comme je le fais dans cette lettre, vis-à-vis de vous, Monsieur et cher ami, les sources où j'ai puisé les principes qui m'ont déterminé d'attendre du temps, du calme, de la réflexion et plus encore de Dieu, qu'ils produisent le même effet sur d'autres ; d'ici-là, de conserver avec chacun, quelle que soit sa manière d'agir à mon égard, les procédés de paix et de charité dont j'ai, grâce à Dieu, les sentiments dans le cœur, et que je désire voir également dans tous ceux avec lesquels, comme avec vous, j'espère être uni par l'amitié à l'avenir, ainsi que je me félicite de l'avoir été par le passé. Il ne me reste plus de temps que celui de vous réitérer l'assurance de l'inviolable dévouement avec lequel je suis de vous, Monsieur et respectable ami, et de toute votre estimable famille, le fidèle et sincère ami.

JEAN-CLAUDE, *évêque de Soissons.*

Lorsque le premier Consul disait aux députés du Corps législatif : « La France entière sollicite le rétablissement des autels. J'espère que dans votre vote vous serez unanimes comme elle, » il était l'interprète du sentiment public et dans toute la vérité de la situation. La France était demeurée catholique, malgré la Révolution, et appelait de tous ses vœux le libre exercice de son culte. Bonaparte avait trop de pénétration et de génie pour le méconnaître. « Je suis bien puissant aujourd'hui, disait-il en 1801 ; eh bien ! si je voulais changer la vieille religion de la France, elle se dresserait contre moi, et me vaincrait. »

Rien n'est plus contraire à la vérité des faits que de prétendre, comme l'ont fait certains historiens aveuglés par l'esprit de parti, que le projet de rétablir le culte catholique était non-seulement un acte personnel au premier Consul, mais presque un coup d'audace, qui n'était ni attendu ni désiré par la masse de la population. Tout au contraire démontre jusqu'à l'évidence que cet acte était vivement désiré par la population, et que le premier Consul ne s'est inspiré, en le provoquant, que des besoins et des vœux de l'immense majorité de la nation, manifestés d'ailleurs depuis longtemps. Depuis 1795, c'est-à-dire depuis le moment où la voix de la justice et du bon sens pouvait se faire entendre, de temps à autre, dans les conseils électifs de la nation, les populations réclamaient sur tous les points de la France le libre exercice du culte catholique.

Au Conseil des Cinq-Cents, dès l'an V, dans la séance du 26 prairial, nous lisons dans le procès-verbal : « DE TOUTES PARTS on réclame le libre exercice des cultes. » Le 29 prairial, Camille Jordan, député du Rhône, s'écriait : « L'OPINION PUBLIQUE sollicitait DEPUIS LONGTEMPS la révision des lois (révolutionnaires) sur la police des cultes ; TOUTE LA FRANCE l'attendait avec une inquiète espérance.... Vous ne devez pas craindre l'éveil d'une religion dominante. Le temps des pusillanimes terreurs n'est plus. » Presque à chaque séance, le Conseil est saisi de pétitions collectives relatives à ce sujet. Le 20 messidor, Fresnel s'exprime ainsi : « Les départements les moins agités sont ceux où le culte est vraiment libre, et où ses ministres

prêchent à leurs fidèles la saine morale et l'oubli des injures. Si vous voulez que la paix et la tranquillité règnent dans toute la République, CÉDEZ AU VŒU DE LA MAJORITÉ DES FRANÇAIS. » Lemérer, dans la séance du 21 messidor, n'est pas moins formel : « LE CULTE CATHOLIQUE, quoi qu'on en ait dit, EST LE VÉRITABLE CULTE NATIONAL ; j'en atteste les quatre-vingt-seize départements de la République. JAMAIS VŒU GÉNÉRAL NE FUT SI ÉNERGIQUEMENT PRONONCÉ. »

Boissy d'Anglas, dans son discours du 23 messidor, « ne peut s'empêcher de plaindre l'erreur où l'Assemblée constituante a été entraînée, lorsqu'elle décréta la constitution civile du clergé. » Il déclara lui-même, tout protestant qu'il était, ce que tant d'hommes de bon sens ont répété depuis avec les historiens sérieux, que la « CONSTITUANTE AURAIT ÉPARGNÉ DES MAUX INFINIS A LA FRANCE ET DES REGRETS A L'HUMANITÉ, » si elle n'eût pas décrété cette déplorable constitution.

Pavie, autre orateur, ajoute à son tour : « LE VŒU DU PEUPLE N'EST PAS DOUTEUX ; IL VEUT SUIVRE LIBREMENT LE CULTE DE SES PÈRES ET REVOIR SES PASTEURS. Trop longtemps on a versé le sang des prêtres avec la même prodigalité que les bourreaux versaient celui des martyrs. Mettez un terme à leurs persécutions, etc. »

Royer-Collard et Pastoret sont, s'il se peut, encore plus affirmatifs dans leurs discours admirables et bien connus.

Donc, en 1797, cinq ans avant la publication du Concordat, en pleine Assemblée délibérante, les députés de la France constataient que le rétablissement du culte catholique était réclamé « de toutes parts ; » que tel était le vœu « de la majorité des Français ; » que « ce vœu du peuple n'était pas douteux ; » que « l'opinion publique » et « toute la France le demandaient ; » que « jamais vœu général ne fut si énergiquement prononcé. » Et, chose remarquable, les divers orateurs qui se firent alors les interprètes du sentiment public ne furent pas contredits sur ce point par leurs adversaires, qui ne songèrent pas un instant à nier ce sentiment manifeste de la nation, mais en combattirent seulement l'opportunité et les conséquences. Joignez à cela les innombrables pétitions qui affluaient au Conseil des

Cinq-Cents, de tous les points de la France, et il sera impossible à tout esprit honnête de ne pas conclure que le Concordat, publié cinq ans après, n'a fait que donner satisfaction aux vœux et aux besoins du pays. Cela ne diminue en rien l'honneur qui revient au premier Consul d'avoir accompli ce grand acte, mais caractérise la vraie situation des esprits à cette époque.

Aussi, dans son discours magistral, monument de sagesse et de science politique, que nos réformateurs modernes feraient bien de relire, M. Portalis disait au Corps législatif (séance du 15 germinal an X, 5 avril 1802) : « Il résulte de l'analyse des procès-verbaux des conseils généraux des départements, que la majorité des Français tient au culte catholique ; *que dans certains départements les habitants* TIENNENT A CE CULTE PRESQUE AUTANT QU'A LA VIE. » Et il énumère les principaux de ces vœux formulés par les conseils généraux, puis il ajoute : « Tel est le vœu de TOUS LES CITOYENS *appelés par la loi à éclairer l'autorité sur la situation et les besoins des peuples* ; tel est le vœu des bons pères de famille, qui sont les vrais magistrats des mœurs, et qui sont toujours les meilleurs juges quand il s'agit d'apprécier la salutaire influence de la morale et de la religion. » M. Portalis donne quelques extraits des lettres des préfets à l'appui de son observation, et continue : « Il serait inutile de rappeler *une multitude* d'autres lettres qui sont parvenues de TOUTES LES PARTIES de la République, et qui offrent le même résultat. »

« LE VŒU NATIONAL pourrait-il être mieux connu et plus clairement manifesté? Or, c'est ce vœu que le gouvernement a cru devoir consulter, et auquel il a cru devoir satisfaire ; car on ne peut raisonnablement mettre en question si un gouvernement doit maintenir ou protéger un culte qui a toujours été celui de la très-grande majorité de la nation, et que LA TRÈS-GRANDE MAJORITÉ DE LA NATION DEMANDE A CONSERVER. »

Ainsi, en 1802, comme en 1797, c'est sur le « vœu national, » le vœu de « la très-grande majorité de la nation, » qu'on s'appuie pour réclamer la restauration du culte public. En fait, d'ailleurs, le culte était rétabli dans la plus grande partie des paroisses. Depuis le mo-

ment où les lois avaient toléré la liberté des cultes, on avait vu les églises se rouvrir en tous lieux, les prêtres reprendre l'exercice de leur ministère, et les fidèles se grouper autour d'eux.

Il n'y a qu'à consulter les traditions de chaque paroisse, les archives locales, pour se convaincre de ce fait. Le Concordat devait donner une sanction légale, une organisation régulière à cet état de choses; il rétablissait les rapports nécessaires de l'Eglise et de l'Etat, mettait fin au schisme des constitutionnels, pourvoyait à l'entretien du culte, et dotait les diocèses qui en avaient tant besoin d'Evêques institués par le Souverain Pontife. Les bienfaits de ce grand acte furent considérables, et il faudrait être bien injuste ou bien ignorant pour les nier. Mais encore une fois le Concordat n'a pas créé le catholicisme en France, il a trouvé une France catholique et a satisfait à ses vœux et à ses besoins les plus pressants et les plus légitimes.

Ce fut un beau jour à tous égards pour la France que le jour de Pâques 18 avril 1802. Jamais les vieilles voûtes de nos cathédrales n'avaient retenti de chants d'actions de grâces plus puissants et plus enthousiastes. Ce fut avec des larmes, avec des transports d'allégresse et de reconnaissance, que les prêtres revenus de l'exil ou sortis des prisons, que les fidèles victorieux de l'épreuve et de la persécution, répétèrent dans leurs vénérables églises, parées de fleurs qui dissimulaient leur pauvreté et les ravages de la Révolution, les strophes si éloquentes et si expressives du *Te Deum*. La vieille France catholique se retrouvait debout, dans l'unité de la foi, dans les douceurs de la paix, dans les sourires de l'espérance, pour cimenter de nouveau son antique alliance avec la religion divine qui avait béni son berceau et accompagné les longs siècles de sa glorieuse histoire.

A Paris, le *Te Deum* fut chanté avec une pompe incomparable dans la Cathédrale, en présence du premier Consul, du Cardinal-Légat, des Consuls, du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, des ministres et des généraux en grand uniforme, des troupes de la garnison, des autorités constituées, d'une multitude innombrable de peuple, par le vénérable archevêque du Belloy, ancien évêque de Marseille, alors âgé de 93 ans, entouré d'un grand nombre d'Archevêques et d'Evêques, de chanoines et de prêtres.

Parmi les Prélats qui se tenaient aux côtés de Mgr du Belloy, on pouvait remarquer un Archevêque à la haute stature, à la figure large et imposante, plein de dignité dans ses mouvements, un des plus majestueux Pontifes assurément qui entouraient l'autel. C'était Mgr Etienne-Hubert Cambacérès, frère du consul Cambacérès, ancien chanoine et archidiacre de Montpellier, vicaire général d'Alais avant la Révolution, nommé le 9 avril 1802 au siége métropolitain de Rouen. Il avait été sacré par le Cardinal-Légat le 11 avril, jour des Rameaux, dans la Cathédrale de Paris, et paraissait pour la première fois revêtu de ses ornements pontificaux à la cérémonie du *Te Deum*. Il avait alors 46 ans, mais un embonpoint précoce et ses cheveux poudrés à blanc le vieillissaient beaucoup.

Pendant que le *Te Deum* se célébrait en grande pompe à la Cathédrale de Paris, à Rouen les prêtres se groupaient autour de M. de Saint-Gervais, ancien doyen du Chapitre, et faisaient retentir les voûtes de l'église Saint-Ouen de leurs chants d'actions de grâces. La basilique ne pouvait contenir les flots pressés du peuple.

A la Cathédrale, la cérémonie fut accomplie par deux ou trois membres de l'ancien clergé constitutionnel, qui devait bientôt l'abandonner. Déjà M. Leblanc-Beaulieu était parti, accompagné de son vicaire épiscopal archidiacre M. Debully, qui le suivit à Soissons. Quelques prêtres seulement étaient restés dans notre antique basilique pour pourvoir au culte public. Les anciens chanoines rentrés à Rouen, et à leur tête M. de Saint-Gervais, en prirent possession dès le dimanche suivant, sans éclat et sans cérémonie. On attendait l'arrivée de Mgr Cambacérès pour inaugurer la restauration du culte, et la fin du mois d'avril et les premiers jours de mai se passèrent à préparer la réception solennelle du Pontife impatiemment attendu.

Mgr Cambacérès arriva à Rouen le soir du vendredi 14 mai, en conservant l'incognito, et descendit à l'hôtel de la Préfecture. MM. de Saint-Gervais, Papillaut et Malleux, qui avaient rempli jusque-là les fonctions de vicaires généraux, et M. Martin de Boisville, ancien chanoine, qui avait acquis une influence marquée dans

les dernières controverses, furent invités par le préfet à venir le saluer et à représenter le clergé auprès du nouvel archevêque.

Le lendemain, on tira le canon pour annoncer à la ville l'heureuse arrivée du Prélat. Il reçut dans l'après-midi les hommages du clergé et les autorités civiles et militaires. Il se rendit ensuite à l'Hospice d'Humanité (la Madeleine), voulant consacrer sa première visite aux malades et aux infirmes. C'est dans la chapelle de l'Hôtel-de-Dieu qu'il célébra sa première Messe à Rouen le dimanche suivant. « Par une espèce de prédilection pour cet asile de la souffrance, dit le *Journal de Rouen* du 26 floréal, il s'y est encore rendu ce matin et y a dit une Messe basse. Après cette cérémonie simple, il s'est rendu dans les salles. Il semble que sa présence ait suspendu un moment les douleurs des malades, car on remarquait avec attendrissement qu'un doux sourire venait éclore sur des visages qui auparavant n'avaient d'autre expression que celle de la souffrance. »

Pendant les jours qui précédèrent son installation, Mgr Cambacérès célébra la sainte Messe dans la même chapelle. « Le 1er prairial (20 mai), jour indiqué pour l'assemblée du conseil général du département, M. l'Archevêque, dit le *Journal de Rouen*, a dit la Messe dans l'Hospice d'Humanité. Le préfet, le secrétaire général et les membres de l'assemblée ont assisté à cette cérémonie religieuse. »

Dès avant l'arrivée du Prélat, l'autorité départementale s'était employée à faire cesser le schisme qui désolait le diocèse. L'abbé Clément, chef de la secte des Clémentins, avait été arrêté le 15 avril. « Le nommé Clément, dit le *Journal de Rouen*, prêtre insoumis qui s'était fait remarquer par les plus folles prétentions, a été arrêté hier. Il se croyait autorisé, comme grand vicaire de l'ancien Evêque de Séez, à gouverner le diocèse de Rouen. Deux ou trois de ses acolytes, parmi lesquels on compte un abbé Joly, ont été aussi mis hors d'état de semer plus longtemps l'esprit de division dans l'Eglise. »

Quant au clergé constitutionnel, il avait pris le bon parti : il s'était soumis. Tous les prêtres de ce clergé avaient souscrit une lettre en date du 25 avril 1802, envoyée « à monsieur Cambacérès, leur archevêque, » conçue en ces termes :

« Instruits de la conduite qu'ont tenue, vis-à-vis de Son Eminence Monseigneur le Cardinal Légat, messieurs les Archevêques de Besançon et de Toulouse, les Evêques de Soissons, Cambray, Strasbourg, etc ; animés des mêmes sentiments qui les ont dirigés, et désirant lever, dans votre esprit, tout doute sur nos dispositions, nous vous déclarons par cette lettre abandonner volontairement la constitution civile du clergé, et admettre toutes les dispositions et articles de l'accord passé entre N. S.-P. le Pape Pie VII et le gouvernement français, et vous reconnaître pour seul premier pasteur et archevêque de ce diocèse, vous promettant en cette qualité l'obéissance que nous avons vouée dans notre ordination à notre Archevêque et à ses successeurs. »

Aussi ne fut-on pas surpris de voir paraître les membres de l'ancien clergé constitutionnel dans la première visite que le clergé fit le 15 mai à Mgr Cambacérès, à l'hôtel de la Préfecture. Réunis pour la première fois depuis onze ans, les prêtres fidèles et les anciens assermentés donnèrent un spectacle qui réjouit profondément les cœurs pieux et fit concevoir les plus douces espérances. Toute cause de division désormais écartée, on ne songea plus qu'à la cérémonie d'installation du Prélat, qui prit possession le 22 mai de l'archevêché.

Le lendemain dimanche 23 mai, par un brillant soleil de printemps, on procéda à la solennité qui devait consacrer parmi nous l'heureuse restauration du culte et l'ère nouvelle qui se levait pour l'Eglise de Rouen.

Comme elle s'accomplit dans notre Cathédrale et qu'elle marqua la date de sa réconciliation au culte catholique, nous aimons à en donner le compte-rendu tel qu'il a été publié dans le *Journal de Rouen* du temps :

« A dix heures précises, une salve d'artillerie a annoncé le départ du cortége. La marche s'est ouverte par la moitié du détachement de cinquante hommes de cavalerie placés dans la cour du palais archiépiscopal. Marchaient ensuite les tambours et la musique de la garde nationale et des troupes de ligne ; la moitié du détachement des grenadiers, les commissaires de police, les président et secré-

taires du lycée des arts, les président et secrétaires de la Société de commerce, les notaires, la commission des Hospices, les professeurs de l'Ecole centrale, les membres d'instruction publique, les juges de paix, le tribunal de commerce, le tribunal civil, le tribunal criminel, le tribunal d'appel, l'état-major de la 15e division, l'état-major de la place, celui de la garde nationale, les commissaires de guerre, de la marine, des poudres, et les officiers de port ; le conservateur des forêts et l'inspecteur de l'arrondissement de Rouen, les chefs de l'administration publique, le conseil de commerce ; les maire, adjoints et membres du conseil de la mairie de Rouen, les commissaires des relations commerciales des puissances étrangères, les membres du conseil général du département et d'arrondissement, le secrétaire général et le conseil de la préfecture; enfin M. l'Archevêque, accompagné du préfet et de deux généraux.

« C'est dans cet ordre imposant que le cortége s'est rendu à la Cathédrale, à l'entrée de laquelle M. l'Archevêque a été reçu par son clergé qui l'a conduit, sous un dais, jusqu'au sanctuaire. Pendant cette cérémonie, M. Broche a touché de l'orgue avec cette supériorité de talent qui assure à jamais sa réputation.

« Le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis* de la Messe en musique qui a été célébrée font honneur à M. Cordonnier, ancien maître de musique de la Cathédrale, qui en est l'auteur. Le *Credo* et le reste de cette Messe honorent aussi beaucoup M. Goulé, son élève, dont les talents sont depuis longtemps connus et appréciés.

« Il nous serait impossible de rendre un compte exact du sermon de M. l'abbé de Boisville, vicaire général, n'ayant pu en saisir que quelques traits ; mais nous pouvons assurer que ce discours plein d'onction, et principalement destiné à démontrer la nécessité de la religion, respire le pardon des injures, l'oubli des haines et la charité la plus active. Il est terminé par l'éloge de quelques-uns des Prélats qui ont occupé le siége archiépiscopal de Rouen, et principalement de M. de la Rochefoucauld, dont on n'a pas encore oublié les vertus et la bienfaisance.

« Entre l'évangile et la préface, le préfet a reçu le serment (voulu

par l'article VI du Concordat) des vicaires généraux et membres du Chapitre.

« L'office terminé, M. l'Archevêque, qui s'est fait remarquer par un extérieur pieux, mais plein de noblesse et de dignité, est parti de la Cathédrale pour être reconduit en son palais dans le même ordre qu'il en était sorti.

« Cette cérémonie a été célébrée avec toute la solennité due au plus puissant mobile de la paix qui vient tarir la source de nos maux: le rétablissement d'un culte qui a survécu aux orages révolutionnaires. Une foule innombrable y a assisté et prouvé *par sa satisfaction extérieure* et son recueillement *que les sentiments religieux ne sont pas moins gravés dans le cœur des Français* que l'amour de la patrie. »

Dans son premier Mandement (28 juillet 1802), Mgr Cambacérès parle ainsi de cette solennité : « Quelle consolation, quel triomphe vous avez offerts à la religion, lorsque nous sommes entré pour la première fois dans cette majestueuse Métropole qui a vu tant de générations disparaître, et où nous avons été solennellement adopté en présence du Père de famille ! Cette pompe dont il était l'objet, par laquelle vous avez voulu réparer les outrages qu'il a reçus dans ses ministres, ce concours innombrable de fidèles, cette joie modeste et pure qui éclatait sur leurs fronts, tout semblait nous annoncer que cette antique capitale était, pour ainsi dire, le temple de la foi. O jour qui nous a fait oublier tous les malheurs des années précédentes ! Non, jamais il ne s'offrira à notre souvenir sans nous faire verser des larmes de reconnaissance èt de joie. »

Ce Mandement prescrivait qu'un *Te Deum* serait chanté, dans les églises du diocèse, en actions de grâces de la paix générale et du rétablissement de l'exercice public de la religion.

Cette cérémonie eut lieu dans la Cathédrale le dimanche suivant, après les Vêpres, avec un élan et une reconnaissance indicibles. Le jeudi suivant, un service pour le repos de l'âme du Cardinal de la Rochefoucauld fut chanté solennellement dans la Métropole.

A partir de ce jour béni, notre antique Métropole reprit le culte si

longtemps interrompu, non plus sans doute avec la même magnificence qu'autrefois, mais avec toute la dignité que permettaient les circonstances. On se procura, non sans peine, le mobilier et les ornements suffisants. Les administrations préfectorale et municipale mirent le plus grand zèle à fournir les objets échappés à la destruction et conservés dans les dépôts publics ; on plaça quelques bons tableaux, on garnit les autels et les sacristies ; la générosité de Mgr Cambacérès les pourvut d'ornements ; bref, on fut bientôt en mesure de célébrer les offices. Le 18 juin, la procession du saint Sacrement put sortir de la Cathédrale et reprendre par les rues son parcours et presque son éclat d'autrefois. On ne lira pas sans intérêt l'ordonnance du maire de Rouen relative à cette première manifestation du culte extérieur depuis la Révolution :

« Le maire de cette ville, informé par M. l'Archevêque de l'intention où il est de réunir aujourd'hui son clergé et de célébrer en procession la fête remise au dimanche, informé également que la procession doit sortir de la Cathédrale à quatre heures et demie, traverser le parvis, monter la rue des Carmes jusqu'à la Crosse, la rue de l'Hôpital, celle de Malpalu jusqu'à la porte Jean-le-Cœur, descendre le port jusqu'à la porte Grand-Pont, par où elle remontera jusqu'à la Cathédrale, ordonne ce qui suit :

« Art. 1er. Les citoyens domiciliés dans les rues ci-dessus désignées sont tenus de faire nettoyer et balayer le devant de leurs maisons.

« Art. 2. Il est défendu de conduire aucune voiture, à l'heure ci-dessus indiquée, dans les rues désignées pour le passage de la procession.

« Art. 4. Les citoyens en général sont invités à manifester par tous les signes extérieurs qui seront en leur disposition le respect dû à cette cérémonie religieuse.

« Fait en l'Hôtel-de-Ville le 30 prairial an X.

« DEFONTENAY, *maire.* »

La procession s'accomplit en effet dans l'ordre le plus parfait. Les

habitants rivalisèrent de zèle et d'empressement pour dresser des reposoirs, tendre leurs maisons et joncher les rues de fleurs. La religion était encore si vivante dans les entrailles du peuple! Les témoignages de foi et de respect que la population donna sur tout le parcours du cortége prouvèrent aux plus obstinés que la Révolution avait été impuissante à étouffer dans les cœurs la piété et les traditions religieuses, de tout temps si chères à notre cité.

L'un des premiers soins de Mgr Cambacérès fut de pourvoir à l'organisation de l'administration diocésaine et du clergé de la Cathédrale. Un décret exécutorial du 6 messidor an X (25 juin 1802) porte : « Art. 1er. Le clergé de notre église métropolitaine et cathédrale sera provisoirement composé de douze prêtres, dont trois seront nos vicaires généraux, savoir : Jean-François-Augustin Carré de Saint-Gervais, vicaire général ; Jean-François Martin de Boisville, vicaire général ; Isaac Papillaut, Etienne Arvillon de Sozai, Charles-Adrien Quiefdeville de Belmesnil, Jacques-Augustin Manoury, Jean-Alexandre Baroche, Louis-Jean Fizelier de la Feuillie, Guillaume-André-René Baston, Claude-Charles Jobard, Jean-Benoît Burgault. »

MM. de la Feuillie, Jobard et Burgault n'appartenaient pas à l'ancien Chapitre.

Ces ecclésiastiques et les autres curés nommés dans diverses paroisses du diocèse prêtèrent serment à la Cathédrale le 6 thermidor an X. « Hier dimanche, lisons-nous dans le *Journal de Rouen* du 7 thermidor an X, le préfet, accompagné du secrétaire de la préfecture, du maire et du secrétaire de la mairie, a assisté à la Messe paroissiale de Notre-Dame. Après l'Evangile, il a reçu, en présence de M. l'Archevêque, le serment des chanoines de la Cathédrale et celui des curés de Rouen, du Havre et de Gournay. »

La même cérémonie se renouvela le dimanche 13 thermidor an X et les dimanches suivants, à la Cathédrale, pour les curés nommés aux autres paroisses du diocèse.

Le règlement qui porte réorganisation du Chapitre et du clergé de la Cathédrale, en date du 8 frimaire an XI (29 novembre 1802), est bien connu. Il statue que le clergé de l'église cathédrale de Rouen

sera composé de trois ordres ecclésiastiques, savoir : les chanoines, les habitués d'honneur et les habitués simples. Le Chapitre sera composé, dit le règlement, de deux espèces de chanoines, les titulaires et les honoraires : les titulaires au nombre de douze ; les honoraires en nombre indéterminé ; les uns et les autres à la nomination de M. l'Archevêque. Les trois vicaires généraux accordés par le gouvernement seront toujours du nombre des douze chanoines titulaires. Le premier des vicaires généraux sera le doyen du Chapitre ; le second sera le trésorier ; le troisième sera le grand archidiacre. Diverses fonctions particulières seront attribuées aux chanoines titulaires. En conséquence, il y aura un chanoine archidiacre, un chanoine grand pénitencier, un chanoine grand chantre, un chanoine théologal, un chanoine intendant de la fabrique, et un chanoine préposé au desservice de la paroisse. Les habitués d'honneur sont fixés au nombre de douze. Le costume des chanoines titulaires et honoraires se composera du rochet de lin, de l'aumusse, d'un camail de soie en été et de drap en hiver. Ce costume différait notablement de l'ancien. Il avait été déjà proposé et rejeté en 1775, et adopté en 1791 par le clergé constitutionnel. La manière de porter l'aumusse fut modifiée. Avant la Révolution, la partie en hermine servait de doublure, et la face en petit gris était la principale. Insensiblement l'usage s'était établi de couvrir en partie le petit gris par l'hermine rabattue des deux côtés. Après le Concordat, la face d'hermine fut portée extérieurement, et le petit gris devint la doublure. Le Chapitre adopta pour l'hiver, en 1840, l'aumusse, le manteau noir, avec parements de velours noir, et le camail bordé d'hermine.

Nous n'avons pas à reproduire les autres articles du règlement, dont quelques-uns d'ailleurs ont été modifiés depuis.

Le Chapitre, à peine reconstitué, perdit son vénérable doyen, M. de Saint-Gervais, qui s'éteignit à quatre-vingts ans, le 27 octobre 1803, après avoir eu la consolation d'assister à la restauration du culte dans notre Métropole. On lui fit de dignes funérailles, et on le pleura comme un bienfaiteur et un père.

A cette époque, le clergé de la Cathédrale reçut son organisation

définitive, et nous le trouvons ainsi composé dans le calendrier ecclésiastique du diocèse de Rouen pour l'an XII : vicaires généraux : MM. Papillaut, Martin de Boisville, Baston; chanoines : MM. Arvillon de Sosay, Quiefdeville de Belmesnil, Manoury, Baroche, Jobard, Fizelier de la Feuillie, Burgault, Crespin; chanoines honoraires : MM. Tuvache, Dubosc, Quévremont, Malleux, Grenet, Aroux, Delacroix, Maille; habitués d'honneur : MM. Leleu, Bérard, Dusaussay, Riquier, Blanche, Turgard, Letellier, Lemaître, Lemonnier, de Chevannes, Delabarre, Motte. Le clergé de la paroisse se composait de M. Jobard, chanoine chargé du desservice, MM. Motte, Holley, Fremin, Crevel, vicaires; Houlbrecque, clerc des sacrements; Eliot, Olivier, Bonté, Amiot, Déchamps, prêtres habitués.

On voit reparaître parmi les chanoines honoraires de dignes membres de l'ancien Chapitre, revenus d'un long exil : M. Tuvache, le savant théologien; MM. Dubosc et Quévremont, professeurs émérites de l'ancienne Université. M. Malleux, qui avait rendu tant de services pendant la Révolution, avait été nommé curé de Notre-Dame du Havre. Il contribua puissamment à y réorganiser le clergé et le culte, et revint, sa tâche accomplie, à Rouen, où Mgr Cambacérès ne devait pas tarder à l'admettre dans ses conseils et à lui confier la charge de vicaire général. M. Aroux avait été, avant la Révolution, curé de Sainte-Croix des Pelletiers, et y avait déployé les plus hautes vertus sacerdotales. Bref, tous ces ecclésiastiques étaient des plus distingués par leurs services et leurs mérites. Déchu par le malheur des temps de ses richesses, de ses prérogatives, de son importance, le Chapitre, réduit à douze membres, en comprenant les vicaires généraux, ne s'attira pas moins que l'ancien la considération et l'estime publiques. Il ne regretta de son ancienne splendeur que la belle bibliothèque fondée et entretenue par lui depuis des siècles avec une prédilection et un zèle persévérants, et ses riches et précieuses archives.

Les livres du Chapitre, recueillis en grande partie par dom Gourdin, pendant la Révolution, ont contribué à former le premier fonds de la bibliothèque municipale de notre ville. Quant aux archives, elles sont conservées avec un soin pieux et intelligent dans notre dépôt

départemental. On y trouve en particulier un assez grand nombre de bulles des Papes adressées à l'Eglise de Rouen. La première en date est d'Eugène III et remonte au milieu du XIIe siècle. Elle confirme la primatie de l'Archevêque de Rouen sur les Evêques de la province de Normandie, et place sous la protection du Saint-Siége les biens de l'Eglise de Rouen. Citons aussi une bulle de Clément VI, ancien archevêque de Rouen (Pierre Roger), qui, fidèle à son affection pour son ancienne Cathédrale, lui en donne le témoignage en confirmant la fondation de deux chapelles à l'autel de la sainte Vierge, derrière le chœur, créées autrefois par lui pendant son épiscopat; une bulle de Léon X, datée de Florence 1515, qui accorde une indulgence plénière aux bienfaiteurs des églises Saint-Pierre de Rome et Notre-Dame de Rouen, ne séparant pas dans ses encouragements l'incomparable monument qu'il élevait à Rome et les travaux entrepris à cette époque à notre basilique. Le Chapitre dut se priver de tous ces inestimables documents qui forment les glorieuses pages de son histoire; du moins était-il sûr qu'ils étaient sauvés de la tourmente et gardés avec respect et sollicitude. Ce qu'il ne retrouvait pas, c'étaient ses ressources pour la splendeur du culte, ses ornements anciens, son trésor, son collége de chapelains, sa maîtrise si florissante et si renommée. Il n'en reprit pas moins ses offices publics, que le temps et le zèle ont peu à peu entourés d'un éclat presque comparable à celui des temps anciens.

Nous ne suivrons pas Mgr Cambacérès dans son œuvre de réorganisation du diocèse, notre cadre ne comportant pas cette histoire si remplie et si mouvementée. On sait le zèle actif, incessant, infatigable, qu'il y apporta, et avec quel succès il mena promptement à bonne fin une entreprise si difficile. Il fut singulièrement aidé, c'est justice de le constater, par le bon esprit du clergé à la tête duquel il était placé, par le concours des autorités locales et la docilité des fidèles. Dans une lettre inédite de ce Prélat, et dont M. le conseiller Félix a bien voulu nous communiquer l'original, nous voyons les sentiments qui inspiraient et soutenaient son zèle. Cette lettre est écrite à un ami intime qu'il avait laissé à Montpellier et s'exprime avec une entière liberté. Nous en extrayons les passages qui ont trait à notre sujet.

Rouen, samedi 17 fructidor an X (4 septembre 1802).

« .... Vous devez penser que j'ai été extrêmement occupé depuis mon séjour à Rouen; lorsqu'il faut créer, et créer à la suite des événements que nous avons éprouvés, ce n'est pas chose facile. J'ai achevé l'organisation de mon diocèse. Je vois avec plaisir que les prêtres et les habitants de ce pays me voient avec quelque satisfaction; *je me fais tout à tous pour les sauver tous*. Je vous envoie un exemplaire de mes Mandements; vous y verrez l'esprit qui me dirige; ils ont obtenu les suffrages des consuls et ont été très-bien accueillis dans le diocèse. »

C'est en se faisant tout à tous que Mgr Cambacérès parvint à gagner la confiance et l'affection de son clergé et des fidèles, et triompha des difficultés de la situation. Homme d'autorité, comme tous les grands personnages du régime impérial, il savait en tempérer l'exercice par une bonté réelle et profonde. M. l'abbé Picard l'a parfaitement dépeint dans les lignes suivantes : « Beaucoup de personnes ne connurent pas assez Mgr le Cardinal Cambacérès pendant sa vie. On le jugea trop facilement d'après certaines manières un peu brusques qui tenaient à l'impétuosité de son caractère. Son cœur était essentiellement bon. Il aimait tendrement ses prêtres, leur était tout dévoué, et, tant qu'ils se montraient dociles à la direction qu'il leur donnait par lui-même ou par ses vicaires généraux, il les défendait envers et contre tous.... Son administration fut ferme, et en même temps sage et paternelle. Par sa position à l'égard du gouvernement de cette époque, il pouvait plus que beaucoup d'autres agir avec force et hardiesse. Il usa de cette facilité pour le bien. Non-seulement il fut le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Rouen, mais encore il contribua beaucoup à son rétablissement par toute la France. »

Mgr Cambacérès, qui était allé à Paris le 20 thermidor an X pour recevoir des mains du Légat le *Pallium*, officia le 27 du même mois (15 août 1802) dans sa Cathédrale, au *Te Deum* solennel chanté à quatre heures et demie de l'après-midi, en actions de grâces de la proclamation de Napoléon Bonaparte comme premier consul à vie.

Un événement mémorable devait marquer à Rouen la fin de cette année 1802 : nous voulons parler du séjour de Napoléon Bonaparte dans nos murs. Parti de Paris le 29 octobre, le premier Consul coucha à Evreux et arriva à Rouen le 30 octobre. On se ferait difficilement aujourd'hui l'idée de l'enthousiasme et de l'exaltation populaires qui accompagnèrent ce voyage triomphal, si l'on n'en trouvait les témoignages les plus manifestes dans les écrits du temps. Nous nous contenterons de la relation du Journal publié à Rouen, si favorable jusque-là aux principes et aux hommes de la Révolution :

« Dimanche 31 octobre 1802.

« S'il fut jamais un spectacle digne d'attacher l'âme et d'y faire couler les sensations les plus attendrissantes et les plus délicieuses, c'est sans doute celui que présentait hier l'arrivée du premier Consul en cette ville. Toutes les classes de citoyens se sont portées au-devant du pacificateur du monde ; chacune avec impatience attendait l'instant où elle pourrait lui rendre le tribut d'attachement et d'admiration que ses hauts faits commandent et que ses vertus conciliatrices ont imprimé dans tous les cœurs.... Cette impatience, aussi juste que la cause qui la faisait naître, a cessé.... Le bruit du canon, le son des cloches annoncent sa présence ; tous les cœurs volent à sa rencontre ; tous les regards cherchent à démêler ses traits.... Enfin le rival des Scipion, des Alexandre, le rival même des Lycurgue et des Solon, ce jeune héros qui sut fixer la victoire sous nos drapeaux et ramener la paix et le bon ordre au sein de notre patrie, traverse le port jusqu'à la Préfecture au milieu des acclamations, des cris : Vive le premier Consul ! vive Bonaparte !

« Si l'ensemble du tableau que formaient hier les habitants de Rouen est un sujet digne du pinceau d'un grand maître, les détails n'en sont pas moins précieux. Une compagnie de jeunes citoyens aisés précédait à cheval la voiture du premier Consul, où était également son épouse, tandis qu'une députation de la classe ouvrière (et cette partie n'est pas la moins intéressante) l'entourait, guidait sa marche et couvrait de branches de chêne et de laurier le front auguste du bienfaisant génie qui veille sur les Français.

« Bonaparte, la tête à la portière, saluant et souriant avec bonté, excitait les applaudissements et mettait le comble à l'allégresse publique.

« Le peuple, qui, dans l'espérance de voir encore le premier Consul, s'était porté en foule sur le boulevard, immédiatement après son entrée à la Préfecture, réitéra ses acclamations, en le voyant se promener sur la terrasse et le saluer avec cette aménité qui lui est ordinaire. Toutes les physionomies semblaient exprimer ce vœu : Puisse le destin conserver longtemps à la France l'invincible guerrier, le sage magistrat, le négociateur habile, le grand homme enfin dont l'existence est si nécessaire à la consolidation de son bonheur et est si chère à tous les bons citoyens.

« Cette allégresse significative s'est portée jusqu'au spectacle.... Le soir il y a eu illumination générale. Jamais à Rouen, même dans les jardins publics, on n'avait vu rien de plus beau.... Sur la porte de l'hôtel de la Préfecture on lisait cette inscription : *Felicitas publica*. Sur le fronton du pavillon, du côté du jardin : *Au héros pacificateur. Bonaparte à Rouen le VIII brumaire an XI*.

« A sept heures et demie, on a tiré sur la place du Vieux-Palais un bouquet d'artifice, de la composition du citoyen Mosment.

« Le premier Consul est sorti ce matin à huit heures, accompagné du citoyen Beauharnais, du général, escortés de quelques mamelouks, de chasseurs et de grenadiers à cheval. Il est allé au Mont-aux-Malades et à Déville voir la manufacture de coton de M. Rasle. Il a dû visiter ensuite le magasin à poudre de Maromme. Il est rentré à dix heures à l'hôtel de la Préfecture, où il a assisté avec son épouse, les ministres de l'intérieur et de la marine, et le préfet, à la Messe qui a été célébrée par M. l'Archevêque. »

« Le premier Consul est sorti à cheval, ce matin 1er novembre 1802, à huit heures, accompagné de quelques cavaliers, et d'un détachement de la compagnie des jeunes gens de cette ville qui lui servent de garde d'honneur ; il a visité les faubourgs Saint-Sever. Peu de temps après sa rentrée à l'hôtel de la Préfecture, il y a assisté à la Messe célébrée par M. l'Archevêque.

« Le 4 novembre, à la revue passée par Napoléon, Mme Bonaparte, accompagnée de Mme Beugnot et de M. l'Archevêque de Rouen, était sur le balcon de la maison du citoyen François Hauguet, près les casernes.

« Le 8 brumaire, l'Archevêque, le général commandant la division, le préfet et le maire ont dîné avec le premier Consul. »

Comme on le voit par les détails précédents, Napoléon Bonaparte se borna à entendre la Messe dans une chapelle dressée à l'hôtel de la Préfecture et ne fut pas reçu solennellement dans la Cathédrale, comme nos anciens souverains. Pourquoi ? Nous ne saurions le dire. Le premier Consul refusa-t-il de recevoir, encore en République, les honneurs réservés aux têtes couronnées, ou ne voulut-il pas accentuer par cette démarche publique ses sentiments religieux ? Ce sont des hypothèses qu'on peut également soutenir. Il combla cependant d'attentions notre Archevêque, qui l'accompagna, comme on a pu le voir, dans toutes les cérémonies. Il reçut officiellement les hommages du clergé, que Mgr Cambacérès lui présenta le 2 novembre à la Préfecture, en lui adressant le discours suivant :

« Général premier Consul,

« Le clergé de l'Eglise de Rouen vous présente ses respectueux hommages.

« Il partage l'allégresse de la nation française lorsqu'elle vous a choisi pour le chef de son gouvernement, et la joie qu'éprouvent les habitants de cette cité intéressante de vous posséder dans son enceinte.

« Il ne cessera de former et d'adresser au ciel les vœux les plus ardents pour votre prospérité personnelle, et pour la conservation de jours précieux à la religion et au peuple français.

« Ce sentiment, général, est votre ouvrage; l'opinion publique le justifie.

« Cette opinion est le juge des grands hommes; elle flatte, parce qu'elle est libre; elle est toujours vraie, parce qu'elle est rarement surprise; c'est elle qui vous a suivi dans les actions

de votre glorieuse carrière ; c'est elle qui transmettra à la postérité le souvenir de vos vertus, et à vos successeurs celui de vos exemples. »

Le premier Consul, dans sa réponse, dit le *Journal de Rouen*, « a témoigné au clergé le plaisir qu'il avait de trouver, pour l'Eglise de Rouen, le même esprit d'union et d'attachement à l'Etat qui distinguait le clergé de Paris ; qu'il en témoignait spécialement sa satisfaction à l'Archevêque, qui était animé de cet esprit de piété et d'amour. »

Monseigneur l'Archevêque avait adressé à Mme Bonaparte l'allocution suivante :

« Madame,

« L'usage qui nous conduit auprès de vous est devenu le devoir de l'inclination et du sentiment. Le clergé que j'ai l'honneur de vous présenter vous portera toujours le même respect et la même admiration dont son chef est animé ; il demande au ciel que vous fassiez longtemps le bonheur du héros que la France chérit. »

Napoléon Bonaparte partit de Rouen le samedi 6 novembre. Il donna à Mgr Cambacérès, en le quittant, une tabatière avec son portrait.

Au Havre, le clergé lui fut présenté par M. Malleux.

« Les ecclésiastiques qui composent le clergé du Havre, dit-il dans son allocution, ne voient pas seulement en vous le protecteur de la religion, ils vous reconnaissent hautement pour leur bienfaiteur, leur libérateur. Condamnés pour la plupart à l'exil, ils vivaient tristement loin de leurs foyers, de leurs parents, de leurs amis ; vous avez brisé leurs chaînes, vous les avez rendus à leur patrie, à la ville qui les a vus naître ; ils vous conjurent, par mon organe, d'être convaincu de toute leur gratitude, et de les compter au nombre des citoyens français dont les sentiments de vénération, de soumission, d'affection même, pardonnez-le-nous, vous sont assurés. »

C'était avec intention que M. Malleux avait accentué les sentiments des prêtres exilés pendant la Révolution ; il voulait prouver une fois de plus que le clergé fidèle avait oublié toutes les douleurs passées et s'était rallié sincèrement au nouvel ordre de choses inauguré par le Concordat.

Mgr Cambacérès complète l'organisation du clergé par la fondation du grand Séminaire (1805), rétabli dans l'ancien séminaire Saint-Nicaise, et en remet la direction au vénérable M. Holley, dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans le diocèse. Il s'occupe aussi de restaurer les communautés religieuses, si nécessaires à l'Eglise, et rappelle à lui les restes dispersés de cette portion privilégiée de son troupeau. Les Sœurs d'Ernemont furent les premières à répondre à sa voix. Elles s'étaient présentées au premier Consul lors de son passage à Rouen et en avaient obtenu la permission de reprendre leur mission d'institutrices de la jeunesse et de servantes des malades et des pauvres. L'Etat leur rendit en 1803 leur ancienne maison. Après elles, les Sœurs de la Providence, les Ursulines, les Sœurs de la Visitation reprirent dès ces premiers temps l'exercice de leur règle et de leurs bienfaits. Le sanctuaire se parait peu à peu de ses fleurs. La vie religieuse retrouvait partout sa séve. L'Eglise de Rouen, sortie de ses ruines, reparaissait dans la splendeur de sa jeunesse renouvelée. Encore une fois cette histoire de la résurrection demanderait un livre à part, et qui serait des plus merveilleux et des plus édifiants. Nous constatons, en finissant ce chapitre, cette universelle et féconde rénovation, nous n'avons pas à la raconter. Désormais nous ne sortirons plus de notre cadre spécial et nous nous bornerons à enregistrer les faits et les travaux qui composent l'histoire de notre Cathédrale pendant ce XIXe siècle.

CHAPITRE XXVIII.

XIXe SIÈCLE.

TRAVAUX EXÉCUTÉS A LA CATHÉDRALE. — LA NOUVELLE FLÈCHE.

Notre vénérable basilique avait moins souffert à l'intérieur des ravages de la Révolution que la plupart des édifices religieux qui faisaient l'honneur et la richesse artistique de la France; toutefois elle avait subi des dégradations nombreuses et un dépouillement presque absolu, auxquels il fallut porter remède dès les premiers jours. A l'extérieur, le mal était plus considérable. Les bras de la croisée et une partie des bas côtés avaient été dépouillés en 1794 de leurs couvertures en plomb, lorsqu'un décret de la Convention avait mis tous les métaux provenant des édifices religieux à la disposition des fonderies de la République. On avait commencé à exécuter à Rouen les ordres de la Convention, et en même temps qu'on enlevait, comme nous l'avons dit, dans notre Cathédrale, jusqu'aux plombs

des cercueils, on avait arraché, pour les convertir en balles, les couvertures en plomb d'une partie du monument. Cette œuvre de spoliation avait été heureusement arrêtée en 1795; si elle eût été poursuivie, c'en était fait de la conservation du monument. Le couronnement du comble du chœur avait été également enlevé, ainsi que le grand saint Georges en plomb doré qui surmontait le rond-point, lequel n'a jamais été depuis remplacé. La pyramide, depuis le terrible ouragan du 25 juin 1683, qui ne saurait être comparé qu'à celui du 12 mars 1876, avait subi une inclinaison très-apparente et un affaissement des plus menaçants; négligée pendant l'époque révolutionnaire, elle appelait les plus urgentes restaurations. Il y avait donc beaucoup à faire à l'extérieur comme à l'intérieur de l'édifice, quand il fut rendu au culte catholique. L'importance des travaux n'effraya pas Mgr Cambacérès, dont l'activité égalait la générosité. Il commença par le plus pressé.

A l'intérieur, il garnit d'abord les autels de leur mobilier indispensable. La plupart des retables et des autels des chapelles avaient été exécutés au XVII[e] siècle par les libéralités des chanoines et des chapelains; ils avaient beaucoup souffert de la dévastation de 1793-94; mais en 1795 les administrateurs de la Cathédrale, livrée alors au culte constitutionnel, s'étaient employés à remettre les chapelles en état avec les dépouilles provenant des églises supprimées. On compléta leur œuvre après le Concordat. Le sanctuaire du chœur avait été spolié pendant la tourmente, comme nous l'avons dit, de la riche et majestueuse composition de Cartaud et Bousseau, décrite dans l'un de nos chapitres précédents. Le magnifique mobilier de l'autel avait également disparu. On le remplaça par la garniture actuelle, croix et chandeliers, d'un beau travail d'orfévrerie, qui proviennent de l'ancienne église des Chartreux de Rouen. On a ajouté récemment à ces six chandeliers quatre autres plus petits, copiés sur les précédents, pour servir dans les solennités, ainsi que les huit candélabres destinés aux Saluts. La garniture se trouve aujourd'hui complète et homogène.

Mgr Cambacérès s'occupa de faire fermer le chœur, ouvert si

malencontreusement par le clergé constitutionnel, et dépourvu des dais admirables de ses stalles, comme des majestueuses grilles en cuivre du sanctuaire, enlevés, comme il a été dit plus haut, en 1793. On adopta malheureusement le grillage en fer uni, sans caractère, sans élégance, sans dignité, qui sert aujourd'hui encore de clôture. Ce triste travail coûta environ 4,000 fr. Il serait peut-être possible de l'améliorer en y ajoutant des corniches bien ouvragées et des accessoires délicatement employés. On édifia dès 1803 le trône archiépiscopal, construction massive, dans le goût du temps, et dont le style détonne avec celui du chœur. C'est aussi à cette époque, où l'ignorance totale des délicatesses et des convenances de l'architecture ogivale servait mal la bonne volonté, qu'on doit la mutilation des ornements des accotoirs des stalles.

Un travail plus intelligent et d'une extrême urgence fut commencé en 1803 à l'extérieur; on refit les couvertures en plomb des bras de la croisée et des bas côtés, et on s'occupa en 1804 de la consolidation de la flèche, menacée d'une ruine prochaine, par suite de l'inclinaison dont nous venons de parler. Entrons à ce sujet dans quelques détails qui, pour n'avoir plus, hélas! qu'un intérêt rétrospectif, n'en doivent pas moins trouver place ici.

Nous avons décrit en son lieu l'incomparable pyramide élevée par Robert Becquet en 1544, grâce aux libéralités de Georges d'Amboise. Cette pyramide avait été bien des fois depuis ébranlée par de furieux ouragans, menacée par des commencements d'incendie, et attaquée dans sa charpente par des accidents intérieurs qui mettaient en danger sa consistance et sa durée. L'ouragan de 1683 avait compromis son équilibre. Aux détails déjà donnés sur cet ouragan, ajoutons les suivants empruntés à un manuscrit de la Bibliothèque nationale, cité par M. Hyacinthe Langlois : « En 1683, le 25 juin, tomba une gresle si furieuse sur la ville et les fauxbourgs de Rouen, meslée de vents et de tonnerres, que les tourelles de pierre de la Cathédrale en furent renversées, et en brisèrent la voûte et les orgues. Les églises de Saint-André de la ville, de Saint-Michel et de Saint-Laurent esprouvèrent le mesme chose par le bouleversement de leurs tours

et clochers; les vitres des églises et de la plupart des maisons furent endommagées, et de très-gros arbres transportés d'un lieu en un autre. Les grains de cette gresle paisoient jusques à une demie livre. » L'ébranlement causé par cette trombe à la flèche de Robert Becquet avait déterminé une inclinaison redoutable, laquelle, jointe à un vice d'aplomb originel dans la partie supérieure de l'aiguille, eût déterminé un jour sa chute irrémédiable.

La charpente de la pyramide présentait aussi bien des sujets d'alarme. « Les maîtresses pièces, écrivait M. Lescanne, entrepreneur de charpenterie, à cette époque, étaient dans le plus mauvais état; il existait dans les deux tiers de leur longueur des ouvertures de deux à trois pouces de hauteur sur six à huit de profondeur, et dans l'intérieur ces espèces de crevasses étaient gâtées de place en place, ce qui se voit fréquemment dans le châtaignier, ce bois ayant cela de particulier qu'il est souvent sain à l'extérieur et pourri en dedans. Indépendamment du pli qu'on avait dû observer au moment du levage, ces pièces avaient encore plié de trois ou quatre pouces au moins, ce qui, par le fléchissement, avait fait descendre les poteaux et déchiré leur assemblage, tellement qu'il y avait des croix de Saint-André, dans la cage de l'escalier, dont les tenons se trouvaient éloignés de plus de trois à quatre pouces du fond de leurs mortaises. Une de ces pièces avait déjà été armée de plates-formes en bois, boulonnées de distance en distance, et l'on retirait facilement avec la main la poudre de bois pourri des différentes parties dont nous venons de parler, et des vices desquelles il était impossible de connaître au juste la profondeur. »

Ainsi, fait remarquer justement M. Hyacinthe Langlois, l'état occulte de cette immense charpente était loin de répondre à sa magnificence extérieure.

Toutes ces raisons décidèrent Mgr Cambacérès à faire travailler à la pyramide dès 1804. Parmi les architectes consultés, il y en eut, paraît-il, qui proposèrent de raser l'aiguille pour la refaire à nouveau; mais ce projet, exigeant une somme considérable, fut bientôt écarté. On se décida pour une consolidation et une sérieuse restau-

ration. MM. Vauquelin et Bouet, architectes, furent chargés de la direction des travaux, confiés pour la charpenterie à MM. Hébert et Lescanne. Les bois de la flèche les plus compromis furent renouvelés, et la partie en plomb reçut toutes les réparations nécessaires. Ces travaux, conduits avec une prudence et une habileté remarquables, durèrent quatre ans et coûtèrent 30,000 fr. environ, accordés libéralement, à la sollicitation de Monseigneur le Cardinal, par le gouvernement impérial.

Ces travaux étaient à peine achevés, que le Cardinal s'occupa de repeupler la tour Saint-Romain de nouvelles cloches. Il ne restait alors de l'ancienne sonnerie si justement renommée qu'une seule cloche échappée au vandalisme révolutionnaire : *Quatr'une* ou *la Réunie*. Le Cardinal acheta deux cloches qui provenaient de la collégiale de Saint-Barthélemi de Liége, et fondues par un artiste célèbre en Belgique, Chaudoir.

L'une, du poids de 4,000 livres environ, porte son histoire dans son inscription : *Anno Dni MIIII Joannes de Benta me fecit. Capitulum vero anno MDCCLXXX ut liquarer ac augerer curavit.* C'est-à-dire que, fondue pour la première fois en 1400 par Jean de Benta, elle fut remise en fusion et augmentée en 1780 par les soins du Chapitre (de la collégiale Saint-Barthélemi de Liége). Cette cloche est la troisième de la sonnerie actuelle de la Métropole.

L'autre cloche, appelée *Marie*, est d'un poids inférieur à la précédente, et porte l'inscription suivante :

TRINI PRÆPOSITUS DECANUS CAPITULUM
CUI SIT LAUS COMITI DE ROUGRAVE
EXIN ACCESSIT LAUS TIBI DE MUNO
PENDULA SIC SURGO GRAVIOR VOCITATA MARIA.
CHAUDOIR ME FECIT 1774.

Nous avons raconté dans notre Notice sur les Cloches de Rouen (1) comment nous sommes parvenu à avoir la clef de cette étrange

(1) 1870, p. 23 et suiv.

inscription métrique qui donne à chaque vers la date en chiffres romains de la cloche (1774), et qu'il faut traduire ainsi : « Vous trois, le prévôt, le doyen, le chapitre (m'avez faite). Honneur à celui-ci (le chapitre) et au comte de Rougrave (prévôt de la collégiale) ; honneur à toi aussi, de Muno (doyen de la collégiale). Ainsi cloche, appelée *Marie*, je renais plus pesante qu'auparavant. » On pourra voir dans notre Notice la justification de nos recherches.

Ces deux cloches, dont la sonorité et la pureté de timbre sont appréciées des connaisseurs, formèrent avec l'ancienne *Quatr'une* ou *la Réunie* la sonnerie de la Cathédrale, après la restauration du culte.

Le Cardinal Cambacérès mit fin aux travaux qu'il fit exécuter à la Métropole en provoquant la restauration de la rosace du portail de la Calende (1811). Nous ne parlons pas de ses autres libéralités pour la décoration intérieure, achats de vases sacrés, d'ornements et de mobilier. Elles étaient continuelles : les registres des délibérations de la fabrique en mentionnent quelqu'une presque à chaque séance.

Il nous faut arriver à cette date funeste du 15 septembre 1822 qui vit l'incendie et la ruine de la merveille de Robert Becquet, l'embrasement d'une partie des toits et des voûtes de notre Métropole, et mit un instant en péril le vénérable monument. Nous ne pouvons refaire après M. Hyacinthe Langlois le récit palpitant de cet épouvantable sinistre. Il en a été le témoin oculaire, il l'a raconté avec autant de fidélité que de talent : il convient de lui laisser la parole.

« Dans la soirée du samedi 14 septembre, de fréquents éclairs sillonnaient l'horizon dans un ciel fort nébuleux qui, malgré la fraîcheur de l'air, menaçait d'un prochain orage ; pendant la nuit le tonnerre se fit même entendre dans l'éloignement ; mais le matin suivant, à cinq heures, au milieu d'une détonation épouvantable et d'une lueur extraordinaire, la foudre vint frapper la pointe de la pyramide, et, la circonscrivant en spirale avec son impétuosité ordinaire, parut s'abîmer dans la partie inférieure des colonnades.

« D'abord, ceux mêmes qui remarquèrent la chute et la disparition du terrible météore ne conçurent aucun soupçon du danger ; mais

vingt minutes s'étaient à peine écoulées, qu'un homme entrant à grands pas dans la Cathédrale, et s'approchant d'un des officiers subalternes de cette église, s'écria brusquement que le feu était dans le clocher.

« Cette effrayante nouvelle n'était malheureusement que trop fondée. Cependant elle causa d'autant moins d'émotion d'abord, qu'un individu s'avisa de dire que la raison de celui qui l'apportait s'égarait fréquemment; mais quelques personnes s'étant par leurs propres yeux assurées de la vérité, le trouble se répandit dans l'église, où dans cet instant on célébrait une messe basse, pendant que les chanoines chantaient les matines, et bientôt l'alarme devint générale.

« L'incendie se manifestait alors vers la base de l'aiguille, et son foyer apparent produisait à peine à l'extérieur l'effet d'une petite lanterne; mais déjà le mal était probablement sans remède, la charpente se consumant dans tout l'intérieur avec la plus effrayante activité.

« Un vent frais soufflait en ce moment du nord-est, et paraissait acquérir à une certaine élévation un cours fort rapide; cette remarque eût fait seule présumer la désastreuse issue de cet événement.

« Cependant le tocsin avertissait de toutes parts les habitants de Rouen du danger de leur Métropole, et bientôt M. le baron de Vanssay, préfet de la Seine-Inférieure, M. le marquis de Martainville, maire, MM. Thieffray de Rougemont, Lambert, Thézard et Baudry, adjoints, M. le général baron de la Pointe, commandant le département, M. le vicomte de Champagny, colonel du 6e régiment de la garde royale, et M. le baron Christophe, colonel de la gendarmerie, accoururent sur le lieu de l'incendie, suivis des autres chefs civils et militaires, des détachements de la garde nationale et de la garde royale, des sapeurs et pompiers, et d'une multitude immense de citoyens.

« Mais les progrès de l'embrasement, l'élévation immense du foyer, l'impossibilité d'y faire promptement et sûrement accéder des secours, la pyramide vomissant déjà de toutes parts de longs jets de flamme parmi des tourbillons de fumée que l'oxide des plombs en fusion colorait d'un vert livide; la mort elle-même enfin, planant

au-dessus de l'édifice et sur ses environs ; tout forçait les assistants à rester, malgré leur vive impatience, spectateurs oisifs de ce déplorable événement.

« Et comment en effet eût-il été possible d'agir avant que le chef-d'œuvre gigantesque de Robert Becquet ne se fût écroulé sur la tour de pierre, qui pendant trois cents ans l'avait soutenu dans la nue; chute terrible, dont l'attente glaçait d'effroi tous les cœurs, et que ne pouvaient prévenir ni l'intrépidité, ni l'industrie? Enfin, comme pour signaler la crise fatale, sept heures sonnent; la flèche tout entière se renverse vers le sud-ouest, point de son inclinaison naturelle, et, s'arrachant de sa base, vient s'abattre sur l'angle de la tour occidentale de la Calende, qui la rejette sur une maison voisine qu'elle perce de fond en comble avec un fracas épouvantable.

« L'incendie présente alors le plus formidable spectacle; car à peine cette partie culminante de la pyramide est-elle tombée, que, dégagées d'un obstacle qui réprimait aussi l'action de l'air, les flammes se déploient avec la plus grande fureur; les galeries se déchirent, les colonnes armées de fer, les arcades tout entières se détachent de toutes parts, l'œil s'égare dans leurs traces enflammées; les voûtes du temple, accablées sous cette grêle horrible, simulent par leurs mugissements redoublés le bruit d'une violente canonnade. Entre huit et neuf heures enfin, il ne restait plus rien au-dessus de la tour de pierre qu'un immense bûcher au milieu duquel bouillonnaient des torrents de métal que les gargouilles vomissaient en ardentes cascades.

« Quelque grands qu'aient été ces premiers ravages, nous nous estimerions heureux cependant s'il ne nous en restait de nouveaux à décrire. Mais les débris enflammés de la pyramide, qui s'étaient dans leur chute arrêtés sur les galeries et sur les combles de la croisée, propageaient depuis longtemps l'incendie vers les autres points de ce grand monument, et les flammes dévoraient avec une telle activité les charpentes des combles, que vers neuf heures, le toit tout entier du chœur et ceux de la croisée s'écroulèrent avec le tiers de celui de la nef. Cette grande partie de l'édifice entièrement découverte, ainsi

que ses ailes, sur la longueur de trois travées et demie, l'eût infailliblement été d'une extrémité à l'autre en moins d'une heure peut-être, si l'on n'eût en travaillant avec une ardeur incroyable préservé ce qui reste encore de son toit, de l'irruption des flammes.

« Le pinceau le plus exercé ne rendrait que faiblement les effets terribles dont la principale crise de ce nouvel embrasement fut accompagnée. Dès que le toit du rond-point se fut écroulé sur son centre, une gerbe de flammes dont la base occupait tout le diamètre des voûtes, jaillit dans les airs à une hauteur prodigieuse, à travers une immense colonne de fumée qui s'élevait vers le zénith en roulant des milliers de spirales des couleurs les plus variées. On y voyait tantôt confondus, tantôt successivement dominants, le vert, l'amaranthe, le jaune le plus brillant et le noir le plus sombre. Cet affreux et magnifique spectacle se détachait, ainsi que le foyer supérieur de la pyramide, sur un ciel d'un ton d'ardoise dont l'obscurité ajoutait à l'éclat pétillant des feux de l'incendie. Si cette terrible explosion eût eu lieu dans les ténèbres de la nuit, quel surcroît de belles horreurs! »

L'incendie de la flèche de Robert Becquet et les désastres qu'il occasionna dans les différentes parties de notre Cathédrale provoquèrent à Rouen et dans tout le diocèse une émotion indescriptible. On vit manifestement en cette circonstance combien l'antique et vénérable Métropole était chère à toutes les classes de la population. Il semblait que chacun était atteint, par ce malheur, dans ses intérêts les plus précieux. Pendant le sinistre, après l'écroulement de la flèche, et lorsqu'il fut possible d'attaquer le foyer de l'incendie, les habitants de Rouen, sans distinction de rang ni de parti, s'étaient dévoués, durant de longues heures, au milieu des plus graves périls, au salut du monument, la gloire et l'amour de la cité. On avait oublié sa sécurité personnelle, celle de sa maison, pour ne songer qu'à arracher aux flammes la grande basilique, l'âme de la patrie normande. Il y eut des traits de véritable héroïsme dans cette union énergique de toute une population pour lutter contre un fléau implacable. Prêtres, magistrats, soldats, pompiers, bourgeois, ouvriers,

rivalisèrent d'ardeur et de dévouement. La main dans la main, tous étaient frères devant le malheur commun et faisaient le service des chaînes avec une activité et un ordre parfaits. Toutes les pompes de la ville et des particuliers, réunies autour de la Cathédrale, furent manœuvrées avec intelligence, ensemble et intrépidité. Les autorités donnaient l'exemple. Le préfet, baron de Vanssay, travaillait, habit bas, à une pompe, comme le plus robuste ouvrier. Mgr de Bernis, archevêque de Rouen, se tenait dans la cour de l'Archevêché menacé par les flammes, au milieu des débris fumants lancés par la pyramide, plein de calme et de sang-froid, encourageant les travailleurs, pourvoyant au sauvetage des vases sacrés et des ornements précieux de l'église, se mêlant aux chaînes, et s'obstinant à rester aux endroits les plus menacés. Tout le monde admira la froide énergie du Prélat, qui avait dans les veines ce sang de Bernis si souvent versé sur les champs de bataille, et ce flegme de sa race en face de la mort.

Par un bonheur providentiel, ce sinistre ne fit aucune victime. Il y eut de nombreuses blessures qui toutes furent guéries. Quand, à force de courage et d'efforts, on parvint à se rendre maître du feu et à préserver la masse du monument, on se vit sans doute en présence d'un immense désastre, mais on ne perdit pas confiance. Dès le lendemain on songea à le réparer. La même bonne volonté unanime qu'on avait montrée en face du péril se retrouva pour en vaincre les conséquences. « Il faut restaurer la Cathédrale et relever la flèche de ses ruines. » Tel fut le cri général et spontané de la population.

Les dégâts étaient immenses. Partout ailleurs qu'à Rouen on désespérait. L'*Ami de la Religion*, dans son numéro du 5 octobre 1822, après avoir décrit les ruines accumulées par l'incendie et l'état déplorable de la Cathédrale, disait timidement : « On espère, toutefois, qu'il sera possible de le réparer, et de conserver à la religion un magnifique édifice. Quoique privé de la pyramide, il sera encore digne de l'admiration des étrangers. Quant à cet accessoire si élégant et si hardi, il est, sans doute, perdu sans retour : ce n'est pas de nos jours qu'on peut espérer de voir rétablir un tel monument. »

Tel n'était pas le sentiment des autorités de notre département,

de la population, ni surtout celui du vénérable Archevêque, qui s'adressa avec confiance à ses diocésains dans un Mandement, daté du 15 octobre, qui produisit la plus vive impression.

L'appel du Prélat fut entendu. Les fidèles souscrivirent une somme de 161,149 fr. 10 c.; le Conseil général fournit 45,354 fr. 59 c.; et le 28 octobre 1824, le Conseil municipal, fidèle interprète du sentiment populaire, porta à son budget une somme de 50,000 fr. payable en quatre annuités, pour la reconstruction de la flèche.

Le roi Louis XVIII, que Mgr de Bernis s'était empressé, quelques jours après l'incendie, d'aller solliciter, avait promis le concours de son gouvernement, et dès le 26 septembre M. Alavoine, l'un des architectes les plus habiles de cette époque, avait reçu ordre de se rendre à Rouen, pour aviser à la restauration des parties compromises de la Cathédrale et préparer un projet de reconstruction de la flèche.

C'est le moment de parler de ce savant architecte, autrefois entouré d'une légitime admiration, mais auquel l'envie s'attaqua misérablement comme à toutes les natures supérieures, et qu'elle poursuit aujourd'hui encore dans son œuvre avec un acharnement indomptable.

Alavoine, né à Paris en 1778, était attaché en 1822 à la conservation des bâtiments civils, et avait élevé le Théâtre des Variétés, l'Ecole de Médecine dans la rue des Saints-Pères, la fontaine de l'Eléphant (inachevée et abandonnée), les bains Montesquieu (modifiés et dégradés depuis), le piédestal de la statue de Louis XIV, place des Victoires, les piédestaux du pont Louis XVI. Il s'occupait de la restauration de la Cathédrale de Séez, quand, le 22 octobre 1822, il fut chargé, sur l'ordre du roi, de la reconstruction de la flèche de notre Cathédrale. Disons tout de suite qu'il fut choisi en 1830 pour ériger sur la place de la Bastille le monument de Juillet, et que sa mort, arrivée en 1834, l'empêcha de déployer dans la construction de monuments de premier ordre tout l'essor de son génie. La flèche de Rouen suffit à sa gloire. Suivons-le dans ce gigantesque travail.

M. Alavoine s'occupa d'abord de rétablir les combles de la Cathé-

drale, attaqués et détruits par l'incendie, et y plaça de petits réservoirs d'eau. La tour de la lanterne fut couverte d'une terrasse en bitume. On fit ensuite les couvertures, celles du chœur et des croisillons en cuivre, celles de la nef en plomb. Cette opération des couvertures coûta seule plus de 60,000 fr.

Quand tous les travaux de réparation furent en train, M. Alavoine présenta, le 31 mai 1823, deux projets de flèche, l'un dans le style du moyen-âge, l'autre dans le style de la renaissance. Le 23 septembre, il reçut du ministre de l'intérieur avis de l'adoption définitive du projet qui se rapprochait du style du moyen-âge, celui qui a été exécuté. Les raisons invoquées par l'architecte pour donner la préférence à la fonte de fer sur la pierre et le bois parurent décisives au gouvernement et aux commissions d'architectes et d'ingénieurs chargées de contrôler le plan.

« La flèche de la Cathédrale, disait Alavoine, construite en pierre, rétablie en bois, à deux époques différentes, a été foudroyée la première fois, et depuis elle a été deux fois la proie des flammes. Reconstruire une flèche en bois, c'est faire les préparatifs d'un nouvel incendie. Mais, en supposant que l'on parvînt à la garantir du feu, comment arrêter la corruption et la décomposition du bois, qui s'échauffe et perd toute sa force sous le plomb? Et l'emploi du bois, revêtu de plomb, ne serait pas plus économique dans cette circonstance que celui de la pierre. La construction en pierre est souvent rompue par des lézardes que produisent de légers tassements dans les murs des tours qui portent les flèches. » Et après avoir appuyé par des raisons solides son opinion, il conclut : « Nous pensons donc qu'il faut abandonner la construction en bois et celle de la pierre, pour exécuter la totalité de la flèche en fonte de fer; par ce moyen on obtiendrait une homogénéité parfaite entre toutes les parties, et, en joignant fortement les pièces de cette construction, on aurait un grand avantage contre la foudre et les ouragans. »

Quant à la question du poids, les calculs les plus minutieux et les plus sévèrement contrôlés ont prouvé que, loin d'excéder le poids de la flèche précédente, il lui serait de beaucoup inférieur. La tour, après

l'achèvement de la flèche actuelle, devait se trouver déchargée de 400,000 kilog. environ. Les piliers présenteraient encore, en charge de sécurité, un excédant de force portante de 5,000,000 de kilog.

Alavoine, muni de tous ses calculs et de l'approbation nécessaire, se mit donc à l'œuvre. Écoutons un témoin autorisé :

« En 1825, on exécuta tous les travaux de charpente extérieure destinés à établir une communication entre le chantier d'en bas et le haut de la tour, et l'on fit construire à Paris des modèles grandeur nature en carton-pierre, lesquels furent ajustés et posés en place pour juger de l'effet des détails. Alavoine visitait en outre les fonderies de Vaugoin, en basse Normandie, et de Brouseval, en Lorraine, et y séjournait le temps nécessaire pour faire couler sous ses yeux les pièces d'échantillon qui devaient lui être fournies.

« En 1826, il visita successivement les fonderies de la Motte-Rouge, dans le Perche, de Combier, à neuf lieues d'Angoulême, de Premery et de Fourchambault, dans le Nivernais, enfin du Creusot, près Mont-Cenis.

« Rien n'est curieux comme le détail des expériences auxquelles furent soumis les échantillons livrés par ces différents établissements, expériences indispensables à l'architecte pour s'assurer des résistances sur lesquelles il pourrait compter.

« Cependant les travaux ne se ralentissaient ni à Rouen ni à Paris. A Rouen, la surélévation des murs de la lanterne avait été achevée, et la plate-forme d'ajustage avait été construite ; à Paris, les grandes épures et les premiers modèles en bois avaient été exécutés, en sorte qu'au 31 décembre de l'année 1827, année pendant laquelle cinquante-six modèles furent construits dans les ateliers de Paris, cent cinquante-deux pièces de fer coulé étaient déjà livrées à l'architecte et prêtes à être placées sur la plate-forme, où l'on avait achevé toutes les constructions nécessaires à les poser ou à les recevoir.

« Les travaux ne continuèrent pas avec moins d'activité en 1828. Cent vingt-neuf pièces de fer coulé furent encore livrées, et l'on s'occupa de percer tous les trous dans la fonte.

« Pendant l'année 1829, on exécuta les travaux de maçonnerie et de sculpture décorant les faces extérieures du dernier étage de la lanterne. Le nombre des morceaux taillés, sculptés et rapportés par incrustation, est de neuf cent onze, indépendamment des parties entières de balustrades qui avaient été précédemment reconstruites. C'est pendant cette même année que furent faits et essayés à Paris les échantillons des boulons nécessaires à l'assemblage de toutes les pièces de fonte.

« Deux cent quatre-vingt-sept pièces de fer coulé furent livrées en 1830, et cent quatre-vingts en 1831 ; les travaux d'ajustage et de pose, et la construction des modèles se poursuivirent avec la plus grande activité ; en sorte qu'au 31 décembre 1831, le fondeur avait livré 1,057 pièces, pesant ensemble 349,775 k. 75. Il ne restait plus alors à fournir qu'un poids de 190,964 k. 91 ; ce qui donne pour le poids total de la fonte une somme de 540,740 k. 66.

« Dans les deux années 1833 et 1834, l'architecte se livra sans relâche au tracé et à la construction des modèles de l'escalier, de la balustrade, des gargouilles, des clochetons et des pignons des quatre grandes baies de la flèche ; une partie de l'escalier est déjà posée, et au milieu de tous ces détails, à travers les soins assidus que devait exiger la construction de la colonne de Juillet, l'infatigable activité d'Alavoine suffisait encore à s'occuper des importants travaux de consolidation qu'il exécutait au grand portail, où deux nouveaux contreforts se sont élevés et garantissent aujourd'hui ce magnifique monument d'une ruine qui paraissait imminente.

« On écrirait un volume entier, si l'on voulait entrer dans tous les détails des réparations de toute nature exécutées par cet homme de génie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Cathédrale. La même intelligence qui présidait à la conduite des travaux les plus dangereux, le guidait encore dans les détails les plus minutieux : c'est sous sa direction et par ses soins que fut restauré le magnifique autel de la Vierge et que s'exécutent au moment où nous écrivons les réparations les plus délicates à l'admirable tombeau des Cardinaux d'Amboise. »

Ces lignes, écrites en 1834, au lendemain de la mort d'Alavoine, par M. H. Gaugain, qui avait recueilli tous ces détails de la bouche d'Alavoine, sont un exposé fidèle des travaux exécutés par cet éminent architecte, dont la mort causa d'unanimes regrets.

Son œuvre fut continuée, sur les mêmes plans, par MM. Dubois et Pinchon, architectes à Rouen, jusqu'en 1848. A cette époque, lorsque les parties supérieures, composées de la lanterne et de l'aiguille, étaient déjà assemblées dans la cour du chantier, et prêtes à être montées, les travaux, qui ne marchaient plus du reste, depuis bien des années, qu'avec lenteur et intermittences, furent complétement suspendus.

Pourquoi furent-ils si longtemps à être repris ? Pourquoi fallut-il attendre pendant près de trente ans le montage des parties supérieures terminées ? On ne connaîtra jamais complétement les difficultés qu'on a dû vaincre pour arriver à couronner notre flèche, dont la base, malgré tous les efforts et toutes les démarches, n'est pas encore terminée.

Le diocèse et la ville de Rouen ne sauraient avoir trop de reconnaissance à S. Em. Monseigneur le Cardinal de Bonnechose, qui, avec une infatigable persévérance, a poursuivi l'achèvement des travaux et a fini par triompher d'obstacles qui paraissaient insurmontables, à ce point qu'ils avaient brisé la volonté même de l'empereur Napoléon III. Il est bon de reproduire ici un écrit de M. de la Quérière, en date du 16 octobre 1856, qui soulève un coin du voile :

« MM. Dubois et Pinchon, les derniers architectes de la Cathédrale de Rouen pour les travaux de la flèche en fer fondu, ont adressé à leurs amis, et aux personnes qui s'intéressent à la construction de ce curieux monument, un document qui n'est pas sans avoir une grande importance. C'est une lettre, à la date du 23 septembre 1856, dans laquelle ils font connaître le degré d'avancement des travaux de la flèche, et la part qui leur en revient (1). Tout est presque fini : il

(1) C'est à eux qu'est dû le surexhaussement de la flèche au delà du degré d'élévation de la plus haute pyramide d'Egypte.



n'y a plus à faire que les quatre clochetons qui doivent accompagner la pyramide à sa base, et les quatre pignons destinés à couvrir les quatre faces; travaux secondaires relativement à tout ce qui a été exécuté. En effet, les dernières pièces de la flèche, consistant en une couronne où l'escalier s'arrête, et deux étages de l'aiguille qui est terminée par une croix, sont assemblées dans les chantiers des travaux depuis plus de douze ans; il ne s'agit plus que de les mettre en place.

« Des réparations peu importantes à faire à la tour qui sert de base à la flèche ont retardé, par un excès louable de prudence, le placement du sommet de cette flèche. On se demande comment on a pu laisser arrêtés, depuis si longtemps, des travaux si près de leur fin, et les abandonner *indéfiniment*.

« MM. Dubois et Pinchon soulèvent un coin du voile qui couvre ce mystère, et l'étonnement saisit l'esprit quand ils n'hésitent pas à faire connaître que *quelques personnes influentes désirent même la démolition de la flèche et pourront peut-être l'obtenir un jour*.

« Le mauvais vouloir de ces personnes influentes a fait cesser totalement les travaux depuis plus de dix années. Ce mauvais vouloir persistant, toujours gagnant du temps, pourrait enfin arriver à ce résultat d'une démolition, pièce à pièce, de tout ce qui a été fait et élevé avec tant de science, de courage et d'argent. Alors, le congé donné à MM. Dubois et Pinchon, que M. Alavoine avait choisis comme inspecteurs de ses travaux, est tout naturel. Rien de plus logique; leurs services n'ont plus leur raison d'être.

« C'est dans la prévision de ce qui pourrait arriver, de ce qu'ils redoutent sérieusement, qu'ils ont porté à la connaissance des personnes impartiales l'état actuel des travaux de la flèche, menacée de n'être pas finie. . . . .

« Je me résume pour déclarer hautement qu'à mon avis, ne pas achever la flèche, dont l'établissement a coûté à son auteur des calculs et des combinaisons dont *lui seul était capable*, serait un non-sens; que la détruire serait consommer une absurdité, serait faire acte de vandalisme, je dirais presque faire acte de folie. C'est pourquoi, fort

de mon intime conviction, appuyée sur les faits et sur la raison, j'adjure l'autorité supérieure de s'occuper sérieusement des moyens de faire jouir enfin les habitants de Rouen d'un monument dont ils attendent *si patiemment, et depuis tant d'années*, l'achèvement. »

En vain, depuis cette époque, le Conseil municipal de Rouen, dans la séance du 15 avril 1858, avait émis le vœu « que les travaux de la flèche de Notre-Dame soient repris et continués sans interruption, jusqu'à leur complet achèvement. » En vain le Conseil général du département et le Conseil d'arrondissement de Rouen avaient-ils formulé le même vœu, répété invariablement d'année en année. En vain Monseigneur le Cardinal avait-il obtenu de l'empereur, lors de sa visite à Rouen le 31 mai 1868, la promesse formelle de l'achèvement des travaux ; en vain les commissions d'ingénieurs envoyées à Rouen et les inspecteurs généraux avaient-ils déclaré qu'il n'y avait pas de danger à continuer l'entreprise ; rien ne se faisait. Monseigneur le Cardinal obtint de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, passant par notre ville en septembre 1875, la promesse déjà faite par l'empereur. Cette fois enfin on allait recevoir satisfaction. Monseigneur le Cardinal, en accueillant le maréchal à la porte de la Cathédrale, lui avait adressé les paroles suivantes :

« Au moment où vous franchissez le seuil de cette antique Métropole, nous ne pouvons nous dispenser d'appeler votre sollicitude sur la situation qui lui est faite. Depuis vingt-sept ans, les travaux entrepris pour réparer un grand désastre sont interrompus, et la flèche qui doit surmonter ces voûtes reste inachevée. Déjà pourtant des sommes très-considérables, dues à la piété généreuse des fidèles, ont été employées aux travaux commencés.

« Permettez-nous d'espérer que votre volonté énergique, éclairée par les conseils d'artistes désintéressés, mettra fin à cet état de choses, écartera les obstacles qui nous arrêtent et procurera à cette excellente cité la satisfaction de voir enfin le plus beau et le plus vénérable de ces édifices sacrés recevoir son couronnement.

M. le maréchal promit et tint parole.

A la fin d'octobre, les nouveaux inspecteurs généraux des édifices diocésains, MM. Abadie, Ballu et Millet, et M. Gautier, contrôleur en chef, furent envoyés à Rouen par M. le ministre des cultes pour examiner sur place la question. La visite qu'ils firent de la tour centrale et de la flèche, les ayant convaincus de la possibilité de placer le couronnement sans qu'il en résultât aucun danger pour l'édifice, M. le ministre approuva les travaux, qui furent confiés à la direction du savant et zélé architecte de la Cathédrale, M. Barthélemy; l'œuvre de serrurerie à M. Filleul, de Rouen, et l'œuvre de charpenterie à M. Gambier, également de Rouen. Les travaux préliminaires commencèrent en mars 1876 et furent menés avec rapidité. Le 10 avril 1876, Monseigneur le Cardinal bénit les ouvriers réunis dans la cour des travaux, et assista au montage de la première pièce. Pendant sept mois, architecte, entrepreneurs, ouvriers, rivalisèrent de zèle et de dévouement, et le 29 septembre, fête de saint Michel, l'un des patrons et des protecteurs de la ville de Rouen, on était arrivé au sommet et on plantait la croix dorée, radieuse et triomphante, sous les rayons d'un soleil éclatant, sur le plus haut monument élevé sur la terre par la main des hommes. La flèche s'élève jusqu'à la pointe du paratonnerre à 151 mètres 12 centimètres au-dessus du sol, c'est-à-dire à 5 mètres 12 centimètres au-dessus de la plus haute pyramide d'Egypte, à 9 mètres au-dessus de la flèche de Strasbourg, à 13 mètres au-dessus du dôme de Saint-Pierre de Rome.

Le couronnement de la flèche terminé, il restait encore des travaux complémentaires et indispensables à achever. La base du monument n'avait pas reçu ses quatre clochetons avec les huit arcs-boutants, ni les quatre grands gables remplis de meneaux qui doivent combler les vides laissés dans cette partie de l'édifice. Monseigneur le Cardinal, voulant compléter cette œuvre si belle et si glorieuse pour la Normandie et donner satisfaction aux vœux exprimés de toutes parts, adressa le 31 mars 1877 une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse dans laquelle il annonçait qu'une souscription serait ouverte afin de réunir la somme nécessaire à l'achèvement des

travaux, et il s'inscrivait en tête de la souscription par un don de 5,000 fr. L'appel du premier pasteur du diocèse trouva dans les cœurs fidèles l'écho accoutumé. Les listes de souscription se remplirent peu à peu des noms les plus honorables, et, malgré le malheur des temps, elles ont atteint jusqu'à ce jour la somme de 105,000 fr. Bientôt, nous l'espérons, on pourra triompher des derniers obstacles et mener à bonne fin cette grande et pieuse entreprise qui n'aura pas demandé moins d'un demi-siècle de zèle et d'efforts persévérants.

Nous reprenons dans leur ordre chronologique la série des autres travaux importants exécutés de nos jours à la Métropole.

Notre Cathédrale s'enrichit, sous le pontificat et grâce aux libéralités du Cardinal Prince de Croy, du magnifique ornement d'or qui sert dans les solennités et dont le tissu précieux, les dessins brillants, la splendeur, en un mot, sont dignes de la basilique et des fonctions pontificales auxquelles il est destiné.

Une nouvelle cloche fut ajoutée en 1826 aux trois précédentes. Elle est la seconde en importance de la sonnerie actuelle et pèse environ 4,000 kilog. Mgr de Croy obtint du ministre de la maison du roi 6,000 fr., et la fabrique fournit une somme à peu près égale pour cette acquisition. La cloche fut fondue avec succès par MM. L. Maire et Cartenet, et livrée le 11 avril 1825. La bénédiction, qui d'abord avait été fixée au 30 mars 1825, comme le porte l'inscription, fut retardée de plus d'un an. Mgr de Croy avait été créé cardinal dans l'intervalle ; il avait assisté en qualité de grand-aumônier au sacre de Charles X et aux fêtes qui le suivirent. Ce ne fut que l'année suivante, le jeudi 20 avril 1826, à une heure après midi, qu'eut lieu dans la Métropole la bénédiction de la nouvelle clocle. S. A. Em. le Prince Cardinal officia avec la pompe accoutumée. S. A. R. Mme la duchesse de Berry, qui avait bien voulu accepter d'être marraine, ne put venir en personne et avait délégué pour la remplacer Mme la princesse de Montmorency. S. A. R. le duc de Bordeaux, que sa mère avait donné pour parrain à la cloche, était représenté par M. le comte de Rivaud la Raffinière, lieutenant général, commandant la division.

On donna les prénoms des deux personnes royales à la cloche, qui fut appelée ainsi *Henriette-Caroline*.

L'inscription que nous allons reproduire se trouve donc inexacte en plusieurs points :

D. O. M. *Ad pristinum primar. Roth. Ecclesiæ decus revocandum et cœtum populi fidelis congregandum anno salutis MDCCCXXV ipso Jubilæi gen. in Urbe nondùm in orbe promulgati, die* 30 *Martii, Carolo decimo jàm regnante mox coronando, Leone XII Pont. max., Gust. Max. Justo Principe de Croy, Arch. Roth., hoc fusum est metallum sumptibus et ærario templi factis. Nomen inditum Carolina Ferdinanda ducissa Biturigum Madame celsissimi regis utriusque Siciliæ filia matrina.*

M. Desbois fournisseur. L. Maire et les Cartenet, fondeurs, m'ont faite.

Cette cloche est ornée avec goût. Une guirlande fleurdelisée l'entoure dans la partie inférieure comme d'une gracieuse couronne. On remarque de plus, aux quatre côtés, un christ surmonté de trois chérubins, et à l'opposé les armes de la duchesse de Berry, une statue de la sainte Vierge, et en face un saint Romain.

La principale cloche de notre Cathédrale, qui avait échappé, on s'en souvient, au vandalisme révolutionnaire, et qui remontait par sa composition jusqu'au VIIe siècle, puisqu'elle comprenait le métal de la cloche donnée par saint Romain à son église cathédrale, *Quatr'une* ou *la Réunie*, se fêla le 15 mai 1845. Mgr Blanquart de Bailleul, appelé l'année précédente à monter sur le siége de Rouen, conçut le projet de faire refondre la première de nos cloches et d'en augmenter le poids à ses frais, de manière à en faire un véritable bourdon.

Ce projet fut mis à exécution en 1850, et confié à M. Ernest Bollée, de Sainte-Croix du Mans, homme habile dans son art, qui avait déjà fondu les bourdons des Cathédrales de Reims, de Nantes et de Luçon. Le métal ancien, augmenté d'environ 1,482 kilogrammes (2,064 livres, v. s.), fut chauffé le 21 décembre 1850, à

deux heures de l'après-midi, et coulé dans le moule à cinq heures du soir.

Le bourdon ainsi composé pesait 6,669 kilog. (13,338 livres, v. s.). Il était donc plus considérable que l'ancien et paraissait parfaitement réussi. Il arriva à Rouen le 6 janvier 1851, à sept heures et demie du matin, et fut bénit solennellement le jeudi 9, à dix heures, par Monseigneur l'Archevêque.

L'affluence du peuple était très-considérable à la cérémonie. Mgr Blanquart de Bailleul parvint à obtenir le silence en expliquant lui-même le sens mystique des prières et de la liturgie. Le bourdon avait pour parrain M. l'abbé Le Cœur, chanoine de la Métropole et docteur en théologie, pour marraine Mme la comtesse de la Chastre, née princesse de Montmorency. Après les divers rites prescrits par l'Eglise et accomplis aux chants de l'excellente maîtrise de la Métropole, Monseigneur sonna le premier le bourdon, baptisé de son nom Louis-Marie de Bailleul, et la cérémonie se termina par le *Te Deum*.

Il fut monté, par les soins de M. Barthélemy, dans la tour Saint-Romain, et mis en branle le 21 février, de quatre à cinq heures de l'après-midi.

Voici quelle était l'inscription :

Audite et attendite, populi, de longe.

ISAIÆ, XLIX.

Ann. Dni. 1686. *Ex quatuor conflata scilicet Guill. Card. d'Estouteville, Romano, Maria minore et Completorio, vulgo vocabatur Quatr'une, sive la Réunie, et anno* 1850 *mense dec., piis D. D. Archiep. Rothom. largitionibus aucta pondere, repetitoque conflationis opere, nominor Ludovicus Maria de Bailleul; unanimi cleri populique applausu nomen imposuere venerabilis et discretus vir Antonius Le Cœur, S. theologiæ doctor et professor Ecclesiæque Rothom. canonicus, et nobiliss. dna. Anna Sidonia Joseph Maria de Montmorency, comitissa de la Chastre.*

Le bourdon mis en branle ne confirma pas toutes les espérances qu'on avait conçues. Le son était sans doute grave et ample, les ondes harmoniques sortaient facilement, mais elles avaient un défaut qui fut jugé capital. Au lieu de donner, comme habituellement, une tierce mineure, elles sonnaient la quarte. Ce contre-son devenait à la longue fort désagréable et altérait le caractère pur et mélodieux du bourdon. On résolut de recommencer la fusion; mais cette opération fut faite si secrètement, que le public ne s'en aperçut pas. Le bourdon fut descendu et reconduit au Mans. M. Bollée remit le métal en fusion, après s'être entouré de toutes les précautions possibles, et réussit cette fois parfaitement.

L'inscription du bourdon fut, à cette seconde refonte, un peu modifiée. La voici telle que nous l'avons copiée sur la cloche elle-même. On verra qu'elle diffère de celle qui a été publiée dans l'*Histoire de l'Eglise de Rouen*, par M. Fallue, et que nous mentionnons plus haut. C'est que M. Fallue n'a connu que la première inscription.

† *Audite et attendite, populi, de longe.*

ISAIÆ, XLIX, 1.

† *Loco pristinæ vocatæ Quatr'une sive la Réunie, ann. D N I* 1852 *mense februarii, piis D. D. Blanquart de Bailleul, Archiep. Rotom. largitionibus conflata, nominor Ludovica Maria, quod nomen imposuere Vnblis et Discr. Vir. Ant. Le Cœur. S. theol. doctor et prof., Ecclesiæque Rotom. canonicus, et nobiliss. Dna. Anna Sidonia Joseph Maria de Montmorency, comitissa de la Chastre.*

Ernest Bollée, fondeur au Mans (Sarthe).

Armes de Mgr de Bailleul. Armes du Chapitre.

Monseigneur l'Archevêque fit, les portes closes, la bénédiction du bourdon nouvellement refondu, qui, bientôt remis en possession de sa place dans la tour Saint-Romain, satisfit tout le monde par l'ampleur et le timbre de ses sons et la pureté de ses ondes harmoniques.

Par une ingénieuse disposition, il fut destiné aussi à sonner les heures, au moyen d'un marteau supplémentaire.

Un nouveau monument allait bientôt s'ajouter aux trésors d'art et de piété que renferme la chapelle de la Sainte-Vierge de la Cathédrale.

Mgr de Bailleul mit en 1855 à exécution le projet qu'il avait formé dès les premiers temps de son pontificat d'élever un monument à la mémoire et sur les restes du Cardinal Prince de Croy, inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Il sollicita à cet effet, par une Lettre pastorale, les souscriptions du clergé.

Après avoir rappelé les titres de son vénérable prédécesseur à la reconnaissance du diocèse, et les nombreuses bonnes œuvres qu'il y a opérées : « M. le Cardinal Prince de Croy s'est vraiment montré le père de son diocèse; il a bien mérité de l'Eglise de Rouen, » conclut-il. Aussi estime-t-il qu'il convient d'élever à la mémoire de ce digne Archevêque un monument qui « rappelle et la grandeur du bienfait et la dignité du bienfaiteur, » et que ce soin le regarde principalement, lui qui, « ayant eu l'honneur de succéder immédiatement à M. le Cardinal, a été plus à même que tout autre de constater et le bien qu'il a fait et les regrets unanimes qu'il a laissés. » Monseigneur, par une attention qui trahit toute sa délicatesse, ne voulut pas qu'aucune souscription dépassât 5 fr., et, désirant laisser à cette œuvre un caractère purement ecclésiastique, n'y convia point les fidèles.

Le monument, dont tout le monde apprécie la correction et le bon goût, a été composé par M. Barthélemy, maître de l'œuvre de la Métropole. Cet habile architecte ne devait pas dépasser une somme fixée (18,000 fr.), et ne pouvait songer à édifier, avec ces ressources, un mausolée semblable à celui des d'Amboise. D'ailleurs, le Prince de Croy ayant exprimé dans son testament le désir qu'on ne fît aucun monument sur sa tombe, il fallait tenir compte de ce vœu et ne rien tenter de trop fastueux. M. Barthélemy s'est donc arrêté au parti le plus rationnel. Il a harmonisé son œuvre avec le style de la chapelle de la Sainte-Vierge, et il a fait un gracieux et très-pur édicule du xive siècle.

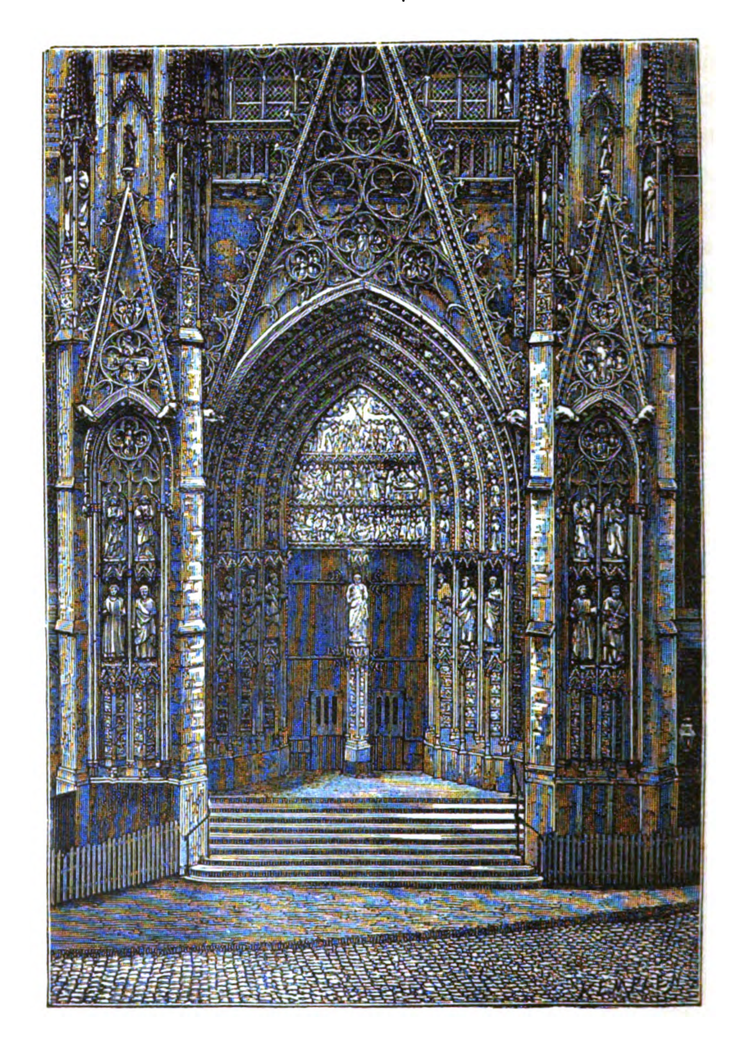
Son plan a été exécuté par l'entrepreneur des travaux de la Cathé-

drale, M. Armand Requier, pour ce qui concernait les travaux de la pierre. Quant à la sculpture d'ornement, elle a été confiée à M. Bonet, sculpteur à Rouen. Mais la statue du Cardinal, celles des deux anges sont sorties du ciseau de M. Fulconis, statuaire à Paris, auquel on doit les statues qui entourent le sanctuaire de Notre-Dame de Bonsecours. Le monument a environ 5 mètres 30 de hauteur sur 2 mètres 80 de largeur, et il est en entier en pierre de liais d'Aubigny. L'inscription en lettres d'or sur un médaillon de marbre noir, placée dans le fond derrière la statue, est ainsi conçue :

HIC JACET
CELSISS. ET EMINENT. D. D. GUSTAV. MAXIMIL. JUSTUS
PRINCEPS A CROY
S. R. E. CARDINALIS PRESBYTER SUB TITULO S. SABINÆ
ARCHIEPISCOPUS ROTOMAGENSIS
NORMANNIÆ PRIMAS
GENERE ET HONORIBUS MAGNUS, SED VIRTUTE MAJOR
IN QUAVIS FORTUNA SEMPER SIBI PAR, PRIMÆVA PIETATE
SEMPER ORNATUS EGENORUM ET SEMINARII PATER MUNIFICENTISS.
GREGE IN FIDE ET LENITATE XXI ANNOS PASTO,
PLENUS BONORUM OPERUM OBDORMIVIT IN DOMINO
KAL. JANUARII MDCCCXLIV.
MONUMENTUM HOC SUCCESSOR EJUS
OMNIBUS PLAUDENTIBUS ERIGEBAT
ANNO DNI MDCCCLVI.

On a placé en 1866 autour du monument une grille dans le style du XIVe siècle.

Nous arrivons maintenant aux travaux considérables de restauration conduits depuis près de trente ans avec un zèle, un savoir, un dévouement infatigables, par notre digne maître de l'œuvre, M. Barthélemy, et qui ont rendu à plusieurs des parties importantes de notre Métropole leur pureté et leur splendeur primitives. Il faudrait donner à ce chapitre des développements que notre ouvrage ne peut comporter, pour raconter comme ils le mériteraient ces admirables



Portail de la Calende.

P. 447.

travaux pour lesquels l'Etat a donné déjà plus d'un million, et qui ont été loués et célébrés à l'envi par les écrivains les plus compétents. C'est tous les jours, avec une patience et une application infinies, que se poursuivent depuis 1850 ces restaurations partielles, dont les détails échappent aux regards, et qui n'apparaissent dans leur magnifique ensemble qu'après de longues années de labeur et de persévérance. Nous sommes condamné à une sèche nomenclature, mais les lecteurs perspicaces compléteront d'eux-mêmes notre analyse sommaire. Nous réservons d'ailleurs pour le dernier chapitre de cet ouvrage la description générale de notre Cathédrale dans son état actuel.

Les restaurations ont commencé en 1850 par le portail des Libraires, terminé en 1857. La chapelle de la Sainte-Vierge, cette merveille de l'art ogival du XIV[e] siècle, a retrouvé de 1857 à 1860 toute sa grâce et ses ornements extérieurs. L'avant-portail de la cour des Libraires, entrepris en 1858 et achevé en 1862, a presque le mérite d'une œuvre originale, car il a fallu reconstituer ce brillant édifice à l'aide de fragments et d'amorces à peine indiqués. Le portail de la Calende a suivi de 1861 à 1868. M. Barthélemy a pu, grâce aux plus industrieux efforts, rétablir dans son équilibre le magnifique groupe du couronnement de la sainte Vierge qui orne la partie supérieure de ce monument. Il a attaqué ensuite en 1869 la restauration de la partie méridionale entre la Calende et la tour de Beurre, aujourd'hui encore en cours d'exécution. L'état de dégradation de cette partie de notre monument était des plus graves. Il a fallu refaire toutes les balustrades, les dais, les statues, relier les pierres, les arcs, et les consolider. Dans la partie inférieure, le curieux et élégant portail *des maçons*, si finement décoré, et qui est un des plus charmants spécimens de l'art du XIII[e] siècle, a retrouvé toute sa fraîcheur et sa beauté.

Il faudra bien des années encore et des millions pour que notre antique basilique soit entièrement restaurée. Chaque génération laisse à celle qui la suit son contingent de devoirs et de labeurs. La nôtre, au point de vue qui nous occupe, a bien rempli sa tâche. Elle

a plus fait en trente ans pour l'église mère de la Normandie que ses devancières en deux siècles. Si l'impulsion donnée persévère, le siècle prochain saluera dans toute sa splendeur l'une des plus belles et des plus vastes cathédrales dont puissent se glorifier la France et la chrétienté.



CHAPITRE XXIX.

XIXe SIÈCLE.

ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX.

Nous comprenons dans ce chapitre, selon l'ordre que nous avons adopté, les cérémonies et les faits principaux qui ont eu, pendant le cours de ce siècle, notre Cathédrale pour témoin. Nous serons sobre de détails, ces événements étant encore dans la mémoire d'un grand nombre de contemporains.

Napoléon Ier visita de nouveau notre ville le 30 mai 1810. L'impératrice, le roi et la reine de Westphalie l'accompagnaient. Mais pas plus que la première fois, il ne pénétra dans notre Cathédrale et n'y reçut les honneurs souverains. Nous n'avons à mentionner sur ce voyage que les particularités suivantes, extraites du compte-rendu du *Journal de Rouen* :

Le jeudi 31 mai, « LL. MM. II. et RR. ont entendu dans leur

palais (l'hôtel de la Préfecture) la Messe qui a été célébrée par Mgr le Cardinal, Archevêque de Rouen. Vers midi, S. M. l'empereur a reçu les hommages des différents corps constitués et du clergé. »

« Ce matin (1er juin), dès quatre heures, l'empereur est sorti à cheval de son palais, suivi d'une escorte composée en partie de la garde d'honneur rouennaise; il a parcouru au pas plusieurs quartiers de la ville, s'est arrêté quelques secondes sur la place Notre-Dame pour considérer le portail de l'immense édifice de la Cathédrale. »

A onze heures et demie, Leurs Majestés reprenaient la route de Paris, après avoir été l'objet des acclamations enthousiastes de la foule.

Les mêmes démonstrations de joie, et plus éclatantes, plus universelles encore, devaient accueillir quatre ans plus tard S. A. R. le duc de Berry. C'est le même journal qui nous en fournit la preuve :

« S. A. R. Mgr le duc de Berry est arrivé hier soir (18 avril 1814), sur les dix heures, au bruit des cloches, et aux acclamations d'une population immense qui se pressait sur les lieux qu'il traversait.... Une foule immense entourait la voiture et a demandé à dételer les chevaux pour conduire elle-même le prince. Son Altesse a daigné se montrer sensible à ces témoignages de l'amour et de l'allégresse publique, et a fait donner l'ordre aux postillons d'aller au petit pas. Son Altesse est entrée dans la ville par la rue Saint-Sever.... Les maisons situées sur son passage étaient illuminées de la manière la plus brillante et ornées de drapeaux blancs.

« La foule n'a cessé d'entourer l'hôtel de la Préfecture dans l'espérance de pouvoir apercevoir Son Altesse, et l'a saluée pendant plusieurs heures des cris de : Vive Louis XVIII ! vive le duc de Berry! vivent les Bourbons!

« Aujourd'hui (19 avril), à dix heures, Son Altesse s'est rendue à l'église métropolitaine, où le *Te Deum* a été chanté en actions de grâces des heureux événements qui relèvent le trône de son auguste famille et font le salut de la France. Un concours immense remplis-

sait le temple et les rues que le prince a traversées avec son cortége, et les plus vives acclamations n'ont cessé de se faire entendre. »

Singulier retour des choses d'ici-bas! La réception faite au représentant de la royale famille des Bourbons surpassa toutes les manifestations du régime précédent. Nous n'avons pas à y insister autrement. Cette fois, notre antique Cathédrale s'ouvrit au fils de France, qui voulut marquer son passage à Rouen par un acte religieux. Le *Journal de Rouen* revient dans son numéro du 20 avril sur cette démarche.

« S. A. R. Mgr le duc de Berry, dit-il, s'est rendu hier, sur les dix heures, à l'église cathédrale, où il a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. S. Em. le Cardinal Archevêque de Rouen a entonné le *Te Deum*, qui a été suivi du *Domine, salvum fac regem*. Pendant toute la cérémonie, la plus vive émotion s'est manifestée sur la figure du prince. La Cathédrale était remplie d'une foule immense, empressée de prendre part à cet acte religieux, et que la sainteté du lieu pouvait à peine empêcher de faire éclater en transports de joie. »

Après les Cent-Jours, M[me] la duchesse d'Angoulême visita Rouen (26 juillet 1815) et y reçut le même accueil que le duc de Berry.

« Toute la population de Rouen et des environs, dit le *Journal de Rouen*, exprimait par les plus vives acclamations le désir de la contempler. Ces acclamations redoublaient avec un nouvel enthousiasme toutes les fois que l'auguste princesse paraissait sur la terrasse (de la Préfecture), et l'air retentissait au loin des cris de : Vive le roi! vive la duchesse d'Angoulême! vivent les Bourbons!... Une illumination brillante et spontanée avait eu lieu dans toute la ville. Partout des drapeaux blancs étaient suspendus aux fenêtres. Des inscriptions relatives au voyage de Son Altesse royale ou au retour des Bourbons peignaient la joie universelle. »

Toutefois l'auguste et sainte fille de Louis XVI demeura trop peu de temps dans notre cité pour visiter nos monuments et pour recevoir à la Cathédrale les honneurs qui lui étaient dus. Arrivée le 26, à

deux heures et demie de l'après-midi, elle en repartit le lendemain 27, à six heures du matin.

S. A. R. le duc d'Angoulême passa quelques jours à Rouen en 1817. Arrivé le 20 octobre, dans l'après-midi, il fut reçu solennellement, le lendemain, sur le seuil de la Cathédrale, par Son Eminence le Cardinal Archevêque, entouré de tout son clergé, et y assista à la sainte Messe. Les jours suivants, Son Altesse royale entendit dans ses appartements une Messe basse célébrée par Monseigneur le Cardinal. Il faut lire les relations du temps pour se faire une idée des sentiments que ce prince inspira à notre population. Le *Journal de Rouen* en est à dire que « les expressions lui manquent. »

« Le séjour de Mgr le duc d'Angoulême dans notre ville, ajoute-t-il, est désormais une époque dont le souvenir ne s'effacera plus de nos cœurs. Nous avons été témoins de toutes les vertus de Son Altesse royale; nous avons été touchés jusqu'à l'attendrissement de sa confiance dans les habitants, de la facilité bienveillante avec laquelle Monseigneur souffrait que tout le monde, sans distinction, approchât de sa personne, de la protection spéciale qu'il accorde aux sciences et aux arts, au commerce et à l'industrie.... »

Aussi, quand il quitta Rouen, il emporta « les bénédictions et les vœux » de la population. C'était d'ailleurs l'effet que produisaient partout les princes de cette famille si française et si chère à la nation. Ces souvenirs d'un passé dont un demi-siècle nous sépare pourront paraître surprenants à la génération actuelle : ils n'en sont pas moins de l'histoire.

Notre Cathédrale se couvrait de deuil l'année suivante pour célébrer les funérailles de son éminent Archevêque.

Mgr le cardinal Cambacérès, frappé en octobre 1818 par un mal rapide, et sentant la vie lui échapper, avait demandé et reçu le 23 octobre les derniers sacrements, que M. l'abbé Tuvache, doyen du Chapitre, lui administra, entouré du Chapitre et du clergé de Notre-Dame ; il mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre, à l'âge de 62 ans. Le *Journal de Rouen* lui rendait hommage en ces termes :

« Sa piété, son assiduité à assister aux offices de l'Eglise dans la Cathédrale, son attachement à son clergé et à ses diocésains, son zèle pour former de jeunes ecclésiastiques destinés à perpétuer le saint ministère, et les principes purs qu'il a toujours professés, le font vivement regretter non-seulement de ses diocésains, mais encore de tous ceux qui aiment sincèrement la religion. »

On lisait dans la même feuille le lendemain ces lignes touchantes :

« Qu'il me soit permis d'ajouter quelques traits à un tableau aussi fidèle. Sans parler des actes multipliés de sa générosité envers un grand nombre de particuliers, on sait que son nom respectable était toujours inscrit le premier sur les listes des souscripteurs appelés dans ces temps de calamités à subvenir aux indigents ; que son église cathédrale et les hôpitaux de cette ville ressentaient chaque année les effets de sa munificence ; que son séminaire surtout était l'objet de ses constantes libéralités, auxquelles on doit, en très-grande partie, la restauration d'un établissement si recommandable.

« Au moment de terminer sa carrière, c'est encore son séminaire qui a occupé son âme généreuse. Il lui a donné tout ce qu'il possédait, à la charge d'acquitter les rentes viagères qu'il a léguées aux gens de sa maison. C'est par ces traits de charité et de bienfaisance, comme par ses autres vertus, que la mémoire de Mgr le cardinal Cambacérès sera toujours précieuse aux yeux des fidèles de son diocèse, des amis de la religion et de tous les gens de bien. »

On fit à ce Prélat de dignes funérailles. Le 28 octobre, à une heure après midi, la cloche de la ville annonça la réunion des autorités. Le clergé de toutes les paroisses se rendit à la Cathédrale, et à trois heures, le corps de Son Eminence fut salué, au départ de l'Archevêché, par les salves de l'artillerie et les cloches de toutes les églises.

Le cortége se mit en marche dans l'ordre suivant :

Un détachement de la gendarmerie royale,

Les enfants de l'Hospice-Général,

La musique de la garde royale,

Le clergé de l'Hospice-Général,

Le clergé des succursales et des cures de la ville, auquel s'étaient joints les prêtres accourus des différents points du diocèse,

Le séminaire,

Le clergé de la Cathédrale, et le vénérable Chapitre.

Les prêtres marchaient sur deux rangs de chaque côté de la rue; la musique et les tambours de la garde nationale étaient au centre et exécutaient des marches funèbres.

Quatre chanoines en étole et en chape noire, MM. Baroche, de Burgault, de Chevannes et Amelin, précédaient le célébrant, M. l'abbé Tuvache, doyen du Chapitre, également en étole et en chape.

Il n'y avait, malheureusement, aucun évêque présent. Ce fait, que nous ne pouvons expliquer, ne passa pas inaperçu.

Venaient ensuite les chapelains, portant la croix, la mitre, la crosse, le chapeau et les autres insignes de Son Eminence.

Le char qui contenait la dépouille mortelle de Monseigneur, entouré de six ecclésiastiques qui portaient des torches funéraires.

Le secrétaire de l'Archevêché conduisait le deuil.

Immédiatement après le corps, suivaient à pied M. le général de division vicomte Léger-Bellair, M. le préfet baron Malouet, le président du tribunal de commerce Manoury, et M. le maire de Rouen Elie Lefebvre.

Les officiers de la maison de Son Eminence.

La voiture et la livrée de Monseigneur. La voiture était traînée par quatre chevaux caparaçonnés en noir.

Toutes les autorités judiciaires, administratives et militaires, et MM. de l'Académie, dans l'ordre des préséances.

Les états-majors de la garde nationale et de la garde royale fermaient la marche.

Le clergé de la Cathédrale et du Séminaire portaient les marques distinctives du deuil (le rabat en gaze blanche).

Tous les officiers avaient le crêpe au bras et à l'épée.

Le cortége a traversé les rues des Bonnetiers, du Change, Grand-Pont, aux Ours, du Merrier, de la Grosse-Horloge, et le parvis de Notre-Dame.

Une double haie de gardes nationaux et royaux bordait les rues sur tout le parcours.

Le cortége pénétra dans la Cathédrale. Le corps fut placé dans le chœur sur un catafalque brillamment illuminé, et l'on chanta l'Office des Morts avec toute la solennité requise. Après l'office, le cercueil fut descendu dans le caveau des Cardinaux d'Amboise.

Le lendemain 29 on chanta les Matines des Morts dans la Cathédrale, et on célébra trois Grand'Messes : la première du Saint-Esprit, la seconde de la sainte Vierge et la troisième de *Requiem*, pour le repos de l'âme du vénéré et auguste défunt. Les autorités assistèrent, comme la veille, à ce service funèbre, où l'on remarquait l'un des neveux du Cardinal, M. le maréchal de camp Cambacérès.

Le siége de Rouen resta près d'un an vacant après la mort de Mgr le Cardinal Cambacérès. L'administration du diocèse fut confiée à MM. Tuvache, Malleux et Holley, vicaires généraux capitulaires, jusqu'à la nomination de Mgr François de Pierre de Bernis, archevêque d'Alby avant la Révolution.

Mgr de Bernis fit son entrée solennelle à Rouen le samedi 27 novembre 1819. Il fut conduit processionnellement de l'Archevêché à la Cathédrale, à dix heures du matin, au milieu d'une foule considérable qui s'inclinait sous ses bénédictions. Le cortége était formé par le clergé et par des détachements de la garde royale et de la garde nationale, dont les musiques exécutaient des marches brillantes. A son entrée dans la Métropole, Monseigneur fut reçu par M. Tuvache, doyen du Chapitre, accompagné de quatre chanoines en chapes. M. le doyen présenta la croix à baiser à Monseigneur, qui s'agenouilla sur un prie-Dieu disposé à cet effet, puis le doyen offrit au Prélat l'eau bénite et l'encens. Il lui adressa une assez longue allocution, où il exprimait les sentiments de joie et de vénération du clergé et des fidèles. On entonna ensuite le *Benedictus*. Toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires, avaient pris place dans le chœur.

Monseigneur se rendit dans le sanctuaire, où il fit sa prière, monta à l'autel, le baisa, ouvrit le tabernacle, et se dirigea ensuite vers son

trône, où M. le doyen lui passa l'étole pastorale. La croix du Chapitre fut immédiatement retirée et remplacée par celle de Monseigneur l'Archevêque. Avant l'intronisation, M. l'abbé Tuvache adressa au Prélat une nouvelle allocution, à la suite de laquelle il entonna le *Te Deum*. Mgr de Bernis donna la bénédiction pontificale et fut reconduit processionnellement à l'Archevêché. Aucune cérémonie extraordinaire ne s'accomplit dans notre Cathédrale pendant son épiscopat, qui fut de courte durée (1819-1823). L'incendie de la flèche dont nous avons parlé précédemment est le seul fait qui touche notre histoire spéciale.

Les travaux entrepris après ce sinistre et les désastres intérieurs qu'il occasionna entraînèrent, pendant neuf mois, l'interruption du service divin dans notre Métropole. Dès le 17 septembre 1822 Mgr de Bernis avait arrêté que l'office public de la Métropole et de la paroisse Notre-Dame serait fait dans l'église Saint-Ouen, convertie en cathédrale provisoire. Le desservice de la paroisse pour les messes basses, baptêmes, mariages, sépultures et services funèbres, les catéchismes et confessions, continua à être fait dans la partie de la Cathédrale connue sous le nom d'église Saint-Etienne, qui retrouvait ainsi son ancienne destination.

Cet état de choses dura jusqu'au 28 juin 1823. Monseigneur l'Archevêque et le Chapitre retournèrent alors dans la Métropole. Le chœur demeura fermé quelque temps encore par une clôture provisoire, et l'autel fut dressé au haut de la nef. Ce fut par les premières Vêpres de la fête de saint Pierre qu'on inaugura la reprise des offices.

Mgr de Bernis étant mort à Paris, ses obsèques n'eurent pas lieu dans la Cathédrale. Son corps n'y a été rapporté qu'en 1876, le 20 avril, avec celui du Cardinal de la Rochefoucauld, comme il sera dit plus loin.

Notre Cathédrale déploya de nouveau toutes ses pompes pour recevoir le successeur de Mgr de Bernis, S. A. le prince de Croy, évêque de Strasbourg, pair de France et grand aumônier, appelé le 4 juillet 1823 au siége métropolitain de Rouen.

Mgr de Croy, qui avait pris possession de son siége par procureur, M. l'abbé Lesurre, son vicaire général, le 21 février 1824, arriva à Rouen le 7 juin, à sept heures du soir. La garde nationale à cheval et la gendarmerie s'étaient rendues au-devant du Prélat bien au delà des limites de la ville. Depuis la barrière de Saint-Paul jusqu'à la Cathédrale, de nombreux détachements de la garde nationale à pied et de la garde royale, en grande tenue, ayant leurs musiques en tête, étaient rangés en haie. La population remplissait les rues. Une salve d'artillerie et le son de toutes les cloches annoncèrent l'entrée en ville de Son Altesse, qui se dirigea en voiture vers la Métropole. Tout le clergé des paroisses occupait la nef, et les autorités le chœur. Monseigneur fut reçu à l'entrée de la basilique par les chanoines, avec le même cérémonial décrit plus haut pour Mgr de Bernis. Son Altesse fut conduite jusqu'au maître-autel sous un dais porté par deux de MM. les chanoines. Après les prières d'usage, Monseigneur a donné la bénédiction pontificale, et s'est rendu dans la salle des séances du Chapitre, où il a donné l'accolade à chacun de MM. les chanoines. Il est retourné ensuite dans son palais, où il a reçu le clergé et les fonctionnaires civils et militaires.

Mgr Frayssinous, l'une des gloires de la chaire chrétienne, évêque d'Hermopolis et alors grand maître de l'Université, célébra, le mardi 8 juin 1824, la Messe dans la Cathédrale, et remit le *pallium* au prince de Croy. La chapelle du Lycée eut le lendemain le bonheur de posséder Mgr Frayssinous, qui officia à la cérémonie de la première communion, administra le sacrement de Confirmation, et fit entendre à trois reprises différentes, dans ses allocutions du matin et du soir, cette belle et ample éloquence qui avait tant de fois fait tressaillir la jeunesse de Paris aux conférences de Saint-Sulpice.

Nous mentionnerons parmi les cérémonies extraordinaires accomplies à la Cathédale pendant l'épiscopat du prince de Croy les exercices de la mission, commencés le mardi de la Pentecôte (18 mai 1826) par une procession générale, présidée par Mgr le Cardinal. Le R. P. Rauzan, prédicateur renommé, y fit entendre quelques-uns de ses sermons les plus brillants et les plus pathétiques. La

mission fut troublée dans les commencements par des scènes regrettables et s'acheva en paix le dimanche 25 juin par une communion générale qui comprenait plusieurs milliers de fidèles, et dura près de deux heures.

Parmi les *Te Deum* qui furent chantés alors avec une grande solennité, notons celui du 12 juin 1825 pour le sacre et le couronnement de Charles X, du 18 juillet 1830 pour la prise d'Alger, du 1er dimanche de mars 1831 pour l'exaltation du pape Grégoire XVI.

Pendant la terrible épidémie du choléra-morbus de 1832, qui fit dans notre ville et dans toute la France tant de victimes, la Cathédrale s'ouvrit à une foule immense accourue aux prières publiques annoncées par Monseigneur le Cardinal, principalement en avril aux prières des quarante-heures ordonnées pour implorer de Dieu la cessation du fléau. On vit, en ces graves et douloureuses circonstances, que la foi était toujours vive au cœur des habitants de Rouen, qui entourèrent de leurs flots pressés nos saints autels, et firent retentir les vieilles voûtes de la basilique de leurs chants de pénitence. Le prince de Croy multiplia ses charités de tout temps considérables, et, à son exemple, le clergé fut admirable de dévouement et d'intrépidité pendant toute la durée de la cruelle épidémie. La population se montra à cette époque reconnaissante de ses bienfaits, trop vite oubliés peut-être.

Le roi Louis-Philippe, la reine, Mme Adélaïde, les princesses Clémentine et Marie, le duc de Nemours, le prince de Joinville, les ducs d'Aumale et de Montpensier, accompagnés des maréchaux Soult et Gérard, de l'amiral de Rigny, et d'un très-nombreux état-major, visitèrent le 9 septembre 1833 notre ville et y séjournèrent jusqu'au 11. Une salve de cent un coups de canon et les volées de toutes les cloches de la ville annoncèrent à quatre heures l'arrivée des augustes personnages, qui se rendirent directement à la Préfecture. Louis-Philippe s'abstint d'entrer dans la Cathédrale comme dans toute autre église. La reine visita seulement les chapelles de l'Hôtel-Dieu et de l'Hospice-Général, où elle pria avec sa piété accoutumée, et la maison des Sœurs de la Miséricorde, qu'elle

combla des marques de sa bonté. On remarqua beaucoup la famille d'Orléans, l'une des plus belles familles royales de l'Europe. Le duc de Nemours en uniforme de lancier, le prince de Joinville en aspirant de marine, le duc d'Aumale en voltigeur de la ligne, le duc de Montpensier en artilleur, les gracieuses princesses Clémentine et Marie, étaient l'objet de l'admiration et de la sympathie universelles. Malheureusement Louis-Philippe crut devoir rompre avec les traditions chrétiennes de ses prédécesseurs, et ne donna aux églises, à nos monuments et aux établissements religieux, aucune marque d'intérêt. Le Cardinal prince de Croy, absent de Rouen, n'eut pas à se présenter à la réception, où figurèrent seulement les chanoines et les curés de la ville.

Le Cardinal de Croy eut, comme grand aumônier de France, à exercer son ministère dans les cérémonies les plus éclatantes, mais aussi les plus diverses. Le 13 septembre 1824, il administrait les derniers sacrements à Louis XVIII, et présidait le 25 octobre, dans la basilique de Saint-Denis, à la pompe des funérailles du roi. Le 29 mai 1825, il assistait à Reims au sacre de Charles X. Après la révolution de 1830, il ne parut plus que dans notre Cathédrale, où il relevait par sa présence la majesté de nos offices. Nous ne pouvons passer sous silence trois des plus imposantes manifestations religieuses auxquelles il participa pendant cette partie de son pontificat, et qui se rattachent aux annales de la Cathédrale.

Le 10 décembre 1840, Monseigneur le Cardinal, accompagné du Chapitre et d'un nombreux clergé, sortit de la Métropole et se rendit en procession pour bénir le corps de Napoléon Ier, ramené de Sainte-Hélène à Paris par le prince de Joinville. Le bateau à vapeur *la Dorade* nº 3 portait les augustes dépouilles sous un magnifique catafalque violet et or, couvert de la couronne impériale, et entouré de cierges.

Arrivé en face de la tente du quai Saint-Sever, le bateau s'est arrêté. S. Em. le Cardinal de Croy a commencé la pieuse cérémonie, à laquelle assistaient toutes les autorités du département et de la ville, toutes les troupes et une innombrable foule découverte et

silencieuse. Le Pontife a donné l'absoute solennelle, pendant que les cloches sonnaient par toute la ville et que le canon envoyait ses salves retentissantes. L'émotion était dans tous les cœurs. « Jamais, dit le *Mémorial*, cérémonie n'avait été aussi imposante à Rouen. S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque a acquis un nouveau titre à la sympathie et à la vénération de nos concitoyens en se rendant à pied, malgré son grand âge, à la cérémonie, et en bravant l'intempérie de la saison, qui pouvait lui devenir fatale. »

On remarqua, non sans attendrissement, auprès du cercueil les généraux Bertrand et Gourgaud, et M. Marchand, le fidèle valet de chambre de l'empereur, ses compagnons de captivité. Le prince de Joinville, le comte de Rohan-Chabot, commissaire du roi, et l'état-major de la *Belle-Poule*, se tenaient derrière le catafalque.

Les soldats du premier Empire appartenant à notre département s'étaient groupés sous l'arc de triomphe élevé au milieu du pont suspendu, et ont jeté sur le cercueil de l'empereur des couronnes d'immortelles. A leur tête se trouvaient le général de Stabenrath, qui commandait à Rouen en 1810, et de nombreux officiers de l'épopée impériale.

Mgr le Cardinal de Croy assista le 2 mai 1841 au baptême de S. A. R. Mgr le comte de Paris. Dans cette cérémonie, qui eut lieu à la Métropole de Paris avec une pompe toute royale, en présence du roi et de la reine, du roi et de la reine des Belges, des princes et princesses de la famille régnante, des infants d'Espagne, et de tout ce que la capitale renfermait d'illustrations, le Cardinal prince de Croy occupait la première des places réservées aux dignitaires du clergé, près de l'autel, du côté de l'évangile. Mgr Blanquart de Bailleul, alors évêque de Versailles, se trouvait aussi parmi les Evêques. Le roi a été le parrain, et la reine la marraine. Mgr le comte de Paris avait alors trois ans, et madame la duchesse d'Orléans, sa mère, le tenait par la main. Tout le monde, dit le *Moniteur*, remarquait son maintien plein de grâce. Le Cardinal prince de Croy quitta Paris aussitôt après la cérémonie du baptême et n'assista qu'à la partie religieuse de la solennité.

Le 3 mai 1843, Mgr le Cardinal de Croy donnait en grande pompe les bénédictions de l'Eglise au chemin de fer nouvellement construit de Rouen à Paris, et dont l'inauguration eut lieu avec une éclatante solennité. Toutes les paroisses de la ville, réunies à la Cathédrale, se rendirent processionnellement, ayant chacune sa croix et sa bannière en tête, jusqu'au quai du débarcadère. Mgr le Prince Cardinal, revêtu de ses plus magnifiques ornements, qu'il portait, comme on sait, avec une noble majesté, était entouré de son Chapitre, et fermait le pieux cortége, auquel on avait donné le plus d'ampleur et d'éclat possibles et qui comprenait plus de cinq cents ecclésiastiques. LL. AA. RR. le duc de Nemours et le duc de Montpensier, les ministres de l'intérieur, des finances, des travaux publics, le président de la Chambre, les généraux Cubières, Gourgaud, Friant, Aymard, Marbot, Boyer, un nombreux état-major, la cour royale, toutes les autorités civiles, administratives et militaires, encadrés par une foule innombrable, étaient présents à la cérémonie religieuse. Son Eminence appela d'une voix émue sur la voie ferrée, sur les puissantes machines auxquelles tant de vies humaines allaient être désormais confiées, sur le personnel de la compagnie, la protection et les bénédictions de Dieu.

Il prononça à cette occasion de nobles paroles qui méritent d'être conservées. « Dans tous les âges, dit-il, la religion a été le mobile du développement des sciences, des arts, de toutes les découvertes utiles; animé par le souffle divin, le génie de l'homme conçoit et exécute, la religion bénit. Mère tendre, le bonheur de ses enfants est l'objet continuel de sa sollicitude. En un si court espace de temps, que de difficultés vaincues! Honneur à ceux qui ont mis à exécution ce gigantesque ouvrage! Le pays, fécondé par la voie qu'ils ont ouverte, leur devra une prospérité toujours croissante, objet des désirs de tous et de l'ardente prière du premier pasteur. »

Ce fut la dernière fête à laquelle présida le prince de l'Eglise. Enlevé par un mal rapide à l'affection et à la vénération du diocèse, Mgr le Cardinal de Croy mourut pieusement le 1er janvier 1844, dans son palais archiépiscopal. Ses obsèques solennelles furent célébrées le 13 janvier à la Cathédrale.

Dès le matin, le cercueil avait été placé sur le char funèbre, recouvert de la *cappa magna* rouge, sur laquelle on avait placé la croix et la crosse épiscopales, et la mitre d'or. A huit heures, la cloche de la ville a annoncé la réunion des autorités qui devaient assister aux funérailles. Les soldats d'infanterie qui devaient former la haie prenaient position. Le clergé de toutes les paroisses se réunit à la Cathédrale. Le corps de Son Eminence a été salué, au départ, par l'artillerie de la garde nationale et les volées de toutes les cloches de la ville.

Le cortége s'est mis en marche à neuf heures dans l'ordre suivant : un détachement de la gendarmerie ; les enfants de l'Hospice-Général ; le clergé des paroisses de Rouen, et les membres du clergé diocésain qui avaient voulu, en très-grand nombre, prendre place dans le cortége ; la musique de la garde nationale ; le séminaire ; le clergé de la Métropole et le Chapitre ; quatre chanoines en chape noire ; NN. SS. Robin, évêque de Bayeux, et Olivier, évêque d'Evreux, en grand deuil, coiffés de la mitre blanche : ces Prélats étaient accompagnés de leurs vicaires généraux ; la chapelle de Son Eminence ; puis le char funèbre, attelé de six chevaux noirs, caparaçonnés aux armes du prince. Autour du char se tenaient six curés, chanoines honoraires, en étole noire, ayant auprès d'eux des séminaristes portant chacun une torche funèbre. Les coins du poêle étaient tenus par M. le baron Dupont-Delporte, préfet ; M. Lizot, président du tribunal civil ; M. Henry Barbet, maire de Rouen ; M. Dieusy, président du tribunal de commerce. Suivait la voiture de Son Eminence, toute couverte de noir, attelée de quatre chevaux caparaçonnés, et entourée des gens de sa maison.

M. le prince de Croy, M. le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique, M. le marquis de Conflans, parents du vénérable Pontife, conduisaient le deuil. Puis venaient les autorités et les corps constitués, dans l'ordre suivant : la cour royale en robes rouges ; le tribunal civil ; le tribunal de commerce ; l'université ; l'état-major ; les officiers de la garde nationale et de l'armée ; les différentes administrations civiles ; les députations de l'Académie et des Sociétés savantes ; et une grande quantité de personnes en deuil.

La légion de la garde nationale et toute la garnison formaient une double haie sur toute la largeur du trajet. Le drapeau de la légion était voilé d'un crêpe.

Depuis neuf heures du matin, l'artillerie tirait d'heure en heure un coup de canon, et a marqué la fin de la cérémonie par une salve de douze volées de quatre coups chacune.

Il était onze heures trois quarts lorsque le cortége arriva à la Cathédrale, tendue dans toute sa longueur de draperies noires aux armes du prince. Un magnifique catafalque était dressé dans le chœur. L'Evêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, auquel son grand âge ne permit pas de prendre part au cortége, attendait le convoi dans la Métropole. L'office a été célébré avec une solennité et une pompe dignes de la cérémonie. La Messe était dite par Mgr l'Evêque de Bayeux, le plus ancien des Evêques suffragants. Après la Messe, les trois Evêques ont fait chacun une absoute, après laquelle le corps du vénérable Prélat a été porté dans la chapelle de la Sainte-Vierge et déposé dans le caveau disposé à cet effet. La cérémonie s'est terminée à deux heures.

Une foule immense, tant des habitants de la ville que des environs, se tenait dans le plus grand recueillement sur le parcours du convoi. Tous les fronts étaient respectueusement découverts, et bien des yeux laissaient tomber des larmes, dernier hommage à la mémoire d'un vénérable et pieux Pontife qui passa parmi nous en faisant le bien.

L'histoire de notre Cathédrale ressemble à toute histoire humaine : elle est mêlée de joies et de deuils; les deuils y sont plus fréquents, comme les larmes dans la vie, cette triste terre n'étant qu'un lieu d'épreuves et de douleurs. C'est ainsi que notre basilique voit se succéder tour à tour les entrées solennelles et les funérailles de ses Pontifes, les *Te Deum* et les chants de pénitence, les brillantes solennités et les cérémonies funèbres.

Sept mois après la mort du Cardinal de Croy, la basilique dépouille ses ornements de deuil et fait un brillant accueil au nouveau Pontife, Mgr Blanquart de Bailleul, qui prend possession de son

siége le jeudi 1[er] août 1844. La cérémonie fut moins pompeuse que les précédentes intronisations. « Le respectable Prélat, dit l'*Ami de la Religion* (1), a voulu, par modestie, éviter la pompe des honneurs civils et militaires dans une ville où Jésus-Christ, son divin maître, ne reçoit pas les hommages du culte extérieur. » A cette époque, en effet, les processions du saint Sacrement ne sortaient pas dans les rues. L'installation fut donc toute religieuse. Le clergé alla chercher processionnellement à l'Archevêché le Prélat, qui fut reçu, au seuil de la basilique, par M. l'abbé Juste, premier vicaire général capitulaire, entouré du Chapitre, avec les honneurs accoutumés. Mgr Blanquart de Bailleul trouva dans le chœur toutes les autorités réunies, prit possession de sa Métropole et de son siége avec les rites usités, et prononça un discours plein d'onction, écouté avec la plus pieuse attention, où il parla de ses craintes et de ses espérances dans les nouvelles fonctions qu'il allait remplir. Il fut ensuite reconduit, au chant du *Te Deum*, à son palais, où les réceptions officielles eurent lieu immédiatement.

Nous n'avons à noter, dans les premières années du pontificat de Mgr Blanquart de Bailleul, aucune cérémonie extraordinaire dans la Cathédrale. Comme ses prédécesseurs, il l'entoura de sa vive sollicitude. Il s'employa particulièrement à assurer la dignité et la splendeur des offices publics, et restaura, dans cette intention, la maîtrise, dont il confia la direction à M. Charles Vervoitte, un vrai maître de l'art religieux.

Notre Cathédrale n'eut pas à souffrir pendant les troubles des 27 et 28 avril qui affligèrent et ensanglantèrent la ville de Rouen, après la révolution de février 1848. Les émeutiers respectèrent nos églises; les offices n'y furent pas interrompus un seul jour.

Le choléra vint à sévir de nouveau, avec une cruelle intensité, en 1849, et s'ajouta aux autres calamités qui pesaient sur notre malheureux pays. Notre ville et le diocèse furent ravagés par le fléau.

Mgr de Bailleul donna, le 8 juin, un Mandement qui prescrivait à

(1) Tome CXXII, p. 266.

ce sujet des prières publiques; et lui-même, renouvelant en cette circonstance l'exemple mémorable donné par saint Charles Borromée, se rendit processionnellement, avec tout le clergé de Rouen, en pèlerinage à Bonsecours, et y célébra avec une émotion visible le saint sacrifice de la Messe. Puis, dans une éloquente allocution, qui fit couler des larmes de tous les yeux, il consacra son troupeau à la sainte Vierge, et le recommanda à sa puissante protection. Cette démarche est demeurée célèbre dans notre histoire, à cause de la multitude de pèlerins (1) qui suivirent Monseigneur, et parce qu'on remarqua que le fléau, à dater de ce jour, alla toujours en décroissant et disparut bientôt après. Elle a inspiré à M. l'abbé Picard une de ses poésies :

Le Pontife a paru ; devant lui la croix brille ;
C'est le père, c'est le pasteur!
Oh! combien les chagrins de sa triste famille
Pénètrent ses esprits et pèsent sur son cœur!
Ainsi qu'un autre Borromée,
Holocauste pour tous, dans le malheur des temps,
Il va gravir la colline sacrée.
Puissent pour nous ses vœux n'être pas impuissants!

Non, ses vœux ne furent pas impuissants, et la cité reprit bientôt sa paix et son activité accoutumées.

Le dimanche 12 août 1849, le Président de la République Louis-Napoléon se rendit à Rouen. Monseigneur l'Archevêque l'attendait sous le parvis de la Cathédrale, entouré de tous les membres du Chapitre et du clergé de Notre-Dame. Quand le prince eut mis pied à terre, Monseigneur lui adressa les paroles suivantes :

« Monsieur le Président,

« Nous sommes tous heureux de voir vos premiers pas dans notre ville se diriger vers la maison du Seigneur.

(1) On est au-dessous de la vérité, dit un document du temps, en évaluant à vingt-cinq mille le nombre des assistants.

« C'est un gage des pieux sentiments qui vous animent, et qu'on aime tant à trouver chez le chef d'un grand peuple, chez le dépositaire de grands intérêts. C'est de plus, pour moi, Monsieur le Président, une occasion bien précieuse d'appeler de solennelles bénédictions et sur votre personne et sur votre gouvernement.

« Je m'acquitterai de cet office en me rendant, autant que je le puis faire, l'organe à la fois de l'Eglise et de la patrie. Vous avez rendu la paix à celle-ci, en associant heureusement l'ordre et la liberté ; vous avez rendu la joie à celle-là, en relevant, par l'effort de vos armes, l'autorité temporelle de son saint Pontife. Que de motifs pour faire éclater notre reconnaissance ! Que de motifs pour multiplier nos prières ! »

« Après avoir entendu cette allocution, dit le *Mémorial* du temps, et avoir témoigné, par quelques mots, combien il était sensible à ce qu'elle contenait, le Président s'est dirigé vers le chœur. Là, on a chanté le *Te Deum* solennellement, et le Président a été reconduit processionnellement au grand portail. »

La République était entrée alors dans une période de calme. Parmi les facilités qu'elle laissa à l'Eglise de France, il faut signaler en premier lieu la liberté qu'elle lui accorda de tenir des Conciles. Monseigneur ne fut pas des derniers à en profiter. Comprenant tout le bien que les âmes pourraient retirer de ces solennelles assemblées de Pontifes, il mit tous ses soins à provoquer la réunion d'un Concile provincial. Depuis le célèbre Concile tenu en 1581, sous la présidence du Cardinal Prince de Bourbon, une fois seulement, en 1651, les Archevêques de Rouen avaient tenté de réunir leur province, et on sait comment M. de Harlay, qui avait pris cette courageuse initiative, vit échouer ses efforts. Mgr de Bailleul, plus heureux, réussit dans son pieux dessein.

Le Concile de 1850 est assurément l'événement le plus mémorable de son épiscopat. Bien que vingt-huit ans à peine nous séparent de ce fait important, on nous permettra de le rappeler brièvement. Les lettres d'indiction furent adressées par Monseigneur, le 24 mars 1850, aux Evêques, Doyens, Chapitres, et autres personnages ecclésias-

tiques de la province de Normandie qui, selon le droit ou la coutume, doivent assister au Concile provincial. Le 9 juillet de la même année, les RR. Evêques Louis-Jean Robiou, évêque de Coutances; Louis-François Robin, évêque de Bayeux; Nicolas-Théodore Olivier, évêque d'Evreux; Charles-Frédéric Rousselet, évêque de Séez; le R. P. Joseph-Marie, abbé de la Trappe; le révérend Le Herpeur, évêque nommé; les délégués des Chapitres, les théologiens et les canonistes, se réunirent au métropolitain et tinrent au grand Séminaire une congrégation générale préparatoire. On appela les procureurs des Chapitres, qui étaient, pour l'Eglise de Rouen, MM. Surgis et Picard. Les théologiens et les canonistes du Diocèse étaient : MM. Caumont, vicaire général; Labbé, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie; Le Cœur, chanoine et docteur en théologie; Couillard, chanoine; Doudement, curé de Saint-Maclou; Malleville, docteur en théologie et professeur à la Faculté; Omer, professeur de droit canon au grand Séminaire; Martin, professeur de théologie au grand Séminaire. Cinq congrégations furent formées : la 1re, des Décrets; la 2e, de la Foi; la 3e, de la Hiérarchie ecclésiastique; la 4e, des Sacrements; la 5e, de la Discipline ecclésiastique.

L'ouverture du Concile fut faite solennellement le lendemain à l'église métropolitaine, où les Pères et les assistants au Concile se rendirent processionnellement dans l'ordre indiqué. Les théologiens et les canonistes étaient en soutane, manteau long et barrette, et précédaient les députés des Chapitres cathédraux, qui portaient le rochet, l'aumusse et la chape. Les abbés, en chape avec la mitre simple, venaient ensuite; puis le Chapitre métropolitain, en rochet, aumusse et chape; les Evêques de la province, en rochet et en chape, avec la mitre précieuse, accompagnés de leurs aumôniers; la chapelle archiépiscopale; six prêtres induts revêtus de tuniques, deux chanoines titulaires, faisant l'office de diacre et de sous-diacre, deux archidiacres assistants en chape, et enfin le métropolitain en rochet, aube, étole et chape, la crosse en main et la mitre précieuse sur la tête.

On chanta, pendant la procession, le *Veni Creator* et les Litanies des Saints. La Messe fut célébrée solennellement par Mgr de Bailleul. Une cérémonie touchante y est à noter. Après l'*Agnus Dei*, le plus ancien des Evêques, conduit par le maître des cérémonies, se rendit à l'autel et y reçut du vénérable métropolitain le baiser de paix, qu'il porta à ses illustres collègues. L'aide des cérémonies conduisit à l'autel le plus ancien des chanoines de l'église métropolitaine, qui, après avoir reçu de Monseigneur le baiser de paix, le porta aux ecclésiastiques de second ordre. Les Evêques et les Prêtres reçurent à cette Messe la sainte communion des mains du Pontife officiant.

Nous ne suivrons pas le Concile dans le détail de ses actes. Il promulgua vingt-cinq décrets, aussi remarquables par la doctrine et la sagesse de leurs résolutions que par le digne et beau langage dans lequel ils furent formulés. Le Concile fit, dans son décret III[e], une profession solennelle de sa croyance à l'Immaculée Conception, en des termes aussi énergiques que pleins d'une tendre piété. Il y a lieu de s'étonner que Mgr Gousset ne les ait pas rapportés dans son ouvrage, publié en 1855, sur la croyance générale et constante de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception. Le Concile condamna et réprouva aussi solennellement dans son IV[e] décret l'opinion de ceux qui n'ont pas craint d'avancer que la puissance temporelle du Pontife romain est opposée à la loi de l'Evangile, et fit les vœux les plus ardents pour que le principat sacré demeurât sain et sauf, afin que la puissance apostolique fût exercée par toute la terre plus librement et plus sûrement. Il termina ce décret par ces belles paroles, empruntées à une lettre écrite par le clergé français au Pape Clément XIII, et qui ont été si bien confirmées par les circonstances présentes : « Nous nous souvenons de cette louange accordée par Grégoire IX à notre nation et à nos Eglises, que, « dans la ferveur de la foi chré- « tienne et le dévouement au Siége apostolique, la France ne suit « pas les autres pays, mais qu'elle les précède. » Et cet éloge, les Pères du Concile professent ouvertement qu'ils veulent le mériter de plus en plus. »

Les décrets du Concile furent approuvés et sanctionnés à Rome le

19 juillet 1851, avec certaines modifications qui nécessitèrent une nouvelle réunion des Pères à Notre-Dame de la Délivrande, le 21 novembre. Le cardinal Maï se fit, dans sa lettre, l'interprète des vives félicitations de la Congrégation. *Ac vehementer est gratulata perpendens saluberrima decreta....*

La clôture du Concile eut lieu le lundi 22 juillet 1850. La procession générale, effectuée dans le même ordre que pour l'ouverture, partit du grand Séminaire à sept heures du matin et se rendit à la Cathédrale, au milieu d'une foule respectueuse. Un nouveau Prélat figurait dans les rangs des Evêques, Mgr Mathéo Nakar, qui portait avec majesté le costume oriental et attirait tous les regards. Le poste de la place Saint-Ouen rendit au pieux cortége les honneurs militaires, et M. le curé de Saint-Ouen, entouré de son clergé, les honneurs ecclésiastiques. Mgr Blanquart de Bailleul officia pontificalement à la Cathédrale, et le sermon de clôture fut prononcé par Mgr l'Evêque de Coutances.

La cérémonie, qui fut des plus pompeuses, se termina par les acclamations conciliaires, et il était midi quand la procession reconduisit au grand Séminaire les Pères et les théologiens. La clôture du Concile ne fit pas moins sensation dans notre ville que son ouverture, et on conserva le plus édifiant souvenir des Evêques et du vénérable Primat, dont l'attitude grave et pénétrée émut la population.

La reprise des processions publiques de la Fête-Dieu donna lieu en juin 1852 à une manifestation religieuse des plus mémorables. On remarqua qu'en sortant de la Cathédrale et en paraissant sur le parvis en portant le saint Sacrement, Mgr de Bailleul eut un moment de vive émotion et laissa couler ses larmes. C'était la première fois depuis vingt-deux ans que le Dieu de l'Eucharistie reparaissait sur nos places et dans nos rues, au jour solennel de son triomphe, au milieu d'une multitude immense dont l'allégresse et la foi étaient manifestes.

Le pieux Prélat établit en 1854 l'Adoration solennelle du saint Sacrement, une fois par mois, dans les paroisses de la ville de

Rouen. Il était réservé, onze ans plus tard, à son éminent successeur de rendre, comme on sait, cette Adoration perpétuelle dans toutes les paroisses du diocèse. La première fête de l'Adoration solennelle eut lieu dans l'église métropolitaine, le jeudi 4 mai 1854. Mgr de Bailleul y officia pontificalement. Le R. P. Félix y fit entendre, dans le sermon du soir, son éloquence si renommée et les plus touchants accents de la piété. La basilique ne pouvait suffire à contenir la foule accourue à la cérémonie du soir. Elle était toute brillante de lumières et retentissait des chants les plus magnifiques. Un des artistes les plus renommés de Paris avait été appelé à donner son concours aux chœurs de la maîtrise, qui se surpassa dans cette solennité, dont le souvenir n'est pas encore effacé parmi nous.

Le 2 février 1855, la Métropole célébra, par une fête aussi splendide que la précédente, la définition du dogme de l'Immaculée Conception proclamé à Rome par le Souverain Pontife Pie IX, le 8 décembre 1854.

La Cathédrale, tout illuminée à l'intérieur, présentait un coup d'œil aussi admirable qu'éclatant. Dans le sanctuaire, se détachait en verres de couleur cette inscription : *Maria, sine labe concepta, ora pro nobis*. Monseigneur officia pontificalement. Le chant des Litanies, répété par la masse innombrable de fidèles qui remplissaient l'auguste basilique, offrit un de ces spectacles qui demeurent profondément gravés dans le cœur des populations. A l'extérieur, la belle abbatiale de Saint-Ouen resplendissait de mille feux. Bonsecours, le petit Séminaire du Mont-aux-Malades, le grand Séminaire, étincelaient de brillantes illuminations. Ce fut un jour de fête et de joie, qui inonda les âmes chrétiennes des plus suaves consolations.

Mgr Blanquart de Bailleul, dont la santé était profondément ébranlée, ne put recevoir l'empereur Napoléon III, lorsque ce souverain vint, le 11 août 1857, visiter la ville de Rouen. En l'absence du Prélat, retenu aux eaux de Contrexeville, M. Surgis, vicaire général et doyen du Chapitre, à la tête des chanoines, des curés et du clergé de la ville, accueillit sur le seuil de la basilique et harangua

l'empereur et l'impératrice, qui se rendirent au sanctuaire et y prièrent quelques instants. Leurs Majestés étaient accompagnées d'une nombreuse suite, où l'on remarquait M. le comte Walewski, les généraux Rollin, Fleury, Gudin, Senilhes, la princesse d'Essling, MM. de Chasseloup-Laubat et Charles Laffitte, etc. L'empereur portait l'uniforme de général de division, et l'impératrice était en demi-deuil. Le cortége impérial, précédé des gendarmes, d'un détachement de chasseurs, de la garde nationale à cheval, et fermé par le magnifique escadron des cent-gardes, s'était dirigé de l'Hôtel-de-Ville vers la Cathédrale par les rues de l'Hôpital et des Carmes, où avait été élevé un élégant arc de triomphe, avec cette légende surmontée d'un aigle : *A Leurs Majestés Impériales, les commerçants de la rue et de la place des Carmes.* Le bourdon et les cloches sonnaient à toute volée. L'empereur et l'impératrice admirèrent beaucoup notre basilique. Le compte-rendu officiel constate l'impression que fit sur eux notre antique et vénérable Métropole. Pendant leur station à la Cathédrale, la maîtrise exécuta plusieurs morceaux religieux, et rien ne fut négligé pour donner à cette solennité le caractère auguste qu'elle comportait.

Le 7 janvier 1858, l'état de santé de Mgr de Bailleul s'aggravant tous les jours davantage, ce vénérable Prélat donna au Saint-Père et à l'empereur sa démission du siége de Rouen, et annonça, le 22 février suivant, au clergé et aux fidèles de son diocèse, sa résolution et la nomination de son digne successeur, par une lettre pastorale qui peut être comptée au nombre des plus beaux et des plus touchants monuments de nos annales ecclésiastiques.

Les cérémonies importantes accomplies, pendant ces vingt dernières années, à notre Cathédrale, pendant l'épiscopat du Pontife éminent que Dieu a placé à la tête de ce diocèse, sont encore trop présentes aux souvenirs de nos lecteurs pour qu'il soit besoin d'en écrire l'histoire. Si donc nous les mentionnons ici, c'est pour conduire jusqu'à l'heure présente les annales de notre église métropolitaine, et terminer avec cette année 1878 notre travail.

L'intronisation de Mgr de Bonnechose dans sa Métropole eut lieu

le 1er juin 1858, et fut, comme celle de Mgr de Bailleul, toute religieuse. Monseigneur avait déjà pris possession de son siége par procureur, M. l'abbé Caumont, vicaire général. Il fut conduit processionnellement de l'Archevêché à la Cathédrale, où les autorités s'étaient rendues, et où s'accomplirent avec la dignité la plus parfaite les rites usités en pareille solennité.

Le premier événement mémorable qui concerne notre Cathédrale, sous ce pontificat, es le retour du diocèse et de l'église métropolitaine à la liturgie romaine. Adoptée déjà en principe par Mgr Blanquart de Bailleul en 1856, elle fut rétablie de fait par mandement de Mgr de Bonnechose en date du 2 février 1861. Ce fut aux premières Vêpres de la solennité du saint Rosaire (5 octobre 1861) que notre Cathédrale reprit les cérémonies et les chants qui avaient accompagné sa longue histoire jusqu'au XVIIIe siècle, et qu'elle n'avait abandonnés que depuis cent trente ans.

Monseigneur prêcha dans la Cathédrale les Carêmes de 1862 et 1863, reprenant ainsi les traditions laissées par le grand évêque Eudes Rigaud.

Le 21 décembre 1863, le Pape Pie IX créait Mgr de Bonnechose cardinal, et le 6 février 1864 Son Eminence faisait son entrée dans sa Métropole comme prince de l'Eglise. Tout le clergé était présent à cette imposante cérémonie, qui avait attiré un concours considérable de fidèles, heureux de voir leur Pontife et leur Père revêtu de cette pourpre romaine qui est la plus auguste consécration des services rendus à l'Eglise, en même temps qu'elle en est la dignité la plus éminente.

Le 6 janvier 1865, Mgr le Cardinal de Bonnechose instituait l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement dans toutes les paroisses du diocèse, et fixait au 1er décembre de chaque année cette solennité pour l'église métropolitaine. Depuis, elle a déployé constamment à cette occasion toutes les pompes du culte et signalé par l'éclat donné à cette solennité sa dévotion de tout temps exemplaire au divin sacrement de nos autels.

L'éminent Prélat obtint pour sa Cathédrale, après d'heureuses

négociations, une partie notable des reliques de deux de ses saints prédécesseurs, saint Victrice et saint Evode, évêques de Rouen, conservées depuis le IXe siècle dans la ville de Braisne, au diocèse de Soissons.

« On sait, dit un chroniqueur normand, qu'au IXe siècle, ce ne fut partout, et principalement dans notre province, que des embrasements d'églises et de monastères, des massacres de prêtres et de moines. Au premier bruit de l'arrivée des Normands, les peuples et le clergé de notre province transportèrent les corps et les reliques de leurs saints aux autres païs, dans les villes qu'ils croioient les plus fortes. Mais ceux de ces lieux-là, depuis la fin des troubles, en ont fait l'honneur de leurs temples, et ne les ont point voulu restituer (1). »

C'était le cas de nos reliques. Transportées de l'église cathédrale dans la ville de Braisne, séjour favori des rois de la première race, elles devinrent bientôt l'objet d'un culte général dans la contrée, à tel point qu'au XIIe siècle, on éleva en l'honneur de saint Evode ou Yved la belle église abbatiale qui fait aujourd'hui l'ornement de Braisne.

Monseigneur le Cardinal s'est rendu à Braisne, où l'attendait Mgr de Soissons, pour procéder à la translation des reliques. Il a ramené à Rouen une partie des corps saints de ces deux Pontifes si célèbres dans notre histoire, et leurs restes, déposés dans une châsse admirable, chef-d'œuvre de goût et de richesse, font aujourd'hui partie du trésor de notre Cathédrale. Cette châsse, appelée des saints Pontifes de Rouen, est en cuivre doré, dans le style du XIe siècle, de ce beau et grave roman des meilleurs jours. Elle présente une particularité qui la fait aisément reconnaître. Elle est terminée par cinq boules ajourées en filigrane du plus gracieux effet. Sur les côtés sont les statues du Sauveur, de la sainte Vierge, patronne du diocèse, de saint Victrice et de saint Evode, et des bas-reliefs représentant les principaux épisodes de la vie de saint Victrice. C'est le lundi 13 avril 1874

(1) *Histoire sommaire de Normandie*, l. Ier, p. 93.

que les reliques des saints Victrice et Evode, déposées depuis 1865 à l'Archevêché de Rouen, ont été placées par Son Eminence dans la châsse des saints Pontifes de Rouen.

Nous rappellerons ici, pour ne pas séparer ce qui concerne les châsses de la Cathédrale, que la fierte de saint Romain a été, vers la même époque, l'objet des plus heureuses restaurations, et nous renvoyons pour les détails le lecteur au chapitre consacré au privilége de saint Romain. La nouvelle châsse de la sainte Vierge a été bénite le 24 mars 1874 par Monseigneur le Cardinal, qui y a transféré la relique précieuse obtenue en 1796 par M. l'abbé Papillaut, vicaire général du diocèse, et qui provient du fragment de vêtement de la sainte Vierge conservé dans l'église métropolitaine de Ferrare, ainsi que l'attestent l'authentique en bonne et due forme et la déclaration signée de M. Papillaut.

Nous croyons devoir rappeler, à l'occasion de cette relique précieuse, que parmi les insignes reliques remises en 1239 à saint Louis par Baudouin II, dernier empereur latin de Constantinople, se trouvait un fragment du manteau de la sainte Vierge. Le fait est attesté dans les lettres de cession de Baudouin à saint Louis, lettres datées de 1247, et dont « la copie avec les figures et portraits des dites reliques » se voyait en un tableau qui était « en la nef de la haute sainte chapelle du palais à costé gauche, » comme l'écrivait Du Breul en 1612. M. E. Miller, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vient de publier dans le cahier de mai 1878 du *Journal des Savants* un manuscrit du XIIIe siècle, inédit jusque-là, et de la plus haute importance, qui donne l'historique détaillé de la translation de la couronne d'épines et des autres reliques insignes provenant du don fait par Baudouin à saint Louis, translation faite de Constantinople à Paris en 1241. Ce manuscrit rapporte que parmi les glorieux souvenirs recueillis par sainte Hélène et conservés encore à cette époque à Constantinople, il y avait une partie du manteau de la sainte Vierge, *pars quedam de peplo glorissisime Virginis* (1).

(1) *Journal des Savants*, mai 1878, p. 298.

Ce manuscrit concorde d'ailleurs, pour la substance des faits, avec la relation faite par Gauthier Cornut, archevêque de Sens, de la susception de la sainte couronne en 1239, document officiel du temps publié plusieurs fois depuis, et entre autres dans le XXII[e] volume des *Historiens de la France*. Ces insignes reliques, conservées dans la sainte Chapelle de Paris jusqu'à la Révolution, et depuis en grande partie dans l'église métropolitaine de Paris, sont décrites dans le Calendrier historique pour l'année 1727 (p. 41) de la même manière que dans les deux documents du XIII[e] siècle. On ne peut contester que parmi les reliques données par Baudouin à saint Louis figure un fragment du manteau de la sainte Vierge. M. Miller le reconnaît formellement dans le numéro précité du *Journal des Savants* (1). Des parcelles de ce saint vêtement ont été, dans la suite des siècles, données, à la demande des Papes, des souverains ou de grands personnages, à quelques cathédrales étrangères, qui ont toujours pris soin de s'en faire délivrer des authentiques, et c'est ainsi que le petit morceau du vêtement de la sainte Vierge qui provient de la Cathédrale de Ferrare et est conservé dans la châsse actuelle de notre Métropole est accompagné à son tour de l'attestation de l'ordinaire, qui ne peut laisser aucun doute sur son authenticité.

La relique, de forme ovale, présente deux faces rendues visibles par un verre. D'un côté est le petit fragment du vêtement, de l'autre un fil du même fragment. Elle est surmontée d'un bouquet de pierres précieuses et de perles fines. La châsse en bois doré qui contenait jusqu'en 1874 cette relique avait été faite après la Révolution et portait intacts les cachets du Cardinal Cambacérès. Elle ne doit pas être confondue avec l'ancienne châsse de la sainte Vierge dont Farin nous a donné la description, laquelle « étoit en argent vermeil doré et ciselé du poids de cent dix marcs, » pillée et détruite, comme nous l'avons constaté dans notre chapitre sur la Révolution.

La châsse nouvelle de la sainte Vierge est un joyau d'orfévrerie, d'une grande richesse et d'un art exquis. Conçue dans le style du

(1) Mai 1878, p. 302.



XIVe siècle, elle offre sur ses diverses faces les principaux mystères de la vie de la Mère de Dieu : l'Immaculée Conception, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité de Notre-Seigneur, la Présentation, Marie au pied de la Croix, et son couronnement au ciel. Les statues qui l'entourent sont toutes consacrées à la famille de Marie : saint Joseph, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste, saint Jacques, sainte Anne, saint Joachim, Zacharie, sainte Elisabeth. Rien n'a été négligé pour donner à cette œuvre d'art toute la perfection et toute la splendeur possibles. Les émaux, les cabochons, les pierres relèvent la grâce des sculptures et l'éclat de l'or niellé. La partie supérieure de la châsse est figurée par la base d'une tour carrée sur laquelle est groupée la scène du couronnement. Notre-Seigneur reçoit dans le ciel sa sainte Mère, entourée des anges. Ce groupe supérieur est d'un bel effet et d'une conception aussi neuve que réussie.

Ainsi notre Cathédrale est maintenant en possession de trois belles châsses : celle de la sainte Vierge, la fierte de saint Romain, la châsse des saints Pontifes de Rouen, qu'on peut admirer aux processions des Rogations, où elles sortent toutes trois.

Nous revenons aux cérémonies mémorables qui doivent trouver place dans cette histoire, et nous voyons le 31 mai 1868 notre Cathédrale en fête pour recevoir LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. La basilique avait revêtu ses plus brillants ornements. Dans la nef, les vieilles tapisseries de haute lisse décoraient les piliers. Le jubé disparaissait sous de riches tentures et une masse de feuillage et de fleurs qui lui donnaient l'aspect d'un arc de triomphe. Tout l'intérieur du chœur, ainsi que le sanctuaire, était tendu de velours rouge frangé d'or, avec une frise en arabesque d'or du plus riche effet. Sur le velours se détachaient de place en place le chiffre et l'aigle impérial. Les lustres et les candélabres allumés faisaient ressortir par leur vive lumière l'effet de cette somptueuse décoration. Dans le sanctuaire, deux trônes avaient été préparés faisant face à l'autel.

Vers deux heures et demie, toutes les cloches des quatorze paroisses, ébranlées depuis l'arrivée de Leurs Majestés, le bourdon de la Cathédrale, les salves de l'artillerie, les acclamations de la foule,

les puissants accords de l'orgue, se turent tout à coup. Leurs Majestés venaient de toucher le seuil de la Métropole. En ce moment le silence du lieu saint était plus solennel encore que les bruits immenses du dehors.

L'Empereur était en habit noir, avec le grand cordon de la Légion d'honneur. L'Impératrice était vêtue avec une riche et noble simplicité.

Tout le clergé de la Cathédrale, le grand Séminaire, les curés de la ville, les chanoines honoraires et titulaires, étaient rangés dans la nef. S. Em. Monseigneur le Cardinal descendit jusqu'au seuil de la Cathédrale, devant le dais réservé pour Leurs Majestés.

Lorsque l'Empereur et l'Impératrice eurent pris place sous le dais, Son Eminence leur offrit l'eau bénite.

L'Empereur et l'Impératrice firent pieusement le signe de la croix.

Son Eminence adressa à l'Empereur un discours où elle lui rappelait le glorieux passé de la Cathédrale :

« Les plus nobles souvenirs sont accumulés dans cette antique Cathédrale. Tout à l'heure, Sire, vous fléchirez le genou sur le marbre où repose le cœur de ce roi qui, dans les temps les plus troublés de notre histoire, sut mériter le nom de *Sage*. Un peu plus loin, vous verrez la place où nous avons retrouvé celui du héros des croisades, surnommé par ses contemporains *Cœur de Lion*. Toutes ces chapelles, toutes ces dalles étaient couvertes de monuments érigés aux grands hommes de cette contrée qui, dans l'Eglise et dans l'Etat, ont servi avec un admirable dévouement la cause de Dieu et de la patrie. Les ravages du temps et le souffle des révolutions ont fait disparaître une partie de cette éloquente et magnifique décoration; mais les souvenirs demeurent, et j'ai la douce confiance que la tradition de ces vertus, fondées sur la religion, se maintiendra. »

L'Empereur répondit en ces termes :

« Monseigneur,

« Ce n'est jamais sans une profonde émotion que nous entrons, l'Impératrice et moi, dans ces anciennes basiliques où tant de têtes

illustres sont venues s'incliner et où tous les jours les fidèles trouvent appui et consolation.

« L'Eglise est le sanctuaire où se maintiennent intacts les grands principes de morale chrétienne qui élèvent l'homme au-dessus des intérêts matériels.

« Allions donc à la foi de nos pères le sentiment du progrès et ne séparons jamais l'amour de Dieu de l'amour de la patrie. C'est ainsi que nous serons moins indignes de la protection divine et que nous marcherons la tête haute dans les sentiers du devoir, à travers tous les obstacles. »

Après ces deux discours, le cortége s'est dirigé processionnellement vers le chœur, aux sons de l'orgue qui jouait une marche triomphale. En tête marchaient le clergé de la Cathédrale, les élèves du Séminaire, les ecclésiastiques de la ville et de la banlieue, les professeurs du petit Séminaire et des autres Institutions ecclésiastiques, les professeurs du grand Séminaire, les curés de Rouen, les chanoines, la chapelle de Monseigneur, et Son Eminence, entourée des dignitaires de l'Eglise de Rouen. Puis l'Empereur et l'Impératrice sous le dais. Ils étaient suivis de M. le général comte Fleury, grand écuyer, le général vicomte Pajol, aide de camp de service, M. le général Renault, commandant la division, le comte Davillier Regnault de Saint-Jean d'Angély, premier écuyer de l'Empereur, le comte d'Ayguesvive, chambellan, le capitaine Dreyssé, le capitaine Pierrebourg, officiers d'ordonnance; Mme la marquise de Latour-Maubourg et Mme la baronne de Viry-Cohendier, dames du palais, Mlle Marion, demoiselle d'honneur ; le marquis de Piennes, chambellan de l'Impératrice.

L'Empereur et l'Impératrice se sont agenouillés sur deux prie-Dieu recouverts de velours et d'or disposés dans le sanctuaire. Puis Son Eminence a récité les prières du Pontifical. La maîtrise, placée sur le jubé, a entonné le *Domine salvum*, répété par le chœur avec un ensemble et une puissance saisissants. Pendant le *Domine salvum*, l'Empereur s'est levé, et sa suite avec lui. Monseigneur le Cardinal a donné ensuite sa bénédiction pontificale; l'Empereur

s'est agenouillé et a fait le signe de la croix. Son Eminence a entonné le *Te Deum*, pendant lequel Leurs Majestés ont été reconduites en procession jusqu'à la place de la Cathédrale.

L'année 1869 s'ouvrit pour notre Cathédrale par une cérémonie funèbre, les obsèques de Mgr Blanquart de Bailleul, décédé saintement à Versailles le 30 décembre 1868. Le corps du Prélat avait été ramené à Rouen le samedi 9 janvier, et déposé à la Cathédrale dans la chapelle Saint-Etienne, tendue de noir et disposée en chapelle ardente. Sur le cercueil, on avait placé le rochet, la mosette violette, la croix pectorale, l'étole d'or, la mitre et la crosse voilée de crêpe du Pontife. Aux pieds du cercueil, et sur un coussin de velours noir, on voyait la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Deux sentinelles étaient placées auprès du corps. Dans le sanctuaire de la chapelle, deux chanoines et quatre ecclésiastiques se sont succédé d'heure en heure, et ont psalmodié à voix haute l'Office des Morts sans interruption depuis le samedi soir jusqu'au mardi matin.

La foule a été admise à circuler autour du cercueil, et, pendant deux jours, n'a cessé de venir déposer avec un dernier hommage une dernière prière auprès du corps du vénérable Pontife. Le nombre d'hommes et de femmes, de tout âge et de toute condition, qui ont rempli ce pieux devoir, est incalculable. Chaque jour, et trois fois le jour, le bourdon mis en branle et les volées des cloches répandaient par la ville leurs gémissements lugubres.

Lundi, on achevait dans la Cathédrale les décorations et les tentures. Le chœur et la nef étaient enveloppés de draperies noires frangées d'hermine et relevées d'écussons aux armes du Prélat défunt. Le jubé était particulièrement remarquable. Des bandes noires s'enroulaient autour des colonnes, et le fronton, parfaitement décoré, présentait un aspect vraiment monumental. C'était bien là le portique qu'il fallait à ce chœur imposant, au milieu duquel était élevé un majestueux catafalque, entouré d'un grand nombre de cierges. Le soir, les Vêpres et les Matines des Morts ont été chantés solennellement par le Chapitre.

Mardi, jour des funérailles, la cérémonie a commencé à huit

heures trois quarts par le chant des Laudes. Le bourdon et toutes les cloches donnèrent le signal de l'entrée du clergé. A neuf heures, cinq Evêques, précédant Monseigneur le Cardinal de Bonnechose, entourés de leur chapelle et de leurs aumôniers, prenaient place dans le sanctuaire sur les trônes qui leur avaient été préparés. Les hautes stalles du chœur étaient toutes remplies par les chanoines titulaires, les chanoines honoraires et les curés de la ville. Les doyens occupaient les stalles du second rang. Le clergé du diocèse, représenté par plus de quatre cents prêtres en habit de chœur d'hiver, remplissait le côté droit de la nef principale. La maîtrise était au jubé, et les chanteurs du Séminaire au grand orgue.

Monseigneur le Cardinal et les Evêques portaient la mitre d'argent et la chape noire.

Les troupes, arrivées dès huit heures et demie, avaient pris position sur le parvis de la Cathédrale. Un bataillon de la garde nationale et un bataillon de la ligne étaient rangés au milieu de la nef, sous le commandement de M. Hurault de Ligny, chef de bataillon de la garde nationale. Les drapeaux de la garde nationale et de la ligne, les sapeurs et des tambours entouraient le sanctuaire.

Les autorités n'ont pas tardé à venir prendre les places qui leur avaient été réservées. M. le Général de division, en grande tenue, suivi de ses aides de camp ; M. le premier Président, en frac de velours noir ; M. le Sénateur-Préfet, en costume officiel ; M. le Procureur général ; M. le Général commandant le département et l'état-major ; MM. Barbet et Corneille, députés, ont occupé les fauteuils du chœur. Le côté gauche de la nef avait été assigné aux membres de la cour, du conseil municipal, du conseil de préfecture, aux chefs des différentes administrations, aux députations de l'Université, de l'Académie de Rouen, aux divers fonctionnaires, aux officiers de la garde nationale et de l'armée. Les règlements ne prescrivant pas le costume officiel, les conseillers à la cour et les fonctionnaires étaient en habit noir. A leur suite on remarquait les principales notabilités du département, les membres des conseils de fabrique des paroisses de Rouen et un grand nombre d'invités qui avaient reçu des cartes spéciales.

Dans les transepts et derrière le chœur, étaient placés tous les élèves du grand Séminaire, les PP. Jésuites, les Frères des Ecoles chrétiennes, des députations de toutes les communautés religieuses de femmes, du petit Séminaire, de l'Institution du Boisguillaume, et toute l'Ecole Normale, élèves et professeurs.

A neuf heures un quart, le clergé métropolitain, le Chapitre, NN. SS. les Evêques et Monseigneur le Cardinal-Archevêque sont sortis par la porte droite latérale du déambulatoire du chœur, et se sont rendus à la chapelle Saint-Etienne pour la levée du corps. La cérémonie a été accomplie par Monseigneur le Cardinal, et le cortége est rentré au chœur par la grande nef, au chant du *Miserere*.

A l'entrée du chœur, on a entonné le *Subvenite*, puis la Messe a commencé. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux, a officié pontificalement. Devant le catafalque, les chapelains du défunt portaient la crosse, voilée de crêpe, la mitre, la croix pectorale. Les ordres étaient placés aux pieds du catafalque sur un coussin.

La Messe de *Requiem* a été exécutée en plain-chant et à deux chœurs : l'un formé par la maîtrise, au jubé, sous la direction de M. l'abbé Bluet, maître de chapelle, l'autre placé au grand orgue, auquel se sont mêlées les voix des prêtres et des fidèles réunis dans la nef.

Après la Messe, Monseigneur le Cardinal-Archevêque et NN. SS. les Evêques ont pris place sous le jubé, et Mgr Forcade, évêque de Nevers, est monté dans une chaire placée devant l'autel du Vœu, et a prononcé l'oraison funèbre de Mgr de Bailleul.

Les cinq absoutes solennelles ont été données par NN. SS. les Evêques de Chartres, de Bayeux, d'Evreux, de Séez, et S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque.

Le cortége s'est mis ensuite en marche et a suivi les rues des Carmes, Beauvoisine, de l'Hôtel-de-Ville, les rues Impériale, des Bonnetiers, du Change, et le parvis Notre-Dame.

Il était ainsi composé : un peloton de la garde nationale à cheval, un peloton de hussards, une section de l'escadron d'artillerie de la garde nationale, le colonel du 41ᵉ de ligne et un bataillon du régi-

ment; les sapeurs et les tambours de la garde nationale, les sapeurs et les tambours de la ligne; la musique de la garde nationale, la musique de la ligne; les suisses de la Métropole, la croix et les deux acolytes, les élèves et les chantres de la maîtrise, les élèves des classes supérieures du petit Séminaire, les élèves du grand Séminaire, les membres du clergé diocésain, au nombre de quatre cents, les doyens, les curés de Rouen, les chanoines honoraires, au milieu desquels marchaient le curé de Louviers, chanoine honoraire d'Evreux, et un chanoine de Versailles; les chanoines titulaires; puis NN. SS. les Evêques en mitre blanche et en chape noire, accompagnés de leurs vicaires généraux et de leurs chapelles: Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux; Mgr Regnault, évêque de Chartres; Mgr Forcade, évêque de Nevers; Mgr Rousselet, évêque de Séez; S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque, précédé de la croix métropolitaine, et accompagné de M. Delahaye, vicaire général, de M. Lebel, chanoine-secrétaire, et suivi de sa chapelle.

Le char, tendu de velours noir rehaussé d'ornements d'or, et traîné par six chevaux caparaçonnés noir et or, s'avançait à la suite des Evêques. Aux quatre coins, des ecclésiastiques portaient les insignes. La crosse était voilée de crêpe. Derrière le char, on portait sur un coussin la croix de commandeur. Le deuil était ouvert par M. le baron Blanquart de Bailleul, intendant militaire, frère du Prélat défunt, M. le baron Paul Blanquart de Bailleul et M. Gustave Blanquart de Bailleul, sous-préfet de Dunkerque, neveux de Monseigneur. M. le Sénateur-Préfet, en grand costume, M. le général de Valazé, en uniforme; et M. le président de Tourville, formaient le second rang. A leur suite les notabilités, les chefs de corps, les délégués des administrations, les officiers de l'armée et de la garde nationale, et la foule des invités, marchaient silencieux et recueillis. Un peloton de hussards fermait le cortége funèbre.

La haie sur le parcours était faite par la garde nationale et la troupe de ligne. Les honneurs militaires ont été rendus : place des Carmes, par les pompiers; place de l'Hôtel-de-Ville, par le 2e ba-

taillon de la garde nationale et par le 5e régiment de hussards; à l'Archevêché, par un détachement du 41e; places de la Calende et Notre-Dame, par d'autres détachements du même régiment et par le 3e bataillon de la garde nationale. La foule, qui formait deux rangs épais sur tout le parcours, était immense. Son attitude profondément respectueuse ajoutait à l'émotion de cette grande scène.

Le cortége rentra à la Cathédrale. S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque a accompli les dernières cérémonies, et le corps de Mgr Blanquart de Bailleul fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Le grand événement qui marqua l'année 1869 fut l'ouverture du Concile œcuménique du Vatican. Le jubilé accordé à cette occasion au monde chrétien fut ouvert le 1er juin dans le diocèse, et donna lieu dans la Cathédrale aux plus consolantes manifestations de piété. Tous les jeudis, la Messe capitulaire y fut célébrée pour attirer sur les Pères les lumières du Saint-Esprit, et bon nombre de fidèles se firent un devoir d'y assister.

Monseigneur le Cardinal, avant de partir pour Rome, réunit le clergé et les fidèles dans son église métropolitaine le jeudi 14 octobre 1869, et leur adressa ses adieux dans une allocution pleine d'élévation et d'éloquence. La Messe avait été précédée du chant solennel du *Veni Creator*. Après la Messe et le discours de Son Eminence, le clergé reconduisit processionnellement par la place de la Calende et la rue des Bonnetiers Monseigneur le Cardinal à son palais. Plus de trois cents prêtres accourus spontanément des divers points du diocèse avaient voulu être présents à cette touchante cérémonie du départ.

Monseigneur le cardinal partit pour Rome le samedi 16 octobre. Nous n'avons pas à rappeler ici la part considérable que notre éminent Archevêque prit aux travaux du Concile, dont il fut un des membres les plus vénérés. Notre Cathédrale revit son premier pasteur et entendit sa voix le dimanche 21 août 1870, après dix mois d'absence, et dans les circonstances critiques de la guerre engagée avec la Prusse. Son Eminence monta en chaire, et, après avoir rappelé les

travaux du Concile, elle s'appesantit sur les malheurs qui venaient de fondre sur la France. Elle fit entendre à cette occasion les conseils de la foi et du patriotisme, recommanda la prière et bénit avec effusion le peuple immense accouru pour saluer son retour.

Lorsque les Etats de l'Eglise et la ville de Rome furent envahis par les Piémontais et soumis à leur domination en septembre 1870, Monseigneur le Cardinal monta dans la chaire de son église métropolitaine et donna lecture de sa Lettre pastorale protestant contre cette invasion sacrilége. Recueillons pour l'histoire quelques-unes de ces courageuses paroles, écoutées avec la plus sympathique et la plus douloureuse émotion :

« Nous unissons de toute l'énergie de notre âme cette protestation à celle du Souverain Pontife ; et nous protestons avec lui comme membre du Sacré Collége, comme Pasteur de vos âmes, et comme Français.

« Membre du Sacré Collége, nous avons à défendre, jusqu'à l'effusion de notre sang, les droits du Saint-Siége, et surtout la liberté du successeur de Pierre.

« Pasteur de vos âmes, nous avons besoin, pour les conduire dans les voies du salut, d'être en communication libre avec celui qui est le flambeau de l'Église.

« Français, nous sentons que l'honneur national et la prospérité de notre patrie sont engagés dans cette question. Nos aïeux, dès le berceau de la monarchie française, ont été prédestinés à soutenir le Saint-Siége. La puissance temporelle nécessaire au gouvernement libre de l'Église a été en quelque sorte fondée par nous. C'est à nous que, depuis mille ans, Dieu a confié le soin de la consolider, de la conserver, de la défendre ; et nous ne pourrions aujourd'hui l'abandonner à l'avidité d'un peuple étranger, sans nous couvrir de honte.

« Il y a plus, la divine Providence, dans ses mystérieux desseins, a uni si étroitement les destinées du Saint-Siége et celles de la nation française, que les services rendus par celle-ci à la Papauté ont toujours été le gage d'une bénédiction et d'une protection particulières, comme aussi la France n'a jamais pu se détacher impunément de cette cause sacrée. Des désastres, des souffrances, des humiliations

ont toujours été, pour elle et pour ses princes, la conséquence de ses ingratitudes et de ses infidélités envers le Saint-Siége. L'histoire est là pour l'attester.

« Mais il ne suffit pas de protester, N. T. C. F., il faut employer les armes que Dieu nous donne, et qui furent employées par l'Église naissante pour obtenir la délivrance de Pierre lorsqu'il était dans la prison d'Hérode.

« L'Eglise alors, disent les *Actes des Apôtres*, priait sans relâche pour lui : *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesiâ ad Deum pro eo* (1). Faisons de même, N. T. C. F., prions plus que jamais pour celui qui pour nous est Pierre, afin que Dieu lui rende la plénitude de liberté et de puissance dont il a besoin pour s'acquitter de sa charge apostolique.

« Mais en même temps continuons de prier avec ferveur, afin que Dieu daigne délivrer la France du fléau de l'invasion étrangère, et lui accorder promptement une paix honorable.

« Délivrance de l'Eglise, délivrance de la Patrie, voilà quels doivent être les objets de nos ardents désirs et de nos continuelles supplications. »

Dès le commencement de la guerre, Monseigneur le Cardinal avait ordonné des prières publiques, qui s'accomplirent dans notre Cathédrale avec ferveur et émotion, au milieu d'une multitude profondément recueillie. Le jeudi 25 août 1870, un pèlerinage solennel s'accomplit à Bonsecours.

A sept heures et demie, le bourdon métropolitain jetait dans les airs ses majestueux appels. Les quatorze paroisses de la ville se dirigeaient vers la Cathédrale et y prenaient place tour à tour, accompagnées d'un nombreux cortége de fidèles. A huit heures, Son Eminence arrivait dans la Métropole, et les prières solennelles ont commencé par le répons *Exurge*.

Le chœur a entonné les Litanies des Saints, et le défilé des quinze paroisses a commencé. Comment décrire cette procession

(1) *Actes des Apôtres*, chap. XII, vers. 5.

immense, ce pèlerinage de trente mille personnes, déroulant, au chant des Litanies et des Psaumes de la Pénitence, ses files interminables à travers les rues de la cité, les quais, la côte de Bonsecours, au milieu d'une multitude immense, recueillie, respectueuse, qui faisait la haie? La foule était partout, sur la route, à mi-côte, sur les hauteurs qui couronnent le chemin. Masses vivantes, émues, animées par un souffle de piété et de patriotisme qui passait sur toute cette grande scène, que vous étiez belles à contempler! On ne peut énumérer les milliers de spectateurs qui, ajoutés aux milliers de pèlerins, composaient un des plus grands rassemblements d'hommes que nous ayons vus. Et ces hommes étaient des chrétiens, des Français qui venaient implorer, par une démarche suprême, la protection de Marie sur nos armes et sur la patrie.

Chaque paroisse, avec sa croix, sa bannière, ses enfants, son chœur, son clergé, défilait au milieu de ces flots humains. La Cathédrale arrivait la dernière. S. Em. Monseigneur le Cardinal, précédé par le Chapitre, accompagné par ses secrétaires et ses vicaires généraux, et suivi de sa chapelle, fermait la marche. Monseigneur paraissait ému de cette scène grandiose. Il priait et bénissait tour à tour. Un détail touchant: les plus rapprochés de Monseigneur étaient les enfants de troupe qui l'entouraient. De ces pauvres enfants, plusieurs sont devenus orphelins depuis la guerre; ils se pressaient autour du Pasteur qui leur tiendra lieu de père.

Le caractère dominant de cette procession était son cachet populaire. Nulle pompe commandée, nul costume officiel. Tous les rangs étaient confondus dans une belle et religieuse union de sentiments et de prières. Il y avait là sans doute, et nous en avons reconnu plusieurs, des membres de la Cour, des administrations civiles, de la municipalité, du barreau, de l'Université; mais ils étaient mêlés aux ouvriers, aux gardes mobiles, aux femmes et aux enfants qui composaient vraiment le peuple chrétien. Un soleil resplendissant répandait sur cette manifestation des flots de lumière et faisait naître la confiance dans tous les cœurs.

Arrivée à Bonsecours, l'immense procession présentait un coup

d'œil saisissant. Le clergé est entré seul dans l'église et en a rempli l'enceinte. Un autel avait été dressé sous le portail principal, afin que la foule qui était massée près de l'église, sur la côte et aux alentours — plus de trente mille personnes — pût entendre la sainte Messe, qui a été célébrée par M. l'abbé Caumont, vicaire général et doyen du Chapitre.

Pendant la Messe, le chœur a chanté le psaume *Deus noster refugium et virtus*, et le psaume *Exaudiat te Dominus*, lentement et solennellement.

La Messe terminée, Son Eminence s'est avancée sur le seuil du portail et a adressé à la foule une allocution qui a remué la fibre de tous les cœurs. S'inspirant à la fois du lieu où il se trouvait, du spectacle qu'il avait sous les yeux, et du but de ce pèlerinage solennel, Monseigneur, d'une voix puissante, écoutée dans le plus profond silence par la foule, a commencé par exprimer l'émotion et la joie de son cœur à la vue de la multitude qui avait répondu à son appel. Il a indiqué ensuite le but de cette manifestation, de ces supplications extraordinaires à la sainte vierge Marie, patronne de la France et secours des chrétiens.

Monseigneur a terminé par la bénédiction solennelle qu'il a donnée du haut de la montagne à cette multitude immense, avec une voix vibrante et émue.

Le retour de la procession s'est effectué en ordre comme l'arrivée ; car, chose remarquable, pas le plus petit incident n'est venu troubler le recueillement et la majesté de cette cérémonie. C'est au chant des Litanies de la sainte Vierge que les paroisses sont rentrées dans la ville métropolitaine.

Les événements se précipitaient, les désastres se succédaient, les prières et les réparations se multiplièrent. Chaque samedi, pendant la période aiguë de nos souffrances nationales, Monseigneur le Cardinal célébrait la Messe au maître-autel de la Cathédrale pour l'armée et pour la France, et il était entouré d'une assistance considérable de fidèles, empressés et consolés d'unir leurs supplications à celles du premier Pasteur. Chaque jeudi, notre Cathédrale présentait le plus

touchant spectacle. Le soir, vers huit heures, quand les ombres de la nuit étaient descendues dans la vaste enceinte, éclairée faiblement par de rares lumières, la foule s'y pressait silencieusement pour prendre part aux prières publiques et solennelles auxquelles présidait Monseigneur le Cardinal. On chantait des psaumes de pénitence, les Litanies des Saints, dont les invocations étaient répétées avec foi par l'immense multitude, pendant que la procession parcourait, grave et suppliante, les nefs de la basilique. Le pasteur et le troupeau ne faisaient qu'un cœur et une âme dans ces tristes circonstances, et jamais la piété publique ne s'était manifestée avec un si austère recueillement. Nous pouvons le dire, notre ville doit à ses prières persévérantes d'avoir échappé aux calamités que pouvait entraîner l'occupation ennemie qu'elle eut la douleur de subir pendant huit mois consécutifs.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les innombrables marques de dévouement et de charité que le Pasteur donna à son troupeau désolé, pendant la longue épreuve. L'histoire reconnaissante conservera le souvenir de ses démarches de tous les jours en faveur de ses diocésains menacés, de ses aumônes multipliées, des soins donnés aux blessés des ambulances établies à l'Archevêché, au grand et au petit Séminaire, dans presque toutes nos maisons religieuses, des distributions quotidiennes de vivres faites aux indigents si nombreux alors dans notre ville, du voyage accompli à Versailles auprès des vainqueurs pour obtenir la remise de l'énorme contribution de guerre imposée au département. Nous ne voulons pas nous arrêter à cette époque désastreuse, dont la seule pensée fait encore saigner nos cœurs.

Les années qui suivirent furent bien remplies, mais ne donnèrent lieu dans notre Métropole à aucune solennité extraordinaire. Il nous faut aller jusqu'au 2 juin 1875 pour trouver une de ces fêtes qui marquent une date glorieuse dans les annales d'un pays.

Elle a dressé sur un piédestal d'honneur et de vénération, aux acclamations du clergé et du peuple, au milieu des chants de louange et de reconnaissance de milliers d'enfants, la statue de ce grand

homme de bien, de ce prêtre vénérable, de ce bienfaiteur de l'humanité qui fut Jean-Baptiste de la Salle. Rien n'a manqué à la magnificence de cet acte de justice et de piété filiale : ni le concours d'une multitude immense, ni les sympathies populaires, ni les accents de la plus haute éloquence, ni la pompe des cérémonies religieuses, ni l'éclat d'un soleil resplendissant.

Rouen, dans cette solennité, n'était plus seulement la cité reine de la Normandie ; c'est au nom de la France, au nom de l'univers chrétien, que notre ville a parlé et agi ; c'est en leur nom qu'elle a béni et glorifié le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, qu'elle a placé, pour les siècles, parmi les héros de la patrie et les grands chrétiens de la civilisation le digne prêtre qui a consacré sa vie à ces deux grands amours du Rédempteur du monde : la vérité et les petits enfants. Ce n'est pas une ville, ni une contrée, ni un parti qui ont dressé cette statue ; elle a été élevée par les mains des quatre cent mille enfants qui doivent, en ce moment, dans les deux mondes, à l'Institut du vénérable de la Salle le bienfait de l'instruction. Le Père des dix mille religieux qui, sous leur robe de bure et leur rabat blanc, font connaître et bénir jusqu'aux extrémités de la terre le nom français, est devenu une gloire nationale. C'est à ces titres que la solennité du 2 juin a revêtu un caractère grandiose et populaire, qu'elle a été, dans l'ampleur et la beauté du terme, une fête catholique, et que nous voulons en conserver pour l'histoire tous les précieux détails.

Notre antique Métropole n'avait jamais été remplie d'une foule plus recueillie et plus sympathique que le mercredi 2 juin. Toutes les parties de la basilique sont occupées, bien avant la cérémonie, par la multitude où l'on voit confondus dans une même pensée de vénération et de reconnaissance tous les rangs de la société.

Dès neuf heures le chœur est occupé par le Chapitre, les chanoines honoraires, les doyens, et le nombreux clergé accouru de tous les points du diocèse. La partie réservée aux autorités avait peine à contenir les représentants les plus élevés de la magistrature, de l'armée, de l'administration, de la municipalité, de l'Université, qui

avaient tenu à honneur de participer à cette solennité. En tête, on remarque le brave et illustre général Lebrun, commandant le 3e corps d'armée, le premier président de la Cour d'appel, le procureur général, les présidents de chambre et les conseillers en habit de ville, M. le préfet, le président et les vice-présidents du Tribunal civil, M. le maire de Rouen, le général de division de Braüer, les généraux de brigade Merle et d'Ornant, les colonels du 12e chasseurs à cheval, du 24e et du 28e de ligne, le commandant du 20e chasseurs à pied, l'inspecteur de l'Académie, les chefs de service des diverses administrations, le bureau de l'Académie de Rouen et de plusieurs sociétés savantes, et les membres du Comité.

On remarque, non sans émotion, les dignitaires de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, les Frères assistants, le visiteur provincial, les supérieurs de la contrée. Ils sont là, graves et pénétrés, ces hommes de dévouement et de foi, qui représentent dans la fête de leur père cette grande famille religieuse répandue sur toute la surface du globe.

Dans le sanctuaire, des trônes avaient été disposés pour NN. SS. les Evêques, qui ont fait leur entrée dans la Métropole à neuf heures et demie, aux sons majestueux des cloches et du grand orgue.

S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque a pris place sur son trône archiépiscopal, et la Messe a commencé. Elle a été célébrée par Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

Pendant la Messe, la Maîtrise, la Société Philharmonique, l'Ecole Normale, et plusieurs artistes de Paris, ont exécuté le *Gloria in excelsis* de la Messe impériale d'Haydn.

Après la Messe, M. l'abbé Besson, chanoine de Besançon, monte en chaire pour prononcer le panégyrique du Vénérable. Un silence solennel règne dans l'immense auditoire. Certes la tâche de l'orateur était grande, sa mission sublime, et l'attente générale eût rendu pour tout autre cette mission difficile. M. Besson a été à la hauteur de toutes les espérances. Son panégyrique est une œuvre de premier ordre qui l'élève au rang des maîtres de la parole. Il a été admirablement inspiré et pour le fond et pour la forme de son discours. Il

s'est même surpassé dans son action oratoire, qui a égalé la perfection de sa composion. Il a été émouvant, plein de chaleur, de pathétique et de grande éloquence.

La cantate de M. Gounod a mis fin à la première partie de la cérémonie. Cette cantate, composée pour notre solennité par le célèbre musicien, est une œuvre éminemment religieuse. M. Gounod a pris pour texte les paroles du psaume XL et s'est appliqué à en rendre la sévère beauté. Il a produit un choral d'un effet grandiose, écrit en vue d'une masse d'exécutants et puissamment orchestré. On a admiré surtout la fugue qui arrive graduellement à l'acclamation et qui contraste avec l'austérité de l'exposition. Il faut savoir gré à ce maître, qui a doté la musique moderne de tant d'œuvres admirées, d'avoir consacré à la gloire du Vénérable des pages pleines de science et d'inspiration.

La cérémonie de l'après-midi s'est ouverte par un cortége qui était une marche triomphale. La procession s'est formée à Saint-Sever et est partie de l'endroit même où avait été inhumé en 1719 le vénérable serviteur de Dieu. L'enseignement qui ressort de ce rapprochement n'a échappé à personne. Là où les hommes avaient pensé creuser un tombeau, la Providence dresse une statue. En 1719, on conduisait avec des chants de deuil les funérailles de ce bon prêtre ; le 2 juin 1875, les fanfares n'avaient pas assez d'accents d'allégresse, les cloches de volées joyeuses, pour saluer son glorieux souvenir !

Le cortége a été splendide : la rue Saint-Sever entièrement tendue, pavoisée et ornée d'arcs de triomphe, la foule formant une haie vivante et toute sympathique, l'armée prêtant la belle ordonnance de ses lignes à cette marche religieuse, les musiques répandant leurs harmonies triomphales, et le soleil illuminant cette belle scène de ses rayons resplendissants. En tête, les chasseurs à cheval, la musique du 24ᵉ de ligne, et les phalanges animées des enfants des écoles, balançant leurs bannières et leurs oriflammes aux couleurs variées.

Après les enfants, les jeunes gens qui doivent aux Frères le bien-

fait d'une instruction perfectionnée : les Ecoles Normales de Beauvais et de Rouen; la Société havraise des anciens élèves des Frères, dont on connaît les belles œuvres.

Les Cercles catholiques d'ouvriers de Dieppe, du Havre, de Caen et de Rouen, marchent en bel ordre sous leurs bannières avec une attitude des plus édifiantes.

Après les jeunes gens, les hommes. Il y avait là des députations de nos meilleures sociétés de secours mutuels, de braves cœurs qui ont voulu apporter à cette cérémonie leur concours spontané.

Après eux viennent les membres des Comités des Cercles catholiques, des Conférences de Saint-Vincent de Paul et de l'*Union catholique* de la Seine-Inférieure.

Puis la députation d'Amiens, composée des curés et des hommes les plus honorables de la ville, et le groupe des instituteurs laïques du département.

Un étendard aux couleurs et aux armes de la famille de la Salle précède un groupe touchant composé d'enfants portant des couronnes, d'une vénérable dame et d'un beau vieillard, M. et Mme de Muizon, derniers survivants de la famille. La vue de ce groupe, par les souvenirs qu'il rappelle et par l'édification qu'il porte, produit une religieuse émotion.

L'étendard des Frères suit immédiatement celui du Vénérable. Il est aux mains du Frère directeur de Moulins, et présente la croix et la légende de l'Institut. Cet étendard est couvert d'un crêpe, en signe du deuil que porte l'Institut de son dernier supérieur général.

Puis voici les Frères, ces bons, ces admirables Frères, toujours à la peine, rarement à la joie. Ce jour est leur récompense : leurs yeux sont pleins de larmes, leur visage modeste et grave est illuminé d'un céleste sourire. Passez, fils du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, enfants soumis et dévoués de la sainte Eglise, amis du peuple, instituteurs de ses pauvres enfants. Passez, sublimes ignorantins qui avez répandu à flots l'instruction sur le monde, qui avez ouvert trente mille écoles gratuites, qui avez formé tant d'hommes éminents dans le sacerdoce, la magistrature, l'armée, le

commerce, l'art et l'industrie; passez, escortés de tous les ignorants que vous avez éclairés, de tous les pauvres que vous avez recueillis, de tous les orphelins que vous avez élevés; passez, hommes de Dieu, bénis de la France et de l'Eglise! Ce jour vous paie de toutes les ingratitudes et vous entoure d'une auréole ineffaçable.

Les brillantes harmonies de la musique municipale nous annoncent la dernière partie du cortége.

Le clergé s'avance gravement, présentant les files de ses lévites en blancs surplis, les prêtres, au nombre de quatre cents, les pasteurs qui ont blanchi dans l'exercice du dévouement sacerdotal, les chanoines, les dignitaires de l'Eglise.

Le silence dans la foule devient solennel. Les fronts s'inclinent avec respect. Voici les princes de la hiérarchie sacrée : NN. SS. les Evêques, l'amour de la France, la gloire de l'Eglise :

S. G. Mgr Bataille, évêque d'Amiens,

S. G. Mgr Duquesnay, enfant de Rouen, évêque de Limoges,

S. G. Mgr Grolleau, évêque d'Evreux,

S. G. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux,

S. G. Mgr Bravard, évêque de Coutances,

S. G. Mgr Rousselet, évêque de Séez,

S. G. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais,

S. Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims, accompagné de M. l'abbé Tourneur, vicaire général, et de M. l'abbé Dumas, chanoine, chargé de représenter le Chapitre auquel appartenait jadis le Vénérable,

S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Rouen, accompagné de MM. Legros et Delahaye, vicaires généraux.

A la suite des Prélats marchent les différents représentants de l'autorité qui ont voulu prendre place dans le cortége.

On arrive sur la place Saint-Sever, on se groupe autour de la statue. L'heure solennelle de la justice et de la reconnaissance va sonner.

La statue, encore couverte d'un voile, domine toute cette scène grandiose. Le ciel est d'une pureté transparente, le soleil l'éclaire

de ses plus chauds rayons. Auprès de la statue, à droite, une vaste estrade remplie de tout ce que notre département compte d'illustrations dans la magistrature, l'armée, l'administration, les sciences, les lettres, les arts, le commerce et l'industrie; à gauche, l'estrade réservée aux chanteurs et aux musiciens. En face la Seine, qui roule paisiblement ses eaux limpides; les navires des différentes nations pavoisés de brillantes couleurs, le quai et le bel alignement de ses hautes maisons; les monuments de notre vieille cité qui montrent leur faîte majestueux, la Métropole avec ses tours antiques et sa flèche élancée, Saint-Ouen avec sa couronne ducale, le clocher harmonieux de Saint-Maclou, les tours de Saint-Laurent, de Saint-Godard, du Beffroi; à l'horizon, le blanc clocher de Saint-Gervais et les collines étagées en amphithéâtre, chargées de maisons, de bouquets d'arbres, de massifs de verdure, toute cette couronne gracieuse qui entoure la cité-reine de la Normandie et qui part des fonds touffus de Canteleu jusqu'aux plateaux verdoyants de Bonsecours; cette scène est immense, variée, pleine de lumière et de vie : elle défie toute description et vous tient sous l'enchantement. Dieu! que la Normandie est belle! que Rouen est admirable par ce soleil d'été et en cette fête solennelle!

Autour de Monseigneur le Cardinal et des Evêques on distingue : M. le général Lebrun, commandant en chef du troisième corps d'armée, et les généraux de division et de brigade de Braüer, Merle et d'Ornant; M. le premier président Neveu-Lemaire, MM. les présidents de chambre, conseillers, procureur et avocats généraux de la Cour d'appel, en robe rouge; M. Lizot, préfet de la Seine-Inférieure, son conseil de préfecture et son secrétaire général, M. de Gironde; M. Vanier, président, les vice-présidents et les membres du Tribunal civil; MM. le général Robert, Pouyer-Quertier, de Bagneux et Nétien, députés à l'Assemblée nationale; M. de Germiny, trésorier payeur général; M. Deltour, inspecteur de l'Académie de Paris et chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, délégué par M. Wallon; M. Rendu, inspecteur général de l'Université; le R. P. Boré, supérieur général des Lazaristes, et

son assistant ; M. le chanoine Codant ; MM. d'Orgeval et Ernouf, sous-préfets des arrondissements de Dieppe et de Neufchâtel ; MM. d'Iquelon, de Girancourt et du Barry de Merval, conseillers généraux ; M. Matinée, proviseur du Lycée, et un grand nombre de professeurs ; MM. Malathiré, Delamare et Dieutre, adjoints ; MM. Nepveur et Michel Durand, conseillers municipaux ; les membres du Comité de souscription ; M. Falguières, sculpteur de la statue ; M. Deperthes, l'architecte du monument, et M. Legrain, sculpteur.

La foule, qui a peine à trouver place dans l'enceinte trop étroite du quartier Saint-Sever, se répand sur les quais et jusqu'au Cours-la-Reine. Quand le silence s'est établi, quand les Prélats sont assis sur l'estrade, l'inauguration proprement dite commence par le discours de M. le président de Tourville, président du Comité.

M. le maire de Rouen, M. Lizot, préfet de la Seine-Inférieure, M. Deltour, délégué de M. le ministre de l'instruction publique, prennent ensuite la parole.

La musique du 24e entonne une marche triomphale. Le vent avait déjà découvert la statue.

L'abbé de la Salle apparaît grave et doux entre ses deux enfants ; un rayon lumineux éclaire sa belle tête souriante ; la foule éclate en applaudissements enthousiastes ; le soleil de la gloire s'est levé sur l'homme de Dieu, si modeste et si bienfaisant ; il prend place parmi les héros de la patrie. L'Eglise et la France l'acclament par la bouche des Pontifes, du clergé, du peuple, réunis dans un même élan d'amour. Sa statue est dressée. Son nom, porté d'âge en âge, vivra jusqu'à l'éternité !

A cette heure émouvante, il fallait des chants. Les sociétés musicales et les enfants ont entonné alors un chant vraiment populaire, aux paroles françaises, à la musique entraînante et bien rhythmée : le salut du peuple à son bienfaiteur Jean-Baptiste de la Salle. Accompagné par la musique du 28e de ligne, ce chant brillant, coloré, enthousiaste, qui fait le plus grand honneur à M. Charles Vervoitte, a produit une vive impression. C'était bien le dernier mot

de l'élan universel. Simple et large, plein de souffle et de grandeur, il restera populaire.

Une voix plus haute encore et plus autorisée que toutes celles qu'on venait d'entendre devait donner à cette solennité sa suprême consécration. S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque s'est avancé, et d'une voix forte, que l'émotion, la joie, l'amour rendaient vibrante, a prononcé les paroles suivantes, interrompues plusieurs fois par d'unanimes applaudissements :

Qui se humiliaverit, exaltabitur.
(S. Matth., XXIII, 12.)

« Le christianisme seul peut donner le spectacle dont nous sommes témoins.

« Un homme né dans un rang distingué, riche des dons de l'intelligence et des biens de la fortune, renonce à tout pour se faire pauvre, pour embrasser une vie de travail obscur, pour se faire petit avec les petits, pour ensevelir à jamais sa vie dans les écoles du peuple; et voilà qu'après cent cinquante ans passés sur sa tombe, une des plus grandes cités de France élève en son honneur un de ses plus beaux monuments, dresse sa statue dans les airs, et voit se grouper autour d'elle les Pontifes de l'Eglise, les chefs de notre vaillante armée, les représentants de la magistrature et de l'administration, les députations des pays les plus éloignés, et les flots d'une population tout entière acclamant son bienfaiteur par des chants de joie et de reconnaissance !

« D'où vient cette merveille, messieurs ? Qu'était donc cet homme ? et qu'a-t-il fait ?

« De la Salle a-t-il été un de ces conquérants qui ont fait trembler l'univers, et devant qui la terre se taisait ? A-t-il légué à la postérité des chefs-d'œuvre d'art ? Ou, durant les jours de sa vie mortelle, a-t-il charmé ses contemporains par son éloquence et sa poésie ? Non ; de la Salle fuyait le bruit et l'éclat, comme il fuyait la richesse et les plaisirs. Il s'est attaché à faire silencieusement le plus grand des chefs-d'œuvre, c'est-à-dire à faire des hommes Il s'est employé

tout entier à instruire et à élever des enfants, et il a choisi les plus délaissés, les plus dépourvus des moyens d'arriver à leur développement intellectuel et moral. L'instruction, l'éducation du peuple, voilà ce qu'a voulu le vénérable de la Salle.

« Voilà ce qu'a toujours voulu et encouragé l'Eglise; mais ses prêtres, partagés par le ministère apostolique, n'ont pas toujours le temps de se livrer complétement à cette tâche qui demande tant de suite et d'application. Le vénérable de la Salle s'est affranchi de tout ce qui pouvait le distraire de cette grande mission, et il a fondé cet Institut dont les membres, entièrement libres des engagements du monde, libres aussi des devoirs du sacerdoce, consacrent leur vie entière au soin des enfants des classes populaires.

« Vous savez avec quel zèle ils s'en acquittent. Vous savez quelle est leur abnégation, leur existence laborieuse, modeste et édifiante. Vous savez aussi par quelles bénédictions Dieu féconde leurs efforts. Multipliés au delà de toute espérance, ils sont dans presque toutes nos villes et souvent dans nos campagnes, en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Asie, en Afrique et en Amérique. Les délégués des écoles fondées en ces diverses contrées vous entourent et en font foi. Et partout où Dieu les a répandus, on voit les familles s'empresser d'envoyer leurs enfants dans leurs établissements, dont l'enceinte est toujours trop étroite pour les recevoir.

« Mais quels que soient les succès dont Dieu couronne leurs efforts, on voit partout les Frères des Ecoles chrétiennes, humbles, pauvres, retirés du monde, évitant ses applaudissements et ses joies, demeurer inviolablement fidèles aux règles et à l'esprit de leur pieux fondateur.

« Voilà pourquoi Dieu veut le glorifier aujourd'hui; et comme de la Salle est grand devant lui, il veut le montrer grand aussi devant les hommes. Voilà pourquoi le bronze reproduit aujourd'hui sa noble figure et vous la fait admirer entourée de ces enfants qu'il a tant aimés.

« Nous sommes heureux que Rouen, qui depuis près de deux siècles lui est si redevable, ait trouvé le moyen d'acquitter ainsi,

quoique faiblement, sa dette. Que dis-je? Ce monument n'est pas exclusivement le nôtre. Si nous en avons pris l'initiative, de tous les points de la France, de toutes les parties du monde on y a concouru.

« Constantinople et Smyrne, comme Paris et Rome, comme Alger, Québec, Philadelphie et New-York, ont envoyé leurs souscriptions pour faciliter notre œuvre.

« La voilà debout maintenant sur cette même place que de la Salle traversa tant de fois pour se rendre à son cher noviciat de Saint-Yon; tout près de cette maison qu'il habita et où il rendit tant de services aux familles de cette province, qui voudraient la voir se rouvrir à leurs enfants; sur cette rive de la Seine, d'où il semble contempler notre cité remplie de ses écoles et appeler encore sur elle les bénédictions du ciel.

« Salut, vénérable prêtre, dont le cœur brûlait d'une charité si vive pour l'enfance, que les fidèles continuateurs de vos œuvres en sont encore embrasés! Salut, grand citoyen, qui avez compris que tout l'avenir de la patrie est dans l'éducation chrétienne des jeunes générations! La religion, l'Eglise et la France vous bénissent et vous glorifient.

« Puissent nos contemporains apprécier de plus en plus vos bienfaits! Puissent les bénédictions de Dieu multiplier de plus en plus votre famille spirituelle! Puissent les Frères des Ecoles chrétiennes, toujours dignes de leur père, recevoir bientôt la consolation la plus douce à leur piété filiale, celle de le voir placé sur nos autels, pour y recevoir l'hommage et les invocations du monde catholique! »

Ce discours, couvert par les applaudissements de la foule, est à peine terminé, que les eaux jaillissent de la bouche des dauphins et entourent le monument de leurs nappes symboliques. La joie populaire se fait jour. On applaudit de toutes parts.

Son Eminence a procédé alors à la bénédiction de la fontaine, dont elle a fait le tour en l'aspergeant d'eau bénite, au chant grave et religieux des Psaumes. Puis la musique municipale a envoyé les

acclamations de ses fanfares comme le salut de la cité à la statue inaugurée.

NN. SS. les Archevêques et Evêques se sont avancés sur le devant de l'estrade, et là, sous ce ciel splendide, devant ce spectacle unique dans nos annales normandes, ayant en face d'eux toute la cité, et dans leur cœur toute la France, ont donné à l'immense foule agenouillée leur bénédiction pontificale.

La procession s'est reformée dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut et s'est dirigée vers la Cathédrale, en passant par le quai Saint-Sever, le Pont-de-Pierre, la rue de la République, la rue des Bonnetiers et le parvis Notre-Dame, aux sons des cloches de la Métropole qui célébraient l'allégresse publique.

Le 25 et le 26 septembre de cette même année 1875, M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République, honora la ville de Rouen de sa présence. Arrivé dans notre cité le dimanche à trois heures et demie, le maréchal se rendit à la Cathédrale le lendemain lundi à neuf heures du matin. Monseigneur le Cardinal, entouré de ses vicaires généraux, de son Chapitre, du clergé de la Cathédrale, le reçut sur le seuil, et, après lui avoir présenté l'eau bénite, lui adressa une allocution où il lui recommandait la cause de la flèche, et que nous avons déjà reproduite. (C'est à cette visite, nos lecteurs se le rappellent, c'est aux instances de Monseigneur le Cardinal et à l'assurance donnée par M. le maréchal que notre Cathédrale est redevable de l'achèvement de sa flèche.) Le maréchal répondit en quelques paroles. Le grand orgue exécuta une marche solennelle, et le maréchal fut conduit au prie-Dieu disposé au bas du sanctuaire. Le maréchal était accompagné de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, du contre-amiral de Montaignac, ministre de la marine, du général Lebrun, du général Robert, de sa maison militaire, et des autorités du département. Après avoir prié quelques instants, M. le maréchal président a parcouru notre Métropole, et a été reconduit processionnellement jusqu'au parvis.

Le 20 avril 1876, notre Métropole s'ouvrait de nouveau à une foule immense, accourue pour assister à la translation solennelle des

dépouilles mortelles du Cardinal de la Rochefoucauld et de Mgr de Bernis, anciens archevêques de Rouen.

Après quatre-vingt-quatre ans d'exil, le corps du pieux et illustre Cardinal de la Rochefoucauld a été rendu à l'église métropolitaine, au milieu des plus touchantes et des plus solennelles manifestations de respect, d'honneur et de sympathie. Le corps de Mgr de Bernis, exilé, lui aussi, pour la foi, mort à Paris en 1823 et inhumé dans l'église Saint-Sulpice, a été réuni aux dépouilles mortelles de ses vénérables prédécesseurs.

Cet acte de justice et de réparation dont Mgr le Cardinal de Bonnechose a pris l'initiative, a été accompli avec grandeur et solennité, devant un peuple immense, avec le concours des Pontifes, du clergé, de la magistrature, de l'armée, en des circonstances et avec des détails qu'il importe de conserver fidèlement à l'histoire.

Les corps des deux Archevêques, rapportés à Rouen le 19 octobre 1875 et déposés dans la crypte de Saint-Godard, avaient été exposés mercredi, veille de la solennité de la translation, dans l'église Saint-Godard.

L'église était tendue de noir dans toute sa longueur. Au milieu du chœur on avait placé les deux cercueils en flèche, entourés de gros cierges. Celui de Mgr de Bernis était recouvert d'un drap de velours noir aux larmes d'argent; celui du Cardinal de la Rochefoucauld, de velours noir aux larmes d'or. Sur ce dernier une barrette rouge, insigne de sa haute dignité de prince de l'Eglise ; sur tous les deux, la mitre et l'étole; aux coins de chaque cercueil, la crosse et la croix archiépiscopale voilées de crêpes.

On avait eu le soin de laisser sur le cercueil de Munster, enfermé dans une caisse de chêne faite à Rouen, les couronnes de feuillage déposées à Dusseldorf par des mains pieuses et inconnues, et qui étaient comme le dernier hommage des catholiques des pays rhénans à l'illustre confesseur de la foi.

A trois heures et demie, les membres du Chapitre métropolitain, les chantres de la Cathédrale et les élèves de la Maîtrise se sont rendus à l'église Saint-Godard et y ont chanté les Vêpres des Morts,

puis les Matines et les Laudes, sous la présidence de M. le Doyen du Chapitre.

Les prières de l'église ne devaient plus être interrompues auprès de nos Pontifes. Après l'office, MM. les curés de la ville, puis des membres du clergé, sont venus tour à tour, en habits de chœur, réciter le bréviaire et faire la veillée de la piété filiale. C'est ainsi qu'à Munster, comme nous l'avons raconté, les prêtres du diocèse exilés avaient voulu entourer jusqu'à l'heure des funérailles leur vénérable Archevêque. Pendant toute la soirée, les fidèles se sont succédé en grand nombre dans l'église, et ont prié avec le plus édifiant recueillement auprès des corps de nos Archevêques.

Le bourdon métropolitain, mis en branle à sept heures trois quarts, a annoncé par ses puissants et mélancoliques appels la solennité du jeudi.

A huit heures, le clergé s'est rendu processionnellement de la Métropole à l'église Saint-Godard, en psalmodiant le psaume *Expectans expectavi Dominum.* NN. SS. les Evêques et S. Em. Mgr le Cardinal, réunis à l'Ecole de Commerce, y avaient revêtu leurs insignes. La procession s'est arrêtée devant cette Ecole et a pris les Prélats, qui ont fait bientôt leur entrée dans l'église Saint-Godard.

Cette église, dont l'accès avait été interdit au public, était remplie par les invités qui occupaient la nef, et les autorités placées aux premiers rangs.

S. Em. Monseigneur le Cardinal et NN. SS. les Evêques ont été reçus avec l'eau bénite et l'encens par M. le Doyen du Chapitre. Son Eminence a procédé aux prières et à la cérémonie de la levée des corps. Ce moment était plein d'émotion. Mgr le Cardinal de Bonnechose venant chercher ses deux vénérables prédécesseurs pour leur restituer le vrai lieu de leur repos, et saluant les cercueils de ces deux confesseurs de la foi qu'il a rendus à leur ville métropolitaine et aux hommages du clergé et du peuple ; ce spectacle, pour qui savait sentir, était beau et doux. Vous n'avez pas été oubliés, illustres morts ! Vous remplissiez autrefois de vos bienfaits et

de votre dignité ce siége antique de Rouen, cette ville métropolitaine qui vous fut si chère ; voici que celui qui a recueilli votre houlette pastorale et qui la porte si dignement vous apporte aujourd'hui avec l'expression de la reconnaissance publique le témoignage de sa piété fraternelle. Venez, traversez une fois encore nos rues et nos places publiques, et recueillez les suprêmes hommages du clergé et du peuple, de l'Eglise et de la patrie !

Le cortége se met en marche.

En tête les trompettes et la fanfare du 20e bataillon de chasseurs, les tambours et la musique du 74e régiment de ligne, qui ouvre le cortége par ses harmonies à la fois graves et majestueuses, comme il convient à ce grand jour.

Le commandant et le capitaine adjudant-major du 20e, à cheval. Le bataillon accompagne le cortége et rend les honneurs militaires.

Les suisses et la croix métropolitaine.

Les élèves du grand Séminaire, les prêtres du diocèse, vicaires, chapelains, curés et doyens, au nombre de près de trois cents.

MM. les curés de la ville de Rouen.

MM. les chanoines honoraires et titulaires.

NN. SS. les Evêques, revêtus de la chape noire et de la mitre blanche, suivis de leurs chapelains portant la crosse et le bougeoir, dans l'ordre suivant :

S. G. Mgr l'Evêque de Coutances, assisté de MM. Croulebois, vicaire général de Coutances, et Postel, supérieur du grand Séminaire et vicaire général de Rouen.

S. G. Mgr l'Evêque de Nîmes, assisté de MM. Outhenin-Chalandre, chanoine de Nîmes, et Loth, chanoine honoraire de Rouen.

S. G. Mgr l'Evêque d'Evreux, assisté de MM. Deneuve, vicaire général d'Evreux, et Tirel, chanoine de Rouen.

S. G. Mgr l'Evêque de Bayeux, assisté de MM. Jeuffrain, archiprêtre, et Balavoine, chanoine de Rouen.

La croix archiépiscopale.

S. Em. Mgr le Cardinal, Archevêque de Rouen, assisté de MM. Legros et Delahaye, vicaires généraux.

Les porte-insignes.

Le char en velours noir, décoré d'ornements d'argent et traîné par quatre chevaux, sur lequel était placé le cercueil de Mgr François de Pierre de Bernis, ancien archevêque de Rouen et pair de France. Devant le char, des ecclésiastiques portant la croix et la crosse, voilées de crêpes noirs.

Le char en velours noir, rehaussé d'ornements d'or, sur lequel est placé le cercueil de S. Em. Mgr le Cardinal Dominique de la Rochefoucauld, ancien archevêque de Rouen. Devant, les mêmes attributs portés par des chapelains.

Derrière le dernier char, le deuil est conduit par M. l'abbé Mainé, chanoine honoraire et curé de Saint-Romain de Rouen. Ce vénérable prêtre en cheveux blancs, ordonné par Mgr de Bernis, doyen d'âge et de nomination des curés de la ville métropolitaine, représentait dignement l'ancien clergé, dont il avait connu, dans sa jeunesse, les principaux membres et recueilli les meilleures traditions.

A la tête du cortége funèbre marchaient M. le général commandant le 3e corps d'armée, M. le premier président de la Cour d'appel, M. le général de division, M. le procureur général, M. le procureur de la République, MM. Ancel et général Robert, sénateurs, MM. Anisson-Duperron et du Douet, députés, M. l'intendant militaire, des conseillers généraux, et autres dignitaires, M. le secrétaire général, M. le premier adjoint au maire de Rouen.

Les familles des deux Prélats étaient représentées par M. le duc de la Rochefoucauld, chef de l'illustre famille de ce nom, M. le comte Hippolyte de la Rochefoucauld, ancien ministre plénipotentiaire, M. le comte Olivier de la Rochefoucauld, M. le comte Frédéric de la Rochefoucauld, M. de la Rochefoucauld, duc d'Estissac, M. le comte Henri de la Rochefoucauld Bayers; M. le marquis de Bernis, M. le comte de Bernis Calvière, M. le général de division vicomte de Bernis, filleul de notre ancien Archevêque, M. le vicomte Charles de Bernis.

Une nombreuse assistance, composée de l'élite des hommes de notre ville, suivait les familles.

Le convoi s'avança ainsi, lentement, au milieu d'une foule respectueuse et recueillie, à travers les rues de l'Ecole, de l'Hôtel-de-Ville, de Jeanne-d'Arc et de la Grosse-Horloge. Deux chœurs, formés de prêtres, de séminaristes, de chantres et des enfants de la Maîtrise, chantaient alternativement en faux-bourdon et à l'unisson les psaumes de l'Office des Morts, avec une gravité et un ensemble imposants.

Les fronts se découvraient sur le passage de la procession, et l'émotion se lisait sur bien des figures. Tous les cœurs pieux comprenaient l'éloquence de cette cérémonie, qui ressemblait autant à une marche triomphale qu'à un convoi funèbre.

Le cercueil de Mgr de Bernis entre le premier dans l'église métropolitaine. Le cercueil du Cardinal de la Rochefoucauld est découvert et porté à bras. Tous les regards se portent vers lui. Le voilà, ce saint et illustre Pontife, rendu, après plus de quatre-vingts ans, à la patrie, à la Normandie, à l'Eglise de Rouen. Il avait quitté sa Cathédrale à l'aurore de la Révolution ; il y rentre avec des chants, des larmes, des bénédictions, au milieu de l'allégresse et de la vénération universelles.

La Cathédrale est pleine comme aux grands jours. NN. SS. les Evêques prennent place sur les fauteuils disposés dans le sanctuaire. Son Eminence est au milieu des Evêques, du côté de l'évangile.

Les corps sont déposés au milieu du chœur sous un riche catafalque et environnés de lumières.

La Métropole est tendue, sur toute sa longueur, de draperies funèbres, relevées par les écussons des Prélats.

Les curés de la ville et les chanoines occupent les stalles. Les prêtres sont rangés dans la haute nef du côté de l'épître. Les chantres et la Maîtrise sont au jubé. Les principales autorités occupent des fauteuils dans le chœur à leur place ordinaire. Les familles et les invités sont rangés au haut de la grande nef, du côté de l'évangile. Quatre cents places sont occupées dans la nef par des personnes munies de cartes spéciales. Le reste de la basilique est rempli par la foule.

La Messe de *Requiem* est célébrée par S. G. Mgr l'Evêque de Bayeux, assisté de M. l'abbé Isaac, vicaire général. M. l'abbé Othon, chanoine honoraire, faisait diacre ; M. l'abbé Delalonde, doyen de la Faculté de théologie, sous-diacre. Les chants graves et imposants de la liturgie ont été exécutés avec un ensemble et une expression des plus pénétrants ; les cérémonies exécutées avec une précision et une dignité parfaites.

Le saint sacrifice terminé, il fallait une grande voix, la voix d'un prince de la parole, pour donner à cette solennité toute son expression et son puissant enseignement. Elle n'a pas fait défaut. S. G. Mgr Besson, évêque de Nîmes, est monté en chaire et a prononcé l'oraison funèbre des deux Archevêques en digne successeur de Fléchier. Ce n'est pas assez dire que de constater que Mgr de Nîmes a été à la hauteur de sa tâche. Il s'est élevé aux sommets de l'éloquence. Il a rappelé les grandes œuvres des Bossuet, des Massillon, et a ajouté au trésor des lettres chrétiennes un nouveau et impérissable joyau.

Les absoutes solennelles ont suivi l'oraison funèbre. La première a été donnée par M. l'abbé Legros, doyen du Chapitre ; la seconde, par S. G. Mgr l'Evêque d'Evreux ; la troisième, par S. G. Mgr l'Evêque de Coutances ; la quatrième, par S. G. Mgr l'Evêque de Bayeux ; la cinquième, par S. Em. Mgr le Cardinal, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie.

Le clergé, NN. SS. les Evêques et Mgr le Cardinal se sont rendus ensuite processionnellement à la chapelle de la Sainte-Vierge, suivis des familles et des autorités. On a entonné le chant final, ce vœu si touchant qui convenait si bien au couronnement de cette cérémonie : *In paradisum*, puis le *Benedictus* avec l'antienne *Ego sum*. Son Eminence a prononcé d'une voix émue les dernières prières pour la sépulture, et les corps de NN. SS. le Cardinal de la Rochefoucaud et de François de Bernis ont été descendus dans le caveau des Archevêques de Rouen, en attendant l'éternelle résurrection.

Le jour de la Toussaint 1er novembre 1877, Monseigneur le Cardinal inaugura solennellement la nouvelle chaire dont la Métropole venait de s'enrichir.

Le plan de cette chaire, qui est une œuvre d'art du plus imposant et du plus harmonieux effet et du travail le plus achevé, a été conçu par M. le chanoine Robert, intendant de la Métropole. Ce fait est à noter dans nos annales diocésaines.

L'ancienne chaire, qui n'avait aucun caractère véritablement artistique, et dont le style n'était nullement en harmonie avec celui de notre Métropole, avait été faite en juillet 1599 par un menuisier de Rouen, du nom de Nicolas Guillebert, pour la somme de 10 écus sols (au soleil). On a dit que cette chaire était la première qui ait paru dans la Cathédrale. C'est là une erreur historique. La chaire de 1599 avait été précédée par une chaire provisoire, de forme carrée, surmontée d'un dôme supporté par quatre colonnes, assez semblables à celle de Nicolas Guillebert. Elle avait été élevée en 1563 pour remplacer l'ancienne chaire brûlée en 1562 par les protestants.

L'usage des chaires, quoi qu'on ait écrit, est très-ancien dans nos églises. On prêchait, il est vrai, de l'ambon, à la Cathédrale, dans certaines fêtes solennelles où il y avait exposition de reliques, ou dans certains sermons pontificaux; mais le plus souvent les sermons étaient faits en chaire. Nous trouvons au XIVe siècle mention de chaires à roulettes qu'on déplaçait pour les instructions. On prêchait fréquemment dans les cimetières, surtout les jours de stations processionnelles; et à cette occasion, les paroisses prêtaient volontiers leur chaire. Tout nous indique que les anciennes chaires étaient très-simples et sans style. Elles devaient se prêter à des déplacements fréquents, ce qui exclut l'idée d'un monument.

Il faudrait donc remonter au commencement du moyen-âge pour trouver la première chaire de notre église Cathédrale, et il est probable que celle de 1562, anéantie dans le sac de la Métropole, avait déjà remplacé des chaires plus anciennes.

Quoi qu'il en soit, la chaire actuelle, l'une des plus considérables et des plus majestueuses qu'on puisse citer, prend dignement sa place dans notre basilique, dont elle forme l'un des plus purs et des plus riches monuments.

Les prédicateurs de renom qui inaugurèrent des premiers la chaire

de 1599 furent le P. Binet, Jésuite, qui prêcha le Carême suivant; le P. Ange de Joyeuse, Capucin; le P. Dinet, Jésuite, qui devint confesseur de Louis XIII.

Dans une lettre écrite le 13 décembre 1620 par les chanoines de Rouen à ceux de Beauvais, nous lisons : « Les prédications de l'église Cathédrale sont toujours faites hors les heures ordinaires du service canonial et selon l'usage ancien du diocèse, tantost le matin, tantost l'après-midi, mais sans appeler le peuple au son d'aucune cloche. »

Le 14 avril 1621, le Chapitre décide que « le jour du vendredi saint, on n'enverra point de serviteurs pour garder les places à la prédication plus tôt que quatre heures du matin, heure à laquelle on ouvrira les portes. » En 1611, le P. Ange avait demandé que la chaire fût parée de noir pour la Passion, ce qui lui avait été accordé, « mais sans tirer à conséquence, » disent les registres.

Indépendamment de la grande chaire, il y avait des chaires plus faciles à transporter. Nous voyons en 1610, le 24 mai, lors du service funèbre célébré pour le repos de l'âme du roi Henri IV, que la *petite chaire* fut apportée dans le chœur de la Cathédrale pour l'oraison funèbre prononcée par le P. Vernin, Jésuite. La grande chaire elle-même était portée sur des roulettes, afin de pouvoir être déplacée, comme nous le voyons en diverses circonstances solennelles. Elle fut exhaussée au XVIIe siècle, probablement de la hauteur de la petite galerie qu'on remarquait à sa base. Un bon nombre des orateurs qui se sont fait un nom dans la chaire, depuis Camus, le bon évêque de Belley, jusqu'au R. P. Ravignan, y sont montés. Leur nomenclature nous entraînerait trop loin en ce moment. Rappelons seulement que le P. Lejeune y fut frappé pendant un de ses sermons d'une cécité subite, et que Bourdaloue y attira en 1677 une foule si considérable, que, selon le P. d'Harrouis, « tous les artisans quittaient leurs boutiques pour l'aller entendre; les marchands, leur négoce; les avocats, le palais; les médecins, leurs malades. »

Cette chaire a servi pour la dernière fois le dimanche 28 octobre 1877, et a duré ainsi 278 ans.

La nouvelle chaire mérite qu'on la décrive.

On est frappé tout d'abord par le caractère harmonieux du monument. La sévère unité du plan n'est pas altérée par la grâce et l'abondance des détails.

L'accessoire, comme il n'arrive que trop souvent dans ces sortes de constructions, ne fait pas oublier le principal : c'est bien la tribune sacrée qui attire l'attention, c'est elle que l'architecture délicate et savante des édicules adjacents est destinée à encadrer.

Placée sous l'archivolte de la troisième travée de la nef principale, la chaire ne pouvait en dépasser le profil et devait aussi la remplir tout entière. Son style, inspiré de l'œuvre majestueuse qui l'entoure, avait à respecter les lois et les traditions de l'art ogival normand dont la nef de la Cathédrale offre un modèle accompli. Il fallait s'interdire toute fantaisie, rester dans le caractère sobre et religieux du XIIIe siècle, et éviter cependant la monotonie.

L'architecte, M. le chanoine Robert, qui a conçu le plan et dirigé les travaux; MM. Blottière et Reboursier, du Mans, qui les ont exécutés, ont dignement rempli ce programme.

La chaire de la Cathédrale, étant destinée à l'enseignement du premier pasteur du diocèse, offre une large tribune divisée en trois compartiments : l'un, celui du centre, pour le Prélat, ou le prédicateur; deux latéraux, réservés aux clercs porte-insignes, puis un palier en arrière pour les assistants du Pontife.

Les boiseries d'appui de la tribune présentent, sous de gracieuses niches ogivales, les statues des douze apôtres avec leurs attributs traditionnels : saint Pierre portant les clefs; saint Paul, un glaive; saint André, sa croix ; saint Jacques le Majeur, le bourdon du pèlerin ; saint Jean, le livre des Evangiles et un calice, l'aigle à ses pieds; saint Thomas, une équerre; saint Jacques le Mineur, une masse; saint Philippe, une croix ; saint Barthélemy, un couteau ; saint Matthieu, le livre des Evangiles, l'ange à ses pieds; saint Simon, une épée; saint Jude, une scie. Après les apôtres, les deux autres évangélistes : saint Marc, avec le lion; saint Luc, avec le bœuf; puis deux des Pontifes qui ont évangélisé l'Eglise de Rouen : saint Nicaise, avec la palme de martyr ; saint Romain, tenant la gargouille avec son étole.

La tribune est portée par trois colonnes avec supports en encorbellement. Les panneaux intermédiaires sont relevés par des semis de croix et de fleurs de lis. Ce piédestal est grave et élégant à la fois. On a évité dans la partie inférieure du monument les sujets pompeux et déclamatoires qu'on remarque en certaines chaires célèbres de la Belgique, afin de conserver la noble simplicité dont toute la basilique porte l'empreinte, et de ne pas rompre l'unité du plan général de la chaire elle-même. C'eût été assurément un défaut d'appeler l'attention sur des scènes mouvementées qui peuvent être des compositions ingénieuses, mais qui sont toujours des hors-d'œuvre. La tribune est assise ainsi solidement sur une base simple et monumentale, du travail le plus achevé. C'est, d'ailleurs, le mérite de cette chaire, de présenter dans les moindres détails et les parties les plus dissimulées une recherche scrupuleuse de la perfection, et il convient de rendre ici hommage au talent consciencieux de MM. Blottière et Reboursier.

Au-dessus de la tribune, on remarquera la disposition de l'abat-voix, qui correspond au plan central et fournit trois travées voûtées en ogive. Sur l'extrados des voûtes, s'élève un ravissant édicule orné de flèches et de clochetons qui rappellent les merveilleux élancements de l'art gothique. Ici encore, on a su garder les lois de l'harmonie, et, en conservant l'ampleur qui convient au couronnement d'un tel édifice, on l'a allégé par l'élégance de la décoration.

La partie hexagonale de l'abat-voix forme un piédestal bien conçu à la statue du Christ, enseignant et bénissant. Autour, quatre anges portant sur des phylactères les inscriptions suivantes :

1° *Beatus homo quem tu erudieris, Domine;*

2° *State et tenete traditiones quas didicistis ;*

3° *Audite, filii, et sic facite, ut salvi sitis ;*

4° *Audi, fili mi, disciplinam patris tui.*

Aux angles du rectangle, quatre autres anges sonnent de la trompette.

Deux bas-reliefs animent la partie supérieure de la chaire. A l'intérieur de la tribune, sous le formeret de la voûte centrale, est sculp-

tée en plein bois, avec un art délicat, la grande scène de la Pentecôte, ce commencement solennel de l'apostolat. A l'extérieur, l'artiste a retracé la touchante image du sermon sur la montagne.

L'escalier mérite une attention spéciale; il est plein de grâce et fait corps avec le monument, qui présente de ce côté un aspect aussi harmonieux, aussi finement ouvragé que de face.

Nous ne pousserons pas plus loin la description de cette chaire, haute de dix mètres, et dont les moindres accessoires sont traités avec autant d'attention et de respect que les sujets les plus en vue. C'est une œuvre robuste, en cœur de chêne, faite pour durer des siècles. Elle ne vise ni à éblouir ni à distraire l'attention, mais à remplir noblement et complétement son objet, ce qui est la perfection de tout édifice. Nous pouvons donc conclure, avec une légitime satisfaction, que la Cathédrale de Rouen vient de s'enrichir d'un joyau digne d'elle et de notre cité, si justement fière de ses trésors artistiques.

La mort du Souverain Pontife Pie IX (7 février 1878) fut un deuil immense pour les cœurs chrétiens. Ses funérailles, célébrées, on peut le dire, dans le monde entier, firent éclater les sentiments de profonde affection et d'universelle vénération dont il était entouré. Notre Métropole célébra le mardi 19 février un service solennel pour le repos de son âme.

Dès la veille au soir et le matin, toutes les cloches des quinze églises paroissiales ont sonné le glas funèbre. La Cathédrale avait reçu une décoration grave et lugubre, en harmonie avec le deuil universel. A l'extérieur, le portail principal était encadré de tentures noires relevées d'ornements en argent et offrait au centre l'écusson de Pie IX. A l'intérieur, la Métropole était tendue de draperies noires frangées d'hermine dans toute sa longueur, depuis le sanctuaire jusqu'au grand orgue. Des écussons aux armes de Pie IX, surmontés de la tiare et entourés des clefs, relevaient les tentures du chœur. Au milieu du chœur, s'élevait le grand catafalque, entouré d'un luminaire considérable. Sur le sommet du catafalque, apparaissait la tiare; et sur le drap de velours noir, on avait placé l'étole rouge pontificale, avec la croix et la crosse entrelacées. Un grand écusson aux armes

du Souverain Pontife ornait le côté du monument qui faisait face à la nef.

Dès neuf heures, la Cathédrale se remplissait dans les parties laissées libres d'une foule compacte et très-recueillie. Des détachements du 20e chasseurs à pied, des 39e et 74e de ligne, forment la haie dans la nef principale pour rendre les honneurs. Les autorités prennent place dans le chœur et dans le haut de la nef. M. le général de division Jollivet, M. le premier président de la cour, en robe rouge, M. le préfet du département en grand uniforme, MM. les généraux de brigade, M. le président du tribunal civil, M. le maire de Rouen, occupent à droite et à gauche les fauteuils du premier rang. La cour d'appel, très-nombreuse, et le parquet ayant à sa tête M. le procureur général, en robes rouges, siégent dans les hautes et basses stalles de droite; le conseil de préfecture, le tribunal civil, et le parquet ayant à sa tête M. le procureur de la République, le tribunal de commerce, les juges de paix de Rouen, dans les hautes et basses stalles du côté gauche. On remarquait aussi M. le marquis de Blosseville, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire, MM. Nepveur et Dieutre, adjoints au maire de Rouen.

L'état-major du corps d'armée et de la division, les colonels et les officiers des diverses armes de la garnison, et des sapeurs-pompiers, remplissent les chaises du côté droit du chœur et celles du haut de la nef; à gauche, les membres de la commission de permanence, du conseil général, M. l'inspecteur d'académie, la Faculté de théologie, M. le directeur de l'Ecole supérieure, M. le proviseur et les professeurs du Lycée, les inspecteurs primaires, et M. le directeur de l'Ecole Normale; dans le haut de la nef, M. le trésorier-payeur général, MM. les directeurs de la douane, de l'enregistrement, des domaines, des contributions et des autres services départementaux, les consuls, M. le commissaire central et les commissaires de police, le tribunal des prud'hommes, les différents chefs des administrations locales, l'Académie de Rouen, les membres des bureaux des Sociétés savantes, des différentes œuvres catholiques, et des sociétés de secours mutuels, etc. Tout Rouen officiel était là, et c'est pour nous un devoir de reconnaissance de le constater.

A neuf heures et demie, l'office divin a commencé. M. l'abbé Legros, vicaire général et doyen du Chapitre, a célébré la sainte Messe. M. l'abbé Delahaye, vicaire général et grand chantre, a rempli les fonctions de sa dignité. La musique du 39e régiment a ouvert la cérémonie par une marche funèbre d'un caractère solennel. La Maîtrise de la Métropole a exécuté au jubé, avec un ensemble et une expression dignes de tout éloge, le *Requiem* de Mozart, ce chef-d'œuvre fait pour pleurer la mort des plus grands hommes, le *Libera* de Jomelli et l'*Agnus Dei* de Chérubini. Les autres chants, empruntés à l'office liturgique, ont été également rendus avec une excellente expression.

Rien n'est venu troubler le recueillement profond de la multitude qui remplissait notre vaste basilique. Dans les instants où les voix cessaient de chanter, le silence était solennel, symbole du deuil universel. La Grand'Messe achevée, M. le Doyen du Chapitre a donné l'absoute, et la musique militaire a fait entendre pour la sortie ses mâles et douloureuses harmonies. Cette cérémonie a répondu dignement au sentiment public et a laissé dans les cœurs de salutaires et graves émotions.

Toutes les paroisses de notre ville et du diocèse, jusqu'aux plus humbles chapelles, ont rivalisé de zèle, d'empressement, de piété filiale, pour donner au service funèbre tout l'éclat et toute la dignité qu'il pouvait comporter, et l'hommage que notre diocèse a rendu au bien-aimé Pie IX a été aussi complet qu'admirable.

Monseigneur le Cardinal prit part au conclave qui amena l'élection du Pape Léon XIII ; et de retour de la ville éternelle, il prononça, le dimanche 17 mars, dans sa Cathédrale une allocution mémorable, dans laquelle il retraça les circonstances providentielles de cette élection qui remplit l'Eglise d'allégresse et d'espérance, puis donna à la foule émue la bénédiction papale.

Depuis le sacre de M. Dulau d'Allemans, évêque de Grenoble, accompli dans la Cathédrale le 19 mars 1789, par le Cardinal de la Rochefoucauld, que nous avons mentionné en son temps, notre église métropolitaine n'avait plus été témoin de cette auguste fonc-

tion. Nous ne parlons pas du sacre de l'Evêque constitutionnel Gratien en 1792, fait au mépris des lois de l'Eglise.

Après quatre-vingt-neuf ans d'intervalle, notre Métropole a revu cette cérémonie, l'une des plus solennelles et des plus imposantes de la liturgie. M. François-Edouard Hasley, curé de Saint-Ouen de Rouen et chanoine honoraire, ancien secrétaire particulier de Mgr Blanquart de Bailleul, et pendant plus de dix ans chanoine titulaire de la Métropole, ayant été nommé au siége de Beauvais, a reçu le samedi 21 septembre 1878 la consécration épiscopale, au milieu de circonstances qu'il importe de conserver à l'histoire diocésaine.

La Cathédrale avait revêtu sa parure de fête : les piliers étaient ornés de leurs tentures traditionnelles en tapisserie d'Aubusson. Le jubé était fermé par de riches draperies rouges et or disposées avec un goût parfait. Le sacre devant avoir lieu, selon l'usage adopté dans les siècles précédents, au haut de la nef, on avait préparé un vaste sanctuaire en forme d'estrade, adossé au jubé, dans l'espaee compris entre les gros piliers de la tour centrale. La décoration de ce sanctuaire était somptueuse et grave à la fois. L'autel de S. Em. Monseigneur le Cardinal, Prélat consécrateur, faisait face à la nef. Les sept cierges portaient les armoiries de Son Eminence. L'autel de l'élu, avec deux cierges à ses armes, était placé du côté de l'épître, en face du trône de Monseigneur le Cardinal, disposé du côté de l'évangile. Des siéges avaient été préparés pour NN. SS. les Prélats présents et assistants à la cérémonie. Dès sept heures la foule occupait toutes les places de la vaste Métropole divisées comme il suit.

La grande nef comprenait deux enceintes. Dans la première, au pied du sanctuaire, du côté de l'évangile, se trouvaient les autorités: le général Lebrun, commandant le 3e corps d'armée ; le général Jollivet, commandant la division; M. le procureur général ; M. le préfet ; M. le général commandant le génie; M. le général Robert, sénateur; M. le président de Tourville; M. Nepveur, premier adjoint au maire de Rouen ; M. le comte de Germiny, trésorier payeur général ; des membres du conseil général, des fonctionnaires des diverses administrations civiles ; l'état-major du corps d'armée et celui

de la division; MM. les membres du conseil de fabrique de la Métropole, et les personnes invitées nominativement par lettre de Monseigneur le Cardinal. Le côté de l'épître avait été réservé aux Chapitres de Rouen et de Beauvais, à MM. les chanoines honoraires et à MM. les curés de Rouen en habit de chœur.

La seconde enceinte de la grande nef était occupée par les huit cents personnes munies de cartes.

Le bras droit du transept (côté de l'épître) comprenait les membres du clergé diocésain, au nombre de près de trois cents, et les religieux. Cette affluence du clergé accouru de tous les points du diocèse était un éloquent témoignage de sa sympathie envers le vénérable élu, et n'a pas été l'un des spectacles les moins touchants de cette belle solennité.

Le bras gauche du transept (côté de l'évangile) offrait dans les premiers rangs le groupe ému de la famille de Mgr Hasley; et après eux, les membres de la fabrique et les paroissiens de Saint-Ouen.

Le bas de la grande nef et les deux nefs latérales contenaient une multitude aussi nombreuse que recueillie.

A sept heures trois quarts, le bourdon métropolitain et les cloches ébranlées envoient à tous les échos de la ville leurs appels joyeux.

NN. SS. les Archevêques et Evêques font leur entrée dans la Cathédrale par la petite porte de l'Archevêché, aux accents du grand orgue qui les salue de ses accords puissants et harmonieux. Le moment est solennel; la foule est attentive, et contemple le pieux cortége ainsi composé :

La croix et les acolytes,

MM. les curés de Rouen en surplis,

MM. les chanoines honoraires,

MM. les membres du Chapitre de Beauvais,

MM. les membres du Chapitre de Rouen,

M. le doyen du Chapitre,

Mgr Obré, évêque de Zoara, assisté de M. l'abbé Othon, chanoine honoraire,

Mgr Hasley, placé entre Mgr Bataille, évêque d'Amiens, et Mgr Germain, évêque de Coutances,

Mgr Germain est assisté par M. le supérieur du grand Séminaire de Coutances et le R. P. Postel, vicaire général de Rouen et supérieur du grand Séminaire,

Mgr Bataille, par M. le doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers, et M. Balavoine, chanoine de Rouen,

Les chapelains portant les insignes des Prélats précédents,

S. Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims, assisté par M. le secrétaire général de l'Archevêché de Reims et M. Jeuffrain, chanoine archiprêtre,

La chapelle de Son Excellence,

La croix archiépiscopale,

S. Em. Monseigneur le Cardinal, Archevêque de Rouen, assisté par M. l'abbé Delahaye et par M. l'abbé Isaac, vicaires généraux,

La chapelle de Son Eminence.

M. le doyen du Chapitre présente à l'entrée l'aspersoir à Son Eminence, qui, après s'être signée, le présente successivement à NN. SS. les Prélats, puis asperge l'assistance.

Le cortége se rend directement à la chapelle de la Sainte-Vierge et y adore le saint Sacrement.

Après l'adoration, le cortége se dirige, dans l'ordre que nous venons d'indiquer, vers le sanctuaire préparé pour la consécration. NN. SS. les Archevêques et Evêques s'agenouillent devant le grand autel, puis sont conduits à leurs places respectives par les maîtres des cérémonies.

Son Eminence prend place à son trône; Mgr l'Archevêque de Reims s'assied à son fauteuil du côté de l'évangile; Mgr l'Evêque de Zoara du côté de l'épître. Mgr Hasley se rend, entre les deux Evêques assistants du sacre, à son autel du côté de l'épître.

Les cérémonies du sacre commencent aussitôt.

Pendant la prostration et le chant des Litanies des Saints, il s'est produit un fait des plus touchants que nous voulons consigner ici. Les chantres ont entonné d'abord seuls les Litanies; mais bientôt les

voix des trois cents prêtres du diocèse se sont élevées par un sentiment spontané et ont poursuivi les supplications sacrées. Tous ces bons prêtres, venus de loin pour la plupart, n'avaient en ce moment au cœur qu'une pensée, une tendre et sainte préoccupation : ils appelaient toute l'armée des anges et des saints au secours de celui qui naguère encore était leur frère, et qui allait devenir un des princes de la hiérarchie. Qu'il était beau et éloquent ce concert de voix sacerdotales, implorant le ciel pour le nouveau Pontife! Il y avait parmi ces prêtres des vieillards qui avaient connu Mgr Hasley enfant; il y avait plusieurs de ses anciens professeurs qui se rappelaient ses gracieux et édifiants commencements; il y avait ses condisciples, heureux et fiers de son élévation si méritée : nous avons vu dans leurs yeux bien des larmes de sainte émotion. Et au delà des rangs du clergé, il y avait les Sœurs, les enfants, les petites orphelines des Saints-Anges, les bons paroissiens de Saint-Ouen, qui chantaient et priaient aussi! Oh! la douce scène, l'inexprimable moment! Et par-dessus cette scène de la terre, il nous semblait voir le vénérable Mgr Blanquart de Bailleul mêlant les accents de son âme aux prières de son ancien troupeau pour celui qui fut son enfant dévoué, son abbé « fidèle, » comme il l'appelait, la consolation et l'ange de sa vieillesse! S'il eût été témoin en ce monde de cette grande scène, Mgr Blanquart eût mêlé sa voix tremblante à celles des prêtres et des pontifes, il y eût mêlé ses larmes; il a fait au ciel ce qu'il eût fait sur la terre : il a prié au milieu des phalanges des saints Pontifes.

Après la prostration, le moment solennel de l'imposition des mains, l'onction de la tête, l'onction des mains, la bénédiction et la tradition de la crosse, de l'anneau, la tradition du livre des Evangiles, ont vivement impressionné l'assemblée. La cérémonie des offrandes, accomplie avec grâce et dignité, a captivé également l'attention. La Messe s'est poursuivie selon l'ordre du cérémonial que nous avons fait connaître. Le consacré a reçu la mitre et les gants, puis a été intronisé; à ce moment encore l'émotion a été grande et solennelle. Son Eminence prend par la main le Prélat qu'elle vient de consacrer

et le fait asseoir sur le fauteuil même qu'elle occupait au milieu de l'autel. Monseigneur le Cardinal se tient debout et découvert près du consacré, qui apparaît couvert de sa mitre, et tenant la crosse à la main, dans tout l'appareil et la majesté de la dignité épiscopale. Son Eminence entonne le cantique d'actions de grâces, le *Te Deum* des jours heureux, que le chœur poursuit avec une allégresse et une reconnaissance ardentes.

Mgr Hasley descend bientôt les degrés de l'autel, et, conduit par les deux Évêques assistants, s'en va dans la grande nef de la Cathédrale bénir le peuple. Il bénit d'abord sa famille, son digne frère, ses neveux, puis le clergé du diocèse qui s'incline avec amour sous sa main, puis les fidèles. On sentait courir dans l'assemblée comme un frémissement d'émotion, à la vue de ce Prélat si humble, si doux, illuminé par la grâce et la vertu d'en haut, tout ému, lui aussi, les yeux si tendrement abaissés vers tout ce peuple qui l'entourait de tant de respect et de sympathie. Ceux qui nient le surnaturel n'avaient qu'à regarder cette scène si sublime et si simple. Hier c'était un prêtre que rien ne distinguait de ses frères; aujourd'hui une transformation mystérieuse s'est opérée en lui; voyez, c'est un Évêque, beau de majesté, de douceur, de tendresse : il s'avance pour bénir, il fait couler des larmes de bien des yeux, il ne trouve sur son passage aucun indifférent. Passez dans nos rangs, Pontife aimé, bénissez-nous! Bénissez les vétérans du sacerdoce qui inclinent devant vous leurs cheveux blancs; bénissez le clergé qui vous chérit et qui a tant besoin, dans les tristes temps où nous sommes, d'être encouragé et aimé; bénissez tous ces bons paroissiens qui vous furent si chers, ces petits enfants, ces religieuses, toute cette famille spirituelle que vous allez quitter et dont beaucoup peut-être ne vous reverront plus. Bénissez-les tous pour la première fois de vos mains épiscopales, si agréables au Seigneur!

Et l'Évêque bénit, et il retourne à son siége auprès de son vénérable consécrateur.

Les rites sacrés accomplis, Mgr Germain, évêque de Coutances, a prononcé, du milieu de l'autel, le discours du sacre, et il a développé

avec doctrine et éloquence ces trois pensées, que « l'Evêque, ce grand ouvrier de Dieu ici-bas, donne et soutient la vie, à l'exemple de Dieu le Père; enseigne et tient le sceptre de l'autorité, à l'exemple de Dieu le Fils; aime et régénère, à l'exemple du Saint-Esprit. »

Le discours terminé, toutes les voix et tous les cœurs s'unirent de nouveau dans le chant du *Te Deum*, entonné par Son Eminence.

NN. SS. les Prélats revêtent la chape, prennent la mitre et la crosse. Ils se rangent dans le sanctuaire pour la procession du retour annoncée par les volées des cloches.

Notre antique Cathédrale offrait alors un spectacle d'une rare magnificence. Dans le sanctuaire resplendissant de pourpre, d'or et de lumières, les six Pontifes si augustes et si majestueux dans leurs brillants ornements, les prêtres vénérables qui les accompagnaient, la phalange des clercs porte-insignes avec leurs blancs surplis, les accents triomphants de l'orgue alternant avec les chants, le bruit joyeux des cloches, la foule immense debout et toute remplie des émotions de la solennité, tout se réunissait pour donner à la fête son digne couronnement.

La procession se forme, et traverse la grande nef, puis le parvis Notre-Dame, la rue du Change, la place de la Calende et la rue des Bonnetiers.

En tête les suisses, la croix et les acolytes, la maîtrise, les deux cents ecclésiastiques en surplis, MM. les curés de Rouen, MM. les chanoines honoraires, le Chapitre de Beauvais et le Chapitre de Rouen.

Au milieu des rangs six clercs portent les offrandes : les deux cierges, les deux pains et les deux petits barils.

Mgr Hasley, évêque de Beauvais, accompagné de M. Millière, son vicaire général, et de l'archiprêtre de Beauvais; sa chapelle;

Mgr Obré, évêque de Zoara, accompagné de M. l'abbé Othon, chanoine honoraire, et de M. l'abbé Delalonde, doyen de la Faculté de théologie; sa chapelle;

Mgr Germain, évêque de Coutances, accompagné du supérieur du

grand Séminaire de Coutances et du supérieur du grand Séminaire de Rouen ; sa chapelle ;

Mgr Bataille, évêque d'Amiens, accompagné du doyen de la Faculté des lettres d'Angers et de M. le chanoine Balavoine ; sa chapelle ;

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, accompagné du secrétaire général de l'Archevêché de Reims et de M. l'archiprêtre de la Métropole de Rouen ; sa chapelle ;

La croix archiépiscopale ;

Mgr le Cardinal, archevêque de Rouen, primat de Normandie, accompagné de ses vicaires généraux ; sa chapelle.

Sur le parcours, une foule compacte et respectueuse s'incline sous les bénédictions des Pontifes. Le soleil prête à la solennité l'éclat de sa splendeur. Le retour est plein d'allégresse et d'animation.

On arrive dans la cour d'honneur de l'Archevêché. Les six Pontifes se rangent sur les premières marches du grand escalier et donnent ensemble au clergé et aux fidèles une dernière et solennelle bénédiction.

Cette grande journée devait avoir un lendemain. Mgr Hasley a officié pontificalement dans l'église Cathédrale, le dimanche 22 septembre. Nous n'essaierons pas de redire les impressions qu'a ressenties son âme dans ce sanctuaire qui lui rappelait sa première communion, sa confirmation, son ordination sacerdotale, les années de sa jeunesse et de son dévouement auprès du vénérable Mgr Blanquart de Bailleul, les fonctions saintes qu'il y avait remplies d'abord comme chanoine honoraire, puis comme chanoine titulaire, et où, en ce moment, il apparaissait dans une fonction solennelle, revêtu de toute la majesté des Pontifes.

L'office s'est accompli avec la pompe et l'éclat accoutumés de nos fonctions pontificales. Son Eminence était assise au trône archiépiscopal et tenait chapelle. S. Exc. Mgr l'Archevêque de Reims, S. G. Mgr l'Evêque de Coutances, ont assisté dans le sanctuaire à la Grand'-Messe. La maîtrise a chanté une Messe en musique avec son succès ordinaire.

Le soir, aux Vêpres, l'office pontifical a été célébré par Mgr l'Archevêque de Reims.

Avec cette cérémonie se ferment les présentes annales de notre Cathédrale. Les écrivains qui referont après nous cette glorieuse et édifiante histoire ou qui la reprendront où nous l'avons laissée, apporteront assurément à leur œuvre plus de talent et d'autorité, mais ne l'écriront pas, nous osons le dire, avec plus de zèle et d'amour. Ils seront indulgents pour les fautes que nous avons pu commettre, et prendront en considération notre recherche sincère de la vérité et notre bonne volonté. Ces sentiments, nous aimons à les demander surtout aux lecteurs bienveillants qui nous ont suivi jusqu'ici, et dont nous ne nous séparerons pas avant d'avoir décrit dans son état actuel notre chère basilique.

CHAPITRE XXX.

DESCRIPTION INTÉRIEURE.

La Cathédrale, si vénérable et si auguste par ses souvenirs, si attachante par la multitude des événements qui se sont accomplis, depuis sept cents ans, dans son enceinte, ne se recommande pas moins par la beauté, l'originalité, la variété de son architecture. Elle n'a pas la hauteur ni la largeur de certaines autres Cathédrales; mais la disposition de ses parties, la gravité de son style, l'harmonie de ses proportions, sont telles, qu'elle produit la plus profonde et la plus religieuse impression. « L'intérieur de cette Cathédrale, dit M. Stothard, est d'une beauté si imposante, que, dès le moment où l'on a franchi le seuil, on se sent pénétré d'un respect involontaire; les peintures des vitraux, ne laissant pénétrer qu'une lumière assombrie, la voûte majestueuse avec son réseau de nervures, les arcades aux courbes grandioses, tout contribue à inspirer au visiteur ce sentiment de vénération, cette disposition au recueillement qui doivent pénétrer l'âme dans la pratique des exercices du culte. »

Construite en forme de croix latine, avec deux collatéraux jusqu'au transept et quatre jusqu'aux chapelles absidales, la Cathédrale a

136 mètres de longueur et 27 mètres 60 cent. de largeur d'un mur de chapelle à l'autre. La croisée a 54 mètres 60 cent. de longueur sur 8 mètres de largeur. La hauteur de la grande voûte est de 28 mètres; les voûtes des bas côtés ont 14 mètres de haut. La lanterne au milieu de la croisée, dont l'élégance, dit M. Dibdin, le dispute à la majesté, s'élève du pavé à la clef de voûte à plus de 50 mètres de hauteur et est supportée par quatre gros piliers formés chacun de 31 colonnes groupées en faisceaux.

On peut juger par comparaison des proportions de notre basilique.

Longueur de l'église dans œuvre : Rouen, 136 m.; Paris, 130 m.; Amiens, 133 m. 10 c.; Cologne, 132 m.; Saint-Pierre de Rome, 186 m. 98 c.

Largeur de la nef : Rouen, 27 m. 60 c.; Paris, 48 m.; Amiens, 14 m. 70 c.

Hauteur de la nef sous clefs de voûte : Rouen, 28 m.; Paris, 34 m. 66 c.; Amiens, 42 m. 95 c.; Rome, 45 m.

Hauteur du pavé au coq de la flèche : Rouen, 151 m. 12 c.; Amiens, 108 m. 18 c.; Paris, 68 m.; Saint-Pierre de Rome, 138 m.

Notre Cathédrale a sept portes et est éclairée par cent trente fenêtres et trois grandes rosaces. Quarante-huit piliers règnent autour du chœur et de la nef et supportent les voûtes. Son style ogival normand présente des types accomplis de la belle architecture chrétienne des XIIIe et XIVe siècles. Le chevet du chœur est incliné à gauche, comme la tête de Notre-Seigneur sur la croix, selon le symbolisme adopté dans presque toutes les Cathédrales. On a remarqué, en mesurant la largeur des travées de la nef, que plusieurs d'entre elles sont très-inégalement espacées, et ne correspondent pas dans leurs proportions ni aux travées d'en face ni à leurs voisines; que, de plus, l'alignement ne suit pas une marche régulière. Hyacinthe Langlois, qui prenait cela pour *des maladresses peut-être volontaires*, ignorait alors ce que l'on sait maintenant, que les architectes de génie qui ont élevé nos basiliques avaient voulu ces irrégularités, fruits de profondes et savantes combinaisons, qui leur ont permis de donner à leurs monuments ce symbolisme, cette perspective, ces

effets de lumière et d'ombre, cette incomparable poésie que nos architectes modernes sont absolument impuissants à reproduire. C'est toute une science dont nos grands bâtisseurs du moyen-âge ont emporté le secret dans leur tombe.

Nous le dirons pour tout l'art chrétien du moyen-âge. Ici ce n'est plus la forme, c'est l'idée qui domine : idée surnaturelle et sublime qui élève l'âme aux préoccupations matérielles et la transporte dans les régions célestes du bien et du vrai. Tout ce que le moyen-âge a conçu porte l'empreinte de l'idée religieuse. Qu'il travaille l'or, le bois, le fer ou l'ivoire; qu'il façonne des châsses merveilleuses ou des armes de guerre; qu'il enlumine les manuscrits avec une richesse et une patience infinies, ou qu'il sculpte ses statues naïves; qu'il compose ses retables éblouissants ou fouille ses petits coffrets et ses serrures avec une prodigieuse adresse; qu'il tisse ses riches étoffes dont les couleurs défient les siècles, qu'il décore ses brillants émaux ou imagine ces triptyques qui sont de purs chefs-d'œuvre de sculpture; qu'il travaille pour l'église, le cloître, le palais, le château, la métairie, tout ce qu'il fait est marqué au sceau de la foi vive et de l'inspiration élevée dont il est rempli. Tout est sérieux, solide, achevé, original et symbolique. Il faut savoir regarder les objets du moyen-âge, non avec un œil distrait qui n'en aperçoit que la forme et les ornements extérieurs, mais avec l'œil qui cherche et pénètre l'idée. Il y a toujours une idée cachée, une leçon, un symbole à trouver. Jusque sur les armures des guerriers il y a des scènes ou des motifs décoratifs qui sont un enseignement profond. Quels temps merveilleux et incompris! Les bâtisseurs de nos grandes cathédrales ont mis la poésie et la foi de leur âme jusque dans une volute de crosse, et il y a autant de spiritualisme et d'invention dans une simple monstrance que dans ces immenses basiliques dont chaque pierre rend un son, une pensée, une inspiration. Il faut renoncer à donner à qui n'a pas la foi l'intelligence des chefs-d'œuvre du moyen-âge. C'est une langue à part dont la piété donne la clef. Devant ces œuvres étonnantes, on entend des amateurs et des artistes s'écrier : C'est joli, c'est curieux! Bien peu les comprennent et disent le vrai

mot : C'est profond! Cet art du moyen-âge est un art profond, qui recèle toujours sous l'enveloppe des formes extérieures une grande et forte pensée, comme le poëme du Dante.

M. Alphonse de Calonne a écrit sur la Cathédrale, en 1851, sous ce titre : *Notes détachées de l'album d'un Touriste*, quelques pages excellentes dont nous adoptons entièrement les pensées et les jugements, et que nous nous plaisons à reproduire ici :

« Je vais sans doute étonner bien des gens en affirmant que la Cathédrale est plus belle que Saint-Ouen. Il est convenu parmi les touristes, il est admis chez les dessinateurs, il paraît évident à la plupart des curieux et des habitants que Saint-Ouen est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, la merveille par excellence, le *nec plus ultra* de l'architecture gothique. Rendons à Saint-Ouen ce qui n'appartient pas à la Cathédrale : Saint-Ouen est un monument d'une rare unité, c'est un délicieux échantillon de l'art déjà trop capricieux des XIVe et XVe siècles; mais autant le vaisseau de Saint-Ouen est svelte et gracieux, autant celui de Notre-Dame de Rouen est noble et sévère; autant la fantaisie s'est plu à ciseler les feuillages et les pampres aux chapiteaux et aux frises de Saint-Ouen, autant la foi se manifeste vive et pure dans plusieurs parties de la Cathédrale. J'ai vu certains fragments de cette belle église qui, dans leur simplicité primitive, peuvent passer pour des modèles parfaits et auxquels je ne connais rien de comparable dans aucun édifice religieux du moyen-âge.

« L'intérieur de Notre-Dame est incomparablement en meilleur état de conservation que l'extérieur. Les voûtes, refaites en grande partie à une époque récente encore, m'ont paru généralement saines; les piliers ont gardé une perpendicularité inébranlable, et les quatre évangélistes qui portent seuls tout le fardeau de la tour centrale et de sa flèche, n'ont pas dévié de leur aplomb, depuis le jour où les pieux bâtisseurs du moyen-âge ont fermé la clef de voûte de la lanterne.

« Pour l'intelligence du texte, je dois dire que cette dénomination des *quatre évangélistes*, appliquée aux quatre grands piliers de la

croisée, se rattache à tout un système de symbolisme dans l'art chrétien qu'il n'est pas possible d'exposer ici. Il me suffira de dire que, d'après mon système appuyé de bons et solides témoignages en pierre, rien dans l'édifice religieux du moyen-âge n'a été bâti ni sculpté au hasard, depuis la croix symbolique du plan, depuis l'inclinaison de l'axe du chœur, depuis la couronne de chapelles qui forme l'abside, jusqu'aux statuettes des voussures dans les portails, jusqu'aux bas-reliefs de leurs tympans, jusqu'aux figures monstrueuses des démons que la prière chasse du corps de l'église et que Dieu, dans la pensée du pieux ouvrier, soumet au plus avilissant usage, celui de dégorger au loin les eaux qui tombent sur les toits. L'église est l'image de Jésus-Christ sur la croix, c'est aussi l'assemblée des fidèles; les artistes du moyen-âge sont partis de ce principe qui les a toujours inspirés, et sur ce thème fécond leur foi vive a écrit ces sublimes poëmes dont les pages sont tracées en bas-reliefs et dont les pensées s'élèvent vers Dieu sur l'aile des anges qui dominent les clochers. Voilà pourquoi l'église du moyen-âge est un monde tout entier, depuis la création jusqu'au jugement dernier, depuis l'allégorie des vertus qui font les saints jusqu'au symbolisme des vices qui font les réprouvés, depuis l'esprit céleste qui prend une armure et des ailes pour venir nous défendre, jusqu'à l'esprit des ténèbres, dont les horribles grimaces sont un sujet de terreur et d'épouvante pour les fidèles. — Je m'arrête, ce sujet m'entraînerait trop loin.

« Comme toutes les grandes écoles de maçonnerie au moyen-âge, l'école normande apporte à l'édifice religieux son caractère particulier; quelquefois même on retrouve dans les œuvres sorties de ses mains des traces indélébiles de l'influence anglaise. L'école de la Grande-Bretagne lui prête parfois, au XV[e] siècle, ses formes perpendiculaires qui constituent en Angleterre un style à part et complet. Plus on s'éloigne des côtes, moins cette influence se fait sentir.

« Mais si, vers les derniers temps du gothique, l'école normande a pu subir de loin en loin les lois de l'école anglaise, il est vrai de dire que le gothique anglais est né presque entier de la conquête normande, et que ce sont les grands artistes neustriens qui ont en partie,

avec l'école du Rhin, semé sur le sol de la Grande-Bretagne les germes de ces beaux édifices que l'on y admire encore aujourd'hui. Cette paternité est surtout manifeste dans l'usage assez fréquent qu'ont fait les Anglais de la lanterne ouverte au centre de la croisée. Cette lanterne est un caractère distinctif de l'école normande. En Normandie, la flèche centrale, cette prière qui s'élève devant l'autel, prend des proportions colossales; elle monte à des hauteurs inouïes, et l'artiste, pour traduire sa pensée dans la construction intérieure comme il l'a fait à l'extérieur, n'a pas voulu clore sa voûte au même niveau que la nef; il a permis au regard de s'élancer à la recherche du ciel de toute la hauteur de la tour de pierre qui sert de base à l'aiguille. C'est ce que nous voyons à Notre-Dame de Rouen, à Saint-Maclou, et dans presque toutes les églises de la Normandie jusqu'aux confins de la Bretagne. J'insiste sur l'importance de ce caractère, parce que je ne crois pas qu'il ait encore été observé. A Notre-Dame de Rouen, la moitié de cette lanterne, en élévation, est coupée par l'échafaudage qui sert aux travaux de la flèche. Nouvelle raison pour achever la flèche au plus vite.

« Une bizarrerie, ou du moins une forme inusitée dans les nefs des XIIIe et XIVe siècles, signale encore l'intérieur de la Cathédrale de Rouen à l'attention des curieux et à l'étude des archéologues : c'est l'existence, depuis le portail jusqu'aux transepts, d'une double arcature ogivale au-dessous du triforium (galerie intérieure au-dessus des collatéraux et au-dessous des fenêtres). Ainsi, les piliers portent une rangée d'arcades qui se termine brusquement comme un mur, puis d'autres arcades supérieures et moins hautes gagnent la naissance des voûtes. Ce second étage d'arcades qui rappellent, dans un autre style, celles que l'on voit dans l'ancienne mosquée aujourd'hui cathédrale de Cordoue, n'est pas motivé par le plan général de l'édifice. Chez les Maures d'Espagne, c'est un système de décoration, puisqu'en maint endroit leurs architectes byzantino-mauresques ont suspendu dans les airs leurs arcades festonnées sans leur donner de support ; mais ici, il faut le reconnaître, ce double étage d'ogives est un affaiblissement de l'effet pyramidal, une gêne pour l'œil, une

chose étrange que les besoins du culte ne légitiment pas, que le symbolisme réprouve, et qui altère la simplicité des formes, la pureté et la sévérité des lignes.

« Cependant les artistes du moyen-âge, je l'ai dit, ne faisaient rien au hasard ; ils savaient se rendre compte de tout, et s'ils ont élevé un double rang d'arcades, c'est qu'ils avaient de bonnes raisons pour cela. La première fois que je suis entré dans la Cathédrale de Rouen, je me suis dit que ces ogives intermédiaires ne devaient pas appartenir à la construction primitive. Et toutefois, les profils sont les mêmes que ceux des arcades supérieures ; les chapiteaux des colonnettes appartiennent, comme les autres, au style le plus sévère et le plus sobre du XIIIe siècle. J'étais bien embarrassé ; mais je n'avais pas le temps de pousser bien loin mes recherches, et je remis l'étude du monument à un autre jour. Cette étude, je l'ai faite depuis, et je crois pouvoir administrer deux preuves concluantes à l'appui de ma première pensée et affirmer, en toute sécurité, que les ogives inférieures ont été construites après coup, sans doute pour consolider les piliers, qui peut-être avaient manifesté des velléités d'écartement. Ces preuves ressortent de la construction même.

« La première et la meilleure, je la vois dans la différence qui existe en maint endroit entre l'appareil des ogives inférieures et celui des colonnettes qui filent le long de leurs demi-tympans pour soutenir la retombée des voûtes. Si ces demi-tympans avaient été construits en même temps que les piliers, on n'aurait eu aucune raison pour ne pas coucher leurs assises à la même hauteur que celles des colonnettes. Cela est si évident, que je ne ferai pas l'injure à ceux qui veulent bien lire ces notes d'insister davantage ; toutefois, je veux leur donner ma deuxième preuve. Je la trouve dans l'existence au-dessus des chapiteaux inférieurs, du côté des collatéraux, de certaines colonnettes parasites suspendues en porte-à-faux sur des culots du plus mauvais goût. Non, ce n'est pas Ingelram qui a fait cela. Ces colonnettes servent de passage pour aller d'une ogive à l'autre. Si les arcades appartenaient au premier plan, l'architecte aurait dû ménager, suivant l'habitude, ce passage dans l'épaisseur des piliers. »

Il faudrait un volume pour analyser dans tous ses détails l'intérieur de ce majestueux monument. Nous nous contenterons de suivre les indications précieuses que le savant abbé Cochet a données dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, couronné par l'Institut, et où il a résumé les travaux et les recherches de sa vie entière. On ne peut refaire, après un tel maître, cette partie scientifique de la description, à moins de lui donner une étendue et des développements que le cadre de notre livre ne saurait comporter.

Suivons donc, dans les points qu'il a traités, ce savant maître, dont il nous est doux de recueillir ici la parole. Il avait daigné nous associer à ses explorations archéologiques à travers notre Cathédrale ; en reproduisant quelques-unes de ses pages, il nous semble encore entendre sa voix, les accents de son enthousiasme, les élans de sa piété filiale à la vue de ce monument qui est l'honneur et l'âme de notre Normandie. Commençons par la nef :

« La nef communique avec les collatéraux par onze arcades de 3 mètres d'ouverture, soutenues par des piliers de 8 mètres de tour, formés d'un massif central cantonné de vingt colonnettes dont la plupart sont isolées. Celles qui montent jusqu'à la naissance des nervures de la voûte sont interrompues par des couronnes de feuillages au niveau des chapiteaux de celles qui portent les archivoltes des arcades. Chacune de celles-ci est surmontée d'une seconde arcade dont les pieds-droits, formés de faisceaux de colonnettes, reposent sur les tympans extérieurs de l'arcade inférieure (1). Au-dessus règne une galerie aveugle. Dans les sept premières travées, la galerie, contemporaine de la construction primitive, est ouverte sous un arc surbaissé qui supporte la claire-voie. Une balustrade formée d'arcs sur colonnettes la borde, et une corniche, également formée de petites arcatures, règne au-dessus de l'arc, sous la moulure qui marque l'étage de la claire-voie. Dans les quatre dernières tra-

(1) Une disposition semblable existe dans la nef de l'église d'Eu (1181 à 1226). Elle semble avoir pour objet de contreventer les piliers, qui sans cela eussent eu trop d'élévation avant de parvenir aux voûtes des bas côtés.

vées, vers la croisée, la galerie a été décorée au commencement du xve siècle. Quatre arcades la ferment sur la nef, combinées avec une balustrade et correspondant avec les divisions des fenêtres de la claire-voie, qui ont été refaites à la même époque dans toute la nef. Ces fenêtres sont divisées en quatre compartiments surmontés de trois *oculus* distribués et décorés suivant le système rayonnant. Ces travaux furent exécutés par Jehan Salvart, de 1434 à 1436, suivant les comptes de la fabrique. Les voûtes sont du XIIIe siècle, sauf six d'entre elles, qui ont été renouvelées en 1843. C'est à la clef de l'une de ces voûtes que l'on a trouvé l'inscription : *Durandus me fecit*, qui a paru donner le nom de l'un des architectes. Les bas côtés ont 5 mètres de largeur et 14 mètres de hauteur sous voûte. Un passage pour faire communiquer entre elles les plates-formes des arcades inférieures de la nef a été établi en arrière des piliers, dans les bas côtés. Il se compose d'une dalle placée en encorbellement, soutenue par cinq corbeaux en forme de chapiteau et supportant elle-même cinq colonnettes qui forment comme une balustrade. Leurs chapiteaux sont reliés par un abaque commun et supportent les nervures de la voûte des bas côtés. Seize chapelles qui flanquent la nef ont chacune 3 mètres 30 de profondeur. »

Nous voici maintenant à la lanterne et aux transepts :

« La lanterne, haute de 50 mètres du pavé à la voûte, appartient pour le fond au XIIIe siècle. Elle porte sur quatre gros piliers cantonnés chacun de trente et une colonnettes et dont le tour n'est pas moindre de 13 mètres. Au-dessus des arcs-doubleaux règne une galerie de hautes lancettes du XIIIe siècle, surmontée d'une claire-voie du xve siècle.

« Les transepts, longs de 50 mètres sur une largeur de 8 mètres 30, sont accompagnés de bas côtés et se composent chacun de trois travées, dont une correspond aux collatéraux de la nef. Celle du milieu, plus grande que les deux autres, donne accès, du côté du chœur, dans une chapelle qui y est parallèle. Les murs latéraux des bas côtés des transepts sont ornés d'une arcature datant de la construction primitive, qui règne d'ailleurs contre les murs du pourtour

du chœur. Au-dessus s'ouvrent les fenêtres qui éclairent ces bas côtés. La galerie qui, au-dessus des arcades, règne au niveau de celle de la nef, est fermée par une claire-voie de lancettes aiguës au-dessous des fenêtres à quatre compartiments qui ont été remaniées au xve siècle. Les pignons du sud et du nord ont reçu ultérieurement une décoration particulière qui semble appartenir au xive siècle. Quatre grands frontons aigus du xive siècle couvrent le plein des murs et abritent neuf niches remplies de statues du xive ou du xve siècle. Au-dessus règne une haute et superbe galerie à jour en style rayonnant, au-dessous de la rose qu'elle accompagne. Cette partie, exécutée de 1280 à 1300, est l'œuvre de Jehan Davy. »

Le chœur est l'un des plus graves et des plus majestueux qui se puissent voir. Ses colonnes massives ont l'ampleur et la solennité du roman jointes à la hardiesse et à l'élégance du style ogival.

« Long de 36 mètres et large de 12, il est formé de cinq travées précédant un sanctuaire à cinq pans ; le tout porté par quatorze colonnes cylindriques à chapiteau garni de feuilles recourbées imitant l'achante corinthienne. Autrefois elles étaient ornées de couronnes d'étain doré sur fond d'azur. La galerie ogivale, contemporaine de la construction primitive, est semblable à celle des transepts. Les grandes fenêtres qui la surmontent, refaites au xve siècle, ont été presque toutes agrandies de 1430 à 1433 par Jehan Salvart. La vitrerie décorative, qui est très-maigre, est l'œuvre de Jehan de Senlis. Le faisceau des nervures des voûtes de chaque travée repose sur une colonne descendant au-dessous de la galerie, où elle est portée par une tête humaine. Le sanctuaire, aujourd'hui fermé par une balustrade de fer, était autrefois clos de balustres ou *carolles* de cuivre exécutées de 1534 à 1541 par Guillaume Leboucher, fondeur, et détruites en 1793 (comme nous l'avons raconté au chapitre XIXe de notre histoire), malgré les plus énergiques protestations des habitants de Rouen. La charole en contre-bas du chœur, dont les colonnes reposent sur un soubassement continu, est garnie d'une arcature portant sur un banc le long de son mur de clôture. Un passage règne au-dessus au niveau de sa claire-voie. La première

travée communique du sol à la voûte avec le collatéral du transept. La seconde prend jour sur la chapelle du transept par un grand arc subdivisé par une colonne centrale. Les trois travées suivantes sont aveugles au sud, étant adossées au trésor. Au nord, une seule de ces travées est aveugle, au droit de la sacristie. La sixième travée s'ouvre sur une chapelle semi-circulaire datant de la construction primitive. Deux travées, de chaque côté, percées de fenêtres sans réseau, comme toutes celles de cette partie, séparent ces chapelles de celle de l'abside. De belles verrières légendaires du XIIIe siècle garnissent les fenêtres du pourtour du chœur. Il y en a trois du côté nord et deux du côté sud. L'une d'elles présente l'histoire de saint Julien le Pauvre ou l'Hospitalier, donnée par les mareyeurs et les poissonniers de Rouen. (Reproduite dans l'*Essai sur la peinture sur verre*, pl. 1re, par Hyacinthe Langlois.) Les autres sujets représentent la vie de saint Sever, la passion de Jésus-Christ et l'histoire du patriarche Joseph. »

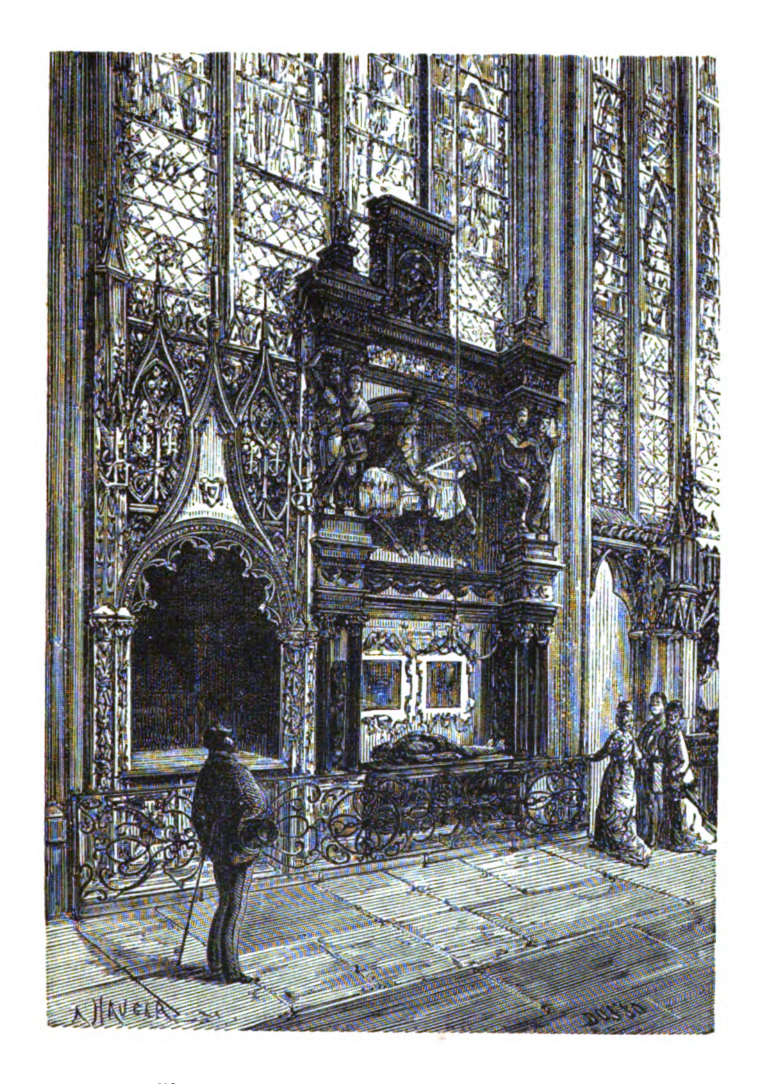
Parcourons maintenant les chapelles. Nous avons déjà donné au chapitre VIe de cette *Histoire* la nomenclature des chapelles de notre Cathédrale et l'historique fidèle de leur construction. Nous complétons ce travail par celui de M. l'abbé Cochet, qui ajoute au nôtre de précieux détails archéologiques :

« La chapelle absidale ou de la Vierge, longue de 23 mètres, large de 8 et haute de 19. Elle est formée de trois grandes travées, d'une demi-travée et d''une abside à trois pans, et est éclairée par quatre grandes fenêtres à réseau rayonnant et cinq petites, la première travée étant aveugle. Toutes sont remplies de verrières du XIVe et du XVe siècle, qui représentent la suite des vingt-quatre Archevêques de Rouen que l'Eglise honore comme saints. Ceux de l'abside sont neufs et ceux du midi doivent dater de 1485. Cette chapelle fut commencée en 1302 et terminée dans les vingt premières années du XIVe siècle. Le retable, élevé au XVIIe siècle et cachant une partie des fenêtres du chevet, renferme un tableau de Philippe de Champaigne, l'*Adoration des Bergers*. »

Cette chapelle (*a*) renferme d'admirables tombeaux. Nous avons

décrit au chapitre XVe celui des Cardinaux d'Amboise. Nous renvoyons le lecteur à cette partie de notre livre (*pages* 159 *et suiv.*) On remarque du côté opposé le tombeau de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, tué à la bataille de Montlhéry en 1465, et de Jeanne du Bec-Crespin, son épouse, et celui de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, mort en 1531, ainsi décrits par M. l'abbé Cochet :

« Ce tombeau, élevé entre 1488 et 1492, se compose d'un massif bas protégé par une arcade, dans le style gothique. Sur le massif étaient couchées deux statues qui furent enlevées en 1769. Le sarcophage et les arcades sont semés de monogrammes formés de deux initiales P. B. liées ensemble. Le tout a 6 mètres 66 de hauteur, 1 mètre 66 de longueur, et 1 mètre 33 de profondeur. Tombeau de Louis de Brézé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, mort à Anet en 1531, érigé par Diane de Poitiers, sa veuve. Hauteur, 7 mètres 66 ; largeur, 3 mètres 30. Il se compose d'un motif d'architecture dans le style de la Renaissance, en albâtre et en marbre noir alternés. Le sarcophage en marbre noir cannelé porte une statue d'albâtre de 1 mètre 60 de longueur, représentant Brézé nu et dépouillé sur un linceul ; le bras droit pend le long du corps et le bras gauche est reployé sur la poitrine. Derrière cette image de Brézé mort était celle de Brézé vivant, portant ses insignes, tels que la couronne de comte et le collier de l'ordre de Saint-Michel. Cette statue a été enlevée en 1793. Au-dessus du cénotaphe et sur le mur du fond sont deux inscriptions qui rappellent la vie et les titres de Brézé, mort le 20 juillet 1531. A chaque bout du sarcophage s'élèvent, en avant-corps, deux colonnes accouplées, d'ordre corinthien, auxquelles correspondent, en arrière-corps, des pilastres semblables. Dans l'intervalle compris entre les deux pilastres et les deux colonnes sont, vers la tête, la figure de Diane en habits de deuil, agenouillée et en prières ; aux pieds la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, œuvre probable de Nicolas Quesnel, imagier de Rouen en 1540. Au-dessus de l'entablement qui termine le premier ordre s'ouvre une arcade encadrant



Tombeaux des de Brézé.

P. 532.

la statue équestre de Brézé couvert de son armure. De chaque côté de l'arcade se dressent deux cariatides d'albâtre, de 1 mètre 66 de haut, au droit des colonnes inférieures, qui supportent l'entablement au moyen de corbeilles chargées de fruits qu'elles portent sur leurs têtes. Elles symbolisent la Victoire, la Foi, la Prudence et la Gloire, et portent des devises. Au-dessus de l'entablement, le couronnement est composé d'une niche à consoles renfermant une figure de femme assise, accompagnée des vertus de Louis de Brézé. A chaque extrémité de l'entablement se dresse une chèvre debout et tenant un écusson portant le chiffre L. B. enlacé de palmes. Ce tombeau, exécuté de 1535 à 1544 par les soins de Diane de Poitiers, passe pour être l'œuvre de Jean Goujon ou de Jean Cousin. » (Gravé dans l'*Art architectural* de E. Royer et Alf. Darcel.)

« Au pied du mausolée des d'Amboise est un caveau où reposèrent, avec les deux Cardinaux de ce nom, Charles de la Rochefoucauld-Randan, mort en 1598, l'archevêque François de Harlay, mort en 1654, et l'archevêque d'Aubigné, mort en 1719. La Révolution a pillé ces tombeaux. A ces tombeaux l'époque moderne vient d'ajouter celui du Cardinal Prince de Croy, mort archevêque de Rouen le 1er janvier 1844 (que nous avons décrit au chapitre XXVIIIe).

« La collection Gaignières, formée vers 1700, nous montre la chapelle, dont le pavage est encore formé avec des dalles effacées et dont les murs étaient autrefois tapissés de mausolées, telle qu'elle était sous Louis XIV. Au bas de la chapelle étaient les magnifiques mausolées des archevêques Eudes Rigaud, Guillaume de Flavacourt, Raoul Roussel, Robert de Croixmare et Gilles Deschamps, dit *le Cardinal de Coutances*. Tous ces admirables cénotaphes, qui couvraient les murs de leurs décorations du XIVe et du XVe siècle, ont été enlevés en 1769. »

Dans la chapelle de la Sainte-Vierge reposent actuellement les corps du Cardinal de la Rochefoucauld, du Cardinal Cambacerès, de Mgr de Bernis et de Mgr Blanquart de Bailleul, archevêques de Rouen. Les inscriptions suivantes leur ont été consacrées.

Au Cardinal de la Rochefoucauld :

HIC JACET
DOMINICUS DE LA ROCHEFOUCAULD
S. R. E. PRESBYTER CARDINALIS
ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS
NORMANNIÆ PRIMAS
TOTIUS ORD. CLUNIAC. SUP. ET ABBAS
REGII ORD. S. SPIRITUS COMMENDATOR
CLERI FORMA GREGIS PATER AC DELICIÆ
ECCLESIAM ALBIGENSEM PER ANNOS XIII
ROTHOMAGENSEM VERO PER ANNOS XLII
SUCCESSIVE REXIT
PRO RELIGIONE ET PATRIIS LEGIBUS
OCTOGENARIUS EXULARE COACTUS
OBIIT MONASTERII WESPHAL.
DIE XXIII SEPTEMBRIS A. D. MDCCC
ANNUM AGENS LXXXIX PONTIFICAT. LIV
R. I. P.

La pierre du Cardinal Cambacerès est à terre, encadrée d'une bande de marbre noir, et placée près du monument des d'Amboise. Elle porte ces mots :

HIC JACET
EMINENTISSIMUS CARDINALIS
STEPHANUS HUBERTUS CAMBACERES
SUCCESSOR
EM. CARD. DE LA ROCHEFOUCAULD
EVECTUS AD SEDEM ARCHIEPISC. ROTOMAG.
VIX SEDATIS
ECCLESIÆ GALLICANÆ PROCELLIS
HANC TENUIT
ANNOS XVI ET MENSES V.
MUNIFICUS IN HANC BASILICAM
ALTARIA DONIS CUMULAVIT
PLENUS MERITIS

CLERO, CUJUS FORMA
JUNIORIBUS LEVITIS, QUORUM PATER
EGENIS SUPER QUOS INTELLIGEBAT
TOTO DIŒCESI
OMNIBUS
MEMORIAM VIRTUTUM SUARUM
DERELINQUENS
SEMINARIO HÆREDE INSTITUTO
VITA DECESSIT
ANNO MDCCCXVIII
DIE OCTOBRIS XXV
QUO FIEBAT
FESTUM SS. PONTIF. ROTOMAG.
ÆTATIS SUÆ LXII
REQUIESCAT IN PACE.

—

Hoc animi grati monumentum mærens capitulum posuit.

L'inscription consacrée à Mgr de Bernis est ainsi conçue :

HIC JACET
FRANCISCUS DE PIERRE DE BERNIS
ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS
NORMANNIÆ PRIMAS
OLIM ARCHIEPISCOPUS ALBIGENSIS
PAR FRANCIÆ
QUI SEDEM ROTHOMAGENSEM
QUATUOR ANNIS TENUIT
OBIIT LUTETIÆ PARISIORUM
DIE IV FEBRUARII A. D. MDCCCXXIII

—

CUJUS CORPUS IN ECCLESIA S. SULPITII PARISIEN.
LIII ANNIS CONDITUM
HIC UNA CUM CORPORE E. E. AC R. R. CARDINALIS
D. D. DOMINICI DE LA ROCHEFOUCAULD

DIE XX APRILIS A. R. S. MDCCCLXXVI
REPOSITUM EST
QUORUM ANIMABUS PROPITIETUR
DEUS.

Inscription consacrée à Mgr Blanquart de Bailleul:

HIC IN CRYPTA JACET
BEATAM RESURRECTIONEM EXSPECTANS
ILLUS. ET REVEREND. IN XRO PATER D. D.
LUDOVICUS MARIA EDMUNDUS
BLANQUART DE BAILLEUL
EPISCOP. VERSALIEN. CONSECRATUS
XXVII JANUARII MDCCCXXXIII
PROMOTUS AD SEDEM METROPOLIT.
ROTOMAGENSEM
III. MARTII MDCCCXLIV
QUAM VIRIBUS EX MORBO FRACTIS
ABDICAVIT
XI JANUARII MDCCCLVIII.

—

CLARUS VIRTUTIBUS, ZELO DOMUS DEI
SUCCENSUS, SUAVIS ET BENIGNUS OMNIBUS,
PASTORALI VIGILANTIA
ET PATIENTIA IN DOLORIBUS INVICTA
CONSPICUUS
SANCTE OBIIT VERSALIIS
XXX DECEMB. MDCCCLXVIII
ÆTATIS SUÆ LXXIV
CUJUS ANIMÆ PROPITIETUR
DEUS.

En quittant la chapelle de la Sainte-Vierge, et d'après l'indication donnée dans notre plan, page 68, on trouve la chapelle (*b*) dite de Saint-Barthélemy.

« Elle est polygone à cinq pans, ornée d'une arcature au-dessous de la claire-voie formée de cinq lancettes, avec passage au-dessus de l'arcature du soubassement. Les deux lancettes latérales sont subdivisées en deux arcs par une colonne isolée, en avant du plan du vitrage, et alignée avec celles qui font saillie sur les murs séparatifs des trois autres lancettes, qui portent les nervures de la voûte. Une des fenêtres est garnie d'un vitrail légendaire du XIIIe siècle. »

Nous avons (*page* 70) parlé de la clôture qui la décore et de son ancienne destination.

La chapelle (*c*) du Saint-Esprit « est ouverte dans la première travée du transept sud, parallèlement au chœur, formée d'une travée et d'une abside à cinq pans, appartenant à la construction primitive, éclairée sur le pourtour du chœur par une grande baie, et au sud par des fenêtres en lancettes. Elle garde un fragment de verrière du XIIIe siècle, représentant le martyre de saint Laurent, et une verrière du XVIe siècle, où l'on voit la sainte Vierge et saint Jean-Baptiste. » (*Voir page* 71 *de notre livre.*)

La chapelle (*d*) du Grand-Saint-Romain se trouve dans le bas côté de la troisième travée orientale du transept, éclairée à l'orient et au sud par deux fenêtres du XVIe siècle remplies de magnifiques verrières représentant la vie de saint Romain, dont chaque acte est figuré par une vertu. L'autel est surmonté d'un beau retable en bois à colonnes torses, du temps de Louis XIII.

A la place du transept désignée par la lettre (*e*) dans le plan, se trouvait la chapelle de la Sainte-Trinité ou des Brianchons. (*Voir page* 72.) On a placé dans cette partie du transept deux tableaux représentant l'apostolat de saint Romain à Rouen.

La chapelle suivante (*f*) est consacrée encore à saint Romain, et porte le nom de Petit-Saint-Romain, par opposition à la chapelle (*d*). (*Voir page* 72.) Les verrières qui la décorent sont du XVIe siècle. La partie coloriée représente la vie de saint Romain; la partie en grisaille, des scènes de la Passion.

On y trouve le tombeau de Rollon avec cette inscription :

HIC POSITUS EST
ROLLO
NORMANNIÆ A SE TERRITÆ, VASTATÆ
RESTITUTÆ
PRIMUS DUX, CONDITOR, PATER
A FRANCONE ARCHIEP. ROTOM.
BAPTIZATUS ANNO DCCCCXII
OBIIT ANNO DCCCCXVII
OSSA IPSIUS IN VETERI SANCTUARIO
NUNC CAPITE NAVIS PREMIUM CONDITA
TRANSLATO ALTARI, HIC COLLOCATA
SUNT A B. MAURILIO ARCHIEP. ROTOM.
AN MLXIII.

Le tableau qui décore le retable représente la Résurrection, et est d'un bon peintre.

La chapelle (*g*) dédiée à sainte Marguerite est ornée d'une grande verrière à sujets du XVIe siècle. Un bon tableau représentant la sainte Vierge orne le retable, surmonté de ces mots : *Veni, coronaberis*. En face, une statue de sainte Véronique portant la sainte Face.

La place comprise entre cette chapelle et la suivante était ouverte autrefois et portait le nom de portail des Maçons, encore conservé à l'extérieur et restauré complétement dans ces derniers temps, comme nous l'avons dit. Le portail est fermé maintenant, et l'intérieur a été converti en chapelle. On y voit une statue de saint Joseph, devenue chère à la piété populaire. En face, un excellent tableau de l'*Ecce Homo*. Il n'y a pas encore d'autel dans cette chapelle.

La chapelle (*h*) de Sainte-Catherine et de Saint-Brice, actuellement en restauration, offre dans sa fenêtre quatre personnages du XVe siècle, qui représentent la sainte Vierge, saint Nicolas, sainte Catherine et saint Jean-Baptiste. Elle est remarquable par les magnifiques peintures, d'une grâce, d'une délicatesse et d'une onction qui rappellent le pinceau de Lesueur, qui remplissent les cinq cartouches des murs et rappellent le sacre et diverses circonstances de la

vie d'un saint évêque, peut-être saint Brice, évêque de Tours au v° siècle.

La chapelle (*i*) de Sainte-Colombe et des Saints-Innocents mérite qu'on s'y arrête. Les souvenirs qu'elle rappelle ont été racontés pages 74 et suivantes. Nous y ajouterons le texte même de l'inscription qu'on lit sur la pierre tombale située près de l'entrée de la chapelle :

PAR PERMISSION DE MESSIEVRS
DV CHAPITRE
CY GISENT LES CORPS DE JACQVES TVRGIS
ROBERT TALLEBOT ET CHARLES LEBRASSEVR
NATIFZ DE ROVEN EXECVTEZ A MORT
PAR JVGEMENT PRESVOTAL DANDELY
LE XXV JOVR DOCTOBRE MIL DCXXV
POVR VN PRETENDV ASSASSINAT DONT
ILZ FVRENT FAVSSEMENT ACCVSEZ ET
DEPVIS DECLAREZ INNOCENS DV
DICT CRIME PAR ARREST DV GRAND
CONSEIL DONNÉ A POITIERS LE DERNIER
JOVR DE DECEMBRE MIL DCXXVII
SVIVANT LEQVEL LES CORPS DETERREZ
DV DICT LIEV DANDELY ONT ESTE
APPORTEZ EN CE LIEV PROCHE
CESTE CHAPELLE DES MARTIRS IN
NOCENS LE IV JOVR DAVRIL MIL
DCXXVIII EN LAQVELLE SE DIRA
TOVS LES SAMEDIS A PERPETVITE
VNE MESSE POVR LE REPOS DE LEVRS
AMES AVECQ VNG OBIT TOVS LES
ANS LE XXV JOVR DOCTOBRE
JOVXTE LA FONDATION QVI EN A
ESTE FAICTE CEANS SVIVANT LE
DICT ARREST DV CONSEIL
PRIES DIEV POVR LEVRS
AMES

Le vitrail qui éclaire cette charmante chapelle représente saint Leu, évêque de Sens, sainte Colombe, et les saints Innocents. Mais ce qui frappe surtout les yeux, c'est son retable et ses plaques en marbre blanc. Le retable, avec colonnes corinthiennes, offre comme sujet principal une *Nativité* d'un pieux caractère. Les cinq sujets sculptés sur les murs sont empruntés à la vie de la sainte Vierge et représentent l'Annonciation, la Visitation, la Fuite en Egypte, le Repos en Egypte ou la Sainte Famille, et l'Assomption. En dessous des sujets, de grandes lettres dorées et entrelacées remplissent les panneaux inférieurs. Ces lettres forment probablement le chiffre de la sainte Vierge. En l'absence de documents précis, nous inclinons à croire que les différentes sculptures de cette chapelle ne remontent pas au delà du commencement du XVIII[e] siècle. Elles ne sont pas sans mérite au point de vue artistique et prouvent que l'art de l'*imagerie*, qui a été au moyen-âge et à la renaissance si florissante dans notre ville, n'avait rien perdu de sa splendeur dans le dernier siècle.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette chapelle de Sainte-Colombe a eu pour titulaire jusqu'en 1750 Jean Le Prince, prêtre, frère de Claude Le Prince, sculpteur à Rouen (rue Ancrière, paroisse Saint-André). Ce sculpteur, qui a fait la fameuse porte Guillaume-Lion, avait à Rouen une notoriété d'artiste bien établie et a exécuté plusieurs œuvres remarquables. L'Académie lui ouvrit ses portes lors de sa fondation et rendit ainsi hommage à son talent. Sans vouloir conclure de cette coïncidence que les belles sculptures de la chapelle Sainte-Colombe doivent être attribuées à Claude Le Prince, il y a peut-être là une indication précieuse que des recherches spéciales pourront un jour utiliser.

Cette chapelle, ainsi renouvelée, est un vrai bijou dans le riche écrin de notre vieille basilique, qui offre des spécimens de l'art à toutes les époques et constitue comme l'histoire des générations qui nous ont précédés.

La chapelle de la Chaire de Saint-Pierre (*j*) offre un beau retable en marbre noir, avec colonnes corinthiennes. Le tableau représente sainte Véronique et la sainte Face. Ce sujet, qui revient plusieurs fois

dans notre Cathédrale avec les souvenirs multipliés du mystère de la Rédemption, prouve la dévotion singulière de notre population à la Passion de Notre-Seigneur. Les personnages représentés dans le vitrail sont : au milieu, saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un pauvre, dans la ville d'Amiens ; à droite, le Pape saint Grégoire le Grand ; aux pieds du saint, le portrait de M. l'abbé Caumont, mort vicaire général et doyen du Chapitre, en costume d'été de chanoine de Rouen, et bienfaiteur de cette chapelle ; à gauche de saint Martin est l'image de saint Paul, toujours associé par l'Eglise au culte de saint Pierre. Cette verrière est moderne. Un tableau de l'école espagnole représentant le couronnement d'épines fait face au retable.

La chapelle suivante (*k*) est dédiée à saint Léonard. On y admire dans le retable une Immaculée Conception, d'une expression suave, et qui révèle un pinceau magistral. En face, un excellent tableau représentant la mort de la sainte Vierge, au milieu des Apôtres. La fenêtre offre une verrière avec quatre figures : celles de la sainte Vierge, saint Léonard, saint André et saint Jean l'Evangéliste.

La chapelle Saint-Eustache (*l*) est décorée d'une Sainte Famille, d'un coloris vigoureux et d'un dessin très-pur. La verrière offre les images de saint Pierre, saint Paul et saint André. On remarque sur ce mur un bon tableau de la *Cène*.

Nous ajouterons à ce que nous avons dit de la chapelle Saint-Etienne-la-Grande-Eglise (*m*), pages 79 et suivantes, qu'elle renferme des verrières de la fin du XVe siècle, où l'on reconnaît des Apôtres, une Ascension, une Pêche miraculeuse, l'apparition de Jésus à Madeleine, et une verrière moderne consacrée à l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, dans la chapelle de Paray-le-Monial.

Dans cette merveilleuse chapelle restaurée entièrement dans le style du XVe siècle, on trouve deux mausolées du commencement du XVIIe siècle.

« Ces tombeaux supportent les statues sépulcrales en marbre de Claude Groulard, premier président du parlement de Normandie,

mort en 1607, et de Barbe Guiffard, son épouse, décédée en 1599. Groulard, en costume de président, est à genoux, la tête nue, les mains jointes et dans l'attitude de la prière. Barbe Guiffard est couchée sur le dos, les mains jointes et dans l'attitude du sommeil. Ces statues avaient été primitivement installée aux Célestins de Rouen, dans une chapelle et sur un caveau sépulcral. Les Célestins ayant été supprimés de 1778 à 1780, les images et les cercueils furent portés à l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, près de Dieppe. La Révolution vida les sépultures ; mais on préserva les statues en les cachant dans une écurie du château. Elles sont restées là jusqu'en 1841, époque à laquelle M. Floquet les découvrit et les fit transporter à Rouen. Installées d'abord au palais de justice, elles en sont sorties pour entrer à la Cathédrale en 1864. »

On a encastré aussi dans le mur de la chapelle deux belles pierres tombales : celle d'Etienne de Sens, grand archidiacre de Rouen, décédé en 1282, et représenté avec la chasuble et le calice, au-dessus des Anges, et sur les côtés les quatre évangélistes ; celle de Nichole Gibouin, clerc de la ville de Rouen, décédé en 1321, admirablement décorée.

La chapelle Saint-Mellon (*n*) commence la série des chapelles du côté gauche en regardant le chœur. Le tableau du retable représente Notre-Seigneur au milieu des enfants. On y remarque les statues de saint Nicaise et de saint Herbland. Un tableau représentant le sépulcre de Notre-Seigneur, et un grand tableau n'offrant que les trois croix du Calvaire, sans personnages, concordent avec les boiseries où sont sculptés les instruments de la Passion. Des fidèles y viennent souvent accomplir leurs dévotions au sépulcre et au Précieux Sang.

La chapelle Sainte-Agathe (*o*) est ornée d'une *Annonciation* attribuée à Letellier, peintre rouennais d'un vrai mérite.

Saint-Jean-dans-la-Nef ou des Belles-Verrières (*p*) est ains nommé à cause de quatre verrières resplendissantes du XIIIe siècle, représentant une suite de sujets empruntés à la vie de saint Jean et à la légende de saint Nicolas. On trouve au bas de chacun des panneaux un remplissage du XVe siècle.

Cette chapelle, dont le retable porte au sommet un pélican. et plus bas une sainte Face, avec cette inscription : *Virgini dolorosæ*, possède dans le tableau de Jouvenet représentant la *Descente de Croix* un chef-d'œuvre de premier ordre qu'on ne se lasse pas de contempler.

Saint-Sever-dans-la-Nef (*q*) possède aussi des vitraux du XIII[e] siècle, représentant la vie de saint Sever ; à la partie inférieure, un remplissage du XVI[e] siècle. Le retable est consacré au Sacré Cœur pour les raisons données à la *page* 81 Le tableau commémoratif de la reine Marie Leczinska que nous indiquons (*page* 81) dans la chapelle Saint-Nicolas a été déplacé depuis, et fixé dans le transept gauche de la croisée.

Saint-Julien (*r*) offre dans sa verrière les images de saint Julien, saint Nicolas, saint Romain et saint Gudule. Le tableau représente une Sainte Famille, d'un pieux et doux caractère.

Saint-Eloi (*s*) est orné d'une verrière aux images de saint Jean-Baptiste, saint Romain, et un saint Denis. On y voit dans le retable un magnifique tableau de saint Sébastien, du plus grand mérite. Sur le mur, une peinture du siècle dernier représente saint Paul devant le gouverneur romain.

Entre cette chapelle et la suivante était autrefois le portail du Cloître ou des Chanoines. On en a fait une chapelle, encore sans autel. On y voit une admirable Sainte Famille qui doit être l'œuvre d'un maître peintre.

Saint-Nicolas (*t*) a pour nous un prix exceptionnel, en ce que cette chapelle rappelle la célèbre confrérie des Palinods. (*Voir page* 83.) La statue de la Vierge immaculée, telle qu'on la trouve sur les jetons des Palinods, et le tableau du retable qui nous paraît retracer le fait d'Helsin, l'origine même de notre confrérie, permettent notre pieuse conjecture.

Depuis qu'on a enlevé le tableau commémoratif de Marie Leczinska, on a mis à découvert un panneau ancien, des plus importants pour notre histoire. Il représente la mission donnée par le Pape saint Clément à saint Nicaise d'évangéliser nos contrées. Saint Clément

est figuré avec son ancre, l'attribut de son martyre. Auprès de lui est saint Nicaise. En face, un personnage présente une grande carte sur laquelle est figuré le cours de la Seine.

La fenêtre est décorée des images de saint Nicolas, sainte Madeleine et sainte Marguerite.

Sainte-Anne (*u*) représente dans sa verrière sainte Anne, sainte Barbe, sainte Austreberte et un saint évêque. Comme nous l'avons dit (*page* 83), un modeste tableau de la vénérable mère de la Vierge Marie rappelle seul l'ancienne dévotion du clergé et du peuple de Rouen à sainte Anne. Le tableau du retable offre un christ en croix du XVII[e] siècle.

C'est dans cette chapelle que se trouve le tombeau de Guillaume Longue-Epée, avec cette inscription :

HIC POSITUS EST
GUILLELMUS DICTUS LONGA SPADA
ROLLONIS FILIUS
DUX NORMANNIÆ
PRODITORIE OCCISUS ANNO DCCCCXLII
OSSA IPSIUS IN VETERI SANCTUARIO
UBI NUNC EST CAPUT NAVIS, PRIMUM
CONDITA, TRANSLATO ALTARI, HIC
COLLOCATA SUNT A B. MAURILIO
ARCHIEPISC. ROTOM.
ANNO MLXIII.

La statue de Guillaume est du XIII[e] siècle.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de la chapelle Saint-Sever (*v*), aujourd'hui consacrée à Notre-Dame de Pitié (*voir page* 83), et de celle de Saint-Jean des Fonts (*x*) (*voir page* 84). Elle renferme une très-belle piscine du XIII[e] siècle et est éclairée par des lancettes aiguës qui possèdent de belles grisailles du XIII[e] siècle.

Dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul (*y*) on a placé, en 1871,

les restes de l'impératrice Mathilde, que recouvre cette inscription :

ORTU MAGNA, VIRO MAJOR, SED MAXIMA PARTU,
HIC JACET HENRICI FILIA, SPONSA, PARENS.
MATHILDIS FILIA HENRICI I. REGIS
ANGLORUM ET NORMANNIÆ DUCIS
UXOR HENRICI V, CŒSARIS MATER HENRICI II
PATRIS RICHARDI COR LEONIS DICTI

—

OSSA EJUS IN SANCTUARIO VETERIS ECCLESIÆ
MONASTERII BECCENSIS A.. D. MDCCCXLVI REPERTA
ROTHOMAGUM TRANSLATA, HIC REPOSITA SUNT
ANNO DNI MDCCCLXXI
R. I. P.

On y remarque d'excellents tableaux, une grande *Annonciation*, une *Vierge tenant l'enfant Jésus qui l'embrasse*, et une *Présentation de la sainte Vierge.*

Nous renvoyons le lecteur pour les chapelles Sainte-Cécile (*page* 85) et celle du Vœu (*page* 87) au chapitre VI[e] de notre histoire.

Dans le chœur, au pied de l'aigle, nous signalons la pierre qui recouvre le cœur du roi Charles V, dépouille auguste et chère que notre basilique garde avec respect depuis le XIV[e] siècle. Nous avons, au chapitre V (pages 57 et suivantes), raconté l'historique de cette sépulture. Il nous reste à transcrire l'inscription actuelle, ainsi conçue :

SUBTUS CONDITUR
COR
CAROLI V
FRANCORUM REGIS SAPIENTISSIMI
ANTEA DUCIS NORMANNIÆ
QUI ECCLESIAM HANC METROPOLITANAM
UT PRÆ CÆTERIS VIVUS AMAVERAT
ITA MORIENS MELIORIS PARTIS SUI
HÆREDEM FECIT.

DEPOSITUM
ANNO REPARATÆ SALUTIS MCCCLXXX
RECOGNITUM AC DENUO RECONDITUM
ANNO MDCCCLXII

Nous plaçons ici deux inscriptions importantes qu'on trouve sur les deux piliers du haut de la nef qui soutiennent la lanterne. Elles rappellent deux des plus illustres Pontifes qui ont gouverné l'Eglise de Rouen.

A droite, le bienheureux Maurille.

—

IN MEDIA NAVI
E REGIONE HUJUS COLUMNÆ
JACET
BEATÆ MEM. MAURILLUS
ARCHIEP. ROTOM. AN. MLV.
HANC BASILICAM PERFECIT
CONSECRAVITQUE ANNO MLXIII
VIX ENATOS BERENGARII ERRORES
IN PROVIN. CONCIL. PRÆFOCAVIT
PLENUS MERITIS OBIIT AN. MLXVII
HOC PONTIF. NORMANNI
GUILLEL. DUCE ANGLIA POTITI SUNT
ANNO MLXVI.

A gauche, le Cardinal d'Estouteville.

—

PERENNI MEMORIÆ
D. D. GUILLELMI D'ESTOUTEVILLE
S. R. ECC. CARDINALIS
ARCH. ROTOM. AN. MCCCCLIII
A. SUM. PONT. NICOLAO V
AD. CAROLUM VII GALLIARUM REGEM
LEGATI A LATERE

QUI ROTOM. ECCLESIAM
AMANTISSIMI CORDIS HEREDEM
ROMÆ MORIENS INSTITUIT
ANNO MCCCCLXXXII
RECONDITUM EST IN TUMULO
B. MAURILII ARCHIEP.

Dans le déambulatoire du chœur se trouvent, à droite, devant la sacristie des chanoines, le tombeau de Richard Cœur de lion avec cette inscription :

HIC JACET
COR RICARDI
REGIS
ANGLORUM
COR LEONIS DICTI
OBIIT ANNO
MCXCIX.

L'image du roi est du XIII[e] siècle. Elle avait été enfouie par les chanoines en 1734. Retrouvée et exhumée par M. Deville le 31 juillet 1838, elle a été placée sur le tombeau actuel dans ces derniers temps.

Sur le mur du déambulatoire, on voit un grand tableau de *Jésus et la Samaritaine*, de Ch. Tardieu.

Dans le côté gauche du déambulatoire (côté de l'Evangile), se trouve le tombeau de Henri le Jeune, dit Court-Mantel, avec cette inscription :

HIC JACET
HENRICUS JUNIOR
RICARDI REGIS
COR LEONIS DICTI
FRATER
OBIIT ANNO
MCLXXXIII.

La statue est moderne. Celle retrouvée en 1866 a été placée au Musée départemental des antiquités.

Sur le mur de ce côté, on voit un bon tableau représentant la Mise au tombeau, par Poisson.

En faisant quelques pas, on se trouve en face du tombeau, aussi précieux qu'intéressant, de Maurice, archevêque de Rouen, qui gouverna le diocèse de 1231 à 1235, et qui est une des œuvres les plus curieuses à étudier en ce genre du XIIIe siècle.

« C'est un *arcosolium* dont l'arc, soutenu par des colonnettes petites et écrasées, porte dans la gorge qui le décore des anges céroféraires et thuriféraires. Le sarcophage, décoré d'un bas-relief présentant neuf personnages évangéliques et apostoliques, porte la statue pontificale couchée sur le dos. La tête est coiffée d'une mitre basse. Le vêtement inférieur se compose d'une aube brodée au-dessous de la tunique, que dépassent les deux extrémités de l'étole. La chasuble est relevée par les deux mains croisées sur la poitrine; le manipule est suspendu au bras gauche, et le *pallium*, signe de la dignité archiépiscopale, décore la chasuble. »

Nous n'avons pu dans cette courte revue qu'indiquer le sujet des verrières. Les archéologues et les artistes s'arrêteront avec prédilection devant les huit verrières du XIIIe siècle, précieux restes échappés à la mutilation du XVIIe siècle, et qui, par le luxe varié de leurs ornements, la vive chaleur de leur coloris, et leur naïve et symbolique composition, égalent les plus beaux spécimens des plus riches cathédrales de France. Elles forment, par l'ordre et la disposition des pièces, et par le mélange heureux et bien entendu de leurs brillantes couleurs, une mosaïque transparente, selon l'expression de Le Vieil, très-agréable à la vue.

Parmi les vitres de la Renaissance, nous signalerons surtout les deux admirables verrières consacrées à la vie de saint Romain, dans la chapelle de ce saint, contiguë à la sacristie de la paroisse. Celle qui a été restaurée et a retrouvé ainsi tout son éclat est une des

pages de verrerie les plus achevées, les plus délicates et les plus resplendissantes qu'on puisse voir.

Le grand orgue, dont le buffet et les boiseries présentent des sculptures aussi riches que variées, et des statues en bois d'un rare mérite, date de l'année 1760. Il est suspendu en porte-à-faux sur des pieds droits en bois qui s'élèvent à la hauteur des chapiteaux des piliers de l'entrée de la nef. Cet orgue formait en 1760 un grand seize pieds, avec pédales, et était l'œuvre du célèbre facteur Lefèvre, de Rouen. Il passait pour un des meilleurs de France. Il a été refait en 1860 par MM. Merklin et Schlutz, qui ont ajouté à ceux des jeux anciens qui ont pu être conservés les perfectionnements de la facture moderne.

Nous avons parlé de la chaire dans le chapitre précédent, et nous n'avons plus à noter, dans la sacristie du Chapitre, qu'un Christ en ivoire du XVII[e] siècle, qui est une œuvre magistrale, suspendu à une croix dont la richesse et les ornements ajoutent, s'il se peut, à sa valeur artistique.

La Cathédrale n'a plus de trésor. Elle a été dépouillée, comme nous l'avons raconté, d'abord par les calvinistes en 1562, puis à la Révolution, de toutes ses richesses artistiques. La *fierte* est le seul objet ancien qui ait échappé à la destruction. Elle n'a pas d'ornements antérieurs à ce siècle; et sauf quelques calices, ses vases sacrés sont modernes.

Nous n'avons pas à décrire l'extérieur de notre vénérable et majestueuse Métropole. Le lecteur a trouvé, nous l'espérons, dans les chapitres consacrés à la construction des diverses parties du monument les renseignements et les détails qui peuvent intéresser son goût ou édifier sa piété.

La voici donc cette Cathédrale, cette grande œuvre d'amour et de foi! Admirable en elle-même par son architecture, par les trésors d'art et de science qu'elle renferme, elle est, aux yeux de la foi, sainte

et sacrée par son auguste destination, et doit nous être chère par les souvenirs qu'elle nous rappelle. Nous le répétons en terminant, les souvenirs du passé sont la lumière de l'âme : nécessaires à l'homme, qui n'est pas un être isolé, mais se rattache par les traditions aux générations qui l'ont précédé, au pays où il a reçu le jour, comme il est uni aux êtres qui l'entourent par les intérêts et par l'affection, ils l'aident à comprendre le présent et lui défendent de désespérer de l'avenir.

Souvenirs et espérances, telle est la vie humaine. Il n'est pas plus possible d'arracher du cœur les souvenirs que les espérances : c'est la consolation suprême qui reste aux plus infortunés, dans l'écroulement de leur bonheur. Les êtres insensés qui ont abdiqué les unes et les autres sont déjà descendus dans le froid du tombeau et n'ont plus qu'à se réfugier dans le néant. Malheur aux individus comme aux nations qui oublient ou renient leurs traditions, qui sont le lest des familles et des peuples. Vaisseaux sans équilibre et sans agrès, ils sont destinés à être le jouet de tous les vents qui soufflent et à sombrer sur tous les écueils. L'Ecriture, qui a enseigné toutes les vérités essentielles à l'homme, et dont il est dit qu'en les méconnaissant, « on ébranle tous les fondements de la terre, » ne nous a pas moins recommandé de nous souvenir que d'espérer. C'est à chacune des pages des livres saints que nous trouvons cette recommandation pressante : *Memento*, souviens-toi. Souvenez-vous des siècles écoulés, des exemples et des préceptes du passé, des traditions qui vous ont été léguées. *Tenete traditiones vestras.* Souvenez-vous de vos pères et de leurs saintes leçons. *Memento præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei. — Audi, fili, disciplinam patris tui*, et soyez bénis si vous avez gardé cette salutaire et féconde mémoire. *Laudo autem vos quòd per omnia mei memores estis.*

Tous les souvenirs, les meilleurs, les plus doux, les plus sacrés, sont ainsi renfermés pour nous dans cette Cathédrale : souvenirs de la famille et de la vie privée; souvenirs de la patrie et de l'histoire nationale ; souvenirs de la conscience et de la religion; nous sommes

enveloppés, dans cette basilique, de la majesté et de la protection de ces souvenirs.

On comprend comment, pendant la Révolution, nos prêtres exilés, réunis dans les oratoires de Londres ou de Münster, aimaient à consoler leur commune affliction en évoquant dans leurs cantiques l'image de leur chère Cathédrale ! Leurs cantiques, il faudrait dire plutôt leurs lamentations. Ils renouvelaient cette scène de la captivité de Babylone, et pouvaient répéter avec le Psalmiste : « Assis, tristes et mornes, sur la rive étrangère, nous gémissions et nous pleurions au souvenir de Sion. Nous avions suspendu aux saules du chemin nos lyres muettes.... Et à ceux qui nous demandaient de répéter les hymnes de notre antique allégresse : « Comment chanterions-nous les cantiques du Seigneur sur la terre étrangère ? Si je t'oublie jamais, Jérusalem, que ma droite se dessèche, et que je m'oublie moi-même ! Que ma langue demeure immobile à mon palais, si tu n'es pas sans cesse présente à mon souvenir. *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui.* »

On comprend comment on voyait, pendant la Terreur, les fidèles de Rouen venir se glisser, à la faveur des ombres de la nuit, dans le temple profané, baiser les restes de l'autel et les dalles du sanctuaire, les mouiller de leurs larmes, tromper leur douleur par ces marques de piété filiale, et retrouver comme un parfum des jours disparus.

Ainsi pensaient nos pères ; ainsi devons-nous penser nous-mêmes ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! nous devions traverser de semblables épreuves, nous retrouverions les mêmes sentiments.

Comme nos pères aussi, entourons notre vieille Cathédrale de nos soins, de nos largesses et de notre dévouement. Maintenons intact le trésor qu'ils nous ont légué. Venons en aide à sa pauvreté, réparons les brèches ouvertes par les révolutions et les ravages des ans. Les bourgeois de Rouen que la fortune avait favorisés tenaient à laisser à la Cathédrale un souvenir de leur piété filiale et à l'enrichir de leurs dons. Reprenons ces traditions trop longtemps interrompues. Il nous sera bon de nous souvenir, au dernier jour, en repassant les

défaillances de notre vie, d'avoir racheté nos fautes par notre charité envers Jésus-Christ vivant dans son temple, et nous pourrons faire monter vers lui avec confiance cette prière de notre foi : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu de votre présence ici-bas ; daigne votre miséricorde m'ouvrir les tabernacles éternels ! »

APPENDICE.

USAGES PARTICULIERS A LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

LE CHRISTUS VINCIT.

Tout ce qui vient à nous avec la majesté des siècles a droit à notre sympathique attention. Il y a dans ces traditions que le temps a respectées quelque chose de sacré qui les rend doublement vénérables; une sorte d'auréole religieuse s'ajoute au prestige de l'antiquité. Aussi l'Eglise a-t-elle toujours conservé dans sa liturgie les usages et les prières qu'une longue pratique ou qu'une origine immémoriale rendent chers aux fidèles.

Notre église métropolitaine a retenu, avec l'agrément du Saint-Siége, l'antique coutume de chanter, aux fêtes où le Pontife célèbre, les acclamations du *Christus vincit.* C'est un spectacle imposant et d'une signification touchante. Le Pontife, après la collecte et immédiatement avant l'épître, couvert de sa mitre, la crosse en main, se tourne vers le peuple et s'assied, entouré de ses archidiacres, de ses chanoines, des prêtres, des diacres, des sous-diacres et des clercs qui servent à l'autel. Les plus anciens chanoines s'avancent à

l'aigle, et là, devant les fidèles assemblés, au nom du clergé et du peuple, entonnent ces belles acclamations au Christ, à son Eglise, au Pape, aux Evêques, aux Princes chrétiens, aux Abbés, à la catholicité tout entière. Ces acclamations ont été répétées d'âge en âge, sous les vieilles voûtes de notre basilique, depuis plus de dix siècles, par toutes les générations sacerdotales qui nous ont précédés. Qui de nous, en les entendant pour la première fois, n'a pas senti son cœur puissamment ému? Toute l'antiquité parle par la bouche du clergé et du peuple. Les accents de la foi, les louanges et les souhaits de la charité catholique, les prières et les élans de la reconnaissance, ces invocations touchantes aux saints de la patrie, du diocèse, de la cité, ce souvenir donné aux princes chrétiens, ces vœux de concorde et de paix, et surtout cette acclamation qui revient sans cesse : Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ gouverne, quoi de plus pieux, de plus touchant, de plus solennel?

D'abord, après la première acclamation au Christ vivant et victorieux, vient la louange à celui qui le représente ici-bas.

A Léon XIII, Souverain Pontife et Pape universel, vie et salut perpétuel!

On invoque pour lui spécialement le Sauveur du monde, et saint Pierre, le premier Pape.

Ensuite on acclame le Pontife de l'Eglise de Rouen, le successeur des apôtres, le représentant de tant de saints et de grands évêques qui ont illustré le siége métropolitain, et son vénérable clergé, ses fils et ses coopérateurs dans la foi.

A Henri, archevêque de Rouen, et au clergé qui lui est confié, paix, vie, et salut éternel!

On invoque la patronne du diocèse et de l'église métropolitaine, la sainte Vierge, Mère de Dieu, et saint Romain, l'un des plus illustres archevêques de Rouen.

L'Eglise professe par-dessus tout le respect de l'autorité; aussi n'oublie-t-elle jamais dans ses prières comme dans ses hommages les souverains temporels préposés au gouvernement des nations. On acclame donc aussi le souverain.

On invoque pour lui le Rédempteur du monde, et saint Denis, l'antique patron de la monarchie.

Viennent ensuite les Evêques et les Abbés.

Aux Evêques et aux Abbés, à tous ceux qui leur sont confiés, paix, salut et véritable concorde!

Et l'on prie leurs principaux patrons : saint Martin, le plus illustre évêque des Gaules; saint Benoît, le premier abbé; saint Augustin, le grand docteur de l'Eglise latine, et le père du clergé régulier.

La charité comprend dans son amour comme dans ses vœux tous ceux qu'unissent la même foi et la même destinée. Dans ces litanies solennelles, on acclame la chrétienté.

A tous les princes et à toute l'armée des chrétiens, paix, salut et victoire!

Et dans cet ordre d'idées, on invoque saint Maurice et saint Georges, les vaillants par excellence.

Puis on formule ces vœux si touchants :

Que viennent les temps heureux et bons! que la paix du Christ vienne! que le royaume du Christ arrive!

A lui seul louange et jubilation pendant les siècles infinis! *Amen.*

A lui seul louange et empire, gloire et puissance pendant les siècles immortels! *Amen.*

Voilà ce que chante l'église métropolitaine de Rouen, depuis près de dix siècles, à chaque fête célébrée pontificalement par l'Archevêque. Voilà ce que chantaient autrefois plusieurs églises cathédrales de France, d'Espagne et d'Italie. Et tandis que cet usage si vénérable a disparu des lieux où il florissait autrefois, notre Eglise, presque seule aujourd'hui, se glorifie de le voir sanctionné par l'autorité du Pontife romain, qui le lui a maintenu, on le sait, lors du retour à l'unité liturgique.

L'usage de ces acclamations, immémorial et ininterrompu parmi nous, est assurément une des antiquités liturgiques du plus haut intérêt, comme elle émane de la source la plus pure. Nous apportons un document nouveau à l'histoire de ce chant.

L'un des conciles les plus importants de notre province fut, au

témoignage des historiens, le concile assemblé par ordre de Guillaume le Conquérant, et célébré pendant les fêtes de la Pentecôte à Lillebonne, en 1080, Grégoire VII étant Pape, et Philippe Ier roi de France.

A ce concile présidait l'archevêque de Rouen Guillaume Ier, surnommé Bonne-Ame, et assistaient, formant la plus imposante et la plus solennelle réunion, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, tous les évêques et abbés de la province, les comtes, les barons et les principaux seigneurs de la Normandie. On y régla des points fort importants concernant l'Eglise et l'Etat, la discipline ecclésiastique et l'administration intérieure. On y rappela et on y confirma surtout cette institution célèbre de la Paix et Trêve de Dieu, gloire du catholicisme au moyen-âge. Cette institution, due à l'initiative des conciles et devenue loi de l'Etat, s'était acclimatée promptement en Normandie, pays de sapience et de paix. Elle reçut du concile de Lillebonne une consécration nouvelle. Son premier canon le rappelle formellement :

« La Paix de Dieu, appelée communément Trêve, sera exactement observée comme le prince Guillaume l'a constituée dès le commencement, et sera renouvelée dans chaque paroisse, avec les précédentes excommunications. Ceux qui auraient enfreint ses observations, ou qui y auraient contrevenu en quoi que ce soit, seront soumis à la justice de l'évêque. Si quelqu'un refuse d'obéir à son évêque, que l'évêque le dénonce à son suzerain, et que celui-ci le traduise devant la justice de l'évêque. Si le suzerain refuse d'agir, que le vicomte officier du roi, requis par l'évêque, agisse à sa place sans pouvoir s'en dispenser sous aucun prétexte. »

On voit par ce canon quel prix l'Eglise attachait à l'observation de cette Paix de Dieu qui devait arrêter l'effusion du sang, sauvegarder les droits des faibles, et rendre aux malheureuses populations sans cesse inquiétées et molestées par les luttes de la féodalité, un peu de calme et de sécurité. Cette féodalité elle-même recevait de ce canon une grave atteinte. Le prince prend en Normandie une véritable puissance qu'il n'exerce pas ailleurs, puisqu'on invoque son autorité

pour remplacer celle du seigneur négligent. Voilà, observe très-bien M. Semichon, la royauté normande et l'Eglise unies contre cette force redoutable, et jusque-là maîtresse, la féodalité. Cette lutte contre le pouvoir féodal, qu'un siècle plus tard la royauté continuera en France avec l'aide des légistes, est inaugurée bien longtemps auparavant en Normandie, sous l'influence de l'Eglise. A tous les points de vue, ce concile de Lillebonne eut donc une action considérable. Nous le constatons sans entrer dans d'autres détails, étrangers d'ailleurs à notre sujet. Ce que nous voulons présenter à l'attention de nos lecteurs, c'est le *Christus vincit* qui termina la session solennelle de clôture du célèbre concile.

Ce *Christus vincit*, noté en signes neumatiques, nous a été conservé dans un manuscrit très-précieux de la bibliothèque de Rouen (A. 591 — 286). M. Thaurin a calqué la page du manuscrit qui renferme ces acclamations liturgiques, et son calque a figuré à l'exposition du Havre. Nous avons soumis la notation du *Christus vincit*, telle que nos aïeux l'avaient fixée au XIe siècle, à l'un des hommes les plus versés dans les signes neumatiques, M. l'abbé Raillard, qui a bien voulu nous en envoyer la traduction. Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs qu'elle ne diffère que légèrement du chant actuel. Ainsi, voilà donc un chant dont la tradition peut remonter authentiquement au XIe siècle, et qui n'a subi, pendant cette longue suite de siècles, que d'insignifiantes altérations. Que de raisons pour nous d'entourer ce chant vénérable de respect et d'attention! Les paroles de nos acclamations ont été, dans la suite, modifiées et plusieurs invocations supprimées. Mais les grandes divisions existent toujours et sont conformes à tous les documents que l'antiquité nous fournit sur cet usage. Reproduisons d'abord le *Christus vincit* du XIe siècle :

Chantres. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Chœur. Christus vincit, etc.
Chantres. Exaudi, Christe.
Chœur. Exaudi, Christe.
Chantres. Gregorio Summo Pontifici et universali Papæ vita.

Chœur. Exaudi, Christe.
Chantres. Sancte Petre.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Sancte Paule.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Sancte Joannes.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Chœur. Christus, etc.
Chantres. Exaudi, Christe.
Chœur. Exaudi, Christe.
Chantres. Philippo Francorum regi in Christi pace vita et victoria.
Chœur. Exaudi, Christe.
Chantres. Sancte Michael.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Sancte Gabriel.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Sancte Raphael.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Chœur. Christus, etc.
Chantres. Exaudi, Christe.
Chœur. Exaudi, Christe.
Chantres. Guillelmo Normannorum duci salus et pax continua.
Chœur. Exaudi, Christe.
Chantres. Sancte Maurici.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Sancte Sebastiane.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Sancte Adriane.
Chœur. Tu illum adjuva.
Chantres. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Chœur. Christus, etc.
Chantres. Exaudi, Christe.

Chœur. Exaudi, Christe.

Chantres. Omnibus pontificali honore sublimatis salutaris vitæ gloria.

Chœur. Exaudi, Christe.

Chantres. Sancte Ambrosi.

Chœur. Tu illos adjuva.

Chantres. Sancte Martine.

Chœur. Tu illos adjuva.

Chantres. Sancte Benedicte.

Chœur. Tu illos adjuva.

Chantres. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.

Chœur. Christus vincit, etc.

Chantres. Omnibus christianæ legis principibus ac judicibus salus æterna.

Chœur. Exaudi, Christe.

Chantres. Sancte Georgi.

Chœur. Tu illos adjuva.

Chantres. Sancte Tiburci.

Chœur. Tu illos adjuva.

Chantres. Sancte Frodmunde.

Chœur. Tu illos adjuva.

Chantres. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.

Chœur. Christus vincit, etc.

Chantres. Rex regum et Dominus Dominorum.

Chœur. Christus vincit, etc.

Chantres. Gloria et spes nostra.

Chœur. Christus vincit, etc.

Chantres. Misericordia et auxilium nostrum.

Chœur. Christus vincit.

Chantres. Fortitudo et victoria nostra.

Chœur. Christus vincit.

Chantres. Armatura invictissima.

Chœur. Christus vincit.

Chantres. Lux nostra et vita nostra.

Chœur. Christus vincit.

Chantres. Ipsi soli regnum et imperium per immortalia sancta sæculorum. Amen.

Chœur. Christus vincit.

Chantres. Ipsi soli laus et gloria per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Chœur. Christus vincit.

Chantres. Christe, audi nos.

Chœur. Christe, exaudi nos.

Chantres. Kyrie, eleison.

Chœur. Kyrie, eleison.

Chantres. Christe, eleison.

Chœur. Christe, eleison.

Chantres. Kyrie, eleison.

Chœur. Kyrie, eleison.

Chantres. Feliciter (3 *fois*).

Chœur. Feliciter (3 *fois*).

Chantres. Tempora bona maneant (3 *fois*).

Chœur. Redempti sanguine Christi.

Chantres. Feliciter (3 *fois*).

Chœur. Feliciter (3 *fois*).

Chantres. Regnum Christi veniat (3 *fois*).

Chœur. Deo gratias. Amen.

Comparons maintenant entre eux les deux textes, celui du XI[e] siècle et celui dont nous nous servons aujourd'hui.

Le début est toujours le même. C'est l'acclamation du Christ, souverain maître et triomphateur suprême. *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat.* La première louange est toujours au Pape. Dans la rédaction du XI[e] siècle, on ne trouve que le mot *vita*. *Summo Pontifici et universali Papæ vita.* C'était aussi de cette manière qu'était formulée, au IX[e] siècle, l'acclamation au Pape Nicolas I[er] dans le *Christus vincit* rapporté, d'après les manuscrits, par le savant Schubiger dans son *Histoire de l'Ecole de chant de Saint-Gall*, *du* VIII[e]

au XIIe *siècles* (1). Nicolao Summo Pontifici et universali Papæ vita.

On a ajouté à Rouen, à une époque que nous ne pouvons préciser, *et salus perpetua.*

Au XIe siècle, après l'acclamation au Pape, suivent les invocations à saint Pierre, à saint Paul et à saint Jean. Au IXe siècle, on invoquait le Sauveur du monde, saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Clément, saint Sixte, saint Cyriaque.

Aujourd'hui, on a raccourci les invocations. Elles sont adressées seulement au Sauveur du monde et à saint Pierre.

Dans les chants des IXe et XIe siècles, après l'acclamation au Pape, vient celle au Roi de France, conçue dans ces termes :

IXe siècle : *Ludovico à Deo coronato, magno et pacifico Regi vita et victoria.*

XIe siècle : *Philippo Francorum regi in Christi pace vita et victoria.*

Aujourd'hui, l'acclamation au Souverain suit l'acclamation à l'Archevêque de Rouen, qui a été introduite dans le *Christus vincit* après le XIe siècle. L'acclamation au Souverain porte ces mots : *Pax, et salus, et victoria.*

Celle à l'Archevêque et au clergé : *Pax, et vita, et salus æterna.*

On invoquait pour le Roi, au IXe siècle : le Sauveur du monde, saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, saint Jean, saint Etienne, saint Théodule; au XIe siècle : saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël; aujourd'hui : le Rédempteur du monde et saint Denis, patron de l'ancienne monarchie.

Nous trouvons dans notre *Christus vincit* du concile de Lillebonne une acclamation à Guillaume le Conquérant, comme duc de Normandie. On invoque pour lui saint Maurice, saint Sébastien, saint Adrien, modèles des guerriers chrétiens.

Au XIe siècle et aujourd'hui, nos litanies saluent les Pontifes et Evêques de la catholicité, mais avec quelques variantes dans les termes.

Au XIe siècle : *Omnibus pontificali honore sublimatis salutaris vitæ*

---

(1) *Almanach liturgique*, année 1866, p. 90 et suiv.

gloria; et on invoque saint Ambroise, saint Martin, saint Benoît.

Aujourd'hui, on comprend les abbés et tout l'ordre sacerdotal et régulier : *Episcopis et abbatibus et omnibus sibi commissis pax, salus et vera concordia;* et on invoque saint Martin, saint Benoît, saint Augustin, ces deux derniers chefs des deux grands ordres réguliers.

Dans les divers documents que nous suivons, se trouve l'acclamation aux princes, aux juges et à l'armée française. Notons toutefois les différences.

Au IXe siècle : *Omnibus judicibus vel cuncto exercitui Francorum et Alamanorum vita et victoria.*

On comprend la mention accordée aux Allemands, le Roi de France étant alors empereur d'Allemagne.

On invoque saint Hilaire, saint Martin, saint Maurice, saint Denis, saint Marc, saint Crépin, saint Crépinien, saint Géréon, patrons des diverses classes de fidèles compris dans l'acclamation.

Au XIe siècle, l'armée n'est pas formellement exprimée : *Omnibus christianæ legis principibus ac judicibus salus æterna.* Invocations à saint Georges, saint Tiburce, saint Fiacre.

Aujourd'hui : *Cunctis principibus et omni exercitui Christianorum, pax, salus et victoria.* On invoque saint Maurice et saint Georges.

Faut-il entendre ici le mot *armée des chrétiens* dans le sens le plus large, c'est-à-dire tous les fidèles, ou bien dans le sens restreint de l'armée chrétienne? On peut le supposer, d'après les invocations à saint Maurice et à saint Georges, patrons des guerriers.

Les acclamations terminées, viennent les louanges et les vœux, plus abondants dans les premiers documents que dans le texte actuel. Il suffit de les comparer. Le rédacteur de notre *Christus vincit* les a résumés par cette phrase si touchante : *Tempora bona veniant, pax Christi veniat, regnum Christi veniat.*

Une différence essentielle et bien caractéristique est à noter. Autrefois, dans les jours heureux où la foi régnait dans tous les cœurs, la liturgie avait interprété des sentiments unanimes : *Tempora bona* MANEANT. De nos jours, au milieu des agitations et des épreuves incessantes auxquelles les nations sont soumises, la liturgie se borne

à des vœux : *Tempora bona* VENIANT. Il y a tout un enseignement dans ces deux mots.

Cet usage de chanter le *Christus vincit* dans les fêtes pontificales à Rouen, et de le faire chanter par deux chanoines alternant avec le chœur, n'a jamais été interrompu parmi nous, constatons-le hautement, si ce n'est, bien entendu, aux jours néfastes de la Révolution. Nous en trouvons la preuve jusque dans les Comptes des trésoriers du Chapitre ; — Archives de la Seine-Inférieure, série G ; — Archevêché de Rouen. « Le jour de Pâques, lisons-nous à la date de 1402-1403 (G. 18. Registre, in-folio, 46 feuillets papier), à deux chanoines de l'église qui chantèrent *Christus vincit* et fit Monseigneur le service de l'église (c'est-à-dire, officia)... 10 sous. » — « Le jeudi, jour du Sacrement que Monseigneur fist le service à l'église de Rouen, baillé à deux chanoines de l'église, les quieux chantèrent à la messe *Christus vincit*, 10 sous. » Inutile de multiplier les citations. Cet usage se retrouve de siècle en siècle constaté par les documents de nos archives.

L'antiquité du *Christus vincit*, l'onction pénétrante de sa mélodie, la piété et la poésie de ses paroles, doivent le rendre cher à tous ceux qui ont souci des plus pures traditions, et sacré comme un hymne de foi et un chant national.



LA STATION DE L'INVIOLATA.

Parmi les pieuses traditions que nous a léguées le passé, la station de l'*Inviolata*, qui a lieu le samedi et la veille des fêtes solennelles à l'église métropolitaine, est assurément l'une des plus anciennes et des plus vénérables. C'est un spectacle touchant de voir, chaque samedi, le Chapitre et le clergé de la Cathédrale descendre devant la Vierge du Vœu et chanter cette suave et tendre prière de l'*Inviolata*, dont la mélodie pleine d'onction pénètre l'âme profondément. Voilà cinq cents ans que dure cette coutume particulière à notre Église de Rouen, et, malgré les révolutions et les bouleversements qui ont emporté tant d'institutions évanouies, celle-ci a traversé les générations sans être même altérée. Aujourd'hui, les chanoines répètent ce chant qu'ils ont reçu de leurs ancêtres, sinon avec le même éclat, du moins avec la même ferveur qu'aux siècles précédents. Que cette station de l'*Inviolata* ait été autrefois entourée de pompe et de solennité, nos annales nous le prouvent. Une note communiquée à M. l'abbé Langlois par le savant et vénérable M. Floquet trouve ici sa place.

« Pour ne parler, dit-il, que de la veille des fêtes solennelles, le clergé y était si nombreux, qu'à la station pendant l'*Inviolata*, le Cardinal de la Rochefoucauld se trouvait placé sous l'orgue. Les magistrats, la noblesse, la bonne bourgeoisie, accouraient, se pressaient dans les nefs. Le parvis était couvert de carrosses et de gens de livrée (1). »

Le malheur des temps a singulièrement diminué le concours du peuple à cette cérémonie, mais elle n'en demeure pas moins précieuse et sacrée aux âmes fidèles.

Quelle est l'origine vraie de cette coutume? Aucun de nos histo-

(1) *Essai sur le Chapitre de Rouen*, p. 108, note 2.

riens n'a résolu cette question. Dom Pommeraye se borne à la constater, sans entrer dans les détails qui eussent été si intéressants et si sûrs sous sa plume.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer dans les Archives du Chapitre, conservées aujourd'hui à la Préfecture (cartulaire de Notre-Dame, n° 8. f. VII-VIII), la bulle originale du Pape qui nous donne toute lumière sur la date et la cause de la fondation de l'*Inviolata*.

La station de l'*Inviolata* a été fondée en 1363 par le chanoine Thomas (1) Le Tourneur, chanoine de Rouen et de Paris, archidiacre de Tournay. Il établit cette fondation au moyen de 50 livres tournois, somme considérable pour le temps, provenant de rentes sur la maison des Tourelles à Saint-Martin du bout du Pont, achetées par lui en 1361, f° 276, données par lui au Chapitre « pour que devant l'image d'albâtre de Notre-Dame, lequel dit maître a donné et fait mettre et asseoir, fussent dites, chaque samedi de l'an et chascune veille des fêtes de Notre-Dame et ès-jours de dimanche ès quieux l'une des fêtes de Notre-Dame escherroit, l'antienne de *Sancta et Immaculata* et la prose *Inviolata*.

« Dimanche après la Conception de Notre-Dame, 1363. »

Cette pieuse fondation répondait bien à la dévotion dont le Chapitre avait donné de tout temps des preuves signalées envers la sainte Vierge, patronne de l'église métropolitaine et du diocèse; aussi fut-elle accueillie avec empressement. Toutefois — chose digne de remarque et qui prouve une fois de plus les liens étroits de soumission et de piété filiale qui unissaient le clergé de Rouen au Souverain Pontife — on demanda la confirmation et l'approbation du Saint-Siége. Cette approbation ne se fit pas attendre.

C'était alors le pape Clément VI qui occupait le trône pontifical à Avignon. Clément VI (Pierre-Roger), qui avait été successivement abbé de Fécamp, archevêque de Rouen et cardinal, avant d'être élevé sur la chaire de Pierre, avait en telle affection son ancienne

(1) Thomas est le vrai prénom. Les historiens se sont trompés en lui en attribuant un autre.



épouse, l'Église de Rouen, qu'il l'appelait sa fille de prédilection: *olim sponsam, nunc autem filiam prædilectam, benevolo favore prosequimur.* (Archives du Chapitre, 1er plumitif, f° 21.) Il ne s'en tint pas à des paroles, mais la combla de ses dons et de ses bienfaits. « La mémoire de Clément VI, dit Dom Pommeraye (1), sera à jamais en vénération à l'Église de Rouen pour les bienfaits qu'elle a reçus de sa libéralité, notamment pour la fondation de ce collége des chapelains qui portent le nom de leur fondateur (collége des Clémentins). »

Ce collége, en effet, fut fondé par lui l'an huitième de son pontificat, par bulle datée du 8 des calendes de juin.

Clément VI, qui saisissait toutes les occasions de montrer son affection à son ancienne Eglise, accorda, la première année de son pontificat (Avignon, 4 des nones de janvier), des indulgences à ceux qui aideraient, par leurs aumônes, à la réparation de l'église cathédrale. Il ne pouvait manquer d'accueillir favorablement la démarche du chanoine Le Tourneur; il daigna donc s'exprimer en termes extrêmement touchants sur la fondation de l'*Inviolata*, et l'enrichir d'indulgences, par une bulle datée d'Avignon le 3 des ides d'avril, la seconde année de son pontificat, et dont nous publions pour la première fois la teneur. Nous l'avons copiée sur l'original conservé aux Archives, écrit dans le style solennel et redondant, et à la manière du XIVe siècle, avec des abréviations que l'aimable intervention de M. de Beaurepaire nous a permis de fixer.

Clemens, Episcopus, servus servorum Dei, universis christianis fidelibus præsentes litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem.

Dum præcelsa meritorum insignia quibus Regina cœlorum Virgo Genitrix gloriosa sedibus prælecta sideris quasi stella matutina prærutilat devotæ considerationis indigne perscrutamur, dum etiam

Clément, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les chrétiens fidèles qui verront les présentes, salut et bénédiction apostolique.

Considérant avec dévotion, dans notre indignité, les éminentes prérogatives dont jouit la glorieuse Vierge et Mère, Reine des Anges, laquelle élevée au plus haut des cieux brille comme l'étoile du ma-

(1) *Histoire de la Cathédrale*, p. 549.

tin, nous rappelant au fond de notre cœur que cette mère de la miséricorde et de la grâce, amie de la piété, consolatrice du genre humain, intercède avec autant de ferveur que d'assiduité auprès du Roi qu'elle a enfanté pour le salut des fidèles accablés sous le poids de leurs iniquités, nous jugeons digne, et plus encore nous regardons comme un devoir d'entourer des secours des indulgences et d'honorer des bienfaits des célestes faveurs les églises et les lieux dédiés en son honneur.

En conséquence, comme notre cher fils Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay, mu par le zèle de la dévotion sincère qu'il porte à l'Eglise de Rouen, dont il est chanoine prébendé, Eglise qui, placée comme un flambeau sur la montagne, illumine et illustre la ville de Rouen et la province elle-même, et qui, dédiée à l'honneur et révérence de la glorieuse Vierge, brille du plus pur éclat, comme ce chanoine, pour augmenter la dévotion des fidèles, a disposé par une donation faite de ses propres deniers, qu'on chanterait et célébrerait cette Prose ou Hymne *Inviolata,* avec le Répons ou Antienne *Sancta et Immaculata Virginitas*, tous les samedis et veilles des solennités de la sainte Vierge, chaque année, à perpétuité, et qu'il a fondé à cette intention cinquante livres tournois amortisées de tous revenus, qu'on distribuera manuellement à ceux de cette Eglise qui assisteront au chant de cette Prose ou Hymne, de cette Antienne ou Répons, nous voulons que les fidèles qui n'auront rien à recevoir de cette distribution se

infra pectoris nostri arcana revolvimus quod ipsa utpote mater misericordiæ, mater gratiæ, pietatis amica, humani generis consolatrix, pro salute fidelium qui delictorum onere prægravantur sedula exoratrix et pugil ad regem quem genuit intercedit, dignum quinimo potius debitum arbitramur ut ecclesias et loca in honore sui nominis dedicata remissionum prosequamur impendiis et gratiarum muneribus honoremus.

Cum itaque dilectus filius Thomas Le Tourneur, Archidiaconus Tornacensis et sinceræ devotionis affectu quem ad Rothomagensem gerit Ecclesiam in qua canonicus præbendatus existit, QUÆ VELUT LUCERNA POSITA SUPRA MONTEM, PROVINCIAM IPSAM ET CIVITATEM ROTHOMAGENSEM ILLUMINAT ET ILLUSTRAT, ad honorem et reverentiam ipsius Virginis gloriosæ sub cujus vocabulo Ecclesia ipsa, NOBILITATE INSIGNITA existit, ad devotionem fidelium notabiliter ad augendam in eadem Ecclesia de suis propriis bonis sibi a Deo collatis illud Jubilum seu hymnum *Inviolata* cum illo responsorio sive antiphona videlicet *Sancta et Immaculata Virginitas*, singulis diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum præfatæ Virginis gloriosæ singulis annis IN PERPETUUM in vesperorum exitu cantandum ac celebrandum ordinaverit, et ob hoc fundaverit quinquaginta libras turonenses omnis et perpetui admortizatas redditus distribuendas manualiter ad illos de ipsa Ecclesia qui in dictorum Jubili sive

hymni ac responsorii sive antiphonæ cantatione personnaliter interant; Nos ut Christi fideles qui dictæ distributionis manualis nihil percipient, tanto libentis causa devotionis ad dictam Ecclesiam et ad ipsorum Jubili sive hymni ac antiphonæ sive responsorii cantationem conveniant, quo ibidem plenius dono cœlestis gratiæ conspexerint se refusos, ut dicta Ecclesia et frequentiori ad eam fidelium populorum concursu, ut cujus decet prærogativa, facundius honoretur; Dei omnipotentis misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum auctoritate confisi, omnibus vere pœnitentibus et confessis qui in decantatione Jubili sive hymni et antiphonæ sive responsorii prædictorum dictis diebus sabbatinis ac vigiliis festivitatum præfatæ Virginis gloriosæ personnaliter interesse voluerint, pro qualibet die ac vigilia, quæ ad hujus modi decantationem præmittitur, CENTUM DIES de injunctis eis pœnitentiis misericorditer relaxamus.

Datum Avinionii III idus aprilis, Pontificatus nostri anno secundo.

rendent à l'Eglise de Rouen pour le chant de cette Prose ou Hymne, Antienne ou Répons, avec d'autant plus de dévotion qu'ils auront plus de faveurs célestes à recevoir; afin aussi que cette Eglise de Rouen retire, comme elle le mérite, plus d'honneur de ce concours plus fréquent du peuple, appuyé sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et l'autorité des apôtres Pierre et Paul, nous accordons cent jours d'indulgences à tous ceux qui, vraiment pénitents et confessés, assisteront au chant de la Prose ou Hymne, de l'Antienne ou Répons susdits, chaque jour de samedi ou de veille des fêtes de la sainte Vierge que ces chants auront lieu.

Donné à Avignon le 3 des ides d'avril, la deuxième année de notre Pontificat.

Ainsi se trouva fondée et établie cette pieuse cérémonie que les siècles ont respectée, et qu'observe inviolablement l'église métropolitaine de Rouen depuis le XIVe siècle.

La date et l'origine de notre Station sont désormais fixées; ce point de nos annales religieuses nous semble éclairci; et nous voyons une fois de plus que ces usages qui nous sont venus avec le prestige de l'antiquité et qui ont fait l'édification des générations écoulées avant nous, ont pour point de départ une noble et généreuse pensée de foi, et pour sanction le suffrage de la plus haute et la plus vénérable autorité.

LES FÊTES PASCALES.

Parmi les cérémonies symboliques propres à notre Diocèse, il en était une, le jour de Pâques, qui rappelait d'une manière touchante et poétique les grands souvenirs qui remplissent cette fête. Cette cérémonie, l'un de ces drames religieux dont le moyen-âge se plaisait à embellir ses solennités, et que le peuple, dans sa foi expansive et profonde, comprenait, aimait et célébrait dignement, cette cérémonie fut longtemps en vigueur dans notre liturgie, sous le nom d'Office du sépulcre. On la trouve décrite tout au long dans le livre de Jean d'Avranches. Nous croyons intéresser nos lecteurs en en reproduisant l'ordonnance et les paroles, où ils retrouveront tout le parfum des siècles de foi.

C'était à la fin du troisième répons de Matines que commençait l'Office du sépulcre. Trois diacres, revêtus de tunique et la tête recouverte de leurs amicts comme d'un voile, portant à la main de petits vases, représentant les trois Marie, traversent le milieu du chœur et se dirigent vers le sépulcre, dans l'attitude du recueillement et de la douleur.

Ils chantent : « Qui soulèvera la pierre qui ferme l'entrée du sépulcre? »

Un enfant, représentant l'Ange, revêtu de l'aube et de l'amict, tenant une palme à la main devant le sépulcre, répond : « Qui cherchez-vous dans ce sépulcre, disciples du Christ? »

Les trois Marie : « Jésus de Nazareth qu'on a crucifié, ô habitant des cieux ! »

L'Ange, ouvrant le sépulcre : « Il n'est pas ici, il est ressuscité comme il l'a dit. Venez et voyez le lieu où il avait été placé, allez annoncer aux disciples et à Pierre qu'il est ressuscité. »

L'Ange se retire promptement. Les trois Marie entrent dans le

sépulcre. Deux prêtres, chanoines, en tunique, se tenant à l'intérieur du sépulcre (on sait en effet que le sépulcre était vaste et taillé dans le roc en forme de caverne), interpellent une des femmes : « Pourquoi pleurez-vous, ô femmes ? »

Le diacre du milieu, qui représente Marie-Madeleine, répond : « Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont déposé. »

Les deux prêtres de l'intérieur : « Pourquoi chercher parmi les morts celui qui est vivant ? Il n'est pas ici, il est ressuscité comme il avait prédit. Souvenez-vous qu'il disait en Galilée qu'il fallait que le Christ souffrît et ressuscitât le troisième jour. »

Les trois Marie baisent le sépulcre et en sortent.

Un prêtre, chanoine, en aube et en étole, tenant une croix et figurant le Sauveur, s'avance au-devant d'elles du côté gauche de l'autel. « O femmes, pourquoi pleurez-vous? qui cherchez-vous ? »

Madeleine : « O seigneur, si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je puisse l'emporter. »

Le prêtre, lui montrant la croix, dit : « Marie ! »

Alors le diacre qui représente Marie-Madeleine se jette à ses pieds en s'écriant : « O bon Maître ! »

Le prêtre, en le repoussant de la main : « Oh ! ne me touchez pas : je ne suis pas encore monté vers mon Père; allez auprès de nos frères et dites-leur, vous, que je vais monter vers mon Père qui est le vôtre, vers mon Dieu qui est votre Dieu. »

Le prêtre se montre de nouveau du côté droit de l'autel et dit aux Marie qui passent : « Salut à vous ! Ne craignez rien, allez, annoncez à mes frères qu'ils aillent en Galilée; là ils me verront. » Après ces mots, il se dérobe, et les trois Marie joyeuses s'inclinent devant l'autel, se tournent vers le chœur en chantant : « *Alleluia*, le Seigneur est ressuscité ! Il est ressuscité, le Lion fort et puissant, le Christ Fils de Dieu. »

Et l'on entonne le *Te Deum*.

Les peuples qui assistaient à ces doux et pieux symbolismes étaient dignes d'en goûter le sens et les leçons. Ils s'unissaient aux transports

des saintes femmes, et de tous les cœurs s'élançaient de joyeux *alleluia*.

L'Eglise a conservé quelque chose de cet antique usage dans la prose *Victimæ paschali*, qui, sous forme de dialogue, raconte aussi, dans quelques vers simples et touchants, les scènes de ce grand jour, et les fidèles, par un naturel instinct, répètent partout cette belle prose avec entrain et allégresse. Dans cette acclamation du peuple chrétien, sans cesse renouvelée depuis dix-huit siècles, il y a plus que le souvenir d'un passé, toujours vivant et toujours béni, il y a le salut et l'espérance des siècles à venir.

Notre Eglise avait accoutumé d'exposer entre le tombeau de Charles V et les trois lampes d'argent dans le chœur l'inscription de la table pascale. Cette inscription, faite sur un beau vélin, était attachée à hauteur d'homme autour d'une grosse colonne de cire haute environ de vingt-cinq pieds, au haut de laquelle on mettait le cierge pascal. Lebrun des Marettes nous apprend en détail ce que renfermait cette inscription : l'année et l'épacte, les dates des fêtes mobiles de l'année, des principaux événements depuis l'origine du monde, la date depuis la fondation de la Cathédrale, celle du pontificat du Pape régnant, de l'Archevêque, etc. C'était une sorte de calendrier religieux exposé à tous les regards. On sait que jusqu'en 1565, en France, le jour de Pâques était le premier jour de l'année. C'était à partir de la Résurrection que l'on comptait les jours. Une ordonnance de Charles IX (1564) qui fixait le commencement de l'année au 1er janvier supprima cet usage. Nous serions sans fin, dit Catalan, s'il nous fallait rapporter les divers rites qui s'observaient en cette solennité. L'un des plus anciens, des plus symboliques et des plus vénérables, fait encore aujourd'hui l'ornement et la joie de notre solennité pascale. L'Eglise de Rouen l'a retenue avec l'agrément du Saint-Siége. Nous voulons parler de la Procession qui a lieu après Vêpres aux fonts baptismaux. Lebrun, qui écrivait en 1718, constate qu'on la trouve décrite dans un ancien Ordinaire de Rouen de plus de 640 ans, c'est-à-dire au XIe siècle. Elle est également mentionnée dans les anciens bréviaires de 1491 et 1578. D'ailleurs

elle se faisait autrefois à Rome même : l'ancien Ordre romain le constate.

Est-il besoin de faire ressortir la signification touchante de cette Procession qui rappelle aux chrétiens, d'une manière si élevée et si solennelle, les vœux de leur baptême? Qui n'a admiré ce chant gracieux et imagé du *Dextera* confié aux voix de trois enfants, et le répons du chœur *Quicumque*? Avec quel à-propos on a placé en revenant des fonts le chant de l'*In exitu,* le cantique de la délivrance des Hébreux, au sortir de l'exil! Cette Procession est imposante partout, mais surtout à la Métropole, où elle s'accomplit avec une pompe et une gravité qui émeuvent toujours profondément. Toute la vaste basilique éclate au chant de l'*In exitu*; mille voix se mêlent aux voix du clergé et du chœur, c'est d'un effet puissant; les longues files du clergé, le chapitre, les ministres parés précèdent le Pontife, qui s'avance lentement au milieu de cette multitude qui chante avec enthousiasme. Voilà bien la fête des cœurs, la fête du triomphe et de la joie!



DE LA DÉBITE.

La *débite* était une contribution légère imposée aux paroisses du diocèse pour l'entretien de la Cathédrale. M. de Beaurepaire définit la *débite* un droit que les diverses paroisses des diocèses payaient à l'église cathédrale en reconnaissance de sa suprématie. Ce droit pour le diocèse de Rouen paraît avoir sa source dans le canon IX du Concile de Lillebonne (1080) : *Presbiteri semel in anno circa Pentecosten cum processionibus ad matrem ecclesiam veniant et de singulis domibus ceræ denerata* (*alios denariata*) *vel idem valens ad illuminandam ecclesiam altari offeratur.*

Comme on le voit, cette contribution d'un denier par maison ou par feu avait pour but dans le principe de fournir à l'entretien du luminaire de la Cathédrale. Dans la suite, la débite fut affectée à l'entretien proprement dit de la Cathédrale et partagée dans ce but entre le Chapitre et la fabrique.

Nous avons ici l'occasion de signaler l'existence de ces processions générales des paroisses à la Cathédrale pendant le temps de la Pentecôte. Dom Pommeraye en parle en termes exprès : « C'est une espèce de reconnaissance, dit-il, qui se faict tous les ans à l'église matrice. Ce droit (de la débite) se payoit aux festes de la Pentecôte. Les curez de la ville et ceux des lieux circonvoisins conduisoient processionnellement leurs peuples à l'église cathédrale, et chacun satisfaisoit à cette dette dans les paroisses de la campagne et aultres petites villes et bourgs du diocèse. Les doyens ruraux estoient chargez de faire leurs diligences respectivement dans leur doyenné pour faire payer ces deniers en temps et lieu. » (Pag. 486 et suiv.)

M. de Beaurepaire a mentionné cet usage dans ses Notes sur le

Parvis de la Cathédrale (1). « Que dire des fêtes de la Pentecôte, écrit le savant archiviste, où plus anciennement arrivaient à la Cathédrale tous les curés du diocèse, avec une partie de leurs paroissiens ? »

Rien n'est plus attesté que l'usage de ces processions ; mais on ne saurait préciser l'époque où elles prirent fin. Cette époque est postérieure à Dom Pommeraye (1686) et pourrait être placée au commencement du XVIII[e] siècle. La débite survécut aux processions de la Pentecôte, et fut toujours maintenue au même taux d'un denier par feu. On voit qu'elle ne constituait, vu la dépréciation constante de l'argent, qu'une très-modique contribution.

On conserve aux archives départementales (série G, n[os] 3267-3270) les cahiers de la débite des paroisses du diocèse de Rouen. On peut juger par les quelques citations suivantes du montant de cette imposition. Au XV[e] siècle, Saint-Jacques de Dieppe payait 52 sous de débite ; Saint-Remi, 52 sous (le denier était, comme on sait, la douzième partie d'un sou) ; Notre-Dame de Neufchâtel, 28 sous 7 deniers ; Saint-Jacques de Neufchâtel, 19 sous ; Saint-Pierre de Neufchâtel, 11 sous 8 deniers ; Yvetot, 8 sous 8 deniers ; Notre-Dame de Lillebonne, 11 sous 6 deniers ; Saint-Denis de Lillebonne, 22 sous ; Arques, 30 sous ; Blangy, 47 sous ; Cany, 17 sous 4 deniers ; Etretat, 27 sous 4 deniers ; Buchy, 11 sous ; Blosseville-Bonsecours, 4 sous 2 deniers ; Boos, 8 sous 8 deniers ; Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 2 sous 1 denier ; Ry, 10 sous 10 deniers, etc.

On trouve quelquefois dans les mêmes archives l'emploi qu'on faisait à la Cathédrale des deniers de la débite. Ainsi, en 1459, on paie sur la recette de cette imposition « un voile de carême mis aux courtines d'entour le grand autel de la Cathédrale ; la façon du drecheur de la débite ; le buis bénit ; les oiseaux, feuilles, étoupes et oublies du jour de la Pentecôte. »

Certaines paroisses ayant voulu s'affranchir du paiement de la débite, le Parlement intervint plusieurs fois pour les y contraindre.

(1) Notes sur le Parvis de la Cathédrale, Précis de l'Académie 1876-77.

Citons un arrêt du Parlement de Normandie de 1697 qui déclare obligatoire « le droit dû de tout temps au synode de la Pentecôte ; » un autre arrêt conforme au précédent, du 20 août 1746.

La perception de la débite fut quelquefois interrompue par les malheurs publics. Ainsi, après les désastres de la guerre et de l'occupation anglaise, le Chapitre prend le 5 octobre 1445 la délibération suivante : *Super eo quod curati diocesis Rothomagensis citati erant pro debitâ solvendâ, attentâ fructuum ecclesiarum tenuitate et parvo numero parrochianorum, domini ordinaverunt quod cesset coactio in quantum in ipsis est quousque tempus meliorabitur.*

La débite a cessé d'exister avec la Révolution.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ARCHEVÊQUES DE ROUEN.

1 **S. Nicaise.** — Martyrisé avant son arrivée à Rouen.

2 **S. Mellon.** — Reçut la sépulture dans l'église souterraine de Saint-Gervais de Rouen, qui conserve avec respect son tombeau, ainsi que celui de saint Avitien. 260

3 **S. Avitien.** — Assista au premier concile d'Arles; inhumé dans la crypte de Saint-Gervais de Rouen. 310

4 **S. Sevère.** 325

5 **Eusèbe.** 340

6 **Marcellin.** 366

7 **Pierre.** 386

8 **S. Victrice.** — Entretint des relations d'étroite amitié avec le pape saint Innocent, saint Martin de Tours, saint Paulin de Nole et saint Ambroise de Milan; fut aussi l'apôtre des Morins et des Nerviens. 394

9 **S. Innocent.** 417

10 **Sylvestre.** 426

11 **Malson.** 442

12 **Germain.** — Assista au concile de Tours en 461. 451

13 **Crescence.** 462

14 **S. Godard.** — Assista au premier concile d'Orléans sous Clovis Ier, l'an 511. 488

15 **S. Flavius** (ou **S. Filleul**). — Trésorier, ou intendant général des finances du roi Clotaire Ier; prit part aux deuxième, troisième et quatrième conciles d'Orléans. 525

16 **S. Évode.** 542

17 **S. Prétextat.** — Assista au concile de Paris en 557, au deuxième concile de Tours en 567, au concile de Mâcon en 585; fut poignardé dans sa Cathédrale, par ordre de Frédégonde. 550

18 **Mélance.** 589

19 **Idulphe.** — On pense qu'il assista au concile de Paris en 615. 602

20 **S. Romain.** — Détruisit les derniers restes du paganisme, développa et affermit le règne de l'Evangile, éleva de nombreux sanctuaires, veilla aux intérêts de la ville et du diocèse de Rouen, dont il mérita d'être appelé le Père et l'Apôtre. 631

21 **S. Ouen.** — Chancelier de Dagobert Ier; prit part au concile de Châlons-sur-Saône, en 650; enrichit l'église Cathédrale de présents considérables, et d'un nombreux clergé. 646

22 **S. Ansbert.** — Secrétaire d'Etat, chancelier du roi, abbé de Fontenelle, puis archevêque de Rouen; célébra un concile à Rouen la cinquième année de son pontificat. 689

23 **Grippo.** 696

24 **S. Hugues Ier.** — Fils de Drogon, duc de Champagne, et d'Adaltrude; se démit de son siége et se retira au monastère de Jumiéges. 720

25 **Robert Ier ou Radbert.** 730

26 **Grimo.** — Enrichit la Cathédrale de biens et de présents. 744

27 **Rainfroy.** — Est nommé en premier lieu dans la sixième lettre du pape Zacharie aux évêques de la Gaule et de la Germanie. 748

28 **S. Remi.** — Frère du roi Pepin; assista en 761 à l'assemblée d'Attigny. 753

29 **Mainard.** — Fut au concile de Francfort en 798. 771

30 **Gilbert.** — Secrétaire d'Etat, institué par Charlemagne son exécuteur testamentaire et tuteur de Louis le Débonnaire. 800

31 **Ragnoard.** — Assista aux conciles de Worms en 830, et de Thionville en 835. 828

32 **Gombaud.** — Fut au concile de Paris en 846, et à plusieurs autres. 836

33 **Paul.** — Prit part au concile de Paris ou au quatrième de Tours en 849, et au second de Verberie en 853. 849

34 **Venilon.** — Figure au concile de Savonnières, près Toul, en 859, d'Aix-la-Chapelle et de Toussy, près Toul, en 860; à l'assemblée royale de Pîtres, au diocèse de Rouen, en 863, et à plusieurs autres. 858

35 **Adalard.** — Assista au concile d'Attigny en 870, et à celui de Douzy en 871. 869

36 **Riculphe.** — Abbé de Saint-Ouen; fit confirmer les priviléges de la Cathédrale par Charles le Chauve, et ajouta beaucoup aux donations de ses prédécesseurs. 877

37 **Jean Ier.** — Fut au concile de Pontion en 876. 879

38 **S. Léon.** — Etudia à Paris et fut martyrisé à Bayonne, sur les frontières de l'Espagne, où il était allé porter l'Evangile. Bayonne l'honore comme un de ses apôtres. 888

39 **Vitton.** — Fut présent à la célèbre assemblée de Verberie en 892, et au concile de Troslay, près Soissons, en 909. 889

40 **Francon.** — Il baptisa Rollon, premier duc de Normandie, l'an 912. 910

41 **Gonthard.** 919

42 **Hugues II.** 942

43 **Robert II.** — Fils de Richard Ier, comte d'Evreux; jeta les fondements de l'église métropolitaine (la seconde), convertit et baptisa Olaüs, roi de Norwége. 989

44 **Mauger.** — Fils de Richard II. 1037

45 **Maurille,** dit le Bienheureux. — Il acheva et consacra la Cathédrale, en 1063. 1055

46 **Jean II,** appelé Jean d'Avranches. — Fils de Raoul, comte de Bayeux; transféré de l'évêché d'Avranches dont il a

gardé le nom, au siége de Rouen; composa un livre remarquable intitulé : *De Officiis ecclesiasticis.* 1069

47 **Guillaume Ier**, surnommé Bonne-Ame. — D'abord chanoine et archidiacre de Rouen sous l'archevêque Maurille, puis abbé de Saint-Etienne de Caen, transféra le corps de saint Romain dans la Cathédrale; assista au concile de Lillebonne en 1080; célébra deux conciles à Rouen en 1093 et en 1096. 1079

48 **Geoffroy.** — Breton d'origine, fut d'abord doyen du chapitre du Mans; célébra des conciles en 1118 et 1119, après avoir assisté en cette dernière année au concile de Reims. 1110

49 **Hugues III d'Amiens.** — Fut d'un grand secours au pape Innocent II, contre Pierre Léon. 1128

50 **Rotrou.** — Fils de Henri, comte de Warwick; d'abord archidiacre de Rouen, puis évêque d'Evreux, fut envoyé par le pape Alexandre III comme légat auprès de Henri II, roi d'Angleterre, dans la cause de saint Thomas de Cantorbéry en 1170. Il donna l'absolution à Henri dans le concile d'Avranches en 1172. 1165

51 **Gautier de Coutances**, dit le Magnifique, à cause de ses hauts faits. — D'abord chanoine et trésorier de l'Eglise de Rouen, puis évêque de Lincoln. Il célébra un concile en 1189. Ce prélat fut nommé aumônier de Henri II d'Angleterre, puis chancelier et régent du royaume en 1191, pendant l'absence de Richard Cœur de lion. 1184

52 **Robert III Poulain.** — Participa à la croisade contre les Albigeois. 1208

53 **Thibaut d'Amiens.** — Trésorier de l'Eglise de Rouen, fut élu archevêque à l'unanimité par le chapitre. Il célébra à Rouen un concile provincial en 1223. 1222

54 **Maurice.** — D'abord évêque du Mans, puis transféré à la Métropole de Rouen; se fit remarquer par l'austérité de sa vie et sa libéralité envers les pauvres. 1231

55 **Pierre II de Colmieu.** — Créé cardinal et évêque d'Albano par Innocent IV en 1224; institua le collége de l'Albane. Successivement chapelain des papes Honoré III et Grégoire IX, ce prélat fut plusieurs fois légat du Saint-Siége. 1236

56 **Eudes Ier (ou Odon) Clément.** — Etait abbé de Saint-Denis, quand il fut appelé au siége de Rouen. 1245

57 **Eudes II (ou Odon) Rigaud.** — Consacré à Lyon par le souverain pontife Innocent IV, assista au concile de Lyon en 1274. Ce prélat était l'ami particulier et le conseiller de saint Louis, qui le nomma en 1270 un de ses exécuteurs testamentaires, et membre du conseil de régence. Quelques auteurs tiennent qu'il fut créé cardinal par le pape Innocent IV. Il a laissé un registre de visites et un pouillé précieux pour l'histoire. 1247

58 **Guillaume II de Flavacourt.** — Auparavant chanoine et archidiacre de Rouen, célébra plusieurs conciles. Il fut désigné par le pape parmi les trois commissaires préposés à l'enquête sur la vie et les miracles de saint Louis. 1276

59 **Bernard de Fargis.** — Parent du pape Clément V, fut transféré par le même pape à la Métropole de Narbonne. Fondateur du collége de Narbonne à Paris. 1306

60 **Gilles Ascelin.** — D'Auvergne; garde des sceaux sous Philippe le Bel; transféré du siége de Narbonne à celui de Rouen; institua la fête du très-saint Sacrement dans l'église Cathédrale. Quelques auteurs le font cardinal. 1311

61 **Guillaume III de Durfort.** — Fut d'abord évêque, duc et pair de Langres. 1319

62 **Pierre III Roger.** — De Malmont, en Limousin; évêque d'Arras, puis archevêque de Sens; garde des sceaux de France; transféré au siége de Rouen; créé cardinal en 1338, devint pape en 1342 sous le nom de Clément VI. 1331

63 **Aimeric Guenaud (ou Guenent).** — Fut d'abord évêque d'Auxerre. 1338

64 **Nioolas Ier Roger.** — Oncle du pape Clément VI. 1342

65 **Jean III de Marigny.** — Transféré du siége de Beauvais au siége de Rouen. Il avait été comte et pair de France, chancelier et lieutenant général pour le roi en Languedoc et Saintonge. 1347

66 **Pierre IV de la Forêt.** — Evêque de Tournay, puis de Paris; chancelier du duc de Normandie; nommé ensuite chancelier de France, premier ministre du roi Jean, exécuteur testamentaire du roi Philippe de Valois; il monta sur le siége de Rouen, et fut créé cardinal par le pape Innocent VI, qui le fit son légat en Sicile. 1351

67 **Guillaume IV de Flavacourt.** — Successivement évêque de Viviers, de Carcassonne, archevêque d'Auch, puis archevêque de Rouen. 1356

68 **Philippe d'Alençon.** — Prince du sang, neveu du roi Philippe de Valois; transféré du siége de Beauvais à celui de Rouen; il fut créé cardinal et patriarche d'Aquilée par Urbain VI. Il fut aussi légat du Saint-Siége et évêque suburbain d'Ostie. 1359

69 **Pierre V de la Montre.** — Parent du pape Grégoire XI, fut appelé du siége de Narbonne au siége de Rouen, et créé cardinal. 1375

70 **Guillaume V de l'Estrange.** — Nonce du pape Grégoire XI près du roi Charles V; fut parrain de l'un des enfants du roi en 1386. 1375

71 **Guillaume VI de Vienne.** — Evêque d'Autun, puis de Beauvais, comte et pair de France, enfin archevêque de Rouen. 1388

72 **Louis Ier d'Harcourt.** — Fils de Jean VI, comte d'Harcourt, et de la princesse Catherine de Bourbon, allié à la famille royale. 1406

73 **Jean IV de la Roche-Taillée ou de Pierre-Cize.** —

Patriarche de Constantinople, assista au concile de Constance, et fut créé cardinal par Martin V ; fut précédemment évêque de Saint-Papoul, évêque de Genève, administrateur perpétuel de l'Eglise de Paris ; transféré du siége de Rouen à celui de Besançon, il exerça les fonctions de légat du Saint-Siége. 1422

74 **Hugues IV d'Orges.** — Evêque de Châlons-sur-Saône, puis archevêque de Rouen, se rendit, quoique très-âgé, sur l'ordre du pape Eugène IV, à Bâle, où il mourut et où fut prononcée son oraison funèbre. 1430

75 **Louis II de Luxembourg.** — Successivement protonotaire apostolique, chanoine de l'Eglise de Rouen, évêque de Térouanne en 1414, président de la chambre des comptes de Paris, chancelier de Henri VI, roi d'Angleterre, gouverneur du royaume de France, il fut nommé archevêque de Rouen. Créé cardinal en 1439. 1436

76 **Rodolphe (ou Raoul) Roussel.** — D'abord chanoine et trésorier de l'Eglise de Rouen. Il ne contribua pas peu, étant archevêque de Rouen, par son zèle et sa prudence, à faire rentrer la capitale et la province de Normandie sous l'autorité du roi légitime Charles VII en 1449. Il célébra un concile à Rouen en 1445. Ce digne prélat avait pour devise, dans ses armes, ces mots qui rappellent sa piété : *Jesus Maria.* 1443

77 **Guillaume VII d'Estouteville.** — Evêque de Digne, de Lodève et de Saint-Jean-de-Maurienne, cardinal ; transféré par Nicolas V au siége de Rouen, où il commença le palais archiépiscopal, vers 1461 ; fut aussi évêque d'Ostie, doyen du Sacré-Collége, et légat *à latere.* 1453

78 **Robert IV de Croixmare.** — Auparavant chanoine de Rouen et archidiacre du grand Caux. 1482

79 **Georges Ier d'Amboise.** — Fut aumônier du roi, docteur en droit canon, protonotaire apostolique, évêque de

Montauban, puis archevêque de Narbonne, avant de monter sur le siége de Rouen. Décoré de la pourpre romaine en 1498, ce prélat exerça les charges les plus considérables dans l'Eglise et dans l'Etat : légat du Saint-Siége en France, premier ministre du roi Louis XII, gouverneur de Normandie, vice-roi à Milan. « Partout, dit Béraut Bercastel, il fit le bien, réforma les abus, et captiva les cœurs avec l'estime publique. » 1494

80 **Georges II d'Amboise.** — D'abord chanoine et trésorier de la Cathédrale de Rouen, grand archidiacre, il fut élu archevêque de Rouen, pour succéder à son oncle. Créé cardinal, il fut aussi chargé par François I[er] du gouvernement de la Normandie. 1510

81 **Charles I[er] de Bourbon.** — Prince de la famille royale; fut évêque de Nevers, puis de Saintes, et créé cardinal en 1547, avant d'être nommé par le roi archevêque de Rouen. C'est ce prélat qui fut déclaré roi par la Ligue sous le nom de Charles X. C'est lui aussi qui présida le célèbre concile de Rouen de 1581. 1550

82 **Charles II de Bourbon.** — Coadjuteur de son oncle, fut appelé à lui succéder. Il reçut la pourpre romaine en 1583. 1582

83 **Charles III de Bourbon.** — Nommé d'abord à l'évêché de Comminges et à celui de Lectoure, il fut appelé par Henri IV, son frère naturel, à l'archevêché de Rouen, dont il se démit en 1604, après dix ans d'épiscopat. 1594

84 **François I[er] de Joyeuse.** — D'abord archevêque de Narbonne, puis cardinal et protecteur des affaires de France, archevêque de Toulouse; fut transféré à l'archevêché de Rouen, par suite de la démission de son prédécesseur. Il avait tenu pour le pape, comme légat *à latere*, sur les fonts du baptême le Dauphin, plus tard Louis XIII. Il couronna en 1610, dans la basilique de Saint-Denis, la reine Marie de Médicis, et sacra Louis XIII

à Reims, le 18 octobre de la même année. Les restes de ce prélat reposent dans la chapelle du Lycée de Rouen. 1604

85 **François II de Harlay.** — D'une science et d'une piété insignes, coadjuteur du cardinal de Joyeuse en 1614, il lui succéda l'année suivante. 1614

86 **François III de Harlay.** — Remplaça son oncle sur le siége de Rouen, qu'il quitta pour celui de Paris, en l'an 1670. Ce prélat devint membre de l'Académie française, duc de Saint-Cloud et pair de France. 1651

87 **François IV Rouxel de Médavy.** — D'abord évêque de Séez, et conseiller d'Etat. 1671

88 **Jacques-Nicolas Colbert.** — Fils du célèbre ministre de ce nom, fut donné comme coadjuteur en 1680 à Rouxel de Médavy, auquel il succéda en l'an 1691. Il était membre de l'Académie française depuis 1678. Il établit victorieusement, dit le Rituel, les droits de l'Eglise de Rouen, et son indépendance de la primatie de Lyon. 1691

89 **Claude-Maur d'Aubigné.** — D'abord évêque de Noyon, fut nommé pair de France quelque temps après son élévation au siége de Rouen. 1708

90 **Armand Bazin de Besons.** — Avait été successivement évêque d'Aire, et archevêque de Bordeaux, quand il fut nommé archevêque de Rouen. 1719

91 **Louis III de la Vergne de Tressan.** — D'abord évêque de Nantes et premier aumônier du duc d'Orléans. 1724

92 **Nicolas II de Saulx-Tavannes.** — Fut appelé du siége de Châlons-sur-Marne au siége de Rouen. Pair de France, cardinal, proviseur de Sorbonne, grand aumônier de France. Ce prélat joignait à tous ces titres d'éminentes vertus. 1734

93 **Dominique de la Rochefoucauld.** — D'abord archevêque d'Alby, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de l'ordre de Cluny, puis archevêque de Rouen en 1759, cardinal en 1777, député pour l'ordre

du clergé aux états généraux de 1789, exilé pour la foi pendant la tourmente révolutionnaire, mourut, plein de jours, d'œuvres et de mérites, à Münster. 1759

94 **Étienne-Hubert Cambacerès.** — Chanoine de Montpellier, puis nommé au concordat archevêque de Rouen, sénateur, grand'croix de la Légion d'honneur, cardinal de la sainte Eglise romaine. 1802

95 **François V de Pierre de Bernis.** — Evêque d'Apollonie *in partibus*, coadjuteur d'Alby avec le titre d'archevêque de Damas; archevêque de Rouen, reprit le titre, porté par ses prédécesseurs avant la Révolution, de primat de Normandie; fut créé pair de France en 1821. 1819

96 **Gustave-Maximilien Juste, prince de Croy.** — Successivement chanoine du grand chapitre de Strasbourg, chanoine de Vienne, évêque de Strasbourg, grand aumônier et pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, primicier du chapitre royal de Saint-Denis, transféré au siége de Rouen, cardinal et primat de Normandie. 1824

97 **Louis IV Marie-Edmond Blanquart de Bailleul.** — Grand vicaire, puis évêque de Versailles, promu à l'archevêché de Rouen, commandeur de la Légion d'honneur, assistant au trône pontifical, comte romain et primat de Normandie, célébra le concile de 1850. 1844

98 **Henri-Marie-Gaston de Bonnechose.** — Remplit, avant d'entrer dans les ordres, de hautes fonctions dans la magistrature; fut supérieur de la communauté de Saint-Louis des Français; évêque de Carcassonne, puis évêque d'Evreux; élevé en 1858 au siége métropolitain de Rouen. Monseigneur fut créé cardinal de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Clément, en 1863; primat de Normandie, commandeur de la Légion d'honneur. 1858

LISTE DES ÉVÊQUES

Qui ont exercé dans le Diocèse les fonctions pastorales, soit comme auxiliaires, soit comme vicaires généraux des Archevêques de Rouen. Ces Évêques, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Évêques auxiliaires, portaient alors le titre d'Évêques suffragants.

Hugues, évêque de Bethléem, vicaire de l'archevêque Guillaume de Flavacourt. 1296

Mathieu Sauvage (Silvestris), de l'ordre des Augustins, évêque d'Hipponence (Hippone), suffragant des archevêques Louis d'Harcourt et Jean de la Roche-Taillée. 1412-1424

Jean Le Fèvre (ou Fabri), religieux Augustin de Rouen, docteur en théologie, évêque de Dimitre, suffragant des archevêques Louis cardinal de Luxembourg, Rodolphe ou Raoul Roussel, Guillaume cardinal d'Estouteville. 1431-1463

Pasquier de Vaux (de Vallibus), docteur en décrets, chanoine de Rouen, successivement évêque de Meaux, d'Evreux et de Lisieux, vicaire général *in spiritualibus et in temporalibus* du cardinal de Luxembourg, président de la chambre de ses comptes à Rouen, joua un rôle considérable en Normandie pendant la domination anglaise, mort le 11 juillet 1447.

Michel, évêque de Margacense (de Mégare, Megarensis), vicaire général et suffragant du cardinal d'Estouteville, abbé commendataire de Saint-Victor-en-Caux. 1462-1469

Robert Clervert, évêque d'Hipponence (Hippone), suffragant du cardinal d'Estouteville. 1469-1484

Henri Potin, évêque de Philadelphie, grand vicaire et suffragant de Mgr de Croixmare. 1490-1497

Geoffroi Hébert, évêque de Coutances, nommé vicaire général de Georges Ier d'Amboise, en 1494.

Jean Véri (Verius), maître en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Philadelphie, suffragant et vicaire au spirituel des deux cardinaux d'Amboise. 1502-1514

Toussaint Varin, de l'ordre des Augustins, évêque de Thessalon (Thessalonique), suffragant des archevêques Georges Ier et Georges II d'Amboise 1508-1517

Nicolas de Coquinvilliers, religieux Augustin, évêque de Vercence (Véry), suffragant de Georges Ier d'Amboise. 1518-1531.

Jean de la Massonnaye, docteur en théologie, de l'ordre des Augustins, évêque d'Hipponence (Hippone), suffragant de Georges II d'Amboise. 1522-1553

Etienne Paris, des Frères Prêcheurs du couvent de Rouen, évêque d'Avelone (Abellonensis), suffragant et vicaire général du cardinal de Bourbon. 1553-1561

Jean de Lesselié (Leslœus, d'Ecosse), évêque de Rosse, suffragant et vicaire général du cardinal de Bourbon. 1581-1583

François Péricard, évêque d'Avranches, vicaire général *in spiritualibus et temporalibus* du cardinal de Joyeuse. 1604-1610

Henri Boyvin, haut doyen de Rouen, évêque de Tarse, vicaire général de Mgr de Harlay. 1627-1632

Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, vicaire général de Mgr de Harlay *in spiritualibus*, *in pontificio delegatus*. 1648-1649

Jean de Mallevaud, évêque d'Aulone, vicaire général de Mgr de Harlay le neveu, et son délégué pour les fonctions pontificales. 1654-1658



TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CHAQUE CHAPITRE.

CHAPITRE IV.

XIVe siècle. — Portails de la Calende et des Libraires. — Chapelle de la Sainte-Vierge.

CHAPITRE V.

Faits principaux. — Confréries. — Tombeau de Charles V.

CHAPITRE VI.

Les Chapelles.

CHAPITRE VII.

XVe siècle.

CHAPITRE VIII.

Les Stalles.

CHAPITRE IX.

La Chaire archiépiscopale. — Travaux de Guillaume Pontifz.

CHAPITRE X.

Travaux de Guillaume Pontifz. — La Tour Saint-Romain. — L'Escalier de la Bibliothèque.

CHAPITRE XI.

Travaux de Guillaume Pontifz. — Evénements principaux.

CHAPITRE XII.

La Tour de Beurre.

CHAPITRE XIII.

XVIe siècle. — Le Bourdon Georges-d'Amboise.

CHAPITRE XIV.

Le grand Portail.

CHAPITRE XV.

Le Tombeau des cardinaux d'Amboise.

CHAPITRE XVI.

La Flèche.

CHAPITRE XVII.

Faits principaux.

CHAPITRE XVIII.

XVIIe siècle.

CHAPITRE XIX.

XVIIIe siècle. — La Balustrade en cuivre du Chœur.

CHAPITRE XX.

Travaux du Chœur.

CHAPITRE XXI.

Le Jubé.

CHAPITRE XXII.

Faits principaux.

CHAPITRE XXIII.

Le Privilége de saint Romain.

CHAPITRE XXIV.

La Révolution.

CHAPITRE XXV.

La Terreur.

CHAPITRE XXVI.

De 1795 au Concordat (1801).

CHAPITRE XXVII.

XIXe siècle. — Le Concordat et la Restauration du Culte.

CHAPITRE XXVIII.

Travaux exécutés à la Cathédrale. — La nouvelle Flèche.

CHAPITRE XXIX.

Événements principaux.

ronnement de Charles X (12 juin 1825), pour la prise d'Alger (18 juillet 1830), pour l'exaltation du pape Grégoire XVI (1er dimanche de mars 1831). — Epidémie du choléra (1832); prières ordonnées par le Prince de Croy. — Visite du roi Louis-Philippe et de sa famille (9 septembre 1833). — Le 13 septembre 1824 le Prince de Croy administrait les derniers sacrements au roi Louis XVIII; il présidait, le 25 octobre, dans la basilique de Saint-Denis, à la pompe des funérailles du roi. — Le 29 mai 1825, le Prince de Croy assistait à Reims au sacre de Charles X. — Bénédiction par Mgr le Cardinal du corps de Napoléon Ier, ramené de Sainte-Hélène (10 décembre 1840); pompe déployée en cette cérémonie funèbre. — Le Prince de Croy assiste le 2 mai 1841 au baptême de S. A. R. Mgr le comte de Paris. — Bénédiction par Mgr le Cardinal de la ligne de chemin de fer de Rouen à Paris (3 mai 1843). — Mort du Prince de Croy (1er janvier 1844). — Ses obsèques solennelles le 13 janvier. — Entrée de Mgr Blanquart de Bailleul le 1er août 1844; il n'accepte pas les honneurs publics refusés alors à son divin Maître. — Troubles des 27 et 28 février 1848. — Choléra de 1849. — Mandement de Monseigneur et pèlerinage à Bonsecours. — Visite à Rouen du président de la République Louis-Napoléon (12 août 1849). — Allocution de Monseigneur. — Concile de 1850 tenu à Rouen : ouverture le 10 juillet, clôture le 22. — Profession solennelle de la croyance au dogme de l'Immaculée Conception. — Reconnaissance du pouvoir temporel des Papes. — Reprise des processions de la Fête-Dieu (8 juin 1852). — Etablissement en 1854 de l'Adoration solennelle du saint Sacrement dans les paroisses de Rouen. — Première fête le jeudi 4 mai 1854, prédicateur le R. P. Félix. — Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception le 8 décembre 1854. — Fête à la Métropole en l'honneur de ce dogme le 2 février 1855. — Visite de l'empereur Napoléon III (11 août 1857). — Démission connue de Mgr de Bailleul pour cause de santé (février 1859). — Intronisation de Mgr de Bonnechose (1er juin 1858). — Adoption de la liturgie romaine en principe par Mgr de Bailleul en 1856, rétablie de fait par Mgr de Bonnechose le 2 février 1861. — Inaugurée le 5 octobre 1861. — Prédications de Mgr de Bonnechose : les Carêmes de 1862 et 1863. — Mgr de Bonnechose nommé cardinal par le pape Pie IX (21 décembre 1863). — Son entrée à Rouen comme prince de l'Eglise (6 février 1864). — Institution de l'Adoration perpétuelle par Mgr de Bonnechose dans toutes les paroisses de son diocèse (6 janvier 1865). — Translation des reliques de saint Victrice et de saint Evode de la ville de Braisne, diocèse de Soissons, à Rouen. — Reliques déposées dans la châsse des saints Pontifes de Rouen (13 avril 1874). — Bénédiction de la châsse de la sainte Vierge (24 mars 1874) contenant un fragment du manteau de la sainte Vierge. — Authenticité de la relique, description de la châsse. — Les trois châsses de la Métropole : celle de la sainte Vierge, la fierte de saint Romain et la châsse des saints Pontifes de Rouen. — Visite de l'Empereur et de l'Impératrice à Rouen (31 mai 1868); réception à la Cathédrale, allocution de Monseigneur, réponse religieuse de l'Empereur. — Mort de Mgr de Bailleul à Versailles (30 décembre 1868). — Translation du corps à Rouen le 9 janvier 1869. — Funérailles solennelles le mardi 12 janvier. — Oraison funèbre prononcée par Mgr Forcade, évêque de Nevers. — Jubilé ouvert le 1er juin 1869. — Adieux de Monseigneur avant son départ pour le Concile (14 octobre 1869). — Départ le 16 octobre; retour le 21 août 1870. — Ouverture du Concile œcuménique du Vatican (8 décembre 1869). — Proclamation du dogme de l'infaillibilité (18 juillet 1870). — Prise de Rome (1870). — Protesta-

CHAPITRE XXX.

Description intérieure.

APPENDICE.

USAGES PARTICULIERS A LA CATHÉDRALE DE ROUEN.



TABLE DES NOMS PROPRES.

TABLE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS DANS CE LIVRE.

Rouen. Imprimerie MÉGARD et Cᵉ, rue Saint-Hilaire, 136.


WIDENER
CANCELLED
MAY 7 - 1988
MAY 4 1988
2648798
WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
FEB 13 1985
1339383


Digitized by Google

